REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à Juin 1868

XVII

PARIS. — IMPRIMERIE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

NEUVIÈME ANNÉE. — DIX-SEPTIÈME VOLUME





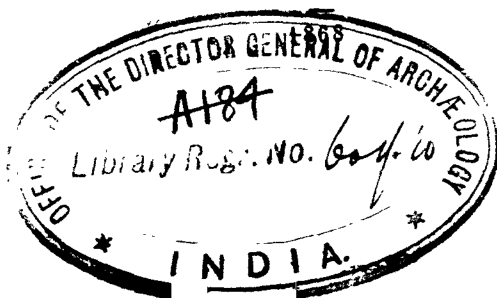
PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cᵉ

QUAI DES AUGUSTINS, 35

1868



MÉMOIRE

SUR LE

CALENDRIER DES LAGIDES

A L'OCCASION DE LA

DÉCOUVERTE DU DÉCRET DE CANOPE;

Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans les séances du mois de mars 1867 et suivantes.

I

La découverte du décret de Canope[1] est venue fort à propos ajouter un élément des plus importants aux données si peu nombreuses d'où dépend la solution du problème que présente aux égyptologues le calendrier macédonien des Ptolémées.

Ces données se réduisent en effet à quelques doubles dates dont il a été jusqu'à présent, on peut le dire, à peu près impossible de tirer parti[2].

Le seul point sur lequel on paraît s'accorder, c'est que les mois de ce calendrier sont lunaires comme ceux du calendrier athénien. Mais l'année elle-même est-elle purement lunaire, ou bien est-elle luni-solaire, c'est-à dire composée de séries de douze et de treize mois, combinées de manière que leur jour initial, ou le premier jour de la première lunaison de chaque série ne puisse jamais s'écarter, soit en avançant, soit en retardant, d'une époque

1. Voir *Rev. archéol.*, juillet 1866, p. 49.
2. *Notices et Extraits des manuscrits, etc.*, t. XVIII (2e partie), p. 33.

fixe de l'année solaire, équinoxe ou solstice, jusqu'au point d'atteindre un intervalle supérieur ou égal à la durée d'une lunaison, même à celle d'une demi-lunaison? C'est là un détail qui, faute de données suffisantes, je le répète, n'a encore pu être complétement éclairci.

Hâtons-nous d'ajouter, dès le début de cette étude, un détail important : c'est que le calendrier des Ptolémées, dont il est ici question, doit être, à priori, distingué du calendrier chaldéo-macédonien qui a fait l'objet des recherches de divers érudits, notamment du savant Doyen de la faculté des lettres de Rennes, M. Th.-Henri Martin.

En effet, s'il est vrai qu'au premier abord, les deux calendriers, faisant usage de la même nomenclature, paraîtraient devoir être, par cette seule raison, considérés comme identiques, il n'en est pas moins incontestable que les circonstances historiques qui se rapportent à l'un et l'autre, et d'où dépendent leurs déterminations respectives, sont assez différentes pour motiver au moins un doute sur leur identité; et en raison de ce doute, il est non-seulement prudent, mais rigoureusement indispensable d'admettre une distinction que la suite se chargera d'ailleurs de justifier, sans qu'il soit nécessaire de s'en préoccuper à l'avance.

Les dates chaldéo-macédoniennes étant ainsi écartées de la question actuelle, les seules données solides que nous puissions prendre pour bases, et qui soient assez claires et assez complètes pour ne donner lieu à aucune équivoque, se trouveront ainsi réduites aux doubles dates que nous fournissent, d'abord le monument connu sous le nom de pierre de Rosette, ensuite le décret de Canope récemment découvert, et enfin et avant tout, le précieux recueil des papyrus du Louvre, formé par l'illustre Letronne et heureusement publié sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, par les soins de M. Brunet de Presle[1].

L'Académie peut se rappeler en effet ce que je lui disais au mois de juin 1865 : « Il me resterait maintenant à traiter du calendrier macédonien des Ptolémées : mais il convient pour cela « d'attendre que, complétant le nouveau service qu'il rend à la « science par la publication des papyrus du Louvre, notre savant

1. *Notices et Extraits des manuscrits, etc.*, t. XVIII, 2e partie.

« confrère M. Brunet de Presle m'ait mis à même d'entreprendre « ce travail avec quelque chance de succès. »

Heureux aujourd'hui de trouver la route ainsi tracée par un maître qui a fait ses preuves, je lui emprunterai pour entrer en matière, deux doubles dates qu'il rapporte au règne de Ptolémée Philométor. Ce sont en effet les années de ce règne, que suivant M. Brunet de Presle, l'on doit « prendre pour base des « calculs de comparaison entre les deux calendriers officiels de « l'Égypte [1] » ; et la solidité des raisons que notre confrère donne à l'appui de son opinion ainsi formulée, me paraissant, dans les limites de ma compétence, à l'abri de toute objection, je n'aurai donc rien de mieux à faire que d'examiner les doubles dates dont je viens de parler, en établissant à leur occasion une méthode d'investigation applicable à tous les cas analogues.

Par la première de ces doubles dates que j'emprunte au recueil des papyrus, se trouve identifié le 25 thoth de l'année égyptienne au 4 xandicos [2] de l'an 26, désignation qui se réfère, d'après M. Brunet de Presle, au roi Ptolémée Philométor comme je l'ai déjà dit, et à l'an 156 avant notre ère, compté à la manière des chronologistes [3]. Or, d'après l'*Art de vérifier les dates*, en cette année 156, le 1er thoth, qui est celui de l'an 593 de Nabonassar, étant tombé au 1er octobre, le 25 thoth est identique au 25 octobre : donc le 1er xandicos est identique au 22 octobre. Maintenant, la question que j'ai personnellement à résoudre ici est de savoir si, en acceptant comme lunaires les mois ptolémaïques, le 22 octobre de l'année julienne proleptique — 156 peut être suffisamment rapproché d'une néoménie. Or c'est ce qui se vérifie parfaitement, puisque, d'après les Tables de Pingré [4], il y eut éclipse de soleil et par conséquent nou-

1. L. c., p. 42.

2. Pap. n° 61 ; cp. p. 349. — Ici je lis, d'accord avec M. Brunet de Presle, Δ au lieu de Λ. — Il faut observer une fois pour toutes, qu'à chaque instant l'on est exposé à prendre l'une pour l'autre les sigles Α, Δ, Λ. (Cf. Letronne, *Recueil des Inscriptions égyptiennes*, etc., t. I, p. 318.)

3. J'emploierai toujours dans mon texte, la méthode des chronologistes qui est celle de l'*Art de vérifier les dates*, réservant pour mes Tableaux de calcul la *Méthode des astronomes*, dans laquelle les dates (av. J.-C.) sont *moindres d'une année*, l'année — 1 des chronologistes étant comptée *zéro* par les astronomes.

4. *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. XLII, p. 78. — Il ne faut pas perdre de vue que les Tables de Pingré, telles qu'elles sont rédigées dans l'Histoire de l'Académie des Inscriptions, emploient la méthode astronomique (voir la note précédente), tandis que l'*Art de vérifier les dates* adopte la méthode chronologique.

velle lune, le 20 octobre à 7 heures du soir, en l'année — 155, identique, dans les supputations astronomiques, à l'an 156 avant Jésus-Christ compté à la manière des chronologistes. Mais avant que le commencement officiel du mois puisse être fixé, il faut que le croissant de la lune ait eu le temps de se manifester; et c'est seulement dans la soirée du 21 qu'il a dû devenir apparent. La coïncidence du 1er xandicos avec le 22 octobre et celle du 4 xandicos avec le 25 octobre est donc complétement justifiée[1]. — Voir le Tableau *A*.

La seconde des doubles dates que j'ai indiquées plus haut, est celle qui assimile le 4 péritios de l'an 18 [du même roi Philométor] à un certain jour de mésori de l'année égyptienne que M. Brunet de Presle croit être le 25e = KE, mais pour lequel Letronne avait lu KΘ = 29[2]. Dans le doute, après avoir examiné à priori les circonstances du problème, je suis amené à considérer le chiffre 27 comme plus probable que l'un et que l'autre; et, en conséquence, j'ai à rechercher si le 27 mésori de l'année égyptienne à laquelle M. Brunet de Presle rattache l'an 18 de Philométor, et qu'il croit appartenir à l'année 164 avant notre ère, peut s'accorder avec une néoménie. Or, le 27 mésori étant le 357e jour d'une année égyptienne, et l'année 164 avant notre ère commençant dans le courant de l'année 584 de Nabonassar dont le 1er thoth est identique au 3 octobre 165[3], on en déduit sans difficulté que le 27 mésori proposé coïncide avec le 27 septembre 164 qui est le 357e jour de cette année 584 de Nabonassar, en comptant comme premier jour le 3 octobre 165[4].

Cela posé, le 4 péritios coïncidant avec le 24 septembre 164, et le 1er péritios avec le 21 septembre, c'est donc aux environs du 21 septembre 164 qu'il doit y avoir eu nouvelle lune. Pour m'en assurer, j'ouvre les Tables de Pingré à l'année 164 de l'*Art*

1. La rigueur exige toutefois qu'il soit tenu compte de la longitude d'Alexandrie, qui est de 27° 35′ *Est*, d'où résulte que l'instant du phénomène y est relativement en retard d'*une heure* et 50 minutes sur la longitude de Paris. — Même observation pour les autres exemples qui suivront.

2. *Notices et Extraits*, etc. Pap. n° 63, col. 13, et pp. 373 et 374 du même volume. — Cp. aussi la page 42.

3. Voir l'*Art de vérifier les dates*, à l'année julienne 165 avant Jésus-Christ.

4. Preuve :.......... 1er thoth 584 = 3 octobre 165.
27 mésori = 27 septembre 164.
Différence : 356 jours = 356 jours.

de vérifier les dates, et j'y cherche, comme je l'ai fait précédemment, l'époque d'une éclipse de soleil ou de lune, la plus rapprochée possible du 21 septembre : soit l'éclipse de lune du 3 octobre à 6 heures du soir (au méridien de Paris). Comme une éclipse de lune ne peut tomber qu'au milieu d'une lunaison, et que la lunaison vaut 29 jours 1/2 à très-peu près [1], la nouvelle lune précédente aura dû tomber 14 jours 3/4 avant le 3 octobre à 6 heures du soir (c'est-à-dire 12 jours avant le commencement d'octobre), et par conséquent à la première heure du 19 septembre [2]. Le 21 septembre a donc pu convenablement être pris pour premier jour d'un mois lunaire. — Voir le Tableau *B*.

Avant de poursuivre, remarquons en passant, qu'entre le 19 septembre 164 et le 20 octobre 156, il y a juste 100 lunaisons [3]. Si les années ptolémaïques étaient simplement lunaires, les 100 lunaisons feraient 8 années lunaires de 12 mois, et 4 mois en plus. Or, depuis le 1er péritios jusqu'au 1er xandicos du tableau des mois macédoniens [4], nous ne trouvons que 2 mois de distance : c'est une preuve que 2 lunaisons ont été absorbées par l'intercalation. *L'année ptolémaïque est donc luni-solaire;* et par conséquent, conformément à la règle métonienne, 19 années consécutives doivent admettre 7 intercalations : c'est-à-dire que sur ces 19 années, 12 doivent être composées de 12 lunaisons chacune, les 7 années restantes devant en comprendre 13.

1. 3/4 d'heure *en plus*, ou, plus exactement, 44′ 2″.

2. Les Tables de Pingré conduisent, comme on le voit, au commencement du 19 septembre pour l'instant de la néoménie; mais la méthode de Largeteau donne 14 heures 57 minutes de plus.

3. En effet, les 2 953 jours qui forment la différence, se décomposent en $30 \times 53 + 29 \times 47$, et $53 + 47 = 100$. De plus, 53 : 47 :: 124 : 111 environ : c'est approximativement comme le nombre des mois de 30 jours compris en 19 ans est au nombre des mois de 29 jours.

4. Mois macédoniens :

1 Dios.	7 Artémisios.
2 Apelléos.	8 Désios.
3 Audynéos.	9 Panémos.
4 Péritios.	10 Loos.
5 Dystros.	11 Gorpiéos.
6 Xandicos.	12 Hyperbérétéos.

N. B. — Il faut tenir compte du mois intercalaire nommé *Dioscouros* (ou autrement) dont on ne connaît pas au juste la place, soit au 13e et dernier rang comme on le pense vulgairement, soit au 7e après xandicos comme le suppose Saint-Martin (*Nouvelles recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre*, p. 47).

Quant à l'ordre dans lequel se faisaient les intercalations, c'est-à-dire quant au rang ordinal des années auxquelles était ajouté le 13e mois ou mois embolismique, non-seulement il paraît n'avoir pas été le même pour chaque règne, mais il résultera des recherches ultérieures, que la place du mois *dios*, premier des mois de l'année luni-solaire, que par conséquent le commencement de l'année civile ptolémaïque, pouvait varier à chaque changement de règne, d'où résultait en quelque sorte une ère personnelle pour chaque nouveau souverain investi de l'autorité royale : c'est ce que la suite fera mieux comprendre.

Mais auparavant, revenons un instant sur la méthode employée dans notre texte pour la détermination des nouvelles lunes. A priori, on pourrait supposer que les résultats doivent acquérir un plus grand degré d'exactitude lorsqu'on y emploie la méthode perfectionnée dont la science est redevable à l'astronome Largeteau[1]. Je n'ai pas voulu refuser aux personnes qui pourraient éprouver ce scrupule, une satisfaction qu'il m'était facile de leur procurer; et j'ai en conséquence exécuté, au moyen des Tables de Largeteau, les calculs désirés, tant pour les exemples précédemment traités, que pour ceux qui viendront ensuite. On en trouvera les Tableaux à la fin de ce Mémoire. Mais je crois rendre service aux égyptologues qui se livreront par la suite à la recherche si utile des doubles dates égypto-macédoniennes, en leur disant que pour ce qui touche particulièrement ce genre de questions, l'emploi des Tables de Largeteau est complétement inutile, et la précision résultant de leur emploi tout à fait illusoire, comme on peut déjà le reconnaître sur les deux exemples traités ci-dessus.

Deux mots suffiront pour le prouver d'une manière générale. En effet, dans l'application de ces sortes de calculs à la chronologie, que cherche-t-on? uniquement la date du jour où tel phénomène a eu lieu; tout au plus peut-on désirer de savoir si c'est le matin ou le soir qu'il est arrivé. Or les Tables de Pingré, employées comme je l'ai indiqué, peuvent donner jusqu'au *quart d'heure* : c'est donc beaucoup plus qu'il n'en faut; et je puis invoquer ici le témoignage de Largeteau lui-même, qui, à la fin de son Mémoire additionnel à la *Connaissance des temps*[1],

1. *Additions à la Connaissance des temps pour* 1846; et *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XXII, 1850.

2. Lieu cité.

affirme que la *Table des éclipses* de Pingré a toute l'*exactitude qui convient à sa destination chronologique.*

Quant aux Tables de Largeteau lui-même, elles donnent à la vérité l'heure et la minute ; mais on n'a nullement besoin d'une telle précision. On peut donc faire entièrement abstraction des Tableaux de calcul que j'ai annoncés, et que l'on trouvera néanmoins, comme je l'ai dit, à la fin du présent Mémoire si l'on veut les y chercher.

Passons à la pierre de Rosette. Ici nous avons à identifier le 18 méchir avec le 4 xandicos ; et si nous en croyons les *Annales des Lagides* de Champollion-Figeac, ainsi que le Mémoire de notre illustre prédécesseur Letronne, ce jour correspondrait au 27 mars 196 avant J.-C. Mais cette assertion a été combattue par Saint-Martin[1]. D'après cet auteur, le 18 méchir de l'an 9 d'Épiphane auquel se réfère le monument, ne tombe pas sur l'année 196 avant notre ère, mais sur l'année 199. Or, en partant toujours du même principe admis, que les mois macédoniens sont des lunaisons et que leurs commencements sont des néoménies, il sera facile de décider laquelle des deux opinions a pour elle la vérité. En effet, le 1er thoth de l'année égyptienne qui est la 552e de Nabonassar, tombe sur le 11 octobre de l'année julienne 197 ; et comme le 18 méchir est le 168e jour de l'année égyptienne, il s'ensuit que ce jour correspond au 27 mars de l'année 196 [2]. Puisque d'ailleurs ce même jour est identique au 4 du mois macédonien xandicos, le 1er xandicos coïncidera avec le 24 mars. C'est donc, d'après tout ce qui a été dit précédemment, à la date du 22 mars que nous devons trouver une nouvelle lune. Or, si nous ouvrons les Tables de Pingré à l'année 196 (— 195 astr.), nous trouvons une éclipse de lune, et par conséquent pleine lune, le 5 janvier à 4 heures du matin ; d'où nouvelle lune le 19 janvier à 10 heures du soir, et aussi 59 jours après, c'est-à-dire le 19 mars. Mais un pareil résultat, exigeant 5 jours d'attente avant la néoménie officielle ou le premier jour du mois, ne saurait être admis.

1 Dans l'ouvrage cité.

2.

An 552 de Nabonassar :	Années avant J.-C. :
1er thoth...............	= 11 octobre 197
18 mechir............	= 27 mars 196.
Différence : 167 jours...............	167 jours.

Il n'en est pas de même pour l'année 199 (— 198 astr.). Pour celle-ci, on trouve une éclipse de soleil, et par conséquent nouvelle lune, le 21 février à 11 heures du soir, et par suite aussi le 23 mars au milieu du jour. Comme d'ailleurs en l'an 200 le 1er thoth tombe au 12 octobre, d'où le 18 méchir suivant au 28 mars 199, il s'ensuit (en répétant ici le raisonnement employé plus haut pour les deux dates relatives à Philométor) que le 1er xandicos se trouvera convenablement placé au 25 mars 199, puisque de cette manière le 4 xandicos coïncidera avec le 28 mars. En résumé, c'est donc dans l'année 199 (voir le Tableau *C*) et non dans l'année 196 [1] que tombe le 18 méchir de l'an 9 de Ptolémée Épiphane. D'ailleurs l'une de ces années exclut l'autre à raison de leur mutuelle proximité.

Voilà donc, par suite de ce résultat et conformément au système de Saint-Martin, le règne d'Épiphane et la date de son éponymie remontés de 3 ans : en effet, si la 9e année de son règne commence en l'an 199 au lieu de 196, la première année de règne et son éponymie seront reportées en 208 au lieu de 205 [2].

Je n'ai point à justifier ici la théorie de Saint-Martin qui me paraît appuyée sur de solides raisons pour lesquelles je renvoie à son ouvrage [3]. En empruntant à cet auteur son système, je veux me borner à faire voir qu'il est d'accord avec le calcul, en contradiction d'ailleurs avec les idées communément reçues; mais j'ajouterai que le caractère en quelque sorte mathématique du résultat me paraît devoir rendre cette théorie désormais inattaquable.

Je ne dois pas négliger d'ailleurs de signaler, en confirmation de ce système, la manière ingénieuse, et que je crois très-juste, dont Saint-Martin interprète la locution παραλαβεῖν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός. Suivant lui [4], on doit la traduire par *recevoir la royauté de son père*, et non, comme on le fait ordinairement,

1. Letronne, en écrivant par distraction 296 au lieu de 196, a commis ici une suite d'erreurs (conséquences de la première) que je ne m'arrêterai pas à relever. Malheureusement, lorsque plus tard l'illustre archéologue reconnut l'erreur fondamentale, il négligea, en la corrigeant, d'en corriger également les suites; de sorte que son Mémoire est resté entaché de propositions fausses telles que celle-ci : que le calendrier macédonien pouvait bien n'être pas lunaire.

2. Cf. Saint-Martin, p. 91.

3. Voir p. 84 et 85 ce qui est relatif à l'éponymie; et cp. Brunet de Presle, p. 42 (*note*).

4. *Ibid.*, p. 87.

« *succéder dans la royauté à son père.....* Il n'en doit pas être « ainsi, dit-il, avec un second régime comme παρὰ τοῦ πατρός. Il « faut entendre alors qu'*on a reçu la couronne même de la main de* « *son père, et qu'on a été associé par lui au trône*. Le principe de « l'hérédité existait dans toutes les monarchies anciennes; il aurait « donc été pour le moins inutile, dans un monument public, de « dire d'nn prince qu'il était successeur de son père, surtout en « Égypte, où, depuis l'établissement des Ptolémées, l'ordre de « succession de père en fils n'avait pas encore été interrompu. »

« On ne doit pas, dit-il un peu plus loin [1], s'étonner de voir « Épiphane porter le titre de roi du vivant de son père : ce n'était « pas un usage nouveau dans la famille des Ptolémées. Porphyre, « dans Eusèbe, nous atteste que Ptolémée Soter avait été maître « de l'Égypte pendant 40 ans, mais que la durée de son gouver- « nement n'était comptée que pour 38 ans, parce que 2 ans avant « sa mort il avait associé son fils à la royauté .... »

« Ce que Ptolémée Soter fit pour Philadelphe, dit-il encore [2], « prouve pour Épiphane. Ainsi ce fut de cette *prise de possession*, « de cet acte de la volonté paternelle, qui était une véritable as- « sociation, que l'on data sur les monuments les années éponymes « des rois. »

A l'appui des observations précédentes de Saint-Martin, j'ajouterai une remarque qui me paraît donner en quelque sorte une démonstration de leur justesse; je la puise dans un autre passage de Porphyre rapporté par Eusèbe [3], où il est dit qu'Alexandre II ayant épousé Cléopâtre (an 82), régna avec elle 19 jours et la fit périr : Καὶ γήμας τὴν προειρημένην Κλεοπάτραν, παραλαβὼν τε παρ' ἑκούσης τὴν ἐξουσίαν, ἐννεακαίδεκα διαγενομένων ἡμερῶν, ἀνεῖλεν αὐτήν. On ne peut pas entendre simplement qu'Alexandre détrôna Cléopâtre après l'avoir épousée de force, et qu'après avoir régné seul 19 jours, il la fit mourir ; car, au même endroit, Porphyre dit formellement qu'ils régnèrent ensemble 19 jours : Ἀλεξάνδρῳ τῷ μετ' αὐτῆς ἡμέρας ἄρξαντι ιθ.

Ce passage de Porphyre, je le répète, me paraît une démonstration sans réplique de l'exactitude du sens qu'après Saint-Martin j'attache à la locution citée, puisque l'on y voit en pro-

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*, p. 88.
3. Euseb. Pamphil. Chronicor. canon. lib. II, Mediol. 1818, p. 119. — Cf. Saint-Martin, p. 98, 99.

pres termes Alexandre παραλαβὼν παρὰ Κλεοπάτρας τὴν ἐξουσίαν, gouvernant conjointement avec elle, μετ' αὐτῆς ἄρξαντι.

Enfin, pour compléter ce qui est relatif à cette formule, je dirai encore qu'elle est employée dans la célèbre inscription d'Adulis d'une façon tout à fait absolue, et sans y être accompagnée d'aucune date qui serait avec elle en corrélation. Elle y vient à la suite des titres de Ptolémée Évergète, aïeul d'Épiphane, titres dont elle forme en quelque sorte le complément; et nous la retrouverons tout à l'heure appliquée au même souverain dans le décret de Canope dont nous aurons à nous occuper dans un instant.

Mais avant de quitter l'inscription de Rosette, nous avons à examiner une question importante dont la solution doit influer sur ce qui suivra.

Je veux parler d'une lacune que présente la ligne 46 du texte grec, et que notre illustre prédécesseur M. Letronne a remplie avec les mots [τὴν τοῦ μεχεὶρ ἑπτακαιδεκάτην], dont le sens se trouve complété à la ligne 47 par ceux-ci : ἐν ᾗ παρέλαβεν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός. Notre confrère et ami M. Ch. Lenormant remplissait au contraire la lacune citée en y introduisant le mot φαωφὶ au lieu du mot μεχείρ.

Les raisons pour et contre chacune des deux opinions sont assez connues pour que je n'aie pas à les reproduire ici. Qu'il me suffise donc de dire que, sur ce point comme sur un autre dont je dirai plus loin (p. 14, note 1re) quelques mots, savoir : l'antériorité relative des deux textes égyptien et grec, je suis complétement de l'avis de mon illustre ami. — Lenormant, suivant moi, a judicieusement établi la distinction qu'il fallait faire entre la cérémonie du couronnement, τὴν πανήγυριν τῆς παραλήψεως τῆς βασιλείας, cérémonie qui eut effectivement lieu à Memphis le 18 méchir, et la cérémonie de la première prise de possession, laquelle est exprimée par les mots ἐν ᾗ παρέλαβεν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ. Lenormant remarque en outre que, dans la première acception, le mot βασιλεία est représenté dans le texte hiéroglyphique par *une colonne à chapiteau en forme de lotus ouvert, surmonté de deux cornes de taureau, l'extrémité du lituus étant posée en travers de la corne gauche*, tandis qu'au contraire, quand il s'agit de l'avénement du jeune prince à la couronne par la volonté de son père, le mot βασιλεία est exprimé par l'emblème ordinaire de la royauté, la *tige de roseau*.

Je conclus en conséquence : et ainsi, à mon humble avis, Lenormant a eu pleine raison de supposer que le passage manquant à la ligne 46 devait faire allusion, non au couronnement mais à l'avénement.

Nous pouvons maintenant nous occuper plus spécialement du décret de Canope[1]. Ce monument est daté de l'an 9 d'Évergète, le 7 du mois macédonien apelléos, qui est, dit le texte, le 17 de tybi pour les Égyptiens. D'après le canon des rois, tel qu'il est admis par Champollion-Figeac, l'an 9 d'Évergète correspondrait, ou du moins le 17 tybi de cette année appartiendrait à l'an 510 de Nabonassar, dont le 1er thoth est identique au 22 octobre de l'an 239 avant J.-C. ; et, par suite, le 17 tybi, 137e jour de l'année, serait identique au 7 mars de l'an 238 [2]. Or, ce jour devant aussi être identique au 7 apelléos, il s'ensuit qu'il eût dû y avoir nouvelle lune dans les derniers jours de février du calendrier julien, afin que le 1er apelléos pût être identique au 1er mars. Mais si l'on essaie de vérifier cette conséquence, on ne réussit pas plus que dans la recherche précédemment faite pour l'an 196 appliqué à la pierre de Rosette : car on voit dans la Table de Pingré qu'il y eut éclipse de soleil, et par conséquent nouvelle lune, le 4 avril 238 (— 237 astron.) à 6 heures du matin, et par conséquent aussi nouvelle lune le 5 mars dans la soirée, résultat incompatible avec les conditions du problème tel qu'il est posé. Pour trouver une nouvelle lune convenablement placée par rapport au 1er mars, il faut remonter jusqu'à l'an 243 avant notre ère, année dont le commencement appartient à l'an 505 de Nabonassar.

Cette époque convient parfaitement au problème : car le 1er thoth de l'an 505 de Nabonassar tombant sur le 23 octobre 244, le 17 tybi coïncide avec le 8 mars 243[3]. Or la nouvelle

1. R. Lepsius, *Das bilingue Dekret von Kanopus, etc.* — (Erster Theil.) — Berlin, 1866.

2.

	1er thoth 510	=	22 octobre 239
	17 tybi.....	=	7 mars 238.
Différence :..	136 jours	=	136 jours.

3.

	1er thoth 505	=	23 octobre 244
	17 tybi.....	=	8 mars 243.
Différence :..	136 ours	=	136 jours.

lune précédente arrivant le 28 février[1], le 2 mars a pu très-bien être pris pour premier jour d'un mois macédonien ; et, en admettant que ce mois est apelléos, on obtient ainsi le 8 mars ou 17 tybi pour le 7 apelléos. — Voir le Tableau *D*.

Une autre raison confirme d'ailleurs cette solution et lui donne un caractère décisif. C'est un passage du décret, passage dont nous n'avons pas encore parlé, et d'après lequel le lever de l'étoile d'Isis eut lieu, dit le texte, le 1er du mois payni, ce qui revient à dire, pour nous, que le 20 juillet julien était cette année-là tombé le 1er payni. Or dans l'année 509 de Nabonassar, où nous placerait le canon de Champollion-Figeac, le 20 juillet est tombé, *non* pas le 1er payni, mais le 2, ce qui est formellement contredit par le texte du décret. Les seules années dans lesquelles le 20 juillet julien est tombé le 1er payni, sont les années de Nabonassar qui ont commencé au 23 octobre, c'est-à-dire les années 504, 505, 506, 507, dont le 1er thoth est identique au 23 octobre des années juliennes respectivement correspondantes : 245, 244, 243, 242. Ainsi, quand le décret dit que le lever de l'étoile d'Isis a eu lieu cette année-là le 1er payni, il faut entendre que c'est le 1er payni de l'année 504 de Nabonassar, identique au 20 juillet de l'année julienne 244 comptée à la manière des chronologistes[2]. De cette façon, le 17 tybi suivant, c'est-à-dire le 17 tybi de l'an 505 de Nabonassar, correspond au 8 mars de l'année julienne 243, comme on vient de le voir.

Du reste, il ne s'agit ici, remarquons-le bien, ni de la période sothiaque, ni même d'une période quadriennale quelconque. Le décret dit seulement que l'astre d'Isis s'est levé cette année-là le 1er payni. Que ce lever ait été plus ou moins héliaque, il n'en est nullement question : il s'agit seulement du jour de la première apparition d'Isis sur l'horizon : cette première apparition a eu lieu 4 années de suite (d'une façon ou d'une autre) le 1er payni; et cela se rapporte exclusivement, comme nous l'avons dit, aux 4 années de Nabonassar 504 à 507, lesquelles correspondent respectivement aux années juliennes 245 à 242 avant notre ère : c'est donc dans ces 4 années considérées

1. D'après Pingré, il y eut pleine lune le 15 janvier à 4 heures. Ajoutant *une lunaison et demie*, soit 44 jours 7 heures, on tombe sur le 28 février à 11 heures.

2.

	1er thoth 504 de Nab.	= 23 octobre 245
	1er payni...........	= 20 juillet 244.
Différence...	270 jours.	= 270 jours.

exclusivement à toute autre, que nous devons chercher la solution; et de ces 4 années, la seule qui satisfasse à la condition nécessaire de donner une nouvelle lune à la veille du mois de mars, est, comme nous l'avons vu, l'année 243.

Quant à la difficulté que trouveraient les historiens de l'Égypte ptolémaïque à transporter ainsi le règne d'Évergète 5 ans plus haut qu'on ne le fait ordinairement, elle devra paraître bien légère après tout ce qui précède. Il suffit en effet pour la lever, de supposer que Ptolémée Philadelphe aura fait pour son fils Évergète, ce que Ptolémée Soter avait fait pour Philadelphe, et que, plus tard, Ptolémée Philopator fit pour Épiphane, comme nous l'avons dit[1]. En effet, vers la fin de sa longue carrière, dont les détails ne paraissent pas bien connus, Philadelphe dut éprouver des défaillances dont peut-être il serait permis de voir une preuve suffisante dans les monnaies frappées, de son vivant même, au nom et à l'effigie de sa femme Arsinoé.

Nous admettrons donc que le règne d'Évergète commença du vivant même de son père, c'est-à-dire 4 ou 5 ans avant la mort de Philadelphe, arrivée, croit-on, en l'an 501 de Nabonassar, 247 avant J.-C. Il est vrai que ce pourrait être par suite d'une abdication de la part de Ptolémée Philadelphe, mais il paraît plus probable que ce fut par suite d'une association entre le père et le fils, usage commun dans la famille des Ptolémées, et dont nous venons de citer des exemples. Alors, cet acte dut se passer en l'an 497 de Nabonassar, 251 avant notre ère. De cette manière, la 9e année de règne d'Évergète, mentionnée dans le décret de Canope, doit se compter à partir de l'année 31e du règne de Philadelphe, et non de l'année de sa mort, arrivée 4 ou 5 ans après.

Au reste, il n'est pas extraordinaire dans des circonstances analogues de l'histoire des Lagides, que l'on trouve deux supputations différentes employées pour désigner une même époque. C'est ainsi, par exemple, que des médailles de la 2e année du règne de Philadelphe portent le nombre 41 qui se rapporte à l'avénement de Soter[1]. C'est encore ainsi que, suivant le témoignage de mon savant confrère M. Brunet de Presle page 39 du volume des papyrus), deux réclamations distinctes émanées des prêtresses de Cléopâtre sont rapportées, l'une à l'an 18 de

1. Champollion-Figeac, *Annales des Lagides*, t. II, p. 32.

Philométor[1], l'autre à l'an 7, quoique les deux pétitions soient relatives à la même affaire. Cela tient à ce que dans l'une des deux pièces, écrite sous le gouvernement d'Évergète [II] (je cite M. Brunet de Presle), « on désignait l'année d'après lui seul et sans tenir compte de son frère »; tandis que, plus tard, « Philométor étant remonté sur le trône, on lui a compté les années « antérieures, comme s'il n'avait pas cessé de régner ».

Il me reste peu de choses à dire sur les documents employés: une remarque pourtant me semble assez importante, c'est que dans le décret de Canope, la date du jour de la naissance du roi et celle du jour de sa prise de possession sont exprimées uniquement en fonction du calendrier macédonien, tandis que dans le décret de Memphis (pierre de Rosette), les dates analogues, bien que paraissant intrinsèquement corrélatives au calendrier macédonien, sont toutefois exprimées suivant la nomenclature égyptienne. Il y a plus, c'est que l'expression macédonienne *apelléos* du décret de Canope y est traduite phonétiquement dans le texte hiéroglyphique, tandis que rien de semblable n'apparaît dans le second monument[2]; cela prouve que dans l'intervalle

1. 164 avant J.-C.

2. Letronne concluait de diverses circonstances que le texte grec était la rédaction primitive, et que l'égyptien n'en était que la traduction, tandis que, suivant Ch. Lenormant, le grec n'était qu'une version du texte égyptien.

Ici encore (voir plus haut, p. 10) je ne puis me défendre de pencher vers l'avis du second de ces deux illustres savants.

En effet, comment un décret rendu par les prêtres égyptiens aurait-il pu ne pas être égyptien avant tout? Ensuite, il n'est pas jusqu'aux raisons données par Letronne (p. 318, note 98) à l'appui de son opinion, qui ne me paraissent justement témoigner contre elle: « Jamais, dit-il, un Grec n'a pu écrire, par exemple, TPIA-« NAΔA ni IΞPΩN ». Mais cependant, si le texte original était véritablement grec, comment n'aurait-on pas commencé par le faire transcrire en grec par la main d'un Grec sachant sa langue? (Cp. Brugsch, *Matériaux*, etc., p. 62.)

Il est bien évident d'ailleurs que si, comme le dit M. Brunet de Presle (loc. laud., p. 42, note 2), « dans les actes émanés des Ptolémées et qui portent une double « date, c'est la date macédonienne qui est énoncée la première », ce n'est nullement une raison pour qu'il en soit de même dans les actes émanés du sacerdoce égyptien; on pourrait même soutenir que, dans ce second cas, c'est le contraire qui doit avoir lieu.

Peut-être y aurait-il aussi quelque induction à tirer, relativement au décret de Canope, de la circonstance singulière que présente par deux fois (l. 3 et l. 58) le texte grec, dans la transcription de la date du 17 tybi, date qui évidemment a été tracée après coup dans un espace réservé et beaucoup plus que suffisant pour la contenir. On ne peut voir en cet endroit ni rature ni lacune, puisque rien ne saurait être intercalé parmi les éléments d'un quantième de mois tel que ἑπτακαιδεκάτῃ.

de 44 ans qui sépare les deux décrets, le gouvernement était devenu plus égyptien. Mais quant au but principal du premier décret, qui était de faire remplacer l'usage de l'année vague par celui de l'année fixe, il ne paraît pas admissible qu'on y ait donné suite immédiatement : car (cela est démontré par les documents historiques discutés dans un précédent Mémoire [1]) c'est à partir seulement de l'époque d'Auguste, que l'année officielle du gouvernement égyptien est devenue fixe, de vague qu'elle avait été jusque-là.

II

Maintenant, pour pouvoir tirer de l'étude précédente les conséquences qu'elle comporte sous le rapport calendaire qui est notre principal objet, résumons dans un tableau les dates qui ont servi de base à nos calculs, et comparons la position relative des mois ptolémaïques avec celle des mois juliens.

DATES FONDAMENTALES.

	ANNÉES DE NABONASSAR.	DATES PTOLÉMAÏQUES.	DATES JULIENNES.
(D)	505 . 17 tybi.	7 apelléos an IX d'Évergète.	8 mars 243.
(C)	549 . 18 méchir.	4 xandicos an IX d'Épiphane.	28 mars 199.
(B)	584 . 27 mésori.	4 péritios an XVIII de Philométor.	24 septembre 164.
(A)	593 . 25 thoth.	4 xandicos an XXVI »	25 octobre 156.

RÉDUCTIONS AU PREMIER DU MOIS.

	NABON.	PTOLÉM.	JUL.	NÉOMÉNIE précédente.	1er dios précédent ou commencement de l'année courante.
(D)	11 tybi.	1er apelléos.	2 mars 243.	28 février.	1er février 243.
(C)	15 méchir.	1er xandicos.	25 mars 199.	23 mars.	28 octob. 200
(B)	24 mésori.	1er péritios.	21 septemb. 164.	19 septembre.	24 juin 164.
(A)	22 thoth.	1er xandicos.	22 octobre 156.	20 oclobre.	27 mai 156.

1. Recherches sur l'année égyptienne, etc. (*Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*, 1865.)

De cette comparaison il résulte :

1° Que le mois xandicos, qui commence au 22 octobre sous Philométor (an 156 avant J.-C., 593 de Nabonassar), commence au 25 mars sous Épiphane (en l'an 199 avant J.-C., 549 de Nabonassar), c'est-à-dire dans la saison de l'année presque diamétralement opposée (à plus de 5 mois de distance).

2° Que les mois apelléos et xandicos, entre lesquels sont placés, dans le calendrier macédonien, 3 mois entiers, audynéos, péritios, dystros, se trouveront non-seulement consécutifs, mais même en partie confondus si on les prend dans notre Tableau (voir ci-dessus, p. 5, note 4), puisque le premier, apelléos, commence au 2 mars sous Évergète (en l'an 243 avant notre ère, 505 de Nabonassar) tandis que le second, xandicos, comme on l'a déjà vu, commence au 25 mars sous Épiphane (199, 549, différence 44 ans).

3° Enfin, que les mois apelléos et péritios, qui ne sont séparés dans le calendrier macédonien que par le seul mois audynéos, se trouveront situés à plus de 6 mois de distance si on les prend, le premier sous Évergète où il commence au 2 mars, comme on vient de le voir, le second sous Philométor où il commence au 21 septembre.

Au reste, ces observations peuvent se résumer sous cette forme plus simple :

1° Sous Évergète, 243 ans avant notre ère, le 1er dios, commencement de l'année, comme nous l'admettons, coïncidait avec le 29 janvier;

2° Sous Épiphane, — 200 de notre ère, le 1er dios coïncidait avec le 28 octobre;

Enfin 3° sous Philométor, 40 ans plus tard, le 1er dios chevauchait sur les mois de mai et de juin.

Maintenant, comment expliquer ces faits si contraires à nos habitudes scientifiques? c'est ce que nous allons tâcher de faire. Or, nous avons admis qu'en principe le calendrier des Ptolémées était lunaire comme celui des Macédoniens dont il dérive ; nous avons, de plus, démontré (autant qu'une démonstration est possible ici), par la comparaison des dates de Philométor, d'Épiphane et d'Évergète, que ce calendrier n'est pas seulement lunaire, mais qu'il est luni-solaire; il s'en faut cependant que cela suffise pour rendre raison des faits que nous venons de constater. En effet, tout calendrier luni-solaire doit satisfaire à cette condition, que

quand la fin d'une série de 12 mois lunaires devance de plus d'un mois (même moins) le commencement ou tout autre point déterminé de l'année solaire, on comble la lacune par l'intercalation d'un 13e mois lunaire, de telle sorte que chaque mois lunaire (ou du moins le premier de la série) chevauche et oscille constamment sur le point de jonction de deux mois solaires consécutifs, sans jamais les dépasser, c'est-à-dire sans jamais sortir de l'intervalle compris, soit entre le commencement du premier et la fin du second, soit même entre le milieu du premier et le milieu du second.

Dès-lors il est impossible, on le comprend, qu'un mois lunaire quelconque puisse jamais s'écarter de plus de trente jours de sa position primitive et en quelque sorte normale dans l'année solaire.

Quoi qu'il en soit, loin d'être insurmontable, la difficulté qui se présente admet une solution fort simple; on peut même dire que cette solution est forcée : impossible, en effet, d'échapper à cette conséquence, que les années ptolémaïques ne formaient pas une suite continue, mais que chaque souverain pouvait se constituer une ère propre et personnelle, en faisant commencer l'année civile avec une lunaison quelconque. Quant à la règle d'après laquelle s'opérait ce changement du point initial de l'année civile, à défaut d'une certitude absolue, il est permis dès aujourd'hui de poser comme un principe éminemment probable, que *le mois lunaire pendant lequel avait lieu l'avènement du nouveau roi, en fixant son éponymie, prenait dès lors le nom de* DIOS, *en même temps qu'il devenait la tête d'une nouvelle série de mois ainsi que l'origine d'une ère personnelle au nouveau souverain, quel que fût d'ailleurs le nom du mois précédent* [1].

Or, voici les faits sur lesquels je crois pouvoir établir le principe que je viens d'énoncer.

1° On voit à la ligne 5 du texte grec du décret de Canope, que l'anniversaire de la naissance du roi Évergète se célébrait le 5 de dios; et la ligne 6 du même décret ajoute que le 25 du même mois on célébrait le jour où il avait reçu la couronne de son père.

Ici, comme on le voit, l'énoncé est explicite; c'est dans la langue du souverain qu'il est formulé ; mais il y a doute sur celui

1. Cf. Brunet de Presle, *loc. laud.*, p. 42, note 2.

des deux événements qui doit être considéré comme la cause de l'imposition du nom de dios au mois qui les contient tous deux.

2° Pour le décret de Memphis (pierre de Rosette), les faits ne sont pas aussi clairs. Dans celui-ci, le jour natal du roi et celui de son avénement sont énoncés en égyptien; le jour de la naissance du roi est fixé au 30 mésori, et quant au jour où il entra en possession de la royauté de son père, il y a, comme on le sait, une lacune que notre illustre prédécesseur Letronne remplissait par la date égyptienne du 17 méchir, tandis que notre confrère et ami Ch. Lenormant y introduit le mot φαωφὶ au lieu du mot μεχείρ.

Voilà donc trois dates entre lesquelles il faut choisir. Or, sans entrer dans les détails d'un calcul inutile pour prouver que ni le 30 mésori ni le 17 méchir ne sauraient faire partie du mois dios aux époques convenables pour satisfaire ainsi aux conditions de notre problème, je me bornerai à démontrer que le 18 méchir étant identique par hypothèse au 4 xandicos [1], et par conséquent le 15 méchir au 1er xandicos, en l'an 199 avant notre ère, 9e année d'Épiphane, il s'ensuit qu'en admettant un mode d'intercalation convenable, le 17 phaophi de l'an 541 de Nabonassar, identique au 29 novembre de l'année 208 avant notre ère, première éponyme d'Épiphane *recevant la couronne des mains de son père* [2] *qui l'associe au trône* (pour me servir de la formule consacrée), il s'ensuit, dis-je, que ce 17 phaophi appartiendra au mois dios.

En effet, il est facile de voir d'abord que le 1er thoth de l'an 541 de Nabonassar étant identique au 14 octobre de l'an 208 avant notre ère, le 17 phaophi, 47e jour de l'année égyptienne, est identique, ainsi qu'on vient de le dire, au 29 novembre de la même année [3], 6e jour de la lune qui était nouvelle le 24 du même mois [4] ou le 12 phaophi (voir le Tableau *E*). Or, du 24 no-

1. C'est sans raison valable qu'on a pris la veille du jour de l'assemblée des prêtres pour remplir la lacune mentionnée plus haut (voir Lenormant, *loco laudato*).

2. Saint-Martin, p. 117.

3.

	1er thoth 541	= 14 octobre 208.
	17 phaophi	= 29 novembre.
Différence...	46 jours.	46 jours.

4. Pingré : Éclipses de soleil le 12 août 208 et le 5 février 207 ; époque moyenne, 9 novembre ; ajoutant 14 jours, on a le 24 novembre. — (Voir le Tableau *F*.)

vembre 208 au 23 mars 199, ou du 12 phaophi de l'an 541 de Nabonassar au 13 méchir de l'an 549, il y a, suivant la supputation égyptienne (plus simple que la julienne pour la circonstance actuelle), 8 années vagues (de 365 jours), 4 mois (de 30 jours), et 1 jour en plus, laps de temps qui se résout en 3041 jours [1] formant à leur tour 103 lunaisons moyennes (soit approximativement 54 lunaisons de 30 jours et 49 de 29 jours). Maintenant ces 103 lunaisons, outre 8 années purement lunaires de 12 mois, contiennent 7 mois en plus. Sur ces 7 mois, admettons 2 intercalations [2] qui tomberont nécessairement sur les années 3 et 6 d'Épiphane, et il restera, outre les 8 années luni-solaires, 5 mois ou lunaisons à décompter préalablement en remontant à partir du 1er xandicos de l'année 199, ce qui nous conduit finalement à un 1er dios, identique d'une part au 26 novembre 208, surlendemain de la néoménie du 24, et d'autre part au 14 phaophi, comme on le voit dans le tableau suivant :

Nabonassar.		Années juliennes.			
541. 14 phaophi	=	208. 26 novembre	=	1er dios	an 1 d'Épiphane.
		207. 15 »	=		an II.
		*206. 4 »	=		an III.
		205. 22 »	=		an IV.
		204. 12 »	=		an V.
		*203. 1er »	=		an VI.
		202. 19 »	=		an VII.
		201. 7 »	=		an VIII.
		200. 28 octobre	=	1er dios	an IX.
		» 27 novembre	=	1er apelléos	»
		» 26 décembre	=	1er audynéos	»
		199. 25 janvier	=	1er péritios	»
		» 23 février	=	1er dystros	»
		» 25 mars	=	1er xandicos	»
549. 18 méchir	=	199. 28 mars	=	4 xandicos	»
		(Couronnement d'Épiphane.)			

1. 24 novembre 208 = 12 phaophi 541.
23 mars 199 = 13 méchir 549.

Différence... 3041 jours = 8 ans vagues et 121 jours.

2. Il n'en saurait être autrement sans que le nombre des intercalations dépasse 2, ou sans que le nombre des années comprises entre deux intercalations successives soit lui-même plus grand que 2. (V. ci-dessus p. 5.)

* Années embolismiques.

Ainsi, en définitive, le 17 phaophi étant identique au 4 du mois dios, notre proposition se trouve démontrée.

Ici se présente nécessairement la question de savoir comment, en concurrence avec les années du règne d'Épiphane, se comptaient celles du règne de son père. Or la question se trouvera toute résolue si l'on consent à admettre une hypothèse bien naturelle, savoir : que Philopator, en associant son fils au trône, aura choisi, pour effectuer cet acte important, le jour de sa propre éponymie, c'est-à-dire un 1er *dios*, celui de la 15e année de son règne qui avait dû commencer en 222 d'après les canons, de manière à faire de ce 1er dios celui de la première année du règne de son fils. Voyons ce qui résultera de cette hypothèse.

Eh bien ! puisque nous voyons, dans les 9 années qui viennent d'être énumérées, le 1er dios se tenir constamment entre les limites extrêmes du 28 octobre et du 26 novembre, nous pouvons regarder comme éminemment probable que la néoménie de de l'année 222 comprise entre ces deux dates, déterminera le 1er dios de la première année de Philopator, c'est-à-dire l'origine de l'ère de Philopator, et par suite d'Épiphane. Or, les Tables de Pingré indiquant une éclipse de lune pour le 14 novembre à 3 heures du soir, retranchons 14 jours et 18 heures, moitié d'une lunaison moyenne, nous arrivons ainsi au 30 octobre à 9 heures du soir (voir le Tableau *F*). Ajoutons 2 jours (voir ci-dessus p. 4), et nous aurons le 1er novembre pour époque probable du 1er dios.

Or, le 2 novembre est justement l'époque indiquée à cet effet par Saint-Martin dans sa *Table chronologique des Lagides* (page 116 des *Nouvelles recherches*, etc.). On ne devait certes pas s'attendre à une coïncidence plus parfaite, et plus propre en même temps à confirmer notre théorie.

Nous pouvons, en conséquence, résumer l'ensemble des règnes de Philopator et d'Épiphane dans le tableau suivant [1] que nous prolongeons jusqu'au règne de Philométor.

1. Notons en passant que les erreurs commises sur les valeurs exactes des lunaisons, et dont chacune atteint près de 3/4 d'heure (44′ 2″) (voir ci-dessus, p. 5, note 1) peuvent, en s'accumulant, aller jusqu'à altérer d'un jour quelques dates partielles, mais toutefois sans influer sur le résultat final.

Nabon. 527.	15 thoth	= 222.	1er novembre = 1er dios an Ier de Philopator.	
538.	30 mésori	= 210.	9 octobre : naissance d'Épiphane.	
541.	14 phaophi	= 208.	26 novembre = 1er dios an XV de Philopator. (1re année éponyme d'Épiphane avec son père).	
544.	11 phaophi	= 205.	22 novembre = 1er dios an IV d'Épiphane. (1re année éponyme d'Épiphane seul).	
549.	18 méchir	= 199.	28 mars = 4 xandicos an IX d'Épiphane : (Couronnement d'Épiphane.)	
567.	2 phaophi	= 182.	8 novembre	= 1er dios an XXVII d'Épiphane.
			8 décembre	= 1er apelléos.
		181.	6 janvier	= 1er audynéos.
			5 février	= 1er péritios.
			5 mars	= 1er dystros.
			4 avril	= 1er xandicos.
			3 mai	= 1er artémisios.
567.	28 pharmouti	= 181.	1er juin	= 30 artémisios an XXVII.
			Fin d'Épiphane après un règne de 26 ans 7 mois: Total des deux règnes 40 ans 7 mois.	
567.	29 pharmouti	= 181.	2 juin	= 1er dios de Philométor,

(Voir ci-après p. 26.)

Ce résultat, non moins important que curieux, nous autorise à admettre que quand un souverain associait préventivement au trône son héritier présomptif, la suite des mois calendaires, c'est-à-dire la série nominale des lunaisons, se poursuivait sans discontinuité, de manière cependant que chacun des deux rois faisait commencer son ère personnelle à un 1er dios, comme on vient de le voir : c'est ainsi que le 1er dios ou le premier jour de l'an 15 de Philopator devenait celui de l'an I d'Épiphane, le premier de ces deux rois comptant 16, 17, quand le deuxième comptait 2, 3. (Cette double supputation s'arrête nécessairement à l'an 17 de Philopator, puisque c'est dans le courant de cette année qu'il mourut [1].)

Le même résultat, rapproché des faits déjà constatés, nous conduit naturellement à partager en trois groupes ayant chacun leur ère propre, la série des Ptolémées composant ce que Champollion-Figeac appelle la première branche des Lagides. Ainsi le premier groupe comprendrait Soter, Philadelphe, Évergète; le deuxième groupe se composerait de Philopator et d'Épiphane ; enfin, le troisième commencerait à Philométor.

Pour Philopator et Épiphane, formant le deuxième groupe,

1. C'est à une semblable cause que se rattache le fait déjà cité, de médailles de la 2e année du règne de Philadelphe, qui se rapportent notoirement à l'an 41 de Ptolémée Soter.

nous venons d'établir d'une manière plausible, à ce qu'il nous semble, que leur ère commençait au 1er novembre de l'an 222 avant notre ère, jour identique au 15 thoth de l'an 527 de Nabonassar ; d'où résulte, comme on vient de le voir, l'identité du 4 xandicos de l'an 9 d'Épiphane avec le 18 méchir de l'an 549 de Nabonassar, jour d'ailleurs identique avec le 28 mars de l'an 199 avant l'ère chrétienne.

Quant au premier groupe comprenant Soter, Philadelphe, Évergète, nous savons, pour ce dernier roi, que le 7 apelléos de la 9e année de son règne était identique au 17 tybi de l'an 505 de Nabonassar, et au 8 mars de l'an 243 avant J.-C. ; il s'ensuit que le 1er dios de ce même an 9 tombe sur le 12 choïak de l'an 505 et sur le 1er février 243[1].

Par suite, en remontant d'année en année et tenant compte des intercalations, on peut établir de la manière suivante le tableau des 9 premières années de règne d'Évergète. (Voir le Tableau *G*.)

Nabonassar 497.	8 choïak	=	*251.	30 janvier	= 1er dios	an I d'Évergète.
			250.	18 février		an II.
			*249.	8 »		an III.
			248.	25 »		an IV.
			247.	15 »		an V.
			*246.	4 »		an VI.
			245.	23 »		an VII.
			244.	11 »		an VIII.
	(1er payni	=	244.	20 juillet :	lever épitole de l'astre d'Isis.)	
505.	12 choïak	=	*243.	1er février	= 1er dios	an IX.
	11 tybi	=		2 mars	= 1er apelléos.	
	17 »	=		8 »	= 7 »	
			(Décret de Canope.)			

Cela posé, nous avons admis que Philadelphe avait associé Évergète à la royauté, comme jadis Soter l'avait fait pour lui, et que cet événement avait eu lieu 5 ans avant la fin du règne de Philadelphe arrivée vers la fin de 247 ou le commencement de 246. Le 4 février 246, 1er dios de l'an 1er d'Évergète régnant seul, ou de l'an 6 d'Évergète associé à son père Philadelphe, marquerait donc la fin des 38 années de règne que l'on attribue à ce dernier,

1.

243.	1er février	=	505.	12 choïak.
	8 mars	=		17 tybi.
différence :	35 jours.			35 jours.

en y comprenant ses 2 premières années pendant lesquelles il fut associé au trône par Ptolémée Soter. Mais 38 ans formant juste 2 périodes métoniennes, ce sera donc du 4 février de l'an 284 avant notre ère, que devra partir le commencement ou 1er dios de l'an 1er de Philadelphe. Enfin, Soter ayant été gouverneur de l'Égypte pendant 17 ans et ensuite roi pendant 21 ans avant d'associer son fils au trône, et ce nombre d'années formant derechef une somme de 38 ans, il s'ensuit que le 4 février 322 pourra être également pris pour origine de l'autorité de Ptolémée Soter [1]. D'où résultera, pour base de la chronologie du premier groupe, le tableau suivant :

Nabonassar.						Nombre d'années.	
*426.25	athyr	= 322.	4 février	=	1er dios : Ptol. Soter gouverneur	17 ans	38
443.21	choïak	= 305.	26 »		1er dios. Ptol. Soter règne	21 »	
*464. 5	»	= 284.	4 »		1er dios. Soter associe Philad.	2 »	38
466.13	»	= 282.	12 »		1er dios. Soter abdique. — Philadelphe seul.	31 »	
*497. 8	»	= 251.	30 janvier		1er dios. Philad. et Évergète.	5 »	
		(Commencement de l'éponymie d'Évergète.)					
*502.14	»	= 246.	4 février.		1er dios an VI. Évergète seul : 29 ans et 9 m.		
*505.12	»	= 243.	1er »		1er dios an IX.		
*524.16	»	= 224.	31 janvier.		1er dios an XXVIII.		
525. 5	tybi	= 223.	19 février		1er dios an XXIX.		
*526.24	choïak	= 222.	8 »		1er dios an XXX.		
24	tybi		10 mars		1er apelléos »		
23	méchir		8 avril		1er audynéos »		
22	phaménoth		8 mai		1er péritios »		
22	pharmouti		6 juin		1er dystros »		
22	paschon		6 juillet		1er xandicos »		
21	paÿni		4 août		1er artémisios »		
21	épiphi		3 septemb.		1er désios »		
20	mésori		2 octobre		1er panémos »		
527.14	thoth		31 »		30 » an XXX.		

Fin du règne d'Évergète : 29 ans 9 mois.

527. 15 thoth = 222. 1er novembre = 1er dios de Philopator.

(Voir ci-dessus, p. 21.)

Bien que je ne puisse présenter les chiffres de ce tableau qu'à titre de déduction plus ou moins conjecturale en ce qui touche Soter et Philadelphe, et notamment le premier, je crois cependant

1. Pingré : éclipse de soleil le 2 avril 322 ; ôtez 59 jours, reste le 2 février 322.

trouver à l'ensemble que forme ce premier groupe des Lagides, une base chronologique suffisamment solide dans les remarques suivantes :

1° Alexandre étant mort, suivant Saint-Martin, le 22 juin 324 avant J.-C., et Ptolémée Soter ne s'étant, d'après Porphyre, rendu en Égypte que plus d'un an après pour en prendre le gouvernement, le laps de 19 mois et quelques jours écoulés depuis cette époque, jusqu'au 4 février 322 où nous plaçons le commencement de l'autorité de ce chef de la dynastie des Lagides, ne saurait paraître trop considérable.

2° En fixant l'époque où Soter prit le titre de roi au 26 février 305, nous la faisons tomber, d'accord avec Diodore de Sicile, précisément sous l'archontat de Corœbus, c'est-à-dire dans la 3e année de la 118e olympiade (3 juillet 306, 21 juillet 305)[1].

3° Enfin, de ces dates combinées avec celles des règnes suivants (qui ne sont point sujettes à contestation comme les précédentes), il résulte bien, conformément au texte de Porphyre, que Ptolémée Soter fut maître de l'Égypte, d'abord pendant 17 ans comme gouverneur, et ensuite pendant 21 ans comme roi, ce qui fait 38 ans, non compris ses 2 années d'association avec son fils Ptolémée Philadelphe.

Philadelphe ayant également régné 38 ans, d'après Eusèbe, le Syncelle, etc., pourvu que l'on comprenne dans cette durée, d'abord les deux années de son association avec son père, puis 5 années d'association avec Évergète son fils, il s'ensuit que la durée du premier groupe se termine avec le 9e mois de la 30e année d'Évergète, qui doit avoir ainsi régné 29 ans et 9 mois y compris les 5 années d'association avec Philadelphe[2] ; et de là résulte

1. Cp. Champollion-Figeac, *Ann. des Lagides*, t. I, p. 245 ; et Saint-Martin, p. 92.

2. Il n'est pas sans intérêt d'observer que le mode de fixation des années intercalaires, suivant lequel est calculé le tableau précédent, est exactement conforme à celui que toutes les vraisemblances assignent à la méthode adoptée lors de l'établissement du cycle de Méton, c'est-à-dire que la première année de la première période métonienne commençant en 432, et les périodes suivantes commençant respectivement en 413, 394, 375, 356, 337, 318, 299, 280, 261, 242, 223, les années intercalaires y occupent les rangs marqués par les chiffres 2, 5, 8, 11, 13, 16, 19. Ainsi, par exemple, pour la dixième période, qui commence en 261, on a les années intercalaires 260. 257, 254, 251, 249. 246, 243. Toutes celles que nous avons

pour la durée totale des règnes du premier groupe, une somme de 100 ans et 9 mois.

Après avoir ainsi bien établi la chronologie du premier groupe, et rappelé que la durée du deuxième est de 40 ans et 7 mois, nous revenons au troisième groupe dont Philométor occupe la tête. Pour celui-ci nous avons deux dates, l'une de l'an 18, l'autre de l'an 26 de son règne; il s'agit, au moyen de ces dates, de remonter à l'origine de son ère, c'est-à-dire au 1er dios de l'an 1er. A cet effet, observons qu'en l'an 162, c'est-à-dire 19 ans après l'avénement de Philométor qui eut lieu en 181, la relation mutuelle des mois juliens et macédoniens dut être la même qu'en cette dernière année. Or nous savons déjà qu'en l'an 164, 18e de Philométor, le 1er péritios correspondait au 21 septembre; et de là il est facile de déduire que le 1er dios s'était rencontré cette année-là avec le 24 juin. Or, le 1er dios coïncidant en 164 avec le 24 juin, il s'ensuit qu'il dut coïncider en 163 avec le 13 juin, et en 162 avec le 2 juin[1] (cet intervalle n'étant affecté d'aucune intercalation). Donc aussi en 181, le 1er dios était identique au 2 juin; donc, si la règle admise plus haut pour Évergète et pour Épiphane est également vraie pour Philométor, il s'ensuivra que l'avénement de Philométor, ou le commencement de son éponymie, doit échoir dans les premiers jours de juin de l'an 181.

En effet, les Tables de Pingré indiquent une pleine lune à la date du 19[2] mars 181 à 14 heures 3/4. Ajoutons 14 jours et 18 heures 1/4, moitié d'une lunaison de 29 jours 12 heures 3/4, et nous avons pour la néoménie suivante, le 3 avril à 9 heures. Ajoutons encore 59 jours et 1 heure, valeur de 2 lunaisons, et nous arrivons au 1er juin à 10 heures.

marquées d'un astérisque sont ainsi les années réellement intercalaires, comme il est facile de le vérifier d'après leurs rangs respectifs.

Ajoutons cette remarque curieuse, qu'aujourd'hui encore on se sert du cycle de Méton appliqué de la même manière; car c'est ainsi que le comput ecclésiastique l'emploie pour déterminer la fête de Pâques : « L'Église d'Alexandrie, dit Saint-« Martin (p. 22, cp. p. 48), le reçut des astronomes païens de cette ville, et le « donna au monde chrétien .»

1. Un raisonnement pareil à celui donné précédemment (p. 19, note 2) prouve que les intercalations appartiennent nécessairement et exclusivement aux années 159 et 162. (Voir à la p. précédente, note 2.)

2. Il paraît y avoir une faute dans les Tables de Pingré : il faudrait 18 et non 19; d'où le 2 avril et le 31 mai pour les néoménies indiquées, et le 2 juin pour le 1er dios. (Voir le tableau *H*.)

VÉRIFICATION.

Dates de Nabonassar.		Dates juliennes.		Dates ptolémaïques.	
567. 29 pharmouti	=	*181. 2 juin	=	1er dios an Ier de Philométor.	
		180. 21 »	=	» II.	
		179. 10 »	=	» III.	
		*178. 30 mai	=	» IV.	
		177. 18 juin	=	» V.	
		176. 16 »	=	» VI.	
		*175. 27 mai	=	» VII.	
		174. 15 juin	=	» VIII.	
		*173. 4 »	=	» IX.	
		172. 22 »	=	» X.	
		171. 11 »	=	» XI.	
		*170. 31 mai	=	» XII	avec Évergète II.
		169. 19 juin	=	» XIII	
		168. 8 »	=	» XIV	
		*167. 28 mai	=	» XV	
		166. 16 juin	=	» XVI	
		*165. 5 »	=	» XVII	
584. 25 paschon	=	164. 24 »	=	1er dios an XVIII.	
		» 24 juillet	=	1er apelléos »	
		» 22 août	=	1er audynéos »	
		» 21 septembre	=	1er péritios »	
584. 27 mésori	=	» 24 »	=	4 » »[1].	
		163. 13 juin	=	1er dios an XIX.	
		*162. 2 »	=	» XX.	
		161. 21 »	=	» XXI.	
		160. 10 »	=	» XXII.	
		*159. 30 mai	=	» XXIII.	
		158. 18 juin	=	» XXIV.	
		157. 7 »	=	» XXV.	
592. 29 pharmouti	=	*156. 27 mai	=	1er dios an XXVI.	
		» 26 juin	=	1er apelléos »	
		» 25 juillet	=	1er audynéos »	
		» 24 août	=	1er péritios »	
		» 22 septembre	=	1er dystros »	
		» 22 octobre	=	1er xandicos »	
593 25 thoth	=	» 25 »	=	4 » »	
		155. 15 juin	=	1er dios an XXVII.	
		*154. 4 »	=	» XXVIII.	
		153. 23 »	=	» XXIX.	
		152. 12 »	=	» XXX.	
		*151. 1er »	=	» XXXI.	
		150. 20 »	=	» XXXII.	
		149. 9 »	=	» XXXIII.	
		*148. 29 »	=	» XXXIV.	
		147. 17 »	=	» XXXV.	

Fin du règne de Philométor.

1. Notons en passant que la nécessité de trouver deux intercalations, ni plus ni

CONCLUSION.

Nous terminerons ici cette étude qui n'avait nullement la prétention de rétablir d'une manière complète le calendrier des Ptolémées ; les faits connus jusqu'à ce jour nous semblent insuffisants pour conduire actuellement à un pareil résultat. Tel qu'il est cependant, notre travail nous paraît autoriser pleinement la supposition, que les dates des événements spécialement relatifs aux personnes royales de la dynastie des Lagides, que notamment les années de leurs règnes ne se réglaient pas sur l'année solaire, mais qu'on les rapportait à l'année ou plutôt au mois lunaire. Au reste, ce n'est pas seulement sous les Ptolémées (semble-t-il) que les choses se passaient ainsi ; et c'est certainement là que se trouve l'explication des faits curieux si bien mis en relief par mon savant confrère M. de Rougé dans ses leçons au collége de France [1], notamment celui par lequel Thouthmès III, après avoir daté de l'an 22 de son règne les faits advenus pendant le mois de pharmouti, date tout à coup de l'an 23 en arrivant aux premiers jours de paschon. Mais c'est que dans l'intervalle (c'est encore M. de Rougé qui le dit) était survenue une néoménie et une fête éponyme du roi, savoir : celle de la commémoration de son avénement au trône [2].

A cette occasion, que l'on me permette de rappeler ici une opinion que j'ai précédemment émise [3] : c'est que « dans une « multitude de cas où M. Brugsch est amené (dans son ouvrage si « instructif [4]) à signaler ce qu'il nomme *la fête du nouvel an*, c'est « *la fête de la nouvelle lune* qu'il faudrait dire [5] ; . . . et de plus

moins, entre les années 164 et 156, entraîne celle d'attribuer ces deux intercalations aux années 162 et 159, c'est-à-dire aux années 20e et 23e de Philométor. — Par suite, l'année 1re de Philométor doit aussi être embolismique.

1. Voir *Revue de l'Instruction publique* (27 septembre 1866). — It. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions* (1866, p. 39.)

2. Cp. le *Mémoire* de M. Th.-H. Martin *sur le rapport des lunaisons avec le calendrier des Égyptiens, etc.* (Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr., tome VI, 1re série, 2e part., p. 441 et suiv.)

3. *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies* (juillet—septembre 1865).

4. *Matériaux pour servir à la reconstruction du calendrier des anciens Égyptiens.* — Cp. surtout les §§ 14 et 15 (pp. 55, 64 et suiv.)

5. A ce sujet, comparez les comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mai 1867, p. 101. — Tout événement, quelle qu'en soit la nature, dont la date est rapportée d'une manière certaine à un calendrier, peut devenir un élément essentiel dans le calcul de restitution de ce calendrier.

« (je le répète encore) M. Brugsch lui-même a donné toutes les « raisons et dit tout ce qu'il fallait dire pour entraîner son lec- « teur à adopter cette irrésistible conclusion.

« Malheureusement, je ne me le dissimule pas, il manque à ces « propositions bien hardies de ma part, une condition essentielle « et sans laquelle elles risquent fort de rester lettre morte : cette « condition, c'est le cachet d'un égyptologue. »

RÉSUMÉ SYNOPTIQUE

DE LA CHRONOLOGIE DE LA PREMIÈRE BRANCHE DES LAGIDES

ANNÉES DE NABONASSAR.	ANNÉES JULIENNES.		ANS.	
426. 25 athyr.	322. 4 février.	Ptolémée Soter gouverneur..	17	38
443. 3 choïak.	305. 26 »	Il règne.....	21	
464. 5 »	284. 4 »	Soter et Philadelphe associés.	2	38
466. 12 »	282. 12 »	Soter abdique; Philadelphe seul (1er dios an III)......	31	
497. 8 tybi.	251. 30 janvier.	Philadelphe et Évergète.....	5	
502. 13 choiak.	246. 4 février.	Évergète seul (1er dios an VI).	24 ans 9 m.	
527. 15 thoth.	222. 1er novemb.	Ptolémée Philopator........	14	17
541. 14 phaophi.	208. 26 »	Philopator et Épiphane.....	3	
544. 12 »	205. 22 »	Épiphane seul (1er dios an IV).	23 ans 7 m.	
567. 29 pharmouti.	181. 2 juin.	Ptolémée Philométor........	35 ans.	

A.-J.-H. VINCENT,
Membre de l'Institut.

TABLEAU *A*.

An de Nabon. 593.20 thoth. = 20 octobre — 155 (ann. jul. 156 av. J. C., date chronol.).

	a	*b*	*c*	*d*	*e*
Table I, arg. 20 siècles.	3444	389	299	86	883
Table II, arg. — 155	31	15	992	0	1
Table III, arg. 1845.	7172	814	681	1	852
Table IV, arg 20 octobre.	8881	597	179	799	730
	9528	815	151	886	466
Table VI, arg. *a* = 9528	15				
Table VII, arg. *b* = 815	19	Époque adoptée : octobre		20^j	0^h 0^m
Table VIII, arg. *c* = 151	64	Table XI : correction	+		19^h 17^m
Table IX, arg. *d* = 886	78				
Table X, arg. *e* = 466	4	N. L., temps de Paris....,		20^j	19^h 17^m
		Longit. Est d'Alexandrie	+		1^h 50^m
Δ = 10000 — 9728 = 272	Δ = 9728	N. L., temps d'Alex., octob.		20^j	21^h 7^m

1[er] xandicos an XXVI de Philométor = 22 thoth 593 (Nabon.) = 22 oct. 156 (chron.).
1[er] dios... = 27 mai 156.

TABLEAU *B*.

An de Nabon. 584 22 mésori = 19 septembre — 163 (ann. jul. 164 av. J. C., chron.).

	a	*b*	*c*	*d*	*e*
Table I, arg. 20 siècles.	3444	389	299	86	883
Table II, arg. — 163	31	15	992	0	1
Table III, arg. 1837.	7689	770	828	1	473
Table IV, arg. 19 septemb.	8383	472	204	715	591
	9547	646	323	802	948
Table VI, arg. *a* = 9547	16				
Table VII, arg. *b* = 646	51	Époque adoptée : septemb.		19^j	0^h 0^m
Table VIII, arg *c* = 323	67	Table XI, correction	+		14^h 10^m
Table IX, arg. *d* = 802	115				
Table X, arg. *e* = 948	5	N. L., t. de Paris, septemb.		19^j	14^h 10^m
		Longit. Est d'Alexandrie	+		1^h 50^m
Δ = 10000 — 9801 = 199	Δ = 9801	N. L., t. d'Alex., septemb.		19^j	16^h 0^m

1[er] péritios an XVIII de Philom. = 24 mésori 584 Nabon. = 21 sept. 164 (chron.).
1[er] dios.. = 24 juin 164.

TABLEAU *C*.

An de Nabon. 549.13 méchir = 23 mars — 198 (ann. jul. 199 av. J. C., d. chron.).

	a	*b*	*c*	*d*	*e*
Table I, arg. 20 siècles.	3444	389	299	86	883
Table II, arg. — 198	33	15	992	0	1
Table III, arg. 1802.	8619	817	967	1	684
Table IV, arg. 23 mars	7429	940	546	222	977
	9525	161	804	309	545
Table VI, arg. *a* = 9525	15				
Table VII, arg. *b* = 161	337				
Table VIII, arg. *c* = 804	1	Époque adoptée : mars.		23j	0h 0m
Table IX, arg. *d* = 309	5	Table XI, correction	+		8h 13m
Table X, arg. *e* = 545	1	N. L., t. de Paris, mars.		23j	8h 13m
		Longit. Est d'Alexandrie	+		1h 50m
Δ = 10000—9884 = + 116	A = 9884	N. L., t. d'Alexand., mars.		23j	10h 3m

1[er] xandicos an IX d'Épiphane = 15 méchir 549 Nabon. = 25 mars 199 (chron.).
1[er] dios.. = 28 octobre 200.

TABLEAU *D*.

An de Nabon. 505.9 tybi = 28 février — 242 (ann. jul. 243 av. J. C., d. chron.).

	a	*b*	*c*	*d*	*e*
Table I, arg. 21 siècles.	4913	837	146	89	655
Table II, arg. — 242	34	16	992	0	1
Table III, arg. 1858.	4996	127	933	0	332
Table IV, arg. 28 février.	9641	105	823	159	131
	9584	085	894	248	119
Table VI, arg. *a* = 9584	17				
Table VII, arg. *b* = 085	278				
Table VIII, arg. *c* = 894	13	Époque adoptée : février.		28j	0h 0m
Table IX, arg. *d* = 248	0	Table XI, correction	+		7h 39m
Table X, arg. *e* = 119	0	N. L., t. de Paris, février.		28j	7h 39m
		Longit. Est d'Alexandrie	+		1h 50m
Δ = 10000 — 9892 = 108	A = 9892	N. L., t. d'Alex., février.		28j	9h 29m

1[er] apelléos an IX d'Évergète = 11 tybi 505 = 2 mars 243.
1[er] dios............................ = 1[er] février 243.

TABLEAU *E*.

An de Nabon. 541.12 phaophi = 24 nov. — 207 (ann. jul. 208 av. J. C., d. chron.).
Avant-veille de l'ère d'Épiphane.

	a	b	c	d	e
Table I, arg. 21 siècles.	4913	837	146	89	655
Table II, arg. — 207.	33	15	992	0	1
Teble III, arg. 1893.	4067	79	794	999	121
Table IV, arg. 24 novemb.	733	867	279	895	17
	9746	798	211	983	794
Table VI, arg. 9746....	20				
Table VII, arg. 798.....	15	Époque adoptée : novemb.		24j	$0^h\ 0^m$
Table VIII, arg. 211.. ..	69	Table XI, correction		+	$5^h\ 40^m$
Table IX, arg. 983.....	65				
Table X, arg. 794.....	5	N. L., t. de Paris, novemb.		24j	$5^h\ 40^m$
		Longit. Est d'Alexandrie		+	$1^h\ 50^m$
$\Delta = 10000 - 9920 = 80$	$A = 9920$	N. L., t. d'Alex., novemb.		24j	$7^h\ 30^m$

TABLEAU *F*.

An de Nabon. 527.13 thoth = 30 oct. — 221 (ann. jul. 222 av. J. C., d. chron.).
Avant-veille de l'avénement de Philopator.

	a	b	c	d	e
Table I, arg. 21 siècles.	4913	837	146	89	655
Table II, arg. — 221	34	15	992	0	1
Table III, arg 1879.	2303	483	37	998	191
Table IV, arg. 30 octobre.	2267	960	493	827	98
	9517	295	668	914	945
Table VI, arg. 9517.....	15				
Table VII, arg. 295.....	346	Époque adoptée : octobre.		30j	$0^h\ 0^m$
Table VIII, arg. 668.....	4	Table XI, correction		+	$1^h\ 38^m$
Table IX, arg. 914.....	90				
Table X, arg. 945.....	5	N. L., t. de Paris, octobre.		30j	$1^h\ 38^m$
		Longit. Est d'Alexandrie		+	$1^h\ 50^m$
$\Delta = 10000 - 9977 = 23$	$A = 9977$	N. L., t. d'Alex., octobre.		30j	$3^h\ 28^m$

TABLEAU *G*.

An de Nabon 497.6 tybi = 28 janv. 250 (ann. jul. 251 av. J. C., date chronol.
Avant-veille de l'avénement d'Évergète).

	a	*b*	*c*	*d*	*e*
Table I, arg. 21 siècles.	4913	837	146	89	655
Table II, arg. — 250	36	16	991	0	1
Table III, arg. 1850.	5514	82	80	0	954
Tab'e IV, arg. 28 janvier.	9143	980	849	74	992
	9606	915	66	163	602
Table VI, arg. a = 9606	17				
Table VII, arg. b = 915	90	Époque adoptée : janvier.			28j 0h 0m
Table VIII, arg. c = 66	49	Table X, correction		+	16h 18m
Table IX, arg. d = 163	8				
Table X, arg. e = 602	0	N. L., t. de Paris, janvier.			28j 16h 18m
		Longit. Est d'Alexandrie		+	1h 50m
Δ = 10000 — 9770 = 230	A = 9770	N. L., t. d'Alexandrie, janv.			28j 18h 8m

TABLEAU *H*.

An de Nabon. 567.27 pharmouti = 31 mai — 180 (ann. jul. 181 av. J. C., d. chron.).
Avant-veille de l'avénement de Philométor.

	a	*b*	*c*	*d*	*e*
Table I, arg. 20 siècles.	3444	389	299	86	883
Table II, arg. — 180	33	15	992	0	1
Table III, arg. 1820.	4785	399	618	999	267
Table IV, arg. 31 mai.	1133	480	747	413	549
	9395	283	656	498	700
Table VI, arg. a = 9395	12				
Table VII, arg. b = 283	352	Époque adoptée : mai.			31j 0h 0m
Table VIII, arg. c = 656	6	Table XI, correction		+	12h 29m
Table IX, arg. d = 498	58				
Table X, arg e = 700	1	N. L., t. de Paris, mai.			31j 12h 29m
		Longit. Est d'Alexandrie		+	1h 50m
Δ = 10000 — 9824 = 176	A = 9824	N. L., temps d'Alex., mai.			31j 14h 19m

A.-J.-H. V.

OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

ACCOMPLIES

DANS LA SEINE-INFÉRIEURE

Du 1er juillet 1866 au 30 juin 1867.

L'année administrative que nous terminons en ce moment, a été bonne pour l'histoire, les monuments et les découvertes archéologiques. Mais pendant ce même laps de temps, la science locale et la Commission des antiquités ont fait des pertes sensibles. La mort a fauché impitoyablement parmi les plus jeunes comme parmi les plus vieux d'entre nous. Elle n'a rien respecté, pas même l'érudition la plus consommée.

M. Ballin, notre ancien secrétaire, nous a été enlevé à l'âge de quatre-vingt-deux ans, ainsi que M. Thieury qui en comptait à peine trente-deux. Tous deux ont bien rempli la carrière qui leur a été donnée, et la liste de leurs œuvres est remarquable par sa longueur. Elle forme deux bonnes pages de bibliographie normande. Mais la perte la plus sensible pour la science bibliographique et archéologique, c'est celle de M. Pottier, membre de la Commission depuis trente-cinq ans, l'oracle incontesté de l'érudition dans ce département, et l'une des lumières de la Normandie. Depuis dix-sept ans, M. Pottier dirigeait notre Musée départemental d'antiquités, et, grâce à la bienveillance de M. le sénateur préfet, il a pu donner à l'œuvre fondée par le baron Dupont-Delporte et par M. Deville un développement et une perfection qui honoreront sa mémoire.

La ville de Rouen devra aussi à M. Pottier la création de son *Musée céramique* et l'illustration d'une des pages les plus populaires, les plus aristocratiques et les plus prisées de son histoire industrielle.

De pareils hommes sont difficiles à remplacer. Cependant, M. le sénateur préfet avait été heureusement inspiré, en associant aux travaux de la Commission des antiquités M. G. Gouellain, de Rouen, jeune céramiste fort distingué, et M. Taillandier, conseiller à la Cour de cassation, bien connu dans le monde littéraire par de nombreux travaux, parmi lesquels on remarque une biographie du chancelier de L'Hospital et des recherches sur le château de Blandy. Depuis quelques années M. Taillandier se rattachait à ce département par une notice sur l'abbaye des Bernardines d'Arques, dont il était devenu l'heureux et intelligent propriétaire. Mais la mort s'est hâtée de nous enlever ce collaborateur aussi actif que dévoué.

La Commission a continué l'impression de ses procès-verbaux et elle a conduit à bonne fin le tome second de cette utile publication. Ce volume, qui ne saurait tarder à paraître, contient le récit, année par année, de ce que l'Archéologie a fait dans ce beau département pendant les dix-huit premières années de la sage et paternelle administration de M. le baron Le Roy. Mieux que tout ce qu'on pourrait dire, ces 400 pages, jointes aux 300 qui les ont précédées, montreront au pays qu'aucun de ses intérêts intellectuels n'est négligé parmi nous. Elles prouveront aussi au public combien de services a rendus une institution modeste mais honorable, fonctionnant pendant près d'un demi-siècle.

Maintenant j'arrive à ce que l'Archéologie départementale a produit depuis une année, sous le patronage administratif. Comme toujours, je répartirai en quatre grandes époques la somme des faits qui se sont fait jour dans nos contrées.

ÉPOQUE GAULOISE.

Une monnaie gauloise en or a été trouvée dans les environs de Neufchâtel, et, grâce à l'activité de M. Mathon, elle est entrée au Musée de cette ville. La ville de Montivilliers, qui déjà nous a fourni plusieurs spécimens d'antiquités gauloises et romaines, a donné, dans ces derniers temps, une hachette polie en grès verdâtre auquel on donne communément le nom de jade. Cette belle pièce a pris place

dans la bibliothèque que cette ville doit au zèle de son administration municipale.

La Bibliothèque de Fécamp s'est également enrichie d'un vase gaulois provenant de la rectification de la côte de Cany, vers Sasseville. Ce vase ne devait pas être seul, et nous ne serions pas surpris qu'il provînt d'un cimetière gaulois dont les ouvriers n'auront soupçonné ni l'existence, ni la valeur.

En effet, les vases gaulois de nos cimetières sont si fragiles et si peu consistants que les terrassiers les aperçoivent à peine, et que bien rarement ils réussissent à en sauver quelques-uns.

Nous avons encore la preuve de cette difficulté de salut pour la céramique celtique, dans les travaux exécutés à Sommery (canton de Saint-Saëns) et à Ancourt (canton d'Offranville). Là, des vases très-anciens et vraiment intéressants ne nous sont arrivés qu'en morceaux dépareillés et inutiles.

ÉPOQUE ROMAINE.

L'époque romaine est loin d'avoir été stérile; cependant cette année elle s'est montrée moins féconde que la période franque et surtout que le moyen âge.

A peu de distance du bourg d'Yerville, en détruisant une butte de terre placée à un carrefour, qu'une croix surmontait depuis longtemps, on a rencontré plusieurs statuettes en terre cuite représentant Vénus Anadyomène. On ne saurait douter que ce lieu n'ait été autrefois consacré au culte, du temps du paganisme romain.

Les cachettes monétaires dans des silex, sans être communes, ne sont pas inconnues parmi nous. Nous avons eu l'occasion d'en citer quelques-unes pour les temps gaulois. Elles sont plus rares pour l'époque romaine. Cependant nous en avons connu à la Neuville-Champ-d'Oisel et à Saint-André-sur-Cailly. Cette fois c'est à Fresnoy-Folny (canton de Londinières) que la découverte a eu lieu. Un cantonnier cassant un caillou, venu d'Etrimont, le trouva rempli de dix monnaies romaines en argent. Parmi celles qui se sont laissé lire, on a reconnu les noms de Vespasien et de Trajan.

Une simple fondation pratiquée dans l'enceinte de la gendarmerie de Rouen, située rue Impériale, enclave de l'ancien couvent de Saint-Louis, a fait voir un cercueil romain en plomb contenant les ossements verdis d'un tout jeune sujet.

Les forêts de la Seine-Inférieure, ainsi que celles de la Normandie, et même de toute la France, contiennent un grand nombre de cavités circulaires connues dans notre pays sous le nom de *fosses*, mais appelées ailleurs *murgers* ou *mardelles*. Jusqu'à ces dernières années ces *fosses* n'ont pas attiré l'attention de la science. Aussi leur date est-elle restée aussi inconnue que leur destination est mystérieuse. Cependant, en Allemagne comme en France, ces cavités étranges commencent à fixer les regards des érudits. Dans la Lorraine et dans le Berry, elles sont devenues l'objet d'études qui devront porter leurs fruits. La Normandie, toujours si dévouée à la science, si active dans la voie de l'érudition, devait apporter son rayon au faisceau de lumières qui se prépare. M. de Girancourt, conseiller général de Blangy, a voulu que la forêt d'Eu, si riche en *fosses* de toutes sortes, contribuât à la solution du problème scientifique. Sous son bienveillant patronage, j'ai interrogé trois *fosses* dans le canton de Varimpré. L'une d'elles n'a rien dit; mais les deux autres nous ont donné, au milieu de détritus charbonnés, des traces évidentes du passage de l'homme, des tuiles à rebords et des fragments de poteries romaines. Il est donc prouvé que ces *fosses* étaient ouvertes il y a quatorze, quinze ou seize siècles, si déjà elles n'existaient pas auparavant. Ce résultat positif est intéressant pour la science.

Mais de l'époque romaine nous avons connu cette année deux documents importants : le tombeau de sainte Honorine à Grâville, et le cimetière romain de Lillebonne.

Un travail de décoration, opéré dans une chapelle de l'ancienne abbaye de Grâville, a fait apercevoir un cercueil de pierre complétement enchâssé dans le mur. Ce sarcophage est considéré par la tradition comme le tombeau de sainte Honorine. D'après les agiographes, sainte Honorine ayant été martyrisée au pays de Caux, le 27 février de l'an 303, il s'ensuit que pour être authentique ce monument doit présenter tous les caractères romains du IVe ou Ve siècle. Afin de m'assurer de ce fait, et aussi pour contrôler à l'aide de l'archéologie les assertions de la tradition, je me suis rendu à Grâville et ai fait dégager dans son entier ce tombeau vénéré depuis des siècles. C'est une auge en pierre du pays, mesurant deux mètres en longueur sur soixante-dix-huit centimètres de large et soixante-douze de haut. La forme du cercueil, sa matière et sa masse ont tous les caractères romains des bas temps. Rien donc ne s'oppose à ce que le corps de sainte Honorine y ait été déposé, sinon au moment de son martyre, du moins dans le cours du VIe siècle, après la paix de l'Église. Ce qui corrobore de plus en plus les assertions de la tradition,

c'est le texte même des chroniques. Elles assurent que le sarcophage de la sainte fut brisé sur un des côtés et dans la direction de la tête, afin de soustraire aux Normands le corps de la martyre cauchoise. Or, le sarcophage antique que possède Grâville et que nous avons visité, fut assurément brisé sur le flanc droit et dans la région de la tête. Tout semble donc se réunir pour montrer, dans l'auge de pierre conservée à Grâville, le cercueil antique qui garda cinq siècles les restes de la seule martyre dont le sang ait arrosé le diocèse de Rouen, au temps des persécutions païennes.

Mais la plus belle source d'archéologie romaine s'est montrée à Lillebonne, cette ancienne cité des Calètes, qui depuis cinquante ans n'a cessé d'être une mine ouverte pour l'étude comme pour les collections. Cette fois c'est la nécropole qui a parlé d'une façon intéressante.

Déjà, il y a trente et quarante ans, le cimetière antique du Câtillon devint l'objet de la curiosité de M. Davois, son propriétaire. Sondé sur divers points avec les idées d'un amateur étranger à la science, ce champ de repos donna un bel assortiment d'objets anciens, dont le Musée de Rouen fit l'acquisition en 1840. En 1853, avec la permission de Madame Davois, j'ai pu faire au Câtillon une fouille méthodique, qui a fourni au Musée ses plus beaux spécimens, et à la *Normandie souterraine* un de ses meilleurs chapitres.

Cette année, le nouveau propriétaire du Câtillon, M. Montier, de Bolbec, a fait défoncer la veille nécropole dans un but de culture. Cette fois encore, les morts se sont montrés sous la bêche et, presque partout, ce sont des incinérations qui ont apparu. Huit ou dix sépultures ont donné leurs urnes, toutes de forme ollaire; puis un grand assortiment de vases destinés aux offrandes. L'ensemble de la fouille n'a pas fourni moins de trente vases en verre dont plusieurs étaient brisés. Parmi ces derniers on remarque des fioles dites lacrymatoires, une baguette de verre, des perles bleues côtelées, un collier de vingt-six perles, et les restes d'une coupe représentant un combat de gladiateurs. Ce genre de vase a été déjà rencontré à Vienne, en Autriche, à Londres, dans la Savoie, dans le Berry et sur plusieurs points de l'Europe romaine. Dans les urnes, ou autour d'elles, on a recueilli des épingles en os ou en ivoire, un passe-lacet en os, des fibules, des boucles d'oreilles et un miroir en bronze, une tablette à écrire en marbre, deux lampes, dont une en fer et l'autre en terre cuite vernissée, affectant la forme d'un pied humain. Je n'omettrai pas de mentionner des clous, des serrures et des clefs, provenant des coffrets de bois qui contenaient ces dépôts funèbres.

ÉPOQUE FRANQUE.

Sur plusieurs points de ce département les Francs se sont fait jour cette année comme les précédentes. Nous sommes loin de connaître toutes leurs apparitions, car les terrassiers ne discernent pas toujours ce qu'ils rencontrent, et puis nous n'avons pas partout des correspondants.

Malgré la difficulté de connaître tous les faits archéologiques qui se produisent dans un département aussi grand que le nôtre, nous sommes arrivé cependant à enregistrer un bon nombre de renseignements qui viendront enrichir le faisceau de l'histoire départementale.

Dans cette catégorie je crois devoir ranger de nouvelles découvertes d'objets francs, faites à Grandcourt près Londinières, et à Sommery près Neufchâtel. Dans le premier village, la *Motte du Charron* a donné une lance en fer et deux vases en terre. A Sommery, de nouvelles sépultures ont fourni, outre des vases et des boucles en bronze, une épée en fer longue de près d'un mètre. L'épée est toujours rare dans les sépultures mérovingiennes.

Harfleur, Blangy, Beausault nous ont donné des cercueils de pierre qui me paraissent appartenir à l'époque franque. A Harfleur, c'est la culture qui a rencontré des squelettes avec des auges de pierre au pied du *Mont-Caber*.

A Blangy, l'auge s'est révélée au hameau de Grémonmesnil, sur la lisière du *Bois du Détroit*. Le fond de ce cercueil était percé de trois trous, tandis qu'ordinairement il n'y en a qu'un seul. A Beausault, c'est le chemin de grande communication n° 35 qui, en 1851, a montré deux cercueils de pierre au hameau de la *Fontaine-du-Puits*. Cette année, un nouveau sarcophage est apparu dans la tranchée, et tout indique qu'il n'était pas seul.

Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai parlé d'un cercueil de pierre trouvé à Avesnes près Gournay. Depuis j'ai visité ce sarcophage, qui est en pierre de Vergelé, et je me tiens pour assuré qu'il doit être reporté aux temps mérovingiens. J'ai fait plus : pendant l'excursion qu'il m'a été donné de faire dans le pays de Bray, j'ai fouillé le terrain qui entoure le cercueil de pierre et j'y ai trouvé tout un cimetière franc, dont je n'ai exploré qu'une partie. J'ai reconnu plusieurs rangs de fosses, dont douze ont été complétement étudiées. Ces douze fosses nous ont donné cinq vases de terre, un

sabre et un couteau de fer, cinq agrafes en fer avec plaques et contre-plaques, la plupart plaquées ou damasquinées d'argent, des perles de verre, une monnaie romaine, une fibule de bronze, une fibule en or, et enfin deux boucles d'oreilles à cercle de bronze avec pendants d'or.

L'année dernière encore j'entretenais le public d'une fouille importante et heureuse opérée dans le cimetière de Douvrend, près Dieppe. Alléchés par le résultat de cette opération, des amateurs qui se trouvaient aux bains de mer ont voulu se procurer le plaisir d'une exploration archéologique. Ils ont consacré trois jours à préparer des fosses, et au jour désigné pour l'inspection, ils ont recueilli des fers de lance, des fers de flèche, une fiole et un bol en verre. La principale découverte fut celle d'un jeune guerrier franc ayant à ses pieds un vase, à la tête des boucles d'oreilles en argent, au cou un collier de perles de verre; à la ceinture, une boucle et un couteau de fer, et sur les jambes un bouclier avec son umbo.

Une recherche de cailloux sur la route a fait trouver à Nesle-Normandeuse (canton de Blangy) tout un cimetière franc. Parmi les épaves que le hasard a fait tirer de ces sépultures, nous citerons une hache, une lance et une épée, des vases de terre, des sabres, des couteaux, des boucles, des plaques de ceinturon en fer comme en bronze. Nous espérons, à l'aide d'une fouille méthodique, compléter l'inventaire de ce dortoir des francs mérovingiens.

La plus belle découverte de l'année dernière a été le cimetière de Creil, qui couvre le pied de la *Côte-d'Eu*, entre la route impériale n° 25 et la route départementale n° 26. Révélé également par une extraction de cailloux, il a donné pendant plusieurs mois une foule d'objets en terre cuite, en verre, en pâte de verre, en ambre, en fer, en bronze, en argent et en or. On ne saurait estimer à moins de cinquante le nombre des sépultures visitées par la bêche. Le plus grand nombre étaient sans cercueil; mais, chose rare, on a compté jusqu'à huit cercueils de pierre, dont cinq en moellon du pays et trois en Vergelé du bassin de Paris.

J'ai reconnu douze vases, quatre couteaux, cinq sabres, une agrafe, une hache, une lance et une épée en fer. Le bronze était abondant; il se partageait en boucles de lanières et en boucles de ceinturons, en plaques et contreplaques. L'une de ces agrafes, remarquablement découpée, représentait la tête et le buste d'un homme. Il y avait aussi cinq styles, neuf fibules ornées de verroteries, deux bagues, six chaînettes et plusieurs boucles d'oreilles. Les trois plus beaux objets d'art étaient une boucle d'oreille avec pendant d'or rehaussé de

perles et deux magnifiques fibules. De nombreuses perles de verre et de pâte de verre provenaient des colliers et des bracelets. Enfin je ne dois pas oublier trois monnaies antiques, dont deux romaines et une gauloise. L'une est un Posthume en argent foré pour être suspendu; l'autre, un *aureus* de Vespasien; la troisième enfin était un bronze gaulois des Aulerques et des Bellovaques.

LE MOYEN AGE ET LA RENAISSANCE.

La période chrétienne du moyen âge est riche en monuments de toutes sortes. Si bon nombre de ses œuvres gisent dans la poussière du sol, un plus grand nombre encore couvrent la surface du pays et l'enrichissent de leurs merveilles aussi éclatantes que durables. On peut dire avec raison que cette grande époque fournit des éléments à toutes branches de la science comme de l'industrie nationale.

La sigillographie peut trouver matière d'études dans deux sceaux du XIII[e] siècle, l'un en pierre et l'autre en bronze, trouvés à Arques et à Leure, localités fort importantes au moyen âge. L'un de ces sceaux paraît avoir appartenu à un artisan ou à un industriel.

La céramique du moyen âge est beaucoup moins connue que la céramique romaine, et même que la céramique franque. Cependant elle est pour nous d'un plus grand intérêt, puisqu'elle se rattache immédiatement à notre nationalité et que, par l'application du vernis plombique, elle marque un progrès plus grand dans les arts industriels. Pour accroître les éléments de cette science, le cimetière chrétien de Martin-Eglise nous a donné un très-beau pichet du XIV[e] siècle et un vase du XIII[e], percé de trous après cuisson, pour usage funéraire. Les fouilles de la rue de l'Impératrice, à Rouen, ont donné un beau pichet émaillé de jaune et décoré de pastillage, qui figure en ce moment à l'Exposition universelle.

Une autre découverte faite dans la rue de l'Hôtel-de-Ville consiste en une tirelire revêtue de vernis verdâtre et contenant cent cinquante monnaies d'argent des XI[e] et XII[e] siècles. Cette circonstance, qui date l'objet, en fait un élément précieux pour l'histoire de la céramique.

Mais nulle part la céramique chrétienne n'a recueilli d'éléments plus abondants que dans les églises et dans les cimetières. C'est ce qui vient d'être démontré une fois de plus par le cimetière chrétien de Bouteilles, près Dieppe. Profitant du passage que la route départementale n° 41 vient de se frayer à travers cet ancien champ de

repos, j'ai fait un sondage afin de rechercher une fois de plus ces croix d'absolution et ces vases à charbon dont cette localité s'est montrée si prodigue. Dans l'étroit passage de la route nouvelle, j'ai rencontré plus de trente vases des XIIIe, XIVe et XVe siècles, qui accompagnaient des corps chrétiens de cette époque. Il s'est présenté jusqu'à un pot de grès de Martin-Camp d'une date relativement récente. Sa présence prouvait que l'usage de brûler de l'encens autour des morts ou d'y placer de l'eau bénite avait persévéré ici jusque dans ces derniers temps.

La numismatique, si prodigieusement variée, des temps féodaux, trouve dans les découvertes quotidiennes des documents nouveaux et inattendus.

Cette année nous avons à signaler, dans la Seine-Inférieure, deux trouvailles intéressantes pour les collectionneurs comme pour les érudits. La première a eu lieu à Saint-Arnoult, près Caudebec-en-Caux. Des ouvriers plantant des arbres, au lieu et place d'une ancienne chaumière, rencontrèrent un vase de terre rouge en forme de pichet, qui contenait plus de cinq cents pièces de monnaie d'argent et de billon. Toutes ces monnaies allaient du XIIe au XIVe siècle. On y a reconnu les rois de France Louis VII, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Bel et Louis-le-Hutin; les ducs de Bretagne Jean Ier, Arthur II et Jean III, le duc de Bourgogne Eudes IV, le duc de Savoie Amédée V et le roi de Sicile Charles II d'Anjou.

Mais une découverte plus importante et plus précieuse par son antiquité a été faite à Rouen dans la rue de l'Hôtel-de-Ville. En creusant les fondations d'une maison nouvelle au croisement de la rue Beauvoisine, on a trouvé une petite tirelire en terre blanche émaillée de vert. Elle contenait de cent quarante à cent cinquante pièces d'argent baronnales et royales du XIe au XIIe siècles. Nettoyées avec soin, elles ont laissé reconnaître des comtes du Mans, de Chartres, d'Anjou, de Châteaudun et de Henri II ou de Henri III d'Angleterre.

Mais de toutes les branches de l'archéologie, celle qui profite le plus des découvertes journalières que font les travaux publics et particuliers, c'est la sépulcrologie ou connaissance de la sépulture de l'homme. Déjà pour les périodes gauloise, romaine et franque j'ai montré une série de tombeaux antiques étalant leurs richesses et faisant bénéficier les diverses connaissances humaines. Le moyen âge a aussi beaucoup à gagner à l'étude des sépultures.

Nous avons déjà parlé du tombeau de sainte Honorine, de Grâville, qui fut honoré par le moyen âge; mais nous n'avons pas mentionné

les peintures dont on le décora alors, et l'ouverture circulaire qui fut pratiquée dans ses flancs pour l'usage des pèlerins.

Des travaux de restauration opérés dans la chapelle de la Sainte-Vierge, à Saint-Ouen de Rouen, ont fait voir les arcades du XIVe siècle où reposèrent l'abbé Nicolas et l'abbé Marc-d'Argent, le fondateur de la grandebasilique. Ces arcades étaient encore décorées de peintures symboliques du XVIe siècle.

Un autre travail de restauration de chapelle a fait découvrir, à Saint-Jacques de Dieppe, la dalle tumulaire d'Estienne de Manneville, conseiller de la ville et trésorier de l'église, mort en 1508. Cette dalle précieuse, à laquelle se rattache le souvenir d'une grande famille qui a donné deux gouverneurs à la ville de Dieppe, a été soigneusement encastrée dans le mur de la chapelle de Saint-Joseph où elle a été découverte.

La même ville de Dieppe nous a montré, dans un ancien cloître d'Ursulines, abandonné à la révolution et transformé dans ces derniers temps en une propriété privée, trois cercueils de plomb, imitant le corps humain. La forme de ces chapes de métal, leur décoration particulière, nous les fait reporter au temps de Louis XIII, époque de la fondation du monastère. Le propriétaire en a fait don à la ville de Dieppe pour sa collection.

Puisque nous en sommes sur les sépultures de plomb de nos églises, nous n'oublierons pas de mentionner ici trois boîtes en plomb en forme de cœur, trouvées récemment dans l'église de Saint-Laurent-de-Brévedent (canton de Saint-Romain-de-Colbsoc). En démolissant le chœur de l'église de ce village afin de l'agrandir et de le transformer, on a trouvé dans un des piliers trois cœurs en plomb, contenus dans une grande pierre. Ces enveloppes métalliques contenaient les cœurs de Nicolas Le Roy du Mé, sieur d'Aplemont, vice-amiral de France, et ayant commandé des escadres sous les rois Louis XIII et Louis XIV, et de Renée-Suzanne Du Fay, son épouse, décédée en 1671. La troisième boîte, plus petite que les autres, contenait le cœur d'un enfant de douze ans. Soigneusement conservés à la mairie de Saint-Laurent, les cœurs des patrons ou bienfaiteurs des ancêtres seront religieusement replacés par les enfants dans le chœur de la nouvelle église.

Mais la principale opération de l'année, celle par laquelle nous terminons ce rapport, c'est la fouille pratiquée dans le chœur de la cathédrale de Rouen au mois d'octobre dernier. Depuis 1862, je méditais cette recherche. J'ai pu enfin l'exécuter vers la fin de 1866, grâce au concours simultané de S. Em. Mgr le cardinal archevêque

de Rouen, et de S. Exc. Monsieur le ministre des Cultes, qui a bien voulu accorder une allocation.

Je savais, par l'histoire, qu'au commencement du siècle dernier (vers 1734) le chapitre de Rouen, réformant le chœur, avait détruit les tombeaux du roi Charles V, du duc de Bedford et des rois anglo-normands, Henri Court-Mantel et Richard Cœur-de-Lion. Une fouille pratiquée dans ce même sanctuaire, en 1838, pour la recherche du cœur de Richard, et couronnée par la découverte de la statue sépulcrale, avait montré qu'à l'égard des deux Plantagenet qui décoraient la cathédrale actuelle, depuis sa fondation, on avait été moins radical que pour Charles V, et que les royales images, au lieu d'être enlevées ou brisées, avaient été seulement enfouies sous un terrain de transport. La découverte de la statue de Richard démontrait sans réplique le procédé des chanoines, que l'histoire n'avait pas enregistré.

Cette trouvaille renfermait pour moi un renseignement. Elle me disait que la statue de Henri le Jeune, dit Court-Mantel, avait été traitée de même, et qu'elle devait se trouver ensevelie, comme sa sœur, au côté de l'Evangile. Ce fut sous cette impression que je fouillai le 17 octobre, et que ce jour-là même je rencontrai l'image royale, noyée dans un bain de mortier et un grossier blocage de maçonnerie. Nous l'avons religieusement dégagée de son linceuil funèbre et placée à côté de son frère jusqu'à ce que toutes deux puissent reprendre dans le chœur leur place sept fois séculaire. C'est ce que nous espérons voir prochainement.

En attendant, nous devons nous féliciter d'avoir tiré de terre cette royale statue d'un Plantagenet, glorieux témoin de la puissance normande au XIIe siècle.

Cette statue, longue de deux mètres vingt-trois centimètres, est en pierre de liais de Créteil. Elle montre le jeune prince couché sur le dos, comme sont toutes les statues sépulcrales de l'époque. La tête, qui était couronnée d'un diadème fleuronné, manque totalement. Le corps est revêtu d'une robe longue qui ferme sous la gorge, au moyen d'une jolie fibule cruciforme entourée d'une bordure circulaire décorée de lentilles. Une élégante ceinture bouclée sur les reins, présente sur toute sa longueur des croix de Saint-André, des traverses et des besants de l'aspect le plus gracieux. Le corps du prince est enveloppé du manteau royal, auquel il emprunte le surnom de Court-Mantel. Le manteau, qui relève sur les jambes, est fermé sur les épaules à l'aide de deux agrafes en forme de quatre-feuilles.

Le duc-roi ne porte pas d'épée, pas plus que Richard. Comme lui

il soutient du bras gauche un sceptre brisé. Plus que son frère, il montre, suspendue à sa ceinture, une charmante aumônière.

Les deux mains, jointes sur la poitrine, ont été complétement enlevées. Les pieds ont été également mutilés, comme les mains et comme la tête. Le pied droit manque totalement; le pied gauche laisse voir une charmante agrafe de chaussure, comme le pied de Richard.

Cette belle image d'un Plantagenet, qui peut rivaliser avec celles de Fontevrault, sera bientôt restaurée par les soins du gouvernement.

Profitant de cette découverte, j'ai cherché le corps du prince, qui m'a fait à peu près défaut. Je n'ai plus trouvé que quelques lames de plomb du XIIe siècle, qui avaient assurément servi à un cercueil primitif, des ossements sans ordre et des fragments de cuir de bœuf. Quoique le roi Henri ait été enveloppé dans une peau de bœuf et dans un sarcophage en plomb, je n'oserais assurer que parmi les ossements rencontrés il ne s'en trouve pas qui appartiennent à Guillaume Plantagenet, dit Longue-Épée, oncle de Henri, près duquel ce jeune prince avait désiré d'être inhumé.

L'exploration commencée ne s'arrêta pas au tombeau du roi Henri le Jeune. Il me vint dans la pensée de rechercher l'inscription sur cuivre du tombeau de Bedford, donné par Sandford d'après un dessin de William Dugdale. Comme les chanoines avaient enterré les statues royales, j'espérais qu'ils avaient réservé le même sort à la table de métal. Je n'eus pas le bonheur de la rencontrer, et tout me fait penser aujourd'hui qu'elle est perdue pour jamais. Mais il arriva ici une chose à laquelle je ne songeais nullement. A quatre-vingt-quinze centimètres du pavage actuel, je rencontrai un cercueil de plomb de Jehan de Lancastre, régent de France pour son neveu Henri VI, et inhumé dans la cathédrale de Rouen le 30 septembre 1435. Ce cercueil, en plomb laminé, mesurait deux mètres cinq centimètres de long sur une largeur variant, des pieds à la tête, de vingt à vingt-cinq centimètres. Ce sarcophage avait été autrefois enveloppé dans un coffre de chêne, dont le bois s'était consumé.

J'ai examiné avec le plus grand respect le corps du prince qui fut un des plus grands guerriers de son siècle, et qui était fils, frère et oncle de rois. Ce corps n'était enveloppé que dans une forte couche de pâte, produit de l'embaumement. Cette pâte, que j'ai fait analyser par la chimie s'est trouvée être un composé de résine et de matières balsamiques dans lequel il entrait une telle quantité de mercure à l'état liquide que les gouttes en sortaient en abondance. Cet examen respectueux et rapide, fait sur le corps d'un des principaux

personnages du xve siècle, n'aura pas été inutile, ni pour l'étude des arts, ni pour la sépulture chrétienne du moyen âge.

Je n'insisterai pas sur cet étrange rapprochement opéré par la Providence qui, m'a fait rencontrer dans le même sanctuaire, à quelques pas de distance, les représentants de deux situations si différentes dans l'histoire. La plus grande élévation de la puissance normande, et le plus profond abaissement de la nationalité française.

Mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer la coïncidence étrange et peu concertée de la découverte du tombeau de Bedford et du rachat de la prison de Jeanne Darc. En 1435, Bedford était décédé dans ce même château de Rouen où avait été emprisonnée la libératrice de la France en 1431. La victime et le bourreau se sont trouvés ainsi rapprochés par une volonté suprême à laquelle rien ne résiste, et à quatre ans de distance c'est la même ville qui reçoit leurs cendres et leur sert de tombeau; et si, après quatre siècles du paisible repos de la tombe, Bedford revient à la lumière, c'est pour être témoin du triomphe populaire de l'héroïne qu'il abreuva de larmes et d'humiliations.

L'abbé COCHET.

TRÉSOR DE PÉTROSSA[1]

Pendant l'été de 1837, quelques carriers de Pétrossa (*Petreosa*), ville de Valachie sur l'Argèche (*Ardeiscus*), affluent du Danube, découvrirent en exploitant la montagne d'Istritza un merveilleux trésor, composé de vingt-deux pièces intactes en métal, plusieurs rehaussées de grenats, émeraudes, saphirs et perles. Ignorant sa valeur, les grossiers paysans qui avaient mis la main sur le trésor le cédèrent à un maçon grec pour la modique somme de 1200 francs. Celui-ci arracha les pierres précieuses en brisant leurs alvéoles, partagea un plat en quatre morceaux et vendit tout ce qui put trouver acheteur. Instruit de l'événement, l'année suivante, le prince Michel Ghika, ministre de l'intérieur et frère du hospodar alors régnant, se transporta sur les lieux et confisqua au profit du Musée de Bucarest les pièces qui n'étaient pas encore aliénées; malgré des recherches incessantes, on ne réussit à en sauver que douze, la plupart en mauvaises conditions, et un petit nombre de fragments : le reste demeura irrévocablement perdu. La conduite du ministre était basée sur le droit strict, car la terre où gisait le trésor appartenait à l'évêché de Buzéo, c'est-à-dire l'Etat.

J'avais, le premier en France, signalé dans un ouvrage spécial (*Orfévrerie mérovingienne*, 1864) le trésor de Pétrossa, dont je publiai alors une faible portion d'après les photographies de M. Bock et les gravures de M. Arneth. M. Odobesco connaissait mon livre, aussi toutes facilités m'ont-elles été accordées pour revenir sur des erreurs inévitables dans un travail fait en l'absence des originaux. Non content de me laisser étudier à domicile les monuments, uniques au monde, qu'avec une générosité bien digne d'éloges S. A. le prince

(1) Extrait de l'*Histoire du travail à l'Exposition universelle de* 1867, par M. Ch. de Linas. (Sous presse.)

Charles de Roumanie a distraits passagèrement du Musée de Bucarest pour en enrichir l'Exposition universelle, M. Odobesco a voulu aussi m'offrir une collection de photographies, précieux *memoranda* destinés à compléter mes notes manuscrites; de plus, l'aimable savant a mis à ma disposition la somme des documents qu'il avait recueillis sur la matière. Je tiens à enregistrer ici des actes de bienveillante confraternité : ils seront appréciés davantage, quand on saura que M. Odobesco prépare lui-même une *Description du trésor de Pétrossa*, accompagnée de magnifiques planches en chromo-lithographie.

Je vais détailler l'une après l'autre les pièces exposées au Champ-de-Mars; je tâcherai ensuite de jeter quelque lumière sur leur usage, leur date, leur origine et leur fabrication.

Aiguière (*amula*), haute de 0m,35; forme élancée; panse rudentée; col à renflement orné d'acanthes, style persan, et de chevrons au pointillé, motifs répétés sur le fond du vase; nœud sphéroïdal; pied conique entouré d'un chapelet de grosses perles soudées; anse rigide dont l'extrémité inférieure tournée en cercle s'appuie contre une fleur de lotus ciselée, le sommet plié en patte surmontée d'un corbeau évidé pour y loger le pouce; deux serpents, découpés à jour et couverts d'imbrications, surgissent des flancs de la patte, et contournent en partie les lèvres épanouies de l'ouverture, couronnée de perles à l'instar du pied. Objets dégradé.

Plat (*lanx*) brisé en quatre morceaux; diamètre, 0m,565 ; au centre un *aster* persépolitain encadré d'ondulations concentriques; sur les bords, un chevronné courant, dont chaque triangle inscrit une sorte de feuille côtelée que prolongent des enroulements; deux cercles, l'un extérieur, orlé de grosses perles, l'autre intérieur, bordé de petites, accompagnent le chevronné. Toute l'ornementation est repoussée, sauf les grosses perles qui sont soudées.

Ecuelle circulaire (*patina*), montée sur un pied très-bas; hauteur totale, 0m112; profondeur, 0m,075; diamètre, 0m,257. Elle est faite de deux lames épaisses, appliquées l'une sur l'autre et réunies ensemble par une soudure antique habilement dissimulée; la lame extérieure, plus forte, est unie; l'intérieure comporte une série de personnages et d'ornements, ciselés et repoussés, style gréco-romain de la basse époque. Ce décor consiste en un cep de vigne courant sur le bord du vase, entre un chapelet de perles et une torsade, feuilles et grappes empiétant çà et là sur le champ qu'elles encadrent. Au-dessous du cep apparaît une série de seize figures rangées en cercle, les pieds posés sur une seconde torsade, limite du médaillon central où l'on trouve un berger couché, puis un chien, un ânon, un lion, deux

ânes affrontés, un léopard, tous placés bout à bout en diverses attitudes. Au milieu surgit la statuette d'une femme assise, haute de 0m,075. Elle est vêtue d'une longue tunique sans manches, serrée à la taille; ses cheveux, divisés par une raie qui va du front à l'occiput, s'enroulent en couronne onduleuse et se retroussent en chignon; ses traits grossiers manquent d'expression; son sein est médiocrement indiqué; elle tient à deux mains un gobelet conique (*calathus*) qu'elle serre contre sa poitrine. Le siége, arrondi, sans dossier et à marchepied (*scamnum*), est orné d'un cep de vigne compris entre deux torsades. Je reviens aux seize figures intermédiaires; vu leur importance, je les décrirai méthodiquement en allant du personnage n° 1 vers la droite du spectateur.

1° Jeune homme imberbe, assis, presque nu, drapé à l'antique dans un ample manteau; il tient de la main gauche une lyre appuyée sur son genou, et dans la droite serre le bâton court (*plectrum*) destiné à faire vibrer les cordes de l'instrument; un hippogriffe est couché à ses pieds.

2° Homme barbu, debout, vêtu d'une courte tunique de fourrures à manches collantes (*chiridota*), ajustée à la taille par une ceinture; il a pour coiffure les dépouilles de la tête d'un animal féroce, *galea pellibus tecta*, et il est chaussé de bottines à basse tige (*perones*); une chlamyde couvre ses épaules; il élève de la main droite une écharpe (*strophium*), les deux bouts réunis, — peut-être une fronde (*funda*), — et porte dans la gauche un arc, la corde enroulée autour du bois; on voit un gros poisson entre ses jambes.

3° Enfant debout, nu sauf une chlamyde; il porte sur la tête un coffret échiqueté (*arcula*), et un épi ou une palme dans la main gauche.

4° Jeune homme imberbe dans l'attitude de la marche; il est vêtu de la chlamyde et d'une pièce d'étoffe attachée autour des reins (*semicinctium*); un corbeau est perché sur son épaule droite; il a une grappe de raisin dans la main droite et un flambeau (*fax*) dans la gauche.

5° Femme debout, voilée d'une draperie flottante (*amictus*), robe talaire; dans la main droite, un seau (*situla*), dans la gauche, une écuelle (*patera*).

6° Femme vêtue comme la précédente, assise sur une chaise (*cathedra*) dont le large dossier sert de perchoir à un corbeau; sa main droite tient un sceptre court, dans sa main gauche apparaît un instrument en Y que je serais disposé à prendre pour des ciseaux

ouverts (*forfex, forficula*); son talon droit fait redresser une *patera*, sur laquelle repose entièrement le second pied.

7° Femme debout, semblable au n° 5; un flambeau dans la main gauche.

8° Homme barbu, debout, poitrine nue, le reste du corps enveloppé d'un long manteau; dans la main droite, un *strophium* tordu en corde, la gauche est appliquée sur la poitrine.

9° Femme debout, robe talaire, manteau, *strophium* à franges croisé sur la poitrine; bras et sein nus; cheveux roulés en couronne, tresses retombant sur les épaules; sa main droite pose une espèce de *stemma* sur la tête du personnage précédent; elle tient dans la main gauche une corne d'abondance.

10° Homme imberbe, debout, vêtu comme le n° 8; *armillæ* aux épaules; *modius* sur la tête; une sorte de caducée abaissé dans la main droite, dans la gauche un grand épi ou une palme.

11° Homme barbu assis sur un crocodile; *semicinctium* pour tout vêtement; attributs : un maillet sphérique (*malleus*) dans la main droite, une *cornu copiæ* dans la gauche.

12° Femme debout, le haut du corps nu, le bas enveloppé d'un manteau; ses cheveux retombent en longues boucles sur ses épaules; au sommet du crâne, une touffe (*tutulus*) accostée de deux petites ailes d'oiseau ouvertes : elle tient une *patera* dans la main gauche.

13° Jeune homme imberbe, debout, entièrement nu, sauf une chlamyde rejetée sur le bras gauche; il est couronné du *stemma*; sa main droite est armée d'un fouet.

14° Figure semblable au n° 13, un fouet dans chaque main; un corbeau à droite, à hauteur du visage.

15° Jeune homme imberbe, debout, *semicinctium* autour des reins, chlamyde sur le dos; un bâton dans la main droite, une corbeille de fruits dans la gauche.

16° Femme en marche, robe longue à manches courtes, ceinture de perles; elle porte un seau dans la main droite, la gauche élève une *patina* : une tige chargée de citrouilles ou de grenades serpente à côté du personnage. Pièce intacte.

Tasse octogone à deux anses, fond en retrait : chacun des seize panneaux qui la composent encadre des rosaces ajourées à huit et à douze lobes, les claires-voies vitrées en cristal de roche. Les anses sont formées d'une panthère dont les membres postérieurs s'arc-boutent à 45 degrés contre le bandeau du milieu, les griffes antérieures et la gueule supportant une patte horizontale en queue d'ai-

gle munie de quatre oreilles saillantes; le moucheté des panthères est obtenu au moyen de petits grenats suriants et de parcelles de nacre. Un cloisonné de saphirs, émeraudes et grenats orientaux revêtait l'extrados des pattes; une décoration du même genre, pierres rectangulaires, règne sur les bandeaux et sur le pied. La majeure partie des soudures a été brisée; les gemmes ont disparu presque en totalité; le fond et plusieurs panneaux manquent, une seule panthère est intacte. Dimensions : prof., 0m,105; gr. diam., 0m,185; petit diam., 0m,165; diam. à la base, 0m,09 et 0m,075.

Tasse dodécagone analogue à la précédente : claires-voies formées de rosaces à huit lobes maintenues par une tringle verticale. Au fond, même rosace; deux diamètres la maintiennent, quatre petits cercles la cantonnent; le tout ajouré. Ce vase est très-mutilé; il n'a plus qu'une seule patte en queue d'aronde; les cellules de cloisonnage s'y voient encore, mais aucune trace des arcs-boutants n'est restée. Dimensions : prof., 0m,12; diam., 0m,175.

Gorgerin ou hausse col. Il consiste en un croissant formé de deux plaques peu épaisses : l'une servant de cuve; l'autre, très-mince, découpée en cœurs, trèfles, palmettes, cercles et triangles, bordée à l'entour de cases rectangulaires, est superposée à la première. Des grenats orientaux, des lapis-lazuli et une pâte vitreuse vert clair, taillés *ad hoc*, étaient rapportés entre les linéaments de l'esquisse et fixés par un mastic résineux qui remplissait la cuve. Un carcan va mourir entre les cornes du croissant auxquelles il est soudé presqu'à angle droit. Ce carcan, ornementé à l'extérieur comme le reste de l'objet, s'ouvre par derrière à l'aide d'une pièce mobile à charnières annelées que traversent deux goupilles sommées d'un bouton de grenat; on passait le gorgerin au cou en enlevant le dos du carcan. Diamètres, 0m20 et 0m15. Avaries majeures, mais n'excluant pas la possibilité d'une restitution.

Fibule en forme d'aigle ou d'épervier, les ailes fermées, la queue en éventail. Le dos a conservé les attaches de la broche, dont la pointe s'engageait dans une gaîne. La tête et le cou de l'oiseau sont creux et en relief; le corps et la queue se courbent en arc. La surface extérieure était revêtue de pierres précieuses cabochons, de grenats orientaux et de verres rouges cloisonnés; sur la poitrine, un rectangulaire gemmé. Le cou est ajouré de cœurs et de cercles qui devaient enchâsser des grenats; des cloisons soudées à la carcasse sertissaient les pierreries sur le reste de la fibule, cependant les fonds du τάβλιου et de quelques gros cabochons ont été rapportés après coup. Quatre glands en cristal de roche, monture perlée, attachés par des

chaînes tressées, étaient suspendus à la queue; il en reste encore deux. Dimensions : haut. sans les pendeloques, $0^m,27$; plus grande larg. du corps, $0^m,105$, de la queue, $0^m,13$ environ. La pièce est complétement dépouillée; les cloisons sont écrasées; on a déchiré la partie du col qui rejoignait la poitrine : néanmoins, ce qui reste est encore d'un grand caractère.

Deux fibules en forme d'oiseau au long cou planté sur un corps elliptique; j'avais d'abord cru que c'était un paon, mais la tête et le bec font reconnaître un vautour. Le cou bordé de perles ciselées, la queue et les rudiments des cuisses, étaient ornés de grenats orientaux et autres pierreries, cloisonnés ou enchâssés dans des bâtes profondes rapportées. Le corps, bombé, se compose de deux plaques superposées : l'une, très-épaisse, sert de fond; l'autre, plus mince, est ajourée de cœurs, palmettes et cercles régulièrement disposés autour d'un gros cabochon central. On a introduit dans les ouvertures de petites bâtes sertissant des grenats et des verres rouges où sont gravés des cercles concentriques; ces bâtes remplissent l'intervalle compris entre les deux plaques; la verroterie repose sur un paillon d'or. Cinq glands attachés à des chaînettes tressées sont suspendus à la queue; ils sont ovoïdes et pointus; leur tête est imbriquée; leur corps réticulé à jour incruste des lames de grenat. Les attaches et la gaîne de la broche ont persisté. Le cou a pour âme un tube métallique. L'objet entier détermine un arc. Dimensions : hauteur sans les pendeloques, $0^m,25$ et $0^m,235$; largeur, $0^m,080$ et $0^m,065$. Les deux fibules ont beaucoup souffert; l'une d'elles est privée de ses pendeloques; il reste néanmoins sur les corps quelques verroteries incrustées.

Fibule imitant un oiseau. Corps elliptique travaillé et décoré comme celui des vautours. Ce corps porte sur une bâte rectangulaire, divisée en quatre compartiments où sont enchâssés des morceaux de cristal de roche bombés; deux palmettes contournées en volute se dressent aux extrémités du rectangle, un bouton de grenat rehausse leur ventre. Au haut du corps, même bâte rectangulaire accostée de deux boutons de grenat; sur la bâte, un trapèze partagé verticalement en deux cases et sommé d'un carré incrustant un morceau de pâte vert clair; le tout est couronné par un grenat simulant la tête de l'animal. Ce grenat ferme le pavillon d'une corne hexagonale qui prolonge le derrière du col, et contre laquelle s'appuie la gaîne d'une broche dont les attaches subsistent. Deux chaînettes tressées, munies de pendeloques microscopiques en perles, complètent l'ensemble. Dimensions : haut., $0^m,175$; larg., $0^m,055$. L'objet est presque intact, il

n'y manque qu'un petit nombre de pierres : grâce à lui, la restitution des vautours devient facile.

Torques en gros fil uni ; fermeture, un tenon s'engageant dans une boucle ronde : diam., 0^m,170 ; épais., 0^m,005.

Anneau cylindrique brisé s'effilant vers l'interruption : fermoir, une mortaise ronde et un tenon ; un fil roulé en hélice renforce leurs queues. Une inscription est gravée au dos de l'objet sur la partie opposée au fermoir. Diamètre, 0^m,153 ; épaisseur du milieu, 0^m,012.

Fragments. Un bout de chaîne tressée d'où pend un petit anneau. Deux morceaux de bandeau incrustant des tables de grenats découpées en fleurs de lotus ; leur système de cloisonnage est identique à celui qui caractérise l'épée de Childéric, le plat de Gourdon, les couronnes de Guarrazar et beaucoup d'autres pièces d'orfévrerie attribuées aux Franks ou aux Goths.

Tous les objets qui composent le trésor de Pétrossa sont en métal très-pur. L'or rouge oriental forme la matière des deux tasses et de la *patina* illustrées de figures ; le reste est en or jaune byzantin. Les valeurs intrinsèques du *lanx*, 24,400 fr., et de la *patina*, 7000, le poids total de la trouvaille, 17 kil. 100 gr., feront apprécier sa richesse. Induits en erreur par la tournure antique des personnages ciselés sur la *patina*, et surtout par l'inscription de l'anneau où ils lisaient XAIPE KAI ΠΙΝΕ — de plus clairvoyants s'y seraient mépris — les savants qui étudièrent d'abord le trésor de Pétrossa voulurent y reconnaître des ouvrages grecs de la basse époque. Cependant quelques formes ornementales, certains détails et, par-dessus le marché, l'invitation *salue et bois*, fort peu compatible avec un anneau, changerent enfin le cours des idées. Où ils avaient vu du grec, les épigraphistes découvrirent trois mots en lettres runiques pareilles aux caractères rencontrés sur plusieurs monuments du Nord et une fibule d'argent trouvée à Charnay (Bourgogne). Introduites en Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons et employées par eux dans les provinces qu'ils subjuguèrent à partir du v[e] siècle, ces lettres offrent une grande conformité avec les anciennes runes germaniques et s'écartent des runes plus récentes, qualifiées *nordiques* par le docte M. C. Rafn, secrétaire de la *Société des Antiquaires du Nord*. Le dernier mot, *hailag*, fut déchiffré, et tout le monde accepta cette lecture ; on ne s'accorda pas aussi bien quant aux deux autres. MM. A. Odobesco et R. Neumeister, pasteur évangélique à Bucarest, espèrent avoir pénétré le mystère ; ils lisent donc :

Gutani Ocwy hailag.

Odin est appelé *Gauti* dans l'Edda ; Jornandès désigne les contrées situées à l'est du Tanaïs par un nom qui se rapproche d'*Ocwy*; le terme germanique *hailag* n'a pas besoin de commentaires. *Gutani* étant accepté comme une forme de *Gauti*, on pourra traduire ainsi :

A Odin la Scythie consacrée.

Les liens de parenté qui unissaient entre eux les Scythes ou Gètes, les Goths dont je ne suivrai pas les pérégrinations, les Germains, les Scandinaves et les autres peuples venus de l'Asie en Europe par la route nord-est, ont été suffisamment démontrés. De l'identité de race résultait pour ces diverses tribus la communauté de religion, aussi est-ce au culte et à la mythologie scandinaves qu'il faut demander l'explication du trésor de Pétrossa. Mais le contact des Barbares avec la civilisation européenne dénatura tant soit peu leurs traditions religieuses; quelques-uns de leurs anciens dieux s'identifièrent avec les divinités grecques, et plusieurs habitants de l'Olympe envahirent la Valhalla. Or, les Gètes ou Daces orientaux entretinrent, de temps immémorial, des relations avec les comptoirs grecs échelonnés sur la côte nord du Pont-Euxin; au IIIe siècle, les Goths occupaient la Dacie, dont ils finirent par expulser les Romains. Des monuments où le culte d'Odin apparaît sous les formes grecques de la basse époque ne peuvent donc être attribués qu'aux Goths, surtout avec la condition de découverte sur un territoire habité par ce peuple aux temps mêmes où les objets furent fabriqués. Si l'on accepte des prémisses auxquelles je suis loin de donner le développement qu'elles méritent, on reconnaîtra facilement que le trésor de Pétrossa comprenait l'ensemble des *regalia* et des *pontificalia* d'un souverain; car, chez les Goths et les Scandinaves, les trois pouvoirs, religieux, guerrier et judiciaire, se concentraient dans une seule personne. L'anneau à inscriptions est l'*anneau de serment* que l'on trempait dans le sang des victimes et sur lequel juraient les plaideurs en invoquant les noms d'Odin et de Thor. Le grand plat servait aux offrandes pendant les sacrifices: l'aiguière, aux libations. La *patina* est cette coupe de mémoire, *minne*, qu'aux trois fêtes annuelles on vidait en l'honneur des dieux, des héros et des ancêtres : je désigne ici, sous bénéfice d'inventaire, les divinités figurées sur l'ustensile sacré. N° 1, Balder, fils d'Odin, en Apollon ; les Hyperboréens adoraient le soleil. N° 2, Aegir, dieu des eaux, Neptune. N° 3, Fosite, fils de Balder, vénéré dans l'île d'Héligoland? N° 4, Tyr, dieu de la guerre, Mars. Nos 5, 6 et 7, les trois *Nornes* (Parques),

Urda, Verdandri et Skuldra. N° 8, Sœter (Saturne)? N° 9, Freya, déesse de l'amour et de la fécondité, Vénus. N° 10, Odin ou Wodan, Mercure des Germains selon Tacite. N° 11, Thor, dieu du tonnerre, Hercule, Vulcain. N° 12, Héla, déesse de la mort. N°s 13 et 14, Castor et Pollux, dont Tacite rencontra le culte chez les Naharvales. N° 15, Freyr, dieu de la paix et de l'abondance? N° 16, Ostara, déesse du printemps? Les corbeaux sont ceux qui parcouraient l'univers pour en apporter les secrets à Odin. Au centre du plateau domine la vieille Jordh ou Hertha (la Terre, Cybèle), caractérisée par son entourage et le *calathus* qu'elle tient; les autres dieux, munis la plupart d'attributs pacifiques, semblent environner la déesse pour rendre hommage à sa puissance. M. Odobesco voit une Freya dans la statuette précitée; M. Filimonov y reconnaît le type de la divinité que représentent d'anciennes statues, taillées d'un seul bloc et répandues dans tout le sud de la Russie, où on les désigne sous le nom de *Kamennaia Baba* (femmes de pierre), symboles vraisemblables de la vie, de l'abondance et des forces productrices de la nature. La remarque de M. Filimonov n'infirme en rien mon sentiment; elle prouve, de plus, que les Ases séjournèrent en Russie avant de se répandre dans le reste de l'Europe. Je risquerai toutefois une question incidente au sujet des *Lamennaia Baba*, en me gardant bien de la résoudre. M. E. d'Eichwald, membre de l'Académie impériale de médecine à Saint-Pétersbourg, m'a remis, il y a peu de jours, les dessins de quatre figures colossales trouvées en 1820, l'une à Konskye Rasdory, village du gouvernement de Kharkov (Petite-Russie), les trois autres dans la Russie méridionale, entre Kherson et Berislav, et, plus à l'est, sur la route de Marioupol à Taganrogh. Ces statues, en pierre, représentent deux hommes et deux femmes, le *calathus* en main, dans l'attitude donnée à la Jordh de Pétrossa. Mais la ressemblance ne va pas plus loin, car le costume et le visage des colosses russes sont fortement empreints du cachet mongol. Les monuments analogues observés par M. Filimonov offrent-ils le même caractère? Les tasses en cristal de roche circulaient pendant les festins solennels; quant aux fibules et au gorgerin, ces objets appartenaient aux insignes royaux. M. Odobesco croit que l'aigle se mettait sur la poitrine et les vautours sur les épaules; son opinion vaut la peine d'être examinée,

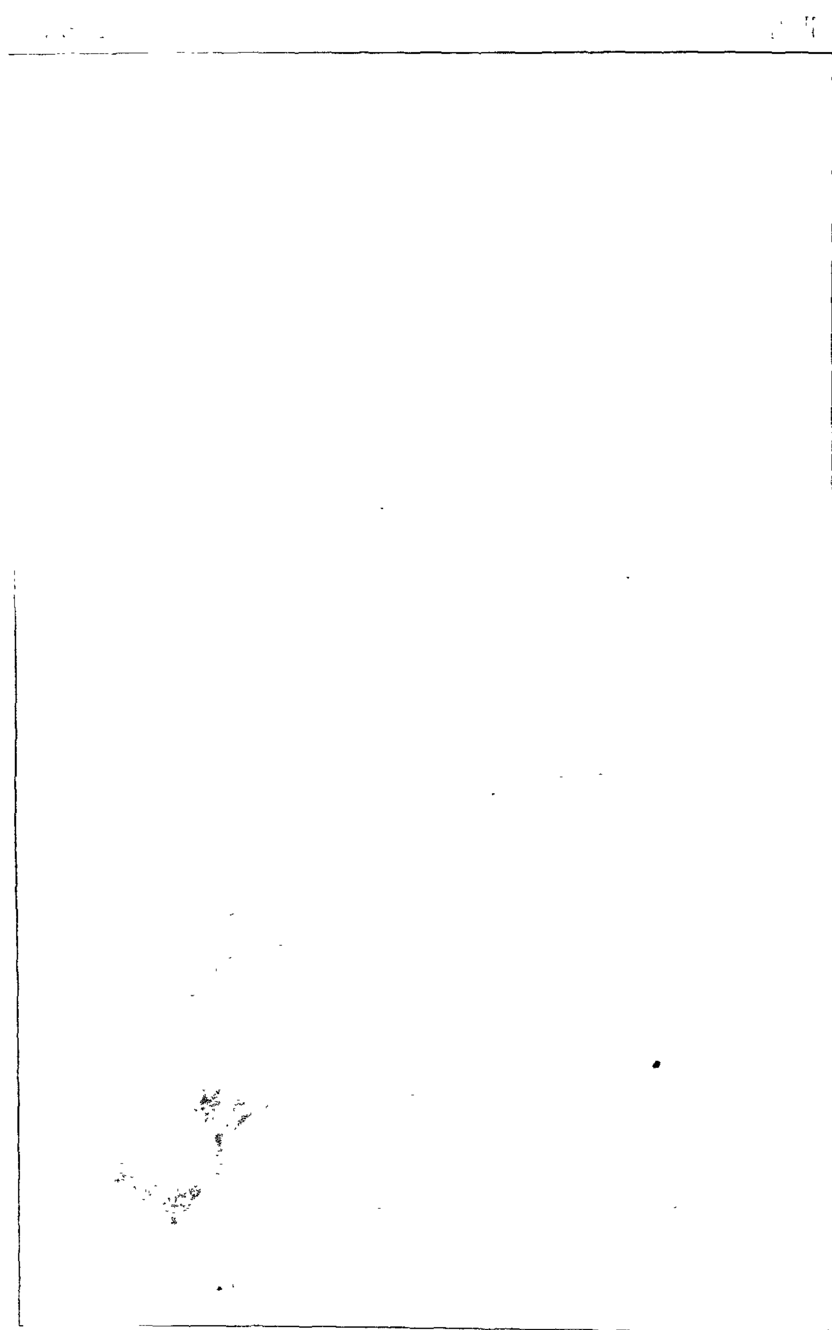
Sauf peut-être la *patina*, le *torques* et l'anneau, le trésor de Pétrossa est asiatique. J'ai vu récemment entre les mains de M. d'Eichwald plusieurs éperviers de bronze (fibules ou *bullæ*) provenant des fouilles d'Ielabouga, sur la Kama, aux limites des gouvernements

de Viatka et d'Oremburg (Russie orientale); le *lanx*, l'*amula*, les bandeaux et le gorgerin sont décorés de motifs persans; enfin les coupes ajourées sont fabriquées dans les mêmes conditions que le plat de Chosroës, à la Bibliothèque impériale de Paris. S'il m'était permis d'entamer la discussion sur un point aussi délicat, je renverrais volontiers la *patina* aux Grecs du Pont-Euxin ou de la Thrace; le *lanx*, les fibules et le gorgerin, à des orfévres orientaux, sinon à des ouvriers byzantins familiarisés avec les procédés de l'Orient; le *torques* et l'anneau, aux Goths. Une obscurité encore plus grande environne l'origine des coupes ajourées; l'art sassanide en fournit bien un exemple, mais les écrivains arabes nous apprennent que l'on usait de vases pareils à la table des empereurs de Constantinople. Une autre opinion a été mise en avant, qui attribuerait aux Goths seuls l'entière fabrication du trésor. Cette opinion ne manque pas de valeur, car, bien antérieurement au IVe siècle, existaient en Scandinavie des ouvriers habiles dans le travail des métaux, et l'on admettrait difficilement que les Goths eussent dégénéré au point de rompre avec toutes les traditions artistiques de leurs ancêtres. Loin de là, un contact séculaire avee la Grèce et Rome aurait dû affermir plutôt qu'éteindre le sentiment de l'art chez les Barbares venus du Nord. J'accèderais donc sans trop de peine à une attribution nationale, si des arguments non moins sérieux que les précédents ne s'y opposaient. Les Goths étaient des pillards effrénés, et l'homme adonné au pillage fabrique rarement lui-même les objets qu'il peut obtenir par le vol ou les produits du vol. D'ailleurs on ne trouve sur aucun monument romain ou scandinave, ni l'*aster* du grand plat, ni les palmettes du gorgerin, ni le *lotus* des bandeaux, motifs que la Perse revendique. En outre, la question de l'origine des tasses a grand besoin d'être éclaircie. Les études actuelles de M. de Longpérier sur les coupes sassanides résoudront probablement cette question majeure.

Suivant M. le docteur Bock, le trésor de Pétrossa aurait appartenu à Athanaric, roi des Visigoths. L'histoire et l'archéologie ne démentent pas l'assertion de M. Bock. La *patina* offre tous les caractères de la décadence de l'art au IVe siècle, et lorsque les Visigoths, chassés par les Huns, vinrent s'établir en Mœsie sur les terres de l'Empire, Athanaric, alléguant une promesse faite à son père sous la foi du serment, ne voulut jamais consentir à émigrer. Le roi barbare tint plusieurs années contre les Huns dans les montagnes de la Dacie, jusqu'à ce que, cédant à la force, il fût contraint de chercher un asile à Constantinople, où il mourut le 25 janvier 381. Or, Pé-

trossa est justement bâtie sur une ramification méridionale des Karpathes, près d'un *castellum* ou forteresse dont les ruines ont été récemment explorées, et qui a pu être le dernier boulevard des Goths sur la rive gauche du Danube. Les dangers d'une fuite précipitée dont le succès n'était pas certain engagèrent-ils Athanaric à enfouir ses insignes pour les dérober à la rapacité des Huns? Se méfia-t-il de l'hospitalité romaine? J'opinerais pour la première version, car Théodose accueillit l'exilé avec bienveillance et lui conserva la pension annuelle qu'il recevait auparavant.

CHARLES DE LINAS.



LETTRE A M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY

SUR LA

NUMISMATIQUE DES ÉDUENS

ET DES SÉQUANES

Mon cher ami,

Vous n'avez certainement pas oublié toute la joie que votre bonne et vieille amitié m'a procurée, en mettant sous mes yeux certain bijou numismatique exhumé des fouilles du mont Beuvray. Cette monnaie me parut, à première vue, jeter une vive lumière sur la numismatique entière des Eduens, et je vous le dis immédiatement. Certes, je ne me trompais pas, et je vous dois ainsi quelques petites découvertes que je ne saurais mettre sous un plus digne patronage que le vôtre. Vous dédier, sous forme de lettre, les résultats des recherches que la précieuse monnaie du Beuvray m'a fait faire, c'est un devoir sans doute; mais c'est mieux encore pour moi, c'est une satisfaction toute de cœur, et que je suis bien heureux de me donner.

Pour y voir plus clair et marcher d'un pas plus assuré dans la voie que je me proposais de suivre, j'avais un premier travail indispensable à faire, c'était de grouper le mieux que je le pourrais tous les faits qui constituent ce que nous savons de l'histoire des Eduens et des Séquanes.

Permettez-moi donc, mon cher ami, de vous soumettre l'ensemble de ces faits, que je m'efforcerai de résumer le plus brièvement possible.

J'entre en matière.

En l'an 123 avant l'ère chrétienne, les Eduens étaient en guerre avec les Allobroges, leurs voisins. Ceux-ci avaient réussi à entraîner dans leur querelle les Arvernes dont Bituit, fils du fameux Luern; était roi, et qui à ce moment exerçaient une véritable suprématie sur la Gaule entière. Les Massaliètes conseillèrent aux Eduens de contracter une alliance avec les Romains, s'il voulaient lutter sans trop de désavantage. Le sénat accepta avec empressement les offres des Eduens, qu'il déclara solennellement amis et alliés du peuple romain, dont les Eduens de leur côté se reconnurent les frères.

En 122, la guerre éclata, et l'intervention romaine écrasa les Allobroges, près de Vindalium. C'était Domitius qui commandait les troupes de la république.

Moins d'un an après (121), Bituit, qui se croyait sûr de la victoire, fut battu à plate couture par C. Fabius Maximus, sur la rive gauche du Rhône.

Cette double victoire valut aux Eduens la prépondérance dont les Arvernes venaient d'être dépouillés. Nous allons voir tout à l'heure la détresse dans laquelle les plongea l'abus qu'ils en firent.

Entre les années 113 et 101 se placent tous les événements qui se rattachent à la grande invasion des Cimbres et des Teutons. Cette invasion fut étouffée dans le sang par Marius, en 102 d'abord, dans les plaines qui s'étendent de Roquefavour à la montagne de la Victoire (Campi putridi, Pourrières de nos jours), et en 101 (le 30 juillet) à Vercellæ, dans la Cisalpine.

Nous le disions il n'y a qu'un instant, après l'humiliation des Arvernes l'orgueil des Eduensne connut plus de bornes.

Ils prétendirent imposer à tous leurs voisins un joug trop difficile à porter. Ainsi, dans le but de ruiner à leur profit le commerce des Séquanes, ils mirent des droits énormes sur la navigation de la Saône. A bout de patience, les Séquanes se lièrent avec les Arvernes avides de vengeance, et, pour opposer alliance à alliance, ils crurent faire merveilles en appelant les hordes germaines à leur secours. Arioviste, qui était à leur tête, accueillit ces ouvertures avec ardeur; il passa le Rhin en toute hâte et accourut en Séquanie. Les Eduens essuyèrent coup sur coup deux effroyables défaites, dans lesquelles disparurent presque entièrement leur sénat et leur cavalerie, et il leur fallut mettre bas les armes. Pour obtenir la paix, ils se virent réduits à accepter les conditions les plus humiliantes. Ainsi, ils durent livrer leurs enfants en otages aux Séquanes,

et s'engager par serment à ne les réclamer jamais, à ne jamais invoquer le secours des Romains et à rester pour toujours soumis à leurs vainqueurs.

Un seul Eduen se refusa à souscrire à cet affreux traité ; c'était le druide Divitiac, qui avait été vergobret, c'est-à-dire magistrat suprême de sa nation. Divitiac s'enfuit, et parvint à se réfugier dans la Province romaine, d'où il s'empressa de gagner Rome. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il y fit.

Les Séquanes ne tardèrent pas à déplorer la folie qu'ils avaient commise en appelant les Germains à leur aide. Ils avaient cru se donner des alliés, et n'avaient réussi qu'à se donner des maîtres impitoyables. Arioviste, dès qu'il eut goûté la vie heureuse dont il jouissait sur le territoire gaulois, ne voulut plus se retirer, et exigea que le tiers des terres séquanes lui fût remis en toute propriété, pour subvenir aux besoins des 120,000 guerriers qu'il avait amenés avec lui. Les Séquanes, exaspérés par cette prétention exorbitante, essayèrent d'y résister les armes à la main, et après des défaites multipliées ils imaginèrent d'implorer le secours des Eduens, leurs ennemis de la veille. Les Eduens accoururent en masse, espérant tirer une éclatante vengeance de leurs humiliations. Vain espoir ! Pendant plusieurs mois, Arioviste retranché dans des forêts et des marais inextricables, les tint en haleine, refusant toujours le combat, jusqu'au moment où il les supposa démoralisés par cette inaction énervante. Alors il fondit sur eux, près de Magètobria, et les écrasa une fois de plus. A partir de ce moment, Arioviste devint le plus orgueilleux des tyrans, tout en feignant de ne s'immiscer en rien dans le gouvernement intérieur des peuplades sur la gorge desquelles il avait mis le pied. Il les traita purement en tributaires.

Cependant Divitiac s'était présenté devant le sénat, et avait imploré l'appui des Romains pour ses infortunés compatriotes. Le sénat l'écouta avec une bienveillance marquée, mais ce fut tout ! rien ne fut fait en faveur des malheureux Gaulois. Divitiac dut rester à Rome, où il se lia avec César et avec Cicéron. C'est vers cette époque qu'il faut placer la grande révolte des Allobroges, révolte qui amena une sanglante défaite des Romains, auxquels dans cette circonstance les Eduens firent preuve de fidélité, en abandonnant les Allobroges qui les appelèrent vainement à leur aide. Cette conduite pusillanime et antipatriotique leur valut une protection plus marquée des Romains, au moment où le sénat fut instruit des projets d'émigration de la nation helvétique, qui se proposait de renouveler la tentative des Cimbres et des Teutons. A cette nouvelle, en effet, le sénat

s'empressa de décréter que les gouverneurs de la province romaine seraient désormais tenus de couvrir les Eduens de leur protection (60 ans avant J.-C.). Arioviste laissa faire et obtint à son tour du sénat le titre de roi et d'ami du peuple romain.

L'âme des projets d'émigration helvétique était Orgétirix, noble personnage qu'indignaient l'invasion récente de la forme démocratique dans le gouvernement intérieur de toutes les peuplades de race gauloise, et l'abolition de la royauté à laquelle il aspirait. Il avait deux complices : chez les Séquanes, Casticus fils de Catamantaled, qui avait été roi de sa nation, et qui avait reçu le titre d'ami du peuple romain; chez les Eduens, Dubnorix, frère du vergobret en fonctions, Divitiac. Tous les trois, dans les événements que ferait surgir incontestablement l'émigration helvétique, espéraient trouver une occasion favorable de se saisir du pouvoir royal. Orgétirix proposa à ses compatriotes de traverser la Gaule et d'aller s'établir de force sur le territoire des Santons. Les Helvétiens accueillirent ce projet avec enthousiasme et chargèrent Orgétirix d'obtenir des Séquanes et des Eduens le libre passage des émigrants à travers leurs territoires.

Nous l'avons dit, le Séquane Casticus et l'Eduen Dubnorix espéraient avoir facilement raison de l'esprit démocratique, dont la prédominance était encore de fraîche date. Dubnorix, qui dans son pays affectait tous les airs de la souveraineté, et auquel personne n'osait plus résister en face, Dubnorix s'efforça, par des alliances de famille, de se donner plus de chances de succès. Ainsi il maria sa sœur de mère à un noble personnage d'une peuplade voisine, toutes ses parentes à d'autres, et sa propre mère au chef le plus influent des Bituriges; lui-même il épousa la fille d'Orgétirix. César ajoute ici que Dubnorix le haïssait personnellement, ainsi que les Romains, dont l'arrivée avait abaissé son autorité et rendu à son frère Divitiac son ancien rang et ses honneurs.

Les trois ambitieux prenaient trop peu de soin de masquer leurs projets pour qu'ils pussent compter sur l'impunité. Aussi les Helvétiens, auxquels le complot fut révélé, s'indignèrent des menées d'Orgétirix et prétendirent le juger et le condamner au supplice du feu, que leurs lois réservaient à quiconque tenterait de relever la royauté déchue. Les nombreux clients d'Orgétirix réussirent à le tirer de vive force de ce mauvais pas. Ils l'enlevèrent et se préparèrent à le défendre. Peu de temps après il mourut, et César, dans ses Commentaires, dit que les Helvétiens affirmèrent qu'il s'était suicidé (60 ans avant J.-C.).

La mort d'Orgétirix fut-elle aussi prompte que semble l'indiquer le récit de César? Nous sommes presque tenté d'en douter. Pourquoi d'ailleurs se serait-il donné la mort? Mystère que nous n'éclaircirons sans doute jamais. Pour moi, j'aime mieux croire à un assassinat politique.

La mésaventure d'Orgétirix ne fit en aucune façon renoncer les Helvétiens à leurs projets d'émigration. Au moment où ils allaient les mettre à exécution, ils trouvèrent les Romains devant eux. Ne pouvant amener César à leur permettre de cheminer par la Province romaine, ils obtinrent des Séquanes, par l'entremise de Dubnorix, l'autorisation de franchir le pas de la Cluse, et de traverser la Séquanie. Mais le passage sur le territoire éduen leur fut interdit, et les instances de Dubnorix auprès de ses compatriotes restèrent sans effet.

Inutile de raconter ici les péripéties de la lutte des Romains contre les Helvétiens. Tout le monde les connaît. Contentons-nous donc de noter, en passant, que le vergobret éduen en exercice à cette époque se nommait Liscus (58 av. J.-C.).

Liscus dénonça à César les menées audacieuses de Dubnorix, et sans les prières de son frère Divitiac, qui accompagnait le proconsul, le jeune ambitieux eût été sévèrement châtié.

Après la défaite des Helvétiens, César reçut les félicitations et les actions de grâces des peuplades gauloises, qui profitèrent de l'occasion pour implorer la protection romaine contre Arioviste et ses Germains. Ce fut Divitiac qui se chargea d'exposer à César les malheurs de ses compatriotes, les chefs Séquanes gardant, sous l'impression de la terreur, un silence obstiné.

César promit de s'interposer entre les Gaulois et les Germains. Il espérait agir sur l'esprit d'Arioviste, auquel, pendant qu'il était consul, il avait fait décerner le titre d'ami du peuple romain. Il ne réussit qu'à s'attirer des injures, qu'il vengea brillamment par une éclatante victoire et par l'expulsion des Germains. L'armée romaine, après cette mémorable campagne, prit ses quartiers d'hiver dans le pays des Séquanes.

Cependant l'Éduen Dubnorix, après sa rentrée en grâce auprès de César, n'avait abandonné aucune de ses visées ambitieuses. Loin de là; il osa faire courir le bruit que le proconsul lui avait promis la couronne, et cette nouvelle, vraie ou fausse, exaspéra les Éduens. (57 av. J.-C.)

A ce moment le prestige des Séquanes était entièrement évanoui. Tous les peuples, anciens clients des Eduens, s'étaient volontaire-

ment replacés sous leur suprématie. Les autres, en se détachant des Séquanes, avaient spontanément offert leur amitié aux Rèmes, puissance nouvelle, favorisée par les Romains, et dont la naissance imprévue effrayait d'instinct toutes les nations de la Belgique. Celles-ci, voyant poindre leur asservissement aux Romains, se préparèrent à la lutte. Les Rèmes restèrent fidèles à César et firent tous leurs efforts pour détacher de la ligue belge leurs frères les Suessions; ils n'y purent réussir, et Galba, roi des Suessions, fut accepté pour chef de l'armée confédérée, par les Bellovakes eux-mêmes qui avaient aspiré fort légitimement, grâce à leur valeur, à la direction de la guerre. Dion Cassius (lib. XXXIX, 1) donne un tout autre nom au général en chef de l'armée belge : il l'appelle Adra et il a certainement raison.

L'armée avec laquelle César allait avoir à lutter comptait 290,000 combattants : une diversion était donc d'absolue nécessité. Divitiac à la tête des troupes éduennes, fut lancé sur les terres des Bellovakes, pendant que les Romains allaient prendre position sur l'Aisne, à portée par conséquent de la nation amie chez laquelle seule ils pouvaient trouver un ravitaillement assuré.

Nouvelle bataille ; nouvelle victoire de César, après laquelle l'armée confédérée se dispersa. Les Bellovakes ayant appris l'invasion des Éduens sur leur territoire, furent les premiers à s'éloigner. César les poursuivit, les battit, et ne les épargna qu'à la prière instante de Divitiac : puis vint le tour des Nerviens, qui furent écrasés sur les rives de la Sambre. Des 600 sénateurs qu'ils comptaient, il n'en resta que 3 vivants, et 500 combattants à peine survécurent aux 60,000 qu'ils avaient mis en ligne.

Enfin cette campagne de l'an 57 fut terminée par l'anéantissement des Aduatuques, dont 53,000 furent vendus à l'encan.

Trois ans après (54 av. J.-C.), César, se préparant à tenter une descente en Bretagne, avait indiqué le Portus Itius pour siége de l'assemblée générale des Gaules, qui se tenait chaque année. Dubnorix s'y trouva. Il était alors tout-puissant dans son pays, où tout le monde le haïssait et le redoutait. César, qui ne lui avait pas pardonné l'imprudent propos qu'il avait tenu, se méfiait assez de lui pour le mettre en tête de la liste des chefs dangereux qu'il était décidé à emmener dans son expédition d'outre-mer. Dubnorix tenta vainement d'obtenir du proconsul la permission de ne pas assister à cette campagne, et sur le refus formel de César, il essaya de profiter du désordre de l'embarquement pour s'enfuir à la tête de la cavalerie éduenne. L'ordre fut immédiatement donné de le poursuivre et de

le ramener mort ou vif. Atteint à quelques lieues du Portus Itius, il eut beau invoquer ses droits d'homme libre, il fut enveloppé et tué sur place. Toute la cavalerie éduenne, consternée et terrifiée, fut ramenée au port d'embarquement.

A partir de cet événement, l'histoire ne fait plus mention de Divitiac, qui peut-être alla pleurer dans la solitude ses illusions perdues sur les bienfaits de la civilisation romaine.

L'année suivante (53 av. J.-C.), les Éduens obtinrent de César qu'il épargnât leurs clients les Sénons qui avaient chassé Cavarillus roi que le proconsul avait mis à leur tête.

De leur côté, depuis trois ans, les Carnutes subissaient avec indignation le joug de Tasgèce, qui était d'ancienne lignée royale, et que César leur avait imposé. Ils le massacrèrent, et les Romains s'apprêtaient à aller les châtier, lorsque les Rèmes obtinrent leur grâce, pour prix de leur propre fidélité.

L'an 52 av. J.-C. fut marqué par la plus formidable insurrection gauloise, celle que dirigea l'immortel Vercingétorix, qui antérieurement s'était concilié les bonnes grâces de César. Je n'ai pas le dessein de raconter les faits de cette guerre terrible, et je dois me borner exclusivement à mentionner la part qu'y prirent les Éduens.

Aussitôt que Vercingétorix fut à la tête du mouvement, il envoya sommer les Bituriges d'adhérer à la ligue nationale. Ceux-ci, hésitant, appelèrent les Éduens à leur aide. De leur côté les Éduens eux-mêmes cherchèrent des prétextes pour se dispenser de jouer un rôle actif contre leurs compatriotes. Mais les Romains établis parmi eux les pressèrent si vivement de prouver leur fidélité, qu'ils se décidèrent à envoyer leur armée au secours des Bituriges. Cette armée s'avança jusqu'à la Loire; arrivée là, elle rebroussa chemin, et revint à Bibracte, disant hautement qu'elle avait dû se retirer parce que les Bituriges et les Arvernes s'entendaient.

A partir de ce moment les Romains commencèrent, et avec raison, à se méfier des Eduens. Ce qui est certain, cependant, c'est que les Bituriges se déclarèrent immédiatement pour Vercingétorix.

Pendant que César courait en hâte rallier deux légions cantonnées chez les Lingons, Vercingétorix venait mettre le siége devant Gorgobina (Sancerre), principal oppidum des Boïens, auxquels, après la défaite des Helvétiens, les Éduens avaient octroyé des terres dans leur pays.

César s'empressa de voler au secours de a ville assiégée, ruinant sur son passage Vellaunodunum, Génabum et Noviodunum Biturigum. Vercingétorix avait abandonné le siége commencé par lui, pour sau-

ver Noviodunum et plus tard Avaricum, la plus belle des villes de la Gaule. Il n'en put venir à bout et n'éprouva que des échecs successifs.

On était arrivé au printemps, et c'était l'époque à laquelle se faisait chez les Éduens l'élection du magistrat suprême ou vergobret. Deux candidats étaient en présence et se disputaient chaudement la dignité élective.

L'un était Cottus, frère de Valétiacus, le vergobret sortant; il avait été élu subrepticement et en secret par son frère et par quelques grands personnages, au mépris de la loi qui défendait formellement qu'un parent d'un ex-vergobret fût élevé au vergobrétat du vivant de celui-ci, et siégeât même dans le sénat avec lui. Le rival de Cottus était Convictolitavis, issu d'une des plus illustres familles, et qui avait été plus régulièrement élu par les druides et une partie de la nation. Tout le pays était en armes et la guerre civile semblait imminente. César, qui était alors à Avaricum, fut pris pour arbitre, et comme la loi interdisait à un vergobret en fonctions de sortir des limites du pays éduen, le proconsul dut se rendre à Décétia (Decize), où le sénat et les deux prétendants l'attendaient. Il y confirma la nomination de Convictolitavis, qui n'en devint pas moins bientôt son plus ardent ennemi. A Décétia, César imposa aux Eduens l'obligation de lui envoyer comme auxiliaires 10,000 fantassins et toute leur cavalerie.

Aussitôt après, le proconsul marcha sur Gergovia, métropole des Arvernes. A peine avait-il tourné les talons, que Convictolitavis commença à agir. A la tête du contingent d'infanterie réclamé par César il plaça une de ses créatures, Litavicus, qui appartenait à l'une des plus illustres familles de Cabillonum. Les frères de Litavicus furent chargés d'aller au camp devant Gergovia, pour gagner à la cause de l'insurrection Eporédirix et Virdomarus, chefs de la cavalerie éduenne, et les pousser à la défection.

Litavicus s'était mis en marche avec le contingent éduen qu'il devait conduire à César; une fois en route, il fit égorger les Romains qui accompagnaient la colonne, et une dépêche en avertit aussitôt tout le pays éduen, où le massacre des Romains continua.

Eporédirix appartenait à une très-ancienne et très-illustre famille. Virdomarus au contraire était de très-petite extraction; mais, chaudement recommandé par Divitiac à César, celui-ci l'avait élevé aux plus hautes dignités : *Cæsar sibi a Divitiaco transditum ex humili loco ad summam dignitatem perduxerat.* Ces deux chefs se détestaient; aussi, lorsque Virdomarus fut entré avec ardeur dans le

complot ourdi par Convictolitavis et par Litavicus, Eporédirix, plutôt par jalousie que par fidélité, courut tout révéler à César.

Qu'avait fait Litavicus? Des cavaliers éduens partis en secret du camp devant Gergovia, et dépêchés par les conjurés, étaient venus annoncer à Litavicus que les Romains avaient massacré Eporédirix et Virdomarus, ainsi que la plus grande partie de la cavalerie éduenne. Litavicus, qui savait à merveille à quoi s'en tenir, joua si bien son rôle qu'il entraîna du coup toute sa troupe à la révolte ouverte.

Nous l'avons dit, Eporédirix avait dévoilé le complot à César; celui-ci partit donc en toute hâte avec deux légions et courut au-devant de Litavicus. Dès que les deux armées furent en présence, Eporédirix et Virdomarus furent forcés de se montrer à leurs compatriotes, qui, surpris et épouvantés, mirent aussitôt bas les armes; ainsi se termina la comédie imaginée par Litavicus. Celui-ci s'enfuit à toute bride avec ses clients et se réfugia à Gergovia, où se trouvaient déjà ses frères, qui, avertis de la délation d'Eporédirix, avaient jugé prudent de fuir devant le danger qui les menaçait, et de chercher un asile auprès de Vercingétorix.

Aussitôt que l'on sut à Bibracte ce qui venait de se passer près de Gergovia, le vergobret Convictolitavis s'effraya au plus haut point; mais, à force de duplicité, il espéra se tirer de ce mauvais pas. Tous les Romains incarcérés furent immédiatement rendus à la liberté, et les biens de Litavicus furent confisqués et mis à l'encan; puis une ambassade fut envoyée à César, pour implorer sa clémence et accuser la multitude aveugle de tout ce qui était arrivé. Au fond et en réalité, Convictolitavis ne cherchait qu'à gagner du temps.

Aussitôt après le grave échec que les Romains subirent sous les murs de Gergovia, Litavicus partit en toute hâte pour Bibracte, où il apporta la nouvelle de la victoire gauloise.

Il fut accueilli comme un libérateur, et le sénat presque tout entier, le vergobret à sa tête, accourut au-devant de lui pour lui souhaiter la bienvenue. Le jour même, une ambassade fut envoyée à Vercingétorix pour conclure avec lui, au nom du peuple éduen, un traité de paix et d'amitié. Cette joie, cet enthousiasme patriotique devaient être de courte durée; car César, deux jours après le funeste assaut où il avait failli succomber, avait levé le siége et marché en toute diligence vers le centre de la Gaule: le péril n'était donc que déplacé.

Aussitôt Eporédirix et Virdomarus vinrent prévenir César de ce qui se passait à Bibracte, et lui affirmèrent effrontément qu'il était urgent qu'ils rentrassent dans leur pays soulevé, avec toutes les forces dont ils disposaient, afin de comprimer au plus vite l'élan insurrec-

tionnel. César, qui commençait à voir clair dans toutes les intrigues gauloises, refusa d'abord; mais les deux chefs éduens mirent tant d'insistance pour obtenir son assentiment, qu'il finit par céder.

Ils coururent alors en toute hâte à Noviodunum (Nevers) et coupèrent le pont de la Loire grossie par la fonte des neiges, et sur lequel César se dirigeait afin de franchir le fleuve. A Noviodunum étaient entassés les vivres de l'armée romaine; un dépôt de remonte dirigé par des agents romains y était établi : tout fut anéanti par l'incendie, et la population romaine passée au fil de l'épée.

En présence de ce péril extrême, César réussit à trouver un gué, franchit la Loire, pilla le pays entier, et, après s'être ainsi ravitaillé, courut rallier les légions que Labiénus avait ramenées à Agédincum (Sens) après sa campagne contre l'Aulerque Camulogène.

A Noviodunum, Eporédirix et Virdomarus avaient enlevé les otages des peuplades gauloises. Ils firent alors appel à toutes ces peuplades, et les otages appartenant à celles qui montrèrent la moindre hésitation furent aussitôt mis à mort, afin de stimuler un patriotisme trop tiède. Les Eduens comptaient sur ces événements pour ressaisir la suprématie qu'ils avaient perdue, mais ils durent plier devant la prépondérance effective des Arvernes; en effet, l'assemblée générale des Gaules, convoquée précipitamment à Bibracte, et à laquelle les Rèmes, les Lingons et les Trévires manquèrent seuls, confirma le pouvoir souverain délégué à Vercingétorix, qui fut nommé généralissime des forces gauloises. Bon gré, mal gré, Eporédirix et Virdomarus durent se soumettre et faire taire leurs ambitions personnelles.

A partir de ce moment commença une nouvelle campagne, dans laquelle Vercingétorix, attaché aux pas de César, le tenait constamment en échec, attendant l'occasion favorable pour lui livrer une bataille décisive. Lorsqu'il crut l'avoir trouvée, il essuya une terrible défaite, grâce à la cavalerie germaine que César avait soudoyée, et il se vit forcé d'aller s'enfermer, avec une armée à demi démoralisée, dans les remparts d'Alésia. Lors de la bataille qui précéda le siége mémorable de ce dernier boulevard de l'indépendance gauloise, on trouva parmi les prisonniers Cottus, le rival de Convictolitavis, qui commandait alors la cavalerie des insurgés; Cavarillus, qui avait succédé à Litavicus dans le commandement de l'infanterie éduenne, et enfin un autre Eporédirix qui avait été le chef des troupes éduennes, lors de la guerre désastreuse entreprise contre les Séquanes et Arioviste.

Pendant que le blocus d'Alésia traînait en longueur, l'armée gauloise de secours vint s'établir sur les hauteurs qui dominaient la

plaine couverte par les travaux de siége des Romains. Dans cette immense armée on comptait 35,000 combattants fournis par les Eduens seuls, avec leurs clients les Ségusiaves, les Ambarres et les Aulerques Brannovikes.

Le commandement en chef de cette armée avait été dévolu à l'Atrébate Commius, aux Eduens Virdomarus et Eporédirix, et à l'Arverne Vergasivellaunus, parent de Vercingétorix. Dans l'affaire générale par laquelle se dénoua le siége d'Alésia, l'armée de secours avait engagé 60,000 hommes sous les ordres de Vergasivellaunus; ils ne furent pas soutenus par les puissantes réserves dont disposaient les autres chefs, et la cause de l'independance gauloise fut à jamais perdue. Vergasivellaunus fut fait prisonnier; Alésia se rendit; Vercingétorix vint noblement se livrer au vainqueur, et toute l'armée gauloise fondit et se dissipa en un clin d'œil.

Les défenseurs d'Alésia furent condamnés à l'esclavage, ainsi que les autres prisonniers, et Vercingétorix fut réservé à la hache du bourreau. Vingt mille Eduens et Arvernes furent cependant rendus à la liberté, parce que César jugea prudent de se ménager un moyen de se les rattacher. Quant à lui, il alla de sa personne prendre ses quartiers d'hiver à Bibracte.

Dans toute la nation éduenne il ne se trouva qu'un seul homme, Surus, qui refusa de mettre bas les armes; il s'enfuit chez les Trévires.

La fin d'une nationalité aussi vivace que celle des Gaulois n'arrive pas d'un seul coup, et les dernières convulsions de l'agonie d'un grand peuple se font encore longuement sentir. Une nouvelle levée de boucliers eut donc lieu bientôt après, à l'instigation du Cadurke Luchtérius, du Carnute Gutruat, de l'Andégave Dumnacus, du Bellovake Cricirus (Correus d'Hirtius) et du Sénon Drappès. Mais leurs tentatives furent vaines et réprimées aussitôt que manifestées. Pendant tout l'hiver qui suivit la reddition d'Alésia, César eut à guerroyer successivement contre les Bituriges et les Carnutes, qu'il traita avec la plus implacable sévérité.

L'année suivante (51 ans avant J.-C.) ce fut le tour des Bellovakes, qui furent battus à plate couture sur la lisière de la forêt de Compiègne. C'en était fait désormais de l'indépendance gauloise.

En l'an 27, sous le règne d'Auguste, les Eduens reçurent les priviléges des peuples fédérés, et ils continuèrent à prendre le titre de frères du peuple romain. Ce fut alors que Bibracte, leur ancienne métropole, fut abandonnée et remplacée par Augustodunum (Autun).

PREMIÈRE PÉRIODE.

Antérieurement à l'an 121 av. J.-C. la suprématie sur les Gaules appartenait aux Arvernes, mais elle leur était disputée par les Éduens; dans cette année, le roi des Arvernes, Bituit, fut battu par les Romains, et la suprématie passa aux Éduens, qui depuis deux ans déjà avaient été déclarés par le sénat amis, alliés et frères du peuple romain.

Il est plus que probable que, longtemps avant l'alliance des Romains avec les Éduens, ceux-ci avaient fait comme toutes les autres peuplades gauloises, et avaient émis des monnaies d'or imitées des statères de Philippe, et des monnaies d'argent ayant un caractère propre au génie de la nation.

Est-il possible de déterminer les monnaies qui représentent la première période de l'histoire numismatique des Éduens? Je le pense, lorsqu'il s'agit des monnaies d'or; lorsqu'il s'agit au contraire des monnaies d'argent, je crois qu'il est prudent d'être moins affirmatif. Etudions donc les monnaies de cette époque.

1° La plus ancienne de toutes est un beau statère, tout à fait analogue aux statères de Philippe de Macédoine, et sur lequel on lit encore très-nettement, au revers, le nom ΦΙΛΙΠΠΟΥ.

Le différent de cette belle monnaie est une lyre renversée, placée au-dessous des jambes de devant des deux chevaux qui traînent le bige.

Le flan en est plat, comme celui des pièces qui ont servi de modèle; le titre en est très-pur, et la tête d'Apollon a un grand air de jeunesse; quant au travail, il est véritablement fort remarquable. Le poids est 8g,20.

A cette pièce type se rattache une intéressante série de monnaies d'or que je vais décrire brièvement, et qui affectent une forme globuleuse, ou du moins fort épaisse, comme cela se retrouve dans les statères d'or des Arvernes. Le titre en est encore excellent, mais le style grec a disparu; on sent poindre l'art gaulois. Du reste, il s'est probablement écoulé un temps considérable entre l'émission des unes et des autres.

2° La plus ancienne de ces pièces est un statère trouvé à Brignon (Gard), sur lequel les deux types sont tournés à gauche, c'est-à-dire en sens inverse de ceux que présente le statère primitif que je viens de décrire. La tête d'Apollon porte une couronne de laurier dont les feuilles dégénèrent bientôt en boucles de cheveux, ainsi que

nous allons le constater sur les pièces qui suivent. Le bige est attelé de deux chevaux, pour lesquels il n'y a que trois jambes de devant; au-dessous on voit une lyre qui, cette fois, n'est plus renversée. Le poids de cette monnaie est de 7,90.

3° Vient ensuite un beau statère où la tête d'Apollon est tournée à gauche; elle n'a plus de couronne apparente, mais une coiffure formée d'un grand nombre de petites boucles de cheveux. Au revers, que caractérise encore la lyre debout, le char est tourné à droite et n'est plus traîné que par un seul cheval. L'*auriga* semble tenir des deux mains un stimulus à plusieurs branches recourbées. Une double rêne se montre devant la bouche du cheval. Titre excellent; poids 7,40. Deux autres exemplaires, dont je parlerai plus bas, pèsent 7,45 et 7,30 (ce dernier un peu usé).

M. Aymar, du Puy, possède un exemplaire de ce statère, trouvé en Auvergne, et qui porte un V très-apparent au-dessus des pieds de devant du cheval. Il aurait voulu y voir l'initiale des Vellaves; mais sur deux des trois exemplaires qui reposent dans mes cartons on voit distinctement, à droite et à gauche de la lyre, les lettres MA, dans lesquelles, de mon côté, j'ai pensé retrouver la syllabe initiale du nom des Mandubiens, voisins des Éduens. Quelque séduisante que soit au premier abord cette attribution, j'avoue que je n'y tiens en aucune façon, vu que je la crois plus spécieuse que réelle. J'ignore malheureusement la provenance de mes trois exemplaires variés, dont l'un, ceci est bon à noter, présente le bige courant à gauche; c'est l'un de ceux portant les lettres MA.

4° Le quart de statère de cette série est charmant; celui que je possède est de provenance inconnue. Sous la roue du char on voit distinctement la lettre M. Très-bon titre; poids, 1,90.

5° Une très-intéressante variété de cette jolie monnaie offre la tête d'Apollon tournée à droite. Au revers, derrière la jambe de derrière du cheval, paraît un objet indéterminé, de forme sinueuse et terminé par une petite tête arrondie. Je ne saurais deviner ce que ce peut être. Très-bon titre; poids, 1,85.

6° Enfin viennent d'autres quarts de statère où la tête est caractérisée par une coiffure à grandes mèches recourbées, et par un nez très-proéminent. Quant au revers il est toujours le même que précédemment; mais on n'aperçoit aucune lettre dans le champ, derrière le char. Très-bon titre; poids, 1,95 et 1,70 (usé).

Ce joli quart de statère se trouvait dans la collection Mioche, qui a tout entière passé entre mes mains. Il a donc été probablement déterré en Auvergne; mais on ne peut absolument rien conclure de

la présence d'une pièce d'or isolée dans un pays quelconque, vu que naturellement l'or voyageait beaucoup plus que les autres métaux.

Il ne faut pas oublier que toutes ces jolies petites pièces sont caractérisées par la lyre debout, placée sous le ventre du cheval.

Jusqu'ici nous n'avons énuméré que des pièces de très-bon titre, et d'une fabrique satisfaisante. Nous allons maintenant passer à des statères et quarts de statère à bas titre et de fabrique médiocre, qui ne s'en rattachent pas moins à la série que nous étudions. Mais nous devons déclarer tout d'abord que, pour nous, il est hors de doute qu'un assez grand laps de temps s'est écoulé entre l'émission des premières pièces d'or pur qui précèdent et celle des pièces qui vont suivre. Il y a là, à notre avis, deux subdivisions bien distinctes d'un même type, entre lesquelles aurait fort bien pu s'intercaler une série différente que nous ne connaissons pas. Ce qui est certain c'est que ces pièces à bas titre ont été frappées jusqu'à l'an 60, époque à laquelle les pièces d'Orgétirix au type de l'ours ont pu être émises.

7° Statère d'or pâle ; tête d'Apollon à droite, coiffée d'une ligne de grosses boucles de cheveux terminées par une pointe recourbée ; chaque boucle est recouverte par un petit arc faisant partie intégrante d'une ligne onduleuse continue. M. de la Saussaye, ayant remarqué que cette coiffure caractéristique est exactement celle de la tête qui se voit sur les monnaies à l'ours d'Orgétirix, avec le nom EDVIS, en a conclu avec toute raison que ce statère devait être restitué aux Éduens; j'adopte sans hésiter cette classification, qui ne me paraît pas contestable.

Au revers on voit une dégénérescence très-avancée du bige et de l'*auriga*. Il n'y a plus qu'un seul cheval ; la roue du char est un cercle plein que sillonnent, en guise de rais, quelques petits traits creux ; la lyre debout a un corps arrondi orné d'un globule, et elle est à trois cordes, tandis que sur toutes les pièces précédentes, la lyre est à deux cordes seulement; enfin, du poitrail du cheval se détache en avant un trait droit terminé par un gros anneau centré, entouré d'un cordon de perles, le tout semblant destiné à représenter la tête du timon du char.

Style médiocre ; or à bas titre ; poids, 7,10.

8° Le quart de statère, du même style et de même titre, pèse 1,60.

9° Un second quart de statère, évidemment postérieur, mais tout à fait analogue, se distingue du premier en ce que le corps de la lyre est orné d'un annelet au lieu d'un globule.

Poids, 1,32 (pièce très-usée).

10° Statère de titre tellement bas qu'il ne contient plus qu'une imperceptible partie d'or; il se distingue du n° 7 par un style bien plus mauvais, et par un double fleuron en accolade placé devant la bouche de la tête d'Apollon.

Poids, 5,75 (très-usée). Provenance inconnue.

Ce fleuron en accolade, qui est si fréquent sur les monnaies des Bituriges, me donne lieu de supposer que cette pièce a été frappée chez ceux des Éduens qui étaient les plus proches voisins des Bituriges.

11° Le quart de statère, identique, est d'un titre plus élevé.

Poids, 1,65 et 1,70. Provenance inconnue.

Ces deux quarts de statère offrent des lyres de dessin tout à fait différent.

12° Il n'est pas possible de ne pas rattacher à cette curieuse série de pièces d'or de très-jolis deniers d'argent, d'apparence fort ancienne, offrant au droit la même tête que le statère n° 7, et au revers un cheval galopant à droite, de la poitrine duquel se détache le bout de timon orné; sous le ventre du cheval se voit une lyre debout à trois cordes.

Poids, 1,95 et 2,00.

Le trésor de la Villeneuve-au-Roi, sur tant de milliers de pièces, n'en contenait que cinq ou six à ce type, et elles faisaient tache, par leur mauvais état de conservation, au milieu de cette masse immense de deniers dont la plus grande partie étaient à fleur de coin; or il est à très-peu près certain que ce trésor a été enfoui vers le mois de juin de l'an 58 av. J.-C.; donc les deniers à la lyre sont incontestablement antérieurs à cette époque, et même d'un très-grand nombre d'années.

Du reste, à considérer toutes les pièces des deux métaux qui constituent la série que nous venons d'étudier, il demeure hors de doute qu'elle a été monnayée pendant une période de temps assez longue. Est-elle restée en usage jusqu'à l'apparition de l'Helvétien Orgétirix sur la scène du monde? On serait tenté de le croire, si l'on en rapproche la pièce à l'ours d'Orgétirix. Et cependant, il faut le dire, si l'émission de cette monnaie a duré jusque-là, comment expliquer la présence de cinq exemplaires seulement, mais entièrement usés, dans le trésor de la Villeneuve-au-Roi?

F. DE SAULCY.

(La suite prochainement.)

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR

LE TRAITÉ D'ARISTOTE

DE PARTIBUS ANIMALIUM

(Suite et fin) (1)

APPENDICE

VARIANTES DE LA TRADUCTION DE GUILLAUME (2)

639 *a*. 9 τινα *om.* — 10 ἄν *om.* — 12 καί quidem — hystorie de natura (*sic* P) — 13 terminos existere — 14 χωρίς sive (*faute de copie*) — 17 natura hominis — καί *om.* — 19 eadem existunt — 21 talium — 24 multis *quidem* — 30 eandem quidem habere predicationem.

639 *b*. 1 processus animalium — 6 γε *om.* — 9 *primum* τά *om.* — 13 περί *om.* — *que* secunda — 17 determinant (*faute de copie*) — 18 uniuscuiusque quod faciunt — 25 *et* in — 27 erat (*faute de copie*) — 28 δή *om.*

640 *a*. 5 ἐκεῖνο ille — 3 quia hoc est *hoc erit* — 15 λεκτέον dividendum — 21 καί *om.* — τοιαύτην sic (*sic* P) — 25 quare *et* — 26 τοιάδε ... τῳδί accidit talis specie (*sic* EPSUY) — 27 videntur casualiter — 32 et *in* — 33 λεκτέον dividendum *est* — 35 εἰ δὲ μὴ ὅτι si autem nunquam.

640 *b*. 1 tale est — ὡδί *om.* — 15 τοὺς μυκτῆρας *om.* — 19 *de* san-

(1) Voir les numéros de septembre, octobre et novembre.

(2) Elles ont été relevées sur le texte de Bekker (Berlin 1831). J'ai ajouté entre parenthèses l'accord avec les manuscrits de Bekker EPSUYZ. Les mots ajoutés dans la traduction latine sont en italiques. Je n'ai pas noté l'omission de τε.

guine et *de* — 20 *de* anomiomeris puta *de* — 23 *ex* igne — κἄν enim — 26 γε *om.* — 27 κἄν utique — 34 καί *om.* — 35 impossibile *est.*

641 *a.* 2 οὐδ' *om.* — 4 partium mortui — 8 τινῶν aliquibus — virtutibus condite sunt — 10 καί aut — τίνος alicuius — 17 καί *om.* — 24 hec ipsa — 26 *prius* ὡς *om.* — 29 τῷ ... θεωρητικῷ *om.* — 31 naturam — *sicut* aut (*sic* EPSUY).

641 *b.* 2 πρὸς ἄλληλα simul (*sic* P) — 3 omnium eorum que adinvicem — 6 καί *om.* — 10 adhuc autem *de* nullo — 11 possibile *est* — 12 του huius — 13 artificibus (*peut-être faute de copie*) — 17 τὰ ζῷα alia (*faute de copie*) — 20 contingit — 21 μέν *om.* — 27 contingit — 30 ταῦτα hoc *est* — ἔτι τούτου ad hec huc (*faute de copie*) — 31 οὗ *ex* quo (*sic* E) — 33 duplex — τε quidem.

642 *a.* 3 ἄν *om.* — dubitabit aliquis — 4 μέν *om.* — 5 possibile *est* — 6 γε *om.* — 7 κατ' *sed* secundum — 8 non *est* — 10 dolabram (*faute de copie*) — 11 ἐπεί ad — 11-12 alicuius enim gratia — 13 talibus *oportet* — 14 modi *sunt* (*sic* SU) — 15 γε *om.* — 18 et ipsi — Ἐμπεδοκλῆς *om.* — 25 τὸ ... εἶναι quod quid esse — 27 δέ *om.* — 30 virtutem... utilem — 32 τάδε hoc — 33 est — ταῦτα hoc — 36 ἐστιν *om.*

642. *b* 1 τοῦ ... ἀντικόπτοντος intrinseco autem *in hoc* calido contra offendentem — egressus *gratia huius simile dicere huic* (*sic* E) — 26 οὐ *om.* — 31 ὥσθ' puta ut — 36 ἕκαστον *om.* — alicui existere.

643 *a.* 4-5 aut sanguinem nichil — 10 γε *om.* — commune *principium* (*sic* PY) — 12 incidere — 13 οὔτε *om.* — 14 καί *om.* — 17 dividentes in duo — καί *om.* (*sic* Y) — 19 differentias esse — 20 γάρ autem — 30 γάρ *om* — 36 *posterius* καί *om.*

643 *b.* 1 καί *om.* — 8 differentias — 9 qualicunque differentia (*cf.* ESY) — 10 genus — 13 οὕτω hoc — τὸ παράπαν quod preter omne — 15 sola — 17 διαφορᾶς differentia (*cf.* ES) — 18 ἕνα unde (*faute de copie*) — 23 ἐκεῖ illius — 28 καί *om.* — 31 ἐὰν ... διαφοράν sive habeant differentiam sive non habeant — οἷον ... ... (32) ἔχῃ complexa autem puta scissam pedalitatem *transposé après* σχιζόπουν — 33 τοῦτο talis — βούλεται velt A velud BD velut C — 34 τὸ πᾶν ὄν esse existens — 35 μόνην *om.*

644 *a.* 1 καί aut — 3 ἀλλ' οὐχ simul (*cf.* E) — 4 *prius* ἤ *om.* — 5 δίπουν *om.* (*sic* E) — 6 δ' *om.* — 8 una divisione — 9 εἶναι ἀλλὰ μίαν *om.* — 17 *secundum* magis — 18 τὸ ἀνάλογον eo quod proportionaliter *omne* ACD eo quod proportionantur *esse* B 2 — 21 τῷ ἀνάλογον secundum proportionale — 23 ἀνάλογον *secundum* proportionem — 24 τὸ

εἶδος species — 29 ἡ μὲν γὰρ οὐσία substantia quidem enim — 31 seorsum contemplari — 33 οἷον ἡ ut si (*sic* Y) — 35 δ' *om.* — ὑπάτοπον ut inconveniens.

644 *b.* 1 ὀρθῶς *om.* — 2 communia — 4 ipso (*sic* ESUYZ) — 4-5 est aliquid — 5 continens — 7 et *utique* (*sic* EPSUY) — 9 ipsum (*sic* Y) — 10 καὶ ... ἰχθύων *om.* — 11 horum differunt — 19 τό de — 20 περὶ τῶν ἐφεξῆς que deinceps — 32 attingamus.

645 *a.* 1 plura *pulcra* — 3 οἰκειότερα magis equa — 8 ὅμως similiter (*sic omnes*) — 11 erit utique — 12 artem que condidit — 15 γε *om.* — 17-18 dicitur Eraclitum (*sic* ESUY) — 21 et sic — 25 *ut* finis — 26 accipit — 27 putaverit — 33 καί *om.* — 34 natura *et.*

645 *b.* 1 διελεῖν pertransire — 3 pertransire temptare — 11 καί *om.* — accidit multotiens — 14 ταύτῃ *om.* — subdeterminentur — 16 καί *om.* — 17 πλήρους multarum partium (*sic* P) — 19 πως *om.* (*sic* SUY) — 20 singule — 22 μέν *om.* — 24 οὔσας *om.* — 27 genera (*sic* ESUY) — 29 ὅνπερ quomodo *et* — 31 eodem modo — 33 operationes et passiones.

646 *a.* 2 de modo quidem *igitur* — 10 unaquaque (*faute de copie*) — 11 per se *ab aliis* — 13 ὑπό *om.* — 14 ἔτι est — 15 ex hiis — 16 *primum* καί *om.* — 18 *prius* καί *om.* — 25 habet in generatione — 26 ἐστι *om.* — τό *om.* (*sic* pr. Y) — 28 τοῦτ' *om.* — aliorum — 29 hoc modo.

646 *b.* 4 ὁ .... οἰκοδομήσεως *om.* — 9 tertio numero — 17 μέν *om.* — 18 δέ *om.* — 19 κάμψιν remissionem — 20 distincta sunt per virtutes — 22 et *hoc* tenax — 24 πιέσαι sustinere — 35 ἀνομοιομερῆ omiomera (*sic* EYZ).

647 *a.* 4 μέν *om.* — 5 diximus (*sic* Z) — fit (*sic* P) — *in* omnibus — 10 μὲν ἡ quidem et — τι aliam (*faute de copie*) — 11-12 adaptant ad — 18 *ut* que sub hoc sensibilia (*sic* Y) *puta* — 19 et adhuc alia talia (*sic* EPSUY) — 20 ἐστι enim — 22 animalibus habere (*sic* P) — 27 primam habentem — 29 esse simplicium — 34 consequitur — καί *om.*

647 *b.* 4-5 quia est principium venarum — 6 alimenta — 12 πιμελή *om.* — 13 στέαρ *om.* — 15 quibusdam horum — 19 ὡς *om.* — 24. 25 τά hiis — 29 horum autem ipsorum — 32 ἐστι *om.* — 35 ἑτέρῳ alterius.

648 *a.* 5 differentiam existentibus — καί *om.* — 6 apis — τοιαῦτα *om.* — 7 multis habentibus sanguinem — 12 αὖ *om.* (*sic* PSUZ) —

14 *particularum* anomiomerarum — 16 ἤ et — 17 habentibus ambobus — 20 habens huic naturam eandem — 25 gressibilibus aquatilia — 26 temperatur — frigiditate — 30 *posterius* καί *om.* — 33 ipsorum esse aiunt — 33-34 habet calidum frigidum tantam.

648 *b.* 5 *et* tempori — 7 aliorum (*sic* Y) — 15 λύπης ipso — δ' *om.* — 22 ὅτι *om.* (*sic* EZ) — 23 ὅτι *om.* (*sic* Z) — 28 modicus ignis — 29 et magis et citius — 32 τοῦ ἐλαίου *ante* καί — 34 lapis.

649 *a.* 8 *secundum* sensum — 11 *prius* τό *om.* — 18 non natura quedam sed privatio (*sic* EYZ) — 24 καί *om.* — 27 ipsis aliquid — 30 coagulat hec — 32 μᾶλλον *post* ἀλύτως — 33 ἀλλά *om.* — 34 qualia *quidem.*

649 *b.* 1 determinandum — 4 *secundum* tactum — 6 ὅτι *om.* — 9 *primum* καί *om.* — 22 nomine *aliquo* (*sic* PSU) — 24 ὄν fuit — 25 ἐστιν *om.* (*sic* EPYZ) — 28 *primum* καί *om.* — ἐν *om.* — 31 δ' *om.*

650 *a.* 5 virtutem calidi — 9 propter os — 12 facile — 12-13 operationem calido (*sic* SU) — 20 natura intestinorum — 25 κύτος naturam — 36 deficit *sanguis* iste.

650 *b.* 6 θιγγανομένη puncta — 7 ταύτη *om.* — 9 ex ipso augmentum partis (*sic* P) — 14 sanguis habet — 16 sanguis enim — 17 καί *om.* (*sic* Z) — 19 γε καί *om.* — γλαφυρωτέραν meliorem — 29 frigida — 30 τἆλλα animalia (*faute de copie*) — 33 habentia autem multas valde — 35 *et* enim — furor factivus — 36 calefactiva (*faute de copie*).

651 *a.* 4 γε *om.* — δέ *om.* — 11 humidis — 16 καὶ λεπτὸν καὶ παχύ *om.* — 19 χάριν genus — 22 τὸ μὴ καταναλισκόμενον quia non expenditur — 25 ἐστιν *om.* — 28 τὸ ἰνῶδες *sanguis* inosus — 36 ipsorum (*sic* EPZ) — ταῦτα *om.* — 37 τοῖς hiis.

651 *b.* 3 corpus fieret — 7 sunt — corpus fieret — 13 δή autem (*sic* Z) — 18 *prius* καί *om.* — 21 declaratur — 24 καί *om.* — 27 *prius* καί *om.* — 30 δέ *om.* — 36 animalium non habent.

652 *a.* 1 omnia — 2-3 naturam quidem ossium — 7 οἱ μυελοί *post* πιμελώδεις — 10 in habentibus itaque ossa — 12 ὀλίγοις modica — 14 μυελός *ante* μόνος — 15 ἡ τῆς ῥάχεως que dorsalis — 22 μεριζομένης *ante* εἰς — 25 *prius* καί *om.* — 26 quia videtur spinalis medulla continua ipsi — 29 λιπαρότης situs — 34 ἐκ est — καί *om.* — 35 κατὰ τὴν θίξιν actractum A atractum CD tactum B 2 (*il faut lire* ad tactum).

652 *b.* 2 tale — 6 *in* animalibus (*sic* LPSU) — 7 ὅλης *om.* — 8 aliquam talem — 11 ἐστιν *ante* (10) τῶν — 13 φάναι *ante* τήν — 16 participare animalia — 19 *hoc* seorsum — 23 cerebrum omnia — 24 πλήν

ὅτι nisi si aliquid ACD nisi aliquid B — 27 *posterius* καί *om.* — 30-31 ut autem non ledatur caliditate — 32 πολλοῦ turbido — 34 *in* corporibus (*sic* SU).

653 *a*. 2 facit reumata — 6 ἀέρι ὄντι aereum aliquid — 8 principiis morborum — 13 causas similes (*sic* SUZ) — 24 decoctiones leguminum — 27 πλεῖστον maius — 37 τὴν κεφαλήν cerebrum.

653 *b*. 2 cerebrum maius (*sic* SU) — 3 γὰρ ἡ autem et — 4 ἀλλ' si — 6 cito — 9 de humidis quidem igitur — 13 superflua quidem igitur — 22 καί *om.* (*sic* S) — 23 *in* habendo — 25 aut simul acceptum quod per quod — 29 ἡ et — 32-33 καὶ εἰ et *utique* (*sic* PSUZ) si — 33 μέν *om.* — 34 μεμηχάνηται *ante* σωτηρίας.

654 *a*. 5 τό *om.* — ad custodiam enim — 6 ὀλίγον *post* φύσιν — 7 circumpositum (*sic* EPSUY) — 9 genus existens alterum — 11 ossium (*faute de copie*) — 12 καί est — 15 habent naturam — 19 ἄν *om.* — 20 μέν *om.* — 22 αὖ *om.* — 25 sanguinem habentia.

654 *b*. 1 *ut* continuo (*sic* SUZ) — 4 faceret opus — 6 συνεχὲς ὄν simul habitum existens — 7 εἴτε si vero — 8 aliqua esset — 9 ἔσωζε τό salvaretur (*sic* PSUZ) — 11 μέν *om.* — 12 spina *dorsi* — συνεχὴς ἡ continentia — 18 τῶν ἁρμονιῶν partium (*sic* Z) — ᾗ quia que — reflexione — 21 δέ *om.* — 24 τὴν θατέρου quod posterius — 26 εἰσιν *om.* — στοιβή defensorium — non invicem se — 30 aut *ex* — 35 coste concludentes.

655 *a*. 7 non animalificantibus — 8 πολλά *om.* — 10 opus est fortioribus — 15 accendatur ignis *et* percussis — 17 μέν *om.* — 26 πᾶν *ante* τὸ γεῶδες — 28 natura distribuere — 30 τό et — 33 δέ enim — 35 medulle (*sic* Z) segregate (*sic* EZ) — μυελῷ *om.* — 37 rakis quidem.

655 *b*. 2-3 ossibus sunt — 3 καί *om.* — 5 gratia habent — 6 καί *om.* (*sic* P) — 11 hec omnia — 12 armorum — 15 καί *om.* — 18 et *utique* (*sic* ESUYZ) — est *altera* — 20 κἀκεῖνα illa — 29 καί *om.* — 30 ᾗ quia.

656 *a*. 10 λεκτέον dividendum — 11 ἔχει *om.* — 12 μόνῳ s[illegible] 13 est enim homo rectum — 14 εἰρημένων *ante* περί — 16 [illegible]um — *om.* — 18 cerebrum — 21 οὗ *quam* quorum (*sic* P et [illegible] *posterius* ἦν vero — γε *om.* — 26 ἰδιαίτερον prius ACD propi[illegible] corr. Z) — 23 τ' 37 ἐστί et. [illegible] B 2 — *pro* aliis —

656 *b*. 4 habentes puriorem — 15 [illegible] — 24 sensus — 26 kitos *vel locu*[illegible] [illegible]od enim vocatur — 17 feruntur [illegible] *id est corpus ipsum posterioris par*[illegible]

tis A vel locus *om.* BD id est] et C — 27 τὰ αἰσθητήρια *ante* τόν — 32 dupliciter — 36 ἧττον unus (*faute de copie*).

657 *a.* 4 ἄν *om.* (*sic* SZ) — 11 ζῴοις *ante* (10) ἔχει — 13 ἀπηρτημένα prominentes — 20 ἂν ἔπλασε formantur — 22 λόγος *om.* — τῶν ζῳοτόκων *om.* — 27 καί *om.* — 30 habendi quidem igitur custodiam — 31 sunt oculi — 32 *qui* autem sunt dure pellis — 33 non acute autem *sunt* visivi — 34 eius quidem igitur quod *bene* (*sic* EPZ).

657 *b.* 1 facit — sepe (*sic* EPSUY) — 3 καί *om.* — 8 μή *om.* — 9 δέρματος ossis — 11 sunt folidota — 29 αὐτὰ κατεπείγει ipsis necessarium — 31 istorum nullum — 34 sunt durorum oculorum.

658 *a.* 5 πεζοῖς agrestibus — 13 τὴν αἰτίαν *om.* — 14 ἔχει *post* ζῷον — 19 οὖν enim — 21 λεάζει calescunt (*sic* PU) — 26 μαναί quidem (*sic* EPSUY) — 31 *prius* δέ *om.* — leo masculus — 33 τοῖς ... στόλον habentibus quidem parvum corpus caude.

658 *b.* 3 μέν *om.* — 5 esse plurimam (*sic* P) — 8 et plurima — 15 ut *alibi* — 17 gratia offendentium ad oculos — 19 μέν *om.* — 20 κουρᾶς cura — 21 ἢ γὰρ ... μήκους *om.* — 24 καί *om.* (*sic* P) — 27 *in* aliis quidem igitur — 28 quodammodo.

659 *a.* 2 εἰ *om.* — natura — 4 δ' *om.* (*sic* P) — ὄν *om.* — 9 τοῖς κολυμβηταῖς descendentium in profundum — 12 διόπερ propter quod — 14 dicimus — 17 possibilem — impediretur — ἄν *om.* — 20 ὑποχωροῦντας subtus existentes — πυγηδόν eversim — 23 quadrupeda multorum digitorum — 24 ἀλλ' et — 25 sunt *animalium* multorum digitorum — 26 ἔχουσιν *post* μώνυχας — 29 χρήσιμον utique — 31 unumquodque aliorum animalium — 32 διατριβήν *ante* ἐν — 35 καί *om.* — ἄν *om.* (*sic* PYZ).

659 *b.* 1 alia quecunque — 2 ἔχουσι *om.* — 16 τοῦ αὐλοῦ aliud — 21 ὀδόντας *ante* τῶν — γάρ autem — dictum est — 25 ὀδόντας *om.*

660 *a.* 1 gratia saporum — 6 labiorum coniunctiones — 7 hec autem quales — 8 πυνθάνεσθαι persuaderi — 11 ὑπῆρχεν existit — 13 sensu qui per tactum est — 16 et *in* ipsis — 19 ἢ *ante* πρός — 21 quidam tactus — 27 in *non* latam — 28 ἐστιν *om.* (*sic* P et corr. YZ) — καί *om.* — ἐν δέ et in — 31 δ' enim.

660 *b.* 1 videatur esse — 4 linguam multa — 19 αὐτῆς ipsum — 20 *non* dearticulationem — 21 est possibile — 26 infinitatem A (*sic* P) infirmitatem B (*sic* ESUYZ) infirnitatem CD firmitatem B 2 — 32 ἡ *om.* (*sic* S) — 33-34 necessarium ipsum habere *et* hanc particulam inarticulatam — 35 quibusdam (*sic* P) — 36 κυπρῖνοι capri.

661 *a.* 5 summitate *longitudinis* — 9 particula hec non similis — 22 καί *om.* — 28 hiis *quidem* — 29 omnibus lingua.

661 *b.* 1 communiter (*sic* Y) — 4-5 carnifica quecunque — 13 ὀξεῖς *om.* — 21 utiles *autem* (*sic* EPSUY) — 22 abinvicem — 25 propter quod *et* — 30 solum — 34 καί *om.*

662 *a.* 17 ἔτι *om.* — 18 αὐτή hec — 19 αὐτήν ipsum — 21 ἀλκή auditus — 23 omnes — partis ipsius — 24 διὸ propter hoc *quidem quod* — 32 τοιοῦτον ... μύουρον os magne rupture sed non conclusum.

662 *b.* 8 γλαφυρόν delatatum ACD latum B 2 — 13 καί *om.* — quadrupedum *quidem* porci — 14 habent *que lati rostri* — 16 herbas enim comedentia talibus — 19-20 ipso actu — 34 aliquam aliam — 35 πρὸς ἀλκήν *om.* (*sic* EPYZ).

663 *a.* 1 τὰ δέ *et* hec autem — *posterius* δέ *om.* — 3 βεβοήθηκεν auxiliativam — 7 τὰ δέ *om.* — khauliodonta *sunt* — ὥσπερ *om.* — 12 μέν *om.* — 22 eandem causam — 27 videbitur utique — 28 magis quam quod duplicis ungule — 29 naturam habent eandem cum cornu — 32 δοῦσα existentem — 35 querelat *enim.*

663 *b.* 1 ἄν *om.* — 1-2 parte capitis maxime debili — 9 ἄν *om.* (*sic* EPSYZ) — 17 οὐ *om.* (*sic* EPYZ) — 18 γάρ autem — 19 sunt — 23 του huius — 26 ἴσμεν *ante* κερατόφορον — 31 superfluitatis — 35 *et* cornutorum (*sic* P).

664 *a.* 1 ὀδόντας *om.* — 4 *que* autem circa dentes — 7 μέν *om.* (*sic* Z) — βλάπτεσθαι necesse — 16 δ' *om.* — 26 τινα quoddam — 27-28 per quem ... duarum partium existentem — 35 asperitate descendentium.

664 *b.* 1 δέ enim — 2 τὸ ψοφήσειν μᾶλλον sonativum — 3 καίπερ et ex propinquitate quandoque — 5 aliquis (*faute de copie*) — 7 utique admirabitur — 9 ἄν *om.* — δέ enim — 16 superflua enim ventris — 18 manifeste (*sic* Z et pr. S) — 19 γάρ *om.* — 20 τῷ διακεῖσθαι sic (*sic* EPYX) disposita — 30 τὴν τοιαύτην hunc — 35 rarissime.

665 *a.* 5 *prius* τῆς *om.* — *quam* epiglotti ex propria carne — 7 τῆς θέσεως *ante* τῆς ἀρτηρίας — 18 ἐπεί super (*sic* PZ) — 19 καὶ τὸν φάρυγγα et arteriam AB *om.* CD — 21 *ad* cor — 23 non aliud aliquid magis — 24 sursum est — 25 dexter ... sinister — 30 viscera — 35 μέν *om.* — habentia puncti.

665 *b.* 7 maxime — 8 τῆς ὕλης *om.* — 11 αἷμα simul — 11-12 necessarius — 12 *et* (*om.* B) necessarium ACD (*sic* P) — 13 venas fabri-

casse — 15 γάρ autem — 19 *in* inferiori — 21 οὗ μὴ nisi — 22 ἐστιν *ante* δὲ ἐμφανέστατον — 2? βούλεται universaliter (*faute de copie*).

666 *a*. 8 sanguinis et fons — ἢ et — 14 oportet esse — 15 medius lo:o:um — 18 ἔχον *om.* — 19 καί *om.* — 25 dignificavit (*faute de copie*) — 27 coniugum — 30 δέ *om.* — 30-31 ex ipso autem *epate*.

666 *b*. 7 inclinatum ad sinistra — 15 propter (*Il a lu* τὸ *au lieu de* τοῦ. *Sic* EYZ) — 19 ἐρείσματος terminationis — 20 τοῖς ὅλοις *in* aliis (ἄλλοις Z) — 21 μέν *om.* — 24 γίνεται *om.* — 26 aorti — 28 melius*que* et — 32 corda habent — 33 ὅπως ἢ ut — 33 medium autem *commune* (*sic* PZ) — 34 *existens* principium magnitudinis (*sic* EPYZ *alio ordine*) — δεῖ adhuc (δ' ἔτι PZ) — ipsi — ἀεί opus est (*sic* P) — 35 maxima ... habet sola *ventriculos* (κοιλίας EPZ).

667 *a*. 1 habent dextra — 1-2 partium calidiora dextra — 2 sinistra — 3 media — 6-7 αἱ καρδίαι *om.* — 8-9 dearticulatione diximus — 15 ἔχοντα *ante* μεγάλας — 22 κακοῦργα observativa cum attentione — 24-25 magno et parvo — 25 calefacit in maioribus — 27 vene — 35 γένοιτ' ἄν fiat.

667 *b*. 2 nullo *enim* — visa est *enim* — 5 δοθιήνων aliis quibusdam — 21-22 τοῦ ... πάντα huius quidem igitur quod est unum principium facere ab uno principio causa omnia habere unam — 23 ἐνεργείᾳ et operationem — 24 quidem *enim* — 27 τόπῳ tunc (τό τ' EPSUY) — 31 due autem propterea sunt quod — 33 τούτοις *om.*

668 *a*. 5 corporis est — 6 ἐν φλεβί enflebia — et *in* — 12 prius καί *om.* (*sic* SU) — 17 omnium — 18 μέν *om.* — 20 ὠχέτευκε ut contingit — 24 foliis vitis — 25 τούτων *om.* — 35 αἱ τάφροι defossa.

668 *b*. 1 εἰς *om.* — 4 huic (*sic* EPY) — 5 per calefactivum — 6 accidit sudasse — 9 caliditate que in venis — 13 alimenti illati — 16 ampliores — 18 aliquando *enim* — 21 γάρ autem — 25 unum fit (*sic* SU).

669 *a*. 2 refrigerari — 6 διόπερ quemadmodum — πάντα post πλεύμονα — 7 μέν *om.* — 14 organum pulmo — 18 esse autem pulmonem propter saltum — 19 συμβαίνει *post* εἰπεῖν — 22 positione — 23 pulmo *passionem* (*sic* EPYZ) — 25 habent sanguineum — σομφόν manem — 28 multum ampliori (*faute de copie*) — σομφός manis — 35 multo tempore tolerare in humido.

669 *b*. 5 propter quod — 7 ἄπουν natans — 8 sanguinem autem habent (ἔναιμος γὰρ Z) — 17 ἑκάτερον *ante* (16) ὡς — 17 δύο *om.* — 20 δ' *om.* — 21 propter quod — 26 δέ *om.* — δικαίως quomodo — 27 haben-

tibus autem ex necessitate — 32 οὐ μὴν ἀλλὰ καί non solum sed — 33 φανερόν *ante* (32) ἤ — ὥσπερ ἔν τισι *om.* (*sic* EY) — 35 τὸ ἧπαρ *ante* τήν.

670 *a*. 1 ἤ quam — 2 autem *necessarium* (*sic* EPYZ *post* εἶναι) — 3 esse naturam — 5 ὥσπερ quare — 6 *et* quemadmodum (*sic* PZ) — 12 μέν *om.* (*sic* PZ) — 17 ἀπό *om.* — 18 καί *om.* — 32 περί in — *et* deficit.

670 *b*. 1 et *in* (*sic* EPY) — parvum similiter — 2 καί in — λεπιδωτῶν plumatorum — 4 πτερά pennas — λεπίδας plumas — 7 langorosus fit plenus (πλήρης YZ) — 13 νεφρώδης nerveus — 16 φολίδας opercula — 19 εἶναι *ante* ὅλως — 22 γάρ *om.* — sunt invicem — 25 ἰδίαν *om.* — 27 τῆς αὐτῆς eius — 28 opportunitatis gratia — 30 ἀριθμόν *ante* ἐφεξῆς — φρενῶν nefris ACD nervis B 2 — οὐδέν πω nondum (*sic* PZ) — 33-34 videtur ... volens.

671 *a*. 1 τῆς φύσεως calliditatis (*sic* PY corr. E) — 4 *prius* καί *om.* — 8 propter quod — 10 omnino *sine potu* — 13 oblationis humidi — 14 factum superfluum — 26 δ' *om.* — 29 σαρκός *ante* εἰς — 30 πλατέα loca — 35 τὸν πλεύμονα *ante* (34) ἔναιμον.

671 *b*. 3 πόρος potus (*faute de copie*) — καί *om.* — 10 γάρ autem — 16 feruntur — 17 νεανικοί graciles — 22 οἱ πλεῖστοι plurimum — habet — 27 εἰσι *om.* — 29 εἶναι *post*(30) δεξίων — 30 εἶναι et — 31 preparata esse — 33 elevatur — καὶ ... (34) μᾶλλον *om.* — 34 propter sursum trahi magis.

672 *a*. 4 ὄν *om.* — 6 *in* cinere (*sic* PZ) — τι *om.* — operantis — 9-10 renunculis non fit — 11 δ' *om.* — 17 adiectio (*sic* P) — 23 μέν *om.* — 24 siccior (*sic* PZ) — 34 καίπερ et — 35 ὅμως ἄν tensi ABC densi B 2 tensi conferente D.

672 *b*. 2 γάρ autem — 13 πάντα *om.* — 15 est gratia — 17 ἀπὸ τῆς τροφῆς *post* (18) ἀναθυμίασιν — 20 φραγμόν materiam — 21 καὶ τὸ ἀτιμότερον *om.* (*sic* Y) — 29 ἑλκύσωσιν exsolvant — superflui *causa* — 34 carnee (*sic* EPSUY).

673 *a*. 2 καὶ τό aliquid (τί καί ESUYZ) — accidens circa risus — 5 calefaciens (*sic* SZ) — faceret — 6 moveret — 7 hominum solum — 8 animalium ridet — 10 accidit (*sic* EPZ) — φασι *om.* — 11 risus — 12 factam ex percussura — 13 audiendum a dicentibus dignis fide — 16 φθεγγομένη ... ἐμίχθη de quodam decapitato tanquam loqueretur — 17 ἀλλ' οὐ alio — Καρίαν cor (καρ P) — 20 δὲ δή *om.* (*sic* Z) — 21 ἐπ' ... Κερκιδᾶς virilis cerkidis virum — 22 ἐν τῷ τόπῳ *ante* ᾧ — 23 cerki — 24 motu ex pulmone — 25 τε autem — 26 οὐδέν πω nunquam (*sic* PU)

— 27 τὸ ... γέλωτος de risu enim — 29 ποι super (*sic* PZ) — ἐπεὶ τά γ' deinde — 32 ἐστιν *om.*

673 *b.* 5 πρὸς ... εἶναι ut impassibilia sicut ABCD (si ut B 2) — 8 ᾗ *om.* (*sic* EPSUY) — formissimi (*faute de copie*) — 10-11 ἡ ... φυλακή *om.* (*sic* P) — 19 τά τε quod — 21 ἐστιν ἥπατι *ante* τῷ — 22 ἐστι *ante* τό — 23 τούτων *post* εὐπνούστατα — 24 καί *om.* — 27 finis horum — 28 τά quod — 29 ἔνωχρα quasi vitellina — 30 sortita sunt prave — 34 *quod* secundum (*sic* P).

674 *a.* 4 καὶ ὀρεύς *om.* — 12-13 partes has — 15 ἐκπέμψαι excoqui — 16 oportet quendam (*sic* P) — 17 μόρων *ante* τήν — 24 ipsorum sunt — 27 ὀρεύς et — ὕς εἰ μή τι porcus non si quidem — 30 habeat.

674 *b.* 2 αὐτῇ hic (*faute de copie*) — οὐδέν *om.* — 3 δέ *om.* — linguam *habeat* — 4-5 usa est natura terrestri ex dentibus — 9-10 ἡ ... στόματος *ante* τῆς — 11 πρός ante — 13 λεῖαν valde — 14 *posterius* καί *om.* — 15 *prius* καί *om.* — ἤνυστρον qui posterius — modo habeant — 20 exhibent administrationem — ἀνόδοντα γάρ dentes enim (*les copistes ont peut-être omis* non habent) — 24 *quasi* ipsius — 25-26 aliquid superstans ventri ipsi — 28 existens *adhuc* ineptum — 31 ὅσα ... ἔλεια quecunque ... levium (λεῖα ESUY) — 33 ut accidit — hoc.

675 *a.* 4 hoc solum — 8 ἄν *om.* — 16 propagines habentes — 20 διαχωρεῖν propter secedere — vorax *et gulosum* — 25 τῇ τῆς κυνός *post* κοιλίαν — 31 natura posita est — 33 ἁπλοῦν expansum.

675 *b.* 4 τῶν ἐντέρων aliorum (*sic* Y) — 8 εἰλιγμένον comprehensum — 9 *iterum* protenditur — 11 ταῦτα *om.* — 14 *posterius* καί *om.* — 15 stans (*sic* ESUY) — 16 ἡ et — 18 τοῦ κώλου potu bono — 27 *posterius* ἡ *om.* (*sic* Y) — 30 κάτω dorsum (*faute de copie*) — 33 animalia talia — habent vocatum — 35 *et* indigestum — 36 γίνεται sic (*faute de copie*).

676 *a.* 1 ἀλλ' et — ἤδη velut (δὴ οἷον Z) — 3 θήλεσι perfectis (*sic* Z) — 4 ἄν *om.* — ieiunum intestini — 5 et *ante* — 6 autem *et* (*sic* PZ) — 7-8 eorum que multorum ventrium habentia — 14-15 γάλα ... γίγνεται lac leporum animali dyaspodi autem fit AC lac leporum autem fit D lac autem fit B 2 — 15 herbam viridem — 24 οἷον .... (26) ἄποδι *om.* — 30 humidas — existentium pauci potus.

676 *b.* 4 quemadmodum *et* (*sic* P) — 5 σπλάγχνα splenem — 8 ταῦτα hoc — 13 *posterius* καί *om.* — 17 δ' quidem — 18 ἐκ *om.* — 24 partem que circa epar — 26 *prius* μέν *om.* — 26 οὐχ natura — equus et asinus et mulus — 35 τοιοῦτον καί et hoc.

677 *a*. 9 fiet utique — 12 γινομένη fit — 13 esse (*sic* EPSUY) — ἤ *om.* — σύντηξις colliquatum BC colliquarum A collocatum D — 15 *que* in intestinis — 18 ἐξ ἀνάγκης *post* (19) πολλά — 19 hoc — 31 vivendi pluri — 32 *ad* cervos — 33 τε quidem — 34 τὰ μή nunc.

677 *b*. 5 viscerum nullum — 6 διόπερ ... (7) μόνον *om.* (*sic* ESUY) — 7 νομίζειν *ante* μή — ubicunque viderit — 16 ἤρτηται ortum est (*sic* SUY) — 21 *in* aquatilibus — 24 τοιαύτης *post* ἐστι — 26 λιπαρόν quasi oleagineum — 31 πέττη *post* (32) θᾶττον — 34 ἤρτηται oritur (ἦρκται EPSUY) — partem que supra illud — 36 ἐστι *om.*

678 *a*. 1 ὄν *om.* — 8 διαδίδοται distributio fit — 10 ex radice — 11-12 in terra — 13 terre — 15 venas *que* per ipsum — 23 facientibus autem ad — 26 θεωρίᾳ principio — 27 πρὸς ταῦτα adhuc (*faute de copie*) — 28 omnium — 31 quibus (*sic* EPSUY) — 32 habet horum — 34 existent in ratione.

678 *b*. 4 partes autem *que* ad alimentum — 9 hiis *et* — 15 καί *om.* — 19 muscarum *animal* (*sic* EY) — 20-21 gratia habent — 22 καί *om.* — 23 ἔχει *om.* (*sic* P) — 24 sicut *et* — 34 ὥσπερ propter quam.

679 *a*. 1 vocatum *quoddam nigrum ad modum fecis* tholum — 3 ventris *intestinum* (*sic* EY) — 8 tholum desuper — τῇ μύτιδι sumitatem — 8-9 magis autem sepia — 11 μέν *om.* — et non habet — 12 plectanas *polipes enim plectanas* (*sic* EPY) — 15 sepia habet tolum quam hec — 16 γάρ ei — πόρρωθεν remotius — 19 τούτοις *in* aliis — 20 καὶ ... (22) ὄν et sepium plurimum habere terrestre signum quia sepium tale existens — 23 χονδρῶδες *om.* — 24 dictum est *prius* (*sic* P) — 29 τῷ τοιούτῳ hoc — 33 καί *om.* (*sic* P) — 37 divident.

679 *b*. 4 δέ *om.* — 5 *prius* καί *om.* — 9 οἷον ... πρόλοβος velut id quod avis quidem prolobum ACD velud id quidem quod aliis prolobon B — 12 γάρ autem — 13 esibile esse — 24 γίνεται sic (*faute de copie*) — 25 lopades (*sic* EPSUY) — 32 constituit — 33 γάρ *om.* — 35 ora (*sic* EPSUY).

680 *a*. 1 ἔχει *om.* — 3 δεῖ *om.* (*sic* pr. E) — 8 τοῦ ζῴου *post* (9) ἔχοντος — 10 ἐξ ἑνὸς δ' ἤρτηνται et ex uno divisi sunt — 14 et *in* — τοῦ στόματος corpore — χύδην separatim — 17 πάντες *om.* (*sic* SU) — 22 τοῦτο *om.* (*sic* P) — 25 alteras — vocatum — 31 in ericiis quod accidit — 35 existentia enim graviter rigentia — 36 πλήν neque.

680 *b*. 3 ταύτην ipsum (*sic* P) — 4 *omnes* quinque — 7 ζῴου ovi — 8 *posterius* τό *om.* (*sic* P) — 11 similiter — 14 τὸ τοιοῦτον hec — 24 aliquem alium — περιττόν circa ipsum (*sic* S) — 26 *rursum* quin-

que — ipsis (*sic* EP) — 28 καὶ τό et quidem — 29 σῶμά τι corpori — ὄν *om.* (*sic* ESY et par U) — 36 εἴη ἀποδεδωκυῖα distribuit.

681 *a.* 3 πάμπαν *om.* — 4 τούτους hac — 5 propter quod — 8 τι *om.* — 11 οὗτοι *om.* — habent enim omnino — 12 continue transmutatur (*sic* P) — 18 sunt (*sic* SU) — 19 *que* parvum — 21 plantis *que* super terram — 27 τιν' *om.* (τὴν P) — 30 ᾗ *om.* (*sic* PSY et pr. U) — 31 ἔχον *om.* — 32 κἄν et (*sic* corr. U) — 33 *et* iustum — 35 existit rationabiliter.

681 *b.* 1 ἔξω πίπτει excidentia a (*sic* Y) — 7 τῷ *om.* — 10 τ' autem (*sic* P) — 12 δ' *om.* — 14 δηλονότι palam quod — 15 existentium sanguinem habentibus — 28 ἄποθεν ᾗ repellatur a — 31 δέ *om.* (*sic* P) — 34 quidem *igitur* (*sic* PS) — τοῦ hec — partis suscipientis.

682 *a.* 1 τὸ μέν *om.* — 3 ἐστί *om.* — 7 οὐ ... ἐνεργείᾳ et potens quidem (*sic* SUY) — δυνάμει non potens (*sic* SUY) — 8 magis quam in alteris — 9 μόρια *ante* (8) πρός — 11 ἔχον post χειλῶν — 12 ἅμα *om.* — 16 εἰλιγμένον *om.* — 18 genus autem terrigarum — horum maxime — 11 ἔντομα exsanguia (*sic* P) — 25 πνεύματος corpore (*sic* Y) — 26 animalibus efymeris — 31 de reliquis iterum — 34 καί *om.* — 35 non multarum quidem numero partium sunt — 37 γάρ *om.* — τὴν βραδυτῆτα caliditatum ACD *un blanc dans* B.

682 *b.* 1 κατάψυξιν frigiditatem — 3 κατεψυγμένα frigida — genus luporum — 7 μέν *om.* — 10 ad utramque *partem* — 12 τά quecunque — vita — 13 ἑδραῖα locata ACD la'a (?) B 2 (*traduit plus bas* (16) *par* sessivis) — ἐστιν *ante* ὁμοίως — 17 hec — 18 ala est — sine collo *hec est* (*cf.* P) — 23 incisis *ipsorum* — 25 incisuris — 27 αὐτῶν *ante* γίνεται — 28 αὐτῶν *om.* — 31 ταῦτα μέν *om.* — 31 *que* anterius.

683 *a.* 3 αὐτῶν *ante* μή — 4 *gratia* accipiendi — 9 μέν *om.* — 14 γάρ *om.* — 15 propter hoc idem autem — 25 μή quidem (*sic* PSUY) — 27 διὰ ... (28) ἔχουσι propter duritiem oculorum sunt non perspicacis visus — 33 ipsorum saltativa — ἔτι sunt — 34 genus pulicum.

683 *b.* 1 in terra — 3 omnia talia — 5 causa quia natura ipsorum mansiva (εἶναι *om.* SU) — 8 μετέχοντα *ante* (7) πλειόνων — 9 participant parvo — 16 *et* aperiantur — 17 genus solinorum — 18 δέ enim — caput deorsum — 23 partes autem corporis *que* secus — 25 et omnia — 30 ipsorum omnino — 31-32 in habendo chelas ambas — 32 gratia habent — 33 *posterius* καί *om.* (*sic* P) — 36 utiliter — ad capiendum *et ad* afferendum.

684 *a.* 1 ᾗ *om.* — 3 ἀπερειδόμενοι a terra separati — πλάταις latis — 6 ἀργοτέρους ineptius — 7 πρὸς τὴν πορείαν *om.* — αἵ τε μαῖαι *om.* — 9 γί-

νεται *ante* αὐτοῖς — 11 parvi autem valde — 12 pedes latos — 13 utiles ipsis — 15 μή *om.* — 17 ἐνταῦθα ... ἐκεῖθεν hoc enim et inde (cum B) ABCD — 19 μόρια *ante* (18) ἐν — περί secus (*a lu* παρά. *sic* U) — 22 operculis — 26 πάντες *om.* — 27 nata sunt omnia — 29 potentibus uti — 30 dentes kauliodontas.

684 *b.* 2 differentia — 7 τὸ ... κύτος corporis — 15 *quod* ostracodermorum (*sic* P) — 16-17 τῇ has — 21 horum — 26 τοῦ hoc — intestinum — 29 καὶ ἕνεκα *om.* — 32 modo habere — 33 κατά sed (*faute de copie*) — 34 δέ *om.* — 35 ipsas.

685 *a.* 2 ἄν *om.* — 10 περί secus (*a lu* παρά) — 12 οὖν *om.* — 18 fortia — 19 huius — maximi *quidem* — 20 οὗτοι ipsi — 22 τέτταρας *ante* (21) τοὺς — 25 ὥστε quasi — 26 πρὸς δέ et ad — 28 διόπερ propter quod (*sic* SU) — non solum hiis quidem — 29 καί *om.* — 33 ad remota adducantur (*a lu* προςάγωνται) — hoc — 34 ἀποσάλευουσι se moventur AC se movent B 2 *incerto* D.

685 *b.* 1 καί *om.* — 6 καί *om.* (*sic* PY) — 8 μὲν γάρ *om.* — χαλαρά minuta — 11 et *ad* — 16-17 omnia hec — 23 μέν *om.* (*sic* SU) — 24 minimum autem *cauda* hoc — 25 kitos habet — 27 οὖν *om.* — 32 καί *om.*

686 *a.* 2 οὖν quidem — μέν *om.* — 10 ἐπιτηδείαν *om.* — 11 ἀκρίβειαν prosperitatem — 12 apposuit — 13 ὑπέκειτο imposuit — κεῖσθαι positi — 15 habere contingebat (*sic* P) — 16 enim *utique* — 17 λίαν utique (*sic* PSU) — 23 ipsum utile — 26 σκελῶν spondilibus — 27 μέν *om.* — 28 ipsorum (*sic* S et pr. U) — 29 divinissimum — 35 δύο *om.*

686 *b.* 1 habere gressivis — 10 δέ quidem (*sic* SY) — 13 est *corpus* — 14 κύτος *om.* — 15 οὐδὲν ἤ *om.* (*sic* S) — 24 velut *ipsorum* pueri. — 27 δή *om.* — 29 αἱρούσης *om.* — 31 τεταμένα ordinata (*sic* S).

687 *a.* 5 animalium est — existente — 10 accepisse — 13 apponi — fistulatorem (*faute de copie*) — 15 εἰ ... βέλτιον et magis utique erit sic (si BD) quidem melius ABCD (ἂν εἴη P) — 18 εἶναι *ante* φρονιμώτατον — 19 ὀργάνοις *om.* — δέ enim — 21 οὖν *om.* — 25 ipse est aiunt nudus et non habet — 29 ἀλεώραν preparationem — 30 μεταβάλλεσθαι iacere — δ δή si — contingit.

687 *b.* 1 καὶ ... ἔξεστι et hoc in aliquid quidem consequenter — 1-2 arma qualia — 2 ἄν *om.* — 4 armorum — organorum — 5 hanc (αὐτήν P) — 6 συμμεμηχανῆσθαι communii geminatam esse (*faute de copie pour* cumingeniatam esse) — *secundum* speciem — 7 ἔνι quedam (*sic* Y) — ἐν τῷ in eo quod *animal* — divisibilis — 8 ἔστιν inest (*sic* Y) — 11 πιέσεις apprehensiones — οὗτος sic — 14 ἄνωθεν *om.* —

15 debeat fortiter *habere* (*sic* Y) — 16 equetur equale multis — 17 utilis — 18 *secundum* medium — 20 τὰς ἐργασίας opponens — 23 καί *om.* — 29 utilia sunt — γε que — 30-31 anteriora esse skelea.

688 *a.* 1 ἀμύνονται insurgunt — 4 *posterius* καί *om.* — 7 *sic* fit — 9 ἐρπυστικά sursum repentia — 11 altum — 15 locum esse — 16 διὰ ... πορεύεσθαι propter anterius extensionem in progrediendo — 17 est hec (*sic* Y) — 19 hoc loco — εὐρυχωρίαν applicationem — 23 ἡ φύσις *ante* καί — 28 μέν *om.* — *et* secundum (*sic* Y) — hunc locum — μή *om.* — 34 περί secus (*a lu* παρά. *sic* PSU) — 35 πλαγίους lactantia.

688 *b.* 1 μέντοι enim — 5 εἶναι *om.* — 6 τοῦ ... (7) ἔχειν *om.* — 8 femore — 9 τοῖς ... (10) ἱμῶνται habentibus *autem* multa ubera reddunt — 14 ὑπό aput (*a lu* πρός) — 18 οὐχ ... ἔχειν non est possibile non duo ubera habere — 21 μόνον *om.* — 25 omnia alia — 27 περιουσία aggregatio — 28 est locus — ἐκροάς sumitatem — ἐνταῦθα hoc A hec B2 CD. — 32-33 hii quidem habent hii autem non habent (*sic* PSU).

689 *a.* 1 impediat — 2 ἦν et enim (*sic* SU) — accidit — 3 τὴν κύησιν gestationem prolis — 6 exitum humide — 8 *in* omnibus — 9 aliquid est — 10 δέ enim — ipsis (*sic* SU) — 14 δέ *om.* — 15 *et* eorundem — in easdem — 27 τὴν φύσιν *om.* — 28 tali (*sic* Y et pr. U) — 31 sunt omnia — 32 χρησίμην *ante* εἶναι.

689 *b.* 4 ἄν *om.* — ἦ erat (*sic* SY) — 6 *posterius* δέ *om.* (*sic* P) — 7 *prius* καί *om.* (*sic* SU) — homo *habet* quidem — *posterius* καί *om.* (*sic* PS et pr. U) — 11 ἁπάντων *ante* (10) αἴτια — 13 inferius (*sic* PSU) — pondus *que* AC *quod* B2 *quia* D — 17 ἄκοπον ad unum locum (*sic* SUY) — 18 καταχείμενα et posita — 22 hoc — 23 alimentum enim ibi — hoc — 29 ἦ *om.* (*faute de copie*) — pars deserviens — 33 καί *om.*

690 *a.* 1 *et* pluribus — 3 prius καί *om.* — 4 μέν *om.* (*sic* SU) — 5 ipsorum unius ungule — τὰ δὲ διχηλά totaliter (*sic* SUY) — 8 *et* segregationem (*sic* SU) — 10 *et* propter (*sic* SU) — τό hoc A *effacé dans* B2 hec CD — 13 *quasi* clavus — ὧν *om.* — 16 τὰ ... (17) ἀστράγαλον *om.* — 19 ἀμύνεσθαι calcitrare — ἐμβριθεστέραν meliorem — 21 λακτίζοντα τὸ λυποῦν *om.* (*sic* SU) — 23 ὀστῶδες os — ἐν et — 27 ipsa (*sic* PSUY) — habet maximos — 31 δή etiam — *in* manibus (*sic* Y).

690 *b.* 1 τὸ βεβηκέναι sub firmitate — 2 ὥστε ... δεῖ oportet autem hanc (*sic* SU) — 3 δέ quia — 4 ἄν *om.* — 5 scissum (*sic* PY) — 6 ἧττον συμβλάπτοιντο minus facile lesibiles — 12 animalium autem sanguinem habentium — 15 τοῖς περί *om*, — 16 διωρισμένοις *om.* — 17 ovificis (*sic* PυY) — 18 partes que in ipso — 21 ἔχειν *om.* — μέν *om.* — 22 simul *quidem* — 23 διὰ ... ἄγλωττος *om.* — 24 *nobis* prius — οἱ μέν *om.* (ἡμῖν PY pr. U) — 26 lingue hiis — 30 ἐν et — delectationem.

691 *a.* 1 ἐν et — fit *enim* — 2 οὐχ οἱ αὐτοί non (ut B 2) videre ABCD — 4 καί *om.* — 5 ὡσπερανεί quemadmodum utique (*sic* PS) — 8 *manifestam* dicidam — 15 omnino — 24 durorum oculorum — 26-27 sunt enim omnia talia trogodita — 27 δέ *om.*

691 *b.* 6 ὅτι *om.* — 7 habere — τοὺς πόδας dentes — 10 ἢ λαβεῖν *om.* (*sic* S) — ᾖ esset (*sic* P) — 11-12 semper fortior — 11 *simul* utrorumque — 14 habendi — 16-17 τὸ ἄνωθεν τῆς χηλῆς *om.* — 20 καρκίνοις canis ACD canibus B 2 — 21 σχολαίως distorte — 22 esse in humido — 27 propter longitudinem arterie (*sic* SU) — 28 ἐπεί adhuc (*sic* SU) — 32 συγγενῆ cognita (*faute de copie*).

692 *a.* 1 *huius* autem causa (*sic* SU) — 2 ὥστε ut et — ἔχειν *post* (3) σπονδύλους (*sic* PSU) — 4-5 τοῦ ... βλαπτόντων ad melius autem custodie tangentium gratia posterius — 7 μέν *om.* (*sic* PSU) — 9 ἔχουσιν *post* (10) σώματι (*sic* PSU) — 10 ὁμοίως habet (*sic* PSU) — *nulla* neque (*sic* PSU) — 11 *huius* autem causa (*sic* PSU) — 12-13 γάλα ... ἔχει habet autem (*sic* PSU) — 14 ipsis *nullum lac* (*sic* PSU) — 14-15 ἡ ... ὑπάρχουσα intus fit lacteum existens in animalificis alimentum (*sic* SU) — 17-18 ἐν ... πάντων consideratum est prius in hiis que de progressu communiter omnibus (*sic* SU) — 19 de qua (*sic* PSU) *autem* — τὴν αἰτίαν *om.* — 20 ἰσχνότατος δέ maxime autem alterabilis — 21 ἐστιν est *omnium* (*sic* PSU) — 22-23 τούτου ... κατάψυξις causa autem anime mos est ipsius; propter timorem enim fit multiforme; infrigidatio enim timor (*sic* PSU) — 24 ἐστι *om.* — *propter* defectum (*sic* PU) — 24-25 et de sanguinem habentibus quidem animalibus (*sic* PSU).

692 *b.* 1-2 ὅσα ... ἔχει quecunque ipsorum sunt extra — 2 quam causam (*sic* SU) — 3-4 differentia adinvicem est partium in excellentia — 4 κατά *om.* — 5 αὐτῶν *om.* (*sic* PQU) — 7 ὁμοίως δέ eodem autem modo — μορίων *om.* — 7-8 μόρια ... ἀλλήλων ad modicum differunt invicem partibus (*sic* QSUZ *m*) — 8 δέ *om.* — 10 τά secundum — 11 τριχωτά *et* τὰ δέ *om.* (*sic* QSUZ *m*) — 12 lepidota *existunt entia* (*sic* QSUZ *m*) — 14 ἐστι *om.* (*sic* QU) — μέν *om.* — 17-18 pro ore lingua (*sic* PSZ *m*) — 18 pro manibus (*sic* PS) et dentibus — 20 ordinatum habent — καί *om* — *propter* quam — 24 χωρὶς τῶν στεγανοπόδων steganopodibus (*faute de copie*) — μέν *om.*

693 *a.* 6 μέν *om.* — 7 σεσιμωμένους δέ sonus (sonos B 2 D) autem habentes — 12 cruda comedens (*sic* PQSUZ *m*) — 13 κρατεῖν comedendum — 14-15 καὶ ... βιαζομένοις *om.* (*sic* QSUZ *m*) — 15 ἔλειος ὁ βίος vita delectabilis (*sic* PQSU *m* et pr. Z) — 16 17 πρὸς ... τοιοῦτον utile enim quod tale ad perscrutationem — 19 διά ad — 21 ταὐτό *om.* — ἔνια *ante* τῶν — 22 animalium — τοῖς τοιούτοις hiis — 23 ὁ δέ et (*sic* P)

— 25 ὁλοφυής indivisus — 26 remotus ACD remotius B 2 (*faute de copie*) — ἀντί a (*sic* QSUY *b m*).

693 *b*. 1 τι *om*. — 3 εἴσω extra (*sic* Y *b* et rc. Z) — 4 ἔξω intra (*sic* YZ *b*) — ὡς in — 6 γάρ *om*. — 8 ἀπηρτημένα exorte — 12 πτέρυγες *om*. — τὸ ἴδιον commune (*sic* QSUZ *m*) — 14 bipedes — 15 τῶν πτερύγων aliis (*faute de copie*) — 24 ἤ ... δήλη palam autem (*sic* QSUZ *m*) — 26 τι quidem (*faute de copie*).

694 *a*. 2 καί *om*. — 6 ὁ βίος primo ACD prima B — 7 quibus *autem* — καρποφάγα fructus maxime prohibentes aut comedentes — 9 ἐνταῦθα in has (*sic* QSUZ *m*) — 11 ὀγκώδη magna — διό propterea quod — 12 ἀντί *om*. (*sic* P) — 16 καί *om*. (*sic* QSU) — 17 ἐνίοις in hiis que (*sic* QSU *m*) — 18 inutile (*sic* U *m*) — nocivum (*sic* U *m*) — 23 ἔξορμον prominentie — 24 fit utiles partes — μέν enim — 25 fluentia (*sic* SY *b* pr. U) — fecerunt — 26 *aut in* unguibus (*sic* Y *b*) — 27 ἅμα δέ sed — 29 τοῦ περιττώματος *om*.

694 *b*. 2 *tanquam* necessarium (*sic* QSU *m*) — 5 πλάτη quod latum — 8-9 καί ... ἔχωσι et pellem usque ad ungues quia pedes utiles habent — 9 αἱ κῶπαι remorum loco (κωπῆρεις QSU *m*) — 10 natantibus *et* (*sic* Y *b*) — 11 que intermedia (*sic* PQSU) — 12 sunt avium — 13 δ' enim (*sic* QSU *m*) — 18 ἤ aut — 19 *aut* in — 23 ἔνια *om*. — πέτονται ad volandum (*sic* QSU *m*) — 24 αὐτῶν *om*. — οὕτω *om*. (*sic* S pr. U) — 26 avium autem habentium.

695 *a*. 1 διά habet (*sic* PQU *m*) — 2 subtenditur — 6 ὀρθόν omnino (*sic* PQU *m*) — ὁ μὲν γάρ propter quod quidem — 9 alas *autem* (*sic b*) — 12 ὅπως ... βάρους quatinus equalis ponderis gravedinem — 13 οὖν *om* — 14 ὄν *om*. (*sie* QSU *m*) — 16 est omnis avis (*sic* PQSU *m*) — 16-17 τοῖς σχιζόποσιν *om*. — 18-19 ὅτι ... γένος quia in duas divisum avium genus contrarietates videtur — 19 tres *habet* (*sic* QSU *m*) — 20 ἀντὶ πτέρνης calcari (*cf*. QSU *m*) — 21 *ab* hoc — 26 μέν *om*. — 27 λεχθήσεται *ante* ἐν.

695 *b*. 1 partes quidem igitur avium hoc habent modo — 8 γάρ est ACD *effacé dans* B 2 — ἐστι et — 11 δι' ἥνπερ *om*. — 14-15 carneam non — 19 quoniam igitur (*sic* P) — 20-21 διὰ ... εἶναι quia quidem que natatilia sunt — 23 ἅμα δέ sed — 24 οἷόντε possunt — 25 enim *essent* — οἱ δέ neque — κορδύλοι cocodrilli — branchias *autem* (*sic* S) — 26 μανώδη grossam.

696 *a*. 5 quoddam genus kestreorum — ὅσα δ' hec autem que — 8 γάρ est ACD *effacé dans* B 2 — 13 εἴτε si — 14 πόρρω tarde — 18 καί *om*. — 19 καὶ ... χρόνον *om*. — καὶ τά et in hoc — 20 εὐθύ mox — 21 δέ *om*. — has *quidem* in — 33 μορίων *ante* τήν.

696 *b*. 2 καὶ ... ἔχοντα habentia autem — 4 χονδράκανθα γάρ *om.* (*sic* P) — 6 harum pigri quidem — 11 οὐ δεῖ *om.* — 13 ὀλίγα dentes — 14 simpliciter — 15 ἐν ex ACD de B — 16 τὸ τοῦ eius *autem* (ACD *effacé dans* B 2) quod — 18 habentibus ampliorem — 20 καὶ ἐλαττόνων *om.* — 21 ἐλάττω peius — 29 animalifica — 30 καί *om.* (*sic* S pr. U) — 32-34 πρός ... ἔχειν *ante* (31) ῥᾷον (*sic* PSUY) — 33 οἷόν τ' possunt — 34 τῶν ... ἐχόντων eo quod (*sic* SU).

697 *a*. 2 rupta (*sic* PSU) — 5 et *propter* — 7 τὰ λεῖα planam — 10 ἰχθύς *om.* (*sic* PSU) — aliquid aliud — διό *om.* (*sic* PSU) — 12 alia *animalia* animalifica (ζῳοτόκα PSUY) — 16 talia *et* — 18 γάρ *om.* — τὴν θάλατταν *om.* — emittant *que* secundum aulon — 20 in humido alimentum — 26 τοῦ hec — 27 τὰ μέγαλα magis — 28-29 plenus caliditate sanguinea — 29 ἔστι adhuc.

697 *b*. 1 propter hoc epanfoterizant — 2-3 αἱ δὲ ... πεζοῖς *om.* — 3 et propter hoc ambobus participant — οὐδετέρων ventris (*faute de copie*) — 4 μέν *om.* — πόδας non — 5 πτέρυγας habent — 9 εἶναι *om.* — 10-11 συμβέβηκε ... οὐροπύγιον *om.* (*sic* P) — 13 πτεροῖς aliis (*faute de copie*) — 15 μέν *om.* — 16 alas ... pilose — 21 inferiora *quidem* — bipes quidem *enim* — ἐστι *om.* — 22 ἔχει *om.* — χηλάς fissas ungulas — 23 horum (*sic* PSU) — avis non — 26 corpore elevato (*sic* S) — 27 οὖν enim — unamquanque — 28 dictum est *prius*.

Ch. Thurot.



MIROIR TROUVÉ A CORINTHE

MIROIR TROUVÉ A CORINTHE

Je viens de recevoir d'Athènes la lettre suivante, dont j'ai donné communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 22 novembre dernier :

« École française d'Athènes, 14 nov. 1867.

« Monsieur,

« Permettez-moi de vous faire connaître une découverte archéologique qui vous paraîtra, je crois, intéressante. Au mois d'août dernier j'achetais à Corinthe, d'un paysan qui venait de le trouver dans un tombeau, un miroir recouvert d'une couche de rouille très-épaisse et sur lequel on distinguait à peine, alors, quelques lignes insignifiantes. Cette rouille cachait un joli dessin que le calque ci-joint reproduit imparfaitement (1).

« Le musée de l'Acropole, celui de la Société archéologique et quelques collections particulières possèdent une soixantaine de miroirs, dont quelques-uns portent des ornements en relief et même des figures bien soignées : mais sur aucun je n'ai vu trace de dessins gravés. L'illustre Gerhard a demandé vingt fois aux archéologues athéniens s'ils ne trouvaient jamais dans leurs fouilles autre chose que des miroirs unis ou avec relief. Je ne sache pas qu'on ait pu lui signaler à aucune époque un monument comme celui dont j'ai le plaisir de vous adresser un calque. Ce miroir serait alors le premier de ce genre découvert en Grèce, et à ce titre il aurait une importance scientifique incontestable.

(1) Le dessin reproduit pl. I, d'après le calque envoyé par M. Albert Dumont, a été modifié et complété au moyen d'un dessin élégant et soigné, dû à l'obligeance d'un jeune archéologue allemand, M. Schœne, qui en même temps est un très-habile artiste, dessin qui m'a été communiqué par M. Dumont, au moment de l'impression de cet article.

« Il ne faut pas attribuer à l'imperfection du calque la grosseur de la jambe de la danseuse de gauche. Seulement je ne puis répondre d'avoir, en nettoyant le dessin, respecté tous les traits du pied et en particulier du talon. Il est donc difficile de savoir si les deux jambes sont l'une derrière l'autre, ou si la jambe droite s'écarte de la jambe gauche de manière qu'il faille chercher le second pied au bas de la draperie du côté de la seconde danseuse.

« L'attitude de ces danseuses rappelle, avec quelques différences de détail, des peintures bien connues (1); mais ce qui m'a beaucoup frappé, c'est que la pose de l'une d'elles (celle de gauche) se retrouve sur une terre cuite, probablement corinthienne, conservée ici dans le cabinet d'un de nos amateurs d'antiquités, et sur un des bas-reliefs que les fouilles du théâtre de Bacchus ont récemment mis au jour (2).

« Je crois le miroir complet ; il ne manque qu'une partie de la bordure décorative.

« Une dernière remarque importante, c'est que le bronze était recouvert d'une couche d'argent (3), que l'acide a malheureusement fait disparaître en partie.

« Bien que mon dessin ne rende pas la finesse de l'original, il suffit pour montrer combien par le style ce nouveau miroir diffère de tous ceux qui ont été publiés jusqu'ici.

« Veuillez agréer, etc.

« ALBERT DUMONT. »

(1) M. Albert Dumont fait ici allusion à des peintures de Pompéi. — Des danseuses dans des poses analogues ont été observées dans des peintures découvertes en Grèce. M. Albert Dumont, à son arrivée à Paris, m'a écrit à la date du 21 décembre : « J'ai « vu, il y a trois ans, dans la plaine de Sparte, à dix minutes au nord de la ville « actuelle, sur le côté gauche du chemin que l'on suit quand on vient de Mégalopolis, « un petit édifice, probablement un tombeau, que les pluies de l'hiver venaient de « faire découvrir. On distinguait encore, sur trois des parois intérieures, des peintures « très-endommagées, et entre autres trois figures qui, pour l'attitude et le mouve- « ment, ressemblaient beaucoup à la danseuse qui occupe la partie gauche du miroir « trouvé à Corinthe. Ces représentations, qui rappelaient les fresques de Pompéi, « appartenaient à l'époque romaine. »

(2) Ce charmant bas-relief n'a pas encore été publié. M. François Lenormant en a communiqué une photographie à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 11 mai 1866; et grâce à lui, il m'est permis d'en publier ici une réduction. Voir pl. II. — Ce bas-relief est d'excellent style. Déjà en 1862, les fouilles pratiquées au théâtre de Bacchus avaient fait sortir de terre un autre bas-relief représentant également une danseuse, et qui probablement formait le pendant de celui que je publie. — Voir *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, 1866, p. 144.

(3) C'est-à-dire qu'une couche d'argent recouvrait la partie convexe du miroir; la gravure se trouve, comme dans tous les miroirs, sur la partie concave.

L'intéressant monument grec que M. Albert Dumont a bien voulu me faire connaître est le premier de ce genre, comme il en fait l'observation, qui ait été trouvé en Grèce. Les fouilles entreprises sur divers points du continent hellénique, dans les îles, dans les contrées de l'Asie Mineure où s'étaient établies des colonies grecques, n'ont jusqu'à ce jour fourni aucun miroir enrichi de dessins gravés. Les découvertes dues au hasard n'ont, dans ces divers pays, révélé rien de semblable. Il en est de même en Sicile et dans l'Italie méridionale (1), tandis qu'en Étrurie on a rencontré dans les tombeaux une quantité considérable de ces sortes de miroirs. Un bon tiers des miroirs trouvés en Étrurie et dans les environs de Rome, notamment à Palestrine, l'ancienne Préneste, portent des sujets gravés. Il semblerait donc que ces sortes d'objets de toilette fussent particuliers aux peuples qui habitaient le centre de l'Italie. Les inscriptions qu'on lit sur un grand nombre de miroirs sont en caractères étrusques; on n'en connaît que fort peu portant des inscriptions en langue latine d'une époque très-ancienne (2). Un seul miroir porte une légende grecque; c'est un nom d'artiste, ΑΠΟΛΛΑΣ ΕΠΟΙΕ, gravé sur la partie convexe et polie (3). Mais on ignore dans quel pays a été trouvé ce miroir qui

(1) Un miroir trouvé à Crotone, et au revers duquel est gravée une Gorgone, a été publié par M. Jules Minervini. (*Bull. arch. Nap.*, nuova ser., anno II, 1854, tav. III et p. 128 et 188. — Gerhard, *Etruskische Spiegel*, pl. CCXLIII, A, n° 1.)

C'est le seul monument de ce genre, du moins jusqu'à ce jour, qui ait été trouvé dans la Grande-Grèce.

(2) On connaît aujourd'hui sept miroirs portant des inscriptions latines.

1. POLOCES, LOSNA, AMVCES. — Gerhard, *l. cit.*, pl. CLXXI. Au Collége Romain.
2. MIRQVRIOS, ALIXENTROS. Idem, *l. cit.*, pl. CLXXXII. Au Musée de Berlin.
3. IOVEI, IVNO, HERCELE. — Idem, *l. cit.*, pl. CXLVII, Au Collége Romain.
4. VENOS, DIOVES, PROSEPNAI. — *Mon. inéd. de l'Inst. arch.*, vol. VI, pl. XXIV. — Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, pl. CCCXXV. Au Musée du Louvre.
5. CVDIDO, VENOS, VITORIA, RIT... — Gerhard, *l. cit.*, pl. CCCLXXI. Aussi au Musée du Louvre.
6. MELERPANTA, ARIO, OINOMAVOS. — *Mon. inéd. de l'Inst. arch.*, vol. VI, pl. XXIX, n° 1. — Idem, *l. cit.*, pl. CCCXXXIII.
7. MARSVAS, PAINISCOS, VIBIS PILIPVS CAILAVIT. Miroir inédit, trouvé à Palestrine et appartenant à MM. Castellani, négociants d'antiquités à Rome.

Voir *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1867, p. 52. Tous ces miroirs, excepté le dernier, ont été reproduits par M. Fr. Ritschl, *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica*, Berl., 1862, in-folio, tab. I, *e*, *f*, *g*; tab. XI, *m*, *n* et p. 102. — Th. Mommsen, *Corpus inscr. lat.*, nos 55-60.

(3) *Arch. Zeitung*, 1862, pl. CLXVI, nos 1 et 2. — Cf. Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, pl. CCXLIII, A, n° 1.

depuis longtemps a été conservé dans des collections particulières à Paris.

Le style des deux danseuses que nous montre le miroir de Corinthe ne ressemble en rien au style des miroirs étrusques; il accuse un âge relativement récent, et tout annonce qu'il n'a pu être fait que postérieurement à Alexandre le Grand. Le miroir trouvé en Grèce est donc contemporain, ou à peu près, de la plupart des miroirs en forme de boîte et dont le couvercle est décoré de sujets en relief.

M. Dumont est porté à croire qu'il ne manque rien au disque, et il me semble qu'en effet le miroir est complet. Dans le champ sont gravés deux objets de toilette, un *discerniculum* et un *lécythus*. Sur les miroirs étrusques, ces deux objets se voient fréquemment dans les mains des déesses d'un ordre secondaire, désignées sous le nom de *Lasæ*. Ces déesses interviennent la plupart du temps dans les scènes érotiques et de toilette.

J. DE WITTE.



CÉRAMIQUE GAULOISE

Céramique gauloise est un titre qui doit être pris ici dans son sens le plus étroit. Les échantillons de poteries que nous publions, aujourd'hui, ne rentrent, en effet, ni dans les poteries *celtiques* proprement dites, telles que l'on nous les décrit d'ordinaire, ni dans les poteries *gallo-romaines*. Elles appartiennent à une période intermédiaire sur laquelle nous devrions, ce semble, avoir de nombreux renseignements, et qui est cependant celle que nous connaissons le moins bien : nous voulons parler des trois ou quatre siècles qui ont précédé la conquête romaine, et qui représentent les beaux temps de la civilisation gauloise. La céramique des époques primitives ou temps préhistoriques, céramique des cavernes, céramique des dolmens et autres monuments mégalithiques, céramique des stations lacustres de la pierre et du bronze, a été étudiée avec soin et commence à être suffisamment connue. La céramique gauloise, proprement dite, a été complétement négligée. Aucun musée, pas plus le musée de Sèvres que les autres, ne possède de série de ce genre. Toute la poterie antéromaine est restée jusqu'ici confondue sous le nom général de *poterie celtique*, et, cependant, il suffit de parcourir les salles du Musée de Saint Germain où les diverses découvertes sont classées par époque pour se convaincre qu'il y a de profondes différences entre la céramique des diverses périodes qui ont précédé la conquête. La céramique des cavernes n'est point celle des dolmens, celle des dolmens n'est point celle des palafittes; la céramique gauloise des époques historiques diffère, enfin, très-sensiblement de toutes les séries que nous venons d'énumérer, autant au moins qu'elle diffère de la céramique introduite par la domination romaine en Gaule.

La planche que nous donnons au public dans le présent numéro de la *Revue*, comme spécimen de céramique gauloise, représente les

plus beaux échantillons de la vitrine de céramique de la salle VII de notre nouveau musée national. Chacun de ces vases est de provenance certaine. Ils faisaient partie du mobilier funèbre des cimetières *gaulois*, très-nettement caractérisés, de Saint-Étienne-au-Temple, Saint-Remi, la Croix-en-Champagne et autres des environs de Châlons-sur-Marne. C'est dans ces tombes qu'ont été recueillis les débris de boucliers et *umbo* gaulois dont nous avons parlé à propos de la statue du musée Calvet (voir le numéro de juillet, p. 69). C'est dans ces tombes qu'ont été trouvés les nombreux torques, armilles, fibules, et les quelques épées et poignards, qui remplissent la majeure partie des vitrines de la salle VII (Musée de Saint-Germain), et dont le caractère gaulois est incontestable. Nous ne pouvons pas, il est vrai, fixer la date précise de ces cimetières : rien jusqu'ici n'est venu nous la révéler. Mais n'est-ce pas beaucoup que de pouvoir affirmer que ce sont des cimetières gaulois? bien plus, des cimetières appartenant à l'ordre de civilisation que César a trouvé en Gaule. Il y a trente ans, on ne se doutait pas qu'il y eût une numismatique gauloise. La belle collection de M. de Saulcy montre aujourd'hui combien nos pères, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, ont été féconds et, à bien des égards, originaux. Il y a, nous n'en doutons pas, à faire pour la céramique gauloise un travail de recherche analogue à celui qui a été fait avec tant de succès pour la numismatique gauloise. Les vases dont nous reproduisons ici les formes *au tiers de la grandeur réelle* ne sont, en effet, ni des vases grecs, ni des vases étrusques, ni des vases romains; ce ne sont pas plus des vases germains ou danois. Ils ne manquent cependant ni de grâce ni d'élégance; les ornements en sont simples et d'un goût pur dans sa sobriété. Les formes, sans sortir de certains types bien caractérisés, sont assez variées. Toute cette poterie, en un mot, a un cachet particulier qui la fait reconnaître au premier coup d'œil. Sans être aussi grossière que celle des époques primitives, la pâte de ces vases est loin d'être fine, elle est encore généralement micacée et peu cuite, comme celle des poteries celtiques antérieures. On est amené à penser que tous ces vases ont été faits sur place, mais d'après un modèle étranger appartenant à une céramique très-avancée, comme cela est arrivé pour les monnaies. Il y a donc bien là le sujet d'une étude intéressante. Nous livrons ces réflexions aux lecteurs de la *Revue*, en les invitant à nous faire connaître tous les spécimens semblables qu'ils ont pu remarquer dans les différents musées ou collections particulières de France. Presque tous les vases de ce genre que nous connaissons aujourd'hui appartiennent au nord-est de la France. Serait-ce une

industrie particulière à cette contrée? C'est ce que l'avenir nous apprendra. Mais, alors, quelle était la céramique des autres contrées de la Gaule?

Explication de la planche III.

1. Grand vase fait au tour, poterie brune, lustrée par le polissage, pâte assez fine contenant encore quelques grains pierreux et beaucoup de paillettes de mica; cuisson incomplète, de sorte que la cassure présente les surfaces extérieures et intérieures rouges encadrant un milieu plus ou moins noir. Hauteur, $0^{m},330$; diamètre de l'ouverture, $0^{m},258$. — Cimetières gaulois des environs de Châlons-sur-Marne.

2. Vase moins régulier, poterie brune, lustrée par polissage, même pâte et même cuisson. Hauteur, $0^{m},233$; diamètre de l'ouverture, $0^{m}.120$. — Cimetière gaulois de Saint-Étienne-au-Temple (Marne).

3. Vase fait au tour, poterie si brune à la surface quelle peut avoir reçu une couche de noir, lustrée par polissage, même pâte et même cuisson; une partie des ornements, les ronds et les points, ont été remplis d'une matière blanche. Hauteur, $0^{m},134$; diamètre de l'ouverture, $0^{m},089$. — Cimetière gaulois de Saint-Étienne-au-Temple (Marne).

4. Vase fait au tour, poterie brune, lustrée par le polissage, même pâte et même cuisson que le précédent. Hauteur, $0^{m},170$; diamètre de l'ouverture, $0^{m},160$. — Cimetières gaulois des environs de Châlons-sur-Marne, au lieu dit Han-du-Diable, sur la ferme impériale de Piémont (Marne).

5. Vase grossièrement fait au tour, poterie brune, même pâte et même cuisson. Hauteur, $0^{m},072$; diamètre à l'ouverture, $0^{m},75$. — Cimetière gaulois de Lépine (Marne).

6. Petit vase très-grossièrement fait au tour, déformé à la cuisson, poterie brune, même pâte et même cuisson. Hauteur, $0^{m},066$; diamètre moyen de l'ouverture, $0^{m},045$. — Cimetière gaulois de Souain (Marne).

7. Vase fait au tour, poterie d'un brun plus clair, rougeâtre, semée de paillettes de mica, même pâte et même cuisson. Hauteur, $0^{m},099$; diamètre de l'ouverture, $0^{m},071$. — Cimetière gaulois du Han-du-Diable, sur la ferme de Piémont (Marne).

(*Note de la direction*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE

Le mois de décembre est toujours à l'Académie le mois des comités secrets. L'Académie a à régler ses affaires intérieures et à discuter les titres des canditats aux places vacantes parmi les correspondants. Cette année, des *associés étrangers* se trouvaient, de plus, à élire. On sait que c'est la plus haute distinction que puisse conférer l'Académie, puisqu'elle n'a en tout que huit places de ce genre à donner et qu'elle peut choisir parmi les savants du monde entier. Cette fois, la mort avait été cruelle. De ces huit illustrations, trois venaient de s'éteindre presque en même temps : Gerhard, Boeckh et Bopp. Ces noms en disent assez. On comprend que l'Académie ne pouvait remplacer légèrement de pareils hommes. Son choix s'est porté sur MM. Ritschl, de Leipzig; Fleischer, de Leipzig également; de Rossi, de Rome. Tout le monde connaît MM. Ritschl et de Rossi. Le premier volume des *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica* de Ritschl a porté son nom partout. Il en est de même des beaux travaux de M. de Rossi sur les catacombes Si les mérites de M. Fleischer paraissent moins éclatants au premier abord, cela tient uniquement à ce que ses recherches se sont concentrées sur la littérature arabe. Mais comme orientaliste et arabisant, c'est un savant de premier ordre, qu'un académicien a pu appeler le *de Sacy* de l'Allemagne. Les nouveaux noms remplacent donc dignement les anciens.

Plusieurs correspondants, tant nationaux qu'étrangers, étaient à nommer; ont été élus :

Correspondant national : M. d'Arbois de Jubainville, à Troyes, en remplacement de M. Noël des Vergers.

Correspondants étrangers : M. Otto Jahn, à Bonn, en remplacement de M. Ritschl, nommé *associé étranger*. — M. Spiegel, à Eslangen, en remplacement de M. Fleischer, nommé *associé étranger*. — M. Michlosich, à Vienne, en remplacement de M. de Rossi, nommé *associé étranger*.

—— L'Académie a fait dans le même mois une perte bien cruelle, celle de M. le duc de Luynes. M. le duc de Luynes, depuis déjà plusieurs années, ne venait plus aux séances; mais sa protection n'avait cessé de s'étendre sur ceux qui s'occupaient de travaux utiles. La science lui doit une reconnaissance sans bornes; car il lui était tout dévoué. M. Cousin disait qu'il représentait le dernier des grands seigneurs. On peut dire qu'il était en même temps le modèle des Mécènes. On ne peut s'imaginer un plus noble emploi d'une grande fortune que celui que M. le duc de Luynes faisait de la sienne. Il est universellement regretté, et il méritait de l'être.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions a renouvelé son bureau. M. Léon Renier a été élu président; M. Adolphe Regnier, vice-président.

—— Ont été élus associés étrangers de la même Académie : MM. Ritschl, Fleischer et de Rossi. Notre collaborateur, M. d'Arbois de Jubainville, a été nommé correspondant national en remplacement de M. Noël des Vergers.

—— Nous recevons de M. L. Revon, conservateur du Musée d'Annecy, les détails suivants sur une très-importante découverte qui vient d'avoir lieu dans les environs du chef-lieu de la Haute-Savoie.

« A l'extrémité d'Annecy, au nord, s'étend la plaine des Fins, emplacement présumé de l'ancienne station de *Bautas*. Depuis longtemps les minages y ont mis au jour des antiquités romaines, des statuettes, des monnaies, des inscriptions, des poteries. Les objets les plus intéressants ont été donnés ou vendus au Musée municipal. Cet établissement a fait, notamment, l'acquisition d'un trésor découvert en mars 1866 et comprenant 10,700 monnaies entassées dans deux vases en cuivre étamé. Les petits bronzes constituent la majeure partie de ces pièces, dont la série s'étend du règne de Caracalla à celui de Probus, et où l'on remarque surtout les types de Gallienus, Victorinus, Tetricus père et fils, et Claudius.

« Un autre trésor, bien plus important, vient d'être découvert dans le même champ, à quelques centaines de mètres de la ville. Sur l'invitation qui lui en fut adressée par la Société Florimontane, le propriétaire entreprit des minages réguliers, dans l'intérêt de son jardin et, disait-il, dans celui du Musée, auquel il devait vendre tout ce qu'on pourrait découvrir. Dès le commencement de novembre, j'assistai trois fois par jour aux fouilles, dont les résultats offrirent d'abord un médiocre intérêt. Mais le 16, je vis les ouvriers extraire d'un simple creux fait dans la terre, à 35 ou 40 centimètres de profondeur, un trésor que recouvrait une *tegula* : c'étaient trois têtes en bronze, une grande statuette, un pied colossal. Le pied était engagé dans la cavité d'une tête, la statuette dans une autre, et

le tout paraissait avoir été groupé à dessein dans le plus petit espace possible.

« La petite statue est la pièce capitale. Haute de 63 centimètres, elle représente un jeune homme nu, le bras droit replié sur la poitrine, la main gauche tenant un objet dans lequel les uns voient une palme, les autres, les restes d'un caducée. Le pied droit a disparu; peut-être est-il resté fixé au piédestal quand l'enfouisseur, dans sa précipitation, en a arraché la statuette, qui est partagée en trois fragments. Cette œuvre, attribuée à quelque artiste grec du temps d'Adrien, se distingue par une grâce ravissante, par le fini du modèle, par une attitude pleine de souplesse et d'abandon. Selon quelques archéologues, elle représente un jeune gymnaste vainqueur; d'autres, en particulier M. Gosse et le marquis Campana, y voient plutôt un Mercure Agorée.

« Les trois têtes, portant au cou les traces d'une mutilation violente, ont appartenu à des bustes, ou plutôt à des statues, comme l'indiquent la présence d'un pied colossal, la découverte faite en 1760 d'un autre pied en bronze, et la trouvaille d'une main ornée d'une bague et toute martelée; cette dernière a été exhumée d'un champ voisin, en août 1867. Dans l'une des têtes on avait cru voir un Adrien. Un examen plus minutieux et l'étude du magnifique ouvrage publié sur l'ancienne collection Campana, ont permis d'y reconnaître le profil régulier, le front haut et la belle chevelure bouclée d'Antonin le Pieux. Quant aux deux autres têtes, dont l'une est d'un tiers plus grande que nature, il est difficile de les déterminer; M. Gosse est d'avis que ce sont des proconsuls et non des empereurs. Elles ont, comme la première, les yeux vides par suite de la disparition des plaques d'émail qui figuraient la sclérotique et les prunelles. Une barbe courte, aux contours violents, des cheveux tombant en mèches droites sur un front déprimé, leur donnent, avec ces yeux creux et sombres, une expression plus désagréable que sympathique.

« Après la découverte de ces bronzes, le propriétaire du champ s'était formellement engagé, devant les délégués de la ville, du Musée et de la Société Florimontane, à donner la préférence au Musée d'Annecy dans les propositions de vente, et à ne rien laisser sortir de chez lui avant que nous eussions été consultés. Or un beau jour, lorsque, confiants dans la loyauté de cette promesse, nous nous préparions à demander une allocation spéciale au Conseil municipal, toujours animé d'un zèle éclairé pour notre Musée, et que plusieurs citoyens prenaient déjà l'initiative d'une souscription populaire, nous avons appris que le trésor venait d'être vendu à un antiquaire de Genève, lequel à son tour l'a cédé à un riche amateur de Paris.

« Comme faible compensation, le Musée a pu acheter aux ouvriers la plupart des objets découverts dans les fouilles pratiquées jusqu'à la fin de décembre.

« Les minages ont mis au jour beaucoup de fragments de vases en terre noire et en terre de Samos, des tuiles, des briques; une grande quantité

de poids en terre rouge, en forme de pyramide quadrangulaire tronquée et percée vers le sommet, regardés comme des contre-poids de métiers à tisser. Puis des objets en fer, en particulier une petite pioche, un ciseau, des tas de clous, des ferrements pour portes et palissades. Parmi les autres objets, on remarque : une flûte en os à deux trous; un petit disque semblable aux fusaïoles lacustres; un énorme poids en grès; des pierres à broyer et un mortier; une molette à broyer les couleurs; des meules en lave basaltique pour moulins portatifs; la partie supérieure d'un petit pilastre, en marbre blanc, avec son chapiteau orné de palmes; des dents d'ours, de sanglier, de cochon, de ruminants.

« Une douzaine de monnaies offrent les types d'Auguste, Vespasien, Adrien, Antonin, Annia Faustina, Marc Aurèle et Constantin.

« Voici, pour terminer cette énumération, les noms de potiers que j'ai pu recueillir sur des fonds de vases en terre noire et en terre samienne :

« AGENOR FE — BVRDONI OF — CAVS. — OF. CARAN — CATIANI.M — CATVLLVS F. — COTTIL.M — ... FEC.. — MARTINVS (5 fois) — ME FEC. — MERCVS SEF — P — P' — PRISCVS FET — SECVNDVS — TITVS — ... VSI — OF VIRIL'. « Louis Revon. »

Les bronzes dont parle M. Revon sont, heureusement, tombés entre bonnes mains. Ils appartiennent aujourd'hui à M. Auguste Parent, dont le cabinet d'antiquités, déjà très-remarquable, donne la plus haute idée du goût et de la libéralité de celui qui l'a formé : M. Parent, en effet, ne cache plus la pensée qu'il a conçue d'en faire le noyau d'un musée public spécial; nous croyons pouvoir le dire ici, maintenant, sans indiscrétion. La *Revue* ne saurait trop approuver un tel projet. La statuette que nous avons vue dépasse en beauté tout ce que l'on peut imaginer. Nous aurons occasion de reparler bientôt de la création du musée Parent.

—— Des fouilles archéologiques ont eu lieu récemment à Sommery, près Neufchâtel-en-Bray. Elles ont été dirigées par M. l'abbé Cochet, activement secondé par M. Fourcin, conseiller municipal et ami des antiquités de sa commune.

La tranchée a été ouverte sur un point nommé le *Paradis*, propriété de M. Perrier de Sommery, qui a mis généreusement son champ à la disposition des explorateurs. Le résultat du travail a été on ne peut plus heureux.

Sur un espace peu étendu, on a recueilli huit vases en terre blanche et noire, et six couteaux de fer, dont un était enveloppé dans une gaîne de bois garnie de cuivre et de peau. Les boucles se sont montrées au nombre de huit, dont quatre en fer et quatre en bronze ; les grandes fermaient le ceinturon, les petites servaient aux lanières.

Les fibules ou broches étaient au nombre de quatre seulement, dont deux petites, très-élégantes, étaient ornées de verroteries.

Trois colliers de femmes ont fourni des perles en verre, en pâte de verre et en terre cuite. A l'un des colliers était suspendu un petit bronze de Constantin le Jeune.

Nous ne mentionnerons qu'en passant une clef, des vrilles et un fermoir de bourse en fer. Mais nous appellerons l'attention sur quatre lances, sur une petite hache symbolique, sur deux boucliers et sur une belle épée, longue de quatre-vingt dix centimètres, dont le fourreau avait des garnitures d'argent.

Tous ces monuments proviennent d'un cimetière mérovingien, allant de l'an 500 à l'an 800 de notre ère. Tout porte à croire que le dortoir du Paradis était celui des leudes ou seigneurs de la contrée.

Les fouilles de Sommery, ayant été entreprises par la bienveillance de M. le sénateur préfet, tous les objets qu'elles ont produits enrichiront le Musée départemental.

—— On lit dans la *Chronique de l'amateur d'autographes*, nº 138, 1867, p. 280 :

« Le gouvernement bavarois, après avoir examiné les inventaires de nos archives départementales, a proposé au gouvernement français de lui céder des pièces originales qui sont à Munich et qui concernent l'Ancienne Alsace. Il demande, en échange, qu'on lui remette un certain nombre de documents sans intérêt pour la France, mais qui en présentent pour la Bavière, et qui sont conservés dans les archives des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, et du Nord. Des négociations sont entamées à cet égard. »

Nous croyons devoir rappeler à cette occasion une affaire tout à fait analogue, et qui pourrait être jointe avec avantage à la précédente.

Il y a plus de dix ans, nous avons émis l'idée d'échanger la généalogie peinte des Wittelsbach de Bavière, que possède le Cabinet des estampes, contre le manuscrit de Boccace, peint par Fouquet, qui se trouve à la Bibliothèque de Munich. (Voyez *Rome archéologique*, 1855, 2e semestre, page 517, note 3.)

Depuis ce temps, nous croyons que cette idée a fait son chemin, et le moment paraît venu de la mener à terme.

—— Le texte grec des *fragments inédits d'Aristodème*, recueillis et publiés par notre collaborateur C. Wescher, sera imprimé dans l'Annuaire que va publier prochainement l'Association pour l'encouragement des études grecques en France. La traduction française de ce morceau nous a été communiquée par M. Wescher, et nous la donnerons dans notre numéro de Février.

BIBLIOGRAPHIE

Philon d'Alexandrie. Écrits historiques, influence, luttes et persécutions des Juifs dans le monde romain, par Ferdinand Delaunay, de Fontenay. Paris, librairie académique Didier et Ce.

Ce volume, très-bien accueilli déjà par l'Académie des sciences morales et l'Académie des inscriptions, auxquelles des voix bien autrement autorisées que la nôtre, MM. Franck et de Saulcy, l'ont présenté avec éloge, sera, nous n'en doutons pas, fort bien reçu du public. Tout se réunit, en effet, pour recommander le livre de M. Delaunay; non-seulement c'est un livre bien fait et bien écrit, mais c'est un livre qui vient à point et qui, comme l'a dit M. de Saulcy, *comble un vide considérable dans la littérature française*. Depuis longtemps l'Angleterre et l'Allemagne s'occupent de Philon; il était temps que quelqu'un en France se donnât la tâche d'étudier et de traduire les principaux ouvrages de ce vaste génie. C'est ce qu'a entrepris de faire M. Delaunay. Le volume qu'il nous offre aujourd'hui se compose de deux parties : 1° la traduction du *Traité contre Flaccus* et celle de la *Légation à Caïus*, traduction simple, exacte, claire, en un mot toute française; 2° une série de dissertations comprenant, outre une *Notice sur la vie et les œuvres de Philon* et un rapide examen des *écrits historiques* du philosophe juif, les études suivantes : *Les Juifs sous Pompée, J. César et Auguste.—Les Juifs sous Tibère.—Souffrances des Juifs sous Caïus.* C'est un tableau résumé de tout ce que l'antiquité nous a appris sur la situation des Juifs dans l'empire romain, depuis Pompée jusqu'à Claude. Ce tableau, bien supérieur à tout ce que nous avions lu jusqu'ici sur le même sujet, est une digne introduction à l'œuvre considérable qu'entreprend l'auteur, et qui est de nous faire connaître à la fois Philon et les Juifs au premier siècle de notre ère. M. Delaunay nous les montre sous un tout autre jour que celui sous lequel on nous les fait voir d'habitude; il nous fait pénétrer plus avant dans le secret de leur puissance, sans dissimuler les causes de leur chute et de leur long martyre. Les Juifs ont eu avant J.-C. une philosophie élevée, empreinte d'un caractère profondément religieux et qui n'a pas été sans influence sur la théologie des premiers Pères de l'Eglise grecque. Philon est le plus éclatant représentant de cette école judaïque. Il est à peine croyable qu'on l'ait laissé si longtemps

dans l'oubli. On ne peut donc que féliciter M. Delaunay d'avoir reporté la lumière de ce côté. La revue doit tous ses encouragements au talent qu'il déploie dans l'accomplissement de cette œuvre difficile.

Nous ne craignons pas de dire qu'il y a peu de personnes en France à qui la lecture de ce consciencieux travail n'ait beaucoup à apprendre.

A. B.

Histoire des ducs et des comtes de Champagne, par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. 6 vol. in-8, 1859-1866. A. Durand.

Il y a quelques mois à peine, en publiant le sixième et dernier volume de l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, M. d'Arbois de Jubainville, l'un des collaborateurs de cette *Revue*, terminait un long ouvrage qui lui avait coûté sept années de travail simplement à éditer. Ce livre n'avait pas encore fini de paraître, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres le jugeait digne de l'un des prix Gobert; il y a quelques jours seulement, l'auteur a été élu correspondant de cette compagnie. On voit que si M. d'Arbois de Jubainville ne recule devant aucune des fatigues que s'imposaient jadis les Bénédictins, il a l'heureuse chance d'être apprécié. Son livre, de même que les justes récompenses conquises par l'auteur, sont un titre d'honneur pour lui, et aussi pour l'École impériale des Chartes à laquelle il appartient, et dans laquelle professeurs et condisciples applaudissent franchement à ses succès.

Comme chacune des anciennes provinces de la France, la Champagne était sans histoire. On ne peut pas nier, en effet, que l'immense quantité de textes publiés depuis quelques années, non moins que la supériorité de la critique, n'aient démontré le peu de valeur des livres imprimés jusqu'à notre époque sur l'histoire générale, aussi bien que sur l'histoire provinciale. Je ne veux pas déprécier les travaux de nos devanciers; à leur place, nous n'aurions probablement pas mieux fait qu'eux, avec les matériaux qu'ils avaient entre les mains. Ne nous enorgueillissons pas parce que nous sommes plus riches en documents, mieux placés pour les consulter et les connaître; cette abondance même ne nous laisse, si nous faisons moins bien qu'eux, aucune des circonstances atténuantes qui peuvent être invoquées en faveur du *Gallia christiana*, de l'*Art de vérifier les dates*, des in-folios des D. Vaissette, D. Lobineau, D. Moris, etc., qui cependant fourmillent d'imperfections de tout genre.

Comme récit historique, et comme ensemble de textes et de sources indiquées, le livre de M. d'Arbois de Jubainville est précieux; les dates sont déterminées avec un soin méticuleux; la chronologie des comtes est complétée; la géographie féodale, les institutions, sont l'objet de chapitres intéressants. A l'exemple de ce que M. L. Delisle a fait pour Philippe-Auguste, M. d'Arbois de Jubainville a constitué un véritable cartulaire des comtes de Champagne et de Brie.

Au premier coup d'œil, on peut supposer que l'auteur n'a pas su rester dans les limites de son cadre : l'histoire des comtés de Chartres et de

Blois tient une grande place dans l'ouvrage; mais le critique devient muet lorsqu'il réfléchit que, pendant la féodalité, les provinces n'avaient pas de limites déterminées. Pour cette période, l'histoire ne se localise pas, elle se personnifie, et, du moment où l'on veut s'occuper des comtes de Champagne, il faut nécessairement les suivre dans tous les grands fiefs qu'ils ont possédés, dans les grandes luttes auxquelles ils ont pris part, sans essayer de se borner à la Champagne même, dénomination territoriale aussi élastique dans son sens que le pays qu'elle désigne l'était dans ses limites.

Notre collaborateur et confrère s'occupe aujourd'hui avec ardeur d'études de philologie celtique. Faisons des vœux pour que ses conquêtes sur ce nouveau terrain ne lui fassent pas oublier qu'il a encore beaucoup à apprendre à ses lecteurs sur la Champagne; je prêche pour mon clocher.

A. de B.

L'Armorique au Ve siècle, par E. Morin, professeur à la faculté des lettres de Rennes. In-8 de 142 p., Rennes, 1867.

Le Mémoire de M. E. Morin est la critique d'un système historique qui a eu depuis quelques années une certaine autorité parmi les savants bretons. Cette critique nous semble appuyée sur des arguments solides et bien présentés. Les travaux de ce genre sont du nombre de ceux qui font faire des progrès à l'histoire *vraie*.

En se basant sur d'antiques Vies des saints, des hommes dont nous sommes les premiers à reconnaître, d'ailleurs, la profonde érudition, étaient parvenus à imaginer une histoire bretonne quelque peu légendaire, nous n'osons dire fantastique. Ils y étaient poussés par un sentiment patriotique exagéré; ils croyaient à la nationalité bretonne, à son indépendance séculaire; ils y croient peut-être encore.

Les recherches de M. E. Morin tendent à établir que la Bretagne a subi les mêmes phases que les autres provinces qui forment aujourd'hui la nationalité française. L'Armorique, d'abord indépendante jusqu'à la guerre des Gaules; l'Armorique, soumise aux Romains, puis aux Francs, successeurs de Rome; l'Armorique, prenant ensuite le nom de Bretagne à la suite des migrations venues par-delà la Manche, et devenant un grand fief relevant, quoi qu'on puisse dire, du roi de France, tels sont les points principaux qui ressortent de la thèse soutenue par l'infatigable professeur de la Faculté de Rennes. X.

Georges Cox. *Les Dieux et les Héros; contes mythologiques*, traduits de l'anglais par F. Baudry et E. Délerot, avec une préface et des notes par F. Baudry, et 29 gravures sur bois. Paris, librairie Hachette et Ce, 1867.

Nous annonçons ce livre avec grand plaisir; nous le recommandons avec confiance. C'est la première fois que nous trouvons dans un ouvrage destiné à devenir populaire la mythologie exposée de façon à en faire sentir le charme, sans que les convenances ou la vérité se trouvent trop sérieusement blessées. M. Cox a donc fait à la fois un livre agréable et un livre

utile. MM. Baudry et Délerot ont été très-bien inspirés en se déterminant à en faire une traduction française. Ajoutons que les gravures insérées dans le *texte*, et qui sont presque toutes la reproduction des scènes prises sur des monuments antiques, font des *Dieux* et des *Héros* un fort joli volume.

On se trompe grossièrement en ne voyant dans la mythologie, et particulièrement dans la mythologie grecque, qu'une réunion informe d'aventures scandaleuses. Ce peut être là, jusqu'à un certain point, la mythologie d'Ovide, ce n'est point la mythologie des temps primitifs. Le bon sens seul aurait dû faire comprendre que jamais le peuple grec ne serait arrivé au haut degré de civilisation auquel il est parvenu s'il n'avait été bercé que par des contes absurdes et d'un cynisme repoussant. Les légendes grecques, si l'on veut se donner la peine de les prendre à leurs sources les plus pures, ont un caractère tout opposé. Elles sont l'expression d'imaginations un peu enfantines, mais très-sensibles aux beautés de la nature et bien plus accessibles aux bons et nobles sentiments du cœur humain qu'aux mauvais conseils des passions perverses. C'est ce que fait très-bien sentir l'ensemble des légendes réunies par M. Cox. *Les Peines de Déméter*, *Apollon à Délos*, *Apollon Pythien*, *Niobé et Latone*, *Daphné*, *Cyrène*, *Hermès*, etc., sont autant de contes délicieux et pleins d'un parfum antique, dont tous les détails nous viennent directement de la patrie d'Homère, d'Hésiode, de Pindare et d'Eschyle. Ils conservent quelque chose de la poésie de ces grands maîtres et de leur souffle à la fois religieux et patriotique : c'est une saine lecture que nous conseillons à tous ceux qui ne peuvent étudier le monde hellénique dans les textes originaux. A. B.

— Nous avons reçu les ouvrages suivants, dont la *Revue* rendra compte prochainement.

Histoire d'Hérode, roi des Juifs, par M. F. de Saulcy. Paris, chez L. Hachette et C[e].

Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendants en icelle, par P. Mantellier, président de la Cour impériale d'Orléans. Orléans, 1867.

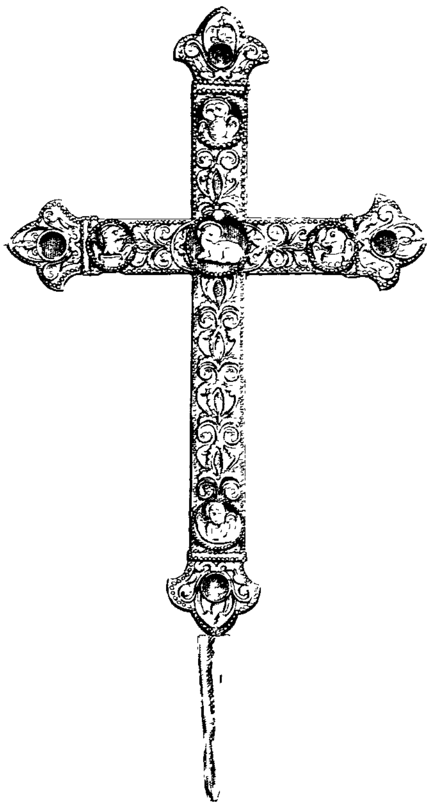
ERRATA :

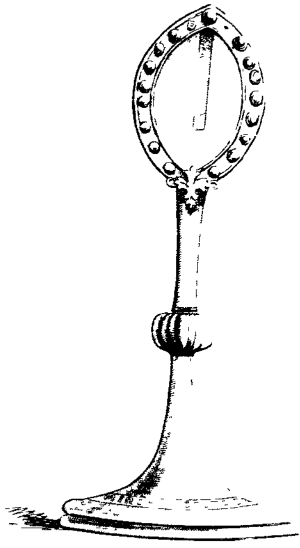
Dans le numéro de décembre dernier, p. 377, lig. 1, *au lieu de* Congrès international de Vannes, *lisez* de Saint-Brieuc.

Dans les numéros précédents, p. 283, lig. 22, *au lieu de* formée d'une trompe, *lisez* formée d'une hampe.

P. 284, lig. 2, *au lieu de* en avant du piédestal, *lisez* en avant du poitrail.

Même page, lig. 28, *au lieu de* addition de cuivre ou potin, *lisez* addition de cuivre *au* potin.





RELIQUAIRES

DONNÉS PAR SAINT LOUIS

A L'ABBAYE DE SAINT-MAURICE D'AGAUNE

I

Le trésor et les archives de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (en Valais) contiennent de véritables richesses, au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie. Grâce à l'intelligente bonté de l'éminent prélat qui gouverne aujourd'hui cette antique maison, il nous a été permis de compulser les parchemins, d'étudier et de dessiner les reliquaires. Nous choisissons parmi ces derniers deux pièces d'orfévrerie qui, nous l'espérons, sont de nature à intéresser les lecteurs de la *Revue archéologique*, puisqu'elles joignent à leur mérite comme objets d'art le mérite non moins grand de se rattacher à notre histoire nationale. L'une de ces pièces est une monstrance, l'autre une croix-reliquaire, et toutes deux ont été données à l'abbaye de Saint-Maurice par le roi saint Louis.

Avant de commencer la description de ces précieux spécimens de l'art au XIII[e] siècle, nous croyons nécessaire de rappeler brièvement les origines du monastère d'Agaune.

De 285 à 305 (1), une légion appelée Thébéenne, commandée par

(1) Il nous semble impossible de fixer la date du martyre de la légion thébéenne, et nous nous contentons, imitant en cela la prudente réserve des Bollandistes, d'indiquer l'intervalle de temps dans lequel le fait a dû nécessairement s'accomplir. M. A. Thierry, *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, t. III, note de la fin du volume, estime que le martyre a eu lieu en 286. Le *Gallia christiana* et les écrivains de la Suisse, tels que le père Briguet, *Vallesia christiana;* P. de Rivaz, *Éclaircissements sur le martyre de la légion thébéenne;* l'abbé Gremaud, *Origines et documents de l'abbaye de Saint-Maurice;* le chanoine Boccard, curé de Saint-Maurice, *Notes inédites*, ont assigné à cet événement la date du 22 septembre 302.

Maurice et composée de chrétiens, était deux fois décimée, puis enfin massacrée dans la plaine d'Agaune, par ordre de Maximien Hercule. Le prétexte de cette sanglante exécution était le refus des soldats thébéens et de leurs chefs, d'obéir aux ordres de l'empereur, qui leur commandait soit de marcher contre les Bagaudes, soit de sacrifier aux faux dieux (1). Les corps des martyrs restèrent ensevelis au lieu du supplice jusqu'à l'épiscopat de saint Théodore, évêque qui gouverna le Valais dans la seconde moitié du IVe siècle, et fit construire à Agaune une basilique où les reliques des Thébéens furent transportées. Cette basilique est le premier monument public élevé en l'honneur de saint Maurice et de ses compagnons; c'est aussi l'origine de l'abbaye. On ne sait pas si le prélat, au moment où il fondait la basilique, y établissait en même temps une communauté; mais ce qui est hors de doute, c'est qu'il y installa des prêtres pour la desservir.

L'existence d'une communauté religieuse à Agaune vers la fin du Ve siècle est constatée d'une façon positive. Il s'y trouvait alors des moines gouvernés par un abbé du nom de Séverin dont la vie a été écrite par Faustus, son élève (2). Il est donc certain qu'un monastère existait à Agaune à cette époque, mais il est impossible de dire depuis quand il existait; on peut croire cependant, à cause de la renommée du lieu et de la fréquence des pèlerinages, que l'organisation de la communauté remontait très-haut, et que probablement elle avait été établie par saint Théodore. On n'a pas de détails sur l'état de ce monastère pendant cette période primitive; on sait seulement que des laïques (3) habitaient avec leurs familles auprès de la

(1) M. A. Thierry, *loc. cit.*, admet que les Thébéens ont été massacrés pour avoir refusé de combattre les Bagaudes, parmi lesquels les chrétiens se trouvaient en grand nombre. Les historiens suisses dont nous avons donné les noms dans la note précédente ont adopté une autre opinion. Plaçant l'événement en 302, époque à laquelle la guerre contre les Bagaudes était terminée, ils ont dit que la légion thébéenne, appelée des bords du Rhin et se rendant à Brindes, pour s'y embarquer et aller combattre des peuplades insurgées de l'Afrique, avait refusé, à son passage à Octodunum, de participer aux sacrifices solennels ordonnés par Maximien, en vertu des livres sybillins.

(2) *Vie de saint Séverin*, par Faustus ; Bollandistes, t. II, Febr., p. 547 : « Sanctus Severinus ... clara de stirpe progenitus ... crescentibus annis ad hoc usque perductus est, ut in sacrosancto Agaunensium monasterio, ubi sanctus Mauritius, præclarus Christi martyr, corpore quiescit, abbas ... eligeretur. » Saint Séverin fut appelé auprès du roi Clovis pour le guérir d'une maladie désespérée; il le guérit et mourut à Château-Landon.

(3) *Histoire des abbés d'Agaune*, par un disciple de saint Achivus : Bollandistes, t. II, Febr., p. 544 et suivantes : « promiscui vulgi commixta habitatio tolleretur. »

basilique, et se trouvaient ainsi mêlés aux religieux et aux prêtres.

Cet état dura jusqu'au règne de Sigismond, roi de Bourgogne. Ce prince (1), associé au pouvoir souverain, du vivant de son père Gondebaud, et arien comme lui, fut converti au catholicisme par saint Avitus, évêque de Vienne. Pour affirmer sa foi, Sigismond fonda et dota à Agaune un nouveau monastère, dans lequel il réunit aux moines préexistants des religieux appelés des abbayes *Granensis* (Grigny), *Insolana (île Barbe)*, *Jurensis* (Condat ou Saint-Claude), et *Melvensis*? (2) Il supprima le travail manuel, institua la psalmodie perpétuelle, nomma le premier abbé et fit de nombreuses donations afin de pourvoir largement aux besoins d'une communauté composée de 500 moines. Avant de mettre ses projets à exécution, Sigismond avait convoqué à Agaune les évêques et les comtes de ses Etats, afin de les consulter et de leur faire sanctionner ses donations. La relation des actes de cette assemblée nous est parvenue, non pas en original, mais par d'anciennes copies. Celle que nous avons eue entre les mains, et qui appartient aux archives de l'abbaye, remonte au XIIe siècle (3).

Des termes mêmes de cette relation, il faut conclure que les catacombes destinées à renfermer les reliques des Thébéens n'étaient point terminées en 516. La dédicace de la basilique de l'abbaye fut, en conséquence, retardée ; on place généralement en 517 la date de cette cérémonie solennelle, à laquelle présida saint Avitus, évêque de Vienne, alors métropolitain du Valais. Le prélat prononça à cette occasion une homélie, dont il reste quelques fragments, publiés par Sirmond (4), et à peu près complétés par une récente et ingénieuse restitution due à M. Albert Rilliet (5).

Malgré les invasions des Lombards et des Sarrasins, qui la dévastèrent à plusieurs reprises, l'abbaye d'Agaune, protégée par tous les souverains et notamment par les rois de France, se releva toujours

(1) Frédégaire, *Histoire des Francs*, édition Ruinart, col. 563 : « Sigismond, fils de « Gondebaud, est élevé au trône par ordre de son père auprès de la cité de Genève. »

(2) Charte de fondation par saint Sigismond, copie du XIIe siècle (archives de l'abbaye).

(3) Le texte et la traduction de cette pièce ont été publiés par M. l'abbé Gremaud dans la brochure intitulée : *Origines et documents de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, in-8, Fribourg, 1858.

(4) Sirmond, *Concilia antiquæ Galliæ*, Paris, 1629.

(5) *Etudes paléographiques et historiques sur des papyrus du VIe siècle*, en partie inédits, renfermant des homélies de saint Avit et des écrits de saint Augustin, par MM. Léop. Delisle, Albert Rilliet et Henry Bordier. — Paris, 1866.

de ses ruines, plus riche et plus puissante. Parmi ces bienfaiteurs nous citerons principalement Gontran, Dagobert, Chilpéric, et Charlemagne, qui combla le monastère des dons les plus magnifiques. Mais après la mort de ce dernier (814), Louis le Débonnaire donna l'abbaye d'Agaune en commende à Arnulphe, son fils naturel; au bout de cinq ou six ans, la moitié des biens était dissipée, et la discipline oubliée. Croyant réparer le mal qu'il avait causé, Louis chassa les moines devenus indignes, et les remplaça, en 824, par des chanoines séculiers. Mais cette réforme demeura infructueuse, le coup était porté, et l'antique maison devint la proie de l'avarice des princes; le gouvernement de l'abbaye fut souvent accordé à des laïques dont le seul titre était la faveur du maître. Dans cette triste période de l'histoire de l'abbaye, qui dura de 814 à 1128, il faut cependant faire une exception en faveur de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne transjurane. Ce prince, dont les prédécesseurs avaient tous usurpé le titre d'abbés d'Agaune, et avaient annexé les biens du monastère au domaine royal, fit une restitution complète, y ajouta des donations nouvelles, et il peut, à juste titre, être considéré comme l'un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye.

Après les rois de Bourgogne, vinrent les princes de la maison de Savoie, qui firent, les uns beaucoup de mal, les autres un peu de bien.

Enfin, en 1128, à la requête de l'évêque de Grenoble, Hugues, eut lieu la réforme salutaire qui mit fin aux dilapidations et au dépérissement de la discipline. L'abbaye fut reconstituée, et les chanoines séculiers remplacés par des chanoines réguliers, vivant en communauté sous la règle de saint Augustin. Malgré les malheurs de la guerre civile, malgré le fléau de la réformation, malgré les empiétements du pouvoir laïque en Valais, malgré le mauvais vouloir et l'hostilité persistante des évêques de Sion, cette organisation a traversé les siècles et subsiste encore aujourd'hui.

Nous avons dit, plus haut, que les rois de France avaient toujours compté au nombre des plus zélés protecteurs de l'abbaye, et nous avons cité les noms de ceux qui s'étaient distingués par leur munificence; il nous reste à parler maintenant de Louis IX, à qui le trésor de Saint-Maurice doit les reliquaires dont nous nous occupons.

En 1261, le roi, qui avait une dévotion particulière pour saint Maurice et ses compagnons, envoya demander à Giroldus, alors abbé de Saint-Maurice d'Agaune, quelques-unes des reliques des martyrs. La requête de saint Louis ayant été favorablement accueillie par le chapitre, Giroldus voulut apporter lui-même le présent destiné au

roi ; il partit de Saint-Maurice avec les envoyés royaux et accompagné de plusieurs chanoines de l'abbaye.

Arrivé à Senlis, le cortége fut reçu en grande pompe aux portes de la ville; les reliques, conduites d'abord processionnellement à la cathédrale où l'on célébra un service d'actions de grâces, furent déposées ensuite au château, dans la chapelle consacrée à saint Denis.

Mais comme cette chapelle ne lui semblait ni assez spacieuse, ni assez magnifique, saint Louis résolut de fonder, sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Maurice et de ses compagnons, une basilique digne d'un pareil trésor, et d'y établir une communauté de quatorze chanoines, gouvernés par un prieur sous la règle de saint Augustin, et portant le même habit que les religieux du monastère d'Agaune.

Trois années plus tard, le prieuré de Saint-Maurice de Senlis était achevé : le 1er juin 1264, la dédicace de la nouvelle basilique était célébrée par Robert, évêque de Senlis, assisté de plusieurs prélats, et en présence d'une foule de fidèles accourus de toutes parts (1).

L'abbé de Saint-Maurice ne quitta pas la France sans emporter un précieux témoignage de la reconnaissance du roi. Saint Louis lui remit, pour le trésor de l'abbaye, une épine de la sainte couronne enfermée dans une monstrance en orfévrerie, et accompagna son présent d'une lettre qui donne à ce reliquaire une incontestable authenticité.

La lettre de saint Louis est conservée aux archives de l'abbaye ; nous l'avons copiée scrupuleusement; la voici :

« Ludovicus Dei gracia Francorum rex, dilectis sibi in Christo priori et conventui sancti Mauricii Agaunensis salutem et dilectionem sinceram. De preciosis beatorum martyrum Agaunensium corporibus que nobis per venerabilem abbatem et concanonicos nostros ac nun-

(1) L'acte qui contient le récit de ces faits, le règlement d'organisation de la communauté, et l'énumération des biens concédés au prieuré de Saint-Maurice de Senlis, est conservé aux archives départementales de l'Oise. Ce que nous avons dit n'est qu'une analyse succincte de la partie narrative de ce document, dont voici la date : « Actum apud Crispiacum, anno dominice incarnationis M° ducentesimo sexagesimo quarto, mense martio, regni vero nostri anno tricesimo nono. » Nous devons la communication de cet acte à l'obligeance de M. Desjardins, archiviste du département.

Ajoutons que la fondation du prieuré de Saint-Maurice et l'installation dans cet établissement de chanoines réguliers tirés de l'abbaye d'Agaune furent approuvées par une bulle du pape Clément IV, en date du 3 des nones de mai 1265.

cium nostrum vestra liberalitas venerabiliter destinavit, caritatem vestram dignis prosequimur actionibus graciarum. Mittimus autem vobis per ipsum abbatem sacrosancte corone dominice spinam unam, quam propter Redemptoris reverentiam petimus a vobis devotissime honorari, et ut nos et nostros vestris habeatis orationibus specialiter commendatos. Datum Parisiis anno Domini M° CC°, sexagesimo primo, mense februarii. »

II

Le reliquaire de la sainte épine, haut de $0^m,205$, est une monstrance plate, composée de deux verres enchâssés dans une monture elliptique et au milieu desquels se trouve suspendu un tube, de verre aussi, qui contient la relique. La monstrance est portée par une tige plate aboutissant à un nœud qui repose sur un pied circulaire en doucine très-allongée. La monture des verres est formée par une baguette plate, encadrée sur chaque bord par deux filets laissant entre eux un champ occupé par dix-neuf pierres fines, rubis, émeraudes et perles alternés, montées sur des chatons d'un travail exquis. Au point de jonction de la monstrance avec la tige, on voit un quatre-feuilles ciselé avec une rare délicatesse. La décoration est identiquement la même pour les deux faces du reliquaire. Le nœud présente quatre lobes, et sur le pied on lit cette inscription gravée circulairement, en caractères du XIIIe siècle :

✠ SPINA DE SACROSANCTA CORONA DOMINI.

Ce monument, en argent doré, d'une simplicité si grande, laisse cependant deviner au premier aspect, par l'élégance de ses proportions et la pureté de sa forme, qu'il appartient à une belle époque de l'art (1).

Le second reliquaire, en forme de croix au pied fiché, nous empruntons ici le langage héraldique, est en argent repoussé et doré. Sa hauteur totale est de $0^m,295$; la longueur de la traverse est de $0^m,158$. Les quatre extrémités de la croix se terminent par un ornement qui rappelle assez nettement la fleur de lis. La hampe et la traverse sont couvertes de rinceaux, très-heureusement composés et

(1) La hauteur des verres de la monstrance est de $0^m,057$, leur largeur à l'endroit le plus ouvert de l'ellipse est de 0^m 034 millimètres, le diamètre du pied est de $0^m,093$.

d'une exécution merveilleuse. Les contours de la croix sont bordés par un rang de petites perles au repoussé, d'une finesse étonnante. Cinq médaillons, entourés aussi par une rangée des mêmes petites perles, sont placés, l'un au centre, les quatre autres vers les extrémités, touchant aux ornements en forme de fleur de lis. Le médaillon central porte l'agneau pascal; celui de l'extrémité supérieure l'aigle de saint Jean; ceux des croisillons de gauche et de droite, le lion de saint Marc et le bœuf de saint Luc; enfin le médaillon placé à l'extrémité inférieure contient l'ange de saint Mathieu. A chacune des extrémités, au milieu de l'ornement en forme de fleur de lis, on voit une alvéole circulaire très-peu profonde et percée d'un ou deux petits trous ressemblant à des trous de rivet. Peut-être y avait-il là primitivement des chatons enchâssant des pierres précieuses.

La gravure seule peut donner une idée exacte de l'élégance et de la légèreté des ornements qui décorent la hampe et la traverse de ce reliquaire. Il contient une parcelle de la vraie croix, et la tradition rapporte que l'abbaye le doit aussi à la générosité de saint Louis. Bien que la lettre du roi ne fasse pas mention de cet objet, rien ne s'oppose, dans le style de cette belle pièce d'orfévrerie, à ce qu'on admette l'origine assignée par la tradition. Cette croix nous a semblé porter tous les caractères de l'art du XIIIe siècle; c'est un véritable chef-d'œuvre sous le rapport du goût dans la composition et de la finesse dans l'exécution. Nous aurions aimé à étudier l'autre face de la croix, mais le reliquaire est enfermé et scellé dans une enveloppe qui suit exactement tous ses contours. Cette enveloppe, en argent, ornée d'émaux grossiers, de pierres fausses et de dessins gravés à la pointe représentant les instruments de la passion, porte en outre les armoiries des Quartery, famille de Saint-Maurice, qui a donné deux abbés au monastère d'Agaune, dans le courant du XVIIe siècle. Nous ne pouvons donc pas dire si la face postérieure du reliquaire est décorée, ou si elle est seulement en métal uni.

III

Au commencement de cette étude, nous avons parlé de la légion thébéenne; quelques éclaircissements sur le martyre lui-même, sur le numéro de la légion, sur le lieu où il s'est accompli, ne seront donc point ici hors de propos.

Le martyre des Thébéens a été le sujet d'une controverse très-ani-

mée, à laquelle ont pris part les bénédictins, les Bollandistes et bon nombre d'historiens (1). Tous ces défenseurs de la légende chrétienne se sont principalement appuyés sur deux relations du massacre de la légion : l'une écrite, vers 435, par saint Eucher, évêque de Lyon; l'autre, vers 524, par un moine anonyme d'Agaune (2). Nous n'aborderons pas la discussion spéciale de cette question, cela nous entraînerait trop loin et nous n'avons, en outre, à fournir aucun argument nouveau. Nous nous bornerons à donner à nos lecteurs une traduction fidèle de la narration de saint Eucher. Elle nous paraît contenir la preuve de la réalité du martyre, réalité dont l'existence même du monastère d'Agaune demeure le plus éclatant témoignage. C'est une lettre adressée à l'évêque Salvius ou Silvius, sans indication du siége occupé alors par ce prélat (3). Voici ce document :

EUCHER AU SEIGNEUR SALVIUS, ÉVÊQUE,
SAINT ET BIENHEUREUX EN JÉSUS-CHRIST.

« J'envoie à votre béatitude la passion de nos martyrs; car je craignais que, par négligence, le temps n'effaçât de la mémoire des hommes les actes d'un si glorieux martyre. En conséquence, j'ai recherché la vérité du fait lui-même dans les auteurs dignes de foi : *parmi ceux surtout qui affirmaient avoir connu par saint Isaac, évêque de Genève, les détails de la passion, ceux-là même que j'ai relatés; et saint Isaac, je le crois, répétait ce récit qu'il tenait du bienheureux Théodore, évêque, homme d'un temps plus ancien.* Lors donc que d'autres, de lieux et de provinces divers, offrent en l'honneur et pour le service des saints des présents d'or et d'argent, ou d'autres libéralités, nous vous offrons — si toutefois cette œuvre est digne de votre approbation — ces écrits sortis de nos mains, implorant en échange le pardon de nos fautes, et pour l'avenir, la puissante et perpétuelle protection de ceux qui seront à toujours

(1) L'abbé J. de l'Isle, *Défense de la vérité du martyre de la légion thébéenne*; P. de Rivaz, *ouvrage déjà cité*; le chanoine Boccard, *ouvrage déjà cité*.

(2) La relation de saint Eucher a été publiée d'abord par le P. Chifflet dans le *Paulinus illustratus*, p. 81. La relation du moine anonyme a été publiée par Surius dans son recueil des Vies des saints, au 22 septembre. Ces deux relations sont reproduites par les Bollandistes. *Acta sanctorum*, t. VI, septembris.

(3) M. l'abbé Gremaud, dans son *Catalogue des évêques de Sion*, t. XVIII des Mémoires et documents de l'histoire de la Suisse romande, regarde l'épiscopat de Salvius, en Valais, comme douteux, n'admettant pas pour une preuve péremptoire les paroles de saint Eucher disant à Salvius qu'il le sait *assidu aux offices des Thébéens*. C'est la seule raison, ajoute le savant critique, sur laquelle on se soit fondé au XVIIIe siècle pour faire de Salvius un évêque du Valais.

« mes patrons. Souvenez-vous aussi de nous en présence de Notre-
« Seigneur, vous qui êtes indéfiniment attaché aux offices des saints,
« seigneur très-saint et frère véritablement bienheureux.

« De saints martyrs illustrent Agaune par leur passion et leur
« sang glorieusement répandu : pour rendre honneur à leurs actes,
« nous les mettons par écrit suivant la relation fidèle qui nous est
« parvenue de la manière dont s'accomplit le martyre. Car, grâce
« aux récits postérieurs, l'oubli n'a pas encore interrompu le sou-
« venir des faits. Et si, pour des martyrs isolés, certaines localités ou
« certaines villes qui les possèdent sont réputées illustres, et cela à
« juste titre puisque chacun de ces martyrs a exhalé son âme pré-
« cieuse pour le Très-Haut, de quelle vénération ne doit pas être
« honoré le sol sacré d'Agaune, sur lequel tant de milliers de mar-
« tyrs ont été égorgés pour le Christ! Exposons maintenant les faits
« qui ont précédé ce martyre bienheureux. Sous Maximien, qui gou-
« verna la république romaine comme collègue de Dioclétien, une
« foule de martyrs furent tourmentés ou mis à mort dans presque toutes
« les provinces. Ce même Maximien, poussé par l'avarice, par la
« débauche et la cruauté, possédé de tous les vices, voué au culte
« exécrable des gentils, et ennemi du Dieu du ciel, avait appliqué sa
« fureur impie à anéantir jusqu'au nom chrétien.

« Si quelques-uns osaient alors pratiquer le culte du vrai Dieu, des
« troupes de soldats répandues de tous côtés les entraînaient au sup-
« plice : et tandis qu'une pleine licence était en quelque sorte ac-
« cordée aux nations barbares, l'empereur réservait toutes ses forces
« pour sévir contre la religion. Il y avait en ce temps à l'armée une
« légion de soldats qu'on nommait les Thébéens. La légion était alors
« un corps qui comptait six mille six cents hommes sous les armes.
« Appelés des régions de l'Orient, ils étaient venus prêter appui à
« Maximien, ces hommes habiles dans l'art de la guerre, nobles par
« la valeur, plus nobles encore par la foi, qui rivalisaient de courage
« pour servir l'empereur, de dévotion pour servir le Christ. Se sou-
« venant, sous les armes, des préceptes de l'Evangile, ils rendaient
« à Dieu ce qui appartient à Dieu, et restituaient à César ce qui ap-
« partient à César. C'est pourquoi, lorsqu'ils apprirent qu'ils devaient
« avec le reste de l'armée persécuter la multitude des chrétiens, seuls,
« ils osèrent décliner cette mission inhumaine, et refusèrent d'ob-
« tempérer à de pareils ordres. Maximien n'était pas loin : fatigué de
« la route, il s'était arrêté auprès d'Octodurum. Là, ayant appris que
« la légion rebelle aux ordres impériaux s'était arrêtée au défilé
« d'Agaune, l'indignation mit le comble à sa fureur.

« Mais avant de raconter la suite, il me semble utile de rapprocher « la description du lieu, du récit de l'événement. *Agaune est distant « de la ville de Genève d'environ soixante milles; il n'est séparé de la « tête du lac Léman, dans lequel se jette le Rhône, que par une dis- « tance de quatorze milles. Ce lieu est placé dans une vallée située « elle-même au milieu des sommets des Alpes; le chemin qui y con- « duit est étroit, escarpé, et n'offre au voyageur qu'un passage dif- « ficile. Car le Rhône, minant à leur base les rochers qui forment la « montagne, laisse à peine aux passants un chemin praticable. Mais « à peine a-t-on franchi et dépassé les gorges du défilé, que l'on voit « s'ouvrir tout à coup parmi les roches de la montagne une plaine « d'une certaine largeur*. C'est là que la sainte légion avait assis son « camp. Dès que Maximien connut la réponse des Thébéens, brûlant « d'une aveugle fureur, comme nous l'avons dit plus haut, il ordonna « que la légion fût décimée : il espérait que les survivants, épou- « vantés par la sentence impériale, céderaient à la crainte, et renou- « velant ses injonctions, il prescrivit que le reste des Thébéens fût « contraint à persécuter les chrétiens. Lorsque cet ordre réitéré « parvint aux Thébéens, lorsqu'ils apprirent que de nouveau on leur « commandait des exécutions impies, le camp se remplit de tumulte : « les soldats protestaient à grands cris que jamais ils ne s'em- « ploieraient à un ministère aussi sacrilége, qu'ils détesteraient tou- « jours les idoles profanes, qu'ils avaient embrassé le culte de la « divine et sacrée religion, qu'ils adoraient le Dieu unique et éternel, « qu'ils aimaient mieux souffrir les derniers supplices que de mar- « cher contre la foi chrétienne.

« A cette nouvelle, Maximien, plus cruel qu'une bête féroce, cédant « de nouveau à ses instincts sanguinaires, ordonna une nouvelle « décimation et décréta que les survivants seraient contraints à exé- « cuter ce qu'ils avaient déjà refusé. Ces ordres de nouveau portés « au camp, chaque dixième soldat désigné par le sort fut aussitôt « séparé de ses compagnons et massacré. Cependant la foule des « Thébéens épargnés s'exhortait par de mutuels discours à persister « dans une œuvre aussi méritoire. Le plus grand encouragement à « la foi dans ces circonstances fut assurément l'exemple donné par « saint Maurice : il était alors, dit-on, *primicerius legionis ejus* (1).

(1) La qualification de *primicerius* ne s'applique pas à un grade militaire; saint Eucher a voulu dire que saint Maurice était le commandant de la légion, et il s'est servi d'un terme d'église employé pour désigner le chef d'un chapitre ou d'une communauté. Au temps de Dioclétien, l'officier placé à la tête d'une légion portait le titre de *præfectus legionis*.

« et, conjointement avec Exupère, *campi doctor* (1), ainsi qu'on « l'appelait dans l'armée, et avec Candide, *senator militum* (2), « il enflammait le zèle de chacun par ses exhortations et prêchait la « foi. Il glorifiait l'exemple donné par leurs compagnons martyrs, « démontrait le devoir de mourir tous, si la nécessité l'exigeait, pour « la foi au Christ, pour les lois divines, et assurait qu'il fallait suivre « leurs amis et compagnons qui les avaient précédés dans le ciel. Et « déjà la glorieuse ardeur du martyre brûlait dans les cœurs de ces « bienheureux soldats. »

« C'est pourquoi, animés par les paroles de leurs chefs en même « temps leurs instigateurs, ils envoient à Maximien tout bouillant de « fureur des représentations aussi pieuses que fermes, conçues, dit-« on, en ces termes : « Nous sommes tes soldats, ô empereur, mais « aussi, nous le confessons librement, nous sommes serviteurs de « Dieu. Nous te devons l'obéissance militaire, nous lui devons la « pureté. Nous recevons de toi la paye de notre labeur, de lui nous « avons reçu la vie. Nous ne pouvons, avec toi l'empereur, aller « jusqu'à nier Dieu, notre Créateur, notre Seigneur, et ton créateur « aussi, que tu le veuilles ou ne le veuilles pas. Si nous ne sommes « pas contraints à accomplir des actes assez coupables pour l'offenser, « nous t'obéirons encore comme nous l'avons toujours fait; s'il en « est autrement, nous lui obéirons plutôt qu'à toi. Nous t'offrons, « pour les employer contre quelque ennemi que ce soit, nos mains « que nous croyons criminel de rougir d'un sang innocent. Ces mains, « qui savent combattre les ennemis et les impies, ne savent point « frapper des hommes pieux et des citoyens. Nous nous souvenons « que nous avons pris les armes plutôt pour les citoyens romains « que contre eux.

« Nous avons toujours combattu pour la justice, pour la piété, pour « le salut des innocents : ce fut là pour nous la récompense de nos « dangers. Nous avons combattu avec la fidélité que nous te conser-« verons par ce traité, s'il ne faut pas violer celle que nous devons à « notre Dieu. Nous avons d'abord prêté serment à Dieu, nous avons « ensuite prêté serment à l'empereur. Sache bien que notre second

(1) Le *campi doctor* était un personnage chargé de l'instruction militaire de la troupe. On dirait aujourd'hui, officier instructeur.

(2) Il est impossible de donner la signification exacte de *senator militum :* ce titre n'est mentionné ni dans la Notice des dignités de l'empire, ni dans aucun autre document. Nous devons penser que saint Eucher, peu versé dans la nomenclature de la hiérarchie militaire, a employé un terme inusité, ou bien, et c'est plus probable, qu'un copiste ignorant a dénaturé le texte placé sous ses yeux.

« serment est illusoire si nous violons le premier. Tu ordonnes le « supplice des chrétiens par nos mains : il en est d'autres que tu « n'auras pas la peine de chercher loin de toi ; tu vois ici, en nous, « des hommes qui confessent Dieu le Père, créateur de toute chose : « nous croyons en son Fils Jésus-Christ, Dieu. Nous avons vu les « compagnons de nos travaux et de nos dangers égorgés par le fer, « nous sommes inondés de leur sang, et cependant nous ne pleurons « pas la mort de nos très-saints compagnons, nous ne les plaignons « pas, mais bien plutôt nous les louons, et nous sommes pleins de « joie parce qu'ils ont été trouvés dignes de souffrir pour le Seigneur, « leur Dieu. Maintenant, le suprême besoin de vivre ne nous a pas « poussés à la rébellion : le désespoir, si énergique en face du péril, « ne nous a point armés contre toi, ô empereur. Nous tenons nos « armes, et nous ne résistons pas ; en effet, nous aimons mieux mou- « rir que tuer, périr innocents que vivre coupables. Si tu prends « encore de nouveaux décrets contre nous, si tu donnes de nouveaux « ordres, si tu apportes de nouvelles menaces, feux, tortures, glaive, « nous sommes prêts à tout subir. Chrétiens nous nous déclarons ; « nous ne pouvons persécuter les chrétiens. »

« Maximien, ayant entendu ces paroles, voyant à quel point leurs « âmes étaient attachées à la foi du Christ, et désespérant de vaincre « leur glorieuse constance, ordonne qu'ils soient tous massacrés, et « que la sentence soit exécutée par des détachements de troupes en- « voyés pour les cerner. Lorque ces impies, envoyés vers la bienheu- « reuse légion, arrivèrent, ils frappèrent de l'épée ces saints soldats, « qui ne refusèrent pas de mourir par amour de la vie.

« Ils tombaient çà et là sous le glaive, sans murmure, sans résis- « tance ; ils avaient déposé leurs armes, présentant aux persécuteurs « leurs têtes, leurs gorges, leurs poitrines découvertes. Leur propre « nombre, les armes dont ils étaient pourvus ne les entraînèrent pas « à soutenir par le fer la justice de leur cause ; ils se souvinrent seu- « lement qu'ils confessaient Celui qui avait été conduit à la mort sans « proférer une plainte, et qui, de même que l'agneau, n'ouvrit pas la « bouche ; eux aussi, semblables à un troupeau de brebis du Seigneur, « se laissèrent déchirer par la rage des loups. La terre fut couverte « des corps étendus de ces pieux soldats, des ruisseaux de leur sang « précieux coulèrent sur le sol. Quelle barbarie, en dehors de la « guerre, donna jamais un tel carnage de corps humains ! Quelle « cruauté a jamais décrété de sangfroid la mort de tant d'hommes à « la fois, fussent-ils des coupables ! Leur grand nombre ne put em- « pêcher que les innocents fussent frappés, alors que l'on a coutume

« de laisser impunies les fautes d'une multitude. Ainsi fut, par la fé-
« rocité du plus impitoyable tyran, créé ce peuple de saints, qui
« méprisa les choses du présent par espoir des choses futures. Ainsi
« périt tout entière cette légion réellement angélique, qui, nous le
« croyons, chante dès maintenant dans le ciel, avec les légions des
« anges, les louanges éternelles du Seigneur Dieu des armées.

« Victor, qui fut martyr aussi, ne faisait pas partie de cette légion ;
« il n'était plus soldat, mais comptait parmi les vétérans de l'armée.
« Il était en route, quand tout à coup il tomba au milieu de ces
« hommes, qui joyeux d'avoir recueilli les dépouilles des martyrs,
« faisaient leurs repas. Invité par eux à prendre sa part du festin, et
« ayant découvert le motif de leur exaltation, il maudit les convives
« et maudit le festin, qu'il refusa. Interrogé si par hasard il n'était pas
« chrétien, il répondit qu'il était chrétien et qu'il le serait toujours.
« Il fut aussitôt terrassé et massacré, et ainsi réuni aux autres mar-
« tyrs, dans le même lieu, il partagea leur genre de mort, et aussi
« leur gloire. Nous ne connaissons que ces noms dans cette foule de
« martyrs, savoir : les bienheureux Maurice, Exupère, Candide et
« Victor. Les autres nous sont inconnus, mais ils sont inscrits sur le
« livre de vie. On dit que saint Ours et saint Victor, qui furent mar-
« tyrisés à Soleure, faisaient aussi partie de la légion. Soleure est
« un château situé sur l'Aar, fleuve qui coule non loin du Rhin.

« Il est bon de faire voir quel fut le prix d'un pareil acte, en rap-
« pelant la mort qui dans la suite vint frapper Maximien, ce tyran
« sans entrailles. Lorsque cet homme, après avoir dressé ses em-
« bûches contre Constantin, son gendre, alors en possession du
« pouvoir, méditait sa mort, ses manœuvres furent découvertes, et,
« pris à Marseille, il fut peu après étranglé ; en subissant ce supplice
« déshonorant, il termina ses jours par une mort digne de sa vie
« impie. *Les corps des bienheureux martyrs d'Agaune furent révélés,*
« *comme on le rapporte, longtemps après le massacre, à saint Théo-*
« *dore, évêque de ce lieu ; et tandis qu'il faisait construire en leur*
« *honneur une basilique qui, adossée à un immense rocher, n'était*
« *accessible que par un côté*, il apparut un miracle que je ne crois
« pas devoir passer sous silence. Parmi les ouvriers qui avaient été
« appelés à concourir à cette œuvre, il y avait un forgeron qui était
« encore païen. Un dimanche, tandis que les autres artisans s'étaient
« éloignés pour assister aux fêtes de ce jour, cet ouvrier était seul
« dans le bâtiment en construction ; tout à coup, dans cette solitude,
« les saints se manifestèrent au milieu d'une vive lumière : cet ou-
« vrier est saisi, traîné à la mort, étendu pour subir le supplice ; il

« distingue nettement la foule des martyrs, tandis qu'on l'accable de « coups en lui reprochant de manquer seul à l'église un jour de « dimanche, et d'oser, lui païen, concourir à l'œuvre sainte de cette « construction.

« Ce fait cependant fut accueilli par les saints avec une telle miséricorde que l'ouvrier, plein de frayeur et de trouble, demanda pour « lui-même le nom sauveur et se fit chrétien sur-le-champ. Je ne « passerai pas non plus sous silence cet autre miracle des saints, « parce qu'il est célèbre et connu de tous. La femme de Quintius, « homme distingué et revêtu de fonctions publiques, était atteinte « d'une paralysie qui lui avait fait perdre l'usage des pieds ; elle « demanda instamment à son mari de la faire transporter à Agaune, « malgré la longueur de la route. Lorsqu'elle y fut arrivée, on la « porta sur les bras dans la basilique des saints martyrs ; elle re-« gagna à pied son hôtellerie, et ses membres déjà morts étant rendus « au mouvement, elle promène aujourd'hui le miracle dont elle a été « l'objet.

« J'ai cru ne devoir insérer que ces deux miracles dans mon récit « de la passsion des saints martyrs. Il y en a beaucoup d'autres qu'o-« père en ce lieu la volonté du Seigneur par l'intercession de ses « saints, qui chassent les démons et guérissent les malades. »

Nous appelons l'attention des lecteurs sur les passages soulignés de la relation de saint Eucher. On remarquera d'abord saint Théodore, évêque du Valais, transmettant de vive voix ou par écrit les détails du martyre à saint Isaac, évêque de Genève. Saint Théodore souscrivit au concile d'Aquilée en 381, et à celui de Milan en 390 ; il mourut en 391, et on suppose que son épiscopat commença entre les années 350 et 360. Saint Théodore, on le voit, a pu facilement interroger des témoins de l'événement, surtout si le massacre a eu lieu en 302, puis écrire ou raconter les faits à saint Isaac, qui occupa le siége épiscopal de Genève de 389 à 415. Il ne s'est écoulé que cent trente ans environ entre le martyre des Thébéens et le moment où saint Eucher écrivit sa relation. On peut donc admettre sans peine que la tradision n'a pas dû s'altérer sensiblement pendant une période d'années relativement aussi limitée.

Plus loin, nous trouvons une description si exacte du site d'Agaune, qu'il est impossible de ne pas croire au voyage entrepris par saint Eucher dans le but de visiter le théâtre du martyre de la légion. Enfin, un dernier passage constate l'érection d'une basilique dédiée à saint Maurice et à ses compagnons par saint Théodore.

Quelques mots maintenant sur le numéro de la légion thébéenne.

M. A. Thierry (1) nous apprend que « Dioclétien préféra mettre « à la disposition de son collègue plusieurs corps de l'armée d'Orient « qui restaient sans emploi, entre autres la XXIIe légion, appelée la « Thébaine parce qu'elle avait ses quartiers d'hiver à Thèbes, dans la « haute Egypte. » Il ajoute en note : « C'est par le catalogue des « légions de l'empire que nous savons que la légion cantonnée en « Egypte était la XXIIe. — Cf. Brottier et J. Lips.. *Mil. rom.* — »

Le chiffre XXII est contredit par notre savant ami M. Ch. Robert, qui met en ce moment la dernière main à un important travail sur les légions romaines. Nous devons à son obligeance la note suivante, que nous transcrivons en entier, car elle nous semble proposer la solution la plus satisfaisante de cette question difficile : « La légion « commandée par le *primicerius* (2) Maurice ne pouvait pas être « la XXIIe. En effet, la légion portant ce numéro et qui avait occupé « l'Egypte, était une ancienne légion galate, formée jadis par le sa- « trape Dejotarus et admise plus tard par Auguste au nombre des « légions de l'empire, avec le surnom de Dejotariana; or, cette lé- « gion avait été licenciée du temps de Trajan, ou au plus tard sous « Marc Aurèle, et remplacée en Egypte par la II^a Trajana, qui était « encore dans cette province au milieu du ve siècle. La seconde légion « ayant porté le numéro vingt-deux est la XXII^a Primigenia, créée « sous Claude au moment de l'expédition de Bretagne, et dont les « quartiers d'hiver n'ont jamais quitté la Germanie supérieure.

« Deux légions formées de Thébéens figurent dans la Notice des « dignités de l'empire, document de la moitié du ve siècle ; ce sont : « la I^a Maximiana Thebœorum et la III^a Diocletiana Thebœorum; « c'est évidemment l'une de ces deux légions qui faisait partie du « corps expéditionnaire envoyé contre les Bagaudes. Comme il ré- « sulte du témoignage formel de saint Eucher que ce sont des troupes « faisant partie de sa propre armée que Dioclétien avait jointes *in* « *auxilium* à l'armée de l'Auguste d'Occident, il est plus probable « que la légion chrétienne décimée auprès d'Octodurum était la III^a « Diocletiana Thebœorum.

« On peut croire que le sacrifice auquel saint Maurice a refusé de « prendre part était l'accomplissement du vœu à Jupiter Pennin, « que les armées romaines formaient avant de franchir les Alpes. »

Pour terminer ce travail, nous esquisserons à grands traits la topo-

(1) *Histoire de la Gaule sous la domination romaine,* t. III, p. 7 et 8.

(2) « Les chefs de légion avaient, à cette époque, le titre de préfets; l'expression « employée par saint Eucher ne peut être qu'une expression générale. »

graphie des environs de Saint-Maurice, que nous avons bien des fois visités pas à pas ; il y a dans cette étude une importance réelle, puisqu'il s'agit de réfuter une erreur commise par la fausse interprétation des textes. La vallée du Rhône commence au glacier du Rhône et s'étend jusqu'au lac Léman. La première partie est orientée du nord-est au sud-ouest ; la seconde partie du sud-est au nord-ouest. La petite ville de Martigny — Octodurum des Itinéraires — est située au point même où la vallée change de direction. A treize kilomètres au nord-ouest de Martigny, on rencontre le défilé de Saint-Maurice ; là, les montagnes et les rochers à pic se sont tellement rapprochés que la vallée n'a plus que la seule largeur du fleuve. La route d'Octodurum au défilé suivait la rive gauche du Rhône, traversait le fleuve sur un pont jeté au point le plus resserré du passage et gagnait la station de Penno-Locus en côtoyant la rive droite. Une station nommée Tarnaïa ou Tarnada, mentionnée sur l'Itinéraire d'Antonin et sur la Table de Peutinger, était située sur le défilé même, mais au sud et du côté où la vallée s'ouvre sur Octodurum. Tarnade fut appelée plus tard, vers 380, du nom d'Agaune, et enfin, au IXe siècle, prit le nom de Saint-Maurice-d'Agaune. L'abbaye a été construite au pied même du gigantesque amphithéâtre de rochers qui ferme la vallée, et le champ du martyre des Thébéens est situé à sept ou huit cents mètres plus au sud, c'est-à-dire plus près d'Octodurum. En ce lieu, nommé aujourd'hui Vérolliez, s'élève une modeste chapelle, où l'on voit la pierre sur laquelle la tradition rapporte que saint Maurice a été décapité.

Nous avons insisté sur cette description parce que nous avons lu dans l'ouvrage de M. A. Thierry (1) les lignes suivantes : « A « moitié chemin à peu près — entre Octodurum et Penno-Locus — « se trouvait le bourg de Tarnada, où la route franchissait le Rhône. « Pour y arriver en venant d'Octodurum, on passait par un défilé « qui ne laissait entre les montagnes et le fleuve qu'un sentier miné « par les eaux ; passage dangereux, où quelques hommes déterminés « pouvaient tenir en échec une armée entière. »

Plus loin — page 13 — nous trouvons encore : « On eût pu craindre « que le dangereux défilé d'Agaune ne fût gardé ; et avec la bravoure « bien connue des soldats de la vingt-deuxième, la chance n'eût pas « été pour les légions de Maximien ; mais celles-ci le franchirent sans « obstacle. Elles trouvèrent libre également l'accès de la ville et celui « de la plaine, où la légion se tenait immobile, en bon ordre, mais

(1) *Ouvrage déjà cité,* t. III, p. 10.

« résignée. » M. A. Thierry s'est appuyé sur la lettre de saint Eucher et sur la narration des Bollandistes, sans songer que la description du site d'Agaune était écrite par un voyageur venant de Genève, et non de Martigny; or, en venant de Genève, comme avait fait le saint évêque de Lyon, on doit en effet franchir le pont et passer le défilé pour arriver dans la petite plaine qui s'ouvre riante et arrosée (1). Quand on vient de Martigny, au contraire, il faut traverser la plaine du martyre avant de s'engager dans le défilé.

Saint Maurice ne pouvait non plus concevoir le projet de défendre la gorge de Tarnade, puisqu'il avait fait camper ses soldats en avant du passage, du côté d'Octodurum. En constatant l'erreur commise par un historien aussi expérimenté que M. A. Thierry, il faut reconnaître qu'un dessin même médiocre, un plan même gauchement levé, l'emportent, et de beaucoup, sur les descriptions les plus minutieuses.

E. AUBERT.

(1) Parvus quidem, sed amœnus irriguis fontibus campus includitur. *Acta sancti Mauricii*; Bolland., 3.

LETTRE A M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY

SUR LA

NUMISMATIQUE DES ÉDUENS

ET DES SÉQUANES

(*Suite et fin*) (1)

1re SÉRIE PARALLÈLE A CELLE DES MONNAIES ÉDUENNES AU TYPE DE LA LYRE.

On a découvert, il y a quelques années, auprès de Crémieux, petite ville du Dauphiné, située sur les bords du Rhône, un trésor de quelques statères et quarts de statères qu'il est nécessaire de décrire ici.

13. — Statère de bon or et plat; tête d'Apollon couronné de laurier, tournée à droite; sur la joue, quatre gros points disposés un et trois, devant le nez un A de grande dimension.

℟. Bige galopant à gauche; les deux chevaux bien distincts n'ont pourtant que trois jambes de devant. A l'exergue IIIIIIII, altération manifeste du nom ΦΙΛΙΠΠΟΥ; à gauche de la légende un foudre? à droite un épi.

Poids, 7,95.

L'emploi simultané de l'épi et du foudre est très-remarquable. Nous retrouvons, en effet, ces symboles réunis sur une foule de pièces appartenant à des peuplades très-distinctes, et nul doute, dès lors, qu'ils ne soient l'indice d'une véritable suprématie. Or à qui pouvait

(1) Voir le numéro de janvier.

revenir cette suprématie? La présence de l'épi ne peut nous tromper. En langue celtique ancienne, comme dans toutes les langues néo-celtiques, un épi se disait *Edh;* c'était donc une véritable pièce d'armoiries parlante, caractérisant les Éduens.

14. — Le quart de statère provenant de la même trouvaille de Crémieux est d'un style meilleur, et par conséquent un peu plus ancien. Sur la joue d'Apollon, on ne voit plus qu'un seul point rond, ce qui est fort naturel si, comme je le suppose, les points signalés ci-dessus sont tout simplement un indice de valeur monétaire. Au revers, le bige court à droite; au-dessous des jambes de devant des chevaux, on distingue le foudre. Il n'y a que trois jambes derrière et devant pour les deux chevaux; au-dessous on lit AM bien nettement tracé.

Bon or. Poids, 2 gr.

Si nous rapprochons ces lettres AM de l'A initial du statère, nous serons bien tentés, il faut l'avouer, d'attribuer ces deux jolies monnaies aux Ambarres, clients consanguins des Eduens, ainsi que nous l'apprend César.

15. — J'ai acquis, il y a quelques années, à Genève, un statère tout à fait analogue au numéro 13. Seulement il est d'un style beaucoup moins bon, et par conséquent d'une date moins reculée. Le bige galope à droite, et au-dessous, dans le champ on aperçoit un signe qui a les plus grands rapports avec le monogramme AP des monnaies arvernes les moins anciennes. Le poids de ce statère est de 7,85.

Il y a donc tout lieu de croire que cette curieuse pièce a été frappée par les Ambarres, lorsque les prétentions des Arvernes à la suprématie eurent été relevées, vers l'an 63, grâce à l'intervention des Germains d'Arioviste et à la défaite honteuse des Éduens.

Au reste, il suffit d'étudier la série des statères et quarts de statère arvernes au monogramme, pour trouver la contre-partie largement représentée, c'est-à-dire que nos collections contiennent une grande quantité de pièces de cette classe sur lesquelles paraissent le foudre et l'épi, indices palpables de la suprématie éduenne, qui s'exerça depuis l'an 121 jusqu'à l'an 63 (1).

2e SÉRIE PARALLÈLE A CELLE DES MONNAIES ÉDUENNES AU TYPE DE LA LYRE.

Cette série se compose de deux groupes distincts. Le premier ne

(1) Peghoux, nos 1, 2, 3, 4 et 6. *Essai sur les monnaies des Arvernes,*

comporte jusqu'ici que de magnifiques statères, dont voici la description.

1er *Groupe.*

16. — Tête à droite coiffée de très-grosses boucles de cheveux, séparées du cou par un rang de perles; elle porte un collier dont le milieu est formé d'un gros annelet centré.

℞. Bige galopant à gauche; les quatre jambes des chevaux sont régulièrement dessinées. Sous le ventre du cheval un emblème à trois pointes, terminées chacune par un point rond, et dont il serait impossible de déterminer la nature: (*sic*).

Très-bon or, flan épais et de faible diamètre.

Poids, 7 gr. 70 et 7,75 (bords un peu usés).

2e *Groupe.*

17. — Tête à droite coiffée de grosses boucles et ornée d'une couronne de laurier? Pas de rang de perles; pas de collier. Sourcils épais.

℞. Même bige galopant à gauche; au-dessous des chevaux, un gros point entouré d'un cercle de perles, supporté par une tige verticale.

Flan épais, de bon or. Poids, 7,40 (il manque un morceau à la pièce). Ce fleuron se retrouve sur certaines monnaies des Lémovikes ou des Pictaves.

18. — Même tête laurée à droite, mais portant en outre de fortes moustaches. (Comme sur certaines pièces d'argent des Pictaves, au type des deux chevaux placés l'un au-dessus de l'autre).

℞. Char galopant à gauche et attelé d'un seul cheval; les rênes sont élégamment recourbées en longues bandes; sous le cheval un annelet entouré d'un cercle de perles et supporté par une tige verticale formée de grosses perles.

Très-bon or, flan épais. Poids, 7,70.

19. — Même type au droit.

℞. Aurige conduisant un cheval à corps très-épais et d'un style détestable. Au-dessous débris d'une légende méconnaissable et dans laquelle Ch. Lenormant pensait devoir lire NIS, finale du mot ARVERNIS. Inutile de dire que je ne saurais accepter cette leçon.

Cette belle pièce, trouvée en Auvergne, m'est arrivée avec la collection Mioche. Son poids est de 7,65.

20. — Il faut, de toute nécessité, réunir à ces pièces d'or un denier d'argent assez rare, dont la tête tournée à droite est à peu près coiffée comme celle du denier à la lyre, et porte des moustaches très-distinctes. Au revers paraît un cheval galopant à droite et au-dessous le signe ⚓. Poids, 1,92.

Un exemplaire a été décrit par M. Peghoux, et il s'en est trouvé un seul, d'une conservation détestable, dans le trésor de la Villeneuve-au-Roi. Hâtons-nous de dire que si la fabrique de ce denier est semblable à celle des deniers éduens à la lyre, il n'est nullement démontré pour cela que celui-ci appartient aux Éduens. Il peut n'y avoir là qu'une similitude due au voisinage.

Revenons maintenant à des monnaies complétement éduennes et appartenant incontestablement au plus ancien monnayage.

21. — La première qui se présente est un magnifique statère, calqué sur ceux de Philippe de Macédoine, mais dont le style est devenu purement gaulois. La coiffure et la couronne de la tête d'Apollon ne permettent aucune hésitation à cet égard.

Au revers, le bige lancé au galop est conduit par un *auriga* à chevelure assez longue, et tenant verticalement son *stimulus*. Le nom Φιλιππου a fait place, à l'exergue, à une double série de points ronds destinés à simuler des lettres. Sous le ventre des chevaux on voit un épi couché surmonté de trois petites bractées, et dont se détachent deux des balles, prolongées de façon à se rejoindre en guise de lame d'épée. Sur la fesse droite du cheval est un enfoncement très-marqué. Je note ce fait parce qu'il se reproduit sur le quart de statère, et qu'il me paraît un caractère de la fabrication de ces pièces.

Très-bon or. Poids, 8,20 et 8,15.

22. — Le quart de statère est absolument identique de type et de titre, et pèse 2,05.

Le point enfoncé sur la fesse du cheval est très-marqué.

23. — Je réunis à ces deux belles monnaies, mais avec toute espèce de réserves, un quart de statère d'une barbarie extrême, sur lequel les deux types sont tournés à gauche au lieu de l'être à droite. La tête, à peine dessinée, est coiffée d'une couronne de cheveux hérissés. Au revers, le cheval est d'un dessin pitoyable; sa tête ne ressemble plus à rien; enfin l'épi est devenu une véritable palme ou un roseau à feuilles opposées. Le point enfoncé sur la fesse du cheval est encore plus marqué que sur les pièces précédentes. En un mot, ce quart de statère a toutes les apparences d'une fabrique bien voisine de la fabrique germaine. Ajoutons à cela que j'ai vu deux

exemplaires de cette monnaie trouvés aux environs de Metz. Comme, d'ailleurs, les monnaies d'or des Médiomatrikes offrent cette palme ou ce roseau, il se pourrait que nous eussions là sous les yeux un quart de statère, émis par les Médiomatrikes reconnaissant la suprématie éduenne, et copiant le mieux qu'ils le pouvaient les types monétaires de la nation suzeraine.

L'or n'est pas d'un titre très-pur; le flan est un peu concave, et la pièce un peu frottée pèse 1,90.

Je croirais volontiers que cette pièce est des premiers temps de la suprématie éduenne, c'est-à-dire qu'elle a été frappée à l'époque où les Arvernes et les Éduens se disputaient l'hégémonie, bien antérieurement à l'an 123.

Quoi qu'il en soit, les deux belles monnaies nos 21 et 22 me paraissent appartenir, sans aucun doute possible, aux Éduens. Leur style, leur poids et leur titre les rapprochent de l'origine du monnayage gaulois. Si le statère à la lyre renversée, semble avoir l'antériorité à cause de la présence de la légende ΦΙΛΙΠΠΟΥ, le statère à l'épée a dû le suivre de très-près, et donner naissance à toutes les pièces avernes et autres sur lesquelles se montrent les emblèmes de la suprématie éduenne, c'est-à-dire le foudre et l'épi.

En d'autres termes :

1° Le statère à la lyre renversée aurait été frappé presque aussitôt après le retour des Gaulois qui avaient pris part au pillage de Delphes (279 av. J.-C.).

2° Le statère national à l'épi lui aurait été substitué, très-peu de temps après (vers 260 av. J.-C.).

3° Les Arvernes ayant pris le dessus, le type à la lyre debout aurait été remis en usage et aurait continué indéfiniment, dans toutes les parties du pays éduen, jusqu'à l'époque où les projets des Helvétiens auraient été mis à exécution (de 200 environ à 63 av. J.-C.).

Il va sans dire qu'une et même plusieurs interruptions, dans l'émission de ce type, peuvent avoir eu lieu ; et ces interruptions nous rendraient parfaitement compte des modifications de titres et de poids.

D'une autre part, je suis bien tenté d'admettre qu'au moment où le trésor de la Villeneuve-au-Roi fut enterré, si les anciennes monnaies d'or nationales couraient encore, elles ne se fabriquaient plus guère, et étaient fort peu en usage. Comment expliquer autrement l'absence de toute pièce d'or dans le trésor enfoui d'une bande de pillards ?

Maintenant que nous avons fini avec les monnaies d'or, passons aux monnaies d'argent, de cuivre et de potin, qui appartiennent aux Éduens et aux Séquanes.

Déjà nous avons mentionné les deux pièces d'argent les plus anciennes, c'est-à-dire le denier à la lyre et celui avec une tête à moustaches; nous devons rappeler que le trésor de la Villeneuve-au-Roi ne contenait qu'un exemplaire du dernier, et que cinq ou six du premier, et de plus, que tous étaient fort usés et d'apparence bien antérieure à celles des espèces en cours au moment où ce trésor fut enfoui.

La composition du trésor de la Villeneuve-au-Roi a eu pour nous un très-grand intérêt, en ce qu'elle nous a donné l'ordre chronologique dans lequel on doit ranger une foule de pièces, grâce à la comparaison de leur poids. Comme presque toutes ces pièces étaient éduennes ou séquanes, vous prévoyez bien, mon cher ami, tout le parti que je vais tirer de cette comparaison, pour opérer le classement que je vous soumets aujourd'hui.

Il est incontestable maintenant que les innombrables variétés connues des deniers éduens portant la légende ΚΑΛЄΤ ЄΔΟΥ plus ou moins abrégée ont été émises pendant un temps très-considérable. Il n'est pas moins incontestable que ces monnaies portent d'une manière manifeste les signes de l'influence romaine. Ainsi sur les plus anciennes nous trouvons la tête casquée de Pallas, derrière laquelle paraît la sigle X du denier, comme sur presque tous les deniers anciens de la République. Il est donc tout naturel d'admettre que ces pièces, sans nom de magistrat, ont été émises aussitôt que l'alliance romaine, contractée en 123 avant J.-C., eut permis aux Éduens de se donner à eux-mêmes le titre de frères du peuple romain. De 123 à 121, la suprématie étant restée aux Arvernes, si, pendant ces deux années, des monnaies ont été frappées par les Éduens, elles ont dû à la fois présenter les signes et de l'alliance romaine et de la suprématie arverne.

N'est-il pas singulier qu'il se rencontre à point nommé une pièce d'or, unique jusqu'ici, et qui satisfait pleinement à cette double condition? En voici la description :

24. — Tête casquée des deniers de la République.

℞. Cheval libre galopant à gauche. Sous le ventre le monogramme des Arvernes, dégénérant déjà en triquetra.

Très-bon or. Poids, 6 grammes.

Suivant Cohen (*Introduction aux monnaies de la République*,

p. VIII), de 194 à 134 avant J.-C., le denier d'or de 48 à la livre a pesé 128 grains (6,79).

Notre aureus a pu perdre une certaine partie de son poids par le frai ; je ne croirai que difficilement, cependant, qu'il ait pu perdre 0,79. Il y a donc là un poids monétaire spécial, et la monnaie romaine n'a pas été fidèlement calquée.

Quoi qu'il en soit, je vous propose formellement de considérer cette rare monnaie comme frappée chez les Éduens, de 123 à 121 avant J.-C.

Maintenant revenons aux deniers d'argent à la légende KAΛЄT ЄΔOΥ.

Je ne recommencerai pas à tenter de justifier une attribution qui est tellement claire, grâce aux légendes explicites des monnaies en question, que je ne m'explique pas bien comment quelques personnes encore persistent à revendiquer ces monnaies pour des pays tout autres que celui des Éduens.

Je croirais également perdre mon temps en décrivant minutieusement les nombreuses variétés de ce type; je me bornerai donc à donner quelques faits généraux.

Un des plus curieux, à mon avis, des deniers de ce genre offre la tête casquée à droite ; la sigle X derrière ; au revers, le cheval libre galope à droite; au-dessus on lit KVΛ, et au-dessous ΛꓕS. Style fort médiocre.

Quoique des plus anciens, peut-être ce denier doit-il passer, chronologiquement parlant, après le suivant :

Tête casquée à gauche; derrière, la sigle X, qui manque parfois.

℞. Cheval marchant à gauche, le pied montoir de devant levé. Au-dessus, KAΛЄT ЄΔOΥ. Assez bon style.

Du reste, à en juger par les poids, certaines variétés sur lesquelles la légende est moins complète paraîtraient un peu plus anciennes, et je vous renvoie, pour leur description, à la notice que j'ai publiée sur la trouvaille de la Villeneuve-au-Roi.

Au système de ces deniers d'argent on peut rattacher une pièce de potin, d'assez grand module, qu'on trouve très-fréquemment en Bourgogne, et dont un nombre considérable d'exemplaires a été tiré des fouilles du Beuvray.

On y voit une tête casquée à droite, et au revers un animal fantastique à corps de cheval et à tête de bœuf de face ; au-dessous paraît un grand S couché. Peut-être la présence de ce S rattacherait-elle

plus étroitement le potin en question au denier que je vais décrire, mais qui est connu déjà depuis fort longtemps.

Tête casquée à gauche des pièces à la légende KAA.

℞. Cheval galopant à gauche. Au-dessus la légende ƎNOƆ. Devant le poitrail du cheval le signe S; dessous, une main fermée.

J'avais cru trouver dans cette légende le nom du vergobret Convictolitavis confirmé par César, en 52 avant J.-C.; mais la composition du trésor de la Villeneuve-au-Roi ne m'a pas permis de conserver cette attribution. Ce personnage a-t-il eu un père du même nom qui aurait été vergobret antérieurement à l'enfouissement du trésor de la Villeneuve-au-Roi? C'est fort possible, sinon tout à fait probable.

Quoi qu'il en soit, ce denier, dont il n'y avait que deux exemplaires à la Villeneuve, est forcément antérieur à l'an 58 avant J.-C.

N'y aurait-il pas lieu de rapprocher de ce rare denier un autre denier, non moins rare, qui offre exactement les types et la fabrique du denier à la légende lue jusqu'ici DIASVLOS, et dont il se trouvait dans le trésor de la Villeneuve-au-Roi un très-petit nombre d'exemplaires? C'est ce dont je vous laisse juge. En voici la description :

Tête avec torques à gauche, au-dessus d'un grand torques ouvert.

℞. Cheval galopant à droite; au-dessus, ƆIИO ; au-dessous, FR.

Il y a bien, à l'initiale près qui manquerait ici, la même légende, si on la lit extérieurement, c'est-à-dire en regardant les lettres comme tournées vers le centre de la pièce.

Quoi qu'il en soit, cette dernière pièce ne peut en aucune façon être séparée des pièces à la légende DIASVLOS et de celles de Dubnorix, à cause de la loi de continuité des types.

Mais avant tout ce groupe à légendes nominales il faut, de toute nécessité, placer chronologiquement la multitude de deniers éduens anépigraphes à la tête casquée, de fabrication très-grossière, et offrant un certain nombre de variétés que je me dispenserai de décrire, mais dont l'existence prouve que ces pièces muettes ont été émises pendant plusieurs années consécutives.

Je me contenterai de vous rappeler que quelques-unes de ces pièces muettes offrent encore l'X derrière la tête, ou une croix de quatre gros points ronds, et au revers un nombre très-variable d'annelets autour d'un cheval libre, galopant à gauche. Des pièces d'un pareil style, sans nom de peuple, sans nom de chef, ne peuvent avoir été frappées que dans une période d'abaissement de la nation éduenne. Cette observation va nous aider un peu plus bas à déterminer leur position dans la suite monétaire éduenne.

A cette même période me paraissent se rapporter des potins d'assez grand module, que l'on trouve fréquemment dans toute l'étendue du pays éduen, et qui peuvent être caractérisés ainsi qu'il suit : Tête formée de gros points et de traits en forte saillie, donnant à la pièce l'apparence d'une division de l'*æs grave* romain. Au revers un animal méconnaissable, tourné à gauche, la queue en l'air, la patte de devant recourbée en arrière et la patte de derrière démesurément prolongée au-dessous de l'autre. Au-dessus de l'animal, un torques.

Nous devons maintenant redire ici ce que sont les monnaies à la prétendue légende DIASVLOS. Je vous ai montré, mon cher ami, qu'on y lisait très-nettement DIVISAΓOS ou IVISAΓOS, nom du fameux Divitiac, ami de César et de Cicéron ; le caractère si peu ambitieux de ce grand homme une fois connu, nous pouvons assurer qu'il n'a frappé ces monnaies que pendant qu'il était en possession de la dignité et des fonctions de vergobret.

Nous n'en pouvons assurément dire autant de son frère Dubnorix, de cet ambitieux effréné qui devait sa haute position à Divitiac, et qui le paya de ses bienfaits par la plus noire ingratitude.

Dubnorix, aussitôt après que le vergobrétat fut sorti des mains de son frère Divitiac, put donner libre carrière à ses menées criminelles, et affecter les allures d'un souverain de fait. C'est donc à l'année qui suivit le vergobrétat de Divitiac que nous rapportons avec toute certitude les monnaies de Dubnorix, aux mêmes types que celles de Divitiac, c'est-à-dire à l'an 59 avant J.-C. Inutile de décrire en détail les innombrables variétés de coins de ces monnaies de Dubnorix.

Comme nous ne nous occupons, pour le moment, que des monnaies éduennes pures, nous devons passer sous silence les pièces de Dubnorix à la légende ANORBOS, auxquelles nous reviendrons tout à l'heure.

Il nous est parvenu deux autres deniers frappés par Dubnorix, très-certainement après la campagne contre les Helvétiens, c'est-à-dire de l'an 57 à l'an 54 avant J.-C., époque certaine de la mort tragique de cet ambitieux.

Ce sont deux deniers offrant au droit une effigie accompagnée de la légende DVBNOCOV, et au revers un guerrier debout, tenant de la main droite un sanglier enseigne et un carnyx, et de la main gauche une tête coupée, ou élevant des deux mains le sanglier étendard. Dans les deux cas le guerrier est accompagné de la légende DUBNOREX. Peut-être le père de Divitiac et de Dubnorix se nommait-il Dubnocus, nom dont les Romains auront dû faire Dumnacus. Or en

51 avant J.-C. un chef des Andégaves, de ce nom, vint assiéger dans Poitiers Duratius, ami des Romains; il fut obligé de lever le siége et fut battu à plate couture par Fabius. (Liv. VIII des *Commentaires*.) Si ce chef était, ce qui est fort probable, à la tête de sa nation depuis plusieurs années, qu'y aurait-il d'impossible à ce qu'il fût un de ces puissants alliés de Dubnorix dont nous parle César? Le type du guerrier debout se retrouve sur les monnaies pictaves ou pétrucoriennes de Vérotal et de Luccios; il se retrouverait donc assez naturellement sur des monnaies des Andégaves. Mais, hâtons-nous de le dire, c'est là une pure hypothèse que légitime seulement l'existence des monnaies d'alliance de Dubnorix et d'Anorbos. L'étude des poids des exemplaires de ces deux variétés, provenant du trésor de Chantenay, prouve que le type de la tête coupée est le plus récent des deux.

Notons que pas un seul de ces deniers ne se trouvait dans le trésor de la Villeneuve-au-Roi, et qu'en revanche on en a rencontré dans les fouilles du champ de bataille d'Alise.

Poursuivons notre étude des monnaies éduennes pures. La belle pièce en potin retrouvée au mont Beuvray, et dont je vous dois la connaissance, nous offre une tête presque identique avec celle qui est si caractéristique sur les monnaies arvernes pures d'Epadnactus. C'est tellement vrai qu'il semble que le type de la pièce éduenne ait été calqué sur celui de la pièce arverne. Devant l'effigie on lit en lettres creuses, comme celles de la légende des potins des Ségusiaves, le nom DIAVCOS. Au revers paraît un lion courant à gauche. J'ai été bien tenté, dès l'abord, de retrouver encore dans cette légende le nom de Divitiacus; mais après plus mûr examen j'ai renoncé sans regret à cette hypothèse. Le mot Diaucos est bien certainement le nom d'un vergobret des Éduens, qui aura été peut-être le prédécesseur de Valetiacus (54 à 53 avant J.-C.). Cette belle pièce, extrêmement rare, puisque jusqu'ici je n'ai constaté l'existence que de deux exemplaires, dont le second a été trouvé, il y a quelques années, à Minot (Côte-d'Or), m'a donné la clé d'une énigme numismatique qui m'intriguait depuis longtemps; je veux parler de l'origine de certains potins dont on a retrouvé sept exemplaires au mont Beuvray, et quelques autres à Montluel, à Avallon, à Seurre et à Bourbon-Lancy. Au droit paraît une tête à droite, accompagnée d'un annelet derrière la nuque. Au revers on voit un lion à droite, tirant une langue démesurée; au-dessus on lit ΔIAV., qui n'est très-certainement que l'abréviation du nom DIAVCOS. Le type du lion retrouvé sur ces deux intéressantes monnaies m'a conduit immédiatement à la classification rationnelle

d'un certain nombre de pièces que jusqu'ici je n'avais su attribuer à leurs auteurs.

Je vais les énumérer rapidement.

Ꝗ. Tête casquée des pièces de Q. DOCI et de TOGIRIX. Devant, restes d'une légende nominale qui peut se lire ABA ou ARA.

℞. Cheval libre galopant à droite.

Æ. Tête à droite; devant, ABA ou ARA; derrière, RI ou BI.

℞. Lion galopant à gauche.

Nous avons là probablement les restes du nom d'un vergobret inconnu.

Æ. Tête jeune à droite, d'un bon style. La légende, qui malheureusement a été altérée par le nettoyage de la pièce, est bien difficile à lire; on croit y voir ...SSATVSIOI.

℞. Lion courant à gauche.

La tête du droit est, pour ainsi dire, copiée sur celle de Junon Moneta qui se voit sur les deniers de la famille Annia. (Cohen, fig. 3 et 4.)

Nous avons encore ici la monnaie d'un vergobret dont le nom ne nous est pas connu.

Je crois cette pièce antérieure aux deux qui précèdent; elle provient des environs de Poitiers.

Nous nous retrouvons maintenant en présence d'un nom de personnage connu.

Ꝗ. Tête casquée des deniers de Q. DOCI. et de TOGIRIX. Devant, ...ЄꟷIAC, reste du nom VALETIAC.

℞. Cheval à gauche, le pied montoir de devant levé, et les lettres ЄΔΥO pour ЄΔOΥ.

Æ. Tête à gauche avec torques. Devant, ...IIITIAC (pour VALII-TIAC).

℞. Lion courant à droite; au-dessus, ᔕ I; dessous, ⊕.

Trouvé à Gergovia, et venu entre mes mains avec la collection Mioche.

J'attribue ces deux pièces au vergobret Valetiacus, qui fut en exercice du printemps de 53 au printemps de 52 avant J.-C.

Pendant la grande insurrection de l'an 52, les chefs éduens, Litavicus, Eporédirix et Virdomarus jouèrent le rôle que nous savons. Il est très-vraisemblable, *a priori*, qu'ils firent battre monnaie pour subvenir à la solde de leurs troupes.

Les beaux deniers de Litavicus sont trop connus pour que j'en reparle ici.

Quant à Virdomarus, je n'hésite pas aujourd'hui à lui attribuer la jolie pièce à la légende VRPO RX, que j'attribuais précédemment à L'Unelle Viridovix, bien que le style et la fabrique de la pièce fussent en désaccord flagrant avec cette attribution. Aujourd'hui le type du lion me ramène forcément aux Éduens, et dès lors il n'y a plus, à mon avis, aucune difficulté pour attribuer ce bijou numismatique à l'illustre Virdomarus. (52 avant J.-C.)

Les fouilles d'Alise (champ de bataille de Grésigny) ont donné trois exemplaires de la jolie pièce de cuivre de fort bon style sur laquelle, au revers d'une tête de chef tenant un javelot, on voit un cheval qui semble boire dans un vase. Jusqu'ici cette monnaie, décrite pour la première fois par le marquis de Lagoy, d'après un exemplaire trouvé dans le Midi, est restée parfaitement indéterminée. Mais voilà que les fouilles du mont Beuvray en ont fourni huit exemplaires trouvés séparément ; il y a donc tout lieu de croire que c'est en réalité une monnaie éduenne anépigraphe. J'avoue que, cela une fois établi, je suis bien tenté d'y voir une monnaie de cuivre, ou de Litavicus ou d'Eporédirix, frappée pour les besoins du contingent fourni à l'insurrection par les Éduens. Ce que je désire par-dessus tout, c'est qu'on propose pour cette jolie monnaie une attribution plus vraisemblable.

Pour avoir fini avec les monnaies éduennes proprement dites, il ne me reste plus qu'à mentionner les potins assez communs offrant deux têtes accolées, mais en sens inverse, et au revers un sanglier-enseigne surmontant soit le monogramme , soit la légende **OYINΔIA** ((**AIΔOYIN**), soit enfin les quatre lettres **AVSS**, disposées en cercle.

Comme pas une de ces monnaies ne s'est rencontrée dans les fouilles des champs de bataille d'Alise, il y a tout lieu de croire qu'elles sont postérieures à l'an 52 avant J.-C.

Passons actuellement aux monnaies des Séquanes.

Celle qui jusqu'ici a été reconnue par tout le monde, est le denier à la légende SEQVANOIOTVOS, dont le trésor de la Villeneuve-au-Roi contenait plus de 1,600 exemplaires de diverses fabriques, mais en général bien conservés. Ceux à flan écourté et épais étaient en général assez usées, tandis que ceux à flan large et mince semblaient pour ainsi dire frappés d'hier.

Quant à présent bornons-nous à dire que ces deniers sont évidem-

ment antérieurs à l'an 58 avant J.-C., et qu'ils ont dû être frappés pendant plusieurs années consécutives.

Le même trésor de la Villeneuve contenait plus de 3,000 deniers de Q. DOCI SAM. F, et plus de 3,000 de TOGIRIX.

La comparaison des poids de ces trois monnaies prouve que la plus ancienne est celle de Q. DOCI. et la plus récente celle de TOGIRIX. Le SEQVANOIOTVOS placé entre les deux, étant représenté par un nombre beaucoup plus restreint d'exemplaires, a dû être frappé pendant un temps moins considérable que les deux autres. Toutes les trois, enfin, sont antérieures à l'an 58 av. J.-C.

La légende Q. DOCI. SAM. F. nous apprend que le chef représenté par cette légende était fils d'un personnage nommé SAM, peut-être Samotal. Or nous trouvons en Franche-Comté, et toujours dans l'est de la France, des potins évidemment séquanes, à en juger par la quantité d'exemplaires anépigraphes et identiques de types, dont vous avez le premier signalé la fréquence dans les dragages du Doubs; toutes ces pièces sont donc des Séquanes, et sur celles qui portent des légendes nous trouvons sur la calotte qui forme le haut de la tête, soit Q. SAM., soit Q. DOCI.; d'autres pièces enfin, portant au revers un cheval barbare, nous donnent la légende répartie dans le champ Q. DOCI.

Voilà donc le monnayage de potin de ces deux personnages parfaitement déterminé, et nous avons la série suivante, rangée chronologiquement :

1. Anépigraphes à tête laurée.
2. Q. SAM. écrit sur la tête laurée.
3. Q. DOCI. sur la tête qui n'est plus laurée.
4. Q. DOCI. dans le champ du revers.
5. Anépigraphes à la tête barbare sans couronne de laurier.

Ce classement n'est pas douteux. Quant à la leçon Quintus pour le mot représenté par la lettre Q. sur les pièces de SAM. et de DOCI., je doute grandement aujourd'hui qu'elle soit bien probable. Il faudrait trouver mieux sans doute, mais je ne m'en charge pas.

Les anépigraphes du n° 5 me paraissent correspondre exactement aux deniers à la légende SEQVANOIOTVOS.

Viennent ensuite les monnaies de Togirix, les plus récentes de toutes.

Aux deniers d'argent, si communs partout, correspondent des potins, frappés pour les Séquanes avec le cheval et la légende TOG ; pour les Éduens, sans nul doute, avec TOG ou TOGIR et le lion, type essentiellement éduen, ainsi que nous l'avons reconnu.

Si maintenant nous recourons au tableau des dates que nous avons dressé au commencement, en tenant compte de l'existence de monnaies de Togirix frappées pour les Séquanes et les Éduens à la fois, nous serons forcément conduits à constater que ce monnayage mixte représente la période de temps pendant laquelle les Éduens furent soumis à la domination des Séquanes.

Tout à l'heure nous construirons le tableau fixant l'histoire monétaire des Éduens et des Séquanes, depuis l'anéantissement de la suprématie arverne.

Le trésor de Chantenay a mis au jour cinq ou six exemplaires d'une monnaie tout à fait analogue de types avec celles de Q. DOCI. et portant la légende rétrograde ƆOIꞶꓘ ou ƆOIꞶI devant l'effigie, et au revers, sous le cheval, les lettres ƧΔΛ. Je ne me charge pas d'expliquer ces deux portions de légendes qui donnent probablement le nom d'un chef séquane et celui de son père. Quant au style, il se rapproche plus de celui des deniers de Togirix que de celui des deniers de Q. DOCI.

Enfin, il a été trouvé, dans les trésors de Bazoche-en-Dunois et de Chantenay, des monnaies de Togirix sur lesquelles ce chef prend le nom IVLIVS.

Tout cela considéré, je pense :

1° Que Q. SAM. et son fils Q. DOCI. sont antérieurs à la défaite humiliante des Éduens.

2° Que ce fut DOCI (RIX probablement) qui appela les Germains et devint chef à la fois des Séquanes et des Éduens.

3° Qu'une fois les Germains établis en tyrans dans la Séquanie, les deniers des Séquanes à la légende SEQVANOIOTVOS, et les deniers anépigraphes et pour ainsi dire barbares des Éduens, furent frappés simultanément, sous le joug de fer d'Arioviste.

4° Que le chef séquane KꞶIOC fut intermédiaire entre Docirix et Togirix.

5° Que lors de la défaite des Germains, Togirix était à la fois, depuis plusieurs années, chef des Séquanes et des Éduens, et frappait ses monnaies d'argent pour les deux peuples, et ses monnaies de potin pour chacun d'eux.

6° Qu'après l'expulsion d'Arioviste et de ses hordes barbares, ce Togirix, par reconnaissance, s'affilia à la *gens Julia*, et prit par flatterie le surnom IVLIVS.

7° Que dans les dernières années du règne de Togirix, la suzeraineté de celui-ci sur les Éduens fut si précaire qu'il les appela à son secours comme des égaux, et non comme des sujets, et que, par suite,

les vergobrets éduens purent commencer à frapper des monnaies à leur nom.

Tout cela posé, il n'y a plus aucune difficulté à dresser le tableau synoptique que je vous promettais il n'y a qu'un instant; le voici donc.

ANNÉES av. J.-C.	ÉDUENS.	SÉQUANES.
191.	Ils succèdent aux Arvernes dans la suprématie sur toute la Gaule. L'émission des deniers au type romanisé commence, et dure à peu près un demi-siècle.	Ils sont soumis aux Éduens.
Vers 75.	. . . .	Q. SAM. frappe des potins.
Vers 70.	. . . .	Q. DOCI. SAM. F. frappe des deniers d'argent et des potins.
Vers 65.	Les Éduens sont défaits et deviennent les sujets des Séquanes.	Koios est chef des Séquanes et appelle les Germains à son aide.
Vers 63.	Ils sont appelés à leur secours par les Séquanes, et battus à plate couture à Magetobria.	
Vers 62.	Les Éduens sont sous le joug d'Arioviste, qui est déclaré roi et ami des Romains. Les monnaies éduennes deviennent anépigraphes, argent et potin.	Les Séquanes deviennent sujets d'Arioviste et frappent les monnaies à la légende SEQVANOIOTVOS et des potins anépigraphes.
60.	Divitiac est vergobret des Éduens, auxquels la protection romaine est assurée par décret du sénat. Les Helvétiens se préparent à émigrer.	Togirix est chef des Séquanes avant la nomination de Divitiac. Il frappe des monnaies d'argent pour les deux peuples, et des monnaies distinctes de potin pour chacun d'eux.
59.	Dubnorix, frère de Divitiac, veut usurper le pouvoir souverain; il s'allie avec les chefs puissants des peuples voisins, et frappe monnaie à son nom.	
58.	Liscus est vergobret. Les Helvétiens sont battus.	Togirix, par reconnaissance, prend le surnom Julius.
57.	Dubnorix est tout-puissant à Bibracte.	Les Séquanes ont perdu tout prestige, et toute prétention à la suprématie; probablement ils n'émettent plus que de vulgaires monnaies de potin.
56. 55. 54.	Règne de trois vergobrets, dont les noms sont inconnus. Nous avons leurs monnaies très-probablement. Dans la dernière de ces années, Dubnorix est tué.	

53.	Valetiacus est vergobret et frappe monnaie à son nom.
52.	Cottus et Convictolitavis se disputent le vergobrétat. Le nom du vergobret Cottus est inscrit sur les monnaies de Cisiambos, chef des Lixoviates.
	Convictolitavis est confirmé par César, qu'il trahit.
	Litavicus, Virdomarus et peut-être Éporédirix frappent monnaie; pour les deux premiers le fait est certain.
Vers 50.	Les Éduens émettent les potins à deux têtes.

Ma tâche est désormais bien avancée, mon cher ami, mais néanmoins il me reste encore plusieurs choses à dire, qui intéressent la numismatique des Eduens. Je vais le faire le plus brièvement possible.

MONNAIES D'ORGÉTIRIX L'HELVÉTIEN.

Ces monnaies, qui sont pour nous du plus haut intérêt, semblent donner un démenti à l'assertion de César sur la mort subite de ce chef illustre. Enumérons-les.

La première, unique jusqu'à ce jour, et qui a été décrite par la Saussaye, appartient aujourd'hui à la collection numismatique du Musée de Lyon. C'est celle sur laquelle paraît le buste de Diane, du meilleur style, accompagné de la légende EDVIS. Au revers on voit un ours admirablement dessiné, et à l'exergue le nom ORGETIRIX. Le style de cette charmante pièce, d'un art vraiment parfait, rappelle singulièrement les jolis deniers d'argent au sanglier et signés NINNOS, qui se sont trouvés en nombre au mont Terrible, sur les pentes helvétiques du Jura.

La contre-partie du beau denier que je viens de vous rappeler nous est fournie par les rares monnaies sur lesquelles nous retrouvons les légendes EDVIS et ORGETIRIX, avec l'ours et, cette fois, la tête des deniers éduens à la lyre; l'émission de ces deux monnaies distinctes a donc eu lieu dans des temps fort rapprochés.

Le trésor de Chantenay contenait cinq ou six de ces monnaies, au type de l'ours; mais dans celui de la Villeneuve-au-Roi, il n'y en avait pas un seul.

Passons aux autres monnaies d'Orgétirix, qui nous offrent les types suivants :

Tête à gauche avec torques ; devant, COIOS.

℞. ORGETIRIX. Cheval galopant à gauche ; à l'exergue un annelet rayonnant (astre ?).

Nous avons vu, plus haut, qu'il existe des monnaies d'un chef séquane nommé ΚΩΙΟC ou ΙΩΙΟC. Ne serait-ce pas le même personnage que nous retrouvons sur la monnaie que nous venons de décrire ? Si c'est ce ΚΩΙΟC qui a, comme je le crois, appelé les Germains, la venue et la tyrannie de ceux-ci expliqueraient la rareté des monnaies de ce chef, qui aurait accueilli avec empressement les ouvertures d'Orgetirix. D'un autre côté, César appelle Casticus le chef séquane qui fit alliance avec Orgetirix et Dubnorix ; ce Casticus et Coios (Coiosticus, peut-être) ne seraient-ils qu'un seul et même personnage ? Voilà une question que je n'essayerai pas de trancher.

Une autre pièce d'Orgetirix nous offre une tête de divinité (?) à gauche, avec la légende ATPILI. F., et au revers un cheval au galop, surmonté de la légende ORGETIRIX ; au-dessous du cheval, un astre.

Une troisième porte les mêmes légendes ; la tête de divinité est pour ainsi dire identique avec celle qui se voit sur les deniers de Verotal et de Luccios. Au revers paraît, sous le cheval, le même poisson qui se montre sur les deniers bituriges à la légende SOLIMA. Si c'est là un différent monétaire appartenant aux Bituriges, nous avons en quelque sorte l'explication de ce fait, par l'existence de l'alliance de Dubnorix, le complice et l'ami d'Orgetirix, avec le chef le plus puissant des Bituriges, auquel Dubnorix avait fait épouser sa mère.

Quant à la légende ATPILI. F., elle nous révèle sans doute le nom du père d'Orgetirix.

Enfin nous connaissons deux charmantes pièces de cuivre d'Orgetirix, dont l'une porte les traces d'une légende circulaire, dans lesquelles on croit démêler le nom des Éduens ; quant à l'autre, dont je dois à votre bonne amitié l'exemplaire que je possède, elle n'a pas de légende au revers, et offre au droit le nom ORGETIRIX. Un second exemplaire de cette rarissime monnaie s'est trouvé à Verdun-sur-Saône, et appartient à M. Changarnier-Moissenet, de Beaune.

Le trésor de la Villeneuve-au-Roi ne contenait pas un seul spécimen du monnayage d'Orgetirix ; cela est bien étrange.

La multiplicité des types reconnus sur les pièces qui portent le nom du chef helvétien Orgetirix semble en quelque sorte rendre fort douteux le fait du suicide si prompt de ce personnage.

Hâtons-nous, pour en finir, d'arriver aux curieuses monnaies, autrefois si rares, et que le trésor de la Villeneuve-au-Roi contenait au nombre de plus de 1,200 exemplaires; vous devinez, mon cher ami, que je veux parler des monnaies à la double légende ANORBOS-DVBNORIX.

J'avais émis l'opinion que peut-être ANORBOS était un illustre personnage choisi par Dubnorix, parmi ses ancêtres, pour invoquer sa glorieuse mémoire en faveur de ses prétentions; aujourd'hui il ne m'est plus possible d'admettre cette explication. Voici pourquoi : je possède un rare denier au type constant des ANORBOS-DUBNORIX, sur lequel on lit au revers ANO, là où se trouve d'ordinaire le nom de Dubnorix.

Un autre, évidemment un peu plus ancien, offre au-dessous du cheval les deux lettres ON rétrogrades, finales du même mot ANO pour ANORBOS. Ce personnage a donc émis des monnaies à son nom seul. Sauf meilleur avis, je vous proposerai d'y voir le nom du beau-père de Dubnorix, le puissant chef biturige, ou, si vous l'aimez mieux, le beau-frère qu'il se choisit, et dont nous ne connaissons ni le nom, ni la nationalité.

Un mot encore et j'ai fini. Je possède un denier de fabrique éduenne, à la tête casquée ordinaire, et sur lequel le cheval galopant à droite est surmonté du tronçon de légende .....NO. C'est peut-être un Dubnorix aux types essentiellement nationaux ; mais tant qu'un exemplaire complet ne sera pas venu confirmer ce fait, nous ne devons en parler qu'avec une extrême réserve.

Voilà, mon cher ami, ce que je suis conduit aujourd'hui à considérer comme le classement le plus probable des monnaies des Éduens et des Séquanes.

Jugez-en. Mille amitiés.

F. DE SAULCY.

Paris, 25 novembre 1867.

LETTRE A M. EGGER

SUR QUELQUES TABLETTES

DU TRIBUNAL DES HÉLIASTES

(σύμβολα δικαστικὰ)

Conservées au Musée de la Société archéologique d'Athènes

Athènes, 15 octobre 1867.

Monsieur,

Le sceau de la république d'Athènes, constaté pour la première fois, depuis quelques jours, sur un monument métrologique de terre cuite que la Société archéologique vient d'acquérir, vous a paru une nouveauté intéressante (1). Les savantes remarques que vous avez bien voulu m'adresser à ce sujet, m'ont engagé à rechercher si on ne trouverait pas dans nos musées d'autres exemples de timbres ou de cachets analogues.

Bœckh a publié, d'après Paciaudi, Dodwell et Fauvel, quelques tablettes judiciaires (σύμβολον δικαστικὸν χαλκοῦν), portant chacune une lettre de série et les noms d'un citoyen. L'illustre archéologue nous dit que la chouette et la gorgone sont marquées à côté de ces noms; mais n'ayant pas sous les yeux les documents originaux, il s'abstient, au sujet de ces empreintes, de toute hypothèse. M. Rhangabé, dans les *Antiquités helléniques*, s'exprime en ces termes : « La tête de la gorgone est un signe qui se rencontre ordinairement sur ces plaques, et qui, *remplaçant pour ainsi dire le sceau de l'État*, indiquait qu'elles appartenaient au service public ... la chouette et la gorgone sont

(1) Voir, pour la description du chénix et du double sceau qu'il porte, le Bulletin de l'Académie des inscriptions dans la *Revue archéologique* du 1er octobre.

Fig 4

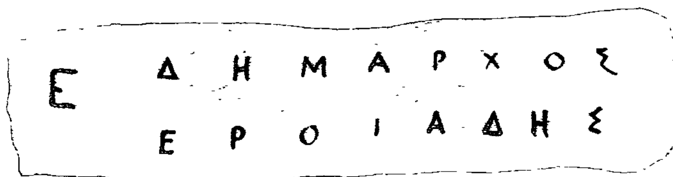


Fig 5

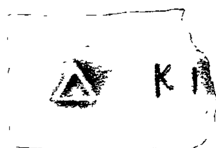


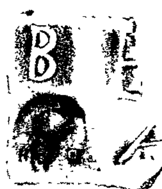
Fig 3



Fig 1



Fig 2



des emblèmes. » En examinant avec attention, grâce à l'obligeance de M. Komanoudis, une dizaine de *symbola* judiciaires, conservés au musée de la Société archéologique, j'ai cru reconnaître que plusieurs des petits reliefs qu'ils portent encore nous offrent de curieux exemples du timbre officiel de la république athénienne.

On ne peut savoir avec certitude de quelles parties de l'Attique proviennent nos plaques. Mais presque toutes ont été recueillies dans des tombeaux. Dodwell nous avait déjà appris que ces sortes de *symbola* se plaçaient quelquefois dans les sépultures. MM. Ross et Rhangabé ont démontré depuis combien cet usage était fréquent. On sait, du reste, le vers du *Plutus* souvent cité :

Ἐν τῇ σορῷ νυνὶ λαχὸν τὸ γράμμα σου δικάζειν (1).

Les figures ci-jointes (pl. V) représentent une plaque et deux fragments sur lesquels on voit le timbre d'Athènes. Je reconnais ce timbre aux trois caractères suivants :

1° La chouette est celle des trioboles de l'ancien style, de face, entourée à droite et à gauche par une couronne d'olivier. L'intention de reproduire le type consacré par les monnaies est évidente.

2° Un encadrement circulaire entoure cet emblème et nous indique que les magistrats n'ont pas uniquement voulu marquer sur la tablette un *attribut* qui tînt lieu du sceau public.

3° La légende ΑΘΗ, qui se lit de droite à gauche, constate que le timbre n'est pas celui d'une autorité particulière, mais se rapporte au peuple athénien lui-même.

Ces exemples sont les premiers qui nous permettent d'apprécier le vrai caractère des sceaux qui, sur les plaques du tribunal des héliastes, portent la chouette des trioboles. Dodwell, Ross et d'autres archéologues avaient bien fait connaître des tablettes conservant encore les traces de timbres semblables, mais, comme on s'en aperçoit en se reportant aux *fac-simile* publiés jusqu'ici, sur aucun de ces documents les empreintes n'étaient assez distinctes pour qu'il fût possible d'en apprécier les détails et d'y voir autre chose que de simples emblèmes.

Dans votre ouvrage sur les *Traités publics*, vous avez montré de quel fréquent usage étaient les σφραγῖδες dans les actes de l'antiquité. Cependant, avant la découverte du chénix d'Athènes, nous ne possédions aucun exemple certain du sceau officiel d'une cité grecque;

(1) Dodwell, t. I, p. 433, 437. Ross, *Dèmes*, 25 *b*, 37, 86, 174. Rhangabé, *Ant. hell.* 1300, 1303. Bœckh, 207, 210. *Plutus*, v. 277.

car les timbres céramiques apposés sur les manches des amphores de Rhodes, Cnide et Thasos sont loin d'être bien expliqués et peut-être n'y faut-il voir que les cachets spéciaux d'éponymes ou de magistrats particuliers.

A ce titre encore les quelques exemples de sceaux publics que nous offrent les nouveaux *symbola* du Musée d'Athènes sont dignes de l'attention des érudits.

Sur notre troisième figure on trouve plusieurs cachets très-différents du sceau principal. Deux d'entre eux sont de forme rectangulaire; aucun des trois ne porte trace de légende; on les croirait frappés au hasard et comme si l'ouvrier avait pris peu de soin de la place où il les marquait. Le premier de ces cachets représente un sphinx ou un griffon; ni l'un ni l'autre de ces emblèmes ne paraît, à ma connaissance, sur d'autres tablettes. Ils ne se rencontrent même que rarement sur les monnaies athéniennes antérieures à l'époque romaine. Il faut sans doute y voir le *poinçon* particulier d'un magistrat. La double chouette et la gorgone sont, au contraire, fréquentes sur les *symbola* comme sur les monnaies, et se rapportent évidemment à une des principales autorités publiques d'Athènes. Il est peut-être impossible de rendre compte aujourd'hui de la valeur relative de ces empreintes secondaires; mais pour l'objet qui nous occupe, elles ont du moins le mérite de faire ressortir par le contraste les caractères auxquels nous avons reconnu le sceau officiel de la cité.

Sur les plaques des Héliastes, ce sceau officiel ne présente aucune variété : il paraît pourtant avoir admis quelquefois des différences notables. Sur la mesure métrologique, la double empreinte marquée près du mot ΔΗΜΟΣΙΟΝ porte, d'une part, la tête de Minerve du nouveau style, de l'autre, outre la légende ΑΘΗ, une chouette qui, bien que peu distincte dans quelques détails, ne regarde pas de face. Mais cette empreinte doit être rapportée à la période macédonienne. Nos *symbola* sont probablement fort antérieurs à cette époque. Pour celui de Καλλίας, il ne saurait y avoir aucun doute.

Je restitue :

Z | Καλλίας Καλλιόχο[υ
Φα[ληρεύς]

Le Φ de la seconde ligne rappelle le monogramme que vous avez expliqué par le mot *phratrie* sur le *symbolon* d'Apollophane. Mais ici la vue d'un document original ne permet pas une semblable interprétation, et cette lettre n'est que l'initiale d'un nom démotique.

L'ancienne orthographe du génitif Καλλίοχο se retrouve, il est vrai, jusqu'au milieu du IVe siècle, comme l'a démontré M. Wescher à propos des marbres funéraires découverts en 1863 (1) à la porte Dipyle; mais la forme des lettres, sur notre inscription, a des caractères visibles d'archaïsme relatif, et la rédaction de ce bulletin judiciaire ne peut être de beaucoup postérieure à l'archontat d'Euclide. — Καλλίοχος est un nom nouveau, mais de formation régulière.

La différence des temps suffirait pour expliquer les variétés du sceau officiel d'Athènes. J'ajouterai que le double timbre de la mesure métrologique est d'un module beaucoup plus grand que celui des cachets frappés sur les *symbola*. Or, dans la numismatique athénienne, les types, à une même époque, varient souvent selon le module des pièces. Il pouvait en être de même des différents exemplaires du cachet de la république.

Je joins ici les autres tablettes judiciaires du Musée d'Athènes. Elles permettent plusieurs rapprochements utiles, et sont d'ailleurs inédites. Elles viennent donc enrichir une classe de documents encore peu nombreux. Les *symbola* publiés par Bœckh, Ross, Keil, et par MM. Vischer, Rhangabé, Rossopoulos et Janssen, ne vont pas à plus de trente (2).

N° 49 du catalogue:

///// ΜΟΣ
///// ΟΑΧΑΡ

A la seconde ligne, fin d'un nom au génitif avec l'orthographe ancienne, ο au lieu de ου. Ἀχαρ[νεύς], à droite, gorgone.

N° 59 du catalogue :

///// Ο Σ
///// Α Ρ

Entre la lettre Σ et la lettre Ρ, cachet carré avec la double chouette qui n'a qu'une seule tête; une partie du Σ et du cachet se confondent, sans que j'aie pu distinguer, même à la loupe, laquelle des empreintes était antérieure à l'autre. — A droite, gorgone.

(1) *Revue archéologique*, articles de M. Wescher, juillet, août, octobre 1863, et janvier 1867.

(2) Ouvrages cités, et Keil, *Intelligenzblatt zur allgem. Litter. Zeitung*, 1846, p. 281; Vischer, *Archeologische Beitraege*, Bâle, 1855, p. 53; Rossopoulos, nouvelle série du *Journal archéologique d'Athènes*, p. 303; Janssen, *Musei Lugduno-Batavi inscriptiones*, Lugduni Batavorum, 1842, table III, fig. II.

N° 381 :

//////ΝΗΣ⁝ΓΓΟ
/////⁝ΙΘΑ

A droite, trace de gorgone.

.... Ὀ]νήσ[ι]ππο Ἀ]ιθα[λίδης]? génitif en ο.

« Le dème Aithalides n'a pu, jusqu'ici, être déterminé d'une manière précise. » (Hanriot, *Dèmes*, p. 45). M. Hanriot croit qu'il faut le chercher aux environs de Khalendri, dans une région célèbre dans l'antiquité par l'exploitation du cuivre. La légende du héros Æthalide (αἴθω) paraît, surtout d'après un passage de Phérécyde (*Fragments*, édition Didot, p. 66), celle d'un demi-dieu métallurgique.

N° 97 :

Α /////
Δ /////

Lettre de série en creux; pas le sceau principal ordinaire.

N° 160:

Δ ΚΙ ////
(Voir fig. 5.)

Lettre de série en relief; pas de sceau.

Plaque non classée; acquisition de cette année.

Ε ΔΗΜΑΡΧΟΣ Δήμαρχος
ΕΡΟΙΑΔΗΣ Ἐροιάδης

Lettre de série en creux; pas de sceau.

Ce *symbolon*, parfaitement conservé, se rapporte à un dème rarement cité par les inscriptions (Bœckh, 116, 172; Ross, *Dèmes de l'Att.*, 5), et du reste sans histoire. Les Ἐροιάδαι, Ἐροῖδαί, Ἐρωίδαι, ne sont pas nommés dans les ouvrages de l'époque classique; ils ne se retrouvent que chez les lexicographes. On ne sait quelle partie de l'Attique ils habitaient (Hanriot, *ouvr. cité*, p. 231).

Les tablettes dont on peut affirmer qu'elles n'ont jamais reçu ni cachet ni poinçon sont très-peu nombreuses. L'exemple fourni par le Musée d'Athènes, et qui ne peut laisser aucun doute, est donc intéressant. Je ne connais qu'une autre plaque qui puisse être rap-

prochée avec certitude de celle de Démarchos; c'est le *symbolon* publié dans le *Beitrœge archeologische* de M. Vischer, sous le numéro 61 :

Θ Νικόστρατος Νικοσ(τράτου)
Ἀχαρνεύς

Bien que la lettre de série soit fruste, on ne peut y reconnaître les traces d'une gorgone. Ce document est dans la collection de M. Finlay, où j'ai pu l'examiner à loisir.

Je range, par analogie, à la suite des *symbola* les fragments qui suivent :

N° 161 :

///// ΩΝΑΥ ...ων Αυ....
////////// ΑΙ Θορ]αι[εύς

Il faut, je crois, restituer Θοραιεύς parce que cette tablette a été trouvée près de Vari. Or, de ce côté, je ne vois que le dème des Thoréens qui puisse éclairer notre inscription. Ce bourg, de peu d'importance, mais qui cependant est mentionné par Strabon (IX, 398), était situé au sud du cap Soster, entre les deux Lamptra, Λάμπτρα ὑπένερθεν ou παράλιος et Λάμπτρα καθύπερθεν, près de l'emplacement occupé aujourd'hui par quelques maisons et une église de S. Dimitri.

Il est remarquable que dans le petit nombre des bulletins des Héliastes découverts jusqu'à ce jour, plusieurs se rapportent aux dèmes les plus obscurs.

Non classé :

ΑΙΣΧ ////// Αἰσχ[ύλος]
ΑΙΣΧΫ ///// Αἰσχ[ύλου]

N° 95 :

ΕΡΟ

Fragment d'une tablette analogue pour la matière et les dimensions à celle des Héliastes.

La plaque classée sous le n° 380 a déjà été publiée dans la seconde série du *Journal archéologique d'Athènes*, avec un *fac-simile* et d'excellentes remarques de M. Rossopoulos; je la rappelle ici pour dire que le double sceau marqué à droite et à gauche du mot Ἐλευσίνιος ne me paraît pas une tête de Minerve.

L'empreinte est fruste; mais le peu de traits qu'on distingue en-

core s'opposent, je crois, à la conjecture du premier éditeur; c'est une tête regardant à droite et qui me semble une tête d'homme. Les empreintes de ce *symbolon* ne pourront être éclairées que par des découvertes ultérieures.

ΓΠΕΔΙΕΥΣ : ΘΕΟΞΕ

sceau ΕΛΕΥΣΙΝΙΟΣ sceau

Γ/ · Πεδιεύς Θεοξέ[νου

Ἐλευσίνιος

Il faut aussi noter que la lettre de série est, il est vrai, en creux, mais que le bronze à cet endroit a subi une forte dépression, et qu'évidemment une marque précédente a été effacée.

Pour les trois points qui suivent Πεδιεύς, cf. Ross, *ouvr. cité*, n. 37.

Sur l'usage fréquent de n'écrire sur les tablettes des Héliastes le nom du père qu'en abrégé, cf. les remarques de Vischer, *ouvr. cité*, p. 53.

Depuis les travaux d'Akerblad et de Schœman (*Sopra due laminette di bronzo trovate ne' contorni di Atene*, Rome, 1812; — *De sortitione judicum apud Athenienses*, 1828), le sens général des inscriptions gravées sur les tablettes des Héliastes n'offre aucune difficulté; il en est tout autrement des timbres marqués sur ces *symbola*. Nous apprenons, par les documents du Musée d'Athènes, qu'un de ces timbres était celui de l'État. Il reste à expliquer :

1° Le rôle et la valeur des sceaux secondaires;

2° L'absence en certains cas de tout cachet ou poinçon.

Ces questions, aujourd'hui très-obscures, s'éclairciront sans doute quand les tessères judiciaires des Athéniens auront été l'objet d'une étude suivie. Il y a déjà longtemps que M. Beulé, dans ses *Monnaies d'Athènes*, signalait ce sujet à la curiosité des archéologues et en montrait tout l'intérêt. Les tessères de bronze sont très-rares; mais celles de plomb deviennent tous les jours plus nombreuses. Le Cabinet numismatique d'Athènes, la Société d'archéologie, quelques collections particulières possèdent de belles séries de médailles de plomb dont plusieurs se rapportent aux divers tribunaux de la république d'Athènes. J'espère, bientôt, en commentant celles de ces pièces dont j'ai fait cette année le catalogue, trouver des lumières suffisantes pour éclairer les seuls points qui soient encore obscurs dans l'étude des *symbola* des Héliastes.

Agréez, Monsieur, etc.

ALBERT DUMONT.

DE L'ORIGINE

DES

MONUMENTS MÉGALITHIQUES

II. — OPINION DE M. H. DE LA VILLEMARQUÉ (1)

LES PIERRES ET LES TEXTES CELTIQUES

Avant de répondre aux arguments de M. Henri Martin, nous croyons devoir, pour mieux faire connaître à nos lecteurs la thèse soutenue au Congrès de Saint-Brieuc, donner encore, *in-extenso* également, le mémoire de M. de la Villemarqué sur l'origine des monuments mégalithiques d'après la tradition, et qu'il a intitulé *les Pierres et les Textes celtiques*. C'est le complément naturel du mémoire de M. Henri Martin : nos deux savants contradicteurs sont évidemment placés au même point de vue. Répondre à l'un ce sera répondre à l'autre.

ALEXANDRE BERTRAND.

Notre éminent historien français, M. Henri Martin, pense « qu'il appartient aux Bretons de faire parler nos pères sur les monuments qu'ils ont construits, » et veut bien me céder la parole sur ce sujet : je le remercie des sentiments que l'amitié lui inspire. Mais recueillir, classer et traduire les textes concernant les monuments mégalithiques, comme le demande le programme, est un travail qu'on ne peut faire à la hâte ; il exige encore plus de temps que leur construction n'en a exigé ; c'est un à un, et çà et là, qu'on peut découvrir les anciens documents de nature à les expliquer. La vraie critique n'a commencé que d'hier à séparer la lumière d'avec les ténèbres ; pour que la lumière se fasse, il faudra bien des études encore ; le *fiat lux*

(1) Ce mémoire a été lu par M. le vicomte de la Villemarqué, membre de l'Institut, au *Congrès celtique international*, à Saint-Brieuc, le 17 octobre dernier.

a été dit bien souvent, mais que nous sommes loin de pouvoir dire : *Facta est lux!* Consolons-nous en pensant, avec un ancien, que savoir ignorer est une grande science : *scire ignorare magna scientia est.*

Cependant, comme nous entendons retentir à nos oreilles le proverbe celtique : « Vouloir c'est pouvoir, » et que notre vouloir est très-vif, nous allons faire tous nos efforts pour atteindre la vérité. Dans le cas où nous ne réussirions pas, on nous tiendra compte de notre tentative. Nous avons à étudier un livre difficile à lire; chaque page est une pierre où la pluie, le soleil et les vents ont effacé bien des lettres; les hommes eux-mêmes ont arraché bien des feuillets : en déchiffrer un seul mot, mon ambition ne vas pas plus loin.

Je l'essayerai à l'aide des documents irlandais, gallois et armoricains : la tradition bretonne prête cette parole au grand devin de la race celtique, au sujet des monuments qui nous préoccupent : « Personne, excepté moi, ne connaît leur histoire. » La même tradition attribue au barde Taliésin, que les écrivains du moyen âge qualifient de *magus sagacissimus*, des vers où il se vante de connaître la signification de chacune des figures gravées sur les pierres de son pays; il est donc naturel de demander aux souvenirs celtiques l'explication du problème dont nous cherchons la solution.

I

Je commence par les souvenirs des Irlandais, nos aînés et nos maîtres. En ouvrant le manuscrit intitulé : *Leabhar na-h-uidhré*, c'est-à-dire « le livre fait de la peau de la vache grise, » dont nous avons une copie de l'an 1100, mais dont l'original remonte à une époque beaucoup plus reculée, je lis un passage curieux, relatif à un roi d'Irlande appelé Lochaid Airgtheach, tué dans une bataille vers l'année 285 de l'ère chrétienne. Il s'agit du monument funèbre élevé en l'honneur du roi.

M. Henri Martin l'a déjà cité et traduit en français (1) : « Au-dessus de celui qui est en terre, » est-il dit, « il y a un *carn*, et sur ce carn il y a un *leac* debout, et à l'extrémité du leac est écrit un *ogam*, et ce qu'il y a d'écrit sur le leac, le voici : *Lochaid Airgtheach est ici.* »

On sait la signification de *carn*. Giraud le Gallois, au XIIe siècle, le traduit par *rupis* (*Itinerar. Cambriæ*, lib. I, c. 6); dans la circonstance actuelle, il veut dire « un amas de rochers (2). » Quant à *leac*, le même auteur le rend par le mot « pierre » *lapis* (ibid., p. 778); à propos de la fameuse *pierre qui parle*, il dit : « sonat autem *lech lavar, lapis loquax*, » et tous les diction-

(1) *Les antiquités irlandaises*, p. 23.

(2) Cf. *Carneddu mein*, « congerere lapides » (*Welsh laws*, t. II, p. 116).

naires celtiques, à commencer par celui de Cocmac qui écrit *lec*, confirment cette interprétation. Il importe, dès le principe, de bien fixer le sens des termes vraiment anciens sous lesquels étaient désignés les monuments mégalithiques chez les descendants des Celtes.

Plusieurs autres *carn* fameux sont signalés dans les manuscrits irlandais; le *Leabhar Lecain* ou *Livre de Lecan*, compilation faite au commencement du xve siècle, de documents très-anciens, signale particulièrement le carn du roi Amhalghaidh. « Il le bâtit, dit-il, pour lui-même, et c'est là qu'il fut enterré, et de lui que le lieu a tiré son nom. » Il ajoute que ses successeurs furent proclamés rois sur ce monument; que quiconque ne l'était pas là ne devait pas vivre longtemps, que sa race ne devait pas être illustre, et même qu'il ne devait jamais voir le royaume de Dieu (1).

Le recueil de *skéla* ou récits héroïques, connus sous le titre de *Livre de Munster*, parle du carn de Tighernagh, roi du Munster, qui s'élève sur une montagne, près de Rathcormac, dans le comté de Cork : il le signale comme le tombeau de ce prince, et donne une foule d'autres renseignements importants au sujet des monuments du même genre (2). L'auteur du récit d'une bataille fameuse où le roi Eochaidh périt avec un grand nombre de braves du parti contraire, compte parmi ces derniers trois fils d'un chef qu'il nomme Nemedh, en remarquant qu'Eochaidh fut enterré dans la grève d'Eothailé, sur le lieu même où il était tombé, et que le *carn* énorme appelé le *Carn de la grève d'Eothailé* fut élevé en mémoire de lui par les vainqueurs, tandis que les vaincus élevaient à l'autre bout du champ de bataille, aux trois fils de Nemedh, une tombe qu'on appelle depuis *leca meic Nemedh*, c'est-à-dire « les pierres des fils de Nemedh » (3). Ce document, selon le savant et regrettable O'Curry, n'a pas moins de quatorze cents ans. « On y trouve, dit-il, l'origine, les noms et l'usage d'une quantité de piliers de pierre, de monticules et autres monuments funéraires, dont la plaine de Moytura est encore toute couverte; il offre tant d'intérêt et d'importance, eu égard aux antiquités monumentales de l'Irlande, qu'il n'en existe pas un pareil en Europe. » La mort a empêché O'Curry d'en tirer parti, comme il le projetait, pour éclairer l'histoire, les coutumes et les manières des anciens Gaëls.

Non-seulement là, mais ailleurs, les textes irlandais abondent; on n'a que l'embarras du choix. J'en veux citer un dernier; il a été traduit en latin au xiie siècle, par Jocelyn et Probus, auteurs d'une des légendes de saint Patrick. L'individu qu'il concerne n'est ni un roi ni un guerrier illustre comme ceux que j'ai cités jusqu'ici; c'est un porcher. Il est vrai que c'est un porcher royal et que les officiers de son espèce étaient des personnages considérables : témoin le fameux Tristan qui garda les porcs du roi March. Le nom du pâtre irlandais était Glas, et l'on voit sur les

(1) O'Curry, *Lectures on the manuscript materials of ancient irish history*, p. 226

(2) Ibid., p. 268.

(3) Ibid., p. 247

limites du diocèse de Derry, entre Raphoé et Doghnomore, une colline qu'on appelait autrefois le *Carn de Glas*, à cause du monument élevé à sa mémoire (1).

Voici la légende, dont le but est de montrer combien saint Patrick aimait les Irlandais, même ceux des générations passées, même les païens, et combien il regrettait de n'avoir pas vécu de leur temps pour en faire des chrétiens.

« Un jour, en revenant d'une de ses courses évangéliques, il rencontra sur son chemin un grand tombeau de trente pieds de long; ses frères, dans la stupeur, s'écrièrent : « Nous ne pensions pas qu'il y eût des hommes de cette grandeur. » Patrick leur dit : « Si vous le voulez, vous en jugerez. »

Et ils répondirent qu'ils le voulaient bien.

Alors le saint fit une croix sur le tombeau avec son bâton, et voilà qu'un homme d'une très-haute taille se leva, disant : « Sois béni, homme bon et saint, qui pour une heure m'as délivré de mes peines; » et il pleura très-amèrement; puis il ajouta : « Si je m'en allais avec vous? »

Patrick répondit : « Non, je ne puis pas te permettre de venir avec nous, car les hommes ne pourraient voir ton visage sans avoir peur; mais crois au Dieu du ciel et reçois le baptême, et tu ne retourneras plus dans le lieu où tu souffrais. Mais dis-nous-le donc, qui est-tu? — Je suis Glas, fils de Cais; j'étais porcher du roi Lugairé. Fion, fils de Con le druide, m'a assassiné pendant que je dormais, il y a de cela cent ans. »

Et Patrick le baptisa en le plongeant trois fois dans une eau profonde, puis il le fit rentrer dans le tombeau, où le mort se coucha le cœur joyeux (2). »

Celui dont la charité ainsi traduite en charmants récits légendaires, forçait les carn pour ravir leur proie à la mort et à l'enfer, ne devait pas avoir de peine à les bâtir; et je ne m'étonne pas si ses biographes nous le montrent aidant des hommes de son pays à élever les uns sur les autres des blocs de pierre, lors d'un enterrement : *congregavit lapides erga sepulcrum*, dit le livre d'Armagh.

II

L'opinion des anciens Gallois est conforme à la tradition irlandaise. Nous avons vu, par un texte de leur compatriote Giraud de Barry, qu'ils donnaient la même signification que les Gaëls au mot *carn* : l'auteur cambrien de la Vie de saint Cadoc, écrivain du XIe siècle, parlant d'un de ces monuments, nous apprend qu'il dut son nom à un pieux personnage appelé Tylyuguay, et que le saint le lui imposa. Cet hagiographe ne se

(1) O'Donovan, *Annals of the four Masters*, p. 832.

(2) Colganus, *Vita Tripartita* (col. 329; cf. Bollandus, 17 mars, et ma *Légende celtique*, p. 584).

contente pas de traduire *carn* par *rupes*, comme Giraud le Gallois, il l'applique à un monceau de pierres. Voici le texte : « Heremicola jussit quatinus (*sic*) ille LAPIDUM CUMULUS *a premissi cœlicolæ nomine* CARN, *id est Rupes, Tylyuguay vocaretur* (1). »

Comme on oublia, avec le temps, les noms des personnages pour lesquels les *carn* avaient été bâtis, on en fit la demeure des anges, *Engylion*, ou des esprits, *Gwillyon*. De là les lieux nommés *Carn Engylion* (aujourd'hui Carn Ingly) et *Carn Wyllion* (2). Quelquefois même on les attribua à des saints ou à des héros populaires autres que ceux qu'ils concernaient : ainsi le carn de Patrick, par corruption *sarn Badrig*, dans le comté de Carnarvon; ainsi le carn d'Hélène (Sarn Helen), dans le Caermarthenshire, où l'on voudrait que sainte Hélène, mère de Constantin, eût été enterrée (3); ainsi probablement encore le carn de Budvan (carn Boduon), guerrier célèbre du VIe siècle, chanté par Aneurin : mais ses restes devant se trouver plutôt dans les environs de Dumbarton où il a été tué, il n'y a pas lieu de croire qu'il ait été inhumé dans le nord du pays de Galles. Aneurin, qui se vante de rendre toujours justice aux guerriers vaillants, dit que ce serait un tort de laisser sans les rappeler les actions de ce brave Budvan, dont le courage, lors de sa mort, était parvenu à son apogée, et dont la main avait plus d'une fois lavé son harnais dans le sang ennemi, avant qu'il fût caché sous le *lech* ou *elech* (le sens est le même) (4).

Le barde parle, un peu plus loin, d'un autre *lech*, celui de Leucu, qui peut avoir laissé son nom à Leucopibia et à la baie de Luce; il célèbre les hommes vaillants qui s'élancèrent au combat, du pied de cette pierre (5).

Taliésin, son contemporain, représente le roi Urien s'élançant, enflammé de courage, du pied du *lech* de Calysten : « J'ai vu la joue d'Urien rouge de colère, quand il attaquait les étrangers près du lech éclatant de Calysten; sa lame furieuse s'enfonçait dans les boucliers des guerriers; c'était la Mort elle-même qui la portait (6). »

Au moment de la bataille, on croyait quelquefois entendre des voix sortant de dessous les *lech* pour encourager les combattants : Llywarc'h-hen rappelle le cri belliqueux que jeta du pied de son lech, au roi Urien, Dunod, fils de Pabo, surnommé le *sage*, le pilier de bataille de l'île de Bretagne : « En avant ! mieux vaut tuer que parlementer ! En avant ! on a crié du pied du lech de Dunod, fils de Pabo : « Ne recule pas ! »

Dyuedyd yn nrus llech
Dunaud, vap Pabo : « ni thech ! » (7)

(1) *Lives of the Cambro british saints*, p. 62.
(2) Ibid., p. 295 et 310.
(3) Lluyd, *History of Wales, topograph. notices*, p. 169.
(4) *Les Bardes Bretons du* VIe *siècle*, p. 287.
(5) Ibid., p. 318. — (6) Ibid., p. 410.
(7) Ibid., p. 36. J'ai traduit en vers un peu différemment, mais moins exactement, dans les *Bardes bretons*.

On espérait même, en certains cas, que le héros couché sous le lech viendrait au secours de ses amis en danger. Dans un dialogue populaire fort ancien, où le barde Myrdhin, conversant avec sa sœur Gwendidd, lui annonce la délivrance de leur pays, je lis cette prophétie : « Il se lèvera un des six qui sont depuis longtemps sous le lech, et il sera vainqueur des Loégriens (c'est-à-dire des Saxons). »

Ef a gyvit un o chncch
Ar y vu yn hir yn llech
Ar Loegyr a vyd gortrech (1).

Remarquez le nombre des guerriers couchés sous la pierre ; il y avait donc des sépultures collectives.

Les Mabinoghion sont remplis d'apparitions pareilles, mais sans motif patriotique : l'un d'eux, que Chrétien de Troyes a imité, nous montre le chevalier Pérédur cherchant par quelle entreprise merveilleuse il pourra regagner les bonnes grâces de sa dame ; elle lui répond :

« Gravis cette montagne, et tu trouveras un bois, et dans ce bois il y a un lech, et appelle trois fois au combat le guerrier qui dort dessous. »

Dos y vronn y mynydd racko, ac yno ti a wely llwyn, ac y mon y llwyn y mae llech, ac yno erchi gwr ymwan deir gweith.

« Pérédur marcha droit devant lui, et il arriva sur la lisière du bois, et il appela le guerrier au combat, et aussitôt sortit un homme noir de dessous le lech (*ac ef a gyfodes gwr du y dan y llech*), et sous lui était un cheval décharné, et des armes toutes rouillées sur lui et sur son cheval ; et ils se battirent, et autant de fois que Pérédur jetait l'homme noir à bas, autant de fois celui-ci se remettait en selle. Et Pérédur descendit, et il tira son épée, mais l'homme noir avait disparu et le cheval de Pérédur avec lui (2). »

Il est très-remarquable que Chrétien de Troyes, dans son imitation de ce conte, écrite vers l'année 1190, rende le mot *lech* par le mot français *tombel* (tombeau), et qu'il fasse de « l'homme noir du lech » (*gwr du y dan y llech*) le « noir chevalier del tombel (3). »

La glose du trouvère champenois a beaucoup de prix par sa date : évidemment il a dû sa science à quelqu'un de ces conteurs ou chanteurs gallois si célèbres de son temps : pour eux, le mot *llech* était alors à peu près synonyme de *bed* ou *bedd*, tombeau. C'est effectivement ce dernier terme que nous trouvons employé de préférence à l'autre dans les épitaphes des guerriers de l'île de Bretagne (*Englynion beddeu Milwyr ynys Prydain*), dont le manuscrit et la langue appartiennent aux premières années du XIIe siècle.

(1) *Myvyrian*, t. I, p. 144.

(2) *Mabinoghion*, t. II, p. 294. If. Ces romans de la Table Ronde et les Contes des anciens Bretons, 4e édition, p. 302.

(3) *Perceval le Gallois.* Bibliothèque imp., nº 7523.

« Quelle est cette tombe sous la colline ? — C'est la tombe d'un homme vaillant dans le combat, la tombe de Kinon, fils de Clytno d'Edin. »

Piau y bed y dan y brin?
— Bed gur gurt yng kyviskin,
Bed Kinon, ma b Clytno Idin.

« Quelle est cette tombe sur la montagne ? — La tombe de quelqu'un qui conduisait des multitudes : la tombe de Teyrnvael le généreux, le fils d'Hyvlyd. »

Piau bed yn y mynit?
— A liviassei liossit :
Bed Teyrnael-Hael, ab Hyvlyt.

« Quelle est cette tombe sur cette hauteur ? — La tombe de quelqu'un dont la main savait tuer l'ennemi, la tombe du taureau de la bataille : merci pour lui ! »

Piau y bed in yr allt draw?
— Gelin y lauer y law :
Taru trin ; trugaredd itaw !

« La tombe de Siaun le superbe est dans le long sillon de la montagne, entre une butte de gazon et un chêne. O frère rieur, ta peine est amère ! »

Bed Syaun syberu in hir erw-minit,
Y rug y guerid ac derv.
Chuerthinauc braud, brid chuerv!

« Quelle est cette tombe à quatre côtés, avec quatre pierres autour de son front ? — C'est la tombe de Madauc, le cavalier sans peur. »

Pian y bed pedryval
Ae pedwar mein am y tal?
— Bed Madauc marchauc dywal.

« La tombe d'Owen, le fils d'Urien, a quatre côtés, elle est sous le gazon de Lanmorvaël. »

Bed Owein ap Urien ym pedryal bid,
Dan gwerit lan Morvael.

Taliésin, dans l'élégie de ce prince, avait déjà dit :
« Un tertre vert recouvre le chef de Reghed.

Reged udd ai cudd tromlas.

Mon ami M. de la Borderie me fait remarquer que dans son élégie d'Urien le barde breton, encore plus précis, parle des « pierres choisies, » du « mortier » ou de la boue, de « l'épais gazon, » de la « butte surmontée d'un signe » dont le mort fut recouvert. J'oubliais ces détails importants : mais je m'applaudis de mon oubli, car il me procure le plaisir de recommander

comme un modèle le livre de l'historien breton sur *les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons* (Didier, 1867).

Le roi Llywarch-hen a composé lui-même l'épitaphe de son fils Gwenn : « C'était un homme que mon fils ; c'était un héros, un guerrier généreux, et il était neveu d'Urien : Gwenn a été tué au gué du Morlas.

« Voici la bière qu'a faite à son fier ennemi vaincu après l'avoir environné de toutes parts, l'armée des Loégriens ; voici la tombe de Gwenn, fils du vieux Llywarch.

« Doucement chantait un oiseau sur un poirier, au-dessus de la tête de Gwenn, avant qu'on le couvrît de gazon ; sa voix brisa le cœur du vieux Lliwarch (1).

« J'avais vingt-quatre fils portant le collier d'or et chefs d'armée, Gwenn était le plus grand d'entre eux.

Oed Gwen goreu onaddu.

« J'ai eu vingt-quatre fils, portant le collier d'or et chefs de guerre, Gwenn était le plus grand ; c'était le fils de son père.

Oed Gwen goreu ; mab oi dad (2).

« J'ai eu vingt-quatre fils, portant le collier d'or ;
« Comparés à Gwenn, c'étaient des enfants. »

Et le malheureux père, qui vécut, dit-on, jusqu'à l'âge de cent vingt ans, termine son élégie par cette exclamation touchante et délicate : « Il est bien aminci, mon bouclier sur mon flanc droit ; je suis bien vieux ! Et cependant, s'il m'est possible, je veillerai encore sur les bords du Morlas (3). »

A cent cinquante verges de cette fatale rivière, où périt son fils, s'élève un tumulus qui porte encore aujourd'hui le nom de Gorsedd Gwen ou « Tertre de Gwenn. » En 1851, un an après la publication de mon recueil des *Bardes bretons du* VIme *siècle*, où j'ai traduit la belle élégie qui le regarde, les membres de l'*Archeologia Cambrensis* fouillèrent le tumulus. La *Quaterly Review* de Londres, dans son 91e volume, n° 1823, p. 15, donne le résultat des fouilles. « On a trouvé, dit-elle, que le tumulus contenait un squelette appartenant à un homme de six pieds sept pouces (mesure anglaise), » *a skeleton which belonged to a man six feet seven inches in eight.*

L'auteur de l'article ajoute : « Ce serait un fait extrêmement curieux si l'on avait vraiment découvert la tombe de Gwenn. Les noms correspondent peut-être suffisamment ; le voisinage est exactement celui qui convient, et la taille va bien à celle que Llywarch-hen prête à son fils. Jamais

(1) A la lettre : « il brisa la *cuirasse* du vieux Lywarch. »

(2) C'est-à-dire, le fils bien-aimé, l'enfant chéri. Cette singulière expression, comme on le sait, est encore en usage parmi les paysans d'Armorique. Voy. dans le *Barzaz-Breiz*, t. I, p. 40, éd. de 1846, la variante du Seigneur Nann, *mab d'he dad.*

(3) Les *Bardes Bretons*, éd. de 1850, p. 151.

probablement, jusqu'ici, aucun barde n'a vu ses paroles confirmées par une pièce aussi étonnante.» *Such an atonishing piece of confirmatory evidence perhaps never bard had before.*

Son importance augmente en ce qu'elle n'est pas la première du même genre, comme le suppose le critique.

On aura remarqué dans les épitaphes des guerriers bretons la description de deux tombeaux particuliers; l'auteur insiste sur leur forme à quatre côtés ou quadrangulaire (*pedryval* et *pedryal*). Un des plus intéressants Mabinoghion dont la princesse Bronwen, tante, dit-on, du fameux Caractacus, est l'héroïne, rapporte ainsi son enterrement : « On lui fit une tombe quadrangulaire et on l'enterra là, sur la rive de l'Alaw. » *A gwneuthur bed pedryval idi a e chladu yno yg glan Alaw* (1).

L'Alaw est une rivière d'Anglesey; sur le bord on voit une butte de terre souvent entourée par l'eau, qu'on appelle *Ynys Bronwen*, ou l'îlot de Bronwen. En 1813, le besoin de se procurer des pierres poussa un fermier du voisinage à démolir la butte, à l'extrémité de laquelle une ou deux pierres perçaient le gazon, et voici la lettre que sir Richard Hoare écrivit au *Cambro-Briton* (2), après être allé sur les lieux pour vérifier la découverte :

« Le fermier, ayant enlevé les mottes, trouva un monceau considérable de pierres ou carnedd, couvertes de terre; il enleva cette terre et découvrit un kist ou coffre, formé de blocs grossiers placés sur champ, et fermé. Il écarta la pierre de dessus et aperçut un pot renversé; des cendres et des fragments d'ossements à demi calcinés le remplissaient.

« Passant à Anglesey, peu de temps après cette découverte, continue l'honorable baronnet, je ne pus résister au désir de visiter le monument. Il était tel, sous tous rapports, qu'on me l'avait décrit. Le tumulus a une circonférence assez considérable, il est d'une forme ronde et élégante, mais peu élevé, et situé à une douzaine de pas de la rivière d'Alaw.

« Je trouvai que l'urne avait été conservée dans toute son intégrité, sauf une légère cassure à son orifice : elle est d'une terre mal cuite, d'un travail très-grossier et très-simple, et n'a d'autre ornement que de petites hachures; sa hauteur est d'un pied à quatorze pouces environ. Quand je la vis, les cendres et les os à demi calcinés y étaient encore. »

J'ajouterai que ce vase intéressant est aujourd'hui déposé au Musée britannique, où il figure parmi la *British collection*, sous les nos 28-33.

Quant aux cendres, elles ont été jetées au vent. Singulière destinée! la malheureuse princesse irlandaise dont les trouvères français ont raconté la touchante histoire sous le nom altéré de Brangien, dans le roman de Tristan, devait être poursuivie jusque dans son urne funèbre.

La tombe de Bronwen, tombe quadrangulaire comme celle d'Owen, me conduit à parler d'un monument qualifié de même par le *Brut y brenhined*,

(1) T. VI, p. 99. — (2) T. III, p. 71.

ou « la Légende des Rois (1). » Il s'agit du « carré de pierres » *pedryfal main*, comme l'appelle le *manuscrit rouge* d'Oxford (col. 139), carré placé au centre du fameux Cercle des Géants de Salisbury, dit en gallois *Cor y Keuri* ou *Cor gawr*, en latin *Chorea Gigantum*, en anglais *Stone henge*, en français (au moyen âge), la danse ou *carolle* des Géants.

Les éditeurs du *Myvyrian* (t. II, p. 83) assurent, en note, sur l'autorité de l'antiquaire gallois William Morris, que le nom primitif était *Brin y Beddau*, c'est-à-dire « le tertre des tombeaux ; » on trouve effectivement ce nom dans un ternaire dont on n'indique pas la provenance, imprimé à la suite des épitaphes, infiniment plus anciennes, des guerriers bretons. Quoi qu'il en soit, il ressort de la légende populaire trop connue pour être reproduite ici, que les pierres de Salisbury passaient pour un mausolée; qu'elles ont été élevées dans le but de conserver éternellement la mémoire des illustres chefs chrétiens traîtreusement massacrés, disait-on, par les Saxons païens (*structuramquæ in memoriam tantorum virorum in ævum constaret*); de décorer par un ouvrage impérissable la sépulture de ces héros (*perpetuo opere sepulturam virorum decorare*) ; de rendre le lieu de leur trépas mémorable (*qualiter faceret locum memorabilem*) (2) ; qu'elles ont été transportées autrefois des frontières de l'Afrique, par des géants, en Irlande, du temps où ils habitaient ce pays (*dum eam inhabitarent*), puis déplacées pour servir de monument aux guerriers bretons ; qu'elles ont des vertus particulières (*mysticæ sunt lapides istæ*) ; qu'elles peuvent guérir diverses maladies (*ad diversa medicamenta salubres*) ; que c'est pour cette raison qu'elles ont été apportées par les géants en Irlande, où ils avaient établi au milieu d'elles des bains qui leur servaient quand ils étaient malades : *erat autem causa ut balnea inter illos conficerent, cum infirmitate gravarentur*) ; au lieu de *inter illos*, le texte gallois du *manuscrit rouge* porte, je le répète, « yn pedryfal y main, » *dans un carré formé par les pierres*; les autres textes, *ynghanol y main*, au milieu des pierres, » et *ykymherved y mein*, « au centre des pierres (3). »

« Ils lavaient les pierres, continue la légende, et en répartissaient l'eau entre différents bains, et cette eau guérissait leurs maladies. Ils y faisaient aussi tremper des herbes, et cette infusion était bonne pour leurs blessures : pas une pierre du monument qui n'ait une vertu curative (*non est ibi lapis qui medicamento careat*). » Tout le monde a nommé le devin auquel la légende attribue ces paroles : j'ai assez parlé ailleurs de cet Amphion celtique qui redressa dans l'île de Bretagne le *Cercle des Géants*, comme il l'était en Irlande.

Mais il est bien extraordinaire qu'une sépulture aussi fameuse ne soit

(1) On sait que cette chronique a été primitivement écrite en vieux breton ou *brythanec*, puis mise dans le dialecte gallois ou *kymraec*, et enfin traduite en latin, dans la première moitié du XII[e] siècle, par Geoffroi de Monmouth.

(2) *Historia regum Britanniæ*, a Galfrido de Monumeta, lib. XI, c. 9 et 10.

(3) Myvyrian, t. II, p. 277.

pas indiquée dans le *Livre noir de Caermarthen* parmi celles des héros bretons : la tradition était-elle née quand leurs épitaphes furent composées ?

A la vérité, je trouve parmi elles deux vers assez obscurs qui pourraient convenir au *Stone Henge* et que voici :

« Les longues tombes en forme de ceinture sont inexplicables et sans âge : de qui sont-elles ? qui les a dressées ? »

E beteu hir yg guanas ny chauas ae dioes,
Puy vynt uy? Puy eu neges?

Brizeux s'est posé la même question :

Quels bras vous ont dressés à l'occident des Gaules?
Géants, n'êtes-vous pas fils des anciens géants?

Cette ignorance candidement avouée qui a fait donner par le peuple les monuments mégalithiques les plus mystérieux pour demeure aux esprits, comme nous l'avons vu plus haut, favorisa l'opinion, très-naturelle, selon laquelle ils auraient eu pour hôtes certains reptiles monstrueux. Ici la légende cambrienne nous met encore en présence d'un double merveilleux, l'un national, l'autre romanesque.

Le premier, le plus ancien, constaté dès le commencement du IXe siècle par Nennius et développé aux siècles suivants dans la *Légende des Rois*, a encore pour agent l'enchanteur qui a reconstruit le Cercle des Géants ; personne n'ignore l'histoire de sa visite à la montagne sur laquelle le tyran des Bretons, Vortigern, voulut bâtir une forteresse pour se défendre contre ses sujets : sous cette montagne il y a une grotte que le texte gallois appelle *kist vaen* ou « coffre de pierres » (1), et dans cette grotte deux dragons endormis, l'un rouge, l'autre blanc : le bruit que font les ouvriers du tyran les éveille ; ils agitent la montagne et renversent la forteresse. Le tyran consulte ses douze magiciens ; ils lui conseillent de mêler à la chaux le sang d'un enfant afin de rendre le ciment meilleur. L'enfant est amené pour être immolé, mais, plus puissant que les magiciens, il déjoue leur dessein barbare : il fait creuser la montagne ; on arrive à une nappe d'eau qu'il dessèche, puis à la caverne des deux dragons ; ils s'élancent, ils se battent ; le rouge est vainqueur, et l'enfant explique au tyran que le dragon blanc vaincu est la figure des étrangers, ses amis, qui seront repoussés comme lui, et que le dragon rouge est l'image des Bretons.

Ce conte patriotique, où l'on trouve si bien décrit l'appareil des monuments mégalithiques, exhale je ne sais quelle odeur de sacrifice humain : il n'est pas unique en ce genre, et j'en pourrais citer plusieurs qui sont l'écho des cérémonies sanguinaires célébrées par les païens, lors de certaines grandes constructions, dans le but de se rendre favorables les esprits souterrains : une fondation irlandaise dont parle Jamiesson à propos des

(1) Myvyrian, t. II, p. 260 et 262. Cf. le ms. du Musée britannique, fol. 60, verso; il porte *kist o vaen*.

Culdées (1), et celle de la ville de Scutari en Crimée, rapportée dans un chant servien (2), offrent deux récits de même origine. Si je n'ai pas le temps de les citer, je veux du moins reproduire la fin d'un *chant de mort* où je crois entendre la voix de la victime humaine au moment d'être sacrifiée. M. Nash, il est vrai, n'est pas de cet avis : il voit dans le poëme une vieille ronde de Noël, en l'honneur de l'enfant Jésus. — C'est un peu différent, — mais pour trouver ce qu'il trouve, il faut traduire comme il traduit, c'est-à-dire d'une façon absolument contraire à tous ses devanciers. Parlons sérieusement : si les anciens Bretons ont jamais sacrifié à la Divinité, si la doctrine du sacrifice volontaire, de l'expiation libre, de la remise de l'âme, de l'*Enaid maddeu*, professée par ces hommes dont César a dit : *Se immolaturos vovent*, n'est pas de l'invention des bardes gallois du moyen âge, si un écho de la poésie païenne des anciens Bretons a retenti dans les vers de quelqu'un d'eux, on peut croire que c'est dans le fragment rajeuni qu'on va lire :

Il débute par une invocation à Hu-Cadarn, connu en Irlande sous le nom de Su-Cad, que le scoliaste de saint Patrick traduit par *deus belli*, et en Armorique sous le nom de Hu-Kann (on sait que *kann* signifie encore *bataille* en breton, comme autrefois *cad*, et que *cadarn* veut dire guerrier).

« Hu, toi dont les ailes fendent l'air, toi dont le fils était le protecteur des grands priviléges, ton héraut bardique, ton ministre, ô père généreux !

« Ma langue dira mon chant de mort au millieu du cercle de pierres qui entoure le monde.

« Soutien de la Bretagne, Hu, dont le front rayonne, soutiens-moi ! régulateur du ciel, ne rejette pas ma prière.

« C'est la fête solennelle autour des deux lacs : un lac m'environne et environne le cercle ; le cercle, un autre cercle ceint de douves profondes. Une belle grotte est devant ; de grands rochers la recouvrent ; le dragon s'avance en rampant vers les vases de l'officiant, de l'officiant aux cornes d'or ; la corne d'or est dans sa main, sa main sur le couteau, le couteau sur ma tête.

« Gloire à toi, victorieux Béli, et à toi, roi Manogan qui défends les franchises de l'île de Miel de Béli (3). »

On peut voir dans le mot *Beli*, soit un nom commun qui signifie *ravage* ou *dévastation* en gallois, et *pouvoir* en breton, soit un nom propre, et alors il s'agirait ici du roi fabuleux, fils de Manogan, qui régna, selon Nennius, sur toutes les îles de la mer tyrénienne, avant l'ère chrétienne, et selon le *Brut y brenhined*, en Bretagne même ; l'île de Miel est une des anciennes

(1) *History of Culdees*, p. 202.

(2) E. Volard, t. I, p. 207.

(3) Voir la *Légende celtique*, vie de saint Hervé, et dans le portefeuille manuscrit des Blancs-Manteaux, n° 38, un texte du XIe siècle.

(4) Myvyrian, t. I, p. 72 et 73.

appellations du pays : voilà les seuls éclaircissements dont je puisse faire suivre ce chant singulier, qui n'est pas sans analogie avec ceux des sauvages d'Amérique, faits prisonniers, et qu'on va mettre à mort.

Le dragon de la caverne reparaît dans les traditions romanesques des Gallois. Un homme noir et borgne à qui Pérédur demande qui lui a crevé l'œil, se fâche d'abord à cette question indiscrète, mais, vaincu par le chevalier, il finit par lui faire le récit suivant :

« Il y a une montagne appelée le *Mont des Douleurs*, et sur cette montagne un carn, et dans l'intérieur du carn un dragon, et à sa queue est attachée une pierre précieuse, et la vertu de cette pierre est telle que quiconque la prend dans une main a dans l'autre, à l'instant même, autant d'or qu'il en désire (1). »

Le borgne allait continuer l'histoire du dragon du Carn ; il racontait à Pérédur que, rangés en cercle autour de la montagne, trois cents soldats gardaient le monstre (étaient-ce des pierres, comme les soldats de Saint Cornéli à Carnac ?), quand son auditeur, ennuyé, coupa court à son récit en le tuant.

Je me hâte de passer à l'Armorique.

III

Au dernier congrès breton, le zélé secrétaire de l'Association Bretonne, M. Charles de Keranflech, commença la lecture d'un intéressant mémoire, qui faciliterait singulièrement ma tâche s'il lui avait été permis de le continuer l'année suivante. Ce mémoire a pour sujet les lech de notre pays ; il a été publié dans le compte rendu du congrès de Quimper, et traduit en anglais, avec des planches, dans l'*Archeologia Cambrensis*. L'auteur a le premier fait connaître beaucoup de pierres de Bretagne portant des inscriptions : il a prouvé que la plupart étaient des monument funéraires, comme les lech irlandais et gallois. La plus remarquable est celle de Langonbrach, dans le Morbihan, sur laquelle on lit une épitaphe latine en caractères du huitième ou neuvième siècle. A deux pas, dans une chapelle, est un cercueil en granit, contenant des ossements qui étaient primitivement enterrés au pied de la pierre debout, comme on me l'a assuré.

A la suite du mémoire de M. de Keranflech, on trouve un document inédit, fort important, communiqué par M. de la Borderie : c'est la relation de la découverte du tombeau de sainte Triphine, faite en l'année 1570. Cette sainte était mère de saint Trémeur, d'après l'avis duquel, au dire de la *Légende des Rois*, on aurait transporté dans l'île de Bretagne les pierres gigantesques d'Irlande pour le Mausolée de Salisbury.

Sa vie, telle que la tradition la raconte, a été mise sous la forme

(1) Mabinoghion, t. II, p. 271.

d'un mystère breton qu'on joue dans le pays, et qu'on a joué avec un plein succès à Saint-Brieuc, pendant le congrès celtique, grâce aux soins de M. Lejean et de M. Luzel, éditeur et traducteur du drame populaire. L'auteur du récit de la découverte des tombeaux de la sainte et de son fils s'exprime ainsi :

« Dans le cimetière de la trêve de sainte Triphine, il y a une pierre grise et dure, de prodigieuse grosseur, en forme de pyramide, de la hauteur de douze pieds, et taillée en dix-huit pans, sur laquelle, du côté vers l'église, sont gravées certaines lettres qu'on ne peut lire, jaçois que plusieurs personnes ont fait leur possible pour les déchiffer. Les habitants tiennent par tradition que cette pierre fut charroyée miraculeusement par deux jeunes taureaux d'un an ; ce qu'à peine vingt paires de bœufs pourroient faire. Ils tiennent aussy que où est placée cette grosse pierre, est l'endroit même ou Commore attrapa Triphine, et où il la tua, et où enfin elle fut enterrée et mise dans un caveau couvert de sa tombe, à cinq ou six pieds près de la grosse pierre.

« Le laps de temps qui efface la mémoire des plus saintes et insignes actions avoit aussy englouty le tombeau de sainte Triphine, qui restoit caché dans le cimetière depuis longues années, *soubs un tas de cailloux et de terre rapportée*, sur lesquels étoient creus des ronces, orties et halliers, assez proche de la grosse pierre. Mais il pleut à Dieu le découvrir l'an 1570, en cette façon : un des habitans de la paroisse se mit à desfricher ce lieu, lui fachant que cet *amas de pierres et halliers* occupast ainsi une partie du cimetière. Il ne travailla pas beaucoup qu'il trouva une pierre verte, dure, eslevée de quatre doigts de fleur de terre, de cinq à six pieds de longueur et deux et demi de largeur, un peu eslevée en son milieu et rabattant par les côtés, plus large par la teste et rétrécissant par les pieds, en forme de tombeau ; la dite pierre étant armée de cinq gros hémisphères de pierre blanche, deux desquels qui sont à côté de la tête, étant plus gros que les deux autres qui sont à côté des pieds, au-dessoubs desquel en égalle distance est le cinquiesme demy-globe plus gros que les quatre autres. Entre les deux demy-globes qui sont aux coings de la tête de la tombe, il y a une fenestre de pierre de taille, par laquelle on entre dans le caveau, qui est couvert de la dite pierre tombale, dans lequel on a trouvé trois testes et quelques ossements, qu'ils tiennent pour estre de sainte Triphine et de saint Trémeur.

« Et laissant en dehors, du côté de l'Occident, cette grosse masse de pierres, ils renfermèrent dans la dite chapelle le caveau avec tous ses ossements (1). »

Ce « tas de cailloux et de terre rapportée, » cet « amas de pierres » qui re-

(1) *Histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys*, par un religieux bénédictin de la dite abbaye (Biblioth. imp., fonds Saint-Germain français, n° 922, p. 303 *bis*). — *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, année 1858, 6e vol., 2e livraison, p. 343 et suiv.

couvre le tombeau de sainte Triphine représente exactement ce que les Gallois appellent un *Carn*, et l'hagiographe latin déjà cité, un *cumulus lapidum* ; la pyramide de granit est un vrai lech ; le cercueil en pierres à quatre côtés rappelle à merveille le *pedryful bed* de l'épitaphe d'Owen, contemporaine de sainte Triphine, et les cinq grosses pierres demi-circulaires qui l'entourent répondent bien aux *pedvar mein am y tal* dont la tombe de Madauc était entourée.

Le sarcophage qu'on exhuma du cimetière de Glastonbury et où l'on trouva des ossements qu'Henri II y avait fait peut-être mettre, pour convaincre les Bretons de la mort de leur roi Arthur, dont ils attendaient toujours le retour, était aussi enterré au pied d'une pyramide : « le roi d'Angleterre, dit Giraud de Barry, tenait des chanteurs gallois qu'il devait en être ainsi (1). » D'après la tradition populaire concernant Lez-Breiz, cet Arthur des Bretons du moyen âge et non moins immortel que l'autre, la tombe du héros armoricain était recouverte, comme celle de sainte Triphine, d'une carapace de terre et de pierres ; c'était un véritable *carn*.

Son écuyer qui le cherche voit s'élever, dans la clairière d'une forêt, un tertre au pied duquel coule une fontaine; près de la fontaine, un cheval noir flaire le gazon vert, gratte la terre avec son sabot, lève la tête en hennissant lugubrement, et même il verse des larmes : l'écuyer reconnaît le cheval de son maître et s'adresse à un vieux chef qui vient à la fontaine : « Qui est-ce qui dort sous ce tertre ? »

Le vieillard lui répond : « C'est Lez-Breiz qui dort en ce lieu ; tant que durera la Bretagne, il sera renommé. »

Et il ajoute : « Il va s'éveiller tout à l'heure en poussant un cri, et donner la chasse aux étrangers (2). »

Ici la légende est héroïque et patriotique à la fois; dans la plupart des chants armoricains relatifs aux monuments qui nous occupent, elle est mythologique, féerique et romanesque; ils vont du simple au composé, du réel à l'idéal, selon une progression naturelle et constante.

Ce passage est bien marqué dans le récit de la mort de la fille d'Houël, roi d'Armorique, à qui je n'hésite pas à attribuer une origine locale. Arthur, après avoir tiré vengeance du géant qui a enlevé et tué Hélène, élève à sa nièce un monument qui prend le nom de *Bed-Helen* (3) ou tombeau d'Hélène, et n'est autre que le mont Saint-Michel d'aujourd'hui.

Un pareil carn, vraiment digne du plus grand roi breton, l'emportait sur le *Sarn Elen* du pays de Galles, qu'on supposait construit pour la mère de Constantin.

J'ai le regret de n'avoir aucun texte à citer en faveur de *Carn-hoët* ou du *tertre de la forêt* de Quimperlé, tumulus où l'on a fait de si importantes découvertes, ni surtout en faveur de *Carnac* et du pays des *Carnutes*. Il

(1) Ap. Beale Poste. *Britannia antiqua*, p. 179.
(2) *Barzaz-Breiz*, sixième édition, p. 105.
(3) Myvyrian, t. I, p. 337.

n'en est pas de même du Carnellion de Coët-Maël, à Kerroc'hou, à deux lieues de Callac, un des plus curieux que je connaisse; il se trouve placé entre deux rochers très-remarquables, l'un par la forme humaine qu'on y voit incontestablement creusée, l'autre par son nom de « Pierre du Dragon, » *mean ann dragon*. Il en est question dans un chant breton du temps de Du Guesclin, qui finit ainsi : « Quoique Jean le Saxon soit un méchant traître, il ne dominera pas la Bretagne, tant que seront debout les rochers de Maël (1). »

C'est, à ma connaissance, la dernière association du sentiment national et des idées superstitieuses attachées à certaines pierres en Armorique. Il serait extraordinaire que la tradition rustique du pays n'y mêlât pas le souvenir du fameux enchanteur, également populaire des deux côtés de la Manche, auquel les Gallois attribuent l'érection du Stone-Henge et le percement du carn où dormaient les deux dragons; aussi l'y mêle-t-on, et même d'une façon inattendue. Le mystère de sa génération a été enseveli dans une grotte merveilleuse, comme le fut la naissance de saint David sous « deux grandes pierres, » *dou men bras*, qui sortirent de terre, dit le drame de *Sainte Nonne*, pour cacher la honte de sa mère. Cette grotte était la demeure d'un petit *duz*, ou génie ; les eaux d'une fontaine l'entouraient d'un cercle ; « ses pierres étaient si transparentes! ses pierres étaient si brillantes ! ses pierres étaient aussi diaphanes que le cristal. Sur le sol, un tapis de mousse, des fleurs nouvelles semées dessus (2). »

Devenu homme, le devin cherche *l'herbe d'or*, le guy du chêne, l'œuf rouge du dragon de mer, où il est difficile de ne pas voir le fameux œuf du serpent, l'*anguinum*, ce talisman incomparable dont Pline a parlé, et il le cherche dans l'intérieur des rochers, dans les grottes que les dragons habitent. Nous avons déjà vu *l'homme noir* des Mabinoghion, éborgné en cherchant à enlever au dragon du Carn l'anneau d'or qu'il porte à la queue : le merveilleux du chant armoricain est moins romanesque et plus druidique, mais il sort de la même source.

A la même source encore appartiennent les idées qui donnent les grottes de pierres pour habitation aux esprits : les Gwylion des Gallois ont pour pendants les *korrigan* ou fées bretonnes, les *kore* tou pygmées, les *duz* que Merlin ne pouvait pas sans crève-cœur entendre appeler *esprits noirs*, prétendant qu'ils étaient « brillants comme la lune » et nullement méchants. — Mais sa mère avait de bonnes raisons de les croire perfides. — Ce n'est pas non plus le *seigneur Nann*, dont l'aventure est très-propre à faire taire les médisants.

Étant à la chasse, il trouva « un petit ruisseau près de la grotte d'une korrigan (c'est le nom que le peuple donne aux dolmen),

« Et tout autour un gazon fin, et il descendit pour boire.

« La korrigan était assise au bord de la fontaine, et elle peignait ses longs cheveux blonds.

(1) *Barzaz-Breiz*, t. II, p. 375. — (2) *Ibidem*, 6e éd., p. 59 et 60.

« Elle les peignait avec un peigne d'or; ces dames-là ne sont pas pauvres.

« — Comment êtes-vous si téméraire que de venir troubler mon eau!

« Ou vous m'épouserez sur l'heure, ou pendant sept années vous sécherez sur pied, ou vous mourrez dans trois jours.

« — Je ne vous épouserai point, car je suis marié depuis un an ;

« Je ne sècherai point sur pied, ni ne mourrai dans trois jours;

« Dans trois jours, je ne pourrai point, mais quand il plaira au bon Dieu;

« Mais j'aimerais mieux mourir à l'instant que d'épouser une korrigan. »

De retour chez lui, il dit :

« Ma bonne mère, si vous m'aimez, faites mon lit s'il n'est pas fait :

« Je me sens bien malade.

« Ne dites mot à mon épouse ; dans trois jours je serai mis en terre.

« Une korrigan m'a jeté un sort (1). »

Ce n'est pas davantage Paskou-le-Long, le tailleur, le chercheur de trésors enfouis dans la maison de pierre des nains, qui les trouve aimables; mais lui, il mérite bien son sort :

« Il est entré dans la grotte des Nains avec sa pelle, et il s'est mis à creuser pour trouver le trésor caché.

« Le bon trésor, il l'a trouvé, et il est revenu chez lui en toute hâte, et il s'est mis au lit.

« — Fermez la porte, fermez-la bien! Voici les lutins de la nuit.

« — Lundi, mardi, mercredi, et jeudi et vendredi.

« — Fermez la porte, mes amis; voici, voici venir les nains!

« Les voilà qui entrent dans la cour, les voilà qui dansent à perdre haleine.

« — Lundi, mardi, mercredi, et jeudi et vendredi!

« — Les voilà qui grimpent sur ton toit, les voilà qui y font une trouée.

« Tu es pris, mon pauvre ami; jette vite dehors le trésor.

« Pauvre Paskou, tu es mort! asperge-toi d'eau bénite!

« Jette ton drap sur ta tête, ne fais pas un mouvement.

« — Aïe! je les entends rire; qui s'échapperait serait fin.

« Seigneur Dieu! en voici un; sa tête s'avance par le trou;

« Ses yeux brillent comme des charbons! il glisse le long du pilier.

« Seigneur Dieu! un, deux, et trois! les voilà en danse sur l'aire!

« Ils bondissent et enragent. Sainte Vierge! je suis étranglé!

« — Lundi, mardi, mercredi, et jeudi et vendredi.

« Deux, trois, quatre, cinq et six! — Lundi, mardi, mercredi!

« Tailleur, cher petit tailleur, on dirait que tu ronfles là!

« Tailleur, cher petit tailleur, montre un peu le bout de ton nez.

« Viens-t-en faire un tour de danse, nous t'apprendrons la mesure;

« Tailleur, cher petit tailleur, — lundi, mardi, mercredi!

« Tailleur, tu es un fripon. — Lundi, mardi, mercredi.

(1) *Barzaz-Breiz*, t. I, p. 42.

« Viens donc nous voler encore ; viens, méchant petit tailleur ;
« Nous t'apprendrons une danse qui fera craquer ton échine (1). »

Nous avons commencé cette série de textes féeriques par la *danse des géants*, nous finissons par la danse des nains ; le premier son qu'ont rendu les pierres enchantées était grave et solennel, le dernier est moqueur ; au lieu de chants de funérailles et de gémissements, il en sort des chansons de fête et des éclats de rire : étranges voix pour des tombeaux.

On ne peut douter, en effet, que le plus grand nombre des monuments mégalithiques n'aient été des tombeaux; j'ai vivement soutenu cette opinion au congrès de Lorient, en 1850; les textes s'accordent avec les fouilles pour l'appuyer ; le fait qu'un certain nombre de pierres ont été adorées (2), ont servi de limites, ou à d'autres usages, ne la détruit pas ; beaucoup de bons esprits la partagent; O'Curry devait la démontrer, la mort l'en a empêché : la conclusion à laquelle il a été amené, d'après une double étude des monuments et des manuscrits irlandais, est ainsi formulée dans son cours :

« Ces monuments sont de simples tombeaux, dont chacun marquait la sépulture d'un ou de plusieurs personnages (3). »

Sir Wilde pense à peu près de même, et, grâce à Dieu, il aura le temps de développer sa thèse; ses observations sur les mégalithes de la plaine de Moytura convaincront tout le monde. Que n'a-t-il pu venir nous les lire ! Que n'avons-nous eu la bonne fortune d'entendre, après M. Henri Martin, quelques-uns des savants du congrès de Paris, et particulièrement M. Alexandre Bertrand ?

Reste une autre question : les peuples gaëls et bretons, les Celtes ou Gaulois leurs ancêtres, ont-ils le droit de revendiquer ceux de ces monuments qui sont dans leur pays, comme leur appartenant ? En faveur des premiers, j'ai cité des textes où l'on a la preuve qu'ils en ont élevé, comme beaucoup d'autres nations barbares de l'antiquité, jusqu'à une époque relativement moderne ; pour les Gaulois proprement dits, M. Henri Martin me semble avoir résolu la question ; nous avons d'ailleurs un passage très-important de Procope qui achève de lui donner raison : à propos d'un champ de bataille des Apennins où beaucoup de Gaulois périrent, et où on leur éleva un tumulus, appelé Βουταν γαλλορων, l'historien byzantin s'exprime ainsi :

Τυμβοι τεδε γαλλοροι τον νεκρον εκεινων παμπλοζεις εισιν.
(*De bello gothico*, lib. IV, c. 29.)

Mais Procope n'est ni le seul étranger ni le plus ancien écrivain qui reconnaisse la celticité des monuments mégalithiques élevés dans les pays où nos ancêtres ont vécu ; les Romains ont uni leur voix à celle de ces

(1) *Barzaz-Breiz*, t. I, p. 60.
(2) Strabon, lib. III, c. 1, ed. Lieb., p. 367, et Prudence, Étude par M. Bayle, p. 55, et le Concile de Nantes, de 658.
(3) Lectures, p. 598.

peuples pour la reconnaître également; parmi les textes épigraphiques à la fois latins et gaulois, il n'en est pas de plus concluant que l'inscription bilingue de Todi, répétée sur les deux faces d'une pierre de travertin; si d'autres inscriptions divisent plus ou moins les celtistes, tous s'accordent pour accepter l'interprétation que M. Stokesa donnée de celle-ci: « elle est très-bonne, dit M. Pictet, et peut être admise *en toute sûreté* (1). » Il en résulte qu'un Gaulois appelé Koisis, fils d'un autre Gaulois nommé Trutos, éleva à son frère aîné Atignat un monument funéraire; *sepulcrum locavit et statuit*, dit le latin; *karnitu lokan*, dit la traduction celtique, où nous retrouvons le radical *karn* du verbe *carneddu* gallois, sous la forme archaïque, et le breton *lok* (aujourd'hui *lochen*) qui répond au latin *locus, loculus*, et à la racine irlandaise de *loighime, recumbo* (2).

N'est-ce pas le cas de dire : *lapides clamabunt* ?

Un singulier mauvais vouloir anime certains hyper critiques contre les peuples d'origine celtique : on a tout contesté à ces peuples, leur langue, leur poésie, leur lois ; voilà qu'on se met à leur disputer leurs tombeaux ! Il est cependant assez probable qu'ils mouraient et qu'on les enterrait.

Telle est ma conclusion ; elle n'a rien de très-ambitieux.

H. DE LA VILLEMARQUÉ,
de l'Institut.

(1) *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, p. 72 et 76.
(2) Stokes, *Beitrage*, von Kuhn, III, p. 65 et suiv.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE

M. Jourdain continue la lecture de son mémoire sur l'authenticité de *quelques écrits attribués à Robert Grosse-Tête.*

M. Léon Renier présente à l'Académie, au nom de M. Henzen, correspondant à Rome, un mémoire *sur les fragments des Actes des Frères arvales récemment découverts.* On sait, dit M. Renier, combien de renseignements importants pour l'histoire de l'empire romain ont été fournis par les monuments des Frères arvales, publiés par Marini. Depuis, aucune découverte semblable n'avait été faite. On ne savait même plus quel lieu précis avait été le théâtre des premières fouilles. Grâce à la sagacité de M. de Rossi, la trace des fouilles exécutées au XVIe siècle a été retrouvée. De nouvelles tranchées ont été ouvertes, en 1865, dans la *vigna Ceccarelli,* sur la *via Portuensis,* à cinq milles de Rome. Les ruines du temple de la déesse Dia ont été mises à nu, et un magnifique fragment des actes du collége des Frères arvales est sorti de terre. Ce fragment, qui se rapporte au règne de Néron, a été publié par M. de Rossi dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne,* numéro de juillet et août 1866.

De nouvelles fouilles ont été reprises l'année dernière, sur le même emplacement, par les soins de l'Institut de correspondance archéologique de Rome et sous la direction de M. Pietro Rosa. Ces fouilles ont produit, outre une grande table comparable par son importance à celle qui avait été découverte en 1865, un très-grand nombre de fragments moins considérables, mais qui ont aussi leur valeur et comblent un certain nombre de lacunes dans la série publiée par Marini.

Ce sont ces nouveaux fragments qui forment le sujet du mémoire publié par M. Henzen.

M. Léon Renier présente, ensuite au nom de M. Charles de Vignerat, capitaine d'état-major, attaché au service topographique en Algérie, un ouvrage intitulé : *Ruines romaines de l'Algérie, subdivision de Bone, cercle de Guelma;* un volume de 167 pages, accompagné d'une carte de Guelma et d'un grand nombre de planches lithographiées. C'est une description très-détaillée et très-exacte de toutes les ruines romaines existant dans le cercle de Guelma. M. de Vignerat compte donner, dans un avenir prochain, une description semblable de toutes les ruines romaines de la subdivision de Bone.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Notre collaborateur M. le comte Giancarlo Conestabile, bien connu par ses travaux sur l'Étrurie, a été nommé associé correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions). Nous sommes heureux de faire connaître cette nouvelle à nos lecteurs.

—— Deux places étaient vacantes à la Société impériale des antiquaires de France. Ont été élus MM. Emile Mabille, de la Bibliothèque impériale, et Georges Perrot, ancien membre de l'École française d'Athènes.

—— M. Th. Read a présenté à la Société des antiquaires, dans sa troisième séance de janvier, un curieux objet qui vient d'être découvert dans la Cité, en faisant les fouilles nécessaires pour les fondations du nouvel Hôtel-Dieu. C'est une bouteille en argile rouge, de forme annulaire, dont chacune des faces porte une inscription tracée au pinceau, qui se détache en blanc sur la terre rouge, et se lit encore sans trop de peine. Autant que l'on peut citer de mémoire, l'inscription de l'un des deux côtés est ainsi conçue : *ospita reple lagona cervesia,* « cabaretière, remplis de bière la bouteille. » M. de Longpérier a fait remarquer que ces vases et les inscriptions tracées sur l'argile de cette manière et en caractères de cette forme se rencontraient surtout dans nos provinces orientales et sur les bords du Rhin. Faisait-on déjà, dès l'époque romaine, venir de Germanie la bière et les vases où on la buvait, la choppe et le bock de ce temps-là ?

On trouvera, dans le *Bulletin* de la Société des antiquaires, de plus complets et de plus précis détails sur cette découverte.

—— Nous apprenons avec plaisir que notre collaborateur M. Paul Foucart, ancien membre de l'École française d'Athènes, vient de recevoir de M. le ministre de l'Instruction publique une mission de six mois en Grèce. Cette mission se rattache à la continuation du grand ouvrage qui porte le nom de *Voyage archéologique* de Le Bas ; M. Foucart doit faire pour la Grèce propre ce que M. Waddington fait pour l'Asie Mineure, donner l'explication et le commentaire des inscriptions dont le texte a déjà été publié par M. Le Bas, en revoyant, autant que possible, ce texte sur l'original, et en enrichissant la série des inscriptions de chaque ville des textes nouveaux

qui auraient été mis au jour depuis l'époque du voyage de M. Le Bas. Le nombre de textes inédits qu'a rapportés M. Foucart en 1864, d'une rapide tournée dans quelques îles de l'Archipel, nous présage, pour cette fois, une riche moisson épigraphique.

— On lit dans *le Glaneur* du Haut-Rhin ;

« Vers la fin du mois de novembre dernier, des ouvriers étaient occupés à extraire de la terre glaise sur la propriété de MM. Gastard et Hanser, située au bord de la route qui conduit de Bennwihr à Houssen et non loin du domaine de Schoppenwihr. A 45 centimètres de profondeur, ils rencontrèrent une sépulture ancienne renfermant divers objets en bronze et un vase en poterie grossière qui, d'après les débris que l'on possède, devait mesurer à sa base 16 centimètres de diamètre. Ce vase renfermait des ossements concassés.

« Les objets trouvés avec le vase paraissent avoir appartenu à une femme ; ce sont : 1° une paire de bracelets minces et côtelés ; 2° une autre paire beaucoup plus forte, avec raies profondes et obliques ; 3° deux grandes épingles à tête massive, et 4° un ornement en forme d'S avec spirales, ayant 26 centimètres de longueur.

« Dans le courant de ce mois, les mêmes ouvriers ont mis à découvert une seconde sépulture de femme, à 10 mètres de la première, renfermant encore des objets de toilette en bronze, des débris d'os et de poterie. On en a retiré une paire de bracelets épais et cannelés, une longue épingle dont la tête massive diffère des deux autres, une faucille avec une douille côtelé, destinée à recevoir un manche en bois ou en corne, un certain nombre de grains d'ambre provenant d'un collier, et le même ornement sous forme d'S qu'avait fourni la première tombe.

« Dans aucune de ces tombes on n'a trouvé de trace de squelette ; tout tend à prouver que les corps ont été brûlés. La matière contenue dans le vase de la deuxième sépulture s'est moulée en quelque sorte sur la paroi intérieure ; elle est composée d'os concassés, de parties carbonisées, de débris d'ambre ; la trace du feu y est évidente ; on y remarque aussi la présence du bronze, l'épingle et l'ornement en spirale qui l'accompagne ont laissé leur empreinte dans le conglomérat. Ainsi, après l'incinération, les cendres, les débris d'os et les objets dont le défunt était orné, avaient été réunis dans le vase funéraire.

« La forme de cet ustensile, la matière grossière dont il est formé, le gravier et les fragments de silex qui y apparaissent, sa mauvaise cuisson, la trace de la main de l'homme qui l'a pétri sans moule, sont des signes non équivoques de la plus haute antiquité.

« D'un autre côté, il ne s'est pas trouvé la moindre trace de fer, et l'absence de ce métal est encore un indice de l'âge reculé de l'enfouissement.

« Parmi les objets que les deux sépultures renfermaient, il y en a un qui mérite une attention toute particulière, car il n'a pas encore été rencontré en Alsace et ne paraît point figurer dans les collections publiques

du continent, s'il faut s'en rapporter aux auteurs qui se sont occupés spécialement de cette matière. Sa destination n'est pas facile à déterminer : sa forme est ses dimensions font d'abord repousser l'idée qu'il ait pu servir d'ornement ; mais l'existence au musée de Schwerin d'une dimension plus grande encore, peut conduire à une solution satisfaisante. Cette agrafe, qui est la plus grande qu'on ait trouvée en Allemagne, et qui a été tirée du sol à Plauerhagen (Mecklenbourg), est mentionnée dans les *Alterthümer* que publie le savant conservateur du musée d'antiquités de Mayence. Au vu du dessin, que j'en donne ici, et qui rappelle la forme de notre ornement, ne peut-on pas admettre qu'il s'agit aussi d'une agrafe pour laquelle ont pu servir les épingles, qu'en raison de leur poids et de leur longueur (32 centimètres), on saurait difficilement considérer comme des épingles à cheveux.

« Elles ont pu tenir lieu d'ardillons, en s'engageant entre les cercles flexibles des deux spirales, et retenir ainsi le vêtement sur la poitrine. Ce serait la fibule primitive, en deux pièces détachées. De nouvelles découvertes viendront peut-être appuyer cette conjecture.

« La plupart des objets, que MM. Hanser et Gastard se sont empressés d'offrir au Musée de Colmar, étaient brisés. Ni l'affaissement du sol, ni la pioche des ouvriers n'ont pu produire ce résultat, car le métal est maléable et aurait résisté à la pression la plus forte ; d'un autre côté, aucune des cassures n'est fraîche, nulle part n'apparaît le métal brillant, les bords sont oxydés comme la surface qui est restée intacte, partout la patine couvre le bronze.

« Pour les briser, il a fallu un effort ; l'état des bracelets en est une preuve ; ils sont déformés et ont été rompus avec violence. Il est à remarquer qu'un seul bracelet de chaque sorte est brisé ; l'autre est intact. Ce n'est point l'effet du hasard ; il y a là une intention évidente. Est-ce un symbole de la mort ? a-t-on voulu rappeler que tout lien était rompu ? Il était d'usage, du reste, chez les Gaulois, de déformer et de détruire les objets qui avaient appartenu au défunt, pour constater, croit-on, qu'ils étaient devenus inutiles.

« En résumé, tous les caractères que présente la découverte importante qui vient d'être faite, semblent démontrer que l'ensevelissement a été effectué bien avant la domination romaine.

« L'analyse du bronze, qu'on tentera afin de déterminer l'alliage, fournira encore des éclaircissements sur la date de ces deux anciennes sépultures. »

—— On lit dans le *Journal de médecine* de Bordeaux :

« Une découverte du plus haut intérêt, et appelée à avoir un certain retentissement dans le monde savant, vient d'être communiquée à la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux ; elle est due aux recherches de M. Delfortrie, juge de paix à La Brède, et de M. Benoît, de Nancy. Ces messieurs ont constaté, sur l'emplacement circonscrit par les rues Victor, Trois-Conils, du Peugue et Rohan, l'existence d'une sta-

tion palustre remontant aux temps préhistoriques. M. Delfortrie assigne une date de sept à huit mille ans à cette station, caractérisée par une épaisse couche de cendres renfermant une prodigieuse quantité d'écailles d'huîtres, auxquelles sont mêlées des haches et couteaux en silex, de nombreux outils et instruments en os des mieux façonnés, et surtout parfaitement conservés. Parmi ceux-ci figurent des pièces hors ligne, puisqu'elles sont entièrement inédites; ce sont des emmanchures d'armes ou d'outils provenant de métatarsiens, sciés dans la partie moyenne de leur diaphyse.

« D'après les observations de M. Delfortrie, cette station, offrant le caractère propre aux Kjökkenmoddings du Danemark, serait plus ancienne que les cités lacustres de la Suisse, et remonterait au premier âge de la pierre polie.

« Cette découverte est d'autant plus importante que la France, où abondent les cavernes de l'âge de pierre, est très-pauvre en dépôts de la nature de celui qui vient d'être révélé.

« La Société des sciences physiques et naturelles a adressé à l'administration municipale une demande à l'effet d'être autorisée à faire exécuter des fouilles dans le jardin de la mairie, à proximité des points où les tranchées du grand égout collecteur ont mis à découvert les débris recueillis par MM. Delfortrie et Benoît; elle a voté la publication des figures représentant les échantillons qui lui ont été présentés. »

—— On lit dans le *Moniteur* du 14 janvier 1868 :

« Un trésor gaulois vient d'être découvert à Goutrem, canton de Rignac, arrondissement de Rodez (Aveyron); il se compose d'une grande quantité de lingots d'argent et d'un certain nombre de monnaies gauloises du même métal, que l'on croit appartenir aux Volques Tectosages ou Tolosates de la cité de Toulouse. Toutes ces monnaies étaient fabriquées aux dépens des lingots, que l'on coupait par petits morceaux, sans s'inquiéter de la forme que les pièces devaient avoir, et ne tenant compte que du poids. Aussi toutes ces monnaies anépigraphiques, où l'on reconnaît parfaitement l'art gaulois rudimentaire, affectent-elles une forme différente. A ce point de vue, c'est donc une vraie curiosité numismatique.

« M. l'abbé Cochet, ayant eu connaissance de cette découverte par un archéologue de Rodez, s'est empressé d'acquérir vingt-six de ces pièces pour le musée de Rouen. Il a également fait l'acquisition de quelques lingots, qui sont un échantillon curieux de l'état de la métallurgie chez nos pères. De cette façon, le musée de Rouen, dont la collection de monnaies gauloises est déjà fort remarquable, possédera de nouveaux spécimens de cette époque reculée, qui touche à l'origine des arts industriels dans nos contrées. »

—— Les monnaies en question ne sont en aucune façon attribuables aux Tolosates, qui n'étaient qu'une fraction de la grande nation des Volkes-

Tectosages; elles doivent appartenir, vraisemblablement, aux Rutènes, sur le territoire desquels elles étaient en cours de fabrication. Deux variétés seulement se sont rencontrées, à notre connaissance, dans le trésor de Gontrem, et elles n'ont rien de commun avec les monnaies des Tolosates, au point de vue du style, de la fabrique et des types.

(*Note de la Direction.*)

ERRATA

Livraison de janvier, p. 4 (*Mémoire sur le calendrier des Lagides*) :

Aux lignes 24 et 25 du texte, et à la deuxième ligne en montant de la note 4, *au lieu de* 27 septembre, *lisez* 24 septembre.

Page 100, ligne 26, *au lieu de* Rome archéologique, *lisez* Revue archéologique.

BIBLIOGRAPHIE

Lettres écrites d'Égypte et de Nubie, par CHAMPOLLION le jeune.

La gloire de Champollion va grandissant avec le temps, et la postérité en a si pieusement consacré le souvenir qu'il est presque inutile de rappeler ses titres, même aux plus ignorants. L'Égypte, explorée par les savants qui accompagnaient le premier Consul, n'a livré le secret de sa langue et de son histoire qu'à un jeune génie qui n'avait point fait partie de l'expédition. Tout le monde sait comment Champollion découvrit l'alphabet des hiéroglyphes, puis les trois éléments du système graphique des Égyptiens, et créa enfin une science et une école qui se développent en suivant fidèlement ses traces. Ce qui est moins connu, c'est le voyage qu'il fit en Egypte et en Nubie, de 1828 à 1829, accompagné d'un architecte et de sept dessinateurs. Peu d'années après, il mourait, à l'âge de quarante-deux ans, et la relation de ce voyage fut publiée en 1833, un an après sa mort, par MM. Firmin Didot. L'édition est depuis longtemps épuisée, et la génération actuelle n'a pu trouver cet ouvrage que dans quelques bibliothèques et dans les ventes publiques. Aussi la nouvelle édition qui paraît à la librairie académique de Didier sera-t-elle accueillie par les applaudissements de tous ceux qui aiment la science et l'honneur du nom français. Rien n'a vieilli, et les découvertes si abondantes dont la vallée du Nil a été le théâtre depuis trente ans n'ont point ôté aux découvertes de Champollion leur fraîcheur et leur intérêt. Les faits se sont complétés et expliqués sans se détruire, et l'archéologie a continué à ranger ses richesses nouvelles sous le patronage de Champollion, qui avait indiqué et deviné autant de choses qu'il en avait démontrées. Ni Lepsius, ni Mariette n'ont nui à Champollion : ils ont plutôt confirmé sa grandeur.

Ce qui frappe, dans le volume des lettres de Champollion, c'est la vivacité sobre des émotions du voyageur s'alliant à la clairvoyance rapide du créateur. Il admire et il déchiffre, il voit et il apprend, il jouit et il travaille du même coup. Heureux et maître de lui, passionné et plein de sens, soigneux du détail et embrassant l'ensemble d'un vaste sujet, il est un modèle que l'on ne saurait proposer trop hautement à tout explorateur qui veut mériter sérieusement ce nom.

Quelle moisson rapide et quel fruit il en aurait tiré, pendant le reste de sa vie, si les jours ne lui eussent été comptés! Le lecteur le suit avec un intérêt croissant à Saïs, à Sakkarah, à Gizeh, à Béni-Hassan où il découvre le proto-dorique et relève des séries de peintures qui jettent le jour le plus vif sur les mœurs et la vie des anciens Égyptiens. Mais c'est à Thèbes surtout qu'il est ébloui par la richesse des matériaux. « Thèbes! Ce nom était déjà bien grand dans ma pensée : il est devenu colossal depuis que j'ai parcouru les ruines de la vieille capitale, l'aînée de toutes les villes du monde; pendant quatre jours entiers j'ai couru de merveille en merveille. Le premier jour je visitai le palais de *Kourna*, les colosses du *Memnonium* et le prétendu tombeau d'*Osymandias* (1), qui ne porte d'autres légendes que celles de *Rhamsès le Grand* et de deux de ses descendants. Le second jour fut tout entier passé à *Médinet-Habou*, étonnante réunion d'édifices, et je trouvai les propylées d'*Antonin*, d'*Hadrien* et de *Ptolémée*, un édifice de *Nectanèbe*, un autre de l'Éthiopien *Tharaca*, un petit palais de *Thoutmosis III*, enfin, l'énorme et gigantesque palais de *Rhamsès-Méiamoun*, couvert de bas-reliefs historiques. Le troisième jour, j'allai visiter les vieux rois de Thèbes dans leurs tombes ou plutôt dans leurs palais creusés au ciseau dans la montagne de *Biban-el-Molouck* : là, du matin au soir, à la lueur des flambeaux, je me lassai à parcourir des enfilades d'appartements couverts de peintures et de sculptures, la plupart d'une étonnante fraîcheur. Le quatrième jour, je quittai la rive gauche du Nil pour visiter la partie orientale de Thèbes. Je vis d'abord Louqsor, palais immense précédé de deux obélisques de près de quatre-vingts pieds, d'un seul bloc de granit rose d'un travail exquis, accompagné de quatre colosses de même matière et de trente pieds de hauteur environ, car ils sont enfouis jusqu'à la poitrine. C'est encore là du Rhamsès le Grand... J'allai enfin au palais ou plutôt à la ville de monuments, à *Karnac*. Là m'apparut toute la magnificence pharaonique, tout ce que les hommes ont imaginé et exécuté de plus grand. Tout ce que j'avais vu à Thèbes, tout ce que j'avais admiré avec enthousiasme sur la rive gauche, me parut misérable en comparaison des conceptions gigantesques dont j'étais entouré... Aucun peuple ancien ni moderne n'a conçu l'art de l'architecture sur une échelle aussi sublime, aussi large, aussi grandiose que le firent les vieux Égyptiens; ils concevaient en hommes de cent pieds de haut, et l'imagination qui, en Europe, s'élance bien au-dessus de nos portiques, s'arrête et tombe impuissante au pied des cent quarante colonnes de la salle hypostyle de Karnac. »

Au retour de son voyage en Nubie, Champollion devait s'arrêter de nouveau à Thèbes pendant près de trois mois, et y décrire les monuments et y recueillir les observations qui remplissent près de la moitié du présent volume.

Le voyage en Nubie, du reste, lui réservait des émotions et même des dangers qui complètent le côté dramatique. Le grand temple d'Ibsamboul,

(1) C'était l'expédition d'Égypte qui ui avait donné ce nom.

avec sa façade ornée de quatre colosses assis de soixante et un pieds de hauteur, est une excavation dans le rocher que les sables avaient rendue à peu près inabordable. « Je me déshabillai presque complétement, dit Champollion, ne gardant que ma chemise arabe et un caleçon de toile, et me présentai à plat ventre à la petite ouverture d'une porte qui, déblayée, aurait au moins vingt-cinq pieds de hauteur. Je crus me présenter à la bouche d'un four, et, me glissant entièrement dans le temple, je me trouvai dans une atmosphère chauffée à cinquante et un degrés : nous parcourûmes cette étonnante excavation, Rossellini, Ricci, moi et un de nos Arabes, tenant chacun une bougie à la main. »

J'ai été frappé aussi du coup d'œil si sûr et du raisonnement si juste qui ont valu aux Parisiens l'obélisque de Louqsor. « Si l'on doit voir un obélisque égyptien à Paris, que ce soit un de ceux de Louqsor; Thèbes se consolera de cet enlèvement en gardant l'obélisque de Karnac, le plus beau de tous et le plus digne d'admiration; mais je ne donnerai jamais mon adhésion au projet de scier en trois parties un de ces magnifiques monolithes; ce serait un sacrilége. Tout ou rien. Je ne doute pas qu'on ne puisse mettre sur le Nil et charger sur un radeau proportionné l'un des deux obélisques de Louqsor, et je désigne celui de droite pour de très-bonnes raisons, quoique le pyramidion en soit altéré et que le monolithe soit moins élevé de quelques pieds que celui de gauche. Les grandes eaux de l'inondation emmèneraient facilement l'embarcation jusqu'à Alexandrie et la mer ferait le reste. »

Je ne puis analyser tant de pages qui ne sont elles-mêmes qu'une rapide analyse. Partout on y trouvera un enseignement, une émotion, l'amour de la vérité, choses qui demeurent éternellement jeunes. Aussi ne saurait-on payer un trop vif tribut de reconnaissance à la fille de Champollion, M[me] Chéronnet-Champollion, qui a été inspirée à la fois par le respect intelligent de la science et par la piété filiale. Je crois remplir un devoir en lui cédant la parole, et je ne puis mieux terminer cette brève notice qu'en transcrivant la préface qu'elle a écrite avec autant de justesse que d'esprit.

BEULÉ.

« Les lettres dont j'offre aujourd'hui une nouvelle édition au public, ont été écrites par mon père, Champollion le jeune, pendant le cours du voyage qu'il fit en Égypte et en Nubie, dans les années 1828 et 1829. Elles donnent ses impressions sur le vif, au jour le jour, et c'est encore, au dire des personnes compétentes, le meilleur et le plus sûr guide pour bien connaître les monuments et l'ancienne civilisation de la vallée du Nil. Elles furent successivement adressées à son frère et insérées en partie dans le *Moniteur universel*, pendant que mon père, poursuivant sa mission, rassemblait les richesses archéologiques qu'on admire au Musée égyptien du Louvre, dont il fut le fondateur, et recueillait les documents précieux qu'il n'eut pas le temps de mettre en lumière, puisque tout jeune encore, en 1832, il fut enlevé à la science et au glorieux avenir qui lui était réservé.

« En 1833, mon oncle, M. Champollion-Figeac, alors conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque royale, publia, chez Firmin-Didot, une édition de ces lettres dont il possédait les originaux. C'est cette édition, épuisée depuis longtemps déjà, que je reproduis dans le présent volume.

« Les savants qui ont marché dans la voie de Champollion le jeune, m'ont attesté que, malgré les progrès obtenus depuis trente ans dans la science qu'il a fondée, ces lettres étaient encore d'une utilité sérieuse et d'un grand intérêt; c'est cette conviction, unie à un vif sentiment de respect pour la mémoire de mon père, qui m'a engagée à faire cette nouvelle édition. »

Discours lu au Capitole par J. de Witte, membre de l'Institut de corre pondance archéologique, le 26 avril 1867, *à l'occasion de l'anniversaire de . fondation de Rome.* Paris, Thunot, 1867. In-8, 14 p.

Notre savant collaborateur, M. de Witte, pendant le séjour qu'il a fait l'hiver dernier en Italie, a eu l'honneur de présider la séance que tient tous les ans, au mois d'avril, l'Institut de correspondance archéologique, pour fêter l'anniversaire traditionnel de la fondation de Rome; il s'est, à ce propos, conformé aux usages de cette compagnie, qui comptera bientôt quarante ans d'existence, et dont il a connu les illustres fondateurs, presque tous aujourd'hui enlevés à la science; il a cherché à faire mieux connaître et à placer dans son vrai jour un monument remarquable de l'antiquité. Son choix s'était porté sur l'Hercule de bronze doré qui a été trouvé, il y a deux ans, dans les ruines du théâtre de Pompée, et qui est aujourd'hui un des ornements du musée du Vatican. Les idées de M. de Witte sur cette œuvre intéressante, son opinion sur le caractère et l'âge de la statue ont été résumés, d'après une communication qu'il a faite à l'Académie des inscriptions, dans notre bulletin du mois d'octobre 1867, et l'ensemble de ces remarques paraîtra dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique* pour 1868. Nous nous bornerons ici à citer les lignes où M. de Witte indique les raisons qui lui font reconnaître dans cet ouvrage un type grec : « Les cheveux courts ceints d'une bandelette, l'absence de barbe, le caractère juvénile de la figure, toutes ces circonstances se réunissent pour rappeler le type d'Hercule, tel que nous le montrent les monnaies frappées dans la Macédoine au IVe siècle avant J.-C. Tout porte à croire que nous avons sous les yeux une statue faite par un artiste romain qui s'est inspiré d'un excellent modèle grec de l'école de Lysippe. Cette opinion semble assez généralement admise par les archéologues tant romains qu'étrangers. Mais pour développer les motifs sur lesquels elle se fonde, il faudrait entrer dans des détails qui prendraient trop de temps en ce moment. Qu'il me soit seulement permis d'ajouter que les œuvres de la sculpture exécutées sous l'influence du grand artiste contemporain d'Alexandre abondent dans les musées, et que l'opinion de ceux qui reconnaissent dans le colosse d'Hercule la copie d'un original grec repose sur des données solides. »

Nous espérons que, dans le travail que publieront les *Annales*, M. de Witte aura le loisir de donner, à l'appui de l'opinion qu'il a embrassée, les preuves et les rapprochements qui la justifient (1). Jusqu'au jour de la séance où il a étudié ce monument, l'Hercule du théâtre de Pompée était resté inédit; la photographie qui fut mise alors sous les yeux de la Société, par la permission spéciale du cardinal Antonelli, était la première reproduction qui eût été autorisée. Il y a lieu de compter que l'habile direction de l'Institut archéologique n'épargnera rien pour faire profiter de la permission obtenue les archéologues qui n'ont pas eu le bonheur d'aller à Rome depuis quelques années, et que cette statue prendra sa place parmi les *Monuments inédits* qui forment la plus belle série d'antiquités figurées que je connaisse. Tous ceux qui ont quelque habitude de ces matières et se sentent capables d'avoir un avis en cette délicate question des écoles et des styles seront alors à même de contrôler l'opinion émise par M. de Witte; mais il y a beaucoup à parier que cet examen les conduira à reconnaître une fois de plus la sûreté de goût qui distingue l'éminent archéologue. G. P.

(1) Une planche reproduisant fidèlement les monnaies macédoniennes dont il a été question, quelques lignes plus haut, fournirait d'utiles éléments de comparaison.

Béotie	Eubée et ses colonies: lames de plomb de Styra	Eubée et ses colonies: Colonies de l'Italie	Phocide: Inscription de Crissa	Phocide: Inscription du Parnasse	Locride	Laconie: 1re époque	Laconie: 2me époque	Laconie: 3me époque	Arcadie	Hermionide	Elide	Pays Achéens: Achaïe	Pays Achéens: Colonies de l'Italie	Égine	Mégaride	Céphallénie	Thessalie	Tarente: Médailles	Tarente: Inscription de Vasto	Messapiens	Vases doriens d'Italie	Alphabets: du Vase Gallassi	Alphabets: du Tombeau de Cervetri	Alphabets: du Vase de Colonna	Argos	Corinthe et ses Colonies: 1re époque	Corinthe et ses Colonies: 2me époque	Corinthe et ses Colonies: 3me époque	Corinthe et ses Colonies: 4me époque	Syracuse sous Hiéron	Phlionte

VARIÉTÉS DE L'ALPHABET GREC

Lolo Dorne

FRAGMENTS INÉDITS

DE

L'HISTORIEN GREC ARISTODÈME

RECUEILLIS ET PUBLIÉS PAR C. WESCHER

(*Suite et fin*) (1)

Le comité de l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France* (2) a décidé, dans sa séance du 6 décembre dernier, que le texte original des fragments d'Aristodème serait reproduit dans son *Annuaire* de 1868, à titre de document nouveau et utile pour l'enseignement des lettres helléniques. Nous renvoyons nos lecteurs à cette publication qui est prochaine, et nous plaçons dès à présent sous leurs yeux l'essai de traduction française dont plusieurs passages ont été lus au sein de la Société.

Cet essai, qui vise à la fidélité plus qu'à l'élégance, a pour objet de donner une idée en notre langue du style de cet abréviateur grec, qui sut être un écrivain correct et concis. Supérieur à son émule romain Florus, dont il n'a ni l'affectation ni l'emphase, Aristodème semble avoir puisé aux sources pures de l'époque classique, et les rapides ébauches qu'il a tracées paraissent avoir gardé comme un heureux reflet des tableaux sortis de la main des maîtres. A ce titre, il mérite notre attention.

(1) Voir le numéro de novembre 1867.

(2) Cette société, récemment fondée, a son siége à Paris, rue Hautefeuille, 1 *bis*. Le bureau est composé présentement de la manière suivante : M. Patin, *président*.— MM. Egger, Beulé, *vice-présidents*. — M. Chassang, *secrétaire*. — M. Rouvray, *secrétaire-adjoint*. — M. Gustave d'Eichthal, *trésorier*.

Extraits d'Aristodème.

.... « Ayant demandé un délai d'un seul jour, (Thémistocle) envoya Sikinos (1), le gouverneur de ses enfants, vers Xerxès, pour l'inviter à attaquer les Grecs et à combattre sur mer, lui montrant dans l'avenir la déroute de Salamine. Xerxès, pensant que Thémistocle avait expédié ce message par amitié pour les Mèdes, envoya ses vaisseaux sur Salamine et fit cerner les Grecs pour les attendre. Xerxès voulait (2), en construisant un pont, passer à pied dans Salamine, comme il avait passé sur l'Hellespont. Ayant construit une partie de ce pont, il vint à Héraclion. Mais comme il était impossible de parfaire la jonction, il s'assit sur le Parnès (cette montagne est voisine), et de là il contemplait la bataille navale. La lutte fut ouverte par Aminias l'Athénien (3), fils d'Euphorion, frère de Cynégire et du poëte tragique Eschyle. Tous les Grecs furent vainqueurs, mais les Athéniens se distinguèrent. Le combat engagé, Xerxès fit passer plusieurs myriades d'hommes dans l'île voisine de Salamine appelée Psytalie (4), pour épouvanter les Grecs, et aussi pour sauver les débris du naufrage des barbares. Aristide l'Athénien, fils de Lysimaque, appelé *le Juste*, banni d'Athènes par l'ostracisme et se trouvant pour lors à Égine, voulut lui aussi combattre avec les Grecs : il se présenta à Thémistocle, et lui demanda une armée pour repousser ceux de Psytalie. Thémistocle, bien qu'il fût son ennemi personnel, la lui donna cependant. L'ayant reçue, Aristide débarqua dans Psytalie, et mit à mort tous les barbares. Et ce fut le plus grand exploit accompli du côté des Grecs. Sur mer, la lutte eut plus d'éclat, et Aminias y remporta le prix de la valeur : du côté des barbares, ce fut une femme, Halicarnassienne de naissance, dont le nom est Artémise (5). Voyant son vaisseau poursuivi et elle-même sur le point de périr, elle coula bas le vaisseau qui était devant le sien, et qui lui appartenait. Aminias,

(1) Ms : Σίκινον. Le même est appelé Σίκιννος dans Hérodote (VIII, 75 et 110).

(2) Ms : ἐσπούδαζεν. On lit dans le Lexique de Suidas : Σπουδάζω .... ἐπὶ τοῦ κατεπείγομαι, Θεόπομπος Ἐπιτομῇ τῶν Ἡροδότου· ἐπὶ τοῦ βούλομαι, ὁ αὐτὸς ἐν τῇ αὐτῇ Ἐπιτομῇ. Or, ici, σπουδάζω a le sens de βούλομαι. Il est donc probable que nous avons sous les yeux un extrait de l'*Abrégé d'Hérodote* par Théopompe.

(3) Ms : Ἀμεινίας Ἀθηναῖος. Il est appelé dans Hérodote Ἀμεινίης Παλληνεὺς ἀνὴρ Ἀθηναῖος (Herodot. VIII, 84 et 93).

(4) Ms : Ψυτάλειαν. L'orthographe vulgaire est Ψυττάλεια ou Ψυταλία. Cf. *Thes. ling. gr.* ed. Hase, vol. VIII, p. 1939.

(5) Ms : γυνὴ Ἁλικαρνασὶς τὸ γένος, ὄνομα δὲ Ἀρτεμισία. Hérodote donne la forme ionienne du nom, Ἀρτεμισίη (Herodot. VIII, 93).

la croyant alliée aux Grecs, arrêta la poursuite. Xerxès, en contemplant ce fait, dit : *Les hommes, chez moi, sont devenus des femmes; et les femmes, des hommes.* Ceux des Grecs qui, après les Athéniens, se distinguèrent le plus, furent les Eginètes : rangés en bataille dans la gorge du détroit, ils saisirent au passage beaucoup de vaisseaux barbares, et les coulèrent à fond. Les barbares vaincus et mis en fuite, les Grecs voulurent détruire la communication établie sur l'Hellespont, et arrêter Xerxès sur la terre de Grèce. Thémistocle, pensant que cela même n'était pas sûr, et craignant que les barbares, s'ils désespéraient du salut, n'en vinssent à braver plus volontiers le péril, agit dans le sens opposé. Ne pouvant rien sur des esprits prévenus, il fit secrètement savoir à Xerxès que les Grecs allaient détruire le pont. Xerxès effrayé s'enfuit. Dans le combat naval de Salamine, les dieux mêmes combattirent avec les Grecs. Inéos (1), fils de Théocydès, homme d'Athènes, affirma avoir vu dans la plaine Thriasienne un tourbillon de poussière venant du côté d'Eleusis et soulevé par vingt milliers d'hommes qui acclamaient le mystique Iacchos, lequel tourbillon changé en nuage vint tomber sur les vaisseaux des Grecs.

« Pendant que Xerxès fuyait, Mardonius, fils de Gobryas, dont le père avait conspiré contre les mages, et qui lui-même avait conseillé à Xerxès de marcher contre la Grèce, accusa l'excessive multitude des barbares d'être cause de la défaite. Il promit de vaincre les Grecs, si on lui donnait une armée de trois cent mille hommes. L'ayant reçue, Mardonius envoya d'abord aux Athéniens Alexandre de Macédoine, aïeul de Philippe, avec mission de leur offrir dix mille talents et autant de territoire qu'ils voudraient en Grèce, et de leur promettre le maintien de leur liberté et de leur autonomie, s'ils consentaient à rester neutres et à ne pas s'allier aux Grecs. Lorsque Alexandre se présenta dans Athènes et fit ces ouvertures, les Athéniens, loin d'accueillir ses propositions, le renvoyèrent avec ignominie. Mardonius, à la suite de cet échec, marcha sur Athènes, et incendia les parties de la ville encore subsistantes : puis il entra dans Athènes avec son armée, et y campa.

« Les Grecs campaient à Platée. La distance entre Thèbes et Platée est de soixante-dix stades. Mardonius comptait dans les rangs de son armée quarante mille Béotiens. L'aile droite était occupée par les Perses et Mardonius ; l'aile gauche, par les Grecs ralliés aux Mèdes. Du côté des Grecs, les Athéniens occupaient l'aile droite, les Lacédé-

(1) Ms : Ἰνεὸς ὁ Θεοκύδους. Le même personnage est appelé Δικαῖος ὁ Θεοκύδεος dans Hérodote (VIII, 65).

moniens l'aile gauche ; mais les Lacédémoniens transposèrent cet ordre, en disant que les Athéniens connaissaient mieux l'art de combattre les Perses. Cependant Mardonius, redoutant d'avoir à combattre les Athéniens, déplaça la phalange, et ainsi advint-il que les Lacédémoniens, contre leur gré, durent combattre les Perses. Le stratége des Lacédémoniens était Pausanias, fils de Cléombrote ; celui des Athéniens, Aristide le Juste. L'engagement avec les Perses ayant eu lieu, les Athéniens vinrent au secours des Lacédémoniens et vainquirent. Là tomba Mardonius, en combattant tête nue, sous les coups d'Aeimnestos (1), homme de Lacédémone. Là aussi se distingua cet Aristodème qui était revenu des Thermopyles et qui, pour ce fait, était appelé le *Trembleur* (2). C'est pourquoi les Spartiates ne lui donnèrent pas le prix de la valeur, pensant que sa désertion première était l'œuvre de la volonté, et que son dernier triomphe était l'œuvre de la fortune. Lorsque Mardonius fut tombé, les Perses s'enfuirent à Thèbes : les Grecs, s'attachant à leurs pas, en tuèrent cent vingt mille. Soixante mille d'entre eux retournaient dans leur patrie, lorsque Alexandre le Macédonien, ayant traité en son propre nom avec les Athéniens lors de la mission que Mardonius lui avait confiée, massacra tous les Perses qui se trouvèrent en Macédoine, pour se justifier d'avoir servi les Mèdes malgré lui.

« Les Grecs montés sur les vaisseaux poursuivaient la flotte de Xerxès. Ayant franchi les quatre (3) stades qui séparent Salamine de Milet, ils surprirent les vaisseaux des barbares. Déjà ils étaient prêts à engager le combat sur mer, lorsque les barbares, ne se fiant pas aux vaisseaux pour avoir éprouvé l'habileté des Athéniens, débarquèrent

(1) Ms : Ἀείμνηστον. Le personnage nommé ici Ἀείμνηστος est appelé Ἀρίμνηστος dans les éditions d'Hérodote (IX, 64). Mais le manuscrit de la Bibliothèque impériale 1633 (*fol.* 277 *v*o) donne Ἀείμνηστος, tout comme le fragment d'Aristodème. Ce manuscrit distingue nettement Ἀείμνηστος *le Spartiate*, auteur du meurtre de Mardonius, d'avec Ἀρίμνηστος *le Platéen*, cité ailleurs par Hérodote (IX, 72). Ces deux personnages ont été confondus par les premiers éditeurs d'Hérodote. La confusion a passé de là dans les Lexiques et dans les *Index*, et se retrouve jusque dans la belle édition de la collection Didot (Paris, 1848).

(2) Ms : Ἀριστόδημος ὁ Τρεσσᾶς On écrit aussi τρέσας ou τρεσᾶς, ainsi dans Hérodote : ὄνειδός τε εἶχε ὁ τρεσᾶς Ἀριστόδημος καλεύμενος (VII, 231).

(3) Le manuscrit porte, en toutes lettres, σταδίους τέσσαρας. Il y a dans ce chiffre une erreur évidente. Le scribe avait sans doute sous les yeux un texte oncial dans lequel la lettre numérale Δ était accompagnée du signe millénaire appelé πλάγιον σύρμα qui consiste en une ligne oblique placée à gauche du chiffre et transformant les unités en mille. Cette ligne est tracée avec une telle finesse dans les très-anciens manuscrits, qu'elle est souvent à peine visible, même pour des yeux exercés. Je suppose donc qu'il faut lire non pas *quatre* stades, mais *quatre mille* stades.

et campèrent autour de Mycale, montagne du territoire de Milet. Les Grecs, débarquant, tombèrent sur eux, en tuèrent quarante mille, et prirent les vaisseaux déserts. Ainsi, en même temps que se livrait la bataille de Platée, les Grecs étaient vainqueurs à Mycale. Le stratége, à Mycale, était, du côté des Lacédémoniens, le roi Léotychidas ; et du côté des Athéniens, Xanthippe, fils d'Ariphron et père de Périclès. Les Grecs, à Platée, érigèrent des trophées après la victoire, et célébrèrent une fête qu'ils appelèrent *la fête de la Liberté* (1). Les Thébains, aux termes du serment, furent décimés.

Fin du quatrième (livre).

Commencement (du cinquième livre).

« Depuis l'expédition des Perses jusqu'à la guerre du Péloponnèse (2) . . . . se passèrent les faits suivants. Lorsque les Perses eurent été chassés par les Grecs, ... les Athéniens demeurèrent devant Sestos, occupés à combattre. Pausanias, fils de Cléombrote, stratége des Lacédémoniens, cédant au désir de briller en Grèce, ne recula pas devant la trahison, et convint avec Xerxès de lui livrer les Grecs pour recevoir sa fille en mariage. Exalté par cette espérance et par le succès de Platée, il oublia toute modération. Il commença par consacrer un trépied à l'Apollon de Delphes, et y fit graver cette inscription :

Chef suprême des Grecs, ayant détruit l'armée des Mèdes,
Pausanias a consacré ce monument à Phébus (3).

« La domination qu'il exerçait sur ses inférieurs devint amère et tyrannique. Renonçant aux mœurs de Sparte, il prit l'habitude de porter le costume des Perses et de se faire dresser des tables magnifiques à la façon persane.

« En ce temps les Athéniens, voyant leur ville brûlée par Xerxès et par Mardonius, délibéraient pour en relever les murs. Les Lacédémoniens s'y opposaient, sous prétexte qu'Athènes était le point de débarquement des barbares qui voulaient pénétrer en Grèce, mais en

(1) Ms : ἑορτὴν Ἐλευθερίαν. C'est la fête appelée ordinairement *les Eleuthéries*, τὰ Ἐλευθέρια.

(2) Lacune dans le manuscrit.

(3) Ce même distique est cité par Thucydide (I, 132).

réalité parce qu'ils étaient jaloux et ne voulaient pas voir renaître la grandeur d'Athènes. Mais Thémistocle, par son habileté supérieure, déjoua leur ruse jalouse. Après avoir donné aux Athéniens le signal de la reconstruction des murs, il partit pour Lacédémone comme ambassadeur. Le bruit vint à courir parmi les Lacédémoniens que les Athéniens fortifiaient leur cité, mais Thémistocle le démentit. Comme les Lacédémoniens restaient incrédules, il leur conseilla d'envoyer quelques-uns des leurs en ambassade à Athènes, pour voir si on fortifiait la ville. Les Lacédémoniens ayant choisi des hommes et les ayant fait partir, Thémistocle manda secrètement aux Athéniens de retenir les envoyés de Sparte jusqu'à son propre retour. Les Athéniens le firent. Les Lacédémoniens, s'apercevant de la ruse de Thémistocle, ne lui firent aucun mal par crainte pour leurs propres concitoyens, mais le rendirent et obtinrent la remise des leurs.

« Dans l'intervalle, Athènes fut fortifiée de la manière suivante. Le péribole de la cité fut enceint de murailles sur une longueur de soixante stades. Les longs murs conduisant au Pirée eurent, de chaque côté, une longueur de quarante stades; le péribole du Pirée en eut quatre-vingts. Le port du Pirée est divisé en deux parties; l'une d'elles est appelée Munychie (1). Quant à l'extrémité droite du Pirée, elle porte encore dans l'état actuel le nom de Dia; enfin, il y a une colline au Pirée sur laquelle s'élève le temple de Diane. Le mur de Phalère fut bâti sur une longueur de trente stades, et sur une largeur suffisante pour laisser passer deux chars qui se rencontreraient. Ainsi fut fortifiée la cité d'Athènes.

« Thémistocle, jalousé à cause de la supériorité de son intelligence et de son mérite, fut chassé par les Athéniens et vint à Argos. Les Lacédémoniens de leur côté, sur le bruit de la trahison ourdie par Pausanias, lui envoyèrent un message, et le rappelèrent pour présenter sa défense. Pausanias revint à Sparte et se défendit : il trompa les Lacédémoniens, se fit absoudre, s'échappa et recommença ses menées.

« Cependant les Grecs, révoltés contre Lacédémone à cause de la tyrannie de Pausanias, se donnèrent aux Athéniens. Et c'est ainsi qu'Athènes, percevant de nouveau des tributs, recommença à grandir : des vaisseaux furent construits (2) . . . .

(1) Le manuscrit donne Μουνουχία, au lieu de Μουνυχία. C'est la prononciation éolienne de l'Y, qui s'est conservée dans le grec vulgaire jusqu'à nos jours (Voir, à la suite de ma publication du *Décret dorien de Carpathos*, l'appendice intitulé : *Chants populaires inédits*, dans la Revue archéologique de décembre 1863).

(2) Lacune dans le manuscrit.

. . . . un trésor fut établi à Délos . : . . . . . .

. . . .

. . . . les talents rassemblés à Délos furent transportés à Athènes et déposés dans l'intérieur de l'Acropole.

« Pausanias, résidant à Byzance, se déclara ouvertement pour les Mèdes, et indisposa les Grecs. Il lui arriva en outre le fait suivant. Un habitant de Byzance nommé Coronidès avait une fille (1), que Pausanias fit demander au père. Coronidès, craignant le ressentiment cruel de Pausanias, lui envoya la fille. Elle se présenta pendant la nuit dans la chambre de Pausanias endormi, et se tint debout près de son lit : Pausanias, s'éveillant à demi (2) et croyant qu'on était entré pour l'assassiner, saisit son poignard, en perça la jeune vierge, et la tua. Et pour ce fait il entra en délire, et devenu fou il criait souvent comme s'il était flagellé par la jeune vierge. Un long espace de temps s'écoula, et il fléchit les mânes de la jeune fille, et ainsi fut délivré. Cependant il ne renonçait pas à sa trahison, mais il écrivit des lettres à Xerxès, et les remit à son favori Argilius en lui ordonnant de les porter à Xerxès (3). Argilius, craignant pour lui-même, parce que les précédents envoyés n'étaient pas revenus, n'alla pas vers Xerxès. Mais il vint à Sparte, révéla aux éphores le secret de la trahison, et s'engagea à montrer Pausanias en faute. Tout étant convenu, il se rendit au Ténare, et s'établit comme suppliant dans l'enceinte consacrée à Neptune. Les éphores, s'y étant présentés de leur côté, dressèrent une tente à deux compartiments, et s'y cachèrent. Pausanias, qui ne savait rien de cela, mais qui avait appris qu'Argilius était suppliant, alla vers lui, lui reprocha de n'avoir pas porté les lettres à Xerxès, et donna encore quelques autres preuves de sa trahison. Les éphores, entendant ces paroles, ne l'arrêtèrent pas sur-le-champ, à cause de la sainteté du lieu, mais le laissèrent partir. Plus tard, lorsqu'il fut revenu à Sparte, ils voulurent l'arrêter. Mais il s'en douta, et courut se réfugier dans le temple de Minerve Chalciœcos (4), où il demeura comme suppliant. Les Lacédémoniens se trouvèrent embarrassés à cause de leur respect pour la divinité; mais la

(1) Cette jeune fille, d'après Plutarque, s'appelait Κλεονίκη, mais il n'a pas donné le nom du père (Cf. Plutarch., *De sera Numinis vindicta*, c. 10. — Id., *Cimon.*, c. 6).

(2) Le mot du texte περίυπνος est à ajouter à l'édition du *Thesaurus* publiée sous la direction de M. Hase. On ne connaissait jusqu'ici que la forme verbale περιυπνίζω, donnée par les Glossaires.

(3) Ms : Ἀργιλίῳ ἀγαπωμένῳ ἑαυτοῦ. On lit dans Thucydide : ἀνὴρ Ἀργίλιος παιδικά ποτε ὢν αὐτοῦ (I, 132).

(4) Ms : τῆς Χαλκιοίκου. Cf. Thucydid. I, 134.

mère de Pausanias, apportant une brique, la posa à l'entrée du temple, et inaugura ainsi le châtiment de son fils : les Lacédémoniens la suivirent, et murèrent l'enceinte sacrée. Pausanias ayant péri par la faim, ils montèrent sur le toit, le tirèrent hors du temple au moment où il expirait, et jetèrent son corps. Et pour ce fait la peste s'empara d'eux. L'oracle leur ayant répondu qu'elle cesserait lorsqu'ils auraient apaisé les mânes de Pausanias, ils lui élevèrent une statue, et la peste cessa.

« Un débat s'étant élevé parmi les Grecs sur la question de savoir dans quel ordre devaient être inscrits les alliés qui avaient combattu contre les Mèdes, les Lacédémoniens imaginèrent un disque sur lequel ils inscrivirent circulairement les noms des cités qui avaient combattu, de telle sorte qu'il n'y eût ni premiers ni derniers. Les Lacédémoniens, après la fin ignominieuse de Pausanias, persuadèrent aux Athéniens qu'on avait découvert dans les lettres de Pausanias la preuve que Thémistocle était complice de la trahison. Thémistocle, redoutant les Lacédémoniens, ne resta pas dans Argos, mais partit pour Corcyre, et de là pour le pays des Molosses, où régnait Admète, jusque-là son ennemi personnel. Les Lacédémoniens étant venus auprès d'Admète pour le réclamer, la femme d'Admète conseilla secrètement à Thémistocle de prendre le jeune enfant du roi et de s'asseoir avec lui sur le foyer comme suppliant. Thémistocle le fit. Admète le prit en pitié et ne le livra pas, mais répondit aux Péloponnésiens que la religion ne permet pas de livrer le suppliant. Thémistocle, ne sachant où se tourner, navigua vers la Perse. Il faillit, dans cette navigation, être pris et arrêté. Au moment où les Athéniens étaient en guerre avec Naxos, le vaisseau de Thémistocle, surpris par une tempête, fut poussé vers Naxos. Thémistocle, craignant de tomber au pouvoir des Athéniens, menaça le pilote de le tuer, s'il ne résistait pas au vent. Le pilote, effrayé par cette menace, resta à l'ancre en haute mer, et lutta contre le vent. Sauvé par ce moyen, Thémistocle arriva en Perse, où il ne trouva plus Xerxès vivant, mais son fils Artaxerxès, en la présence duquel il ne parut pas. Ce ne fut qu'après avoir passé un an à étudier la langue des Perses, qu'il se présenta à Artaxerxès, auquel il rappela les services qu'il paraissait avoir rendus à Xerxès son père, prétendant même l'avoir sauvé (1) .

. . . .

. . . . (à propos de la rupture du) pont. Il s'engagea, si on lui donnait une armée, à mettre la main sur les

(1) Lacune dans le manuscrit.

Grecs. Artaxerxès eut égard à ses paroles, et lui donna une armée avec trois villes pour sa subsistance, Magnésie pour le blé (1), Lampsaque pour le vin, Myonte pour la table (2). Thémistocle, ainsi pourvu, vint à Magnésie; mais, se trouvant si près de la Grèce, il fut saisi de repentir, et pensa qu'il ne faut pas faire la guerre à ceux qui sont de même race que nous. Sacrifiant à Diane Leucophryne, il plaça une coupe sous le taureau égorgé, la remplit de sang, but et mourut (3).

« Les Grecs, à cette nouvelle, se préparaient à repousser l'armée qui accompagnait Thémistocle. Ils arrivèrent, apprirent tout, et marchèrent contre Artaxerxès. Sur-le-champ les Athéniens proclamèrent la liberté des villes ioniennes et des autres cités grecques (de l'Asie). Sous le stratége Cimon, fils de Miltiade, ils firent voile vers la Pamphylie jusqu'au fleuve appelé Eurymédon (4), battirent la flotte des Phéniciens et des Perses, accomplirent de brillants exploits, prirent cent vaisseaux avec les équipages, et, après un débarquement suivi d'un nouveau combat, érigèrent deux trophées, l'un sur terre, l'autre sur mer.

« Ils naviguèrent aussi vers Chypre et l'Égypte. En Égypte régnait Inaros (5), fils de Psammitichus, qui, s'étant révolté contre Xerxès, appela les Athéniens à son secours. Ceux-ci, avec deux cents vaisseaux, combattirent pendant six ans contre les barbares. Ensuite Mégabyze, fils de Zopyre, envoyé par Artaxerxès, trouva les Athéniens en station à l'île de Prosopitis (6), sur un bras du fleuve, détourna le cours des eaux, et prit les vaisseaux mis à sec. Cinquante vaisseaux athéniens qui, s'étant échappés, faisaient voile vers l'Egypte, furent pris également par Mégabyze, qui détruisit les uns et

(1) Le ms. porte σῖτον. Thucydide donne ἄρτον (I, 138).

(2) Ms : Μυοῦντα δὲ εἰς ὄψον. Diodore (XI, 58) donne pour raison que la mer, près de Myonte, est très-poissonneuse.

(3) Thucydide dit simplement que Thémistocle mourut de maladie : Νοσήσας τελευτᾷ τὸν βίον (I, 138). Le récit dramatique de la mort de Thémistocle, tel qu'il se trouve dans Aristodème, est attribué par Cicéron à Clitarque et à Stratoclès, dans un passage de son dialogue intitulé *Brutus sive de claris oratoribus*. On y lit en effet : .... *Ut enim tu nunc de Coriolano, sic Clitarchus, sic Stratocles de Themistocle finxit. Nam quem Thucydides, qui et Atheniensis erat et summo loco natus summusque vir et paullo ætate posterior, tantum mortuum scripsit et in Attica clam humatum (addidit fuisse suspicionem veneno sibi conscivisse mortem), hunc isti aiunt, quum taurum immolavisset, excepisse sanguinem patera et, eo poto, mortuum concidisse. Hanc enim mortem rhetorice et tragice ornare potuerunt; illa mors vulgaris nullam præbebat materiem ad ornatum.* (Cic., *Brut.*, XI.)

(4) Ms : Εὐρυμέδοντα ποταμόν. Cf. Thucydid. I, 8.

(5) Ms : Ἰνάρος. Dans Thucydide (I, 104) on lit Ἰνάρως.

(6) Ms : Προσωπίτιδι. Cf. Thucydid. I, 109; Diod. Sic. XI, 77.

emmena les autres. Quant aux hommes qui les montaient, la plupart périrent : un très-petit nombre regagnèrent leur patrie.

« Ensuite éclata une guerre hellénique entre les Athéniens et les Lacédémoniens (qui se rencontrèrent) à Tanagre. Les Lacédémoniens étaient au nombre de treize mille ; les Athéniens, de seize mille. Les Athéniens sont vainqueurs. Une seconde bataille eut lieu à Œnophyta (1), où, sous les stratéges Tolmidès et Myronidès, ils vainquirent les Béotiens et devinrent maîtres de la Béotie. Aussitôt ils lancèrent une expédition sur Chypre, sous le stratége Cimon, fils de Miltiade. Là, ils furent saisis par la famine. Cimon, étant tombé malade dans la ville de Cition (2) en Chypre, expire. Les Perses, voyant le malheur des Athéniens, les méprisèrent, et attaquèrent leurs vaisseaux : un combat naval s'engage, dans lequel les Athéniens sont vainqueurs. Ils élisent stratége Callias, surnommé Lakkoploutos (*l'homme enrichi par la citerne*) parce qu'il avait trouvé à Marathon un trésor qu'il s'était approprié et qui l'avait enrichi (3). Ce Callias conclut une trêve avec Artaxerxès et les Perses. Cette trêve eut lieu aux conditions suivantes : « La navigation entre les (roches) Cyanées, le fleuve Nessos (4), Phasélis ville de Pamphylie, et les Chélidoniennes (5), est interdite aux vaisseaux longs des Perses ; la distance qu'un cheval poursuivi peut franchir en trois jours (à partir de la côte) leur est interdite également. » La trêve fut conclue à ces conditions.

« Ensuite la guerre éclata en Grèce pour la cause suivante. Les Lacédémoniens enlevèrent aux Phocéens le temple de Delphes et le livrèrent aux Locriens (6) ; *les Athéniens* (7) l'enlevèrent à ceux-ci et le rendirent aux Phocéens. Les Athéniens revenaient du combat sous la conduite du stratége Tolmidès, et étaient arrivés à Coronée, lorsque les Béotiens, se jetant sur eux à l'improviste, les dispersèrent et firent quelques prisonniers. Ceux-ci, réclamés par les Athéniens, ne leur furent rendus que contre remise de la Béotie.

« Aussitôt après, les Athéniens, faisant le tour du Péloponnèse par

(1) Ms : Οἰνοφύτοις. Cf. Thucydid. I, 108.

(2) Ms : Κιτείῳ. Cf. Thucydid. I, 112.

(3) Cf. Hesych. s. v. λακκόπλουτος, et Plutarch. *Aristid.*, 5.

(4) Ms : Νέσσου. Le nom vulgaire est Νέστος (cf. Thucydid. II, 96).

(5) Ms : Χεληδονέων. Ce sont les îles ou roches Chélidoniennes : Χελιδονέαι ou Χελιδονίαι. Cf. Scylax, p. 39 : Χελιδονίαι ἀκρωτήριον καὶ νῆσοι δύο (cf Müller, *Geogr. gr. min.* vol. I, p. 74, et C. B. Hase ad *Thes. ling. gr.* vol. VIII, p. 1435).

(6) Ms : Λοκροῖς. Il faut lire *les Delphiens*, Δελφοῖς, d'après Thucydide (I, 112).

(7) Le mot Ἀθηναῖοι manque dans le ms. Nous l'avons suppléé d'après Thucydide (*loc. cit.*).

mer, prirent Gythion (1), et Tolmidès, à la tête de mille Athéniens d'élite, traversa le Péloponnèse. L'Eubée révoltée fut de nouveau soumise par les Athéniens. Sur ces entrefaites, les Grecs conclurent une trêve de trente ans. La quatorzième année, les Athéniens assiégèrent et prirent Samos, sous la conduite des stratéges Périclès et Thémistocle.

« La même année où la trêve de trente ans est ainsi violée voit éclater la guerre du Péloponnèse. On assigne plusieurs causes à cette guerre ; la première concerne Périclès. On raconte, en effet, ce qui suit. Les Athéniens, faisant faire la Minerve d'ivoire, avaient confié l'intendance des travaux à Périclès et la main-d'œuvre à Phidias. Or, Phidias ayant été condamné pour détournement, Périclès, prenant ses précautions pour ne pas rendre de comptes et voulant échapper aux poursuites judiciaires, prépara politiquement cette guerre en proposant le décret contre les Mégariens. Ces faits sont confirmés par le témoignage du poëte de l'ancienne comédie, qui parle ainsi :

> O pauvres laboureurs, entendez mes paroles,
> Si vous voulez apprendre comment elle a péri.
> C'est Phidias qui d'abord a donné le signal du malheur.
> Ensuite Périclès, craignant de partager son sort,
> Redoutant votre naturel hardi et emporté,
> Posa la faible étincelle du décret de Mégare,
> Et de son souffle alluma une guerre, dont la fumée
> A fait pleurer tous les Grecs, et ceux de là-bas et ceux d'ici (2).

« Plus loin, il continue :

> Une courtisane ivre de Mégare
> Est enlevée par de jeunes débauchés.
> Par suite, les Mégariens, échauffés par le ressentiment,
> Ravissent à leur tour deux filles au service d'Aspasie.
> De là sortit et éclata ouvertement la guerre
> Qui arma tous les Grecs pour trois prostituées.
> De là aussi Périclès l'Olympien
> Fit jaillir l'éclair, la foudre, la tempête sur la Grèce.
> Il établit des lois au langage tortueux,
> Prohibant le séjour des Mégariens sur le marché et sur le continent (3).

« On raconte que, Périclès se trouvant embarrassé pour rendre les

(1) Ms : Θύγιον. C'est une métathèse pour Γύθιον.
(2) Aristophan. *Pac.*, v. 603 sqq.— Les variantes seront données avec le texte grec.
(3) Aristophan. *Acharn.*, v. 524 sqq. — Même remarque que pour les vers précédents.

comptes relatifs à la gestion des travaux publics, Alcibiade, fils de Clinias et son pupille, lui dit : « Ne cherche pas le moyen de rendre « tes comptes aux Athéniens, mais cherche le moyen de ne pas les « rendre (1). »

« La deuxième cause, relative aux Corcyréens et aux Epidamniens, est rapportée de la manière suivante. Épidamne était une cité appartenant aux Corcyréens : Corcyre elle-même est une colonie de Corinthe. Vers cette époque, les Épidamniens, méprisés et maltraités par les Corcyréens, s'allièrent à Corinthe comme à leur métropole, organisèrent une expédition contre Corcyre, et l'assiégèrent. Pressés par la guerre, les Corcyréens sollicitèrent l'alliance des Athéniens, qui avaient une marine puissante ; les Corinthiens de leur côté envoyèrent prier les Athéniens de les secourir eux-mêmes de préférence aux Corcyréens. Les Athéniens préfèrent secourir les Corcyréens, et attaquèrent sur mer les Corinthiens garantis par la trêve : et c'est ainsi que cette trêve fut rompue.

« On rapporte une troisième cause, qui est celle-ci. Potidée était une colonie de Corinthe en Thrace. Les Athéniens envoyèrent une expédition contre elle, pour s'en emparer. Les Potidéates se donnèrent aux Corinthiens : pour ce fait une bataille s'engagea entre les Athéniens et les Corinthiens, et les Athéniens assiégèrent Potidée.

« On rapporte une quatrième cause, la plus vraie de toutes. Les Lacédémoniens voyant les Athéniens s'agrandir en marine, en argent, en alliés . . . .

(*Le reste manque.*)

C. WESCHER.

(1) Cette énumération des causes de la guerre du Péloponnèse paraît empruntée à Ephore, d'après un passage de Diodore de Sicile (XII, 38-41).

ÉTUDES

SUR

L'ORIGINE ET LA FORMATION

DE L'ALPHABET GREC

(*Suite*) (1)

X

C'est à M. Mommsen que l'on doit d'avoir distingué le premier l'alphabet achéen, assez particulier en certains points pour que l'on puisse être tenté d'y voir, comme dans l'écriture d'Argos et dans celle de Corinthe et de ses colonies, une sous-variété distincte de l'alphabet éolo-dorien. Le caractère le plus saillant en est l'absence de l'emploi du σ et son remplacement constant par M.

Mais le savant professeur de Berlin, non plus que M. Kirchoff après lui, n'avait pu s'appuyer que sur les monuments des colonies achéennes de l'Italie. Aucune inscription archaïque n'a été jusqu'à présent signalée sur le sol de l'Achaïe elle-même. Plus heureux que nos prédécesseurs, nous pouvons aujourd'hui combler cette lacune en insérant ici un texte épigraphique inédit, découvert tout récemment aux environs de Patras et dont une copie nous a été communiquée par un jeune homme de cette ville, M. Condogouris.

ΔΕΜΕΤΡΙ ΚΑΙ ΚΟΡΑΙ
ΠΟΛΥΚΛΕΜ ΚΤΕΜΙΟ
ΑΝΕΘΕΚΕΝ

Δήμητρι καὶ Κόρα Πολυκλῆς Κτησίου ἀνέθηκεν [2].

(1) Voir les numéros d'octobre, novembre et décembre.

(2) Cérès, surnommée Ἀχαία ou Παναχαία (Pausan., VII, 24, 2), était la déesse

Les lettres que fournit cette inscription sont enregistrées dans la colonne 14 de la planche. Ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, il faut très-probablement ranger à côté l'inscription de Crissa.

L'alphabet de l'inscription des environs de Patras est exactement celui de la fameuse tablette de bronze de Policastro, déjà mentionnée dans notre chapitre précédent (1) ; celui des inscriptions d'un vase peint de la collection Hamilton provenant de la Grande Grèce (2), d'une feuille d'or (3) et d'un casque (4) trouvés l'un et l'autre dans les ruines de Pæstum, l'antique Posidonia, d'une hache déterrée à Sant'Agata de' Goti, dans la Calabre citérieure (5), enfin de la base d'un vase de bronze découvert aux environs de Salerne (6). C'est également celui des légendes des vieilles monnaies incuses de Métaponte (7), Crotone (8), Pandosia (9), Sybaris (10), Caulonia (11), Terina (12), Laus (13), Siris (14), Pyxus (15) et Posidonia (16). La liste de ces villes suffit pour montrer que dans l'Italie l'alphabet dont

protectrice de l'Achaïe (Preller, *Demeter und Persephone*, p. 393. — Gerhard, *Griechische Mythologie*, § 405, 3. — F. Lenormant, *Monographie de la Voie sacrée éleusinienne*, t. I, p. 214), et à ce titre l'image de cette déesse fut placée plus tard comme type principal sur les monnaies de bronze de la fameuse Ligue achéenne (Sestini, *Sopra le medaglie antiche relative alla Confederazione degli Achei*, Milan, 1817, in-4). Elle avait à Patras un temple qui était un des plus importants de la ville (Pausan., VII, 21, 5). Deux inscriptions latines de cette cité, qui devint, on le sait, colonie romaine, l'une publiée par Le Bas (*Voyage*, Inscriptions, part. II, n° 364), l'autre par nous-même (*Revue archéologique*, nouv. sér., t. X, p. 386), contiennent toutes deux des dédicaces à Cérès.

(1) Siebenkees, *Expositio tabulæ hospitalis ex ære antiquissim e in Museo Borgiano Velitris asservatæ*, Rome, 1789, in-4. — Heeren, *Bibl. litt. et art. Gotting.*, part. V; *Opuscul.*, t. III, p. 171 et suiv. — Barthélemy, *Œuvres diverses*, t. II, p. 412-417. — Lanzi, *Saggio di lingua etrusca*, t. I, p. 108. — Biagio, *Dissertatio de græca hospitali vetustissima*. — Schow, *Chart. papyr. Velitr.*, p. 114 et suiv. — Ignarra, *De phratriis*, p. 158-166. — Fabricius, *Diatribe ad illustranda aliquot bibliographiæ antiquariæ capita*, p. 238. — Welcker *ad* Zoëga, *Abhandl.*, p. 35. — *Corp. inscr. græc.*, n° 4. — Rose, *Inscr. vetust.*, pl. XI, n° 3. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n° 23.

(2) Tischbein, t. I, pl. XXIII. — Fiorillo, *Dissertatio de inscriptione græca vasculi græci ex museo Equitis de Hamilton*, Gœttingue, 1804, in-4. — *Corp. inscr. græc.*, n° 5.

(3) *Corp. inscr. græc.*, n° 5778. — (4) Id., n° 5778 *b*.

(5) *Bullet. arch. Napol.*, nouv. sér., t. I, pl. V, n° 2. — (6) *Ibid.*, t. IV, n°s 1 et 2.

(7) Mionnet, *Recueil de planches*, pl. XXXII, n°s 11-18. — D. de Luynes, *Métaponte*, pl. I. — (8) Mionnet, pl. XXXIII, n°s 45-54 ; *Supplément*, t. I, pl. IX, n°s 18-22. — (9) Mionnet, pl. XXXIII, n°s 56 et 57 ; *Suppl.*, t. I, pl. IX, n° 26. — (10) Mionnet, pl. XXXII, n° 33. — (11) Id., pl. XXXII, n°s 34-44 ; *Suppl.*, t., I, pl. IX, n°s 26 et 27. — (12) Mionnet, pl. XXXIII, n° 66. — (13) Id., pl. XXXII, n°s 8-10. — (14) Id., pl. XXXII, n° 19; *Suppl.*, t. I, pl. IX, n° 4. — (15) Id., pl. XXXII, n° 20. — (16) Id., pl. XXXII, n°s 21-32 ; *Suppl.*, t. I, pl. IX, n°s 5-12.

nous parlons en ce moment était propre aux colonies achéennes, qui l'avaient apporté avec elles de leur patrie d'origine; tel que le présentent les monuments de ces colonies, il remplit la colonne 15 de la planche (1).

Les monuments de cet alphabet sont tous d'une date assez haute.

Les monnaies incuses qui portent les noms unis de Siris (MOMΣϘΣM) et de Pyxus (ΓVϮOEM) ont été, par une conjecture très-ingénieuse et certaine de M. le duc de Luynes (2), rapportées aux environs de l'an 520 avant Jésus-Christ; celles de Sybaris sont certainement antérieures à la première destruction de cette ville en 506 (3). D'ailleurs, M. le duc de Luynes a établi, dans un important et célèbre Mémoire (4), que toute la série des incuses archaïques de la Grande Grèce était le produit du monnayage fédéral de la ligue que Pythagore, par son influence, était parvenu à établir entre les cités helléniques du midi de l'Italie et qui ne survécut guère à ce grand philosophe. Ce sont donc des monuments dont on peut tenir la date pour certaine dans un intervalle d'un assez petit nombre d'années.

Il est à remarquer qu'une des pièces de cette série, frappée à Sybaris, écrit le nom de la ville MVBAPI, et que celles de Caulonia ont pour légende tantôt KAVΛONΣATAN et tantôt KAVΛONIATAN. C'est donc vers la fin du VI[e] siècle avant l'ère chrétienne que s'opéra dans les villes achéennes de l'Italie la substitution — qui se produisit aussi dans l'Achaïe même, nous en avons la preuve par l'inscription de Crissa — de I à Σ dans le tracé de l'ι. Cette remarque nous fournit un précieux jalon pour l'histoire de l'alphabet achéen; car nous pouvons désormais considérer comme postérieur le casque de Pæstum, où l'ι est I, et comme antérieurs tous les autres monuments épigraphiques où la même lettre est figurée Σ ou Σ.

MM. Boeckh et Franz ont attribué la tablette de bronze de Policastro aux alentours de la XL[e] Olympiade, et nous ne voyons pas de raison sérieuse de nous écarter de l'avis de ces deux maîtres de la science. Mais l'inscription de la feuille d'or de Pæstum est encore

(1) Outre les deux formes du F données dans cette colonne, une troisième ⊢, est fourni, par l'inscription

ꟷIAPONTOAΓ

(Mionnet, *Suppl.*, t. I, pl. IX, n° 23), ἱαρὸν τῷ 'Απόλλωνι, gravée à la pointe sur une pièce d'argent incuse de Crotone, qui fait partie des collections du Cabinet de France.

(2) *Nouv. ann. de l'Inst. arch.*, t. I, p. 395.

(3) Diod. Sic., XII, 9. — Strab., VI, 1, 13. — Herodot., VI, 21.

(4) *Nouv. ann. de l'Inst. arch.*, t. I, p. 372-474.

plus ancienne, car elle donne au θ la forme primitive et originaire de ⊕, déjà remplacée par ⊙ ou ◇ dans les légendes de la tablette de Policastro, de la hache de Sant'Agata de' Goti et des incuses de Métaponte.

XI

L'île dorienne d'Egine ne nous a conservé que six inscriptions archaïques antérieures à l'occupation de la contrée par les cléruques athéniens en l'an II de la LXXXVII[e] Olympiade. Deux de ces inscriptions sont des dédicaces religieuses (1); les quatre autres, des épitaphes de la plus grande brièveté (2).

Tous ces monuments appartiennent au même alphabet, qui était donc celui de l'île au temps de son indépendance : planche, colonne 16. C'est presque exactement la même paléographie que dans les portions du Péloponnèse autres que la Corinthie, l'Argolide et l'Achaïe, sauf l'emploi de la lettre Ξ, que nous n'avons encore vue usitée dans aucune des parties du Péloponnèse dont l'écriture nous a occupés, et qui en effet ne l'était dans toute cette contrée qu'à Argos et à Corinthe.

A partir de la LXXXVII[e] Olympiade, la population indigène de l'île d'Egine ayant été remplacée par des colons athéniens, l'alphabet dont elle se servait tomba en désuétude et fut remplacé par l'alphabet attique, dont les inscriptions d'Egine suivent depuis cette époque toutes les vicissitudes.

XII

Deux inscriptions seulement nous offrent des exemples de l'ancienne écriture des gens de Mégare avant qu'ils n'eussent adopté

(1) 1° Osann, *Sylloge*, part. II, n° 86. — Stackelberg, *Der Apollonstempel zu Bassæ*, p. 107. — *Corp. inscr. græc.*, n° 2138. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 33. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, pl. VI, n° 5. — 2° Leake, *Transactions of the Royal Society of Literature*, t. II, part. II, p. 380.—Welcker, *Rheinisches Museum*, 1834, p. 304.— *Expédition scientifique de Morée*, Monuments d'architecture, t. III, pl. XLVI, n° 5. — *Corp. inscr. græc.*, n° 2138 *d*. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 34. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, pl. VI, n° 6.

(2) 1° *Expédition de Morée*, Mon. d'arch., t. III, p. 59, n° 3. — *Corp. inscr. græc.*, n° 2148 *a* 6. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 4. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. II, p. 388, n° 1714. = 2° *Expédition de Morée*, Mon. d'arch., t. III, p. 59, n° 4. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. II, p. 388, n° 1713. = 3° Rhangabé, *Ant. hellén.* n° 368. = 4° Ἐφημ. ἀρχ., n° 2649.

l'alphabet ionien. L'une est l'épitaphe d'un Mégarien découverte au Pirée (1), l'autre un fragment d'inscription funéraire métrique, qui existe dans une petite église auprès de la route de Mégare à Éleusis (2). Il faut y joindre, comme documents sur le même type paléographique transporté dans les colonies des Mégariens, les légendes des monnaies archaïques de Sélinonte en Sicile (3), et celles des pièces de Byzance, qui, du reste, ne portent que les deux lettres ꟻY.

Nous n'avons par ces monuments qu'une partie des lettres qui constituaient l'alphabet mégarien ; mais nous en apprenons assez sur son compte pour acquérir la certitude qu'il avait une physionomie assez originale et bien distincte parmi ceux des provinces voisines. Le tracé de la majorité de ses lettres est très-voisin de ce que nous venons de voir à Égine; cependant la figure du γ diffère absolument de la paléographie éginétique et se rapproche de l'alphabet des colonies chalcidiennes d'Italie, mais surtout de la paléographie corinthienne. L'emploi de la lettre Ψ avec la valeur de Ψ et non de X, prouvé par l'orthographe du nom du fleuve local Hypsas sur les monnaies de Sélinonte, HVΨΑΣ, et par celle du nom propre Hypsiclès dans une des inscriptions, HVΨΙΚΛΕΟΣ, est encore une particularité qui, chez les Mégariens, vient bien évidemment de Corinthe. Il en est de même de l'usage du caractère ꟻ, que M. Waddington (4) a prouvé être un β dans la légende des monnaies de Byzance et qui est un des signes essentiels de la paléographie corinthienne. Les signes connus de l'alphabet mégarien sont réunis dans la 17e colonne de la planche.

XIII

L'île de la Mer Ionienne qui avait reçu son nom du héros Céphale, ne possède plus de nos jours qu'une seule inscription archaïque, découverte dans les ruines de Cranium et publiée sous le n° 1928 dans le *Corpus* de l'Académie de Berlin. La paléographie de ce monument est conforme à celle des légendes des plus anciennes monnaies de la même ville de Cranium (5). Très-courte, du reste, l'inscription de Céphallénie ne nous fournit qu'un petit nombre de lettres :

(1) F. Lenormant, *Rheinisches Museum*, 1866, p. 376, n° 155.
(2) F. Lenormant, *Rheinisches Museum*, 1866, p. 390, n° 230.
(3) Mionnet, *Rec. de pl.*, pl. XXXIV, n°s 118-121.
(4) *Revue numismatique*, 1865, p. 223-226.
(5) De Bosset, *Essai sur les médailles antiques de Céphalonie et d'Ithaque* pl. II, n°s 18-21 et 28.

planche, colonne 18. Mais c'en est assez pour faire voir que l'alphabet dont se servaient les habitants de cette île était étroitement analogue à ceux de la Béotie, de la Phocide et de la Locride.

XIV

Voici maintenant une contrée qui n'offre à notre étude que des légendes monétaires; c'est la Thessalie. Les légendes des plus anciennes médailles de Larissa (1) et de Tricca (2), ainsi que des nombreuses pièces dont l'attribution est due à Duchalais (3) et qui portent les initiales du nom de Phères, soit seul (4), soit en alliance avec ceux d'Atrax (5), d'Argina (6), des Athamans (7) et de Castanæa (8), révèlent chez les Thessaliens l'emploi d'un alphabet semblable à ceux des diverses contrées de la Grèce septentrionale, ainsi qu'on en peut juger par la liste des caractères que fournissent ces monnaies, antérieures au IVe siècle : planche, colonne 19.

XV

Pour être fidèle à la règle que nous avons suivie jusqu'à présent, de placer les alphabets des colonies grecques avec ceux de leurs métropoles, nous eussions dû ranger l'écriture usitée à Tarente et à Héraclée de Lucanie sous la même rubrique que l'écriture de la Laconie, d'où sortaient les premiers habitants de ces deux villes. Et en effet, comme on va le voir, la paléographie tarentine se rattache immédiatement à la paléographie lacédémonienne. Mais cette paléographie a joué un rôle si important dans l'histoire des écritures de l'Italie, en devenant, ainsi que nous le ferons voir dans la suite de ce travail, la source d'une grande partie des alphabets des peuples italiotes, que nous avons cru nécessaire d'en faire l'objet d'un paragraphe spécial.

Les légendes des plus vieilles monnaies de Tarente (9) et d'Héra-

(1) Mionnet, *Rec. de pl.*, pl. XXXIV, n°s 130 et 131 ; *Suppl.*, t. III, pl. II, n°s 6-14.
(2) Mionnet, XXXIV, n° 132.
(3) *Revue numismatique*, 1853, p. 255-276. — (4) *Ibid.*, pl. XIV, n° 1. — (5) *Ibid.*, pl. XIV, n°s 2-4.
(6) Sestini, *Lettere numismatiche*, t. II, p. 29, n° 4.
(7) *Rev. num.*, 1853, pl. XIV, n° 5. — (8) *Ibid.*, pl. XIV, n° 6.
(9) Mionnet, *Rec. de pl.*, pl. XXXII, n°s 5 7.

ciée (1) ne fournissent qu'un petit nombre de lettres, que l'on trouvera dans la vingtième colonne de la planche. Mais une lame de métal découverte en 1805 auprès de Vasto dans la Calabre, et publiée par M. Mommsen (2) d'après les papiers de Luigi Cepolla, contient l'alphabet entier.

La copie du savant napolitain est ainsi conçue :

ᚣ · B · ⊦Δ · FFI · H · I · K · Λ · M
NOX · ϙ · PHΣ · TPΨΨ

Elle renferme plusieurs fautes évidentes, mais qu'il est très-facile de corriger, à l'aide de l'alphabet laconien, source de l'alphabet tarentin, d'un côté, et de l'autre à l'aide de l'alphabet des inscriptions messapiques, dont nous parlerons dans le paragraphe suivant. Nous pouvons donc, à la suite de MM. Kirchoff et Mommsen, restituer avec certitude, de la manière suivante, l'alphabet de la tablette de Vasto :

A · B · ⊦Δ · EFⵊ · HΘ · I · K · Λ · M
NXO · Γ · ϙ · PΣ · TYΦΨ (3).

Lorsque les habitants de Tarente et d'Héraclée adoptèrent, à l'exemple des autres Grecs, l'usage de l'alphabet ionien, ils conservèrent encore cependant, quelque temps, deux signes supplémentaires empruntés à leur ancienne écriture, le F sous la forme Ϲ, et pour exprimer l'aspiration que rendait d'abord la lettre H, comme cette lettre avait dans l'alphabet ionien la valeur d'une voyelle, la moitié de sa figure ⊦. C'est cet état de l'écriture auquel se rapportent les fameuses tables d'Héraclée (4) et la plupart des médailles de la même ville (5).

(1) Mionnet, t. I, p. 152, nos 494-496; *Suppl.*, t. I, p. 295, no 639.

(2) *Die unteritalischen Dialekten*, p. 49, note 6. — Kirchoff, *Memoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 218.

(3) Voy. la colonne 21 de notre planche.

(4) Maittaire, *Antiquæ inscriptiones duæ, græca altera, altera latina, cum brevi notarum et conjecturarum specimine.* Londres, 1736. — Conrad, *Parerga*, t. III, p. 350. — Maffei, *Observ. litt.*, t. III, p. 265 et suiv.; *Mus. Veron.*, p. CCCCXXXV. — Muratori, *Thes. inscr.*, t. II, p. DLXXXII. — Ph. Carteret Webb, *An account of a copper table, containing two inscriptions i the greek and latin tongues, discovereda in the year* 1732 *near Heraclea in the bay of Tarentum in Magna Græcia.* Londres, 1740, in-4. — Mazochi, *Commentaria in regii Herculanensis Musei æneas tabulas Heracleenses,* Naples, 1755, in-fo. — Barthélemy, *Œuvres diverses*, t. II, p. 126 et suiv. — *Corp. inscr. græc.*, nos 5774 et 5775.

(5) Mionnet, t. I, p. 152-155; *Suppl.*, t. I, p. 295-300.

L'alphabet ionien avec adjonction de ᑕ et de ⊢, suivant l'usage de Tarente et d'Héraclée, est aussi l'écriture employée dans une inscription osque en caractères grecs trouvée dans la Basilicate, auprès de Métaponte (1).

XVI

Les inscriptions qui nous ont conservé les vestiges de la langue des populations indigènes de la Calabre, langue appelée par les anciens, messapique (2), ont été toutes recueillies par M. Mommsen (3), qui malheureusement n'est pas parvenu à en fournir une interprétation.

Bien que conçues dans un idiome tout à fait particulier et sans analogie jusqu'à présent appréciable avec aucun de ceux que l'on connaît, ces inscriptions n'ont pas un alphabet spécial. Leur écriture est purement grecque et suit l'ancienne paléographie tarentine, même après qu'à Tarente on l'avait abandonnée pour se servir de l'alphabet ionien; car il arrive souvent dans l'histoire des écritures qu'un type de caractères s'immobilise chez un peuple qui ne le tient que de seconde main, tandis qu'il tombe en désuétude et se modifie chez ceux de qui ce peuple l'a reçu. Au point de vue graphique, les inscriptions messapiques ne présentent avec les inscriptions grecques d'écriture tarentine d'autre différence que l'absence d'emploi de quelques lettres qui représentaient des articulations absentes de l'idiome des indigènes de la Calabre. Mais par cela même elles ont une grande importance pour la connaissance de la paléographie grecque tarentine et même éolo-dorienne en général, et c'est à ce titre que nous avons cru utile de placer l'alphabet qu'elles fournissent dans la colonne 22 de la planche.

XVII

Kramer (4), au milieu de ses théories inadmissibles et repoussées de tous les hommes compétents sur l'origine et les lieux de fabrica-

(1) Lombardi, *Mém. de l'Inst. arch.*, fasc. III, p. 331. — *Corp. inscr. græc.*, nº 5776. — Mommsen, *Die unteritalischen Dialekten*, p. 191, pl. XII, nº 86.

(2) Strab., VI, p. 281. — Athen., III, p. 111. — Steph. Byz., vº Βρεντέσιον. — Etymol. Magn., vº βαυρία. — Hesych., vis βίσβην et σίπτα.

(3) *Die unteritalischen Dialekten*, p. 51-70, pl. II-V.

(4) *Ueber den Styl und die Herkunft der bemahlten griechischen Thongefæsse*, Berlin, 1837, in-8.

tion des vases peints, a établi une distinction lumineuse et incontestable dans la paléographie des légendes tracées sur ces précieux monuments de l'art grec. A part un petit nombre d'exceptions, comme celles que nous avons signalées pour les vases de l'Eubée, de Cumes et des colonies achéennes, comme celle que nous signalerons plus loin pour les vases de Corinthe et de ses colonies, les inscriptions des produits de la céramique grecque se divisent en deux familles, l'une dorique et l'autre attique. Nous n'avons pas à nous occuper ici de la seconde; mais la première, qui touche directement la partie de notre sujet où nous sommes parvenus et dont les monuments jusqu'à présent connus, tous de vieux style et à figures noires, ont été récemment réunis par M. Kirchoff dans le tome IV du *Corpus* de l'Académie de Berlin, permet d'établir l'alphabet donné dans la vingt-troisième colonne de notre planche.

Cet alphabet, il suffit de le voir pour le reconnaître, est celui de la paléographie tarentine, conforme pour le tracé de toutes les lettres caractéristiques à la lame de bronze de Vasto et aux inscriptions messapiques.

Cependant il est employé sur les vases sortis de presque toutes les fabriques de l'Italie méridionale, même de villes qui n'avaient aucun rapport d'origine avec Tarente, comme par exemple Géla et Agrigente, issues de Rhodes et employant sur leurs monnaies l'alphabet propre à leur mère patrie. Et pourtant il est impossible d'admettre que les ouvriers qui fabriquaient et peignaient les vases dans ces différentes villes vinssent tous de Tarente. La seule explication vraisemblable consisterait à supposer que l'influence du commerce, des richesses et des forces maritimes de Tarente, qui était en effet immense dans toute cette partie du monde hellénique, avait fait de la paléographie tarentine l'écriture commune pour les usages ordinaires de la vie dans le midi de l'Italie et la Sicile, tandis que les diverses cités conservaient dans l'usage des monuments officiels leurs écritures propres, où se marquaient leurs origines. Nous verrons plus loin que, de même, à Athènes l'alphabet ionien, ou du moins une partie de ses caractères, avait commencé à être très-fréquemment employé, dans les inscriptions des monuments privés, bon nombre d'années avant qu'il ne fût adopté dans les actes officiels, et quand les autorités publiques se servaient encore exclusivement de l'ancien alphabet national.

L'alphabet que nous avons donné ne se rencontre pas seulement sur les vases du midi de l'Italie et de la Sicile. Il sert à tracer la plupart des inscriptions qui se lisent sur les vases peints d'ancien style découverts dans les nécropoles de l'Étrurie, fait qui n'a rien dont

nous devions être surpris, car les artistes hellènes qui travaillaient à la fabrication de ces produits de la céramique dans les villes étrusques devaient, pour la plupart, venir de la Grande Grèce. Nous démontrerons, du reste, dans la suite de nos Études, que c'est de cet alphabet de la paléographie tarentine, ainsi introduit en Étrurie et porté à la connaissance des indigènes, que dérivent directement l'écriture étrusque et les autres écritures de la même famille, telles que l'ombrien, le sabellique et l'osque.

Théoriquement et tel qu'on l'enseignait dans les écoles, il comprenait plus de lettres qu'on n'en rencontre employées dans les légendes céramographiques; car le célèbre vase Galassi, découvert dans un tombeau de Cæré et actuellement au Musée grégorien, à Rome (1), le donne sous la forme reproduite dans la colonne 24 de notre planche, forme dans laquelle on remarque un certain nombre de signes qui ne paraissent pas avoir été d'un usage habituel. La lacune qui existe vers le milieu de cette liste de caractères peut être restituée facilement d'après deux fragments d'alphabets analogues découverts, l'un sur les parois d'un tombeau de Sienne : planche, colonne 25 (2); l'autre sur un vase peint : planche, colonne 26 (3).

XVIII

Après avoir passé en revue, avec des développements que le lecteur aura sans doute trouvés trop longs, tous les monuments de l'alphabet éolo-dorien conservés jusqu'à nous, en suivant l'ordre géographique des contrées où il était en usage, nous pouvons désormais restituer la liste des caractères de cet alphabet dans son intégrité. C'est ce que nous faisons dans le tableau suivant :

α	\ A A A
β	B B
γ, deux types	ᚨ Γ I
	ᛉ < C

(1) Lepsius, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. VIII, p. 186 et suiv., pl. B, n° 1. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, p. 22. — *Mus. Etrusc. Gregorian.*, t. II, pl. CIII. — *Corp. inscr. græc.*, n° 8342. — Cf. Mommsen, *Die unteritalischen Dialekten*, p. 8.

(2) Lanzi, *Saggio di lingua etrusca*, t. II, p. 436. — *Ann. de l'Inst. arch.*, t. VIII, pl. B, n° 3. — *Corp. inscr. græc.*, n° 6183.

(3) *Saggi di Cortona*, t. III, p. 85, pl. XI. — Lanzi, *Saggio di lingua etrusca*, t. II, p. 568. — *Ann. de l'Inst. arch.*, t. VIII, pl. B, n° 2. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, p. 22, n° 3. — *Corp. inscr. græc.*, n° 8343.

δ	D ▷ Δ
ε	E E E E
	E F C
ζ	I
h	B, plus tard H
θ	⊗ ⊕, plus tard ⊙
ι	S I. Cette seconde forme, postérieure à la première, apparaît de très-bonne heure partout, excepté dans l'alphabet achéen.
κ	K K
λ, deux types	{ L / Λ Λ }
μ	M M M
ν	N N
ξ	Ξ ⊟
ο	O
π	Γ
q (κόππα)	Ϙ
ϛ	Ϻ
ρ, deux types	{ R R / P D } partout, à dater des guerres médiques : P.
σ	Σ S S, à dater des guerres médiques : Σ.
σ (σάν)	M
τ	T T
υ	Y V Y
ξ	+ X
φ	Φ ⊞ Φ
χ	↓ Ψ
ψ	{ chez les Mégariens : Ψ, / chez les Locriens : Ж. }

XIX

Il est une remarque qui doit se présenter tout d'abord à l'esprit, lorsque l'on compare le tableau complet que nous venons de donner de l'alphabet éolo-dorien avec les éléments qui nous ont servi à le dresser : c'est que nulle part, dans les différentes contrées où cet alphabet était en usage, on n'en trouve toutes les lettres employées

dans les inscriptions. C'est tantôt l'une et tantôt l'autre qui fait défaut. L'alphabet du vase Galassi nous a prouvé, du reste, que théoriquement, et probablement dans l'enseignement des écoles, on admettait dans les cités où régnait l'écriture éolo-dorienne, à certains rangs dans la série des caractères, des lettres dont les habitants des mêmes cités ne se servaient pas dans les usages épigraphiques. En effet, cet alphabet contient des signes qui ne se sont jamais rencontrés dans les légendes des vases doriens, à la paléographie desquels il appartient cependant. Mais en revanche il n'a pas le ϙ, que nous ont pourtant offert ces légendes.

A quoi peut tenir cette absence de telle ou telle lettre dans les pays où un même alphabet était en usage?

La première idée qui s'offre à l'esprit lorsqu'on cherche à sonder le problème, est celle d'une sorte de dérivation indépendante de l'écriture dans chacune des contrées helléniques, et cette hypothèse permettrait en même temps d'expliquer assez bien les variations de formes de certaines lettres suivant les pays où elles étaient en usage.

Cependant, quelque séduisante que soit cette idée au premier abord, on ne saurait s'y arrêter. L'unité de l'alphabet *éolo-dorien*, son identité avec lui-même, non-seulement dans les contrées où était en usage sa forme typique dont nous venons de restituer le tableau, mais encore dans les deux sous-variétés qui nous restent à étudier, est trop évidente pour que l'on puisse admettre la formation indépendante des alphabets de toutes les cités dont nous avons examiné les monuments. Dans une autre hypothèse, il faudrait admettre autant d'alphabets différents que de villes dans la Grèce, et on retomberait dans l'ancien chaos, comme l'ont très-bien vu Franz, M. Mommsen et M. Kirchoff. Nous sommes en présence d'un de ces cas où l'on doit nécessairement admettre, pour des objets du domaine de l'archéologie et de l'histoire, la loi de subordination des caractères secondaires aux caractères principaux qui a rendu de si grands services aux sciences naturelles. Et pour appliquer ici le langage de ces sciences, l'alphabet éolo-dorien constitue une *espèce* renfermant trois *variétés*, composées chacune d'*individus* qui ont tous les caractères essentiels de l'espèce et de la variété, mais qui présentent entre eux certaines petites différences individuelles.

En un mot, l'alphabet que nous appelons *éolo-dorien* est dans toutes ses variations un seul et même alphabet, dont les formes se modifient légèrement dans les différentes peuplades helléniques qui l'ont adopté.

Ce fait n'est pas aussi extraordinaire qu'il pourrait le paraître au premier énoncé. Il n'est pas non plus isolé dans l'histoire des écritures, car voici un exemple également parallèle.

Tous les peuples de l'Europe qui parlent des langues néo-latines se servent d'un même alphabet, l'alphabet latin composé de 25 lettres. Mais plusieurs d'entre eux n'en emploient pas toutes les lettres, ce qui n'empêche pas l'unité de l'alphabet, que dans les différents pays on enseigne complet aux enfants. Les Italiens ne se servent pas de *x*, de *k*, ni de *y*, lettres qui ne correspondent pas à des sons de leur organe et de leur idiome ; cependant il ne viendra jamais à l'esprit de personne de distinguer un alphabet italien différent de celui qu'emploient les Français. On dit, et on a raison de dire, que tous les peuples néo-latins se servent de la même écriture latine, où pour chacun d'entre eux certaines lettres n'existent qu'à l'état théorique.

Nul érudit n'a contesté non plus l'unité de l'alphabet slave cyrillien parce que les Bosniaques ne font pas usage de l'*o* muet, ou de l'*e* muet, dont les Russes se servent très-fréquemment. Le son correspondant à ces lettres n'existe pas dans leur dialecte ; ils ne peuvent donc pas les employer en écrivant ce dialecte.

Il en était de même chez ceux des Grecs qui faisaient usage de l'écriture éolo-dorienne.

L'alphabet *éolo-dorien* se compose essentiellement et en fait de 28 lettres, et la suppression de quelques-unes de ces lettres sur certains monuments alphabétiques, leur absence dans les inscriptions de telle ou telle contrée, ne prouvent qu'une chose, c'est que les lettres supprimées n'avaient pas lieu d'être employées dans cette contrée, en tant que représentant des sons qui manquaient à son dialecte particulier.

Plus on remonte haut, en effet, dans les monuments de la langue grecque, plus on rencontre des traces de variété dans les dialectes et surtout dans la prononciation, non-seulement de contrée à contrée, mais de ville à ville. Ce n'est pas que ces variations dans la manière de prononcer se fussent entièrement effacées plus tard ; il serait, au contraire, facile d'en retrouver les traces chez les grammairiens et chez les poëtes comiques, et le langage populaire des habitants actuels des diverses provinces de la Grèce les a presque toutes conservées. Mais lorsque la langue écrite eut été définitivement fixée, lorsque l'orthographe grecque fut devenue uniforme, tout en continuant de marquer les caractères grammaticaux particuliers aux différents dialectes, on cessa d'indiquer par l'écriture toutes les nuances locales de la prononciation. Ce grand travail de fixation de l'ortho-

graphe grecque correspond à l'adoption par tous les peuples helléniques de l'alphabet définitivement arrêté à 24 lettres. Jusque-là, dans chaque contrée, et presque dans chaque ville, on écrivait avec une orthographe particulière, non d'après des règles communes à tous les Grecs, mais en suivant exactement la prononciation.

Or, on doit forcément le reconnaître, quoique le nombre des 28 lettres de l'alphabet éolo-dorien dépasse notablement le nombre auquel furent fixées les lettres et les articulations de la langue grecque écrite, chacune de ces lettres représente une articulation distincte. Il n'est pas, en effet, dans l'habitude des peuples que leur alphabet ait plus de signes qu'il n'y a de sons et d'articulations qui y sont représentés. Le fait opposé se remarque, au contraire, assez souvent, celui de l'insuffisance de l'alphabet pour exprimer toutes les flexions de son qu'admet une langue. Lorsqu'un peuple reçoit d'un autre l'usage et les signes de l'écriture, très-souvent l'alphabet qui lui est ainsi transmis ne satisfait qu'imparfaitement aux besoins et au génie de son idiome; alors il demeure un certain temps à se servir d'un instrument d'écriture insuffisant, jusqu'à ce que la nécessité, de plus en plus évidente, l'ait amené à tirer des caractères reçus dans la première transmission de nouveaux signes servant à rendre les articulations qui n'étaient pas d'abord exprimées. Lorsqu'au contraire l'écriture passe d'une langue plus riche à une langue plus pauvre en articulations, celle-ci n'admet pas une surabondance de signes qui ne lui serait qu'inutile et gênante, elle n'adopte pour son usage que les lettres qui existent dans sa prononciation.

Si la règle que nous venons d'indiquer peut être considérée presque comme absolue, ainsi qu'on le reconnaît toutes les fois que l'on étudie un point quelconque de l'histoire de la filiation des écritures alphabétiques; à plus forte raison doit-on admettre, lorsqu'il s'agit comme dans le cas présent de lettres ajoutées par un peuple à l'alphabet reçu d'une transmission première, que chacune de ces lettres possède une valeur bien distincte et qu'elles ne constituent pas une superfétation sans cause.

Démontrons notre manière de voir par des exemples.

Les deux sifflantes de l'alphabet éolo-dorien, Ƨ ou Σ et M, auxquelles l'alphabet grec postérieur substitua une seule lettre, Σ, dans l'orthographe définitive, ne représentaient cependant pas primitivement une prononciation identique, pas plus que le 𐤎 et le W (ס et ש) phéniciens d'où elles sont dérivées.

Quoiqu'un passage assez obscur d'Hérodote (1), dont le sens véritable doit être que la lettre employée par les Doriens dans le même cas que le σῖγμα par les Ioniens portait le nom de σὰν, ait pu faire croire à la plupart des grammairiens anciens (2), fort ignorants des questions de paléographie, que ces deux noms désignaient une seule et même lettre; quoique même cette opinion ait été renouvelée par M. Mommsen (3), qu'elle a entraîné — nous croyons pouvoir le démontrer plus loin — à des erreurs assez graves sur l'origine des diverses sifflantes de l'alphabet grec; d'autres passages. tout à fait formels, des écrivains de l'antiquité démontrent que les deux noms de σῖγμα et de σὰν ne désignaient ni la même lettre ni le même son. Athénée (4) raconte, d'après Aristoxène, que les musiciens substituaient souvent le σὰν au σῖγμα en chantant, parce qu'ils trouvaient que la prononciation de cette lettre se mariait mieux aux sons de la flûte, et Pindare, dans des vers cités par le même auteur, donne au σὰν l'épithète de κίβδαλον, c'est-à-dire d'articulation *bâtarde*. Nous devons donc en conclure que si **Ϟ** ou **Σ**, comme le σ de l'alphabet grec définitif, représentait un *s* nettement accusé, **M** ou σὰν servait à exprimer un son plus gras et un peu *chuintant*. C'est ainsi que dans certaines parties de la Grèce où se sont conservées des formes dialectiques très-anciennes, dans l'Etolie par exemple, les hommes du peuple encore aujourd'hui donnent au σ la valeur de *sch* et non de *s*. Les pallikares de l'Etolie prononcent *méschiméri* pour μεσημέρι, « midi, » *schyka* pour σῦκα, « des figues, » etc.

Dans les pays dont la prononciation admettait l'usage simultané de ces deux lettres, comme nous allons le voir à Argos, le son du **M** était particulièrement réservé à la sifflante finale des mots, soit dans les nominatifs singuliers en ος ou ης, **OM** ou **ꟷM**, soit dans les génitifs singuliers féminins en ας ou ης, **AM** ou **ꟷM**, soit dans les nominatifs, datifs et accusatifs pluriels en ες, οις, αις, ους et ας, **ꟷM**, **OIM**, **AIM**, **OM** et **AM**, soit enfin dans les secondes personnes singulières des verbes. Dans certaines contrées toutes les sifflantes, même dans l'intérieur des mots, prenaient le son chuintant du σὰν, et alors on n'employait que le signe **M**; c'était le cas de Corcyre, de l'Achaïe et de ses colonies italiennes. Enfin, dans d'autres contrées, en Béotie, en Eubée, dans la Phocide et dans la Locride, dans les

(1) I, 139.

(2) Schol. *ad* Homer. *Iliad.* H, v. 185. — Cf. Call. *ap.* Athen. X, p. 453. — Ach. trag. *ap.* Athen. X, p. 466. — Henr. Steph. *Thesaur.*, t. VII, col. 3, ed. Didot.

(3) *Die unteritalischen Dialekten*, p. 14.

(4) XI, p. 467.

trois quarts du Péloponnèse, dans le plus grand nombre des villes de l'Italie et de la Sicile, aussi bien que dans les domaines des alphabets attique et ionien dont l'étude fera l'objet des chapitres suivants, le son du σὰν manquait absolument à l'organe des habitants; on ne connaissait que celui du σῖγμα, et dans l'écriture on n'employait que le signe ≶ ou Σ. C'est cette dernière variation de la prononciation qui finit par l'emporter et par devenir générale, lors de la fixation définitive de l'orthographe grecque.

Ce que nous venons de dire des deux lettres Σ et M s'applique également aux lettres ⊟ (ou H, ou Ξ) et +, lesquelles expriment deux sons complexes et sifflants très-voisins l'un de l'autre, et qui dans l'orthographe postérieure, commune à tous les Grecs, sont remplacés par un seul, celui du ξ.

Franz croyait encore que ⊞ ou Ξ et +, comme ↓ et X, étaient deux signes s'employant indifféremment l'un pour l'autre et exprimant une articulation identique. Mais M. Mommsen (1) a fort bien fait voir qu'il ne pouvait pas en être ainsi, puisque les deux lettres ⊞ et + figurent en même temps dans l'alphabet du vase de Cœré, la première entre N et O, la seconde entre Y et Φ. Il a même fait plus, et il est arrivé à fixer d'une manière certaine la valeur de ces deux lettres. ⊞, H ou Ξ représente σσ, c'est-à-dire une double s au son bien caractérisé, ce qui fait que, pour en déterminer la prononciation, dans les pays où toutes les sifflantes prenaient le son chuintant, on faisait suivre dans l'écriture cette lettre par un σὰν. Ainsi sur un précieux vase publié récemment par M. de Witte, et dont nous parlerons avec quelques détails à l'occasion de l'alphabet corinthien, le nom du cheval Ξάνθος est orthographié ΞMAΝΘOM. On lit aussi le mot κόραξ écrit MΞAΡOϘ sur un vase de la fabrique corinthienne de Cœré qui est entré au musée du Louvre avec la collection Campana. Cependant en même temps, sur le même vase, Ξάνθος est orthographié MOΘΝAΞ, et Πολυξένα AΝƎΞΛOΠ; sur un autre vase de la même fabrique et de la même collection, un personnage reçoit le nom de τοξότης, « l'archer, » OΞOT. Quant à +, on peut en rendre la prononciation par ξ, ou plus exactement encore par κσ.

Les sons σσ et ξ se correspondaient dans les différents dialectes de la Grèce, nous le savons par les grammairiens (2), et souvent, l'un remplaçait l'autre. Ainsi les Ioniens disaient, ou plutôt écrivaient διξὸς et τριξὸς pour δισσὸς et τρισσός; ainsi de Ὀδυσσεύς les Siciliens avaient fait

(1) *Die unteritalischen Dialekten*, p. 13.
(2) Voy. Mathiæ, *Griechische Grammatik*, t. I, p. 61, 62, 319 et 322.

Οὐλίξης (1) et les Romains *Ulixes*, devenu plus tard, à son tour, *Ulysses*.

Au reste, la prononciation de σσ et celle de κσ n'étaient pas les seules qui fussent en usage chez les Grecs pour rendre l'articulation complexe que représente le ξ postérieur. En attique nous trouvons XΣ dans les cas où ailleurs on eût employé Ξ ou +. Les inscriptions de la Béotie emploient tantôt + (2) et tantôt ↓Σ (3). Le ξ de l'alphabet définitif représente donc trois prononciations différentes selon les contrées, figurées de trois façons distinctes sur les monuments d'époque antérieure :

⊟, ⱵH, Ξ	+, X	↓Σ, XΣ
σσ.	κσ.	χσ.

La dernière de ces trois prononciations, χσ, qui était celle de l'Attique, finit par devenir générale lorsque l'orthographe grecque fut fixée; c'était la prononciation considérée comme la bonne pour le ξ. Aussi Grégoire de Corinthe (4), en parlant du dialecte éolique, en cite-t-il comme une des anomalies caractéristiques que le ξ s'y prononçait κσ et le ψ, πσ, au lieu de χς et φσ comme en Attique (dans l'orthographe primitive de cette contrée on écrit ΦΣ, de même que XΣ) : Ἀντὶ δὲ τοῦ ξ, κσ προφέρουσι· ξένος, κσένος, καὶ ἀντὶ τοῦ ψ, πσ, Πέλοψ, Πέλοπς.

Quant aux lettres K et Ϙ, il est évident aussi que leur prononciation présentait une certaine différence, probablement la même qu'en phénicien entre la prononciation de ך et de ק, les deux signes dont elles dérivent. K était sûrement le κ de l'alphabet grec définitif, le *K* latin; Ϙ, qui, passant en Italie, a produit le *Q* latin, devait avoir la même valeur.

Mais cette articulation n'existait dans l'organe que d'un très-petit nombre de tribus de la famille hellénique. Ni les habitants de l'At-

(1) Plutarch., *Marcell.*, 20.

(2) A Orchomène : *Corp. inscr. græc.*, n° 1637. — Lebas, *Voyage*, Inscriptions, part. II, p. 113, n° 522. — A Thisbé : Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 31. — A Delphes, sur la base de la statue dont nous avons parlé plus haut : Dodwell, *Tour in Greece*, t. II, 509. — Bœckh, *Proœm. lect. Univ. litt. Berol.*, 1821-1822 ; *Corp. inscr. græc.*, n° 25. — Rose, *Inscr. vetust.*, pl. XIII, n° 1. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n° 30.

(3) A Thèbes : Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, n° 810. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 357. — A Thespies : Rhangabé, n° 327. — A Lébadée, *Corp. inscr. græc.*, n° 1678 c. — A Coronée : Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. II, p. 149, n° 671.

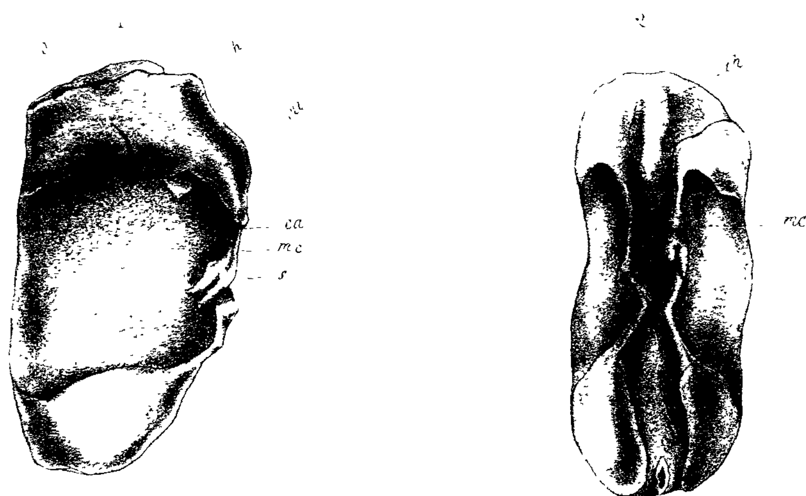
(4) Greg. Cor., 39. — Cf. Rhangabé, *Ant. hellén.*, t. I, p. 27.

tique, ni les Ioniens, ni, parmi les nations qui faisaient usage de l'alphabet éolo-dorien, les Eléens, les Arcadiens, les Locriens, ne la connaissaient. Chez la plupart de ceux qui la possédaient c'était peut-être l'articulation de toutes la moins définie. Car dans beaucoup d'endroits, en Laconie par exemple, nous la voyons exprimée dans les monuments de l'époque tout à fait primitive ; puis, de très-bonne heure, elle disparaît, avant que l'orthographe ne soit encore régularisée ; le K triomphe et devient seul en usage, jusqu'à ce qu'enfin le ϙ disparaisse absolument dans la dernière réforme subie par l'alphabet grec. Après cette dernière réforme, c'est seulement à Corinthe que nous voyons le ϙ maintenu sur les monnaies, par une sorte de prétention archaïque, comme initiale, et pour ainsi dire comme symbole du nom de la ville, jusqu'à sa destruction par Mummius.

Reste le Ψ des Eginètes et des Mégariens, dessiné Ж chez les Locriens. Nous retrouverons cette lettre à Corinthe, chez les habitants de plusieurs îles de la Mer Egée et dans l'alphabet ionien; mais elle manque dans les inscriptions de la plupart des pays où l'on employait l'alphabet éolo-dorien. A la place nous trouvons, tantôt, comme en Béotie et en Attique, ΦΣ, tantôt, comme en Eubée sur les lames de plomb de Styra, ΠΣ, ce qui représente les deux prononciations locales de l'articulation complète figurée plus tard par le ψ de l'alphabet définitif. A laquelle de ces deux prononciations, πσ ou φσ, répondait originairement le signe Ψ ou Ж ? C'est ce qu'il nous est impossible de décider, faute de documents formels.

Fr. Lenormant.

(*La suite prochainement.*)


1
h
u
ca
mc
s
2
ch
mc


3
A
B

NOTE

SUR

UNE FIGURINE EN PIERRE

DE L'AGE DU RENNE

TROUVÉE DANS LA STATION DE SOLUTRÉ (SAONE-ET-LOIRE)

Le samedi 23 novembre 1867, MM. Adrien Arcelin, Louis Landa et moi nous avions ouvert trois fouilles contiguës au lieu dit « le Clos-du-Charnier » (1), à Solutré, département de Saône-et-Loire, au-dessus des foyers de l'âge du renne.

Ma tranchée, profonde déjà d'un mètre quatre-vingts centimètres environ, avait traversé un foyer (2), et j'étais arrivé sur les confins d'un autre amoncellement de débris de cuisine assez pauvre. Je rejetais à la pelle les matières noirâtres que j'en avais extraites, tout en les

(1) Il est plus que probable que cet endroit n'a été désigné ainsi qu'à cause des innombrables ossements de renne et de chevaux que chaque coup de pioche en fait sortir.

(2) Il existe à Solutré trois sortes de foyers, ou, pour parler d'une manière plus exacte, trois espèces d'amoncellements de restes de cuisine : 1° les amoncellements *remaniés* dans des temps plus ou moins modernes : ce sont en général les plus superficiels ; 2° les amoncellements *neufs*, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire qui sont dans toute leur intégrité et tels qu'ils ont été formés sur place, sans remaniements soit contemporains, soit postérieurs ; 3° enfin, les *vieux débris* rejetés de côté à l'époque même de l'âge du renne, soit pour nettoyer l'endroit où ils se trouvaient, soit pour faire place à de nouvelles accumulations. C'est au milieu de restes de *cette dernière sorte* que s'est rencontrée la figurine en question, qui aura été elle-même abandonnée comme un objet de rebut, probablement à cause de l'accident qui l'avait privée de sa tête.

examinant attentivement, lorsque mes yeux s'arrêtèrent sur un objet assez insolite qui venait de rouler de ma dernière pelletée.

Cet objet, tout terreux, assez difficile à déterminer au premier abord, soit comme matière première, soit comme forme, me parut cependant avoir été façonné intentionnellement.

Je le tendis à M. Arcelin, puis à M. Landa, pour avoir leur avis, et à l'inspection ces messieurs jugèrent comme moi que c'était bien la représentation d'un animal quelconque auquel il manquait la tête. Il se faisait tard et nos fouilles touchaient à leur fin. Comme j'avais, ainsi que M. Arcelin, trouvé précédemment plusieurs fois des os taillés dans ces foyers, je crus avoir affaire à un essai rudimentaire de sculpture, soit en corne de renne, soit en os analogue aux spécimens rencontrés dans les stations du Périgord. J'enveloppai le morceau et je rentrai chez moi très-indécis sur la valeur de ma découverte.

En arrivant, mon premier soin fut de laver avec précaution ma trouvaille; et que l'on juge de ma surprise lorsque, l'ayant débarrassée des matières charbonneuses qui la recouvraient, je reconnus, à n'en pouvoir douter, le corps entier d'un petit animal très-bien fait, à pieds fourchus et ayant les quatre jambes repliées sous lui.

La matière première qui a servi à confectionner cette statuette est un rognon siliceux provenant des calcaires marneux blancs jaunâtre de la base de l'étage bathonien qui affleurent sur la croupe de la montagne de Solutré, à peu près à un kilomètre de distance de la station du Clos-du-Charnier.

Ces rognons, dont j'ai établi, il y a quelques années, l'origine organique (1), affectent les formes les plus variées, et lorsque leur surface a été longtemps exposée aux influences atmosphériques, elle devient assez tendre pour pouvoir se prêter facilement à la taille.

La forme primitive de l'un de ces rognons aura probablement aidé l'antique sculpteur de Solutré dans le choix de son motif; mais pour l'exécuter d'une manière aussi accentuée et aussi vraie, il fallait certainement qu'il n'en fût pas à son coup d'essai.

A part la tête qui manque, ainsi que je l'ai dit, et dont la brisure paraît ancienne, les proportions et les détails de l'objet que l'artiste avait voulu représenter sont des mieux rendus.

En voici l'exacte description :

Les deux côtés latéraux, le côté droit (pl. VII, fig. 1) et le côté

(1) *Note sur les crustacés et les spongitaires de l'étage bathonien des environs de Mâcon*, 1863.

gauche sont symétriques, longs de 50 millimètres, et larges, 1° à l'avant de 30 millimètres, 2° à l'arrière de 20 millimètres.

Sur chacun d'eux, les épaules, les cuisses et les jambes (qui sont repliées) font saillie, et sont nettement, par leur relief, distinctes du reste du corps.

Sur le train de devant on reconnaît très-bien les divisions de l'omoplate (*o*), de l'humérus (*h*), du cubitus (*cu*), du métacarpe (*mc*), et des sabots (*s*).

L'épine dorsale a un profil irréprochable, et une petite saillie antérieure semble indiquer le garrot.

Les dépressions du défaut de l'épaule et des flancs, ainsi que le renflement du ventre, sont aussi rendus avec beaucoup de vérité.

Enfin, une petite queue retroussée et rabattue sur le dos se fait voir dans le profil (fig. 3).

Vu en dessous (fig. 2), l'animal montre également bien, dans son relief extérieur, les dépressions latérales de l'avant et de l'arrière-train, ainsi que le renflement ventral.

La cage thoracique (*th*), de son côté, est nettement indiquée par une saillie bien détachée, qui commence à quelques millimètres au delà de la ligne extérieure de l'humérus, et se continue en diminuant jusqu'au-dessus de l'extrémité inférieure du métacarpe (fig. 2, *mc*).

Les quatre jambes repliées viennent se rencontrer par leurs extrémités, à peu près à mi-corps. Les métatarses et les sabots de celles de derrière sont un peu frustes, surtout le canon gauche, mais les deux jambes de devant sont bien conservées dans tous leurs détails. La séparation intentionnelle en deux parties de chacun des sabots y est de toute évidence, et le renflement de la partie inférieure du métacarpe ou canon gauche (*mc*, fig. 2) est parfaitement prononcé.

Le dedans des cuisses est largement dégagé, et la partie ventrale intermédiaire entre celles-ci et placée au-dessous des vertèbres lombaires a été fortement évidée.

De plus, un organe génital femelle en relief a été figuré sans contestation possible (fig. 3).

La face supérieure montre le relief des épaules et des cuisses, l'épine dorsale et la queue.

L'épaule droite est légèrement infléchie et la colonne vertébrale dévie également à droite à son extrémité antérieure, ce qui laisse supposer que le col était un peu tourné dans le même sens.

Lorsque l'on place cette figurine sur une surface plane, dans sa

position naturelle, elle se tient en équilibre suivant la ligne A B. (fig. 3).

Le morceau tout entier est rugueux, d'une couleur pâle gris jaunâtre, et on remarque à sa surface de petites matières charbonneuses adhérentes.

Quelle était l'espèce d'animal que le sculpteur mongol (1) de Solutré avait voulu représenter, et dans quelle situation avait-il voulu le rendre ?

Pour la dernière de ces questions, il n'existe pas de doute possible : il avait l'intention de reproduire un animal couché dans l'attitude du repos et dans la position, par exemple, d'une chèvre qui rumine. Il a parfaitement réussi.

Quant à la première partie du problème, comme la tête manque, elle est assez difficile à résoudre.

Cependant les pieds fourchus indiquent que l'animal en question ne peut qu'appartenir aux genres bison, bœuf, cerf ou chèvre, tandis que la courte queue rabattue sur le dos le limite forcément, soit au groupe des cerfs, soit à celui des chèvres.

Mais jusqu'à présent la chèvre fait défaut dans les stations de cette époque.

Restent les autres animaux qui devaient être familiers aux gens de Solutré.

Or dans leurs débris de cuisine, à part quelques tronçons de cornes qui feraient croire à la présence du cerf à bois gigantesque, on ne retrouve ni cerf ordinaire, ni élan, ni daim, etc.

Le renne seul abonde d'une façon des plus caractéristiques.

Il faudrait alors en conclure à la représentation d'un individu femelle de cette espèce.

Mais une telle conclusion, je me hâte de l'ajouter, ne peut être que très-hypothétique :

1° Parce que l'absence, dans la faune alimentaire de cette station, de telles ou telles espèces n'est qu'une preuve négative ;

2° Parce que la véritable pièce de conviction, la tête, faisant défaut, le doute sur les attributions réelles de cette petite sculpture existera toujours.

(1) L'homme de l'âge du renne de cette station a été retrouvé, et il est de race mongoloïde pure.

Néanmoins j'ai essayé (fig. 3) de rétablir au moyen de lignes ponctuées, d'une manière possible, la partie perdue (1).

La figurine en pierre de Solutré est une nouveauté à ajouter aux archives des peuples de l'âge du renne. Elle prouve une fois de plus, par ses minutieux détails, le profond talent d'observation de cette fraction des peuples mongols (2) qui habitaient alors notre territoire, et elle fournit aussi un nouvel indice de leurs loisirs déjà considérables. Leurs belles armes en sont également une autre preuve. On voit que les temps de l'intense barbarie primordiale tendent à disparaître, et qu'une ère nouvelle s'avance à grands pas.

Quelle place occupe donc la station de Solutré dans la succession des âges primitifs de la pierre ?

Le silex employé par la tribu mâconnaise de cette époque est le même que celui des fabriques de Charbonnières.

C'est-à-dire un silex essentiellement local. Seulement tous les types si caractéristiques des Charbonnières, les hachettes analogues à celles de la Somme et les têtes de lances identiques à celle du Moustier, ont disparu sans retour. Un grossier morceau, en forme de hachette, est le seul souvenir peut-être des temps passés. Des instruments de chasse ou de guerre admirablement taillés, de forme toute différente, et bien plus minces que ceux des époques précédentes, impriment à ces beaux temps de l'âge du renne un cachet tout spécial. Plusieurs de ces formes nouvelles persisteront et se retrouveront plus tard à l'époque néolithique. Cependant aucune hachette polie ne se montre encore, pas plus que la flèche *ailée*; mais un gros fragment d'un instrument probablement discoïdal, en pierre verdâtre métamorphique aussi dure que le silex, présente sur l'une de ses surfaces un poli très-prononcé obtenu *artificiellement*.

La poterie, enfin, existe certainement déjà (3); la hyène et l'ours des cavernes semblent éteints ; l'éléphant seul persiste probablement comme une rareté, tandis que le renne, peu commun autrefois, est à son apogée.

Que présagent de tels indices ?

(1) Ne voulant rien prendre sur moi-même à cet égard, j'ai simplement ajouté à l'esquisse de ma figurine le profil d'une tête de renne de cette époque gravée sur os, et reproduite dans l'ouvrage de M. Lehon : *L'Homme fossile en Europe*, etc., p. 82.

(2) Nous laissons à l'auteur toute la responsabilité de cette assertion.
(*Note de la direction.*)

(3) M. Arcelin en a positivement recueilli un fragment au beau milieu d'un foyer. Moi-même, j'en avais extrait quelques débris, mais, comme leur place était incertaine, je n'osais rien affirmer.

M. Dana a formulé, pour les temps géologiques et les créations qui nous ont précédés, l'aphorisme suivant, dont la vérité grandit chaque jour :

« Le commencement d'un âge se trouvera dans le milieu de « l'âge précédent, et les signes de l'avenir qui se dispose à paraître « doivent être considérés comme prophétisant cet avenir. »

Si je cherche à appliquer ces maximes aux temps préhistoriques, ce qui n'a rien de contraire à une méthode rationnelle, je trouve que le commencement de l'âge proprement dit du renne doit être recherché dans les temps moyens du grand ours des cavernes et du mammouth, et que l'apparition des armes et de la poterie de Solutré annonce l'aurore de la pierre polie.

H. DE FERRY.

NOTICE

SUR DES OBJETS SCULPTÉS ET GRAVÉS

DES TEMPS PRÉHISTORIQUES

TROUVÉS A BRUNIQUEL (TARN-ET-GARONNE)

Dans le sud-ouest de la France, depuis plusieurs années, on a signalé l'existence de vastes foyers ossifères de l'âge du renne : les grottes et abris sous roches des bords de la Vézère (Dordogne), explorés par MM. Ed. Lartet et H. Christy (1), ont fourni des produits remarquables de l'industrie de ces temps reculés.

De même, en se dirigeant plus au midi de la France, l'homme des temps primordiaux nous a laissé des traces latentes de son existence.

Lorsqu'on se rend, par le chemin de fer d'Orléans, de Montauban à Rodez, dans ce vieux Rouergue si longtemps inconnu et ignoré, après avoir parcouru l'immense et riche plaine qui s'étend jusqu'à Montricoux, le pays change brusquement d'aspect ; on se trouve transporté dans une contrée dont le pittoresque et le charme sauvage rivalisent avec les beaux sites de la Suisse ; des masses de rochers s'élevant à pic resserrent le lit de l'Aveyron dans des gorges profondes, de vastes rideaux de verdure couvrent le flanc des montagnes que contourne la voie ferrée.

C'est dans les cavernes et sous les abris de rochers de cette partie de la France, dont le sol tourmenté lui offrait des lieux d'habitation, que l'homme contemporain du renne et du mammouth vint établir ses foyers, qu'il plaçait toujours à proximité d'un cours d'eau.

(1) *Reliquiæ Aquitanicæ*, par Ed. Lartet et H. Christy, chez Baillière, Londres.

Sur la rive gauche de l'Aveyron, non loin des gisements ossifères de l'âge du renne de Lafaye et de Plantade, explorés et décrits (1) par M. Victor Brun, membre de la Société des sciences de Montauban, sous l'abri en surplomb de l'un des rochers les plus élevés de Bruniquel, à proximité de l'antique et pittoresque château qui se dresse encore, mais en ruines, sur l'une des crêtes les plus escarpées de ces roches jurassiques, un foyer des temps préhistoriques avait été constaté.

A la fin du mois d'octobre 1866, j'y fis commencer des fouilles qui amenèrent la découverte d'objets du plus grand intérêt paléontologique (2).

Ce rocher, connu sous le nom de Montastruc, mesure une hauteur de 29 mètres; le surplomb, qui atteint 14 à 15 mètres, couvre une superficie de terrain d'environ 250 mètres carrés; la couche ossifère répandue sur toute cette étendue se trouve à 6 ou 7 mètres au-dessus du niveau moyen des eaux de l'Aveyron, à une distance de 50 mètres environ; l'orientation du foyer est le nord-est.

La profondeur de la partie de terrain fouillée a été presque constamment de $4^m,85$, composés de douze couches successives de sables, de cailloux roulés et de limon, déposés plus que probablement par les inondations périodiques de la rivière.

A l'appui de cette assertion, je viens donner ici la cote des plus grandes inondations connues de l'Aveyron, notées par l'administration des ponts et chaussées, et qui nous prouvent que ces foyers préhistoriques n'en étaient point à l'abri.

Prenant zéro pour base de la hauteur des basses eaux, la crue du 19 janvier 1728 s'est élevée à $9^m,04$; celle du 7 janvier 1826, à 7^m04; celle du 21 mai 1827, à $6^m,14$; et celle du 4 février 1833, à $8^m,14$. La surface des terrains fouillés étant à $6^m,67$ au-dessus des basses eaux, la crue de 1728 les couvrait donc de $2^m,37$; celle de 1826, de $0^m,37$, et celle de 1833, de $1^m,47$.

Entre chaque couche de limon, des restes de cendre et de charbon se font remarquer, ce qui conduit naturellement à penser que les habitants chassés par les eaux revenaient aussitôt après leur retrait, reprendre possession de leurs foyers.

Cependant à une époque, ces foyers avaient été complétement abandonnés; une couche de calcaire produite par la décomposition du rocher

(1) *Notice sur les fouilles paléontologiques de l'âge de pierre, exécutées à Runiquel* par M. V. Brun. Montauban, Forestié neveu, 1867.

(2) Voir *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, séance du 18 mars 1867.

se forma alors. La caverne des Eyzies (Dordogne) nous offre le même exemple d'abandon, ainsi que l'ont observé MM. Lartet et Christy : était-ce à la même époque et pour les mêmes causes que les chasseurs de rennes des Eyzies et de Bruniquel quittèrent leurs habitations, pendant un temps qui paraît prolongé ?

C'est dans ces couches superposées qu'ont été trouvés, avec une quantité considérable de silex taillés, de nombreux débris de mammifères, d'oiseaux et de poissons, parmi lesquels il a été facile à M. Ed. Lartet de reconnaître la présence du renne, du cerf, du cheval, du bœuf, du bouquetin et du chamois ; quelques débris paraissant appartenir au saïga, antilope vivant encore en Russie, y ont été également constatés, de même que la présence de carnassiers et de rongeurs (ours, loups, renards, castors, etc.).

Les os qui ont été trouvés en si grande abondance sont brisés longitudinalement en si petits fragments que les dents, les cornes et les bois des animaux peuvent seuls servir pour caractériser d'une manière précise la faune de cette époque où prédomine le renne, puis le cheval.

Si, comme on le présume, les os ont été brisés pour en extraire la moëlle, les aborigènes de Bruniquel devaient en être bien friands, ou bien elle leur était d'une utilité extrême, pour briser ainsi qu'ils le faisaient jusqu'aux phalanges des pieds des animaux.

Les débris d'oiseaux et de poissons ne sont pas encore déterminés; parmi les poissons on reconnaît le saumon, qui de nos jours remonte encore le cours de l'Aveyron.

Avec les silex taillés de très-petites dimensions qui se comptent par milliers, on a trouvé, comme dans les autres stations de l'âge du renne, des flèches barbelées en bois de renne, de nombreuses aiguilles faites en os et habilement perforées à l'une de leurs extrémités, des dents percées pour ornements, des sifflets faits avec une phalange de pied de renne, et d'autres instruments dont l'usage nous est jusqu'à présent inconnu.

La taille des silex est très-soignée; on y retrouve les types ordinaires connus sous le nom de lames, couteaux, grattoirs, etc., mais dans des dimensions bien moindres que celles des silex de la vallée de la Vézère. Un des caractères particuliers de cette station, c'est d'avoir fourni à profusion de tout petits silex dont la taille, par éclats forts minces, en général à pointes aiguës, est très-remarquable ; les uns sont droits, d'autres curvilignes; il est difficile de déterminer l'usage de ces instruments dont les séries, offrant toutes des formes analogues, paraissent intentionnelles; mais par les gravures sur pier-

res, sur os ou bois de renne, par les objets sculptés sur ivoire fossile dont il sera parlé plus loin, tout porte à croire qu'ils pouvaient servir de pointes ou de burins.

Un des produits les plus intéressants, sans contredit, ce sont des silex dont la pointe affilée est taillée à petites facettes, et qui devaient servir à percer le chas des aiguilles ; j'ai recueilli un assez grand nombre de ces instruments ; par contre, les silex dentés en forme de scie ont été fort rares.

Les nucleus sur lesquels ont été enlevées les lames ayant servi à fabriquer ces divers instruments sont en silex pyromaque d'une couleur noire, jaune ou cornée, d'une belle transparence ; quelques lames proviennent aussi de cristal de roche. Plusieurs de ces nucleus ont servi de marteaux, car ils portent encore des traces de percussion.

Les flèches en bois de renne sont généralement barbelées des deux côtés ; chaque barbelure porte des encoches assez profondes, qui selon plusieurs observateurs étaient enduites d'une substance vénéneuse pour en rendre l'effet plus meurtrier ; d'autres observateurs croient pouvoir reconnaître dans ces instruments des harpons de pêche ; mais je pense qu'on doit de préférence adopter la première hypothèse, car les vertèbres qu'on a trouvées n'indiquent que des poissons d'une taille moyenne, qu'il aurait été impossible de harponner avec ces instruments, faits pour être emmanchés au bout d'un bois léger ou plutôt au bout d'un roseau, le renflement qui existe au bas de la flèche l'indiquant d'une manière évidente ; et, alors, comme instrument de jet, cette flèche devient une arme meurtrière ; elle devait servir à la chasse du renne, du cheval et des autres grands animaux, peut-être aussi à se défendre contre les attaques de leurs semblables qui devaient être leurs plus redoutables ennemis.

Quant aux instruments de pêche, ils ne manquent point ; ce sont des hameçons également en os ou en bois de renne, qui ne diffèrent des nôtres que par la matière dont ils sont faits, et par les perfectionnements qui ont été apportés par le temps.

Les aiguilles sont généralement rondes et droites, parfois courbes ou aplaties ; leur longueur varie de 27 à 92 millimètres. Elles étaient enlevées sur des os ou bois de renne, au moyen du sciage par les petits silex dentés dont j'ai déjà fait mention ; elles étaient façonnées sur un grès portant des entailles produites par le frottement des aiguilles elles-mêmes, puis le chas devait être percé par les silex à pointes aiguës si finement taillés à petites facettes ; leur usage devait être journalier, et leur fabrication difficile, si l'on en juge par le

soin que les habitants de cette station apportaient à refaire le chas ou la pointe de celles qui se cassaient.

Nous remarquons aussi le soin tout particulier qu'ils mettaient à refaire la pointe de leurs flèches barbelées.

Les objets de toilette sont assez nombreux pour indiquer que le luxe avait déjà atteint d'assez grandes proportions relatives; nous trouvons des coquillages percés, des canines de cerf ou de renne, des incisives de divers animaux, également percées pour colliers; du fer oligiste ou sanguine, dont ils faisaient sans doute usage pour se tatouer; deux disques très-minces, en os ou bois de renne, percés d'un trou au milieu, d'où partent des rayons gravés en creux, et qu'on suppose être des amulettes; des grès roulés de forme allongée et aplatie, ornés de lignes transversales, et portant sur les côtés des entailles ou coches, leur servant peut-être de point de repère pour les faits principaux de leur vie de chasseurs. Ces grès sont percés à l'une de leurs extrémités pour être portés suspendus; des os d'oiseaux présentent cette même particularité.

Avec les premières phalanges de ruminants, percées d'un trou rond dans la partie creuse, ils se faisaient des sifflets qui produisent un son aigu qu'on peut entendre à une assez grande distance; deux de ces sifflets faits avec des phalanges de renne ont été trouvés; toutes les autres phalanges, ainsi que je l'ai déjà dit, sont brisées intentionnellement.

D'autres objets, en os ou bois de renne, dont la forme et l'usage sont difficiles à déterminer, ont été également trouvés; ces objets sont ornés de lignes disposées avec une symétrie qui indique le soin avec lequel ils confectionnaient leurs outils; quelques-uns portent, gravés au trait, divers animaux tels que rennes, bœufs et bouquetins.

Un goût prononcé pour les arts caractérisait les aborigènes de Bruniquel; ils se plaisaient à reproduire, soit par la sculpture, soit par la gravure, les animaux leurs contemporains.

Le renne, qui était pour eux l'animal le plus utile, était aussi celui qu'ils représentaient le plus souvent.

C'est par la sculpture, sur des extrémités de défenses de mammouth, de deux rennes, qu'un artiste de ce temps nous a laissé les chefs-d'œuvre les plus anciens que nous connaissions.

Ces deux pièces d'une importance capitale, rapprochées du poignard en bois de renne trouvé à Laugerie-Basse (Dordogne), par MM. Lartet et Christy, ne peuvent être que des poignées d'armes semblables.

Dans l'une, la lame du poignard partait du museau de l'animal,

qui, le nez au vent, a les bois rejetés en arrière et couchés sur le dos; les jambes de devant sont allongées dans la direction de cette lame, les jambes de derrière projetées au delà du corps, en se rejoignant à leur extrémité, formaient une espèce d'anneau qui devait servir à suspendre l'arme.

Dans l'autre, la lame partait de l'arrière-train ; les jambes de derrière s'appuyaient contre elle ; celles de devant sont repliées sous le ventre ; l'animal a le nez au vent, les bois rejetés en arrière et couchés sur le dos, comme le précédent.

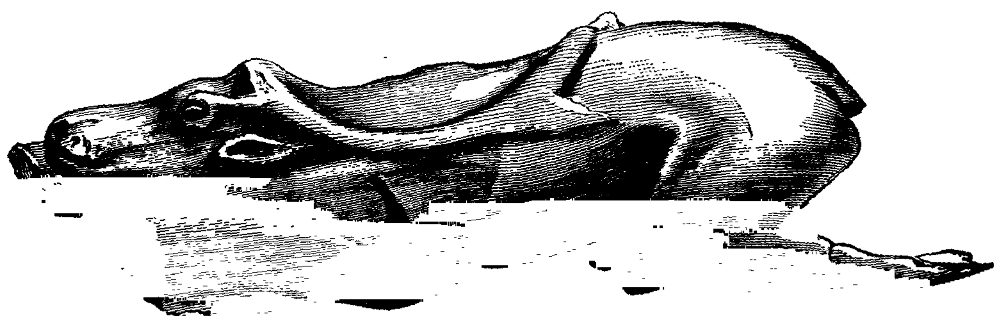
Tout fait supposer que l'ivoire employé par cet artiste l'a été à l'état frais et non à l'état fossile. Les précédentes découvertes nous prouvent que le mammouth était connu des habitants des cavernes et qu'il vivait de leur temps : la lame d'ivoire fossile trouvée en 1864, dans un gisement ossifère du Périgord, par M. Lartet, et sur laquelle se trouve gravé au trait l'éléphant des temps glaciaires, vient confirmer d'une manière irrécusable la coexistence de l'homme avec ce grand pachyderme.

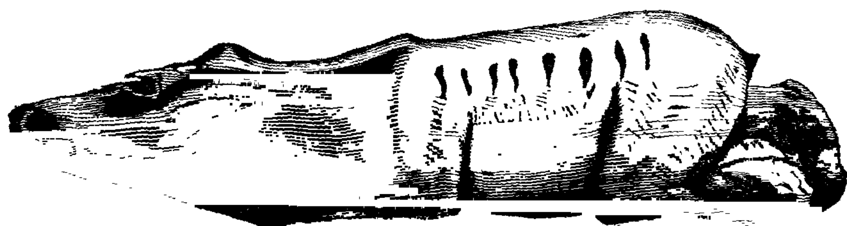
Mais la preuve éclatante de la contemporanéité de l'homme de Bruniquel et de l'éléphant, est la sculpture, sur une palme de bois de renne, d'un de ces animaux (1).

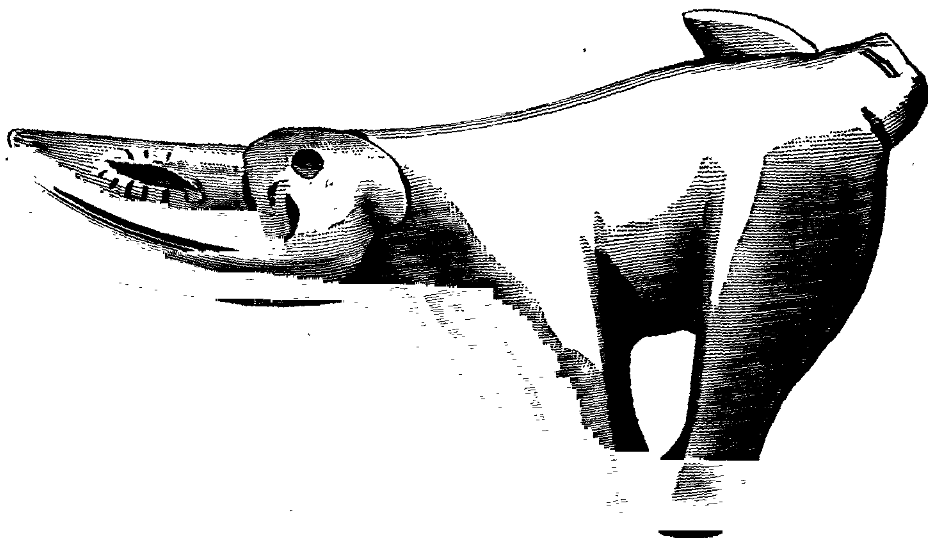
Comme les deux rennes, c'est également un manche de poignard ; les quatre jambes raides, épaisses, terminées par de larges pieds plats, en se réunissant à leur extrémité, laissent entre elles un vide ou anneau de suspension ; la bouche de l'éléphant est parfaitement dessinée, sa longue trompe vient se réunir aux deux jambes de devant ; la lame du poignard partait du milieu du front, les deux défenses sont sculptées sur la base de cette lame qui y reste encore attachée ; la position de ces défenses est un peu anormale, mais leur forme est exacte; c'est pour les soutenir qu'il a fallu les appliquer ainsi contre la lame.

De même que le mammouth gravé sur la plaque d'ivoire trouvée par M. Lartet, celui-ci porte un appendice relevé, une espèce de queue à panache, qui rapproche et identifie les deux figures ; la position sur la croupe de cet appendice relevé, qui paraît être une fantaisie de l'artiste, n'en est point une; le fouet retroussé s'étant cassé, ainsi qu'on peut le reconnaître, l'artiste a percé de part en part la palme du renne pour en placer un autre, qui alors ne se trouve plus dans sa position normale.

(1) Ces trois objets, dont le moulage est au musée de Saint-Germain, ont figuré à l'Exposition universelle de 1867, dans la première section de l'Histoire du travail, parmi les objets sculptés et gravés de la vitrine centrale.







Quand il taillait l'ivoire, l'homme de nos foyers savait donc de quel animal cet ivoire provenait.

Ces précieux documents, indispensables pour la reconstruction de l'histoire de l'homme, prise à son berceau, nous sont fournis par la géologie et la paléontologie, sans lesquelles les temps préhistoriques seraient restés dans une obscurité complète.

Remercions donc MM. Boucher de Perthes, Ed. Lartet et H. Christy, qui ont consacré leur vie et leurs études à nous initier à une science qui importe autant à l'histoire de l'humanité.

PECCADEAU DE L'ISLE.

Aussitôt que mon ami M. F. Lenoir aura terminé les dessins dus à son obligeance et à son habileté, je me propose de publier tous les objets gravés et sculptés provenant de mes fouilles de Bruniquel, parmi lesquels figurent des pierres gravées du plus haut intérêt paléontologique.

15 janvier 1868.

RECHERCHES

SUR

LA PROVENANCE DES GRANITS

QUI ONT SERVI A ÉLEVER LES MONUMENTS DITS CELTIQUES

Rapport lu à la Société polymathique, dans sa séance du 29 mai 1866.

L'origine de ces immenses blocs de granit qui ont servi à élever les monuments dits celtiques a de tout temps attiré l'attention des archéologues et des géologues. Mille explications, plus ou moins ingénieuses, ont été invoquées pour expliquer leur provenance. Les uns, emportés par leur imagination et enthousiasmés par la grandeur de ces monuments, les ont fait venir de distances considérables, de plusieurs kilomètres, quelquefois même de centaines de kilomètres, leur faisant ainsi traverser sans aucune espèce de difficulté les ruisseaux, les rivières, les vallées, les marais, les collines et les coteaux; rien pour eux n'a pu arrêter la puissance des Celtes.

Les autres, au contraire, n'ont voulu voir là qu'un phénomène purement naturel; ils ont attribué la présence de tous ces blocs à une action diluvienne, et les ont qualifiés de blocs erratiques; séduits par l'aspect du terrain, ils ont ainsi tranché la question *de visu*, sans remonter aux causes, sans examiner d'où ces blocs avaient pu être entraînés et sans rechercher les traces qu'ils avaient dû laisser dans leur parcours sur les autres parties du sol.

Entourés de toutes parts de ces gigantesques débris, sur un terrain classique comme celui du Morbihan, nous avons pu les étudier dans toutes les positions; rejetant toute espèce d'opinion préconçue, nous

allons examiner les faits et en tirer les conclusions qui nous paraîtront les plus rationnelles.

Quelques personnes prétendent que les Celtes avaient exploité tout simplement les carrières dont les pierres paraissaient les plus aptes à leurs constructions. Cette opinion ne nous semble pas très-fondée, car si ces peuples avaient eu des moyens assez puissants pour extraire de pareils blocs, ils auraient pu aussi les tailler, leur donner une forme régulière, symétrique, et au lieu de ces monuments grossiers, ne portant aucune trace de taille, nous verrions des monuments artistement travaillés; les pierres en seraient également disposées, puisqu'ils auraient pu les choisir; nous ne rencontrerions pas de constructions faites de matériaux aussi dissemblables. Mais, nous dira-t-on, les Celtes n'avaient aucune idée de l'art, ils ne cherchaient nullement la régularité; cette objection n'est pas sérieuse, la construction de nos monuments démontre assez clairement le contraire: aussitôt que cela dépendait d'eux, ils les ornaient selon leurs moyens, ces grossières sculptures que nous retrouvons partout en sont les témoins. Il n'est pas inutile de faire remarquer, avec M. de Cussé, qu'ils choisissaient les pierres les plus tendres, par conséquent les plus faciles à tailler, pour exécuter leurs dessins, ce qui prouve le peu de perfection de leurs outils.

Les découvertes faites dans tous nos dolmens prouvent suffisamment la véracité de cette hypothèse; nulle part d'instruments en métal, tous les outils trouvés sont en pierre, en pierre dure il est vrai, jade, jadéite, fibrolite et silex, mais ne pouvant servir en aucune manière à des travaux de taille de pierre; nous n'entendons pas par là dire qu'ils n'ont pu sculpter avec eux ces signes que nous voyons, c'est au contraire une opinion qui nous paraît presque prouvée; mais seulement qu'ils n'ont pu donner une forme à ces immenses blocs. On n'aura pas la prétention de dire que ces peuples ont pu extraire des pierres de cette importance avec ces faibles haches. On ne peut non plus invoquer chez nous l'usage du métal, nous en aurions évidemment trouvé quelque trace.

Pour nous, il nous paraît impossible que les Celtes aient pu extraire leurs pierres des carrières; ils les ont trouvées à la surface du sol. Ils n'ont pu, encore moins, les transporter à de grandes distances, puisqu'à très-peu d'exceptions près tous nos monuments sont élevés sur un sol de granit semblable à celui qui les compose. On a longtemps prétendu que les granits des monuments de Carnac étaient inconnus dans le pays et avaient dû être apportés de très-loin; l'examen a, depuis, prouvé que c'était une grave erreur, et que le

granit sous-jacent et celui de toute la contrée était bien de même nature que celui des menhirs. Parmi tous les monuments que nous avons visités, Locmariaquer ferait seul exception ; nous recherchons en ce moment l'origine de ces granits, et nous verrons dans un prochain Mémoire à quelle cause il faut remonter pour expliquer leur présence sur un sol étranger.

Convaincus que les Celtes n'ont pu élever leurs monuments qu'avec des roches isolées du sol et prises sur les lieux mêmes, ou à de faibles distances, nous allons rechercher si nous ne pourrions pas expliquer par un phénomène naturel la présence de ces blocs à la surface du sol. Nous verrons en outre que quelques-uns de ces monuments sont un pur jeu de la nature et que la main de l'homme n'a en rien contribué à leur élévation.

Les granits du Morbihan présentent des variétés assez nombreuses ; on doit surtout en distinguer deux, dont les caractères extérieurs sont nettement tranchés et qui jouent, dans la constitution géologique de la contrée ainsi que dans la nature du sol, des rôles différents. Le premier, à petits grains, est composé de feldspath blanc, de quartz gris et de mica noir ; il est généralement associé au gneiss. La seconde variété est le granit à gros grains, roche qui domine dans la contrée occupée par les monuments dits celtiques. Lorsque le granit à gros grains est en contact avec le granit à petits grains, il présente des passages presque insensibles de l'un à l'autre, de sorte qu'on pourrait croire que ces deux variétés sont contemporaines ; mais quand on les considère dans leur ensemble, le granit à gros grains est visiblement postérieur.

Les montagnes formées de granit à gros grains sont constamment arrondies, et, selon la facilité de désagrégation de la roche, leur surface est couverte de blocs de rochers. Le granit à petits grains ne se décompose que lentement, tandis que le granit à gros grains se décompose avec la plus grande facilité ; il a une grande tendance à s'exfolier concentriquement, c'est-à-dire par couches sphéroïdales ; tous les pays granitiques nous en offrent des exemples. Cette désagrégation donne à nos coteaux une physionomie arrondie, leurs surfaces sont couvertes de blocs et de sable incohérent. L'altération journalière des granits est surtout visible sur les crêtes ; elles sont parsemées d'énormes blocs, tantôt épars, tantôt accumulés, figurant assez bien l'image d'un chaos. C'est là qu'il faut aller chercher les véritables carrières des Celtes, là est l'origine de ces immenses blocs qui ont servi à élever leurs monuments, ils n'ont fait qu'utiliser les matériaux que la nature leur avait préparés.

Tous nos terrains sont couverts de gros blocs, tantôt disséminés dans nos landes, à demi enfoncés dans le sable, tantôt gisant encore sur les rochers d'où ils ont été détachés. Ils ressemblent tout à fait aux blocs erratiques que l'on trouve dans les autres pays; mais ici on ne peut les regarder comme tels, car la constitution des roches sous-jacentes est de même nature que les blocs.

Il est, du reste, facile de constater et d'expliquer la désagrégation. Plusieurs phénomènes y concourent, les intempéries des saisons y contribuent pour leur part; l'eau, en effet, décompose facilement le feldspath du granit, qui est un silicate d'alumine et de potasse. La gelée a encore une bien plus grande influence, car l'eau pénètre dans les petites fentes de la roche, et au moment où elle se congèle, elle détermine une rupture par suite de la dilatation. Nous avons pu bien des fois constater cet effet sur le granit à gros grains; on le voit se diviser en plaques, qui se séparent parallèlement à la surface extérieure de la roche. Cette action agit bien plus lentement sur le granit à petits grains, dont le feldspath est bien moins gros et offre, par conséquent, moins de fentes par où l'eau pourrait pénétrer.

Je pourrais appuyer mon opinion d'une foule d'exemples pris sur notre sol : en effet, quoi de plus concluant que cette longue crête granitique dénudée, qui s'étend de la commune de Moustoir vers celle de Plumelin; là ce sont d'immenses blocs, épars ou accumulés de mille façons différentes, ici ce sont des rochers entassés les uns sur les autres et figurant assez exactement un dolmen, un menhir, une pierre branlante; ne dirait-on pas un véritable atelier de monuments celtiques?

Ces vastes débris sont le résultat d'une décomposition lentement opérée par la suite des âges. Il est facile de reconnaître cette cause de désagrégation, dans la forme arrondie des blocs dont la base s'exfolie et s'enlève par couches. La décomposition est quelquefois complète et alors les blocs deviennent libres, roulent ou glissent capricieusement les uns sur les autres, selon la déclivité du terrain, et de ces entassements naissent toutes espèces de formes, parmi lesquelles nous avons remarqué les pierres branlantes, qui ont particulièrement frappé notre attention par leur position bizarre, mais qui ne sont par le fait qu'un pur jeu de la nature.

La pierre du bourg de Brech, près Auray, est le seul exemple bien caractérisé que nous ayons dans le Morbihan. Cette pierre se trouve placée au sommet d'une pyramide de roches granitiques de 10 mètres de hauteur, elle semble glisser et prête à se précipiter dans le ruisseau qui borde ses flancs. Malgré nos efforts, nous ne pûmes réussir

à l'ébranler. Cayot-Délandre affirme, dans son Histoire des monuments du Morbihan, que cette pierre se laisse ébranler au moindre choc; notre savant auteur ajoute ensuite que c'est une grave erreur de regarder cette pierre comme un monument celtique, et qu'elle doit la hardiesse de sa pose à quelque convulsion du sol, qui l'a ainsi suspendue par un de ces hasards d'équilibre dont elle n'est pas le seul exemple. Il est évident, d'après la position de cette pierre, qu'il n'est pas possible de lui attribuer une autre cause qu'un phénomène naturel.

Tels sont les faits; il ne peut donc être question d'un transport diluvien, comme quelques géologues ont voulu le prétendre; la majorité des blocs est en place, enfin leur superposition peut s'être effectuée en place même, par la désagrégation des roches sous-jacentes, ou s'être faite par entraînement, c'est-à-dire que des blocs désagrégés sur une pente ont été précipités et amoncelés sur la base de la colline.

La position des blocs ainsi jetés dans tous les sens, selon le hasard de la désagrégation, donne à ces terrains une physionomie que je ne puis mieux qualifier, avec M. Charles Desmoulins, que par l'expression de pseudo-erratique, si remarquable au premier aspect. La théorie des blocs erratiques a, du reste, été invoquée par plusieurs géologues pour expliquer la présence de tous ces blocs sur notre sol.

En effet, si un géologue parcourt rapidement nos vastes landes, son attention sera nécessairement attirée par un nombre plus ou moins considérable de blocs de granit, libres, plus ou moins saillants, quelquefois rares et clair-semés, ailleurs en quantités innombrables. Presque toujours ils offrent une forme sphérique, et leurs angles sont incoupés. Notre observateur qui ne voit nulle part de roche en place, nulle part d'arêtes vives, croira d'abord qu'il est sur un terrain de transport et que ces blocs sont roulés, erratiques.

Si l'impression première fait place à la réflexion, des circonstances embarrassantes naîtront alors dans son esprit.

Comment concilier l'idée d'un transport diluvien avec des blocs superposés deux à deux, trois à trois, sur une surface unie, sur un mamelon, sur le penchant d'un coteau.

Ici cette superposition sera due à la rupture d'un seul bloc en deux ou trois, la cassure en est quelquefois encore fraîche, d'autres fois enfin les arêtes se sont successivement arrondies. Ailleurs, et c'est ce qui prouve surtout la marche du phénomène, les blocs affectent une forme sphérique et montrent des traces d'un délitement concentrique;

on voit encore auprès d'eux des écailles qui s'en détachent journellement.

Concluons maintenant en résumant les faits.

1. Les pierres qui ont servi à élever nos monuments dits celtiques ont été trouvées à la surface du sol, et n'ont pu être extraites des carrières, et encore moins être apportées de loin, sauf quelques exceptions, puisqu'elles reposent, dans la plupart des cas, sur un sol formé de roches entièrement semblables.

2. La présence de ces pierres sur le sol est due à un phénomène de désagrégation; elles formaient des noyaux plus durs dans la masse granitique, dont les parties les moins tenaces se sont désagrégées et se désagrégent tous les jours sous nos yeux.

3. Toute explication du phénomène fondée sur un transport diluvien et glaciaire est erronée.

4. Les pierres branlantes doivent leur origine à une superposition, ce sont des noyaux dont la base s'est exfoliée et les a ainsi laissées en équilibre.

Donc, l'oscillation peut être un fait purement naturel; et comme on ne peut prouver l'intervention de la main de l'homme dans sa mise en action, il faut admettre l'explication plus probable, c'est-à-dire la cause naturelle.

6. Enfin, il est rationnel de penser, comme le dit M. Ch. Desmoulins, que les Celtes ont profité du phénomène naturel et se sont servis des pierres branlantes comme des autres monuments. Ces pierres appartiennent donc à la géologie par leur origine, et peut-être à l'archéologie par leur usage.

Vannes, le 22 mai 1866.

GEOFFROY D'AULT-DUMESNIL.

NOTE

SUR UNE CHANSON BRETONNE

INTITULÉE

LE RETOUR D'ANGLETERRE

ET QU'ON CROIT SUPPOSÉE

Nous n'avons pas oublié l'émotion qui s'est produite, en 1866, à la réunion des délégués des sociétés savantes convoqués à la Sorbonne par le Ministre de l'instruction publique, quand un de ces délégués, M. J. Travers, professeur à la Faculté des lettres de Caen, avoua être l'auteur d'une chanson historique normande en style du XV[e] siècle, publiée par lui en 1833 et attribuée en même temps par lui au célèbre Olivier Basselin. Depuis trente-trois ans, M. J. Travers avait vu nombre de savants tomber dans le piége qu'il leur avait tendu. Il riait, comme on dit, dans sa barbe, du succès de sa supercherie (1). A la Sorbonne tout le monde ne parut pas goûter cette plaisanterie.

La provenance des pièces fausses qui encombrent notre histoire n'est pas toujours aussi facile à établir. Les auteurs de ces documents n'ont pas tous la franchise de M. J. Travers.

Toutefois la question d'origine n'a qu'une importance secondaire. Dès qu'une pièce touche à un point historique d'une certaine gravité, il y a intérêt sérieux à s'assurer si elle est authentique. Mais quand on a établi qu'elle est fabriquée, il est médiocrement utile de savoir en outre si c'est par celui-ci ou par celui-là. Nous ne chercherons

(1) *Revue des sociétés savantes*, 4[e] série, t. III, p. 574.

donc pas qui pourrait avoir, dans notre siècle, composé la chanson dont le titre a été transcrit en tête de cet article. Nous nous bornerons à dire qu'elle a paru pour la première fois, si nous ne nous trompons, en 1838, dans la cinquième édition de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre,* par M. Augustin Thierry, t. I, p. 383. Elle a depuis été reproduite dans toutes les éditions de ce célèbre ouvrage, et ailleurs encore (1). La bonne foi de l'illustre auteur est au-dessus de tout soupçon. D'ailleurs il ne savait pas le breton. Comme il nous l'apprend dans une note, il avait reçu cette pièce de Bretagne et des mains d'un jeune savant qui pouvait fort bien lui-même n'être qu'un intermédiaire et l'avoir déjà reçue d'un tiers. Nous laisserons à d'autres le soin de s'en assurer.

Nous nous bornerons ici à donner les raisons qui nous font révoquer en doute l'authenticité de la pièce.

En voici le texte :

I. Etre parrez Pouldregat ha parrez Plouare
Ez euz tudjentil iaouank o sevel un arme
Evit monet d'ar brezel dindan mab ann dukes.
Deuz dastumet kalz a dud euz a beb korn a Vreiz,
II. Evit monet d'ar bresel dreist ar mor da vro Soz.
Me' m euz ma mab Silvestik : ez int ous he c'hortoz ;
Me' m euz ma mab Silvestik, ha ne' m euz nemet hen,
A ia da heul ar strollad ha gand ar varc'heien.
III. Eunn noz oann e' m gwelé, ne oann ket kousket mad
Me glevé merc'hed Kerlaz a gané son ma mab ;
Ha me sevel e'm choanzé raktal war ma gwele :
— Otrou Doué ! Silvestik, pelec'h oud-de breme ?
IV. Martezé em'oud ouspenn tric'hant leo dious va zi,
Pé tolet barz ar mor bras d'ar pesked da zibri
Mar kerez beza chommet gant da vamm ha da dad
Te vize bet dimezet breman, dimezet mad,
V. Te vize bet dimezet hag eureujet timad
D'ar brooa plac'h dious ar vro, Mannaik Pouldregat,
Da Manna da dousik koant, ha vizez gen omp-ni
Ha gand da vugaligou, trouz gant he kreiz an ti.
VI. Me em euz eur goulmik glaz tostik dious ma dor,
Ma hi e toull ar garrek war benn ar roz o gor ;
Me stago dious hi gouk, me stago eul lizer
Gant seiennen va eured, ha ma mab zeu d'ar ger.
VII. Sav alesé, va c'houlmik, sav war da ziou askel
Da c'hout mar te a nichfé, mar te a nichfe pell ;
Da c'hont mar te a nichfe gwall bell dreist ar mor braz,
Ha wifez mar de mab, ma mab er buhé c'hoaz ;

(1) Voir le recueil intitulé *Barzaz Breiz.*

VIII. Da c'hout mar te a nichfe tre beteg ann arme
Ha gasfez euz va mab paour timad kelou di me.
— Setu koulmik glaz va mamm a gane kreiz ar c'hoat
Me hi gwel erru d'ar gwern, me hi gwel oc'h rezat
IX. — Eurvad d'hoc'h-hu, Silvestik, eurvad d'hoc'h, ha klevet :
Ama em euz eul lizer zo gan in d'hoc'h kaset.
— Benn tri bloaz hag eunn devez me erruo da vad,
Benn tri bloaz hag eunn devez gant ma mamm ha ma zad.
X. Achuet oa ann daou bloaz, achuet oa ann tri :
— Kenavo did, Silvestik, ne az gwelinn ket mui;
Mar gaffen da eskern paour tolet gand ar mare,
Ha me ho dastumefe, hag ho briatefe.
XI. Ne oa ket he c'homz gant hi he c'homz peur lavaret,
Pa skoaz eul lestr a vreiz war an ot, hen kollet,
Pa skoaz eul lestr a vro penn-da-benn hen frezet,
Kollet gant hen he raonnou, hag he gwernou breet.
XII. Leun a oa a dud varo, den na ouffe lavar
Na c'hout pe geit so amzer n'hen euz gwelt ann douar;
Ha Silvestik oa eno, hogen na mamm na tad
Na minou ne'd oa siouaz ! charret he zaou lagad.

Voici la traduction :

I. Entre la paroisse de Pouldregat et la paroisse de Plouaré, il y a de jeunes gentilshommes qui lèvent une armée pour aller à la guerre sous les ordres du fils de la duchesse, qui a rassemblé beaucoup de gens de tous les coins de la Bretagne.

II. Pour aller à la guerre par delà la mer au pays des Saxons. J'ai mon fils Silvestik qu'ils attendent. J'ai mon fils Silvestik, mon unique enfant, qui part avec l'armée, à la suite des chevaliers.

III. Une nuit que j'étais couchée et que je ne dormais pas, j'entendis les filles de Kerlaz chanter la chanson de mon fils; et moi de me lever aussitôt sur mon séant : Seigneur Dieu! Silvestik, où es-tu maintenant?

IV. Peut-être es-tu à plus de trois cents lieues d'ici, ou jeté dans la grande mer en pâture aux poissons. Si tu eusses voulu rester près de ta mère et de ton père, tu serais fiancé maintenant, bien fiancé.

V. Tu serais à présent fiancé et marié à la plus jolie fille du pays, à Mannaik de Pouldregat, à Manna, ta douce belle, et tu serais avec nous et au milieu de tes petits enfants, faisant grand bruit dans la maison.

VI. J'ai près de ma porte une petite colombe blanche qui couve dans le creux du rocher de la colline; j'attacherai à son cou, j'attacherai une lettre avec le nœud de rubans de mes noces, et mon fils reviendra.

VII. Lève-toi, ma petite colombe, lève-toi sur tes deux ailes; volerais-tu, volerais-tu loin, bien loin, par delà la grande mer, pour savoir si mon fils est encore en vie?

VIII. Volerais-tu jusqu'à l'armée et me rapporterais-tu des nouvelles de

mon pauvre enfant? — Voici la petite colombe blanche de ma mère qui chantait dans le bois; je la vois qui arrive aux mâts, je la vois qui rase les flots.

IX. — Bonjour à vous, Silvestik, bonheur à vous, et écoutez : j'ai ici une lettre pour vous. — Dans trois ans et un jour j'arriverai heureusement; dans trois ans et un jour je serai près de mon père et de ma mère.

X. Deux ans s'écoulèrent, trois ans s'écoulèrent. — Adieu, Silvestik, je ne te verrai plus! Si je trouvais tes pauvres petits os jetés par la mer au rivage, oh! je les recueillerais, je les baiserais!

XI. Elle n'avait pas fini de parler qu'un vaisseau de Bretagne vint se perdre à la côte, qu'un vaisseau du pays, sans rames, les mâts rompus et faisant eau de toutes parts, se brisa contre les rochers.

XII. Il était plein de morts; nul ne saurait dire ou savoir depuis combien de temps il n'avait vu la terre; et Silvestik était là; mais ni père ni mère, hélas! ni ami n'avait fermé ses yeux (1)!

La date de l'événement auquel ce document se rapporte, est fixée par les premiers vers. Il y est question du fils d'une duchesse qui alla faire la guerre au pays des Saxons. Ce fils d'une duchesse est Alain Fergent, fils d'Eudes, duc de Bretagne, et d'Havoïse, femme de ce prince. Alain, avec Brian son frère, commanda un corps de Bretons qui se joignit, en 1066, à l'armée de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, et qui prit part à la conquête de l'Angleterre.

Si l'on croit à l'authenticité de cette pièce, il faut admettre qu'elle a été chantée pour la première fois vers 1066 ou vers la fin du XIe siècle, et que depuis cette époque elle n'a cessé de se chanter telle à peu près qu'elle avait été composée, sauf les changements de forme rendus nécessaires par les modifications successives de la langue : car cette pièce telle qu'on nous la donne est écrite en breton moderne, c'est-à-dire en une langue toute différente du breton qui se parlait au XIe siècle.

La conservation d'un morceau de poésie historique dans la tradition populaire malgré les transformations de la langue, pendant plus de sept siècles, nous paraît, *a priori*, chose difficile. Mais il y a un fait qui tranche la question.

Un savant breton, M. Luzel, recueille depuis plus de vingt ans des matériaux pour un recueil de chants populaires armoricains. Il n'a nulle part, malgré ses recherches, entendu chanter par les chanteurs bretons le *Retour d'Angleterre*, jamais il n'a rencontré personne qui l'ait entendu chanter. M. Le Men, archiviste du département du Fi-

(1) *Histoire de la conquête d'Angleterre*, 5e édition, t. I, p. 385.

nistère, associé depuis quelques années à ses recherches, n'a pas été plus heureux.

Cependant leurs efforts n'ont pas été sans résultats.

Le héros de la chanson dont M. Aug. Thierry paraît avoir été le premier éditeur s'appelle Silvestik. Silvestrik (le même nom à une lettre près) est le héros d'une complainte populaire qui se chante réellement en Bretagne et dont voici deux versions :

SILVESTRIK. *Première version.*

Me' m euz ur mab, Silvestrik, ha na' m euz nemet han
Ha' n euz bet an hardison da zont da' m glac'haran,
Bet' n euz an hardiegez da vont a raok he benn,
Ema zoudard en arme dirag he gabitenn.
Me' m euz bet ar vadelez da vonet d'hen goulenn
Dirag kalz tud a feson digant he gabitenn.
Ar c'habitenn pa'm gwelaz a chommaz saouezet :
— Ganac'h-c'hui, den ansienn, me a zo zaouezet !
Lemel digant ar roue sonjoc'h he zoudarded ?
Touchet hen euz paeamant, embarki a zo red.
— Lavaret d'in, kabitenn, pegement eo koustet ;
Ha ma'm euz arc'hant walc'h a vezo remboursét.
— Hag ho pe pemp kant skoed n'ho pe ket anezhan,
Rag n'euz soudard e'r vandenn a blij d'in evel-t-han.
Pa oann-me en Roz-Iulou e'm gwele kousked mad,
Me glewe merc'hed'r Roudour o kana zon ma mab,
Ha me trei euz ar voger, hag o komens gouela :
— Aotro Doue, Silvestrik, pe lec'h out-te brema ?
Marteze zo te maro pemp kant leo diouz in,
Taolet da eskernigou d'ar pesked da zebri !
Taolet da eskernigou da zebri d'ar pesked !
Ma vijent gan-in brema me'm bo ho briatet.
Me'm euz un evnik bihan du man en toul ma dor
Barz en kreiz' tre daou vean en un toul ar voger,
Barz en kreiz' tre daou vean en un toul ar vogor,
Tromplet eo ma speret mar ne'ma ket en gor.
Mar deu da'm evn da zevel da ober bloavez mad,
Me lako ma evnik d' vont da welet ma mab.
— Oh ! ia skrivet ho lizer, denik koz, pa garfet,
Me zo prest d'hen dougenn raktal en ho reket. —
Pa oa skrivet al lizer, laket d'an evn'n hi vek,
Trezeg Metz-sant-Laurens gant han eo partiet.
— Arretit-c'hui, Silvestrik, lennet al lizer ma
A zo digasset da' c'h gant ho tad zo du ma.
— Diskennit, evnik bihan da vordik an Ablest (?)
Ma skrivinn da' c'h respont da gass da'm zad da'r ger,
Ma skrivinn da' c'h lizer ewit laret de' zhan,
Bars pemzek dez a hidu me em gavo gant han.
— Boujour da' ch evnik bihan brema pa'z oc'h c'hui bet

Hag hen zo iac'h Silvestrik, mar oc'h euz hen gwelet?
— Ja, iac'heo Silvestrik, komzet am euz out han;
Bars pemzek dez a hidu en em gavo aman. —
Pa oa an tad glac'haret oc'h ober he ganvou,
Ez oa he vab Silvestrik 'n toul an nor o selaou:
— Tawet, tawet, eme' zhan, tad a volonté vad;
Na skuilet ken a zealou, setu ama ho mab
O tizrei euz an arme, ma fardonit, ma zad.
Dalit ma c'horn butun ha ma ziou bistolenn
Ar re se roenn da' ch ewit ho pinijen
'Wit na halfet laret ho po maget ur mab
Ewit ho klac'hari; ma fardonit ma zad.

(Recueilli à Duault, Côtes-du-Nord.)

En français :

J'ai un fils, Silvestrik (1), et je n'ai que lui;
Et il a eu la hardesse de venir m'affliger,
Il a eu la hardiesse d'aller au-devant de sa tête,
Il est soldat dans l'armée devant son capitaine.
J'ai eu la bonté d'aller le demander,
Devant beaucoup de gens honorables, à son capitaine.
Le capitaine, quand il me vit, resta étonné.
— Par vous, vieillard, [dit-il], je suis étonné :
Vous pensez enlever au Roi ses soldats!
Il a touché son payement (2), il faut qu'il s'embarque.
— Dites-moi, capitaine, combien il a coûté,
Et, si j'ai assez d'argent, il sera remboursé.
— Vous auriez cinq cents écus, vous ne l'auriez pas;
Car il n'y a pas, dans la compagnie, de soldat qui me plaise comme lui. —
Quand j'étais à Roz-lulou dans mon lit bien endormi,
J'entendais les filles du Roudour chanter la chanson de mon fils.
Et moi de me tourner du côté du mur et de commencer à pleurer.
Seigneur Dieu! Silvestrik, où es-tu maintenant?
Peut-être es-tu mort, à cinq cents lieues de moi,
Tes petits os jetés aux poissons à manger.
Tes petits os jetés à manger aux poissons!
S'ils étaient près de moi maintenant je les embrasserais.
J'ai un petit oiseau ici près de ma porte,
Au milieu entre deux pierres dans un trou du mur,
Au milieu entre deux pierres dans un trou du mur;
Je me trompe s'il n'est pas à couver.
Si mon oiseau vient à se lever, pour faire une bonne année

(1) *Silvestrik*, dimiuutif de Silvestre.
(2) Sa prime.

Je ferai que mon oiseau aille voir mon fils. — [drez;
— Oh! oui, écrivez votre lettre, petit vieillard, quand vous vou-
Je suis prêt à la porter tout de suite à votre requête. —
Quand la lettre fut écrite et mise dans le bec de l'oiseau,
Vers Metz en Lorraine avec lui elle partit.
— Arrêtez-vous, Silvestrik, lisez cette lettre-ci,
Qui vous est envoyée par votre père qui est de ce côté-ci. —
— Descendez, petit oiseau, sur le bord de l'Ablest (?)
Que je vous écrive une réponse à porter à mon père à la maison,
Que je vous écrive une lettre pour lui dire
Que dans quinze jours d'ici je me trouverai avec lui. —
— Bonjour, petit oiseau, maintenant que vous êtes revenu.
Silvestrik est-il bien portant, si vous l'avez vu? —
— Oui Silvestrik se porte bien, je lui ai parlé,
Dans quinze jours il se trouvera ici.
Pendant que le père affligé se lamentait,
Son fils Silvestrik écoutait par le trou de la porte :
— Taisez-vous, taisez-vous, dit-il, père de bonne volonté,
Ne versez plus de larmes, voici votre fils
Revenant de l'armée : pardonnez-moi, mon père.
Prenez ma pipe et mes deux pistolets;
Je vous les donne pour votre pénitence,
Afin que vous ne puissiez dire que vous avez nourri un fils
Pour vous affliger. Pardonnez-moi, mon père.

SILVESTRIK. *Seconde version.*

Etre chapel sant Efflam ha tossenn Menez-Bre.
Zo ur c'habitenn iaouank o sevel un arme
Zo ur c'habitenn iaouank o sevel un arme.
Me' m euz ur mab Silvestrik a lavar mont iwe,
Me' m euz ur mab Silvestrik ha na' m euz nemet han;
N'euz soudard bars ar vandenn a garer evel-t han.
Me am bo ar vadelez da vonet d'hen goulen
Gant kalz a tud a feson digant he gabitenn.
Ar c'habitenn, p'hen klewas, da selaou'zo chomet :
— Gant oc'h, denik ansienn, me a zo saouezet!
Fellout da'ch trompla'r Roue ha kaout he zoudarded!
Touchet end euz arc'hant, da'n arme renk monet;
Pa rofac'h din pemp kant skoet n'ho po ket anezhan. —
— Adieu eta, Silvestrik, er giz mab prodig!
M'vijac'h chommet er ger, ni vije pinvidik.
Me' m euz un evnik bihan e kichen toul ma dor
En un toullik er voger, me gred ema en gor.
Na te, evnik bihan, te ax euz diou askel
A nijfe dreist ar mor, oh! ia, dreist ar mor pell,
Ha nijfe ewit on bete penn an arme
Da c'houzout hag ema Silvestrik en buhe? —

— Demad da' c'h, Silvestrik, demad da' c'h a laran —
— Ha di'd, evnik bihan, pa' zout deut bet' aman. —
— Me zo digasset gant ho tad desolet
Hag a lavar, Silvestrik, ez eo c'hui zo kiriek. —
— Diskennit, evnik bihan, diskennit war h' taou troad
Ma skrivinn da' c'h ul lizer da gass da'r ger de' zhan
Ma skrivinn da' c'h ul lizer da gass da'r ger de' zhan
Bars daou vloaz a hirio e vinn arru gant han. —
— Pa oan-me e'm gwele, e' m gwele, kousket mad,
Me glewe merc'hed'r Roudour o kana zon ma mab. —
Pa oa an tad desolet oc'h ober he ganvou
Oa he mab Silvestrik 'n toul an nor o selaou
— Na! sesset, tad desolet, sesset da wela;
Sellet ho mab Silvestrik a zo arru ama.

(Recueilli à Plouaret, Côtes du-Nord.)

En français :

Entre la chapelle de Saint-Efflam et la colline de Menez-Bré,
Il y a un jeune capitaine qui lève une armée,
Il y a un jeune capitaine qui lève une armée.
J'ai un fils, Silvestrik, qui parle d'y aller aussi :
J'ai un fils, Silvestrik, et je n'ai que lui.
Il n'y a pas dans la compagnie de soldat qu'on aime plus que lui.
J'aurai la bonté d'aller le demander,
Avec beaucoup de gens honorables, à son capitaine.
Le capitaine, quand il l'entendit, s'arrêta pour m'écouter :
— Par vous, petit vieillard, je suis étonné ;
Vous voulez tromper le Roi et avoir ses soldats.
Il a touché l'argent, il faut qu'il aille à l'armée.
Quand vous me donneriez cinq cents écus vous ne l'auriez pas.
— Adieu donc, Silvestrik, comme un enfant prodigue.
Si vous étiez resté à la maison nous serions riches.
J'ai un petit oiseau près de ma porte,
Dans un petit trou du mur; je crois qu'il couve.
Et toi, petit oiseau, tu as deux ailes,
Qui voleraient par delà la mer; oh! oui, par delà la mer, loin;
Et qui voleraient pour moi jusqu'à la tête de l'armée,
Pour savoir si Silvestrik est en vie! —
— Bonjour à vous, Silvestrik, bonjour à vous je dis. —
— Et à toi, petit oiseau, puisque tu es venu jusqu'ici. —
— Je suis envoyé par votre père désolé,
Qui dit, Silvestrik, que c'est vous qui en êtes cause.
— Descendez, petit oiseau, descendez sur vos deux pieds,
Que je vous écrive une lettre pour porter à la maison à mon père,
Que je vous écrive une lettre pour porter à la maison à lui.
Dans deux ans à partir d'aujourd'hui, je serai arrivé près de lui.—

Quand j'étais dans mon lit, dans mon lit bien endormi,
J'entendais les filles du Roudour chanter la chanson de mon fils.
— Quand le père désolé était à faire ses gémissements,
Son fils Silvestrik écoutait dans le trou de la porte.
— Cessez, père désolé, cessez de pleurer ;
Voyez votre fils Silvestrik qui est arrivé ici.

Inutile d'appeler l'attention du lecteur sur une ressemblance générale qui frappe au premier coup d'œil. Nous allons faire en détail l'examen comparatif des deux versions de *Silvestrik* et du *Retour d'Angleterre.*

I

Les deux premiers vers du *Retour d'Angleterre* sont imités des deux premiers vers de la seconde version de Silvestrik.

Voici le début du *Retour d'Angleterre* :

Etre parrez Pouldregat ha parrez Plouare
Ez euz tudjentil iaouank o sevel un arme.

Entre la paroisse de Pouldregat et la paroisse de Plouaré
Il y a de jeunes gentilshommes qui lèvent une armée.

Dans la seconde version de Silvestrik, on lit :

Etre chapel sant Efflam ha tossenn Menez Bre
Zo ur c'habitenn iaouank o sevel un arme.

Entre la chapelle de Saint-Efflam et la colline de Menez-Bré
Il y a un jeune capitaine qui lève une armée.

On peut multiplier les rapprochements de ce genre :

II

LE RETOUR D'ANGLETERRE.

Vers 6. Me' m euz ma mab Silvestik : ez int ous he c'hortoz ;
7. Me' m eux ma mab Silvestik, ha ne' m euz nemet han,

J'ai mon fils Silvestik qu'ils attendent,
J'ai mon fils Silvestik, mon unique enfant (*littéralement*, et je n'ai que lui).

SILVESTRIK. 2e *version.*

Vers 4. Me' m euz ur mab, Silvestrik, a lavar mont iwe,
5. Me' m euz ur mab, Silvestrik, ha na'm euz nemet han.

J'ai un fils, Silvestrik, qui parle d'y aller aussi ;
J'ai un fils, Silvestrik, et je n'ai que lui,

SILVESTRIK. 1[re] *version.*

Vers 1. Me' m euz ur mab, Silvestrik, ha ne' m euz nemet han.

J'ai un fils, Silvestrik, et je n'ai que lui.

III

LE RETOUR D'ANGLETERRE.

Vers 9. Eunn noz e oann e'm gwele, ne oann ket kousket mad,
10. Me gleve merc'hed Kerlaz a gane son ma mab.

Une nuit que j'étais couchée et que je ne dormais pas,
J'entendais les filles de Kerlaz chanter la chanson de mon fils.

SILVESTRIK. 1[re] *version.*

Vers 15.. Pa oann me en Roz-Iulou e'm gwele kousket mad,
16. Me glewe merc'hed'r Roudour o kana zon ma mab.

Quand j'étais à Roz-Iulou dans mon lit bien endormi,
J'entendais les filles du Rondour chanter la chanson de mon fils.

SILVESTRIK. 2[e] *version.*

Vers 30. Pa oan-me e'm gwele, e'm gwele kousket mad,
31. Me glewe merc'hed'r Roudour o kana zon ma mab.

Quand j'étais dans mon lit, dans mon lit bien endormi,
J'entendais les filles du Roudour chanter la chanson de mon fils.

IV

LE RETOUR D'ANGLETERRE.

Vers 12. Otrou Doue! Silvestik, pelec'h oud-de breme?
13. Marteze em' oud ouspenn tri c'hant leo dious va zi
14. Pe tolet barz ar mor bras da'r pesked da zibri

Seigneur Dieu! Silvestik, où es-tu maintenant?
Peut-être es-tu à plus de trois cents lieues d'ici,
Ou jeté dans la grande mer en pâture aux poissons.

SILVESTRIK. 1[re] *version.*

Vers 18. Aotro Doue! Silvestrik, pe lec'h out te brema?
19. Marteze zo te maro pemp kant leo diouz in
20. Taolet da eskernigou da'r pesked da zibri.

Seigneur Dieu! Silvestrik, où es-tu maintenant?
Peut-être es-tu mort à cinq cents lieues de moi,
Tes petits os jetés aux poissons à manger.

V

LE RETOUR D'ANGLETERRE.

Vers 23. Me em euz eur goulmik glaz tostik dious ma dor,
22. Ma hi e toull ar garrek war benn ar roz o gor.

J'ai près de ma porte une petite colombe blanche
Qui couve dans le creux du rocher de la colline.

SILVESTRIK. 1[re] *version.*

Vers 23. Me' m euz un evnik bihan du man en toul ma dor
24, 25. Barz en kreiz' tre daou vean en un toul ar vogor : (*bis*)
26. Tromplet eo ma speret mar ne' ma ket en gor.

J'ai un petit oiseau ici près de ma porte,
Au milieu entre deux pierres dans un trou du mur (*bis*):
Je me trompe s'il n'est pas à couver.

SILVESTRIK. 2[e] *version.*

Vers 16. Me' m euz un evnik bihan a kichen toul ma dor
17. En un toullik er voger ; me gred, ema en gor.

J'ai un petit oiseau près de ma porte
Dans un petit trou du mur ; je crois qu'il couve.

VI

LE RETOUR D'ANGLETERRE.

Vers 25. Sav alese va c'houlmik, sav war da ziou askel
26. Da c'hout mar te a nichfe, mar te nichfe pell,
27. Da c'hout mar te nichfe gwall bell dreist ar mor bras
28. Ha wifez mar'd e ma mab, ma mab er buhez c'hoaz

Lève-toi, ma petite colombe, lève-toi sur tes deux ailes ;
Volerais-tu, volerais-tu loin,
Bien loin par delà la grande mer,
Pour savoir si mon fils est encore en vie ?

SILVESTRIK. 2[e] *version.*

Vers 18. Na te, evnik bihan, te az euz diou askel,
19. A nijfe dreist ar mor, oh ! ia dreist ar mor pell,
20. Ha nijfe ewit on bete penn an arme,
21. Da c'houzout hag ema Silvestrik on buhe.

Et toi, petit oiseau, tu as deux ailes
Qui voleraient par delà la mer; oh ! oui, par delà la mer loin,
Et qui voleraient pour moi jusqu'à la tête de l'armée,
Pour savoir si Silvestrik est en vie.

VII

LE RETOUR D'ANGLETERRE.

Vers 33. Eurvad d'hoc'h hu, Silvestrik, eurvad d'hoch, ha klevet...

Bonheur à vous, Silvestrik, bonheur à vous, et écoutez ....

SILVESTRIK. 2e *version*.

Vers 22. Demad da' c'h, Silvestrik, demad da' c'h a laran.

Bonjour à vous, Silvestrik, bonjour à vous je dis.

VIII

LE RETOUR D'ANGLETERRE.

Vers 34. Ama em euz eul lizer zo gan in d'hoc'h kaset.

J'ai ici une lettre pour vous (*littéralement* : ici j'ai une lettre qui vous est envoyée par mon intermédiaire).

SILVESTRIK. 1re *version*.

Vers 33. Lemet al lizer ma
34. A zo digasset da' c'h gant ho tad zo du ma.

Lisez cette lettre-ci,
Qui vous est envoyée par votre père qui est de ce côté-ci.

IX

LE RETOUR D'ANGLETERRE.

Vers 35. Benn tri bloaz hag eunn devez me erruo da vad,
36. Benn tri bloaz hag eunn devez gant ma mamm ha ma zad.

Dans trois ans et un jour j'arriverai heureusement,
Dans trois ans et un jour [je serai] près de mon père et de ma [mère.

SILVESTRIK. 2e *version*.

Vers 29. Bars daou vloaz a hirio e vinn arru gant han.

Dans deux ans à partir de ce jour je serai arrivé près de lui (mon père).

X

LE RETOUR D'ANGLETERRE.

Vers 39. Mar gaffen da eskern paour tolet gand ar mare,
40. Ha me ho dastumefe ha me ho briatefe.

Si je trouvais tes pauvres petits os jetés par la mer au rivage,
Oh! je les recueillerais, je les baiserais!

SILVESTRIK. 1re *version.*

Vers 21. Taolet da eskernigou da zebri da'r pesked:
22. Ma vijent gan-in brema, me'm be ho briatet.

Tes petits os jetés à manger aux poissons:
S'ils étaient près de moi maintenant, je les baiserais.

Il est évident que la chanson de *Silvestrik* est le thème primitif où l'auteur du *Retour d'Angleterre* a puisé l'idée fondamentale de son petit poëme, en même temps que de nombreux détails. La méthode qu'il a suivie se reconnaît facilement. Au point de vue historique la chanson de Silvestrik ne présentait qu'un intérêt fort médiocre; littérairement elle était très-faible.

Pour lui assurer un bon accueil dans le monde savant à l'époque où elle fut pour la première fois publiée, on crut nécessaire de la corriger à ce double point de vue. Elle rappelait un vulgaire et obscur enrôlement militaire du XVIIe ou du XVIIIe siècle : Silvestrik était le type modeste du jeune paysan breton *raccolé* par un sergent sous Louis XIV ou sous Louis XV. La scène fut reportée au moyen âge et au moment où Guillaume le Conquérant se préparait à envahir le royaume des Saxons : par ce moyen la petite complainte bretonne devint un monument historique. Le changement d'époque nécessita plusieurs modifications de détail: ainsi le *capitaine* fut remplacé par des gentilshommes; et, comme M. Aug. Thierry ne dit nulle part que le duc de Normandie donnât à ses soldats des primes d'engagement, on supprima le passage où le père propose de rembourser celle que son fils a reçue.

Les corrections littéraires sont plus importantes encore.

Pour rendre la plainte plus touchante, c'est une mère, et non un père, que fait parler l'auteur du *Retour d'Angleterre.*

Dans la deuxième version de *Silvestrik*, le père dit en gémissant, que s'il avait gardé son fils, il serait *riche* aujourd'hui (vers 15); c'est peu poétique, mais c'est naturel : le paysan est là peint au vif. Dans le *Retour d'Angleterre*, ce trait un peu brutal a disparu pour faire place au sentiment : il est question de la fiancée du jeune guerrier, de son mariage manqué, des enfants qu'il aurait eus ; cette idée est développée avec beaucoup de grâce, mais beaucoup moins de vérité : des paysans qui voient leurs fils partir pour l'armée ne diront jamais que ce qui leur manque ce sont des petits-fils pour faire du bruit dans leur maison, ils se plaindront de la peine qu'ils ont à nourrir les petits de leur truie ou le veau de leur vache. Toute-

fois, le *Retour d'Angleterre* étant destiné non aux paysans, mais aux lecteurs des ouvrages de M. Aug. Thierry, on ne peut nier que l'auteur de ce pastiche n'ait été bien inspiré quand il a fait ce changement.

Dans la chanson primitive, le messager qui va chercher des nouvelles de Silvestrik est un petit oiseau. Pour donner plus de vie au tableau, l'auteur du *Retour d'Angleterre* précise davantage : c'est, nous dit-il, une colombe blanche qui va trouver le soldat absent de la part de sa famille.

Cet oiseau avait son nid dans le trou d'un mur vulgaire, le *Retour d'Angleterre* le loge noblement dans le creux d'un rocher.

Silvestrik revenait prosaïquement dans sa famille après avoir *fini son temps*, et, pour mettre le comble à la joie de son père, lui faisait cadeau d'une pipe, évidemment culottée, quoique la chanson ne le dise pas littéralement. Encore ici la nature était prise sur le fait. Mais le *Retour d'Angleterre*, œuvre d'une littérature plus savante et plus raffinée, ne pouvait se terminer aussi platement. Voilà pourquoi le poëte finit d'une manière si lugubre ; telle est la raison d'être de ce vaisseau plein de morts, parmi lesquels on compte le jeune guerrier breton. On ne peut s'empêcher d'être ému en pensant à la mère qui attendait son fils et qui reçoit dans ses bras un cadavre.

L'auteur du *Retour d'Angleterre*, quel qu'il soit, est un homme de talent.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER

M. le comte de Vogué est nommé Académicien libre en remplacement de M. le duc de Luynes.

M. Ed. Le Blant donne une première lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches sur la cohorte mentionnée par les Evangélistes dans la Passion de Jésus-Christ.*

M. Ernest Desjardins offre à l'Académie en son nom propre et au nom de MM. Engelhardt, consul général de France à Belgrade, et Désiré More, ingénieur français à Iglitza, tous les monuments épigraphiques découverts dans les fouilles d'Iglitza (ancienne Troesmis) depuis 1860 jusqu'à ce jour. — Ces monuments sont au nombre de 22. L'Académie accepte le don : les monuments seront déposés à la Bibliothèque impériale.

M. Léon Renier fait une communication sur la suite des fouilles entreprises au Palatin, sous la direction de M. Pietro-Rosa. Nous reviendrons sur cette communication.

M. Feer lit des extraits d'un mémoire sur la *relation de l'adjectif et du substantif* et sur la *manière de l'exprimer en diverses langues,* notamment dans les dialectes anciens de la Perse et dans les idiomes monosyllabiques du Tibet et de l'Empire Birman.

M. François Lenormant termine la lecture de son mémoire, en communication, sur l'inscription himyarique du temple du dieu Yatâ à Abiân, près Aden.

M. Ernest Desjardins termine la lecture, en communication, de l'*Exposé des résultats géographiques et archéologiques de son exploration récente de la Dobrudscha.* Nous publierons, dans notre prochain numéro, une analyse de cette intéressante relation. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Notre collaborateur M. Melchior de Vogué a été élu membre libre de l'Académie des inscriptions, en remplacement de M. le duc de Luynes.

— Nous avons le chagrin d'annoncer la mort prématurée d'un de nos plus anciens collaborateurs, M. Vallet de Viriville, membre de la Société des antiquaires de France, et bien connu par ses beaux travaux sur Charles VII.

— Le musée de Saint-Germain vient de s'enrichir d'un intéressant ensemble d'objets en bronze, découverts il y a quelques années, à Vaudavanges, près Sarrelouis, mais qui, étant entrés immédiatement dans une collection particulière, celle de M. Victor Simon, de Metz, n'avaient point été mis à la disposition du public. La mort de M. Simon a permis à notre musée national de les acquérir. Cet ensemble comprend : 1° une très-belle épée en bronze ; 2° un grand cercle avec pendeloques d'usage inconnu ; cinq petits cercles faisant probablement partie d'instruments analogues au précédent ; deux petits boucliers ou plutôt deux grandes plaques d'ornementation en forme de bouclier rond ; quatre haches en bronze, plus un moule à couler les haches, de très-belle conservation ; neuf petits bracelets formés d'un ruban de bronze enroulé ; une série de boutons-tubes cylindriques ou pendeloques, torsades, plaque à jour et autres ornements en bronze ; enfin quatorze anneaux en bronze de différentes grosseurs et qui ne semblent guère être des bracelets. Tout cela pourrait bien avoir appartenu à un cavalier gaulois. En tout cas il y a là une étude intéressante à faire. Avis aux amateurs de conjectures. Tous ces objets sont exposés dans une vitrine de la salle n° 7.

— M. Gabriel de Mortillet a été attaché à la conservation du musée de Saint-Germain en remplacement de M. Beaune, décédé.

— A la séance du 19 juin 1867, M. Chabouillet a lu, à la Société impériale des antiquaires de France, la note suivante que nous croyons utile de reproduire, parce qu'elle se rapporte à un passage du savant travail publié par M. Pictet dans la *Revue archéologique*. Nous la reproduisons tardivement parce que nous l'empruntons au *Bulletin de la Société* qui a paru ces jours-ci seulement.

« Je désirerais soumettre à la Société quelques observations sur un

passage du *Nouvel Essai sur les inscriptions gauloises* que M. Pictet publie en ce moment dans la *Revue archéologique*.

Arrivé à l'inscription gauloise d'Autun (1), le savant philologue propose de ce texte célèbre une interprétation qui diffère de celle qu'il en avait donnée précédemment dans son *Essai* (2) Je n'ai pas la prétention de me faire juge entre M. Pictet de l'*Essai* et M. Pictet mieux informé du *Nouvel Essai*, non plus qu'entre les auteurs de diverses interprétations de ce texte que je vois citées dans ce dernier travail; je n'entends m'occuper que d'un seul point de l'argumentation du savant genévois.

L'inscription d'Autun est ainsi conçue :

LICNOS CON
TEXTOS IEVRV
ANVALONNACV
CANECOSEDLON

M. Pictet traduit décidément *canecosedlon* par *siége de loi* ou de *justice, tribunal,* et selon ce savant, l'épigraphie gallo-romaine confirmerait cette interprétation (3). C'est là ce que je crois contestable dans le travail d'ailleurs fort important de M. Pictet. L'inscription sur laquelle il voudrait s'appuyer, et qu'il reproduit d'après Orelli et J. de Wal (4), est connue depuis longtemps. Du Cange la publia le premier, en 1678, au moment de sa découverte dans l'église de Saint-Acheul-lez-Amiens, et dès lors très-exactement (5). La voici :

PRO SALVTE ET
VICTORIA EXXG
APOLLINI ET VER
IVGODVMNO
TRIBVNALIA DVA
SETVBOGIVS ESVGGI
F. D. S. D.

Si j'ai dit que la transcription de Du Cange était d'une parfaite exactitude, c'est que l'on a proposé de lire autrement que lui les derniers mots

(1) *Revue archéologique*, nº de juin 1867, p. 390.

(2) *Essai sur quelques inscriptions gauloises*, 1859, p. 37.

(3) *Rev. arch.*, loc. cit., p. 391 et 392.

(4) Orelli, nº 2062; J. de Wal, *Mythol. septentr. monum. epigraph. latin.* p. 200, nº 274.

(5) *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* Ad calcem t. III, in *Dissert. de numism. imp. CP*, p. 38, nº LIV.

de la deuxième ligne (1), et qu'il m'a été facile de m'assurer qu'il fallait s'en rapporter à ce grand érudit, le monument original étant conservé au Cabinet des médailles et antiques. Sans abuser de cet avantage pour m'étendre sur ce texte important, j'en profiterai afin de faire connaître les dimensions de la pierre sur laquelle il est gravé, dimensions que l'on ne trouve ni chez Du Cange ni chez les auteurs qui l'ont reproduit depuis lui. C'est une pierre de cinquante-quatre centimètres de hauteur sur cinquante-trois de largeur; les lettres sont bien gravées et leur forme annonce une époque assez haute; les T dépassent les autres lettres: j'avertirai aussi que le nom du dieu gaulois pourrait être Veringoduminus au lieu de Veriugodumnus, si l'on doit reconnaître un I dans le dernier jambage de l'M qui dépasse les autres lettres ainsi que font les T. Cela dit pour l'acquit de ma conscience, j'arrive à l'objection que j'ai à faire à M. Pictet. Ou je me trompe fort, ou l'analogie que ce savant remarque entre les inscriptions d'Autun et de Saint-Acheul n'existe pas, attendu que si le mot *canecosedlon* qui termine la première de ces inscriptions signifie réellement *siége de loi*, ce que je ne veux pas rechercher, il me paraît certain que le mot *tribunalia* que l'on trouve à la cinquième ligne de la seconde indique tout autre chose que des *siéges de loi* ou de *justice*. C'était, du reste, l'avis de Du Cange, qui fit remarquer qu'il s'agit là non pas de tribunaux, mais de stylobates: « stylobatæ, in quibus Apollinis et Veriugodumni statuæ consistebant. »

Je voudrais pouvoir imiter la concision de Du Cange; mais, comme il s'agit de combattre l'opinion d'un savant justement renommé, je ne puis me dispenser d'apporter quelques faits à l'appui de mon sentiment. Je serai d'ailleurs aussi bref que possible, et des deux inscriptions rapportées par Du Cange, je n'en citerai qu'une, mais, en revanche, je citerai trois passages de Tacite, d'Apulée et de Pline, que Du Cange n'a pas jugé nécessaire d'invoquer.

L'inscription citée par Du Cange a été trouvée à Bénévent et a été publiée par Gruter, par Orelli et par M. Mommsen (2). En voici le texte:

P · AELIVS' TENERIANVS
HOC VAS DISOMVM SIBI ET
FELICITATI SVAE POSVIT ET
TRIBVNAL EX PERMISSV PONTIF
PERFECIT

P. Aelius Tenerianus a placé ce sarcophage double, pour lui et pour Felicitas

(1) M. Henzen, Supplément à Orelli, p. 169, suppose AVGG à la place de EXXG. Si le savant épigraphiste avait vu le monument, il l'aurait lu comme Du Cange, mais comme celui-ci, il n'aurait pas supposé que l'abréviation G qui désigne les armées de Germanie dût être interprétée par *Galliæ* ou *Gallicanorum*.

(2) Gruter, p. MDCCLI, 11. Orelli, n. 4548. Mommsen, *I. R. N.* 1527.

son épouse, et il en a fait achever le soubassement avec la permission des pontifes.

N'est-il pas impossible que le *tribunal* mentionné ici en même temps qu'un double sarcophage soit un *siége de loi* ou *de justice?* N'est-il pas, au contraire, évident que, dans ce cas ainsi que dans bien d'autres signalés par les lexiques, le mot *tribunal* désigne un *suggestus*, un soubassement, puisque nous savons que ce mot désignait jusqu'à des éminences comparables à des tumulus ? Les textes que j'ai annoncés sont en effet plus explicites encore que les inscriptions. Voyons d'abord le passage de Tacite qui prouve qu'on élevait des *tribunalia* en l'honneur des morts. L'historien, parlant des honneurs funèbres rendus à Germanicus, après avoir mentionné qu'à Antioche, où il avait été brûlé, on lui éleva un *sepulcrum*, ajoute qu'à Epidaphné, où il avait rendu le dernier soupir, on lui avait élevé un *tribunal* (1). Je n'aurai pas non plus à démontrer longuement qu'il ne s'agit pas d'un *siége de loi* dans cette phrase du § 16 des *Florides* d'Apulée : « Quid ergo superest ad honoris mei tribunal et columen. » Enfin, ainsi que je viens de le dire, on donnait parfois le nom de tribunal à des éminences semblables à des *tumulus*, puisque Pline, décrivant le pays des Chauques, nous apprend qu'afin de se mettre à l'abri des hautes marées, ces peuples habitaient soit des hauteurs naturelles, soit des éminences construites de leurs mains : « illic misera gens tumulos obtinet altos, aut « tribunalia structa manibus (2). »

Ces autorités, qu'on ne peut récuser, n'obligent-elles pas à voir avec Du Cange dans le titulus de Saint-Acheul tout autre chose qu'un siége de justice, et n'est-il pas naturel de conclure de cette interprétation que l'analogie signalée par M. Pictet entre l'inscription d'Autun et celle de Saint-Acheul n'existe réellement pas ? N'est-il pas clair que la dernière de ces inscriptions ne nous apprend pas que les Gaulois eurent des dieux de la justice en l'honneur desquels ils élevaient des *tribunaux*, mais bien qu'à l'exemple des Romains, sous la domination romaine, ils élevaient en l'honneur des dieux des monuments dont on ne saurait préciser la forme, mais qui n'avaient d'autre rapport avec un *tribunal*, ou un *siége de justice*, que celui d'être quelque chose comme des bases ou des soubassements?

Ceci ne veut pas dire que je propose de changer la traduction du mot *canecosedlon* donnée par M. Pictet. Je me contente de constater que cette traduction ne peut s'appuyer sur l'analogie qu'il avait cru trouver dans l'épigraphie gallo-romaine, et j'ajoute seulement que si ces lignes tombent d'aventure sous les yeux du savant philologue, peut-être y trouvera-t-il quelques raisons de douter des hypothèses qu'il a présentées sur l'étymologie du nom du dieu Veriugodumnus ? Ne serait-ce pas, en effet, à la lueur perfide de la signification par lui attribuée au mot *tribunalia* de l'inscription dédiée à Apollon et à ce dieu gaulois d'ailleurs inconnu, que M. Pictet

(1) *Annales*, II, 83 : « ... tribunal Epidaphnæ, quo in loco vitam finierat. »
(2) *Hist. nat.*, XVI, p. 1.

a recherché dans l'irlandais, le sanscrit et le zend les racines dont il fait dériver le mot Veriugodumnus? En un mot, le savant genévois aurait-il fait un dieu *juge* de cette divinité peut-être topique, s'il n'avait pas cru que Setubogius avait érigé deux *tribunaux* ou *siéges de loi*, à Apollon et à Veriugodumnus? Il est au moins permis d'avoir quelques doutes à ce sujet, surtout lorsqu'on le voit confesser qu'il ignore à quel titre Apollon pouvait recevoir la dédicace d'un tribunal.

Qu'on ne se méprenne pas sur l'intention qui a dicté les observations qu'on vient d'entendre. Ce n'est pas une pensée de scepticisme. Je n'ignore pas les conquêtes sérieuses qu'a faites l'érudition moderne sur le terrain des études celtiques, mais, en même temps, je suis persuadé que ce terrain est semé d'embûches, et je serais tenté de redire avec un bon antiquaire du temps jadis, avec un membre de l'Académie celtique, Grivaud de la Vincelle, que « dans ce genre de recherches, on doit user de beaucoup « de prudence et même de défiance, afin de n'admettre que ce qui porte « le caractère irrécusable de la vérité. »

— Les travaux de démolition exécutés pendant cet hiver pour le percement d'une rue, à Rennes, sur l'emplacement de l'ancienne porte Saint-Michel, ont permis de constater, sous les fortifications élevées en 1421 par le duc Jean V, la présence de l'antique rempart romain qui fut rasé à la hauteur de deux mètres quatre-vingt-dix centimètres à trois mètres, c'est-à-dire au niveau du sol moderne. Ce rempart se compose d'une assise de gros blocs de granit de soixante à quatre-vingts centimètres de hauteur, légèrement en retraite à leur partie supérieure et portant un parement en briques : il repose sur des fondations en schistes ardoisiers posés sur leur lit. Dans les moellons provenant de la démolition du mur féodal, on a recueilli une pierre réduite par la taille aux dimensions de l'appareil du xve siècle ; elle porte les restes d'une inscription que l'on peut lire ainsi :

...ꟷONOR...
.../INAEEⲅ...
...INIMAE...
...OSTVM..
...EETAVGQ...
...ITASRꞰED...

Cette inscription a été recueillie et déposée au musée de Rennes par les soins du conservateur, M. le docteur Aussant.

— On vient de découvrir, à Nantes, dans le Jardin des Plantes, un atelier gaulois de fondeur, analogue à ceux dont les produits, conservés au musée de Saint-Germain, ont été recueillis à Larnaud près Lons-le-Saulnier, il y a quelques années. La découverte de Nantes se compose de cent cinquante fragments de bronze : on y voit un moule renfermant encore la hache qui y a été coulée; dix boutons de jets, variés ; un vase d'argile

grossière, modelé sans tour, qui contenait des haches en forme de coins, des fragments de couteaux, de poignards, d'épées, et une petite enclume pour aiguiser les épées. L'ensemble de cette trouvaille a été déposé au musée archéologique de Nantes.

Le musée de Nantes a acquis aussi une monnaie gauloise trouvée à Saint-Philibert-de-Grand-Lieu. C'est un statère d'or, imité des *Philippes* de Macédoine, qui porte au droit, en creux, une contre-marque formée d'une feuille trilobée, et qui est cisaillé jusqu'à la moitié du flanc.

Nous donnerons désormais, à la suite de chacun de nos numéros, les sommaires de différents recueils périodiques qui, en France ou à l'étranger, s'occupent d'archéologie et peuvent fournir à nos lecteurs d'utiles renseignements.

Bulletin de l'Institut de Correspondance archéologique, n° XII, décembre 1867 (une feuille et demie):

Collezione di vasi greco-siculi del Sig. Navarra a Terra-Nova. — Iscrizioni votive a Minerva Cabardiacense (continuazione).— Osservazioni intorno alla postilla (p. 207) rapporto ad una moneta inedita di Corinto.

Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique, n° 1, janvier 1868 (2 feuilles) :

Adunanza solenne intitolata al natale di Winckelmann : discorso del sig. C. Justi sulle relazioni del Winckelmann colla reppublica letteraria di Roma. — Scavi di Pompei, lettera a G. Henzen (Heydemann). — Fouilles de Lyon; inscription de Genay. Lettre de M. Allmer à M. Henzen. — F. Gamarrini : di una fibula arretina in oro. — Avvisi della direzione. — Errata :

Archives des missions scientifiques et littéraires, choix de rapports et instructions publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique, deuxième série, t. IV, deuxième livraison (Impr. impériale):

Notice sur les ruines de l'Hiéron des Muses dans l'Hélicon, par M. P. Decharme, membre de l'École française d'Athènes. — Rapport sur une mission archéologique et épigraphique en Moldavie et en Valachie, par M. Gustave Boissière — Premier rapport sur une mission scientifique à l'île de Santorin, par M. F. Fouqué. — Rapport sur une mission dans l'île de Samothrace, par M. Gustave Deville, ancien membre de l'École d'Athènes, docteur ès lettres.— Note explicative, accompagnée de plans et dessins, et faisant suite au rapport de M. Gustave Deville, par M. E. Coquart, ancien pensionnaire de l'École française à Rome. — Rapports sur les manuscrits de la Géographie de Ptolémée, par M. Ch. Müller.

BIBLIOGRAPHIE

De la sculpture antique et moderne, par MM. Louis et René Ménard; ouvrage couronné par l'Académie des beaux-arts. Paris, Didier, 1867. In-8, XXIII-419 pp.

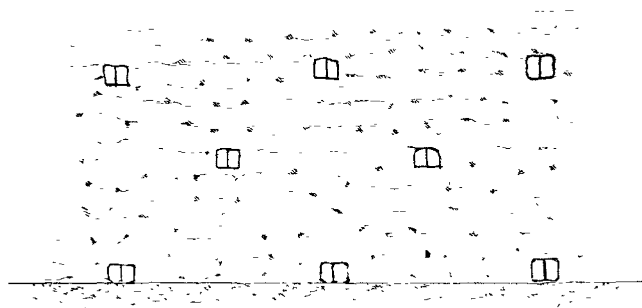
Le sujet traité dans ce remarquable ouvrage avait été mis au concours par l'Académie des beaux-arts dans les termes suivants : *De l'enseignement de la sculpture chez les Grecs et chez les modernes; apprécier quelles ont été les causes de ses progrès et de ses défaillances.*

Ce travail se divisait naturellement en deux parties, la sculpture grecque et la sculpture moderne. En restreignant la question aux Grecs pour ce qui touche l'antiquité, l'Académie écartait les monuments de l'Égypte et de l'Assyrie, et ceux qui nous restent de l'art étrusque. Ce n'est que pour déterminer plus nettement le caractère de la sculpture grecque qu'il y avait lieu de l'opposer à celle des autres peuples, et particulièrement des Égyptiens. Les deux auteurs, deux frères, qui se sont partagé le travail et le succès, étaient tout particulièrement préparés à cette tâche. L'histoire de la sculpture chez les Grecs ne peut se séparer de l'histoire de leurs croyances religieuses, que l'art, dès qu'il s'élève au-dessus de l'imitation matérielle, traduit et exprime dans ces images dont il peuple les temples et leurs bois sacrés, et qu'il offre à la vénération des peuples comme leur idéal réalisé; or il n'est personne, parmi ceux qu'intéresse l'histoire de la civilisation grecque, qui ne connaisse les beaux travaux de M. Louis Ménard, ses deux thèses de doctorat intitulées : *De sacra poësi Græcorum*, et *De la morale avant les philosophes*; puis l'ouvrage où sous ce titre : *Études sur l'hellénisme*, il a suivi le génie grec, dans ses manifestations variées, jusqu'à une époque plus voisine de nous, jusqu'à la pleine et riche floraison de sa brillante maturité. Quant à M. René Ménard, il avait déjà étudié, avec son frère, les monuments variés et les différentes périodes de l'art moderne, pour répondre à une question posée, un an auparavant, par la même Académie, et le résultat heureux de cette première collaboration avait été le mémoire couronné et publié sous ce titre : *Tableau historique des beaux-arts depuis la Renaissance jusqu'au* XVIIe *siècle* (Paris, Didier, 1867, in-8). Ajoutez à cela que les deux auteurs ne sont pas étrangers à la pratique de ces arts dont ils essayent de nous retracer le développement. L'un et l'autre se reposent des fatigues de la plume en maniant le pinceau, des recherches dans nos bibliothèques par les travaux de l'atelier.

La place nous manque pour analyser et critiquer en détail un ouvrage que nous n'avons pas voulu tarder plus longtemps à annoncer. Nous nous bornerons à dire que le style en est facile et coloré sans que l'exactitude scientifique y perde rien de sa rigueur, et qu'on y trouvera, réunies dans un volume d'une lecture attachante, les notions les plus précises sur les conditions favorables aux progrès de la sculpture, sur la suite des grandes écoles et sur les méthodes d'enseignement qui ont successivement prévalu. C'est le plus utile complément que l'on puisse désirer à cet excellent *Manuel de l'Archéologie de l'Art* que nous devons à Ottfried Müller, manuel qui, sur quelques points, a déjà vieilli, et dont nous ne possédons d'ailleurs, en français, qu'une traduction détestable. G. P.

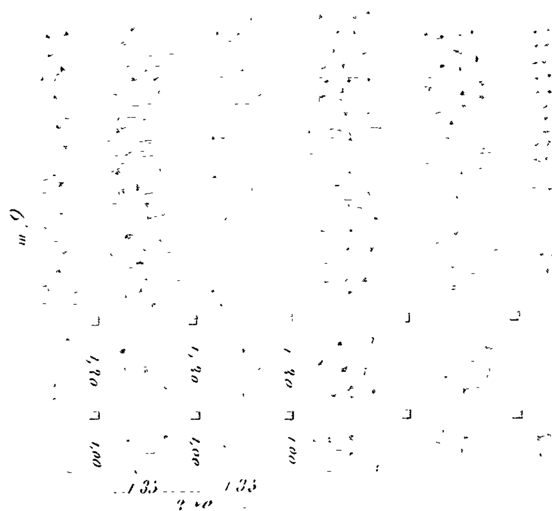
Elévation

de l'état actuel de la muraille

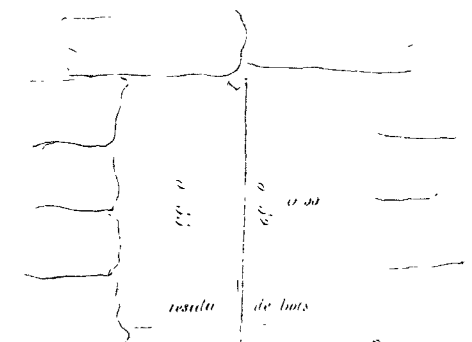


Plan

de l'état actuel de la muraille



Forme du vide laissé par les poutres et position des clous dans ces vides 0, 01



Echelle de 0m 10 pour un mètre

SUR LA

DÉCOUVERTE D'UNE MURAILLE GAULOISE

AU LIEU DE MURSCEINT

COMMUNE DE CRAS, DÉPARTEMENT DU LOT

Une découverte importante vient d'être faite à l'oppidum de Mursceint ou Murshein, près Cahors. Cet oppidum était connu depuis longtemps. Delpon dans sa statistique l'avait signalé et décrit, il y a plus de trente ans. *Des moulins à bras très-grossiers, des tessons de poteries d'une grande épaisseur, des fragments d'urnes, d'amphores, des monnaies consulaires et impériales* avaient été déjà découvertes de son temps et ne laissaient aucun doute sur le caractère de ce camp fortifié, qui avait évidemment été successivement occupé par les Gaulois et par les Gallo-Romains. M. Delpon avait même cru reconnaître, dans le rempart, la trace distincte de ces deux époques. Les fouilles pratiquées dans les retranchements permettent de croire, dit-il, *que ces retranchements furent élevés sur les ruines de remparts gaulois.* Ces murs gaulois existaient, en effet : M. de Peybère, préfet du Lot, vient de les faire étudier par un des agents voyers du département, M. Castagnez. C'est le résumé du travail de M. Castagnez que nous donnons au public.

On sait que César, à propos du siége de Bourges, décrit en détail le mode ordinaire de construction des murailles gauloises. Les remparts de Murscеint répondent exactement à la description de César. Il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt que présente un pareil fait archéologique : nous nous contenterons donc de compléter la note de M. Castagnez, en insérant ici le texte et la traduction du passage des Commentaires de César relatif aux murailles gauloises.

« Muri autem omnes Gallici hac fere forma sunt. Trabes directæ perpetuæ in longitudinem paribus intervallis, distantes inter se binos pedes, in solo collocantur. Hæ revinciuntur introrsus et multo aggere vestiuntur : ea autem, quæ diximus, intervalla grandibus in fronte saxis effarciuntur. His collocatis et coagmentatis alius insuper ordo additur, ut idem illud intervallum servetur neque inter se contingant trabes, sed paribus intermissæ spatiis singulæ singulis saxis interjectis arcte contineantur. Sic deinceps omne opus contexitur, dum justa muri altitudo expleatur. Hoc quum in speciem varietatemque opus deforme non est alternis trabibus ac saxis, quæ rectis lineis suos ordines servant, tum ad utilitatem et defensionem urbium summam habet opportunitatem, quod et ab incendio lapis et ab ariete materia defendit, quæ perpetuis trabibus pedes quadragenos plerumque introrsus revincta neque perrumpi neque distrahi potest (1). » *Voici, du reste*, le mode ordinaire de construction des murailles gauloises. *Des poutres d'une seule pièce en longueur sont posées sur le sol, d'équerre avec la direction du mur et à la distance de deux pieds les unes des autres; puis on les relie, dans œuvre, par des traverses, et on les revêt entièrement de terre, à l'exception du parement qui est formé de grosses pierres logées dans les intervalles dont nous venons de parler. Ce premier rang solidement établi, on élève, par-dessus, un deuxième rang semblable, disposé de manière que ses poutres ne touchent pas celles du rang inférieur, mais qu'elles n'en soient séparées que par ce même intervalle de deux pieds, dans lequel on encastre pareillement des blocs de pierre bien ajustés. On continue toujours de même jusqu'à ce que le mur ait atteint la hauteur voulue. Ce genre d'ouvrage, avec ses pierres et ses poutres alternées régulièrement, fait un ensemble qui n'est point désagréable à l'œil; il est, de plus, parfaitement adapté à la défense des places, attendu que la pierre y préserve le bois de l'incendie, et que les poutres, longues souvent de quarante pieds et reliées entre elles dans l'épaisseur du mur, ne peuvent être brisées ni détachées par le bélier* (2).

Voici maintenant les renseignements que nous devons à M. Castagnez :

« A vingt-cinq kilomètres environ au nord-est de Cahors, l'antique *Divona* des *Cadurci*, à la jonction des deux vallées de la Rause et

(1) César, *De Bello Gallico*, VII, 23.
(2) Traduction de MM. Bertrand et Creuly.

de Vers, sur le territoire de la commune de Cras, subsistent les vestiges d'un vaste oppidum gaulois, dont on ignore le nom.

Ce lieu est situé sur un plateau très-étendu, entouré de toutes parts de rochers escarpés, excepté au nord, où l'on a élevé une haute muraille dont on voit encore les restes bien apparents sur une longueur de plus de deux mille mètres. Son altitude moyenne est de trois cent seize mètres; il domine de cent trente mètres les deux vallées qui l'entourent.

La superficie du plateau circonscrite par les escarpements et par les remparts peut être évaluée à cent cinquante hectares.

Ce lieu porte le nom de *Mursceint* depuis une époque assez reculée; les anciens habitants du pays l'appellent encore la ville de Murs.

De nombreux moulins à bras, trouvés à Murscеint, attestent une habitation très-ancienne. Ces moulins, qui dénotent l'enfance de l'art, n'ont pu appartenir qu'à un peuple peu avancé en civilisation. Après la conquête de la Gaule, les Romains établirent en ce lieu un campement. Plus tard, au XVe siècle, les Anglais l'occupèrent et s'y maintinrent longtemps. Les remparts subsistants présentent tous les caractères d'une ancienne muraille gauloise. Sur les points où les retranchements ont été détruits par la culture, on a trouvé, mêlés à des débris de bois et de charbon, des clous ou chevilles en fer de forte dimension et en si grande quantité qu'on s'en est servi pour confectionner des outils et des instruments aratoires.

Ces chevilles jointes aux divers objets antiques recueillis au même lieu, ne permirent plus de douter que ce ne fussent bien là les restes d'une muraille en bois et en pierre telle que les construisaient les Celtes, nos ancêtres, d'après la description que nous en a laissée César.

Les fouilles ont mis au jour tout un pan de muraille.

On a pu parfaitement constater que la largeur de ces murailles, à la base, variait dans les limites de cinq à dix mètres, suivant la position des lieux et la déclivité du terrain.

La hauteur n'était pas non plus uniforme; elle mesurait de quatre à cinq mètres moyennement, mais elle atteignait plus de dix mètres sur les points faibles de la place et d'une attaque facile. Ces dimensions ressortent de ce qui reste encore des murailles, des éboulements qui sont survenus et du volume des matériaux amoncelés à leur pied.

Après avoir déblayé le sol jusqu'au rocher, on a rencontré à la limite des éboulements, sur la face de la muraille, une rangée de clous, encore en place, au milieu des vides qu'ont laissés les poutres

que la décomposition a fait entièrement disparaître et disposés dans la position verticale résultant de leur mise en œuvre. Ces chevilles, de forme carrée et pointue, ont une longueur de trente-deux centimètres et une largeur moyenne de quatorze à seize millimètres de côté (1).

Dans le fond de ces espèces de conduits formés par le vide qu'occupaient les poutres, on a reconnu le produit de la pourriture du bois réduit à l'état de matière grisâtre, comme des cendres, là où le sol est purement calcaire, et sous la forme de charbon végétal, ou résidu noirâtre, sur les points où le bois reposait sur les argiles, sans qu'on ait remarqué nulle part la moindre trace d'incendie.

Les résidus de la décomposition des bois placés dans l'une et l'autre situation ont été soigneusement recueillis.

On trouvera consigné sur les dessins qui accompagnent cette relation, le relevé exact de la position occupée par les diverses pièces de charpente qu'accusaient les vides qu'a laissés subsister la disparition des poutres, tel qu'on l'a constaté au fur et à mesure que les fouilles les mettaient à découvert (pl. VIII).

Le parement extérieur était partout composé de pierres de grande dimension ; quant au remplissage intérieur, il avait été effectué tantôt en pierres et pierrailles, tantôt en terre, suivant la nature des matériaux qui se trouvaient le plus à proximité du lieu d'emploi.

Les poutres placées perpendiculairement au tracé de l'enceinte du rempart et composant la première rangée, étaient très-régulièrement espacées de deux mètres soixante-dix centimètres d'axe en axe, comme l'indiquaient les clous encore en place. Elles reposaient horizontalement sur le rocher et occupaient toute l'épaisseur de la muraille.

Ces poutres transversales étaient solidement reliées par d'autres rangées de poutres longitudinales au nombre de deux. La première se trouvait posée à un mètre du parement de face du mur et la seconde était distante de cette dernière d'un mètre vingt centimètres.

La régularité des vides produits par la destruction du bois, et les lignes droites que dessinent les clous placés à l'intersection des deux rangées de poutres, prouvent que les pièces de bois employées étaient elles-mêmes droites et que leur assemblage avait lieu à mi-bois. Ces mêmes indications démontrent aussi que les pièces de bois dont on a fait usage avaient un diamètre de trente-deux à trente-cinq centimètres et qu'elles n'avaient pas été soumises à un équarrissage à vive arête.

(1) Une de ces chevilles en fer a été donnée par M. de Peybère au Musée de Saint-Germain, où elle est exposée dans une des vitrines de la salle n° VII.

Au-dessus de cette première assise de poutres s'élevait, sur une épaisseur d'un mètre trente centimètres, un massif de maçonnerie de pierre presque brute, sans ciment, sur la face, avec remplissage en pierrailles dans l'intérieur et occupant toute la largeur déterminée par les poutres transversales.

Une seconde assise de bois, en tout semblable à la première, était superposée à ce massif, mais de manière que les poutres transversales de cette seconde assise alternassent par intervalles égaux avec celles de la première rangée. La construction se continuait ainsi jusqu'à ce que la muraille eût atteint la hauteur voulue.

Les rangées de poutres transversales et longitudinales étant assemblées à mi-bois et solidement reliées entre elles par de fortes chevilles en fer qui les traversaient, ne pouvaient être, comme dit César, ni arrachées ni enfoncées, chargées qu'elles étaient de tout le poids de la partie supérieure du mur et comme enchâssées dans les matériaux qui garnissaient les intervalles des rangées de poutres. »

Nous croyons savoir que l'Empereur, qui a eu connaissance de ces faits, tout à fait d'accord avec les idées qu'il a émises dans son *Histoire de César*, s'intéresse à ces fouilles, et que M. de Peybère a ordonné qu'elles fussent continuées.

(*Note de la rédaction.*)

VOYAGE

ARCHÉOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

DANS

LA RÉGION DU BAS DANUBE

M. Ernest Desjardins a adressé trois communications à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur les principaux résultats de son voyage en Orient (Valachie et Bulgarie).

Ces communications sont datées : la première, de Bucarest, 11 juin ; la seconde de Galatz, 28 août, et la troisième de Vienne en Autriche, 9 novembre 1867.

La première, adressée à M. L. Renier, alors vice-président annuel, était accompagnée des estampages de trente-quatre inscriptions, dont la plupart sont inédites et les autres inexactement publiées. Ces inscriptions figurent dans quatre dépôts différents : la cour du général Mavros à Bucarest, le Musée des antiquités de cette ville, la villa de Moara Domneasca, située à dix kilomètres à l'est, et qui appartient à M. Kotzebue, gendre du général, qui la lui a cédée. Enfin quelques-unes sont tirées de divers points de la Valachie. Quant à leur provenance première, elle est malheureusement inconnue pour la plupart d'entre elles. On sait seulement que le général Mavros avait fait enlever, lors de la guerre de 1827, sur la côte danubienne de Petite-Valachie et de Bulgarie, tous les monuments qui se trouvent chez lui ou chez son gendre.

L'auteur de la lettre se bornait à donner quelques explications à propos de ceux de ces monuments qui renferment des indications géographiques. L'attention de l'Académie a été particulièrement fixée sur le texte historique inédit d'une inscription monumentale de trois mètres de long, faisant connaître officiellement, pour la première fois, le nombre des victoires remportées par les deux Augustes Dioclétien et Maximien et les deux Césars Constance Chlore et Galerius sur les Germains, les Sarmates, les Perses et les Bretons, à une date comprise entre les années 293 et 301.

Beaucoup d'autres inscriptions se recommandent dans les séries de Bucarest et de Moara Domneasca par les faits curieux qu'elles nous révèlent sur l'organisation militaire et municipale des provinces de Dacie et de Mésie.

La seconde lettre de M. Desjardins, adressée à M. de Longpérier, alors président annuel de l'Académie, rend compte d'un voyage de reconnaissance géographique et archéologique effectué par lui, de concert, pour une partie du moins, avec M. Guillaume Lejean, sur la côte de Bulgarie, entre Vidin et Galatz. Cent quarante lieues environ de la rive danubienne de droite ont été étudiées au point de vue des antiquités. Une dizaine d'inscriptions, dont deux surtout ont une importance capitale, ont été estampées; une carte de tous les vestiges de l'antiquité romaine et byzantine a été dressée; une dizaine de plans de villes anciennes, de campements romains et de forteresses du VI[e] siècle ont été levés; enfin quelques dessins de monuments étaient joints à cet envoi. L'auteur de cette lettre s'est particulièrement attaché aux identifications, avec les localités modernes, des stations des deux itinéraires, des lieux de campements légionnaires indiqués dans la *Notitia* et des défenses militaires mentionnées dans le *De ædificiis* de Procope. Ce qui a rendu possible une exploration de cette nature, accomplie en si peu de temps, c'est la facilité offerte aux deux voyageurs par le capitaine de frégate de la Richerie, commandant la station française du Danube, qui a mis au service de la double mission française l'aviso le *Magicien*.

Tous les résultats de ce voyage, réunis à ceux de l'exploration de la Dobrudja, sont consignés dans la troisième lettre que nous donnons *in extenso* à la suite de cette analyse; ils seront mis en ordre et étudiés dans un mémoire que M. Ernest Desjardins se propose de soumettre à l'Académie.

LETTRE A L'ACADÉMIE

SUR UN VOYAGE ARCHÉOLOGIQUE DANS LA DOBRUDJA.

Vienne, 9 novembre 1867.

« J'ai eu l'honneur d'adresser à l'Académie deux communications sur la première partie de mon voyage : l'une, plus spécialement épigraphique, portait sur les inscriptions inédites que j'avais relevées à Bucarest et à Moara Domneasca; l'autre, surtout géographique, exposait les principaux résultats de mon exploration de la rive danubienne de Bulgarie (anciennes provinces romaines de *Mésie supérieure* et de *Mésie inférieure*).

« Je me propose aujourd'hui d'entretenir la savante compagnie de

mon voyage en Dobrudja, région de la Bulgarie qui correspond à la province romaine de *Scythie*, détachée, vers la fin du troisième siècle, de la Mésie inférieure (1).

« J'ai dû me préoccuper d'abord de retrouver les stations de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger; car l'identification de ces positions anciennes avec les localités modernes devait former autant de jalons propres à faciliter l'exploration géographique et archéologique de ce pays.

« A ce point de vue, la reconnaissance de toutes les positions romaines de la Mésie riveraine, que j'avais tentée dans le voyage danubien dont j'ai rendu compte à l'Académie, devait être le préambule nécessaire de la restitution géographique de la province de Scythie. En effet, la distance et les noms des deux itinéraires forment, pour toute la côte danubienne et maritime, comme une longue chaîne dont les anneaux se tiennent étroitement liés ensemble.

« A ces deux documents devaient s'ajouter : 1° la *Notitia dignitatum* dont les campements militaires dans la région danubienne ont été si imparfaitement étudiés jusqu'à ce jour au point de vue géographique; 2° le *De ædificiis* de Procope qui n'a jamais, que je sache, donné lieu à un travail du même genre et qui me paraît avoir tant d'importance qu'il devrait être comme le véritable guide du voyageur archéologue dans cette contrée. On peut affirmer, en effet, que l'explorateur n'a guère devant les yeux que les constructions de Justinien et que l'on n'obtient de monuments antérieurs que par la démolition ou l'écroulement naturel des défenses formidables dont l'empire byzantin s'était donné le luxe au sixième siècle de notre ère.

« Tandis que les itinéraires se contentent de contourner la province de Scythie en suivant d'abord la rive droite du fleuve, puis la côte maritime, la *Notitia* et le *De Ædificiis* nous conduisent, en outre, dans l'intérieur du pays qui est demeuré inexploré jusqu'à ce jour en ce qui regarde la recherche des antiquités. Si l'on ajoute à ces documents les rares indications tirées des géographes anciens et surtout de Ptolémée, et du Ravennate; enfin celles de l'*Histoire d'Auguste* et d'Ammien Marcellin, on peut espérer de posséder quelques points de repère précieux, que viendront éclairer et compléter les monuments épigraphiques et l'exploration attentive du pays.

(1) Le plus ancien document qui nous fasse connaître l'existence de la province de Scythie est la liste de Vérone découverte par M. Th. Mommsen, en 1862, et publiée, la même année, par ce savant. Elle a été traduite en français par M. Ém. Picot, et publiée dans la *Revue archéol.* de Paris en 1867; tirage à part, in-8, p. 25 et suiv. Cette liste date de 297 de notre ère.

« Pour procéder avec méthode, j'ai dû prendre pour points de départ les positions anciennes identifiées, sans aucun doute possible, avec les localités modernes. Il n'y en a que trois : *Durostorum*, à Silistrie ; *Troesmis*, à Iglitza, et *Tomis*, à Kostendjé.

« J'avais visité la première, comme on l'a vu Je me rendis donc à *Troesmis*.

« Iglitza n'est pas même une bourgade, c'est une simple habitation, créée et occupée par un Français, M. Désiré More, sur les ruines de la cité antique et au nord des deux forteresses de Justinien, construites de ses débris sur l'emplacement de deux anciens camps légionnaires.

« Il est facile de retrouver trois époques distinctes dans l'histoire de *Troesmis* : elle existait déjà au temps d'Ovide et fut alors reprise aux Gètes par Flaccus (1). Ce devait être une bourgade fortifiée, située probablement sur l'emplacement où fut construite la forteresse du nord. C'est la seule mention que nous ayons de cette localité jusqu'à Ptolémée (2). A cette seconde époque une légion dut être établie sur un des mamelons abrupts qui se détachent du massif des Balkans orientaux et s'avancent vers le Danube, qu'ils dominent de soixante à quatre-vingts mètres. Parmi les cinquante inscriptions de *Troesmis* que nous possédons aujourd'hui, pas une seule ne remonte au delà d'Hadrien

« Dans ce même siècle, on forma un second camp sur un autre mamelon, situé au sud du premier, et deux campements distincts furent établis dans ces régions inhospitalières. L'aspect des lieux, les débris qui les couvrent et les inscriptions qui en proviennent justifient en effet la conjecture de M. L. Renier (3) et démontrent que deux légions,

(1) Praefuit his, Graecine, locis modo Flaccus ; et illo
Ripa ferox Istri sub duce tuta fuit.
Hic tenuit Mysas gentes in pace fideli
Hic arcu fisos terruit ense Getas.
Hic captam Trosmin celeri virtute recepit,
Infecitque fero sanguine Danubium. *Pontic.*, IV, 9, v 75-80.

(2) Τρισμίς, III, x, 11.

(3) *Inscript. de Troesmis; Rev. archéol.* et tirage à part, p. 5. Il résulte de ce passage que la légion V[e] *Macédonique* n'a été envoyée en Dacie que sous Septime Sévère, d'après les inscriptions que M. Mommsen a réunies provenant de ce pays. Les monuments envoyés par M. Engelhardt prouvent qu'elle était à *Troesmis* sous Marc Aurèle ; mais nous avons, en même temps, des monuments qui démontrent la présence dans ce lieu de la I[re] *Italique*, à la fin du second siècle ; or, il n'est pas nécessaire de supposer que cette dernière « ait remplacé » la V[e] *Macédonique*, si elles ont pu y résider ensemble.

à savoir, la *Première Italique* et la *Cinquième Macédonique*, ont pu et dû même occuper simultanément les deux *castra stativa* de *Troesmis*. Les besoins de la défense de l'empire de ce côté avaient dû déterminer cette agglomération de forces dans un poste qui faisait face aux Gètes refoulés dans la région du bas Danube et surveillait les Daces nouvellement soumis. Il en résulta bientôt la formation d'une ville toute légionnaire. « Des vivandiers, des marchands, dit M. L. Renier, venaient s'établir dans le voisinage du camp et y construisaient des baraques, *canabœ*, dont l'ensemble formait bientôt un village. » C'est ce qui eut lieu, comme nous l'apprend en effet l'inscription des *canabenses* de *Troesmis* expliquée par le savant épigraphiste (1) ; seulement, à la fin du IIIe siècle, nous n'avons pas seulement un village, *vicus*, avec des *magistri pagi* et des *œdiles* ; mais une cité considérable portant le titre de *municipium* (2) et ayant un conseil de décurions (3), un collége complet de magistrats (4), un *sacerdos provinciœ* (5), et dont les ruines, ensevelies par des destructions successives, sont encore soulevées aujourd'hui par la charrue sur un espace de plusieurs kilomètres carrés. Le second et le troisième siècle forment donc la deuxième époque de *Troesmis*, époque toute légionnaire et qui marque certainement l'apogée de cette cité.

« On comprend, en effet, comment les soldats des cohortes auxiliaires et les légionnaires eux-mêmes qui obtenaient l'*honesta missio* et le *connubium*, c'est-à-dire le droit d'épouser, une fois seulement, des femmes étrangères, et de donner naissance à des citoyens romains, s'établissaient dans le pays où ils se trouvaient, se groupaient autour des camps et ne tardaient pas à y former une population de *cives Romani* (6). C'est de cette façon d'ailleurs que se sont formées toutes les cités romaines de la Dacie et de la Mésie riveraines, dont l'origine est presque partout exclusivement militaire (7). Je me représente le

(1) L. Renier, *Inscr. de Troesm.*, p. 13 et suiv.

(2) Inscr. nos 13 et 14 de la série de M. Renier.

(3) Inscr. nos 1, 2, 3, 6, de la série de M. Renier.

(4) Le titre de *municipium* le suppose. Une de mes inscriptions inédites mentionne des questeurs.

(5) Inscr. no 4 de la série de M. Renier.

(6) VET · ET · C · R · CONS · AD · CANAB · LEG · V · M. *Veterani et cives Romani consistentes ad Canabas legionis quintae Macedonicae*, no 11 de la série de M. Renier.

(7) M. Renier a publié, sous le no 10, le commencement d'une liste de soldats ayant reçu leur congé. J'en ai pu déchiffrer la base et obtenir ainsi une grande partie de la liste; mais j'ai trouvé et estampé des fragments importants de deux autres listes du même genre, ce qui vient encore confirmer le fait de la création

municipe de *Troesmis*, à la fin du second siècle, comme une ville très-importante au nord, au sud et à l'est de ces deux camps d'hiver, transformés en véritables citadelles et dominant, à pic, le cours du Danube; j'en ai déterminé l'étendue, j'ai reconnu l'aqueduc qui amenait, sous terre, de l'eau de source prise à plusieurs lieues de là, et j'ai pu lever le plan de la forteresse du nord. M. Ambroise Baudry avait levé, en 1865, celui de la forteresse du sud. Il y a joint une restitution et un dessin faits avec talent, mais qui nous donnent, bien entendu, avec les éléments qu'il avait devant les yeux, une forteresse byzantine du VIe siècle bien plutôt qu'une défense de l'Empire romain au troisième.

« La province de Scythie, dès sa création, fut en proie aux invasions des Goths. Ils furent d'abord repoussés au temps de Gallien, comme en témoignent à la fois le texte de Capitolin (1) et une inscription historique et monumentale que j'ai trouvée à vingt milles au sud de *Troesmis*; mais ils se rendirent maîtres du pays dans le siècle suivant, et les retranchements du comte Trajan et de Profuturus (2), si connus sous le nom exact, mais mal compris, de *Fossés de Trajan*, au sud de la Dobrudja, nous montrent cette frontière artificielle remplaçant le Danube et prouvent que l'invasion était maîtresse, sous Valens, de toute la région du nord. C'est vers ce temps que *Troesmis* dut succomber, et, à en juger par les épaisses couches de cendre que soulevaient mes ouvriers, la destruction de cette ville dut être complète au IVe siècle.

« J'ai pu me convaincre, en suivant le Danube, qui redevint la frontière de Justinien comme il avait été celle de l'Empire romain avant Trajan et après Aurélien (3), que Procope, loin d'exagérer l'importance des travaux du VIe siècle, l'aurait plutôt atténuée. *Troesmis* en serait la preuve, car ce nom se trouve simplement mentionné dans la longue liste des *Castella*, φρούρια, qu'il donne à la fin du livre IV de son *De ædificiis* (ch. XI, p. 92), au lieu d'être cité avec quelque détail, ne fût-ce qu'à cause de ses restaurations, comme cela arrive d'ordinaire pour les défenses principales crées ou réparées par l'empereur. Cependant les deux anciens camps romains de *Troesmis* redevinrent des forteresses formidables, flanquées de bastilles, gar-

d'une ville légionnaire aux alentours du camp, absolument comme à Lambèse en Afrique, pour les soldats de la légion IIIe *Augusta*.

(1) *Gallieni duo*, 13; *Saloninus Gallienus*, 3

(2) Amm. Marcell., XXXI, 8.

(3) Qui abandonna la Dacie conquise par Trajan.

nies d'éperons, défendues par d'immenses fossés naturels et trois rangs de retranchements. C'est alors que tous les matériaux romains, tombes, autels païens, monuments honoraires, religieux ou autres, furent employés comme matériaux de construction, et la peine que m'a donnée à démolir la porte orientale m'a permis de juger de celle qu'elle a dû coûter à construire. Elle m'a fourni six inscriptions, gravées sur des pierres colossales.

« Depuis l'occupation bulgare, *Troesmis* est devenue un désert. Tout respire la tristesse et justifie l'abandon, sur ces rochers stériles où l'antiquaire seul peut venir lutter contre la fièvre pour arracher aux Turcs et à l'oubli ces précieux restes de la grande cité légionnaire.

« Mais il faut avertir l'architecte ou l'artiste qu'il n'a rien à faire là. Ces restes ne rappellent même pas de loin les arts de décadence de Rome. Tout y porte l'empreinte de la rudesse militaire ; et, si M Engelhardt a recueilli un chapiteau élégant et original, si j'ai rencontré une tête de Méduse due à un ciseau ignorant sans être, comme on pourrait le croire à première vue, archaïque, et deux *Mithras* sans agrément ; si M. Ambroise Baudry enfin a rapporté, en 1865, pour le musée de Saint-Germain, une tête en terre cuite représentant Hercule assez énergique dans son incorrection maladroite, c'est là tout ce que *Troesmis* nous a livré jusqu'à ce jour en fait de bas-reliefs et de sculptures, et je suis tenté de croire que tous les monuments que nous possédons sont dus à la main des légionnaires eux-mêmes. Mais en revanche, que de richesses épigraphiques, c'est-à-dire historiques, ont déjà été arrachées aux murs de Justinien ! que de textes intéressants ils nous dérobent encore !

« J'ai dû faire l'inventaire de ceux qu'ils nous ont livrés, et j'ai d'abord vu, soit à Braïla, soit à Galatz, soit à *Troesmis* même, les monuments publiés par M. Renier, sauf trois qui ont disparu. J'ai estampé tous ceux que j'ai retrouvés ; j'espère qu'on pourra voir bientôt, à Paris, les originaux eux-mêmes avec d'autres encore qui me sont annoncés. Je ne peux passer ici en revue ces monuments expliqués devant l'Académie avec tant d'autorité ; mais j'ai le regret de dire que les copies envoyées à M. Renier sont presque toutes inexactes, tant il est vrai qu'il n'y a pas de dessin, ni même de photographie, qui puissent suppléer au procédé de l'estampage.

« Je me bornerai à citer ici quelques exemples, et les corrections que j'apporte présenteront peut-être le double avantage de fixer la lecture de textes d'un véritable intérêt historique et de mettre en lumière le savoir et la sagacité pénétrante de celui qui les a interprétés en suppléant à leurs lacunes et à leurs incorrections.

« On se rappelle que M. Renier avait reçu une copie de l'inscription dédicatoire faite par un certain *M. Ulpius Antipater, sacerdos* de la province, à un empereur dont les seuls noms transcrits, *Caesar M. Aurelius Pius Felix Augustus*, pouvaient convenir, soit à Caracalla, soit à Elagabale ; or les noms et qualités qui pouvaient faire reconnaître auquel de ces deux empereurs le monument était dédié, se trouvant martelés anciennement et avec intention, M. Renier avait été amené à proposer la restitution suivante : « *Imperatori Caesari Marco Aurelio* ANTONINO *Pio Felici Augusto, Divi Severi* NEPOTI, *Divi Antonini* FILIO, » etc., c'est-à-dire qu'il supposait que l'empereur désigné ne pouvait être qu'Elagabale, dont la mémoire en effet avait été abolie par un décret du Sénat, et dont les noms et titres en conséquence avaient dû être martelés sur tous les monuments. M. Mommsen pensait, au contraire, qu'il s'agissait de Caracalla, et il supposait que les provinces danubiennes, ayant protesté contre le meurtre de Géta, avaient refusé de marteler les noms et titres de cet empereur, mais qu'elles avaient au contraire infligé ce châtiment public à l'empereur fratricide ; par conséquent le martelage de l'inscription dont il s'agit n'excluait pas à ses yeux la conjecture que cette inscription pouvait désigner le fils de Sévère. Les trois mots anciennement supprimés et suppléés par M. Renier sont ceux d'*Antonino*, de *nepoti* et de *filio*. Or, dans l'estampage que j'ai fait de ce monument, on distingue, dans les trois mots effacés, les lettres : *..TO..NO* du premier, ce qui ne prouverait rien encore, puisque les deux empereurs Caracalla et Elagabale ont également porté le nom d'*Antoninus* ; mais, dans le second, on voit très-nettement la fin du mot *nepoti*, ..OTI, et dans le troisième, l'L finale de *filio* abrégé ainsi : FIL. J'ai relevé d'ailleurs, à Pesth, une inscription provenant de la province danubienne de la Pannonie inférieure, et dans laquelle les noms et titres de Géta avaient été martelés comme dans le reste de l'empire. Je regrette, pour la bonne renommée des provinces danubiennes, que les pierres ne justifient point l'hypothèse de M. Mommsen.

« Dans l'inscription n° 6 de la série de M. Renier, il s'agit d'un personnage du nom de *L. Julius Faustinianus*, qui a été légat propréteur de Mésie. Trompé par la copie qu'il avait sous les yeux, votre savant président s'exprimait ainsi (p. 7) : « Notre inscription, dans laquelle il n'est question que d'un seul empereur, LEG AVG, aurait donc été gravée au commencement du règne de Septime Sévère, avant que Caracalla n'eût été associé à l'empire. » Or on lit sur la pierre que j'ai estampée, non LEG AVG, mais LEG AVGGG. Le gou-

vernement de Faustinianus en Mésie inférieure est donc postérieur à l'association de Caracalla et de Géta à l'empire.

« L'inscription n° 13 est relative à un empereur dont la copie ne donnait pas le nom. Voici cette copie :

IMP CAESARI
/ / / / / / / / / / /
INVICTO
PPPCOSPRO
ORDMVNICIP
DEVOTINVM
IS/////AIIOE/////

« C'est un monument, disait M. Renier (p. 23), élevé en l'honneur d'un empereur dont les noms ont été effacés en vertu d'un décret du Sénat et qui n'avait pas été consul avant son avénement. La formule finale, qui indique une époque assez tardive, prouve que cet empereur n'a pu régner avant le commencement du IIIe siècle. Ces conditions conviennent également à Macrin, à Elagabale et à Philippe; mais l'espace occupé par les noms de l'empereur ne suffit pas pour contenir ceux de Macrin, *M. Opellius Severus Macrinus*, et nous avons déjà un monument en l'honneur d'Elagabale (à *Troesmis*). Je pense, en conséquence, qu'il s'agit ici de Philippe. » Or j'ai pu distinguer, à la seconde ligne, sous le martelage, toutes les lettres du mot PHILIPPO, parfaitement visibles sur mon estampage, et l'inscription se lit et doit se restituer ainsi :

IMP · CAEs · m · iulio
PHILIPPO///Felici
INVICTO · AVg · p · m · t
P · P · P · COS · PROcos
ORDOMVN · TRoesm
DEVOTINVMInimai
ESTATIQVEEius

Imp[*eratori*] Caes[*ari*] *M*[*arco*] *Iulio* Philippo *P*[*io*] *Felici* Invicto Aug[*usto*], *p*[*ontifici*] *m*[*aximo*], *t*[*ribunicia*] p[*otestate*], p[*atri*] p[*atriae*], co[*n*]s[*uli*], proco[n]s[*uli*]; ordo mun[*icipii Troesm*[*ensium*] devoti numi*mi* *ma*iestatique *eius*.

« Je pourrais multiplier ces exemples, mais les inscriptions de

Troesmis publiées par M. Renier et rectifiées d'après mes estampages, trouveront place dans la série des monuments épigraphiques que j'ai rapportés de mon voyage en Orient.

« *Troesmis* m'en a fourni 27 inédites, parmi lesquelles je signalerai dès à présent à l'Académie :

1° La partie inférieure du monument légionnaire dont M. Renier a publié la partie supérieure sous le n° 10 de sa série. Cette base n'a pas moins de dix-neuf lignes à six colonnes chacune et elle renferme des indications de grades inférieurs ou d'emplois subalternes dans la légion, jusqu'à ce jour inconnus.

2° Trois autres fragments de listes, qui ont appartenu à des monuments distincts du premier.

3° Un monument de l'époque de Constantin, qui est, jusqu'à présent, le plus moderne de tous ceux qui proviennent des démolitions des murs byzantins de *Troesmis*. On peut affirmer même qu'on n'en trouvera pas de postérieurs à cet empereur, provenant du moins des constructions du VIe siècle, car jamais on ne rencontre que des monuments de l'époque païenne employés par les empereurs grecs comme matériaux de construction.

4° Une inscription dédicatoire en l'honneur de Trajan Dèce et de son fils.

5° De nombreux monuments de légionnaires et des briques de la légion cinquième macédonique, première italique, de l'aile première pannonienne, etc.

II

« En cherchant à relier *Troesmis* à *Durostorum*, à l'aide des indications de Ptolémée, des Itinéraires, de la *Notitia*, et de Procope, j'ai pu déterminer les positions anciennes d'*Axiopolis*, de *Capidava*, de *Carsium*, de *Cium* et de *Bereum*, toutes localités riveraines du Danube.

« Cette dernière m'a fourni un texte historique de la plus grande importance. Il est relatif à la victoire remportée sur les Goths sous l'empereur Gallien. Le monument est daté ; il fait connaître le nom du chef, et la construction de la forteresse de *Bereum* par les soldats de la légion première (Italique sans doute).

« De retour à *Troesmis*, j'ai cherché par une double excursion à déterminer, d'une part, en contournant la Dobroudja au nord et à l'est,

les emplacements des stations riveraines et maritimes entre *Troesmis* et *Tomis;* d'autre part, à reconnaître l'intérieur du pays.

« Je commençai même par cette exploration et je me proposai de traverser les forêts incultes et de franchir la double ramification extrême des Balkans, qui séparent *Troesmis* (Iglitza), d'Isaaktcha.

« Entre ces deux lignes d'une même chaîne, est une vallée profonde arrosée par un ruisseau qui va se jeter dans le lac de Babadag, formé par le vaste étang maritime du Raselm. Au milieu des bois, où les routes ne sont frayées que par les troupeaux, sur le versant oriental de la première ligne de montagnes. par conséquent dominant la vallée à l'ouest, est un petit monastère du nom de Taïtza, où vivent misérablement sept ou huit moines grecs, détachés en cénobites, du grand couvent de Koukosch, situé à une heure d'Isaaktcha.

« J'ai trouvé auprès de ce couvent un camp romain assez vaste pour contenir une légion, et comme partout, des constructions byzantines. Un fortin du VIe siècle, auquel les moines ont emprunté des matériaux tout taillés, a été à peine entamé qu'il a fourni deux inscriptions, très-importantes toutes deux, se rapportant, l'une à Elagabale, l'autre à Alexandre Sévère, et datées par des consulats dont l'un est nouveau.

« A Isaaktcha sont les ruines romaines d'une ville que je crois avoir été le *Noviodunum* de Ptolémée (1) et près de laquelle, à l'est, se reconnaît parfaitement un campement qui a servi successivement à la légion deuxième *Herculia* de l'Itinéraire d'Antonin (Wess., p. 226), et à la légion première *Jovia* de la *Notitia* (2), laquelle a été aussi à *Troesmis* (3).

« J'ai commencé, encore à partir de *Troesmis*, mon excursion riveraine par le nord-est. J'ai pu identifier avec certitude la forteresse romaine et byzantine qui domine Matchin (chef-lieu de district d'où dépend Iglitza) avec l'ancienne *Arubium* ou *Arrubium* de la *Notitia* (4), du Ravennate (5) et des Itinéraires. Tous deux s'accordent en effet pour mentionner huit milles entre cette dernière station et *Troesmis*, et j'ai compté précisément cette distance entre Iglitza et Matchin, en contournant les marais de Kosakeui, du côté de Greci.

(1) Ptolem. : Νουιόδουνον, III, 10 11. — *Tab. Peuting.* : *Noviodum* XLI m. d'*Arubio*, XXIV de *Salsovia*, Mannert, *Segm.* VIII, A. — *Ravenn.*, IV, 5. — Procop. : *De Aedif.*, IV, 11, p. 92, « Ναιοδουνώ. »

(2) Boeck., t. I, p. 99.

(3) *It. Anton.*, p. 225. Wess.

(4) Boeck., I, 98 : « *Cuneus Equitum Catafractariorum Arubio* »

(5) « *Arubion.* » IV, 5.

J'ai estampé à Matchin, chez un Bulgare, l'inscription n° 24 de M. Renier qui avait été mal copiée (1).

« J'ai reconnu, à neuf milles de là, en passant par les villages roumains de Gilgila (près duquel j'ai trouvé une défense byzantine) et de Garvan, une forteresse romaine, refaite, comme partout, par Justinien; elle est dans une île formée par les divers écoulements des marais de Polein. Ces ruines importantes, flanquées de douze bastilles, sont désignées aujourd'hui sous le nom vague de Bissericoutza qui signifie bien, en roumain, *petite église*, mais qui s'applique à toute espèce d'antiquités. J'en ai levé le plan; j'ai su depuis que M. Ambroise Baudry l'avait levé également en 1865 et lui avait donné son vrai nom ancien en appliquant les mesures de l'Itinéraire comme je l'ai fait moi-même. Nous sommes arrivés, sans nous être communiqué le résultat de nos recherches, aux mêmes conclusions. Les ruines de Bissericoutza sont certainement l'ancienne Δινογέτεια de Ptolémée (2) *Diniguttia* de l'Itinéraire d'Antonin (à VIIII M. d'*Arrubio*, p. 225, Wess.) (3), *Dinigothia* de la *Notitia* (4), *Dinogessia* du Ravennate (5), qui répond peut-être à Δινίσχαρτα de Procope (6). Le doute est d'autant moins permis sur cette identification que Bissericoutza se trouve sur le petit mamelon isolé au milieu des marais et qui marque de loin

(1) Je lis dans le mémoire de M. L. Renier, p. 30 : « M. Engelhardt l'a copiée dans l'enceinte d'une forteresse romaine qu'il a découverte près de Matchin et dont il nous envoie un plan levé à la hâte. Il pense que cette forteresse est l'ancienne *Accisus*, station romaine qui, suivant l'Itinéraire d'Antonin (p. 226), était située à soixante-deux milles à l'est de *Troesmis*. Mais comme il ne nous fait pas connaître quelle distance sépare la forteresse dont il s'agit des ruines de *Troesmis*, il est impossible de vérifier l'exactitude de cette conjecture. » C'est *neuf* milles et non *soixante-deux* qui séparent *Troesmis* de l'endroit où M. Engelhardt a relevé cette inscription. Il n'y a point de station appelée *Acciso* dans l'Itinéraire, mais c'est *Egyso* que donnent la plupart des manuscrits, les autres donnent *Aegisso*, *Aegiso*, *Eciso* et *Aegisi*. (Voy. Parth. et Pinder, p. 106.) C'est la *Notitia* qui donne l'orthographe *Accisso* (Boeck., I, p. 100). Ce qui a trompé M. Engelhardt, c'est le passage suivant : « Krusius autem oppidum *Matschin* olim Accissi nomen gessisse opinatur. » (Boeck., I, p. 453.) Mais il lui était facile de compter la distance qui sépare Iglitza de Matchin, il aurait trouvé treize kilomètres qui font précisément les neuf milles inscrits sur les deux Itinéraires entre *Arrubium* et *Troesmis*.

(2) III, 10, 11.

(3) *Dimiguttia*, *Diniguttn*, *Dinigutia*, *Dimigutia*, *Dimiguita*, *Dignigutia*, *Tuniguttia* et *Domiguttia*, suivant les variantes des manuscrits (Parthey et Pinder, p. 105).

(4) Boeck., I, p. 99 : « *milites Scythici* (*a*) *Dinigothia;* » on trouve aussi dans les manuscrits *Dirigothia* (id., p. 448).

(5) IV, 5.

(6) *De Aedif.*, IV, 11, p. 92.

(*a*) La légion Ia *Jovia* était surnommée *Scythica* (*Itin. Anton.*, Wess., p. 225).

aux pilotes l'inflexion du Danube, lequel coule du sud au nord depuis Rassova jusqu'à ce point, et à partir de là, de l'ouest à l'est, vers la mer. C'est précisément ce que veut le texte de Ptolémée (1).

« Les mesures m'ont ramené à Isaaktcha pour les vingt milles qui séparent *Diniguttia* de *Noviodunum* dans l'Itinéraire d'Antonin (2).

« J'ai continué, à partir de ce point, l'exploration de la rive danubienne. C'est entre Isaaktcha et Toultcha que le fleuve se partage en deux bras. C'est ce qu'on appelle le chatal d'Ismaïl, du nom de la ville de Bessarabie située sur la rive gauche, un peu en aval de ce partage. Ces deux bras sont appelés aujourd'hui bras de Kilia au nord, bras de Toultcha au sud, et ce dernier se divise à son tour, un peu en aval de Toultcha, en deux bras appelés, celui du nord, Soulina, celui du sud, Saint-Georges. Je reviendrai plus loin sur la topographie historique des bouches du Danube, sur le progrès du Delta et les changements notables survenus depuis les temps anciens dans les bouches du fleuve. Je me bornerai, quant à présent, à noter les restes de villes, de défenses et d'antiquités en général que j'ai pu observer et relever entre Isaaktcha (*Noviodunum*) et Kostendjé (*Tomis*).

« Les identifications des stations suivantes : *Aegysum*, *Salsovia*, *Salmorude*, *Ad Stoma*, *Vallis Domitiana*, *Ad Salices* et *Histropolis*, avec les localités modernes correspondantes, ont besoin d'être justifiées par des rapprochements de textes, des plans, des dessins, des inscriptions, et une série de raisonnements dont tous les éléments sont préparés ; mais ces documents ne prendront leur véritable valeur que dans un travail d'ensemble. J'ose espérer seulement que toute cette recomposition géographique donnera, si je ne me trompe, à chaque ruine importante un nom, à chaque nom ancien une place. Je me bornerai aujourd'hui à faire part à l'Académie de ce que j'ai observé dans cette exploration lente et attentive d'un pays peu ou point visité jusqu'à ce jour par les archéologues.

« A Toultcha même, j'ai reconnu quelques antiquités et estampé même une inscription latine, la plus ancienne de toutes celles qui ont été recueillies dans la Dobrudja, car elle est du temps de Titus ; mais je crois que ces monuments ont été apportés dans cette ville, résidence du pacha de la province, soit de *Troesmis*, soit d'une ville en ruine située aux pieds du Bech Tepeh et dont je vais parler bientôt. Cependant il y a certainement eu un établissement ancien à Toultcha.

(1) Οὗ ἡ μὲν κατὰ Δινογέτειαν πόλιν ἐπιστροφὴ εἴρηται ἐπέχουσα μοίρας (III, 10, 2).
(2) Wess., p. 226. *Voy.* plus haut.

« Entre Toultcha e le village roumain moderne de Mahmoudieh, situé à l'est du Bech Tepeh (*les sept sommets*), je compte trente kilomètres en longeant le Danube ou les marais qui en sont formés.

« A moitié chemin, à peu près, et après avoir traversé la petite bourgade de Malkotsch, fondée par les Allemands il y a environ deux ans, on voit, sur les bords du Saint-Georges, dans un endroit nommé Prislaw ou Prislava, des traces d'une forteresse de Justinien; les habitants sont venus, en effet, m'offrir des monnaies byzantines. En quittant la route du haut qui gagne Mahmoudieh par le village roumain de Bech-Tepeh, et en contournant les sommets du même nom au nord, on trouve, à trois kilomètres en amont de Mahmoudieh, un mamelon couvert de ruines byzantines. C'est une forteresse dont j'ai pu lever le plan. Les murs ont été formés en partie de pierres romaines. Deux d'entre elles portaient des inscriptions qui ont été sans doute, détruites et les pierres ont dû être employées dans les constructions de Mahmoudieh ou même de Toultcha, car cette forteresse sert de carrière aux localités voisines. Le jeune Bulgare qui me servait de drogman avait vu, il y a deux ans, des pierres écrites à l'instant où on les tirait des murs.

« Entre ce point et la petite bourgade tartare de Dunavatz (petit Danube), peu éloigné de l'endroit où l'émissaire qui a donné son nom au village se sépare du bras de Saint-Georges et va se jeter dans le vaste étang salé du Raselm (ancien *Halmyris*), j'ai levé le plan d'une forteresse byzantine, construite évidemment, comme toutes celles dont j'ai parlé jusqu'ici, sur l'emplacement et avec les débris d'une ville ou tout au moins d'une défense romaine.

« C'est dans cette direction, un peu au delà du Dunavatz et un peu au-dessous du point où il se sépare du Saint-Georges, que j'ai été conduit, par les mesures, à placer la station *Ad Stoma* de la Table de Peutinger. Le nom significatif de *Ad Stoma* nous avertit que c'est là qu'il faut placer une des embouchures méridionales du Danube au IVe siècle de notre ère. Les précieuses indications de distances en stades fournies par Strabon, et celles de Pline, ne peuvent et ne doivent pas coïncider entre elles ni avec celles de la Table de Peutinger et du Ravennate. Ces quatre documents d'époques différentes, étudiés sur les lieux mêmes, me permettront de calculer pour le Danube avec autant de probabilité que j'ai tenté de le faire pour le Rhône, le progrès de ses alluvions. J'ai même plus d'éléments pour le grand fleuve oriental, et j'espère pouvoir fixer avec exactitude la limite de son Delta au Ier, au IIe, au IVe et au VIe siècle. Il m'est déjà permis d'affirmer qu'au temps où la partie postale de la Table de Peutinger

fut rédigée, les embouchures étaient à vingt kilomètres de la côte actuelle. La base du Delta a cent kilomètres. Le progrès du limon danubien sur la mer peut donc être représenté, pendant ces quatorze derniers siècles, par un trapèze offrant une surface de près de deux mille kilomètres carrés. Ce chiffre énorme ne surprend pas dès qu'on parvient à calculer la quantité de limon charriée par le Danube, quantité égale à soixante millions de mètres cubes par an, trois fois autant que le Rhône, le débit des eaux du Danube étant, exactement dans la même proportion, trois fois plus considérable que celui du Rhône.

« Comme je me rendais en Orient avec une mission du Ministre des travaux publics pour faire, sur les embouchures du Danube, un travail analogue à celui que j'avais fait sur celles du Rhône, j'ai dû me livrer à des observations détaillées sur les bras de Kilia, de Soulina et de Saint-Georges; mais je me borne ici à ces simples indications.

« J'ai quitté le Dunavatz pour contourner le lac Raselm en suivant la pente des collines qui marquent, dans le Delta du Danube comme du côté de la mer, le rivage primitif; car il est très-facile de le retrouver partout dans le contour des Deltas formés par les fleuves méditerranéens. Or, je dirai ceci en passant : c'est que, — possédant cette ligne d'attache première du fond marin à la côte ferme, connaissant d'autre part la profondeur croissante de la courbe qui forme ce fond marin, sachant enfin quelle est la quantité annuelle des atterrissements et qu'aucun courant maritime n'entraîne au loin, comme on l'avait prétendu, ces alluvions fluviales, — il est possible de calculer l'âge du monde depuis les grandes révolutions géologiques, et je ne crains pas d'affirmer d'avance que la date qu'on obtiendra, par ce moyen mathématique dont on ne s'est pas encore avisé, sera moins reculée qu'on ne le croit communément aujourd'hui.

« J'ai trouvé sur la pente méridionale de ces collines, en retraite depuis Dunavatz, entre les villages roumains de Sarnasov à l'est et de Kalika à l'ouest, un fortin byzantin dans l'intérieur duquel on a fait un cimetière en convertissant en pierres tombales les matériaux qu'on y a trouvés. Cet usage est d'ailleurs communément répandu sur toute la côte de la Mer Noire que j'ai visitée. On rencontre les cimetières musulmans, tartares, russes, bulgares et roumains quelquefois à une assez grande distance des localités habitées, parce que les gens du pays ont trouvé sur l'emplacement des villes anciennes des pierres toutes préparées qu'ils n'avaient qu'à polir et à gratter, et qu'il leur a paru plus commode et moins dispendieux de porter le mort à sa pierre que de porter la pierre jusqu'au mort.

« Le fortin dont il s'agit est situé à quinze kilomètres à l'ouest du village de Dunavalz, en passant par les bourgades tartares de Bebourdjak et de Karaïbel. Il est précisément au nord du Raselm.

« Je dirai, en passant, qu'il n'y a pas une seule carte moderne qui soit exacte et complète pour toute cette partie de la Dobrudja.

« En continuant à contourner le Raselm, et en suivant la direction du nord-est au sud-ouest pour gagner Babadag, j'ai laissé à droite Sarygheul (lac jaune) et suis arrivé à *Agigheul* (lac du pèlerin). Dans le cimetière, qui est à peu de distance à l'est de ce village, j'ai reconnu des ruines et une voie romaines, à seize kilomètres environ du fort dont j'ai parlé tout à l'heure. Il faut faire un grand détour à l'ouest pour contourner le lac de Babadag, en passant par le village roumain et turc de Zibel, après avoir laissé à gauche Sarykeui (village jaune), qui est sur les bords mêmes du Raselm.

« Avant d'entrer à Babadag, résidence du caïmacan et chef-lieu de district, se trouve un cimetière turc qui m'a paru accuser la présence d'antiquités romaines, défigurées aujourd'hui.

« Babadag se trouve, en suivant le détour dont j'ai parlé, à trente-huit kilomètres des ruines d'Agigheul.

« On reconnaît, dans l'intérieur de la ville, deux voies romaines très-bien conservées : l'une a la direction du nord au sud et conduisait certainement à *Tomis*; l'autre gravit la montagne qui est à l'est de Babadag. J'ai suivi d'abord cette dernière, attiré de ce côté par les ruines pittoresques d'un château fort, placé sur la cime d'un escarpement rocheux de plus de cent cinquante mètres au-dessus du lac Raselm, et à l'extrémité de cette ramification extrême des Balkans. Cette ruine, qui porte sur les cartes, je ne sais pourquoi, le nom de monastère de Saint-Georges, est à trois heures de marche à l'est de Babadag. C'est un château du VIe siècle dont l'enceinte est conservée jusqu'à la hauteur du premier étage, et dont les tours rondes et hexagonales rappellent par leur construction à la fois celles de *Troesmis*, de *Dinogetia*, et la porte de Saint-Sébastien de Rome, laquelle fut refaite, comme on sait, par Bélisaire. Nul doute pour moi que les ruines d'Ienissaleh ne représentent les restes d'une des défenses de Justinien mentionnées par Procope, et il n'est peut-être pas très-difficile de lui rendre son nom. Au pied, à mi-côte, est le village roumain d'Ienissaleh. Il y a eu là des établissements plus anciens que celui de la forteresse, et j'y ai relevé une inscription grecque en vers doriens, laquelle renferme des allusions intéressantes à la fondation de *Tomis* et donne à cette ville la qualification de Ματρόπολις Εὐξείνοιο, métropole du Pont-Euxin, nom qui, jusqu'à présent, n'était

connu que par les médailles (1), et encore ces médailles ne mentionnent-elles que ΠΟΝΤΟΣ et non ΕΥΞΕΙΝΟΣ.

« J'ai quitté Babadag par une pente rapide au milieu des forêts qui couvrent le flanc méridional des montagnes d'Ienissaleh.

« La route ou plutôt la direction qu'on prend, — car, de routes, je n'en ai vu d'autres dans la Dobrudja que la chaussée neuve entre Toultcha et Babadag que personne ne suit,— longe le lac Raselm à gauche.

« A quarante kilomètres environ au sud de Babadag, à une demi-heure au delà du petit village bulgare de Karanasov, est un magnifique amas de ruines dont toutes les pierres n'ont pu servir encore aux tombes du cimetière qui en occupe une partie ou aux besoins du village voisin. J'y ai vu des chapiteaux de marbre, des fûts de colonnes, des pierres immenses, dont un grand nombre devaient porter des inscriptions, disparues aujourd'hui. Je n'en ai trouvé qu'une seule, en grec et intéressante. Cet imposant ensemble de ruines, le luxe qui avait présidé à ces constructions dont les débris jonchaient le sol, la proximité du golfe formé aujourd'hui d'un enfoncement du lac Venetz, ouvert certainement autrefois sur la mer, enfin les mesures des Itinéraires, m'ont fait penser que j'étais près d'une ville grecque et que cette ville était la célèbre *Histropolis*, une des cités de la Pentapole.

« Mais à vingt-deux kilomètres plus au sud, sur un autre golfe, à sec aujourd'hui, près du cap Midia, sont des ruines plus considérables encore. Elles entourent les deux villages tartares de Grand et de Petit Gargalik. Dans le vaste cimetière, établi au milieu d'un champ couvert de monuments grecs, de temples dont les colonnes sont encore en place, de fûts cannelés de l'ordre de *Pæstum*, de tombeaux anciens malheureusement convertis en sépultures modernes, j'ai trouvé une seule inscription que j'ai déterrée en partie, opération toujours difficile en pays musulman ; elle m'a donné un texte grec assez peu important.

« A vingt-cinq kilomètres au sud, est Kostendjé. J'ai remarqué que sur toute cette côte, depuis le lac Raselm, la mer avait élevé un véritable rempart de dunes, comme sur la côte du Latium. La même cause a produit les mêmes effets. Les golfes se sont ou desséchés, ou transformés en étangs, et les anciens lacs ont cessé d'avoir leur écoulement naturel dans la mer. De là l'abandon des ports, des villes,

(1) ΤΟΜΕΩΣ · ΜΗΤΡΟΠ · ΠΟΝΤΟΥ; — ΜΗΤΡΟΠ · ΠΟΝΤΟΥ · ΤΟΜΕΩΣ. Eckhel, *Doctr. num.*, t. II, p. 18 et 19.

puis de tout le rivage; de là les fièvres si fatales à nos soldats sur les bords du Suth-Gheul (lac de lait) et du lac Tasoul.

« Par contre, la mer, qui d'un côté a apporté ses sables et s'est enfermée elle-même, suivant l'expression si juste de M. Élie de Beaumont, a, d'un autre côté, rongé profondément la roche à Kostendjé, où les anciennes constructions romaines exposées au nord sont sans cesse battues et démolies par les vagues qui en sapent les fondations. C'est ce même phénomène double que j'ai remarqué partout dans la Méditerranée, à Alexandrie où les palais des Ptolémées apparaissent en ruines sous les eaux, à Fos où les débris du port des *Fossæ Marianæ* se sont effondrées sous l'action du ressac maritime.

« *Tomis*, qu'on n'aurait jamais dû chercher ailleurs qu'à Kostendjé, puisque ce nom turc n'est autre chose que la transcription de *Constantia*, appellation imposée, comme on sait, au IVᵉ siècle, à la ville grecque, ancienne métropole du Pont-Euxin, *Tomis* offre à l'antiquaire qui y séjourne quelque temps, le douloureux spectacle d'une mine inépuisable de monuments intéressants incessamment détruits, ou employés dans les travaux de construction du chemin de fer ou des magasins de blé. Car Kostendjé prospère, sa population s'accroît, et j'y ai vu régner une activité extraordinaire; plus de quarante navires grecs et anglais y chargeaient le blé que les vagons apportaient de Czernavoda, et les chariots tartares, de toute la côte que je venais de parcourir. Heureusement l'idée est venue à quelques Grecs, qui ont fait récemment construire des magasins, d'épargner les bas-reliefs et les inscriptions tout en employant les pierres, et d'en faire un ornement à peu de frais en tournant la face gravée ou sculptée de ces monuments vers la paroi extérieure de leurs constructions. A ce soin délicat, à cet instinct d'élégance intelligente, on reconnaît encore le Grec, descendant des colons de Milet.

« Qui se résignerait au sort d'Ovide et consentirait à habiter *Tomis*, pour l'amour des antiquités, surveillant toutes les démolitions et toutes les bâtisses, aurait au bout de quelques années un musée et un *corpus* d'inscriptions locales. En ne faisant pour ainsi dire qu'y passer, j'ai pu faire plusieurs dessins et y estamper sept inscriptions inédites.

« Parmi ces dessins figure le bas-relief d'un navire dont les détails de la voilure, des gréements et du fanal présentent des particularités curieuses et nouvelles; une pierre tombale m'a donné le buste d'un *signifer* portant son enseigne sculptée avec soin et en grand détail.

« Parmi les inscriptions, je citerai un monument qui nous révèle des

faits particuliers sur l'administration locale de *Tomis* pendant l'époque romaine, et nous fait connaître une ambassade envoyée à Rome par cette *métropole*, car c'est le nom qu'on lui donne dans cette inscription comme dans celle de Ienissaleh.

« Une autre nous fait connaître le nom d'une tribu de la cité qui a couronné son phylarque.

« Une autre enfin, la plus importante de toutes, nous donne le *cursus honorum* complet de *L. Annius Italicus Honoratus*, personnage consulaire déjà connu par d'autres monuments et qui figure à *Tomis* comme légat propréteur de la province de Mésie inférieure. Cette inscription nous révèle encore l'existence et le nom d'une voie de la campagne romaine, et des faits nouveaux dans l'organisation de la préture à Rome ; enfin, le nom également inconnu d'une aile de cavalerie. »

« M. Ernest Desjardins a mis sous les yeux de l'Académie, à la séance du 21 février, un estampage de cette inscription, et il en a présenté l'explication suivante.

« L'inscription est ainsi conçue :

L · ANNIO · L · F · QVIR · ITALICO
HONORATO · COS · SODAL
HADRIANALI · LEG · AVG · PR · PR
PROV · MOES · INF · CVR · OPER ·
PVB · CVR · NEAP · ET · ATELL · PRÆI
AER · MILIT · LEG · LEG · XIII · GEM ·
IVRID · PER · FL · ET · VMBRIAM ·
CVR · VIAE · LAVIC · ET · LAT · VETE
PRAETORI · QVI · IVS · DIXIT · INTE
CIVLET · CIVIS · ET · PEREG · TRIB ·
P · Q · PROV · ACHAIAE · SEVIR
TVRMAR · EQV · IIII · VIR · VIAR
CVRANDARVM
FL . SEVERIANVS · DEC · ALAE
I · ATECTORVM · SEVERIAAE
CANDIDATVS · EIVS

« L'O final de la première ligne est brisé ; il en est de même des lettres finales des lignes suivantes : L qui devait être suivi d'un I à la

seconde, R à la troisième, F à la cinquième, R à la huitième. Il n'y avait rien après les trois lettres liées NTE qui terminent la neuvième. Le commencement de la dixième ligne est brisé; mais la cassure laisse voir distinctement le bas de deux premières lettres qui doivent avoir été CI; il y a place pour une troisième lettre qu'un éclat de la pierre a fait disparaître entièrement. On voit ensuite le bas de deux lettres semblables, sans doute EE, qui forment les quatrième et cinquième de cette ligne; le second E n'est pas douteux, non plus que le T qui le suit. Enfin la quinzième ligne se termine par les trois lettres liées NAE dont la dernière est entamée.

« Le personnage historique dont il est ici question, *L. Annius Italicus Honoratus*, et dont l'inscription de *Tomis* nous donne le *cursus honorum* complet, est déjà connu par deux inscriptions de l'Hofbibliothek de Vienne, toutes deux publiées. Voici la première :

I O M
IVNONI REGINAE
MINERVAE
L · ANNIVS ITALICVS
HONORATVS · LEG
AVG · LEG · XIII · GEM
ANTONINIANAE
PRAEF · AERARII
MILITARIS · SODALIS
HADRIANALIS · CVM
GAVIDIA TORQVATA
SVA ET ANNIIS ITALICO
ET HONORATO ET
ITALICA FILIIS

(Maffei, *Museum Veronense*, p. 226, n° 2. — Grüter, p. 5, n° 3, inexacte : GLAVDIA pour GAVIDIA, à la 11ᵉ ligne.)

« *A Jupiter très-bon, très-grand, à Junon reine, à Minerve ; — L. Annius Italicus Honoratus, légat de l'Empereur de la légion Treizième Gemina Antoniniana, préfet du trésor militaire, sodalis du collége des* [*prêtres*] *hadrianaliens,* [*a élevé ce monument*] *avec sa* [*femme*] *Gavidia Torquata, ses fils Annius Italicus et Annius Honoratus, et sa fille Annia Italica.*

« La seconde est ainsi conçue :

VICTORIAE
ANTONINI
AVG
L · ANNIVS ITALICVS
HONORATVS · LEG
AVG · LEG · XIII · G
ANTONINIANAE
PRAEFECTVS AERARI·
MILITARIS SODALIS
HADRIANALIS CVM
GAVIDIA TORQVATA
SVA ET ANNIIS ITALICO
ET HONORATO ET
ITALICA FILIIS

(Maffei, *Museum Veronense*, p 240, n° 6.)

« *A la victoire de l'Empereur Antonin ; — L. Annius Italicus Honoratus, légat de l'Empereur de la légion Treizième Gemina Antoniniana, préfet du trésor militaire, sodalis du collége des [prêtres] hadrianaliens, [a élevé ce monument,] avec sa [femme] Gavidia Torquata, ses fils Annius Italicus et Annius Honoratus, et sa fille Annia Italica.*

« Ces deux monuments ne nous font connaître que la première partie de la carrière de *L. Annius Honoratus*. Il n'avait été encore que préteur. Quoique cette magistrature ne soit pas exprimée, il est certain qu'il l'avait exercée ainsi que le tribunat du peuple ou l'édilité et la questure puisqu'il fallait avoir passé successivement par ces trois degrés de la carrière sénatoriale pour obtenir le commandement d'une légion et la préfecture de l'*œrarium militare*.

« L'inscription de *Tomis* nous permet de combler cette lacune ; elle nous apprend quelle était celle des fonctions du vigintivirat que *L. Annius Honoratus* avait remplie avant d'obtenir la questure qui donnait, comme on sait, l'entrée au sénat, et quel emploi il avait eu comme questeur ; enfin, s'il avait été édile ou tribun du peuple, car, ces deux fonctions étant du même degré, il suffisait d'en exercer une des deux pour arriver à la magistrature supérieure, qui était la

préture. Ce monument complète en outre le *cursus honorum* de ce personnage et nous apprend qu'après le commandement de la légion Treizième *Gemina Antoniniana*, il a été consul; mais comme ce consulat ne figure pas dans les Fastes, il n'a certainement pas été consul ordinaire, mais bien consul *suffectus*. Il a exercé, en outre, diverses curatelles; les unes, sans doute, avant, les autres après son consulat, car il n'était pas nécessaire d'avoir été consul pour être curateur; mais il fallait au moins avoir été préteur. L'ordre des fonctions suivi dans l'inscription de *Tomis* est l'ordre *inverse*, commençant par les plus élevées pour finir par les inférieures, c'est-à-dire par les premiers degrés de la carrière; sauf pour le consulat et le sacerdoce, qui étaient énoncés d'ordinaire hors rang et les premiers, immédiatement après les noms du personnage. Or nous voyons qu'après la préture il fut curateur de la *via Labicana* et de la *via Latina vetus*, puis *juridicus* pour la *Flaminia* (c'est-à-dire dans les pays traversés par la *via Flaminia*) et l'*Umbria*, puis légat de la légion Treizième *Gemina*, puis préfet du trésor militaire, puis chargé, par commission du sénat, d'examiner en qualité de curateur les finances des cités de Naples et d'Atella, puis consul, avant ou après la curatelle des travaux publics, mais certainement avant d'être nommé légat propréteur de l'Empereur (c'est-à-dire, gouverneur) de la province de Mésie Inférieure (commandement qui durait trois ans), car la Mésie Inférieure était une province consulaire. Nous ne savons à quelle époque il faut placer le sacerdoce de *sodalis Hadrianalis*, mais c'est probablement après la préture et certainement avant le consulat, puisque cette fonction religieuse figure dans les deux inscriptions de Vienne.

« Voici dans quel ordre il convient donc de rétablir la carrière tout entière de L. Annius Honoratus :

1° *Vigintivir*, et, en cette qualité, *quatuorvir viarum curandarum*, c'est-à-dire chargé de la surveillance des rues de Rome ; ensuite *sevir turmarum equestrium*, c'est-à-dire commandant une ou plusieurs turmes de chevaliers le jour de la procession commémorative de la victoire du lac Régille ;

2° QUÆSTOR (magistrature qui donne l'entrée au sénat), chargé, en cette qualité, de l'administration financière et judiciaire de l'Achaïe, sous le commandement du proconsul de cette province sénatoriale ;

3° TRIBUNUS PLEBIS (magistrature), fonctions urbaines ;

4° PRÆTOR URBANUS (magistrature) et, simultanément, *Prætor peregrinus* ;

5° *Sodalis Hadrianalis;*

6° *Curator viæ Lavicanæ et Latinæ veteris*, fonction prétorienne;

7° *Juridicus per Flaminiam et Umbriam*, fonction prétorienne;

8° *Legatus Augusti legionis XIII*[ae] *Geminæ Antoninianæ*, fonction prétorienne;

9° *Præfectus ærarii militaris*, fonction prétorienne;

10° *Curator Neapolitanorum et Atellanorum*, fonction prétorienne;

11° CONSUL (magistrature);

12° *Curator operum publicorum*, fonction prétorienne ou consulaire;

13° *Legatus Augusti proprætore Provinciæ Mæsiæ Inferioris*. fonction consulaire.

« L'inscription de *Tomis*, sans être datée par l'année, est très-probablement du temps d'Alexandre Sévère, autant qu'on en peut juger par le surnom donné à l'aile de cavalerie *Prima Atectorum Severiana*, dont était décurion *Flavius Severianus*, qui a élevé le monument. Ce ne peut être sous Septime Sévère, puisqu'au moment où L. Annius Honoratus a élevé l'un des deux monuments de Vienne à la *victoire* de l'empereur Antonin (qui ne peut avoir été que Caracalla ou Elagabale) il n'avait pas encore été consul. Il dut donc l'être entre les années 218 et 235. En effet, les légats de Mésie Inférieure, *T. Fl. Novius Rufus*, qui nous est connu par l'inscription n° 4 de la série de M. Renier (*Inscr. de Troesmis*), et *L. Julius Faustinianus*, connu également par le n° 6 de la même série, appartiennent au règne de Caracalla. Il est certain que L. Annius Honoratus fut légat de cette province après l'avénement d'Élagabale, et il est très-probable qu'il le fut sous Alexandre Sévère; car notre personnage avait été légat de la légion *XIII*[a] *Gemina*, soit sous Caracalla, soit sous Elagabale, puisque cette légion ajoute alors à son nom un surnom dérivé de celui de l'empereur, *Antoniniana;* il remplit depuis lors plusieurs fonctions, et le surnom *Antoniniana* a disparu sur le monument de *Tomis* où la légion est simplement désignée par ces mots: *XIII*[a] *Gemina*. Cette indication, rapprochée du surnom de *Severiana* donné à l'aile de cavalerie, démontre que le monument est certainement postérieur à 222.

« Je remarquerai encore que notre inscription nous apprend ce fait, jusqu'à présent inconnu, que, sous l'Empire, comme sous la République, les fonctions de *prætor urbanus* et de *prætor peregrinus* pouvaient être exercées simultanément par le même personnage. C'est

bien le sens des mots : *Prætori qui jus dixit inter ci[v]e[s] et civis et peregrinos.*

« Enfin ce monument nous fait encore connaître l'existence d'une *via Latina vetus* dont il n'y a de trace nulle part ailleurs. Or la *via Labicana*, dont *L. Annius* avait été curateur conjointement avec la *via Latina vetus*, est très-connue et déterminée dans tout son parcours depuis Rome jusqu'à sa jonction avec la *via Latina* à la station *ad Compitum Anagninum*, vers le 40[e] mille Mais la *via Latina*, qui s'engageait dans le défilé septentrional du massif de l'Albain entre *Tusculum* et les ruines d'Albe, pour en sortir en Algide, avait plusieurs jonctions avec la *via Labicana*; Westphal en indique trois sur sa carte (1). Il existe encore un autre embranchement entre ces deux voies, plus rapproché de Rome et signalé, pour la première fois, par l'abbé Capmartin de Chaupy qui a retrouvé des vestiges de voie antique dans les bois de Monte Melone, entre la Colonna et Monte Compatri, où il a placé *Labicum*, contrairement à l'opinion communément adoptée (2). Dans un manuscrit encore inédit de M. Pietro Rosa, je lis : « Queste [vie] mi produssero la conoscenza della vera direzione della *via Labicana*, fino a questo momento erroneamente supposta soprà l'andamento della moderna strada della Colonna e Valmontone, scoperta che mi portò per conseguenza, a quella di tutte le diramazioni che dalla Labicana stessa partivansi per Tusculo e suo territorio. » Une de ces *diramazioni* et peut-être celle qui se séparait de la *via Latina* proprement dite à la station *ad Decimum*, pour se rendre à *Tusculum* (*via Tusculana*) et pour continuer jusqu'à la *via Labicana* qu'elle atteignait vers *Labicum*, était la *via Latina nova;* d'autre part, l'ancienne voie qui, à partir d'*ad Decimum*, s'engageait dans l'Algide et rejoignait la *via Labicana* à *ad Pictas* au 24[e] mille, ou à *ad Bivium* au 32[e], ou au *Compitum Agnaninum* au 40[e], était vraisemblablement distinguée de la première par le nom *via Latina vetus.*

« Le *candidatus* d'un légat était, ou bien un sous-officier qu'il enlevait de son service pour se l'attacher, ou un sous-officier qui devait son avancement à ce chef.

« Je propose, pour toute l'inscription, la lecture suivante :

L[*ucio*] Annio L[*ucii*] f[*ilio*], Quir[*ina tribu*], Italic[*o*] Honorato cons[*uli*], sodali Hadrianali, leg[*ato*] Aug[*usti*] pr[*o*] pr[*aetore*] Prov[*inciae*] Moes[*iae*] Inf[*erioris*], cur[*atori*] oper[*um*] pub[*licorum*],

(1) *Agri Romani Tabula.*

(2) *Recherches sur la mais. de camp. d'Horace*, II[e] part., t. II, p. 168.

cur[*atori*] Neap[*olitanorum* et Atell[*anorum*], praef[*ecto*] aer[*arii*] milit[*aris*], leg[*ato*] leg[*ionis*] decimae tertiae Gem[*inae*], jurid[*ico*] per Fl[*aminiam*] et Umbriam, cur[*atori*] viae Lavic[*anae*] et Lat[*inae*] veter[*is*], praetori qui jus dixit inte[*r*] *cive*[*s*] et civis et pereg[*rinos*], trib[*uno*] p[*lebis*], q[*uaestori*] Prov[*inciae*] Achaiae, sevir turmar[*um*] equ[*estrium*] quatuorvir[*o*] viar[*um*] curandarum; — Fl[*avius*] Severianus, dec[*urio*] alae primae Atectorum Severianae, candidatus eius. »

M. Desjardins termine la lecture de sa lettre :

« J'ai gagné ensuite Czernavoda, par les remparts du comte Trajan et de Profuturus.

« Après avoir complété ma mission danubienne par une nouvelle excursion fluviale et maritime dans le Delta, j'ai repris la route de l'Occident.

« A Pesth, j'ai pu relever encore quelques inscriptions inédites ou mal copiées, qui proviennent de la Pannonie inférieure et très-probablement de *Bude*, l'ancienne colonie d'*Aquincum*.

« Pour résumer en un mot les résultats de mon voyage, en rapprochant ceux que je viens de consigner dans cette lettre de ceux qui étaient exposés dans mes deux précédentes communications, je rapporte cent douze monuments épigraphiques dont quatre-vingt-dix sont inédits; j'ai préparé la reconstitution géographique des deux Mésies riveraines, de la province de Scythie et des bouches du Danube; j'ai levé, en partie avec le concours de mon ami Guillaume Lejean, vingt-cinq plans de campements romains et de défenses byzantines. Les inscriptions forment un ensemble à part qui est sous presse. Quant à la partie géographique, je prépare un travail sur la région romaine du bas Danube, que je compte soumettre à l'Académie si elle veut bien me faire l'honneur de m'accorder une lecture.

« ERNEST DESJARDINS. »

ÉTUDES

SUR

L'ORIGINE ET LA FORMATION

DE L'ALPHABET GREC

(*Suite*) (1)

XX

L'alphabet que fournissent les inscriptions archaïques d'Argos et de ses environs immédiats, est donné dans la col. 27 de la pl. VI.

Que cet alphabet ne soit qu'une variété de l'éolo-dorien, c'est ce que démontrent suffisamment la présence du F, du ϙ et du M = σάν, l'attribution constante de la valeur d'une aspiration à B, enfin l'absence de toute diversité dans la notation des sons vocaux ο et ω, caractères tout à fait décisifs. Mais en même temps d'autres caractères attestent dans l'alphabet argien une individualité propre, qui ne permet pas de le confondre avec la variété typique de l'éolo-dorien. C'est d'abord l'emploi exclusif de ΗΗ dans tous les cas où l'orthographe grecque définitive se sert du ξ, et l'absence du + ou X = κσ, à côté duquel nous avons quelquefois vu faire usage de ⊞, ΗΗ ou Ξ, mais qui ne manque sur les monuments d'aucun des pays ou d'aucune des cités où l'écriture en vigueur était l'alphabet éolo-dorien; puis l'emploi de cette même figure X ou +, au lieu de ↓, pour rendre l'articulation du χ. Cette double particularité,

(1) Voir les numéros d'octobre, novembre et décembre 1867.

conforme à ce que nous verrons dans l'alphabet ionien, semble caractériser l'alphabet argien comme étant dans une certaine limite intermédiaire entre cet alphabet et l'éolo-dorien, auquel il se rattache du reste, comme nous venons de le dire, par des points beaucoup plus essentiels. Elle existe aussi dans l'autre variété de l'éolo-dorien que nous étudierons immédiatement après celle-ci, dans l'alphabet corinthien. Mais le caractère le plus spécial de l'alphabet argien, celui qui le distingue de tous les autres alphabets grecs de la même période, aussi bien que de l'alphabet cadméen, leur source à tous, c'est la forme si originale du λ, ⊢ ou ⊦, qui ne s'est jamais rencontrée que sur les monuments d'Argos et des localités immédiatement voisines.

M. Kirchoff (1) a fort bien établi la nécessité de distinguer trois époques dans l'histoire de l'alphabet argien. A la première et la plus ancienne, certainement antérieure à l'Olympiade LXX, appartiennent le fragment de généalogie des rois d'Argos copié dans cette ville par Fourmont (2), Gell (3) et Dodwell (4); la dédicace d'un casque trouvé à Olympie (5), laquelle paraît bien se rattacher à la guerre des Argiens et des Mégariens contre les habitants de Corinthe qui donna naissance au trésor des Mégariens dans la cité sacrée de Jupiter (6), mais n'est peut-être que commémorative et ne date sans doute pas du VII[e] siècle avant l'ère chrétienne (7); enfin l'inscription de la plinthe de la célèbre statuette archaïque d'Apollon en bronze qui, après avoir passé par les collections Nani et Pourtalès, est entrée au Musée de Saint-Pétersbourg (8). M. Kirchoff (9) a démontré, en effet, de la manière la plus irréfragable, que cette inscription, où

(1) *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 186.
(2) *Corp. inscr. græc.*, n° 2.
(3) *Argolis*, pl. VII.
(4) *Tour in Greece*, t. II, p. 221.
(5) *Classical journal*, t. I, p. 328 et suiv. — Walpole, *Travels*, p. 588, n° 3. — Welcker, *Epigr. spicil. alt.*, p. 11. — *Corp. inscr. græc.*, n° 29. — Rose, *Inscr. vetust.*, pl. VII. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n° 29.
(6) Pausan. VI, 19, 4.
(7) Voy. Bœckh, *Corp. inscr. græc.*, t. I, p. 47.
(8) Maffei, *Veron. illustr.*, p. 261. — Zanetti, *Due antichissime greche iscrizioni spiegate*, Venise, 1755, in-4. — Corsini, *Spiegazione di due antichissime iscrizioni greche*, Rome, 1756, in-4. — Paciaudi, *Monum. Pelopones.*, t. II, p. 50. — Lanzi, *Saggio di lingua etrusca*, t. I, pl. I et p. 103. — Villoison, *Anecdot. græc.*, t. II, p. 166. — *Corp. inscr. græc.*, n° 6. — Panofka, *Antiques du cabinet Pourtalès*, pl. XIII. — Rose, *Inscr. vetust.*, pl. XI, n° 2. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n° 25.
(9) *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 142.

l'on avait cru reconnaître le nom de Polycrate, tyran de Samos, était argienne et n'avait jamais pu appartenir à aucune autre partie de la Grèce. Tels sont les monuments de la première époque paléographique de l'alphabet argien. Presque toutes les sifflantes des mots sont alors rendues par **M**; le σ a la forme de **Տ**; le μ est **M**, ν **N**, l'α **A** ou **A**, l'ο **O**, le γ **Ⅎ**.

A la seconde époque le σὰν disparaît déjà, et immédiatement le μ prend la forme de **M**; le σ garde la sienne; le ν devient **N**; l'α se régularise en **A**; enfin l'ο prend un point central qui le fait ressembler au θ d'autres alphabets grecs, **⊙**. Un seul monument représente cette époque; c'est le fragment donné d'après les copies de Fourmont, sous le n° **14**, dans le *Corpus* de M. Bœckh.

La troisième évolution de l'alphabet d'Argos ne se fit pas attendre longtemps, car les deux fragments trouvés à Athènes (1) de la liste des guerriers argiens tués à côté des Athéniens dans la bataille de Tanagra, l'an 4 de la LXXXe Olympiade (2), appartiennent à une paléographie plus récente. C'est aussi celle de quatre inscriptions d'Argos même (3). La forme **Σ** y a remplacé **Տ** pour le σ, et le κόππα y présente le même point au centre du cercle que l'ο, **Ϙ**.

Argos fut une des premières villes du continent grec qui adoptèrent l'alphabet ionien, destiné à devenir l'alphabet commun de toute la race hellénique. Mais ce fut d'abord en conservant la forme nationale du λ. Nous en avons un exemple dans la dédicace d'un magnifique bas-relief représentant Artémis debout, que son style rattache directement à l'école de Polyclète et qui fait aujourd'hui partie des collections du Musée de Berlin (4) :

ΠΟΙ-ΥΣΤΡ ΑΤΑΑΝΕΘΗ
ΚΕ

Πολυστράτα ἀνέθηκε (5).

(1) Premier fragment : Daniel Wray, *Archæologia Britannica*, t. II, p. 216. — *Corp. inscr. græc.*, n° 166. — Rose, *Inscr. vetust.*, pl. VIII, n° 2.
Deuxième fragment : Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, n° 1118. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 367.

(2) Pausan. I, 29, 7.

(3) 1° *Corp. inscr. græc.*, n° 17. — Ross, *Inscr. græc. ined.*, fasc. 1, n° 55. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, pl. VI, n° 15. = 2° *Corp. inscr. græc.*, n° 18. = 3° *Corp. inscr. græc.*, n° 19. = 4° F. Lenormant, *Rheinisches Museum*, 1866, p. 515, n° 323.

(4) Il y porte le n° 480 dans la série des marbres grecs et romains.

(5) Le Bas, *Revue archéologique*, t. II, pl. XLIV; *Voyage*, Inscriptions, part. II, p. 24, n° 109. — Kirchoff, *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 188.

Dès le début de la guerre du Péloponnèse, ce mode d'écriture était lui-même abandonné, et l'alphabet ionien pur et simple en pleine vigueur à Argos. C'est, en effet, déjà cet alphabet qui sert à écrire le curieux décret publié et commenté par M. Le Bas (1), lequel contient la sentence arbitrale rendue par les Argiens, l'an 417 avant l'ère chrétienne, dans une contestation entre les habitants de Mélos et ceux de Cimolos, au sujet de la possession d'îlots rocheux voisins de leurs deux îles.

XXI

De toutes les variétés de l'écriture grecque archaïque, celle dont l'aspect est le plus particulier, qui frappe au premier abord par sa singularité, est sans contredit l'alphabet corinthien. La figure qu'il donne à l'ε ne se voit nulle part ailleurs, et celle du β se retrouve seulement à Mégare, où elle est venue certainement de Corinthe. Recourbant et bouclant les deux traits horizontaux supérieur et inférieur de l'ε sur le trait intermédiaire, les Corinthiens tracent cette lettre d'une manière semblable au β des autres alphabets grecs, ϐ. Le β ne pouvait dès lors conserver sa forme ordinaire; pour le distinguer, on ouvre les boucles de ce caractère et on les place des deux côtés de la haste, au lieu de les faire tenir au même côté, ɹΓ ou Ղ.

En dehors de ces deux particularités qui lui sont propres, l'alphabet corinthien se rattache manifestement à la famille des écritures éolo-doriennes par l'emploi du F, du Ϙ et du M, l'attribution constante de la valeur d'aspirée à B, enfin l'absence de toute diversité dans la notation des sons vocaux ο et ω. Comme l'alphabet d'Argos, il a de commun avec l'écriture ionienne l'emploi exclusif de Ξ pour le ξ et l'attribution de la valeur de χ au signe X ou +. En outre, il possède le ψ avec la forme Ψ, que nous n'avons vu dans les domaines de l'alphabet éolo-dorien qu'à Égine, à Mégare et dans les colonies de cette dernière ville.

Nous donnons, du reste, dans la 28e colonne de la pl. VI l'alphabet corinthien, tel qu'il se présente dans son ensemble sous la forme la plus ancienne.

Les monuments de cette première période de l'alphabet corinthien sont assez nombreux. Voici l'indication de tous ceux que l'on connaît jusqu'à présent, classés par ordre géographique, car la paléo-

(1) *Rev. archéol.*, t. XI, p. 577-588; *Voyage*, Inscriptions, part. III, p. 1, nº 1.

graphie corinthienne n'était pas exclusivement cantonnée dans les murs de cette cité; elle s'était répandue dans ses nombreuses colonies, d'après la règle, formulée par nous plus haut, que les colonies helléniques suivaient constamment le système d'écriture de leur métropole.

A. Corinthe et ses environs.

1° Deux fragments d'épitaphes dont l'une paraît avoir été métrique, subsistant l'un et l'autre à Ἄσπρο χάμπο et assez différemment copiés par les voyageurs (1).

2° Deux autres petits fragments lapidaires provenant de l'Œnoé corinthienne (2).

3° Le célèbre vase Dodwell trouvé dans la nécropole de Corinthe et représentant la chasse du sanglier de Calydon (3).

4° Deux autres vases provenant de la même nécropole et possédés actuellement à Athènes, l'un par M. Coromilas (4) et l'autre par M. Rhousopoulos (5).

5° Un vase de fabrique manifestement corinthienne trouvé à Égine, où il avait été porté par le commerce, et maintenant dans le musée de l'Université de Breslau (6).

6° Le vase de la même fabrique trouvé à Cléones, en Argolide, sur la frontière de la Corinthie, qui représente la mort de Troïlus et porte la signature du peintre céramiste Timonidas, **TΣMOMΣDAM MBCPAΦB**, Τιμωνίδας μ' ἔγραφε (7).

7° Les plus anciennes monnaies de Corinthe, lesquelles ne portent guère, du reste, comme légende que Ϙ ou ϘOP (8).

(1) 1° Le Bas, *Revue archéologique*, t. I, p. 174; *Voyage*, Inscriptions, part. II, p. 20, n° 77; pl. IV, n° 6. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 319. — Ross, *Archæologische Aufsætze*, t. II, p. 661. — Forchhammer, *Halkyonia*, p. 14 — Kirchoff, *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 189 et suiv. = 2° Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. II, p. 20, n° 78; pl. IV, n° 7. — Forchhammer, *Halkyonia*, p. 14.

(2) Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. II, p. 20, n° 80. — 2° *Ibid.*, n° 82.

(3) D'Agincourt, *Recueil de fragments de sculpture antique en terre cuite*, pl. XXXVI. —Raoul-Rochette, *Lettre à milord comte d'Aberdeen*, pl. III. — Dodwell, *Tour in Greece*, t. II, p. 196 et pl. — *Corp. inscr. græc.*, n° 7. — Rose, *Inscr. vetust.*, pl. I. n°s 1 et 2. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n° 26.

(4) *Bull. de l'Inst. arch.*, 1860, p. 117. — *Ann. de l'Inst. arch*, t. XXXIV, pl. B.

(5) *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XXXIV, pl. A. — Il est maintenant au Musée Britannique.

(6) Conitzer, *Herakles und die Hydra*, p. 31-33.

(7) *Archæologische Zeitung*, 1863, pl. CLXXV.

(8) Mionnet, t. II, p. 166; *Supplément*, t. IV, p. 32.

B. Corcyre.

1° Fragment d'une inscription métrique dont la copie fut envoyée par Creuzer à M. Bœckh (1).

2° L'épitaphe du tombeau de Ménécrate découvert entre la ville actuelle de Corfou et le village de Παλαιόπολις, où se voient les ruines de l'antique Corcyre (2).

3° L'inscription funéraire d'Arniadas découverte tout auprès de la précédente et conservée aujourd'hui dans le musée de l'Université de Corfou (3).

4° Une petite dédicace en une seule ligne publiée par M. Wilhelm Vischer (4).

5° Un fragment trouvé à Céphalonie dans les ruines de la cité de Cranium, et qui doit provenir de l'épitaphe d'un Corcyréen établi dans cette ville (5).

C. Colonies corinthiennes de l'Italie.

Ces colonies ne nous ont laissé d'autres monuments que des vases peints de style extrêmement archaïque, dont on a découvert des échantillons dans les nécropoles de Capoue (6), de Nola (7), de Cervetri (l'antique Cæré) (8), de Vulci (9) et de Corneto (Tarquinii), mais qui sont évidemment sortis d'une seule et même fabrique, laquelle devait être fixée soit à Cæré, soit à Tarquinii. Il nous a

(1) *Corp. inscr. græc.*, n° 20. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n° 31.

(2) Orioli, *Ionian Gazette*, 13 octobre 1848. — Moustoxydis, Œkonomidis, Philitas, même journal, 1843-1844. — *Journal of the philological Society*, décembre 1843, n° 14. — *Classical journal*, 1845, n° 4, p. 142. — *Zeitschrift für Alterthumswissenschaft*, 1845, p. 263. — Secchi, *Lezione sopra l'arcaica paleografia monumentale di Corinto e delle sue colonie ed illustrazione d'un antico epigramma Corcirese*, Rome, 1844, in-8. — Chrysovergis, Δοκίμιον περὶ τῆς ἐν Ἄργει Νικοκρεοντείου ἐπιγραφῆς, Nauplie, 1844, in-4. — Philitas, Διάλεξις περὶ τῆς ἐν Κερκύρᾳ Μενεκρατείου ἐπιγραφῆς, Corfou, 1844, in-8. — Franz, *Archæologische Zeitung*, 1846, p. 380 et suiv., pl. XLVIII. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 318.

(3) *Archæologische Zeitung*, 1846, p. 379; pl. XLVIII. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, pl. VI, n° 1. — Ross, *Archæologische Aufsætze*, t. II, pl. XXII.

(4) *Rheinisches Museum*, t. IX, p. 385; *Archæologisches und Epigraphisches aus Korkyra, Megara und Athen*, pl. II, n° 1. — Kirchoff, *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 192.

(5) F. Lenormant, *Rheinisches Museum*, 1866, p. 519, n° 345.

(6) Kramer, *Ueber den Styl und die Herkunft der bemahlten griechischen Thongefæsse*, p. 51.

(7) Kramer, p. 53.

(8) Abeken, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. VIII, p. 306 et suiv. — Kramer, p. 53.

(9) Mommsen, *Die unteritalischen Dialekten*, p. 35.

semblé utile de donner ici l'indication de tous ceux que l'on a publiés ou tout au moins signalés :

1° Cratère trouvé à Capoue; actuellement au Musée Britannique. La peinture représente une chasse au sanglier (1).

2° Amphore du Musée grégorien de Rome, découverte à Cæré, représentant également une chasse au sanglier (2).

3° Amphore du Musée de Berlin, provenant d'une localité incertaine de l'Étrurie, sur laquelle est encore représentée la chasse du sanglier de Calydon (3).

4° Vase de petite dimension trouvé dans un tombeau de Cæré et actuellement au Musée de Berlin; on y voit le combat d'Hector et d'Ajax en présence d'Énée (4).

5° Vase de petite dimension provenant de Capoue et conservé au Musée de Naples, où l'on voit une série de guerriers, les uns à pied, les autres montés dans des chars (5).

6° Cratère provenant d'un tombeau de Cæré et entré au Louvre avec la collection Campana; il représente, dans une grande scène aux nombreux personnages, les adieux d'Hector partant pour le combat, à Priam et à Hécube (6).

(1) D'Harcarville, *Antiquités grecques, étrusques et romaines tirées du cabinet de M. le chevalier Hamilton*, t. I, pl. XXIV et XXV; *Collection des vases de M. le chevalier Hamilton*, t. I, pl. V. — Lanzi, *Saggio di lingua etrusca*, t. I, pl. IV, n° 15; *Vasi antichi dipinti*, dissert. I, p. 46 et 56. — Dubois-Maisonneuve, *Introduction à l'étude des vases antiques*, pl. XXVII. — Inghirami, *Monumenti etruschi*, t. V, pl. LVI. — Ottfr. Müller, *Denkm. der alt. Kunst.*, t. I, pl. XVIII, n° 93. — Rose, *Inscr. græc. vetust.*, pl. IV, n° 2. — Jahn, *Vasensammlung des Kœnigs Ludwig*, p. CXLVII. — *Corp. inscr. græc.*, n° 7373.

(2) Abeken. *Ann. de l'Inst. arch.*, t. VIII, p. 310. — *Museum Etruscum Gregorianum*, part. II, pl. XVII, n° 2. — Jahn, *Vasensammlung*, p. CXLVII. — *Corp. inscr. græc.*, n° 7374.

(3) Levezow, *Verzeichniss d. ant. Denkm. in Antiq. d. Kœnigl. Mus. zu Berlin*, p. 82, n° 524. — Gerhard, *Berlins antike Bildwerke*, n° 524; *Etruskische und Kampanische Vasenbilder*, pl. X; *Auserlesene Vasenbilder*, t. III, p. 155. — *Corp. inscr. græc.*, n° 7375.

(4) *Mon. inéd. de l'Inst. arch.*, t. II, pl. XXXVII A. — Abeken, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. VIII, p. 306 et suiv. — *Mus. Etrusc. Gregorian.*, part. II, pl. I, n° 3. — Jahn, *Vasensammlung*, p. CXLVII. — *Corp. inscr. græc.*, n° 7377.

(5) Gerhard et Panofka, *Neapels antike Bildwerke*, t. I, p. 324, n° 145. — Gerhard, *Rapporto Volcente*, p. 174, note 672. — Kramer, *Ueber den Styl und die Herkunft der bem. griech. Thongef.*, p. 53. — *Corp. inscr. græc.*, n° 7378.

(6) Gerhard, *Archæologische Zeitung*, 1846, p. 302 et suiv.; *Auserlesene Vasenbilder*, t. III, p. 81. — Raoul Rochette, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XIX, p. 249. — Mommsen, *Die unteritalischen Dialekten*, p. 35 — *Corp. inscr. græc.*, n° 7379. — *Ann. de l'Inst. arch.*, 1855, pl. XX.

7° Petit vase du Musée de Berlin, trouvé à Vulci, représentant des guerriers, les uns à pied, les autres à cheval, marchant au combat (1).

8° Pyxis, qui de la collection de M. Eugène Piot est passée dans les mains de M. le baron de Witte, et a été publiée par son savant possesseur (2). Ce vase, qui représente les principaux héros grecs et troyens montés sur des chevaux et marchant les uns contre les autres, porte la signature du peintre Charès, XAPBMMBIPAΨB, Χάρης μ' ἔγραψε. Il est très-curieux pour l'étude de la paléographie corinthienne à cause de la forme toute particulière qu'il donne au γ, I, tandis que sur tous les autres monuments de la même paléographie cette lettre est figurée < ou C, et surtout parce que seul il nous révèle l'existence du ψ, Ψ.

9° Hydrie de la collection Campana, maintenant au Musée du Louvre, représentant le deuil des Néréides autour du lit funèbre d'Achille (3). Nous remarquons sur ce vase l'emploi du avec la même forme que sur le vase Galassi; il est employé à la place du ψ dans le nom de la Néréide Psamathé, ΞΑΜΑΘΒ, Ψαμάθη, et cette permutation nous paraît une des preuves les plus décisives de sa valeur σσ et non de κσ ou de χσ.

10° Amphore à colonnettes de la collection Campana, au Louvre. Combat de deux hoplites (4).

11° Amphore à colonnettes de la collection Campana, au Louvre. Cinq hommes, dont trois sont entièrement nus et deux vêtus d'une courte tunique, dansant (5).

12° Hydrie de la collection Campana, au Louvre. Un guerrier au moment de monter dans son char, faisant ses adieux à une femme, probablement Amphiaraüs prenant congé d'Ériphyle (6).

13° Amphore à colonnettes de la collection Campana, au Louvre. D'un côté : banquet dans lequel figurent Hercule, Iole, Clytius, Iphitus et Eurytius, désignés par leurs noms. De l'autre : le combat sur le corps de Patrocle. Sous une des anses : Ajax, avec son nom près de lui, se perçant de son épée (7).

(1) *Muséum étrusque du prince de Canino*, n° 2141. — Gerhard, *Rapporto Volcente*, notes 48 *b* et 742 *b*; *Neuerworb. Denkm.*, part. II, n° 1648. — Jahn, *Vasensammlung*, p. CXLVII. — *Corp. inscr. græc.*, n° 7380.

(2) *Archæologische Zeitung*, 1864, pl. CLXXXIV.

(3) *Catalogo del Museo Campana*, class. I, ser. II, n° 2. — *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XXXVI, pl. O.

(4) *Catalogo del Museo Campana*, class. I, ser. II, n° 3.

(5) *Ibid.*, n° 13. — (6) *Ibid.*, n° 21. — (7) *Ibid.*, n° 23.

14° Amphore de la collection Campana, au Louvre. Tydée et Périclyménus enlevant Ismène (1).

15° Œnochoé de la collection Campana. Quadrige monté par deux guerriers (2).

Tous ces monuments sont d'une date fort élevée.

Les érudits les plus compétents en pareille matière s'accordent pour attribuer l'épitaphe corcyréenne de Ménécrate au commencement du VIe siècle avant l'ère chrétienne (3).

Celle d'Arniadas, tué en combattant vaillamment auprès des navires, à l'embouchure de l'Arathoüs,

Σᾶμα τόδ' Ἀρνιάδα, χαροπὸς τόνδ' ὤλεσεν Ἄρης
Βαρνάμενον [4] παρὰ ναυσὶν ἐπ' Ἀράθθοιο ῥοϜαῖσι [5].
Πολλὸν ἀριστεύσαντα κατὰ στονόϜεσσαν [6] ἀϜυτάν [7],

désigne clairement un guerrier tué dans le combat naval entre les Corcyréens et les Corinthiens, en 664 av. J.-C. (8).

Il est généralement reconnu que le vase Dodwell est un monument des environs de la Le Olympiade (9), et bien des particularités de sa fabrication et de ses peintures montrent qu'ils n'est pas un des plus anciens parmi les vases portant des inscriptions qui se rattachent à la première période de la paléographie corinthienne (10); le vase signé du peintre Timonidas est certainement d'une date antérieure, ainsi que la plupart de ceux qui sont sortis des tombeaux de Cæré.

L'origine de ces derniers se rattache à l'émigration en Étrurie d'un des Bacchiades de Corinthe, expulsés en 657 par Cypsélus, de Démarate, accompagné du peintre Cléophante et des deux artistes en plastique Euchir et Eugramme (11). Quelques-uns peuvent même remonter à l'époque du fugitif corinthien, lequel devint tyran de Tarquinii. Tels sont une partie de ceux dont le Louvre s'est enrichi par l'achat de la collection Campana, tel est surtout le vase de Charès

(1) *Catalogo del Museo Campana*, cl. I, sér. II, n° 49. — (2) *Ibid.*, n° 50.

(3) Kirchoff, *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 197.

(4) Forme locale pour μαρνάμενον.

(5) Ῥοαῖσι. — (6) Στονόεσσαν. — (7) Ἀυτάν.

(8) Thucyd., I, 13.

(9) Ottfr. Müller, *Handbuch der Archæologie*, § 75, 2. — S. Birch, *History of ancient pottery*, t. I, p. 263.

(10) De Witte, *Archæologische Zeitung*, 1864, p. 157,

(11) Tit. Liv., I, 34. — Dionys. Halyc., III, 46. — Polyb., VI, 2. — Strab., V, p. 219; VIII, p. 378. — Cic., *Tusc. quæst.*, V, 37. — Tacit., *Annal.* XI, 14. — Plin. XXXV, 3, 12.

que nous avons désigné tout à l'heure sous le n° 8, et dont les peintures peuvent donner une idée assez exacte de ce qu'étaient le style et la disposition des sujets sur le fameux coffre de Cypsélus. Il est même à noter que sur ce monument les légendes, placées à côté des figures et disposées en lignes flexueuses boustrophèdes, correspondent fort exactement à la description que donne Pausanias (1) du coffret que l'on admirait à Olympie et qui devait être de près d'un siècle antérieur au prince auteur de sa dédicace, puisque les inscriptions métriques qui la décoraient étaient du poëte Eumélus, en plein éclat vers la IX[e] Olympiade, 741 ans avant notre ère (2).

De ces observations résulte clairement, ce nous semble, que la première époque de la paléographie corinthienne correspond à la seconde moitié du VIII[e] siècle avant l'ère chrétienne, au VII[e] tout entier, et au début du VI[e].

Une seconde (pl. VI, col. 29) est marquée par la subdivision de la figure I à ϟ, Σ ou ϛ, pour le tracé de l'ι, tandis que les autres lettres de l'alphabet ne subissent encore aucune modification (3).

Dans la Corinthie proprement dite, cette seconde époque est représentée par un nom propre tracé sur une pierre sépulcrale d'Œnoé (4). En Acarnanie, pays où Corinthe avait de nombreuses colonies, mais où l'on n'a encore découvert aucune inscription de la première époque, les ruines de Leucade nous fournissent un monument du même caractère (5). A Corcyre nous avons la curieuse épitaphe de Xénarès, dont la lecture complète présente encore d'assez sérieuses difficultés (6). Enfin, pour ce qui est des colonies corinthiennes de l'Italie et de la fabrique céramographique du Cæré ou de Tarquinii, un seul produit jusqu'à présent connu de cette fabrique est postérieur au changement dans la forme de l'ι ; c'est le pithos du Musée de Berlin représentant le combat d'Achille, ΜΥΣ⅃Ι+Α, et de Memnon, ΜΣΜΝΟΝ (7).

Bientôt se produit une nouvelle modification, qui marque une

(1) V, 17, 3.

(2) Sur le coffre de Cypsélus, voy. la dissertation spéciale de M. Jahn dans les *Mémoires de l'Académie de Leipzig.*

(3) Kirchoff, *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 192.

(4) Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. II, p. 20, n° 79. — *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 102.

(5) Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. II, p. 246, n° 1040; pl. VII, n° 23. — *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 195.

(6) *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1866.

(7) *Mon. inéd. de l'Inst. arch.*, t. II, pl. XXXVIII, B. — Gerhard, *Neuerworb.*

troisième époque : col. 30 de la pl. VI. C'est la substitution de Σ au M qui, dans les monuments de la première et de la seconde époque, servait à rendre toutes les sifflantes des mots, qu'elles fussent au commencement, dans l'intérieur ou en finales. En même temps, comme on le voit arriver partout où le σὰν cesse d'être en usage, le μ, égalisant ses deux jambages, prend la figure qui était d'abord celle de cette lettre, M, au lieu de M qu'on le traçait auparavant. Les autres signes de l'alphabet gardent leur tracé caractéristique de la paléographie corinthienne; l'ε est toujours B, et le β ꟼ ou √.

A cette phase de l'écriture de Corinthe et de ses colonies appartiennent deux brèves inscriptions funéraires relevées par Le Bas dans les ruines d'Œnoé (1). En Acarnanie, elle est représentée par deux fragments importants : l'un d'Anactorium (2); l'autre, qui a fait partie d'une épitaphe métrique, provenant d'une localité inconnue (3).

Corcyre possède aussi un vestige de la même époque paléographique dans un bloc de pierre calcaire conservé à l'Université de Corfou. C'était une borne désignée par le mot, évidemment local, ληξειάτας, qui manque aux lexiques, mais qu'on y lit très-distinctement tracé en caractères archaïques. Plus tard, après l'adoption de l'alphabet ionien, on a ajouté sur la même pierre le nom des Dioscures au génitif, comme indication des divinités à qui était consacré le terrain qu'elle bornait. Le tout donne l'ensemble d'inscription suivant (4).

ΣΑΤΑΙΒΞΒΛ

ΔΙΟΣΚΟΥΡΩΝ

Denkmæler d. Kœnigl. Mus. zu Berlin, part. I, n° 1580. — Abeken, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. VIII, p. 310 et suiv. — Jahn, *Vasensammlung des Kœnigs Ludwig*, p. CXLVII. — *Corp. inscr. græc.*, n° 7376.

(1) 1° Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. II, p. 20, n° 81. — 2° *Ibid.*, n° 83.

(2) Leake, *Travels in Northern Greece*, t. IV, pl. XXXIV, n° 166. — *Corp. inscr. græc*, n° 1794 *g*. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, p. 250, n° 1049.

(3) Ross, *Bullet. de l'Inst. arch.*, 1840, p. 28. — Welcker, *Rheinisches Museum*, 1841, p. 206. — *Corp. inscr. græc.*, n° 1794 *h*. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. II, p. 250, n° 1056.

(4) *Archæologische Zeitung*, 1846, pl. XLVIII, n° 4. — Wischer, *Rheinisches Mu-*

Ainsi, la paléographie de la troisième époque à Corcyre est identique à ce que nous l'avons vue à Corinthe même et dans ses autres colonies. Mais dans l'époque antérieure, contrairement à ce qui s'était passé dans la métropole, la substitution du Σ au M avait été contemporaine du changement de forme de l'ι. Nous voyons, en effet, cette lettre garder encore son ancien tracé quand on se sert déjà du Σ, dans une curieuse inscription de Corfou (1),

longtemps rebelle aux efforts des savants, mais enfin très-bien expliquée par M. Kirchoff (2) comme celle d'une borne de terrain sacré :

ὅρϜος ἱαρὸς
τᾶς Ἀχείας.

Mais l'écriture corinthienne, au lieu de demeurer immuable et immobile, continue à se modifier; col. 31 de la pl. VI. Elle perd sa particularité la plus caractéristique et la plus spéciale. L'ε cesse d'être tracé en B, pour devenir E comme dans tous les autres alphabets grecs. Alors commence une quatrième époque paléographique, dans laquelle l'alphabet corinthien n'a plus son individualité première et rentre complétement dans le type normal de l'écriture éolo-dorienne. Cette quatrième époque, dont nous avons des monuments à Ἄσπρο κάμπο (3), à Corfou (4) et dans les ruines de l'antique Palæros d'Acarnanie (5), ne se termine qu'à l'adoption de l'alphabet ionien, qui finit par l'emporter à Corinthe et dans ses colonies comme dans toute la Grèce.

Pour bien connaître les évolutions de l'écriture corinthienne dans

seum, t. IX, p. 314; *Epigraphische und archæologische Beitræge aus Griechenland* pl. II, n° 8. — Kirchoff, *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 194.

(1) Ἐφημερὶς Ἰόνιος, 1845, n° 29. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 356.

(2) *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 193.

(3) Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, part. II, p. 20, n° 78; pl. IV, n° 7 — Forchammer, *Halkyonia*, p. 14. — *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 189.

(4) Monstoxydis, *Illustrazioni Corciresi*, t. II, p. 98. — *Corp. inscr. græc*, n° 1877.

(5) Heuzey, *Le Mont Olympe et l'Acarnanie*, p. 491, n° 72. — *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 196,

la quatrième phase de son existence, faute de monuments suffisants de la Corinthie et de Corcyre, c'est aux monuments syracusains, monnaies et inscriptions, que nous devons nous adresser. Leur paléographie est particulièrement bien connue, car M. le duc de Luynes a consacré l'un des plus remarquables mémoires à en élucider toutes les questions (1). Comme toutes les colonies grecques, Syracuse suivait le système graphique de sa métropole.

Les plus anciennes monnaies de cette ville paraissent dater de la fin du VIe siècle avant l'ère chrétienne. La légende est alors **ϟVRA** ou **ϟVRAϘOϟION**. Ainsi, dès cette époque la substitution du σῖγμα au σὰν s'était opérée; malheureusement, les légendes ne contenant pas d'ε, nous ne pouvons pas savoir si l'on écrivait déjà **E** au lieu de **B**. Viennent ensuite chronologiquement les pièces sur lesquelles on lit **ΣVRAϘOΣION**, puis celles qui portent, avec le σ dans sa véritable direction, **ΣVRAϘOϟION**. A la même époque que ces dernières, appartiennent les deux inscriptions de la colonie syracusaine d'Acræ qui portent les n°s 5435 et 5458 dans le *Corpus* de l'Académie de Berlin. Elles nous offrent, en effet, le **Ϙ** avec le σ en **Σ**, et de plus le δ en **D**; mais elles ne nous font pas non plus connaître la forme de l'ε.

Nous arrivons ainsi au règne de Gélon Ier. La numismatique de ce prince, déterminée de la manière la plus positive par les grands décadrachmes d'argent dans lesquels on a reconnu (2) le *démarétion* des auteurs anciens (3), est marquée par la disparition du **Ϙ**, dont le **K** prend partout la place. La légende des monnaies du temps de Gélon est **ΣVRAKOΣION**. Elle se continue exactement de même sous Hiéron Ier, et, paléographiquement, est conforme à la célèbre dédicace du casque pris sur les Tyrrhéniens à la bataille navale de Cumes en 474 (4), et offert par le même Hiéron à Olympie (5), monument dont l'inscription, infiniment précieuse par la certitude de sa date, fournit la série de caractères que l'on trouvera dans la col. **32** de la pl. **VI**.

(1) *Revue numismatique*, 1843, p. 5-10, pl. I et II.

(2) Duc de Luynes, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. II, p. 81-88.

(3) Diod. Sic., XI, 26. — Pollux, *Onom.*, XI, 86. — Hesych., v° Δημαρέτιον.

(4) Diod. Sic., XI, 51. — Pindar., *Pyth.*, I, v. 137. — Schol., *ad h. l.*

(5) Broendsted, *Sopra una iscrizione scolpita in un antico elmo di bronzo*, Naples, 1820, in-4; *Morgenblatt*, 1820. — Pouqueville, *Voyage en Grèce*, t. IV, p. 300. — Boissonade, *Classical Journal*, t. XIX, p. 301. — Thiersch, *Kunstblatt*, 1821, n° 26. — Bœttiger, *Amalthea*, t. II, p. 231 et suiv. — Bœckh, *Comment. in Pindar.*, t. II, part. II, p 225 et suiv.; *Ind. lect. Univ. berol.*, 1822-1823, p. 4; *Corp. inscr. græc.*, n° 16. — Welcker, *Spicileg. epigr. alt.*, n° 27. — Rose, *Inscr. vetust.*, pl. VIII, n° 1. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n° 27. — *Revue numismatique*, 1843, pl. I.

Après Hiéron, l'υ prend un pied et le ρ devient P dans la légende ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΝ ou ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΝ. Enfin, c'est peu avant l'avénement de Denys l'Ancien, c'est-à-dire à l'époque où finit la guerre du Péloponnèse, sur les monnaies qui portent la signature du graveur Eumélus, que l'alphabet ionien fait son apparition dans la numismatique de Syracuse, d'abord concurremment avec l'ancienne orthographe, puis exclusivement employé.

A l'époque immédiatement antérieure à son adoption appartiennent les belles monnaies de Naxos à la légende ΝΑΞΙΟΝ (1), où la substitution du Ξ de l'alphabet corinthien au X de l'ancien alphabet chalcidien, employé sur les plus vieux monuments numismatiques de la même ville, révèle le changement qui s'était opéré dans la population lorsque Hiéron, devenu maître de Naxos, avait substitué des colons syracusains aux habitants d'origine chalcidienne (2).

XXII

C'est à la suite de l'alphabet corinthien que nous devons, en terminant cette partie de notre étude, mentionner une dernière variété des écritures éolo-doriennes qui nous est révélée par trois fragments épigraphiques de Phlionte (3). Cette ville était située, comme on le sait, sur les frontières entre la Corinthie et l'Argolide; l'alphabet que révèlent ses inscriptions est intermédiaire entre celui de Corinthe et celui d'Argos. Il tient surtout du premier et ses monuments semblent contemporains de la première époque de la paléographie corinthienne; mais il n'admet pas le même tracé pour l'ε, auquel il donne la forme de E, comme on faisait à Argos et dans le reste de la Grèce.

L'alphabet des inscriptions de Phlionte occupe la col. 33 de la pl. VI. Comme parmi ces inscriptions les unes sont dirigées de gauche à droite et les autres de droite à gauche, nous avons marqué d'un astérisque les lettres empruntées aux dernières.

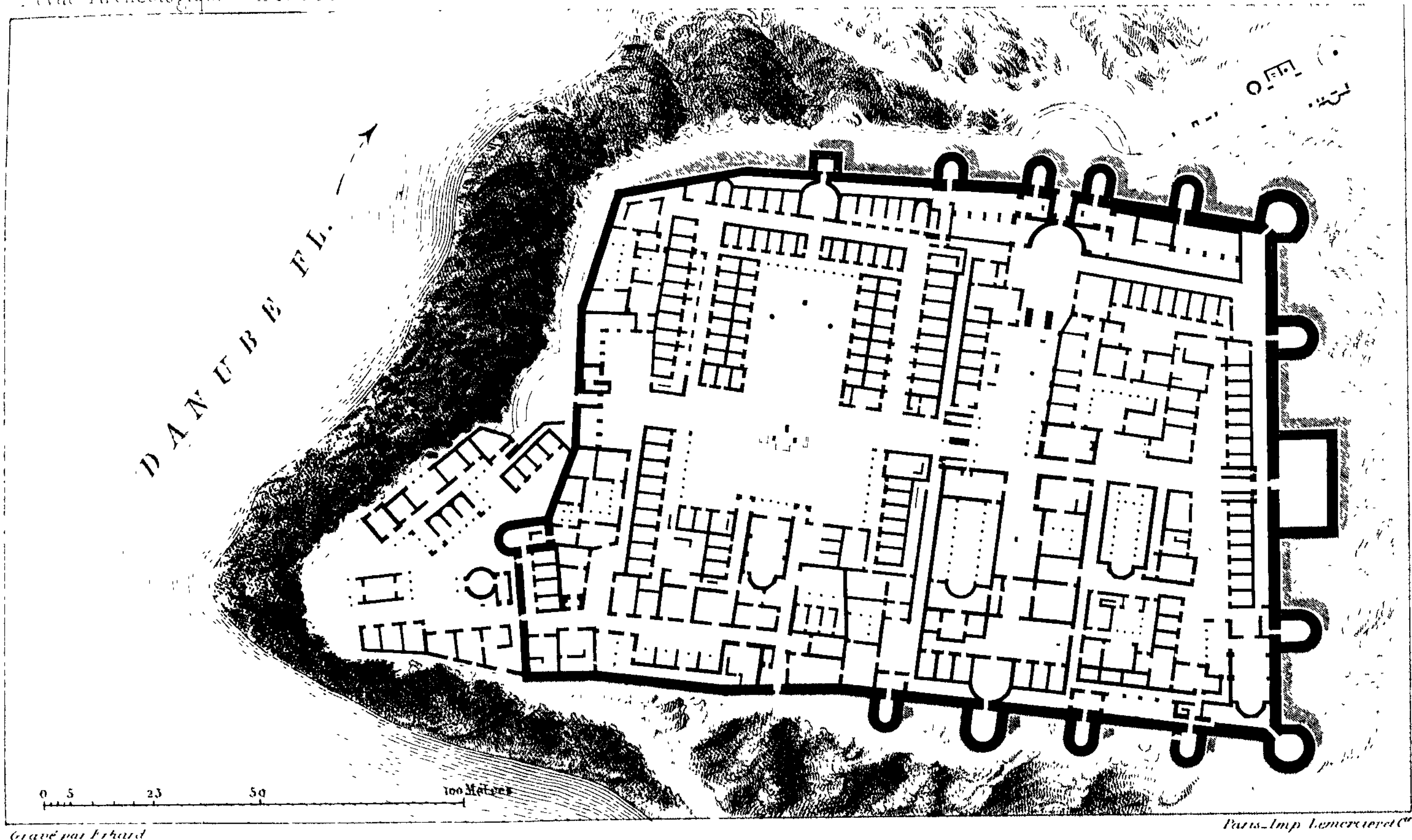
François Lenormant.

(1) Mionnet, *Descr. de méd. ant.*, t. I, p. 262, n° 443; *Suppl.*, t. I, p. 408, n° 323*

(2) Diod. Sic., XI, 49.

(3) 1° *Corp. inscr. græc.*, n. 21. = 2° *Corp. inscr. græc.*, n. 37. = 3° Ross, *Reisen in Peloponnes*, t. I, p. 31. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n. 358 *b*. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, pl. V, n. 5.

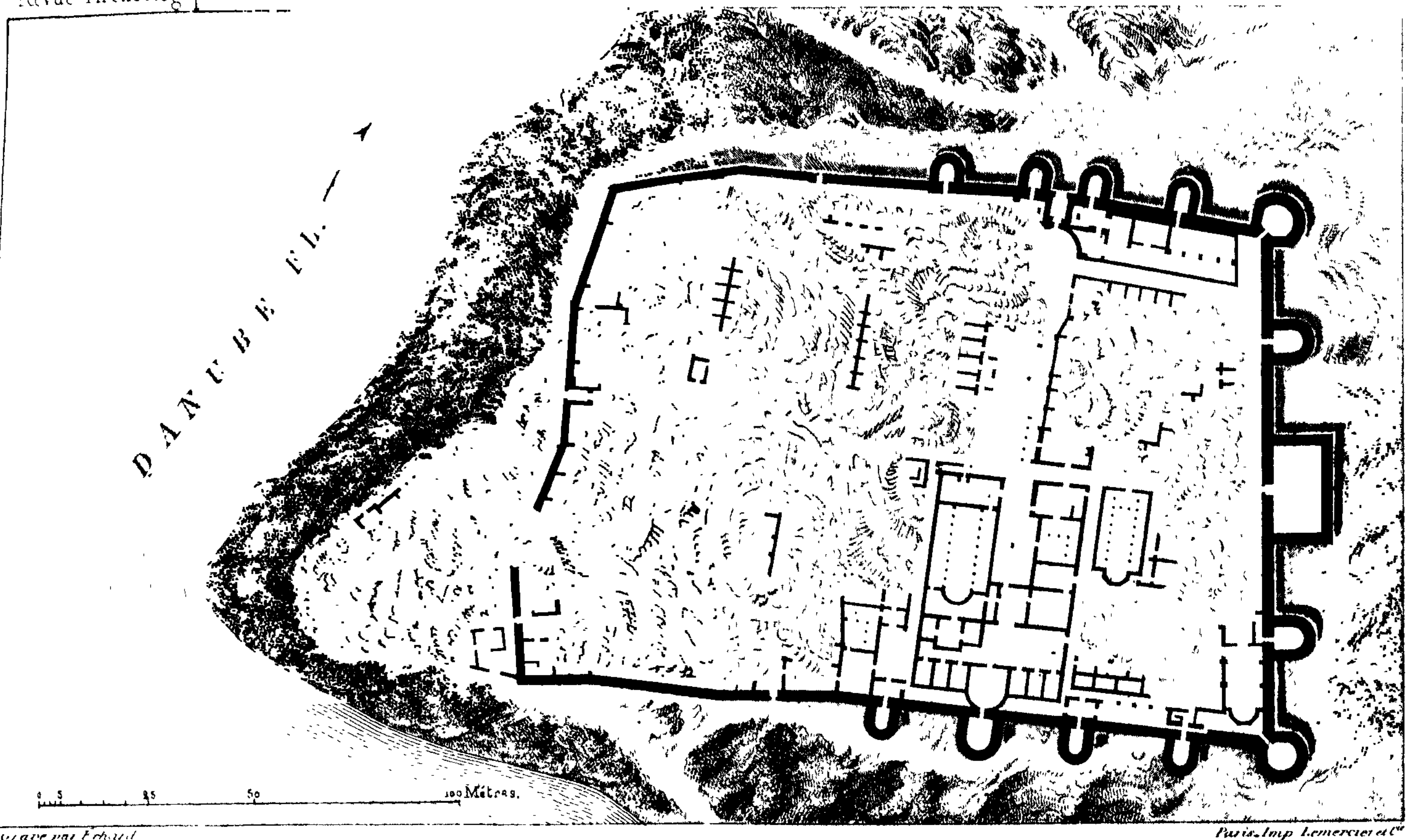
Cette dernière inscription est peut-être la même que la précédente; voy. Kirchoff, *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 198.



Gravé par Erhard

Paris_Imp. Lemercier et Cie

FLAN DE LA FORTERESSE DU SUD A TROESMIS
Défense byzantine du VIe Siècle
élevée sur l'emplacement d'un ancien campement romain de la province de Scythie
Essai de restitution par AMBROISE BAUDRY.



ÉTAT ACTUEL DE LA FORTERESSE DU SUD A TROESMIS
Défense byzantine du VIe Siècle
élevée sur l'emplacement d'un ancien campement romain de la province de Scythie
Plan des fouilles par AMBROISE BAUDRY.

FRAGMENTS
D'UNE DESCRIPTION
DE L'ILE DE CRÈTE

(*Suite*) (1)

ELEUTHERNA. — OSMIDA.

VI

Des ruines d'Axos je retournai à Garatzo, et je suivis les rives de l'Oaxès jusqu'au Pérama, d'où je me dirigeai de nouveau vers le sud et j'arrivai en une heure trois quarts, par un pays montagneux et riche, au village de Margaritis. C'était au siècle dernier le plus peuplé de l'île; le voyageur Savary, qui en fait un grand éloge, raconte qu'il était habité lors de son passage par 10,000 Grecs cultivant les riches plaines d'alentour, et loue beaucoup l'huile de Margaritis. Autrefois, les Vénitiens avaient dans cet heureux pays des maisons de campagne et des jardins, dont Savary vit les débris (2). Ils avaient rebâti ce village, car en 1532 Margaritis, ayant été le centre d'une révolte des Crétois contre Venise, fut réduit en cendres (3). Aujourd'hui encore deux cent cinquante familles grecques y vivent, et on retrouve de toutes parts des traces de l'architecture vénitienne. Une maison, qui a conservé le nom de Dandolo, a de jolies fenêtres ornées de colonnettes corinthiennes; dans la cour, je lus sur une pierre cette inscription :

ΑΗΘΡΟΠΧΟϹΧΟΡΤΟϹ
ΗΠΟΜΑϚΟΡΧΜΧϹΗΡΙΓΟ

(1) Voir les numéros de décembre 1866, avril, juin, août et décembre 1867.
(2) Savary, *Lettres sur la Grèce*, lettre 27.
(3) Corn., *Creta sacra*, II, p. 309.

Dans les deux premiers mots de cette inscription, ἄνθρωπος χόρτος, « l'homme est un brin d'herbe, » nous reconnaissons une réminiscence du Psalmiste, CII, 15 : Ἄνθρωπος ὡσεὶ χόρτος, etc.

Un peu au delà de Margaritis est un ravin rempli d'oliviers et de platanes, que je traversai au bout d'une demi-heure au-dessous du petit village de Tripodio, et, après l'avoir suivi encore quelque temps au milieu d'un charmant pays, j'arrivai au village de Priné, ainsi nommé parce qu'il est situé au milieu de chênes verts (1). A côté se trouve l'emplacement de la ville antique d'ELEUTHERNA, dont le nom est attribué encore aujourd'hui par les habitants au pays voisin, qui dépend du monastère d'Arcadhi. Cette indication fut confirmée par les ruines et les traces d'antiquités que je découvris en cet endroit.

Un plateau, d'environ un kilomètre de longueur, s'avance du sud au nord entre deux vallées, dont l'une, celle de l'est, est remplie par un bois touffu d'oliviers, et l'autre, garnie de platanes. Ce plateau est très-escarpé des deux côtés et protégé par des rochers; la position se défendait assez d'elle-même pour qu'il ne fût pas nécessaire de l'entourer de murailles : du moins on n'en voit pas de traces.

En arrivant du village de Priné, on rencontre d'abord sur ce plateau les fondations d'une construction antique et des vestiges de travail dans le rocher qui indiquent la ville ancienne. Quelques pas plus loin, le rocher, très-étroit déjà, se resserre au point de n'avoir pas plus de dix mètres de largeur : là dut être l'entrée de l'acropole, sans doute protégée par des tours et des travaux de défense, qui n'existent plus. Ensuite le plateau s'élargit, mais nulle part il n'a cent mètres de largeur, et il présente dans l'ensemble l'aspect d'un long boyau. Il est aplani de telle sorte que l'on ne peut douter qu'il n'ait été disposé pour recevoir des constructions; on en voit d'ailleurs à chaque pas des vestiges dans le rocher : ici des degrés d'escalier, là des enceintes de maisons. Ces vestiges sont nombreux autour d'un bâtiment ruiné, du moyen âge, qui semble avoir occupé la place d'une ancienne forteresse; c'est une tour féodale, composée en grande partie de pierres helléniques.

Sur le côté ouest de l'acropole, deux constructions souterraines me rappelèrent les citernes que j'avais vues à Aptéra. Ce sont deux grands réservoirs taillés dans le rocher, communiquant entre eux par une ouverture encore apparente. Ils ont chacun environ vingt-

(1) Πρῖνος, *yeuse*, chêne vert.

cinq mètres de longueur sur douze de largeur, et sont soutenus par deux rangées de piliers massifs qui forment trois galeries dans chaque citerne. Dans l'une, les rangées sont de quatre piliers de trois mètres quatre-vingts centimètres carrés; dans l'autre, de six piliers de deux mètres carrés; la hauteur est de cinq à six mètres. Les murs étaient couverts d'une sorte de ciment destiné à empêcher l'eau d'entamer le rocher : on en voit de nombreux vestiges. Au bas des murs d'entrée, une porte a été ménagée comme à Aptéra, pour que l'eau ne séjournât pas dans les coins et ne minât pas les fondations. Çà et là dans l'intérieur, on aperçoit les bouches des tuyaux qui apportaient l'eau dans la citerne, et même dans plusieurs endroits la trace que l'eau a laissée sur la muraille ne permet pas de douter de la destination de ces édifices. A l'entrée, quelques marches des escaliers par où on y descendait ont subsisté. Au dehors, le rocher a conservé, sur une longueur de quarante et quelques mètres, l'entaille creusée en pente pour un aqueduc qui descendait du sud au nord vers ces citernes. Devant l'entrée, à un intervalle de dix pas, un morceau de muraille assis sur le rocher, long d'environ trente-six mètres, est à peu près conservé; comme c'est le seul endroit où l'on aperçoive des restes de muraille, je suis porté à croire que la ville n'avait pas de murs, et que celui-ci avait été construit dans le but de soutenir le terrain où se trouvaient les citernes. La construction en est hellénique et d'un bon style. Il semble qu'il ait été fait après les citernes, dont l'apparence indique une haute antiquité. Il y a loin de ces réservoirs à ceux d'Aptéra; ceux-ci, voûtés et soutenus par des arcades élégantes, appartiennent à l'époque romaine; les citernes carrées et massives d'Eleutherna portent le cachet d'une main encore grossière. Néanmoins ces édifices ont un aspect imposant, et, bien que construits dans une pierre tendre et facile à tailler, prouvent une fois de plus que les anciennes cités crétoises ne reculaient pas devant des travaux considérables pour se procurer l'eau dont la nature les avait privées.

En continuant de parcourir l'acropole vers le nord, on rencontre une chapelle ruinée de Sainte-Anne, dont la voûte s'est affaissée. Il put y avoir là un temple; du moins l'apparence d'un soubassement, des pierres helléniques, des traces d'entailles dans le rocher montrent que cet endroit fut important; on y trouve aussi une petite citerne, et, de même que sur le plateau, de nombreuses poteries.

Arrivé à l'extrémité septentrionale, on voit l'acropole descendre en se prolongeant par des terrasses qui soutenaient la ville, jusqu'à la rencontre des deux vallées. On reconnaît dans son ensemble la

ville qui s'étageait à l'est, au nord et à l'ouest du plateau, admirablement protégée au-dessus par ce plateau inaccessible, et arrêtée au-dessous par les vallées. Des montagnes l'entouraient de tous les côtés; à l'ouest, des collines basses séparent le territoire d'Eleutherna de la vaste plaine de Rétimo; au nord, d'autres petites collines vont en se succédant jusqu'à la mer, où l'on aperçoit dans le lointain la petite île de l'Argentière; à l'est, la chaîne des monts Talléens va rejoindre les premières pentes du mont Ida.

J'ai trouvé, dans une maison du village de Priné, un fragment d'inscription ainsi conçu :

ΒΑΣΙΛΕΑΠΤΟΛΕΜΑΙC
ΕΥΕΡΓΕΤ

Βασιλέα Πτολεμαῖ[ον] Ἐυεργέτην. « Au roi Ptolémée, bienfaiteur de la ville, » ou bien : « Au roi Ptolémée Évergète. » Cette inscription était probablement sur le piédestal d'une statue élevée par les Eleutherneens à un des rois Lagides.

Les Crétois eurent de nombreuses relations avec les successeurs d'Alexandre. Soldats courageux, soldats habiles, ils vendaient à qui voulait bien les payer, leurs talents militaires. Doués d'un esprit de ruse qui faisait l'étonnement même des Grecs et que jamais un sentiment moral n'arrêtait, ils étaient pour les princes qui les employaient des serviteurs précieux. Enfin, la situation de leur île, placée entre l'Asie, l'Afrique et l'Europe, leur assurait une sorte de neutralité dans les guerres que se livraient les Lagides, les Séleucides et les rois de Macédoine, et leur permettait de servir indifféremment toutes les causes. De leur côté, les rois grecs cherchèrent par de bons procédés, par des actes de libéralité, par la protection qu'ils accordèrent aux villes qui la leur demandaient, à établir leur influence dans l'île de Crète et plus tard à la dominer. Les Ptolémées surtout durent avoir les yeux ouverts sur ce pays qui semblait une terre détachée de l'Afrique et un avant-poste de leur royaume. Aussi, à travers les incertitudes de cette histoire, saisit-on de temps à autre la main de ces rois dans les affaires de la Crète : tantôt c'est Ptolémée Philopator qui essaye de reconstruire les murs de Gortyne; tantôt c'est Ptolémée Philométor dont le secours est invoqué par les habitants d'Itanos (1); le fragment d'inscription trouvé à Priné nous montre un Ptolémée, peut-être Ptolémée Éver-

(1) Bœckh, *C. I. G.*, 2561 *bis*.

gète. honoré d'une statue par les Éleuthernéens. Polybe nous parle d'un Crétois, nommé Bolis, qui fut revêtu à la cour des Ptolémées des principales dignités militaires (1). Les rois d'Asie n'eurent pas moins d'intérêt que ceux d'Égypte à gagner les Crétois : Eumène protége la ville de Kydonie; Antiochus le Grand envoie un député, Agésandros, accompagner ceux de la ville de Téos auprès de plusieurs cités crétoises, pour les exciter à conclure un traité avec les Téiens (2); il a auprès de lui plusieurs Crétois, entre autres Lagoras, dont la ruse et la hardiesse lui livrèrent la ville de Sardes (3), et Bolis qui réussit, par une machination perfide, à faire tomber entre ses mains le commandant de cette ville, Achæos (4). Mais c'est surtout Philippe, roi de Macédoine, qui flatte les Crétois et entretient avec eux des relations amicales : tous les habitants de l'île, s'étant unis par une alliance commune, choisirent à l'unanimité ce prince pour protecteur, προστατής, de la Crète (5). Il cherche à profiter de son influence pour exciter les Crétois à faire la guerre aux Rhodiens (6); on ne sait le résultat de cette tentative; mais on voit, par les inscriptions, Philippe prendre une part active aux négociations entamées entre Téos et les principales villes crétoises : son député, Perdiccas, est nommé dans presque tous les traités d'alliance conclus à cette occasion. Les Romains, dans les guerres qu'ils firent aux différents princes grecs, trouvèrent de nombreux Crétois parmi les soldats de leurs ennemis, parmi ceux d'Antiochus le Grand et de Persée, et plus tard dans l'armée de Mithridate. Lorsqu'ils s'emparèrent de la Crète, ils ne voulurent pas seulement agrandir leur empire et arrêter la piraterie, mais ils songèrent aussi à venger leurs injures personnelles; on peut s'expliquer ainsi les cruautés de Métellus.

A l'époque chrétienne, Eleutherna fut le siége d'un évêché.

Aux environs d'Eleutherna dut être autrefois une ville d'*Osmida*, que Scylax nomme entre Eleutherna et Lappa. M. Pashley l'indique dans la partie méridionale de la plaine de Rétimo.

L. THENON.

(*La suite prochainement.*)

(1) Pol. VIII, 17, 1.
(2) Voir Bœckh, *C. I. Gr.*, 3047 et suiv.; M. Lebas, *Voy. archéol.*, 1re livr., Téos.
(3) Pol. VIII, 17, 23. — (4) Id., VIII, 12, 9. — (5) Id., XIII, 4, 2: 5, 1.
(6) Bœckh, *C. I. Gr.*, et M. Lebas, *Voy. archéol.*, loc. cit.

APERÇU HISTORIQUE

SUR

L'EXPLOITATION DES MÉTAUX DANS LA GAULE

L'histoire du travail offre un assez haut intérêt, même au point de vue purement technique, pour qu'on ait eu l'heureuse idée de la représenter à l'Exposition de 1867. Aussi semble-t-il que ce soit se conformer à l'esprit qui a présidé à cette manifestation que de faire une excursion préalable dans le domaine des anciens (1).

Dans la galerie consacrée à cette histoire, l'Espagne et la Gaule nous offrent surtout de précieux documents. On voit, par exemple, d'intéressants instruments des antiques exploitations de l'Espagne et du Portugal, qui, d'après ce que nous apprend Strabon, fournissaient aux Romains des quantités considérables de métaux de toute espèce : l'or, l'argent, le plomb, le cuivre, l'étain et le fer. Ce sont des paniers en sparte, goudronnés et fixés dans une monture en bois, qui servaient dans les mines à l'extraction des eaux, au lieu de seaux comme on en emploie aujourd'hui. Le plus grand des trois qui sont exposés est de la contenance de 150 litres. Parmi les autres objets également trouvés dans les mines, nous mentionnerons des haches en bronze et un marteau en pierre, provenant d'une ancienne mine de cuivre des Asturies ; des coins en fer, tenailles, lampes de mineur en terre cuite, vases en verre, une amphore encore pleine de minerai réduit en poussière, et une chaudière en plomb.

De nombreuses antiquités romaines ont été trouvées également en Portugal, dans la mine de San-Domingos, que les Romains exploitaient pour cuivre, et qui est devenue l'une des plus importantes

(1) On publie ici, avec quelques additions, l'introduction d'un travail sur les substances minérales, qui fait partie du rapport du jury international sur l'Exposition universelle de 1867. Cette note, toute incomplète qu'elle soit encore, pourra peut-être provoquer des observations ultérieures sur ce sujet, qui intéresse à la fois l'art des mines et l'archéologie.

mines de pyrite de fer. Ils y avaient établi quatorze roues hydrauliques à couronne, chacune de six mètres de diamètre, qui servaient à élever l'eau à des niveaux successifs ; l'une d'elles figure au Conservatoire des arts et métiers de Paris. La série des vues photographiques de la Sierra de Carthagène montre d'ailleurs des excavations encore parfaitement conservées, et provenant d'exploitations à ciel ouvert, qui remontent à l'époque romaine.

Il est encore bien d'autres indices des procédés qui servaient, dans l'antiquité, à l'art du mineur. Ainsi, l'or disséminé en petite quantité dans les quartzites siluriens, sur la limite des Asturies et de la province de Léon, sur plus de soixante kilomètres de distance, était exploité par les Romains. On peut encore voir, à Las-Babias, d'après M. Amalio Maestre, inspecteur général des mines, des points où ils attaquaient la roche, d'abord en la chauffant, puis en y versant de l'eau pour l'étonner. Il existe aussi des vestiges de canaux qui apportaient, de plusieurs kilomètres, l'eau nécessaire à ces travaux ; on trouve d'immenses excavations, des dépôts formés de débris de roches aurifères, et même des lavoirs. En différents lieux, on a rencontré des meules à bras en porphyre qui paraissent avoir servi au broyage du minerai.

Enfin, une plaque épaisse de litharge, provenant de la province de Barcelone, confirme ce fait, que les Romains traitaient le plomb argentifère par la coupellation, pour en extraire l'argent. Des faits nombreux, que je dois à l'obligeante communication de M. A. Maestre, le prouvent plus positivement encore. Tels sont des saumons de plomb des environs de Carthagène, dont a été extrait l'argent, et des gâteaux d'argent provenant de ce plomb (1).

D'autres documents, relatifs à l'Exposition, confirmeraient aussi ce que nous dit Strabon sur les exploitations de mines en Italie, en Macédoine et en Grèce.

Sans être aussi célèbres que l'Espagne, et sans posséder d'aussi importants vestiges des exploitations antiques, les Gaules avaient aussi de nombreuses exploitations métalliques. C'est à ce dernier pays que nous limiterons cet apercu, en coordonnant et en résumant quelques-uns des documents que nous avons pu recueillir.

Les principaux métaux exploités dans les Gaules, dès l'époque romaine, ou peut-être antérieurement, sont l'or, l'argent et le plomb,

(1) Au cap de Gate, près d'Almeria, M. Maestre a observé cinquante-deux fourneaux. Dans cette même province, on trouve, en outre, des scories qui renferment 10 à 12 pour % de plomb.

le cuivre, l'étain, le fer, et peut-être aussi le zinc et l'antimoine.

Or. — Les auteurs anciens ont souvent parlé de l'or et de la *Gallia aurifera.* On n'ignore pas, en effet, que les Gaulois extrayaient l'or de diverses rivières, telles que l'Ariége (*Aurigera*), qui doit son nom à l'orpaillage dont elle était l'objet dès une époque reculée. On peut citer également, au même titre, le Rhône et le Rhin.

Il existait encore d'autres exploitations moins importantes, par exemple celle qui s'étendait au nord de Limoges, le long de l'Aurence, et celle des environs de Vaulry (Haute-Vienne); dans cette dernière, l'or se trouvait associé à l'étain.

Il paraît même que les exploitations ne se bornaient pas au lavage de sables aurifères, et que l'on exploitait l'or engagé dans le quartz, c'est-à-dire en roche. Les filons de quartz aurifère du Limousin, par exemple ceux de Vaulry, ont sans doute été exploités dès cette époque reculée. Il en est peut-être de même de ceux d'Auris, dans l'Oisans (1).

D'ailleurs cette exploitation d'or en roche ne présentait pas plus de difficultés que celles des filons aurifères du val Anzasca et du massif du Mont-Rose, où l'or, bien que n'existant qu'en mélange invisible dans la pyrite de fer, était exploité dès l'époque romaine par de nombreux ouvriers. On a un exemple analogue en Angleterre, dans le Merionetshire (pays de Galles) (2).

Argent et Plomb. — On sait que les mines d'argent proprement dites sont rares sur le territoire des Gaules, qui n'en renferme guère qu'à Huelgoat (Finistère), Allemont (Isère), Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin) (3). En général, c'est dans le sulfure de plomb, connu sous le nom de galène, que l'argent se rencontre, bien qu'en faible proportion (quelques millièmes).

Malgré les difficultés que présente l'extraction de l'argent, nos pères étaient parvenus à résoudre ce problème, peut-être bien avant l'occupation romaine. Tacite, en effet, signale les mines des Ruthènes comme très-productives (4); or, on sait qu'elles ne renferment que de la galène argentifère.

(1) Héricart de Thury. *Journal des mines*, t. XXII, p. 281.

(2) Il n'est pas sans intérêt de rappeler que de nos jours encore, dans les contrées éloignées, telles que l'État de Venezuela, l'or en roche est broyé au moyen de marteaux et de mortiers en fonte, et que même les ouvriers trop pauvres pour se procurer ces outils écrasent les roches quartzeuses en les frappant l'une contre l'autre.

(3) On pourrait aussi citer Curcy, dans le Calvados, et quelques localités peu importantes.

(4) *Annales*, livre III. — On peut ajouter que, suivant Strabon, les Ruthènes étaient habiles dans l'art de l'orfévrerie. (*Géographie*, IV : « *In Ruthenis argentariæ vigent artes,* » etc.)

Les anciens ont surtout exploité dans le pays des Ruthènes, plus tard le Rouergue, comprenant aujourd'hui une partie du département de l'Aveyron, les groupes des environs de Villefranche, particulièrement le filon de la Maladrerie, ainsi que ceux de Creissels, près Milhau, et du Minier, non loin de Roquefort. Dans ces diverses localités, on a trouvé des fragments de poteries romaines (1). Citons aussi les mines romaines de l'Argentière (Ardèche).

Il est digne de remarque que les mines du Rouergue, qui étaient exploitées sur une grande échelle avant et pendant l'occupation romaine, ont été abandonnées après la chute de l'empire romain, puis reprises avec activité du xe au xvie siècle, à l'aide de mineurs appelés de l'étranger. Elles déterminèrent alors la création des hôtels de monnaies de Rhodez et de Villefranche. Les travaux interrompus par les guerres de religion, vers 1560, ont été repris à Villefranche dans ces dernières années (2).

La mine de Macôt, en Savoie, a donné lieu, à l'époque romaine, à des travaux très-vastes, qui ont été retrouvés en 1828 (3). On n'a l'explication probable de travaux singuliers, qui ont traversé perpendiculairement le filon sans l'exploiter. que depuis 1861, époque où l'on a rencontré, à quatre cent mètres au sud-est du filon principal, un autre filon, de deux mètres de puissance seulement, mais beaucoup plus riche en plomb, et de plus, riche en cuivre gris, ce qui fait présumer une grande teneur en argent. Il est probable que les travaux des Romains, qui se dirigeaient vers ce dernier filon, avaient pour but de l'exploiter.

Bien d'autres gîtes de galène argentifère étaient exploités dans la Gaule.

Ainsi, dans le plateau central, il existe à Vialas (Lozère) des travaux très-anciens, qui, en tout cas, sont antérieurs à l'emploi de la poudre (4).

D'anciens travaux d'exploitation, d'une antiquité certaine et d'une grande importance, se trouvent dans le département du Gard, tout le long des bords du Luech entre Chamboudon et Pierremale, près Bességes. On prétend même que les remblais sont cimentés, par places, avec de la barytine (5).

(1) *Notice historique sur le chemin de fer de Montauban à Rhodez*, sans nom d'auteur, p. 118.

(2) D'après une communication que je dois à l'obligeance de M. Boisse.

(3) De Mortillet. *Géologie de la Savoie*, p. 3.

(4) D'après une communication de M. Rivot.

(5) D'après une communication de M. Rivot.

Les anciens ont aussi exploité la galène à Pontgibaud, à la vieille mine de Roure, comme l'attestent des travaux très-développés sur six filons au moins, où l'on a découvert des lampes et des médailles romaines.

Il existe dans l'Oisans, dans la chaîne des Rousses, près d'Huez (1), des gîtes de cuivre gris et de galène argentifère, dont l'exploitation paraît remonter également à l'époque romaine.

Parmi les différentes localités que l'on désigne sous le nom de l'Argentière, la plus célèbre est située dans les Hautes-Alpes. Les mines qu'on y connaît étaient exploitées à l'aide du feu, ainsi que le prouvent les bûchers et la suie trouvés dans les souterrains. Après avoir été exploitées jusqu'au XIIe siècle, on a essayé de les remettre en activité en 1789 (2).

Les filons argentifères du Var, notamment ceux de la Garde-Frainet, ont été exploités sous les Romains et pendant la longue occupation des Maures (3). Citons aussi les anciennes mines de l'Argentière (Ardèche).

Les Pyrénées fournissaient aussi de la galène argentifère aux Romains. On doit citer particulièrement dans l'Ariége, arrondissement de Saint-Girons, les mines d'Aulus et surtout celles du Pouech de Guaff, situées entre le Garbet et l'Arce (4).

Dans ces dernières, on trouve des travaux très-considérables, sur une longueur de plus de trois cents mètres. A la surface sont de grandes ouvertures qui servent d'entrées à des dépilages profonds. On voit également, sur les bords du Garbet, trois galeries d'écoulement à travers bancs, dont les entrées sont étagées par niveau de vingt-cinq à trente mètres, et dont l'une a plus de cent mètres de long. Ces galeries vont recouper le filon, dans lequel sont tracées de nombreuses galeries en direction, reliées entre elles par des boyaux verticaux et horizontaux, qui font de ces travaux un vrai dédale. Toutes ces galeries, en parfait état de conservation, sont très-accessibles, et ont donné lieu à une exploitation de galène riche en argent, comme on a pu s'en convaincre par les débris trouvés dans les déblais. Sur plusieurs points sont encore les meules ayant servi au broyage des minerais. Ces anciens travaux partent du Garbet et

(1) Un tombeau avec une inscription grecque aurait été découvert dans le voisinage en 1776. (Fournet, *Vie du mineur*, p. 429.) — J'ai visité ces anciennes mines, sans y trouver des faits concluants à cet égard.

(2) De Ladoucette. *Statistique des Hautes-Alpes*, p. 167.

(3) De Villeneuve. *Description géologique du Var*, p. 509.

(4) Mussy. *Gîtes métallifères de l'arrondissement de Saint-Girons*, p. 24 et 29. Extrait du *Bulletin de la Société de l'industrie minérale*, t. X.

montent sur une hauteur verticale de cent mètres, en gravissant le Pouech en écharpe, suivant la direction constante ouest-20°-sud. Le toit est toujours calcaire, le mur toujours schisteux.

On peut citer encore Melle (Deux-Sèvres) (1), Confolens (2), ainsi qu'Alloue (3) et les Chéronies (Charente) (4), et, aux environs de Saint-Avold (Moselle), les exploitations de Hargarten-aux-Mines, Sainte-Barbe et Bleyberg (5).

Je signalerai aussi deux localités situées sur les limites de la Gaule, où les Romains ont exploité le plomb : c'est Uckrath, sur le versant du Siebengebirge, où ils ont travaillé sur le filon dit Altgluck, à ciel ouvert ; ce filon est aujourd'hui exploité pour la blende qui prédomine (6). On trouve aussi des travaux considérables à Wiesloch, au sud de Heidelberg (7), où les Romains ont exploité le minerai de plomb, sans tirer parti de la calamine.

Zinc. — Les anciens n'ont probablement pas connu le zinc à l'état métallique.

S'ils ont tiré parti de la calamine ou minerai de zinc, c'est en le mélangeant au minerai de cuivre pour préparer le laiton ou orichalke, comme on doit le supposer d'après le texte de Strabon (8).

Ce qui montre qu'ils ne connaissaient pas toujours le minerai de zinc ou du moins qu'ils ne l'utilisaient pas, c'est la manière singulière dont ils ont exploité la mine de Wiesloch, au sud de Heidelberg, dans le grand-duché de Bade. Dans cette mine, où le plomb sulfuré est mélangé à la calamine, ils ont abandonné cette dernière sous forme de piliers stériles, qui se trouvaient ainsi tout préparés pour une exploitation facile et dont on a tiré de nos jours un parti avantageux.

Antimoine. — A Malbosc (Ardèche), on a trouvé de très-anciennes scories riches en antimoine.

(1) De Longuemar. *Recherches archéologiques sur l'ancien pays des Pictons,* 1864. Extrait du Congrès scientifique de France. — (2) *Id*, p. 103.

(3) De Cressac et Manès. *Annales des mines,* 2e série, t. VII, p. 173.

(4) De Bonnard. *Ann. des mines,* 1re série, t. VIII.

(5) M. Lepage. *Académie de Stanislas,* 1851.

(6) D'après une communication obligeante de M. Max Braun, ingénieur en chef de la compagnie de la Vieille-Montagne.

(7) De Launay. *Minéralogie des anciens,* t. II, p. 98. — Rossignol. *Les Métaux dans l'antiquité,* 1863, p. 244.

(8) D'après Strabon, l. XIII : « Il est aux environs d'Audiza une pierre qui, brûlée, devient du fer, puis, calcinée au fourneau avec une certaine quantité de terre, elle distille du faux argent ; la même pierre, s'adjoignant au cuivre, devient ce que quelques-uns nomment orichalke.

Cuivre. — Les localités qui fournissent le cuivre sont beaucoup moins nombreuses que celles d'où l'on tire le plomb. Cependant, dans la Gaule même, le cuivre fut exploité à une époque très-reculée, bien qu'il le soit bien peu aujourd'hui.

A Vaudrevange, près Sarrelouis, sur les confins du département de la Moselle et sur le territoire prussien, à l'entrée d'une galerie percée dans le grès bigarré, en un point où cette roche est parsemée de petits grains de cuivre carbonate vert et bleu, on lit, gravée dans le roc, une inscription romaine (1). Le minerai que fournit cette mine est si pauvre qu'on ne saurait le traiter par voie sèche, et qu'il faut, au préalable, soumettre la roche à l'action de l'acide chlorhydrique. Aussi, il y a lieu de supposer que le minerai dont il est question était exploité, non pas pour l'extraction du métal, mais comme matière colorante, à cause de sa couleur bleue; on sait, en effet, que c'était une mine d'azur dans le moyen âge (2).

Mais c'est certainement pour en retirer le métal que le minerai de cuivre a été exploité par les Romains à Rozières (3) près Carmeaux (Tarn). Ce minerai consiste en cuivre sulfuré ou en malachite disséminés dans un filon quartzeux. D'après la communication qu'il a bien voulu me faire, M. Boisse, en essayant de reprendre les travaux, y a trouvé, à cent cinquante mètres de la mine, des produits métallurgiques, scories, mattes et cuivre rouge.

D'anciens travaux romains, d'une étendue très-considérable, existent sur les mines de cuivre de Baigorry (Basses-Pyrénées). On y a trouvé des médailles d'Antoine, Octave et Lépide. Ces travaux consistent en plus de cinquante galeries et un nombre à peu près égal de puits; ils commencent à moitié de la hauteur de la montagne, et leur étendue horizontale est considérable, mais ils ne descendent pas au delà de dix mètres au-dessous du fond de la vallée.

Il y a aussi une exploitation romaine, de dimensions gigantesques, dans la montagne de Haya, sur le territoire espagnol, à mille mètres au-dessus du niveau de la mer. M. Thalacker, qui a pénétré dans le sein de la montagne de Haya et qui a parcouru quelques-unes de ses profondes cavités, n'a pu voir qu'avec une surprise mêlée d'admira-

(1) Cette inscription, que j'ai prise sur place, est la suivante :

INCEPTA OFFI
CINA EMILIANA
NONIS MART

Elle est inachevée.

(2) Lepage. *Académie de Stanislas*, 1861.

(3) Cordier. *Journal des mines*, t. XXVIII, p. 421. Les haldes présentent plus de douze cents mètres cubes de déblai.

tion leurs voûtes spacieuses ornées des plus belles cristallisations. Il assure que lors même que six cents ouvriers seraient occupés, pendant deux cents ans, à percer des rochers de la nature de ceux qui composent cette riche montagne, ils ne parviendraient pas à former de si grandes excavations. Ces travaux sont attribués aux Carthaginois et aux Romains; on compte du dehors quatre-vingts puits et quarante-six galeries; les cavités intérieures sont innombrables (1).

Des signes indubitables d'exploitation romaine ou peut-être antérieure se voient encore au Coffre (Ariége) (2), à Chessy (Rhône) (3), et à Cabrières (Hérault). Dans cette dernière localité on a rencontré un grand nombre de galeries ouvertes en entier au pic, une agrafe antique et des débris de poteries romaines, sur l'une desquelles on lisait le nom du fabricant Julius (4).

Étain. — L'étain, dont il n'existe en France aucune mine régulière en activité, y était exploité, de même que le cuivre, dans le plateau central.

Aux environs de Vaulry (Haute-Vienne), où le minerai d'étain a été découvert, en 1812, disséminé dans de puissants filons quartzeux, il existe de vastes excavations, certainement ouvertes dans un but d'extraction minérale. En outre, à proximité de certaines d'entre elles, on remarque des scories provenant du traitement du minerai d'étain, et renfermant une quantité notable de ce métal.

Des excavations semblables à celles de Vaulry se retrouvent non-seulement dans d'autres localités de la Haute-Vienne, mais aussi, et en grand nombre, dans le département de la Creuse. C'est ainsi que M. Mallard, ingénieur des mines, a pu les étudier notamment près du village de Millemilange, commune de Saint-Goussard, sur les confins de la Haute-Vienne et de la Creuse, près des villages de Forgeas et d'Antraigues, commune de Monrioux; près du village de la Chaise, dans les environs de Benevent; près de Chamborand; enfin près du village de Montebras, commune de Soumans (5).

Dans cette dernière localité les excavations consistaient en trous de forme conique, profonds de huit à dix mètres en moyenne, avec

(1) Palasson. *Essai sur les Pyrénées*, p. 14. Les anciens travaux y sont figurés pl. I, p. 2. — Le même auteur. *Supplément* aux Mémoires, p. 481. — Thalacker, *Variedades das ciencias*, 1804.

(2) Mussy. *Gîtes de Saint-Girons*, p. 104 et 105.

(3) Fournet, *Vie du mineur*, p. 430.

(4) D'après un rapport de M. Cacarrié, ingénieur en chef des mines.

(5) *Gîtes stannifères du Limousin et de la Marche.* (*Annales des mines*, 6e série, t. X, p. 321, 1866.)

une largeur de trente à quarante mètres à l'orifice. Ces trous sont au nombre d'une trentaine environ. L'analogie que ces fouilles présentent avec celles de Vaulry fit penser à M. Mallard, dès 1859, qu'elles avaient pu servir à l'exploitation d'un filon stannifère (1). Il examina les roches du déblai et trouva, en effet, parmi celles-ci, des échantillons volumineux d'étain oxydé. On commença alors des recherches qui se poursuivent actuellement d'une manière très-active. Ces gîtes d'étain nous seraient peut-être inconnus sans les travaux de nos pères, les Gaulois.

Dans ces deux départements, l'étain n'existe pas seulement dans la roche, mais aussi à l'état d'alluvions, comme on le remarque, par exemple, à Cieux; et ceux qui ne craignaient pas d'aller extraire l'étain au milieu d'une gangue aussi difficile à attaquer que le quartz ne devaient pas négliger de l'isoler des sables par un simple lavage.

Du reste, la recherche de l'étain n'était peut-être pas le seul but de ces intrépides mineurs. Les indices d'or que l'on a trouvés dans les filons stannifères de Vaulry et de Cieux, la présence de ce précieux métal dans les alluvions de presque toutes les vallées qui descendent de la chaîne de Blond. doivent faire supposer que ce métal fixait aussi leur attention. Ce qui confirme dans cette supposition, c'est que, dans cette partie du Limousin, ces excavations sont désignées sous le nom d'*aurières*, et qu'on retrouve une étymologie semblable à un grand nombre de localités avoisinantes.

Cette remarque acquiert de l'importance si l'on observe que la plus grande partie de ces aurières, celles qui sont disséminées entre Millemilange et Couseix, sont précisement alignées parallèlement à un petit cours d'eau qui coule à peu de distance et que l'on désigne sous le nom d'Aurance. Or, les sables de cette rivière contiennent assez d'or pour avoir été exploités avantageusement par lavage, vers la fin du siècle dernier, d'après M. Alluaud.

Quant à l'époque de tous ces travaux, elle est certainement fort ancienne; tout porte à reculer sa date à l'époque gallo-romaine, ou plutôt, à l'époque gauloise.

Il convient de rappeler que la découverte de l'étamage est attribuée aux Gaulois et même aux Bituriges, qui devaient posséder sur leur territoire les anciennes mines de Montebras (2).

On connaît encore d'anciennes exploitations d'étain à la Villeder,

(1) *Bulletin de la Société des sciences naturelles de la Creuse*, 1859, p. 161.
(2) Amédée Thierry. *Histoire des Gaulois*, p. 457.

près Roc-Saint-André, arrondissement de Ploërmel (Morbihan), sur un puissant filon quartzeux (1).

On peut ajouter que, comme l'a fait remarquer M. Simonin, le nom de Penestin (Loire-Inférieure), qui veut dire en breton *Cap de l'Etain*, paraîtrait rappeler l'antiquité de la connaissance de ce métal dans cette localité.

Fer. — Longtemps avant le commencement de l'ère chrétienne, la fabrication du fer avait acquis une grande importance dans la Gaule, et même, à ce qu'on croit, un haut degré de perfection. On connaît, en effet, par le témoignage de César, que les *Magnæ ferrariæ* de ce pays fournissaient du fer en assez grande quantité pour que les Vénètes, habitants les côtes de l'Océan, pussent en forger les chaînes des ancres de leurs vaisseaux, qui résistaient victorieusement aux tempêtes, tandis que les câbles de chanvre qui servaient à retenir les vaisseaux romains se brisaient fréquemmeut pendant les tourmentes.

On peut, il est vrai, objecter que les relations commerciales pouvaient apporter, au port de Vannes, les chevilles et les chaînes de fer dont parle César; mais les faits qu'il cite pour Bourges sont plus concluants : au siége d'Avaricum (Bourges), les Romains élevaient des terrassements pour attaquer la ville; mais les assiégés minaient ces ouvrages en arrivant par des galeries souterraines, qu'ils établissaient d'autant plus facilement qu'ils avaient l'habitude de ce genre de travail, par l'exploitation des mines de fer. Ce témoignage montre que, dès cette époque, non-seulement les mines de fer étaient exploitées, mais qu'elles l'étaient par travaux souterrains (2).

Parmi les monceaux considérables de scories que l'on trouve dans une foule de régions de la France, il en est qui remontent non-seulement au moyen âge, mais à l'époque romaine, et peut-être même bien au delà. On a, en effet, trouvé dans ces *ferriers* des monnaies et des tuiles à rebord dont la date n'est pas douteuse et qu'on doit rapporter aux Romains (3). Ailleurs, M. Bouillet, de Clermont, a signalé des bracelets et des médailles de l'époque romaine, dans des ferriers maintenant recouverts de végétation. Enfin, quelquefois l'âge reculé des scories est également prouvé par ce fait que les voies romaines en étaient empierrées : par exemple, dans le dépar-

(1) De Fourcy. *Carte géologique du Morbihan*, p. 62.

(2) Eo scientius, quod apud eos magnæ sunt ferrariæ, atque omne genus cuniculorum notum atque usitatum est.

(3) *Annales de l'Yonne*, 1846.

tement de la Mayenne, entre Ballé et Épineux (1) et ailleurs, d'après M. de Caumont (2).

Il existe de nombreuses traces de l'industrie du fer dans la partie du Senonais désignée sous le nom de forêt d'Othe, et dans celle du Gatinais qui avoisine la Puysaye. Ces pays, compris dans les départements actuels de l'Yonne et de l'Aube, sont constitués par la craie, que recouvre un dépôt superficiel tertiaire. Ces *ferriers*, en forme de cônes, atteignant parfois, par exemple à Tonnerre, dix à douze mètres de hauteur, se trouvent dans deux conditions bien distinctes : d'abord dans les forêts des hauts plateaux, où leur richesse en fer est considérable, et en outre, dans les vallées, au voisinage des cours d'eau, où ils sont plus pauvres et se rapprochent davantage des laitiers proprement dits. Les premiers correspondent peut-être à une industrie dans l'enfance, tandis que les autres sont le résultat d'opérations perfectionnées (3).

Les ferriers des hauts plateaux peuvent se diviser en trois groupes. Le premier se trouve sur la rive droite de l'Yonne comprise dans les cantons de Brienon et de Cerisiers (communes de Lormery, Bellechausme, Bussy-en-Othe, Arces, Dillo, Joigny).

Le second, situé sur la rive gauche, s'étend dans toute la bordure du Gatinais, depuis Joigny jusqu'à Lavau (communes de la Ferté-Loupière, Grandchamp, Aillant, Tonnerre, Mézilles, Saint-Martin-des-Champs, Fontaines, Lavau).

Enfin, le troisième groupe se trouve dans la partie occidentale de l'arrondissement de Sens, entre Pont-sur-Yonne et Cheroy.

Ces nombreux ferriers, qui ont été profondément fouillés, n'ont fourni que peu de renseignements pour déterminer l'époque précise de leur production; cependant on y a rencontré en assez grand nombre des débris de poteries romaines et de médailles du Bas-Empire. M. Robineau Desvordy a même trouvé à Mézilles une statuette de Vénus Anadyomène.

A l'aspect de ces quantités si considérables de scories, on se demande quelle longue suite d'années il a fallu, pour les produire, à des hommes qui n'avaient d'autre force que celle de leurs bras, qui

(1) D'après une communication de M. de Hennezel, inspecteur général des mines.

(2) La route de *Subdinum* à *Autricum* parcourt le territoire de Luart, Bouer et de Lonaré; elle porte le nom de Chemin de César et est pavée avec des scories de fer dans plusieurs de ses parties. (*Cours d'antiquités monumentales*, t. II, p. 62.)

(3) Les ferriers de cette partie de la France ont été étudiés par M. Tartois; le résultat de ces recherches est consigné dans la *Statistique de l'Yonne* de M. Raulin, p. 179.

ne forgeaient le fer que pour en fabriquer des épées, des haches d'armes, et quelquefois des chaînes de navire.

Outre les ferriers de l'Yonne et de l'Aube, nous citerons ici : ceux de la Côte-d'Or, aux environs des mines de Thoste et de Beauregard, qui sont encore exploitées aujourd'hui; ceux de l'Aveyron, aux environs de Kaimar, près Lunel; ceux d'Indre-et-Loire où, sur plusieurs points, il existe de ces scories anciennes en quantités vraiment surprenantes, principalement dans la forêt de Saint-Aignan; ceux de la Vienne, particulièrement aux environs de Charroux (1); ceux de la Nièvre, près de Clamecy (2); ceux de la Sarthe, aux environs du Mans, où on a découvert des médailles romaines, notamment à Allones (3); ceux de la Seine-Inférieure, près de Forges; ceux de l'Eure, près de Bernay, où ces débris ont été examinés par M. Le Prévost; ceux de l'Orne, aux environs de l'Aigle et de Rugles; ceux de la Mayenne, où ces scories ont servi à l'empierrement de voies romaines sur différents points; ceux de la Haute-Marne, à Ronchaires, où des médailles du Haut-Empire ont été trouvées dans le fond d'un puits traversant les mines, ainsi que dans la Meuse, à Treveray. Il existe, dans beaucoup d'autres parties de la France, des accumulations de scories qui remontent à une époque très-ancienne et peut-être aussi jusqu'à l'époque romaine; nous citerons, par exemple, la Meurthe; l'Isère; le Gard, à Palmesalade; les Pyrénées-Orientales, au Canigou; l'Ariége, à Vicdessos, et la Dordogne. Ces derniers, qui proviennent de forges à bras, ont été attribués, par M. Félix de Verneilhe, à l'époque gauloise.

D'après M. Charles de Moulins, le Périgord est véritablement semé de débris de scories. Il en a trouvé au moins une vingtaine de dépôts aux environs de Lanquais, sur le terrain tertiaire. Le silicate de fer, qui forme les scories, renferme soixante pour cent de métal. L'un de ces dépôts, remarquable par son volume, est situé au sommet du coteau de Saint-Frond de Coulvey, et occupe au moins quatre cents mètres carrés : l'antiquité de ce massif est présumée d'après la transformation de sa partie superficielle en terre végétale (4). A Excideuil, suivant M. Guillebot de Nerville, on trouve sept ou huit monceaux principaux de scories ou *crassiers*, provenant d'anciennes for-

(1) D'après une communication de M. de Longuemar.

(2) D'après une communication de M. Desnoyers, membre de l'Institut.

(3) Le minerai exploité alors dans la Sarthe appartenait à la partie inférieure du terrain.

(4) Ces anciens vestiges de l'industrie du fer ont été particulièrement décrits par M. de Taillefer, *Antiquités de Vesonne* et par M. Jouannet, *Annuaire de la Dordogne*.

ges à bras. A Hautefort, il y en a cinq ou six au moins. Des tas semblables se rencontrent dans le voisinage des minerais de Bergerac. Enfin, il en existe auprès de la limite de la Haute-Vienne, sur la commune de Saint-Martin de Fressengeac, qui proviennent probablement des minerais du Nontronais.

On peut mentionner aussi les accumulations de scories qui se rencontrent, en une multitude de points, dans cette province de la Belgique nommée Entre-Sambre-et-Meuse ; en quelques localités, elles forment une couche nivelée qui n'a pas moins d'un mètre cinquante centimètres d'épaisseur.

On rappellera aussi les antiques exploitations de minerai pisolithique du bassin de Délemont, dans le Jura bernois, d'après l'étude récente qu'en a faite M. Quiquerez, ingénieur des mines (1). A part les indices d'anciens travaux souterrains, on y a retrouvé les restes des anciens foyers où se préparait le métal ; ce qui explique comment, dans les habitations lacustres, on a trouvé des objets en fer qui paraissent d'une époque antérieure à l'arrivée des Romains en Helvétie.

Il ne s'agit dans cette notice que des minerais métalliques; mais les substances minérales d'autre nature n'attiraient pas moins l'attention des anciens. Aussi ils exploitaient dans la Gaule des marbres de nature variée qu'on transportait en Italie. Les carrières de marbre blanc de Saint-Béat présentent encore de vastes excavations remontant à cette époque, dont les gradins, entaillés avec une régularité parfaite, peuvent encore aujourd'hui servir de modèles. Les nombreux monuments qu'ils ont laissés montrent comment ils savaient choisir leurs pierres de construction ; ils ne les exploitaient pas seulement à ciel ouvert, mais quelquefois par des travaux souterrains, comme à Maestricht, où les galeries présentent encore des sillages de moyeux de l'époque romaine. Parmi les nombreuses pierres à chaux, que fournissait notre sol, les anciens avaient parfaitement reconnu certaines variétés susceptibles de donner une très-bonne chaux hydraulique, par exemple dans le lias de la Lorraine. Ils avaient parfaitement apprécié comment la dureté et la porosité de la lave volcanique de Niedermendig la rendait propre à moudre le grain, et ils en faisaient ces meules portatives dont ils ont laissé des débris sur une foule de stations.

Les sources salées étaient exploitées par les anciens, souvent au prix de travaux considérables. Ainsi, par exemple, dans le but d'éta-

(1) *De l'âge de fer. — Recherches sur les anciennes forges du Jura bernois.* — Mémoires de la Société jurassienne d'émulation, 1866.

blir convenablement leurs ateliers d'évaporation de Marsal, dans la Meurthe, ils ont remblayé le marais primitif, avec d'innombrables pièces de terre cuite (briquetai), fabriquées à la main, que M. de Saulcy a si bien fait connaître. Non loin de là, ils exploitaient d'autres sources salées à Moyenvic et à Dieuze *(Decempagi)*, de même que dans le Jura, à Salins.

Dans cet aperçu de l'exploitation des substances minérales, on ne saurait passer sous silence les sources thermales qu'ils ont su découvrir dans la Gaule comme dans le reste de l'Europe, sans que, depuis lors, on ait pu augmenter notablement le nombre de celles dont l'action thérapeutique est réellement efficace. Ils savaient en outre les réunir ou les capter, suivant le terme consacré, les diriger, les aménager de la manière la plus ingénieuse, comme on a pu le reconnaître dans le sous-sol de Plombières (1).

Enfin le jayet ou jais était exploité dès une époque immémoriale dans le département de l'Aude, dans trois communes des environs de Guilian (Sainte-Colombe), Peyret et la Bastide (Doubs), d'où, à la fin du siècle dernier, on en exportait pour une valeur considérable. C'est de cette localité que pouvaient venir les bijoux de cette substance, appartenant à l'époque gauloise, qui se trouvent dans plusieurs de nos musées.

APPENDICE. — OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

D'après les faits qui viennent d'être signalés, nous devons, avant tout, admirer la perspicacité et la finesse d'observation des anciens, en même temps que les connaissances pratiques auxquelles ils étaient déjà arrivés. Ce n'est pas seulement l'or qu'ils savaient reconnaître,

(1) *Annales des mines*, 5e série, t. XIII, p. 227, 1858,

A côté de ces exploitations variées qui supposent une habileté remarquable, il n'y a pas à s'étonner que les anciens en aient fait bien d'autres qui sont plus simples. Ainsi ils exploitaient l'argile pour en fabriquer des poteries, dans de nombreuses localités, parmi lesquelles on peut citer Forges, dans la Seine Inférieure, où l'on a trouvé des restes de fourneaux, de poteries et autres fragments et des tuiles romaines (Passy, *Description de la Seine-Inférieure*, p. 101) ; le four de Bergzabern (Bavière rhénane) décrit par Schweighæuser ; le Poitou, dont M. B. Fillon, a si bien décrit les produits et notamment Charroux (Vienne), qui ne servait pas seulement de centre à l'exploitation du minerai de fer, mais aussi à la fabrication des poteries (de Longuemar, *loc. cit.*, p. 27, 28) ; Billon, dans le Puy-de-Dôme, etc.

Dans Val de Delémont, ils allaient chercher l'argile réfractaire, par des travaux souterrains, pour construire leurs forges.

Ils fabriquaient le verre en divers points, parmi lesquels on peut citer la forêt de Mervant, à huit kilomètres nord de Fontenay (Vendée).

même en particules à peines visibles, ni même le minerai de fer, mais des minerais, tels que l'oxyde d'étain, dépourvus de l'éclat métallique, et ordinairement noyés dans une gangue qui les rend presque méconnaissables.

Si l'on poursuit cet aperçu rétrospectif à travers le moyen âge, on voit qu'il est, dans différentes contrées de l'Europe, quelques centres d'exploitation qui conservent leur importance depuis une époque reculée. Ainsi, l'on sait que les puissants gîtes de fer de l'île d'Elbe, et ceux de fer spathique des Alpes de Styrie, si éminemment propres à la fabrication de l'acier, étaient exploités dès l'antiquité. L'Espagne nous offre les exemples les plus remarquables de cette permanence. Telles sont les mines de mercure d'Almaden, déjà en activité trois siècles avant notre ère, et qui sont restées encore si riches et si productives, ainsi que les gîtes de plomb argentifère des environs de Carthagène. De même, les gîtes de pyrite cuivreuse de Rio-Tinto, en Andalousie, et de San-Domingos, en Portugal, après avoir procuré aux Phéniciens et aux Carthaginois du cuivre en quantité considérable, figurent encore aujourd'hui parmi les principales mines de l'Europe.

Mais le plus généralement il n'en est pas ainsi; on arrive à reconnaître qu'un très-grand nombre de mines autrefois florissantes, en France et ailleurs, sont aujourd'hui complétement abandonnées. Cet abandon peut avoir plusieurs causes.

Il est des cas où il résulte d'un épuisement réel du gîte, comme il arrive pour certains amas de dimension restreinte. Ce fait paraît aussi avoir été assez fréquent pour les alluvions aurifères. Il y a peu d'années, on a été témoin d'un prompt appauvrissement de ce genre en Californie, pour le lit des rivières, qui, après avoir surpris par leur richesse extraordinaire, ne sont déjà plus exploitables.

Le plus souvent, un gîte devient inexploitable sans être épuisé, par suite de modifications, quelquefois considérables, dans les conditions économiques. C'est ce qui s'est passé à toutes les époques et se produit encore journellement pour les filons métallifères. La quantité considérable dont le salaire de la main-d'œuvre s'est accru chez nous depuis le moyen âge, et surtout depuis l'antiquité, est une première cause très-notable de perturbation. C'est ainsi que, dans l'intérieur de l'Afrique, les nègres pratiquent l'orpaillage dans des rivières où les ouvriers européens ne pourraient le faire avec profit. Les Chinois, par leur sobriété et leurs faibles exigences, nous donnent un exemple semblable dans les alluvions aurifères de Californie et d'Australie, dont le monopole leur est resté. D'un autre côté, la

valeur des métaux a varié en sens inverse, et a subi une diminution considérable qui, pour les principaux d'entre eux, continue encore aujourd'hui, par suite des découvertes qui les ont rendus ou les rendent chaque jour incomparablement plus abondants qu'autrefois. Les anciens, réduits à l'exploitation d'un espace beaucoup plus limité que celui qui est aujourd'hui ouvert à nos investigations, et privés, d'ailleurs, des moyens de transport qui admettent tous les pays à la jouissance d'une même substance, étaient en quelque sorte forcés de tout tirer de leur sol et, par conséquent, un minerai, quelque pauvre qu'il fût, était précieux pour eux. Une autre cause d'abandon résulte de l'accroissement de dépenses que présentent nécessairement les travaux que l'on poursuit dans la profondeur, lors même que l'affluence des eaux ne vient pas les aggraver.

Ces causes auxquelles on pourrait, en quelques cas particuliers, en joindre d'autres, telles que les guerres qui sont venues désoler autrefois certains pays et rompre les traditions relatives à l'exploitation, suffisent pour rendre compte de l'abandon de nombreuses mines métalliques, autrefois célèbres, tant en France que dans d'autres pays.

L'amoindrissement que subit, en ce moment même, le principal centre de production du cuivre de l'Europe, le Cornwall, nous présente un exemple bien frappant des deux principales influences que nous venons d'indiquer. Ces mines étaient encore très-florissantes il y a vingt ans, lorsque l'accroissement énorme de production de cuivre du Chili et de quelques autres contrées lointaines, joint à l'approfondissement devenu très-considérable, a amené un état de souffrance tel que, dans ces dernières années, la production a diminué de moitié et qu'elle continue encore à décroître.

Toutefois, il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que tous les filons métallifères, par exemple ceux qui sillonnent par milliers le plateau central de la France, soient abandonnés, sans retour possible. Si un grand nombre de tentatives de reprises ont été infructueuses, on doit l'attribuer au défaut de capitaux, plus généralement au manque d'une direction habile et persévérante, et aussi à l'absence de traditions sur les exploitations antérieures. Mais des faits récents, dont l'Exposition elle-même fournit le témoignage, prouvent que ces entreprises peuvent encore prospérer, sous une direction judicieuse, sous celle d'hommes éclairés des lumières de la théorie en même temps que doués du sens pratique.

A. Daubrée.

NOTE

SUR

QUELQUES SIGNES HIÉROGLYPHIQUES DE LA COUDÉE

De toutes les mesures de l'antiquité, les plus intéressantes sans contredit sont les *Coudées* découvertes, depuis un demi-siècle, dans les tombeaux, les temples ou les hypogées de la vieille Égypte.

L'intérêt qu'elles présentent a conduit plusieurs archéologues, et des plus illustres de notre époque, à faire de ces spécimens de la métrologie une étude particulière. Malgré la haute érudition et la sagacité déployées par les savants dans la lecture des hiéroglyphes gravés sur ces règles linéaires, nous croyons qu'on n'est pas encore parvenu à les traduire *tous* d'une manière satisfaisante, et nous soumettons humblement aux égyptologues une traduction nouvelle, méthodique et littérale, de quelques figures dont le sens a échappé jusqu'ici à tous les interprètes de la langue des Pharaons.

Prenons pour point de départ l'échantillon de la *Coudée royale* trouvé dans les ruines de Memphis, par M. Drovetti, et déposé aujourd'hui au Musée royal de Turin (1).

Dans la seconde bande longitudinale supérieure, le dixième doigt à partir de gauche présente l'image d'un oiseau, l'hirondelle, signe phonétique du mot *grand* (2), suivi d'un pied d'ibis, que M. Saigey

(1) Cet échantillon de coudée égyptienne et plusieurs autres ont été publiés dans différents ouvrages, notamment : Jomard. *Lettre à M. Rémusat sur une mesure de coudée*. Paris, 1827. — Vasquez Queipo. *Syst. métr.*, liv. II ad. fin. Paris, 1859. — Lepsius. *Die Altægypt. Elle und ihre Eintheilung*. Berlin, 1866.

(2) Dans la coudée de M. Sharpe, l'oiseau placé dans la onzième case est un *moineau;* mais cet échantillon de mesure linéaire ne peut nous être objecté, car à nos yeux — et c'est aussi l'opinion de M. Birch — cet instrument apocryphe est l'œuvre revue et corrigée d'un artiste égyptien.... de Londres.

a pris, mais à tort, pour une main ouverte, posée à plat, l'avant-bras vertical.

Puis au treizième doigt se retrouve le même signe : un pied d'ibis, précédé d'un javelot ou fer de lance, auquel on a donné la signification inexacte de *grand.*

MM. Jomard, Champollion-Figeac, Saigey, Vazquez Queipo et tout récemment Lepsius, ont interprété ces deux termes en faisant :

Du premier : « *le petit empan* » = mesure égale à trois palmes, moitié de la *petite coudée*; du second : « *le grand empan* » = mesure égale à quatorze doigts, moitié de la *Coudée royale.*

Mais la saine critique ne peut approuver cette lecture, parce qu'elle est contraire au texte. Pour l'admettre, on a été forcé d'alléguer que chacun des signes, dont le premier est à la case dix, devait être rapporté à une case plus loin, et on a rejeté cette prétendue erreur sur la négligence de l'artiste égyptien chargé de graver les images symboliques de la règle linéaire.

Je crois que les quatre figures dont nous venons de parler doivent être réunies et ne former qu'un seul groupe. Contrairement à toutes les lectures précédemment faites par les archéologues ou métrologues modernes, je lis alors textuellement :



Grand — pas d'ibis — coupé en deux — ou demi-pas

On remarquera que le fer de lance ou le javelot, qui marque une *division,* se trouve, d'après notre commentaire, à sa position fixe et véritable, c'est-à-dire à la douzième case.

Maintenant, si douze doigts sont *la moitié* du pas de l'ibis, le double ou vingt-quatre doigts devront donner *la mesure entière.*

C'est ce qui est marqué textuellement sur notre exemplaire de coudée.

Entre le dix-huitième et le vingt-quatrième doigt, assez espacées l'une de l'autre, nous voyons deux jambes d'ibis allongées (on a pris par erreur la seconde pour un bras humain ou avant-bras, signe de la coudée). Ces signes sont séparés par l'image d'un oiseau identique à celui de la dixième case = l'*hirondelle.*

Les critiques que j'ai déjà cités ont séparé ces figures ; les uns, avec M. Champollion-Figeac, ont voulu voir dans la première une

petite mesure connue des anciens sous le nom de *Pygon*, égale à cinq palmes ou vingt doigts.

M. Queipo croit que ce signe, placé à cheval entre le dix-huitième et le dix-neuvième doigt, représente le pied ou les 2/3 de la grande coudée septenaire, parce qu'en effet 18 2/3 sont les deux tiers de vingt-huit. Mais aucun passage des auteurs classiques n'autorise à penser qu'il ait existé un module métrique égal à dix-huit doigts et une fraction. Dans la pratique il n'aurait été d'aucune utilité, et par conséquent on doit rejeter cette interprétation.

Enfin, à propos du second signe, M. Saigey s'exprime ainsi :

Au sixième palme, terme de la coudée naturelle, se trouve le signe *coudée*, précédé d'un oiseau, *qui devrait être un moineau* (signe phonétique du mot *petit*), mais qui paraît être une *hirondelle*, signe phonétique du mot *grand*.

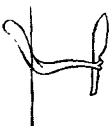
Encore une fois, suivant nous, ces termes doivent être reliés et ne former qu'un groupe ; il faut lire mot à mot :



Grand pas d'ibis,

Et ce pas est égal à six palmes ou vingt-quatre doigts, la petite *coudée vulgaire*, l'*amah* des monuments pharaoniques, dont la valeur est exprimée par quatre cent cinquante millimètres.

Enfin nous trouvons entre le quinzième et le seizième doigt de la coudée, toujours en partant de gauche, *le bras d'un homme tenant à la main un instrument tranchant*, *sous forme de hache*, signe coupé par le trait vertical et qui exprime une *division* marquante dans la coudée Il indique à nos yeux *les deux tiers du grand pas d'ibis*, dont le terme est figuré plus loin, et c'est là l'origine du pied géométrique de seize doigts, usité chez les Grecs et les Romains.



Mon interprétation trouve un point d'appui dans quelques passages des écrivains de l'antiquité.

Le pas de l'ibis, selon Elien, était d'*une coudée*. Clément d'Alexandrie (*Strom.*, I, v), dit aussi que les Egyptiens passaient pour avoir déduit plusieurs divisions de leurs mesures linéaires *du pas et des membres de l'ibis*, oiseau honoré en Égypte d'un culte particu-

lier, parce que, dit-on, il annonçait par son retour le débordement du Nil (1).

L'ibis était consacré à Isis.

Un grand nombre de momies d'ibis ont été retrouvées dans les tombeaux de Thèbes et de Memphis. Cet *oiseau sacré* est aussi représenté sur plusieurs bas-reliefs des temples égyptiens.

Enfin, dans la bande longitudinale de la coudée, dont chaque case est vouée à une divinité de la mythologie égyptienne, figure aussi, à la quatorzième case à partir de gauche, l'image de l'ibis sur son perchoir, emblème du dieu Tôth, l'inventeur des poids et mesures selon Diodore de Sicile et Platon (*in Phœdr.*) (2).

Novembre 1867.

C. Rodenbach.

(1) Voir encore à ce sujet : Plutarque, *Symp.*, liv. IV, § 5.

(2) Il va sans dire que la *Revue* laisse à M. Rodenbach toute la responsabilité des idées exprimées dans cette note. (*Note de la rédactiou.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS

M. Egger communique à l'Académie une inscription trouvée l'an dernier au Pirée, sous l'eau, près de l'endroit où avait été déjà trouvée l'inscription n° 361 du Recueil des antiquités helléniques de Rhangabé. L'inscription nouvelle se compose de trois mots seulement, mais elle a un véritable intérêt pour la topographie antique du principal port d'Athènes, puisqu'elle marque, en caractères du siècle de Périclès : *la Limite d'un mouillage pour les bateaux de transport.* M. Egger appelle l'attention de ses confrères sur les difficultés d'interprétation que ce texte présente et que peuvent seules éclaircir les personnes qui ont vu les lieux dont il s'agit.

M. Robert, correspondant de l'Académie, commence la lecture d'un mémoire sur *les Légions d'Auguste.*

M. Ed. Le Blant termine la seconde lecture de ses *Recherches sur la cohorte mentionnée par les évangélistes dans la Passion de Jésus-Christ.* Une importante discussion s'élève à ce sujet, à laquelle prennent part MM. Naudet, Renan, Waddington, Laboulaye, Egger, Wallon, Guigniaut, Brunet de Presle. Il s'agit de savoir si ce furent, oui ou non, *des soldats Romains* qui furent chargés de l'exécution de Jésus.

M. Le Blant pense que ce rôle n'a pu être rempli par des soldats légionnaires, et qu'il s'agit seulement, dans les Evangiles, de l'*officium* du magistrat romain qui commandait à Jérusalem, c'est-à-dire de serviteurs armés qui ne faisaient point partie de l'armée. Les raisons qu'il donne à l'appui de sa thèse nous ont paru assez fortes. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Dons faits au Musée de Saint-Germain. — Les dons faits au Musée de Saint-Germain deviennent de plus en plus nombreux. Nous nous ferons un plaisir de les enregistrer régulièrement, à mesure qu'ils nous seront signalés. Nous avons à mentionner pour le mois qui vient de s'écouler :

1° Deux diplômes militaires, dons de l'EMPEREUR;

2° Un grand sanglier, en bronze, provenant de la collection de M. de Janzé, don de M. le comte DE COSSÉ-BRISSAC, chambellan de S. M. l'Impératrice;

3° Un vase gallo-romain en verre, remarquable par sa patine et sa conservation, provenant de la vente de M. Victor Simon, de Metz, don de M. CH. MAILLET DU BOULLAY;

4° Une hache en pierre avec son manche en corne, provenant de l'hypogée du *Trou Cornu*, commune de Guerville, près Mantes (Seine-et-Oise), don de M. JACQUES BROUT, cultivateur à Plaignes;

5° Un beau torques en bronze et huit vases en terre provenant de fouilles faites dans le département des Ardennes, don de M. MIALARET, ingénieur civil, directeur des chemins départementaux des Ardennes;

6° Un clou-cheville de l'oppidum de Mursceint, don de M. de PEYBÈRE, prefet du Lot.

Des dons ont aussi été faits pour la bibliothèque du Musée, qui pourra bientôt être ouverte au public. Nous devons signaler comme ayant une importance particulière : 1° la *Revue archéologique*, nouvelle série, 14 volumes, don de MM. Didier et Ce, libraires-éditeurs du Recueil; 2° la *Collection des brochures et articles* concernant *la question d'Alesia*, don de M. Ernest Desjardins.

La direction du Musée nous prie d'annoncer à ce propos que tout livre ou toute brochure traitant un sujet d'archéologie sera reçu avec reconnaissance. La Bibliothèque du Musée de Saint-Germain sera une bibliothèque spéciale d'archéologie.

Monsieur le directeur,

Voudriez-vous avertir les lecteurs de la *Revue archéologique* que deux fautes typographiques se sont glissées dans la réimpression d'une note lue par moi, l'an dernier, à la Société des antiquaires de France (1).

Page 244 du numéro de mars 1868, dans l'inscription et dans la traduction, au lieu de TENERIANUS, il faut lire VENERIANUS.

Me permettez-vous, Monsieur, de saisir cette occasion pour vous adresser deux mots de *post-scriptum* que j'aurais voulu ajouter à cette réimpression.

Il s'agit de deux textes gravés sur des tablettes de bronze qui m'ont été signalés par mon ami M. Léon Renier. Ces textes ne sont pas inutiles à l'éclaircissement de la brève mention que l'on trouve dans Tacite au sujet de l'érection à Épidaphne d'un tribunal en l'honneur de Germanicus.

Le premier de ces textes se lit sur un diplôme militaire, publié d'abord par M. Henzen (*Bullett. del l'Instituto di Corrispond. archeolog. di Roma*, 1848, p. 24), et qui porte le n° 47, pl. XVII, dans le *Recueil des diplômes militaires romains* que va faire paraître M. Léon Renier.

Je ne reproduis que les lignes qui ont trait au tribunal. Ce diplôme est de l'an 86 de notre ère.

« Descriptum et recognitum ex tabula ænea quæ fixa est Romæ in Capitolio, post tropæa Germanici, in tribunali, quæ sunt ad ædem fidei p(*opuli*) r(*omani*). »

Le second de ces textes nous est fourni par une table de bronze, fort endommagée, que l'on conserve au musée de Vérone. Je donne l'inscription entière d'après Maffei, *Museum Veronense*, p. XCVI, n° 3.

. . . .
...ACEREV
PROVIDERET
GERMANICI CAESARIS D
CI PATRVI EIVS
VRIN TRIBVNALI MARMOR
S PONERETVR QVO LOC
VAM IPSA AE
OLOS.

Tout mutilé qu'il est, ce texte nous montre un tribunal de marbre qui paraît avoir été employé à supporter une statue de Germanicus.

Agréez, Monsieur, etc.

A. CHABOUILLET.

(1) *Voyez* Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1867. Séance du 19 juin.

— Nous recevons la communication suivante, concernant une découverte faite récemment aux environs de Dijon :

Monsieur le président,

Des substructions romaines viennent d'être trouvées près de Dijon : elles consistent dans deux enceintes rectangulaires presque contiguës et parallèles dans le sens de leur longueur, l'une de vingt mètres sur trente, l'autre de vingt-cinq mètres sur dix-huit. Elles sont situées à un kilomètre environ au nord de la voie romaine de Dijon à Mirebeau, près de l'étang de l'Écorchevache.

Les objets qui y ont été découverts sont :

Deux fûts de colonnes d'un mètre cinquante centimètres de hauteur, sur quatre-vingt-dix de circonférence, en pierre d'Asnières ;

Une base de colonne ;

Fragment de fût d'une colonne cannelée ; longueur soixante centimètres sur un mètre dix centimètres de circonférence, en pierre d'Asnières ;

Deux tronçons de colonnes de plus petite dimension ;

Plusieurs blocs de pierre d'Asnières équarris, et qui ont dû faire partie d'une construction ;

Tuiles plates de grande dimension, plus longues que larges, munies de rebords sur deux côtés ; tuiles courbes semblables à des faîtières ;

Briques servant au dallage ; carrés de pierre de même dimension destinés au même usage ;

Tablettes de pierre d'Asnières de deux à trois centimètres d'épaisseur, paraissant avoir été sciées et pouvant avoir servi à des revêtements ou à faire des cloisons ;

Débris de poteries de plusieurs dimensions ;

Morceaux de béton et de ciment dans lequel se trouvaient incrustées des tuiles entières ;

Une tablette de pierre d'Asnières sur laquelle on lit les chiffres DLXI ;

Une enclume dite bigorne, pesant de quinze à vingt kilogrammes ;

Un couteau en fer, rongé par la rouille ;

Deux clefs romaines ;

Un instrument ressemblant à une serpette grossièrement faite ;

Un instrument ressemblant à un racloir ;

Un morceau de pierre ou de béton, recouvert d'une feuille de métal ;

Un poids en plomb de huit à dix kilogrammes ;

Plusieurs morceaux de tuyaux en plomb ;

Cinq ou six médailles romaines complétement frustes.

Le fragment de la colonne cannelée, des tuiles, des briques et des pavés en pierre ont été transportés au musée de la Commission. Les autres objets ont été achetés par un propriétaire de Dijon et transportés dans sa campagne.

Les chiffres gravés sur la tablette de pierre ci-dessus mentionnée ne m'ont pas paru mériter d'être estampés; aucune autre inscription n'a été signalée.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique.* N° 11, février 1868 (deux feuilles).

Séances du 20 décembre 1867 et des 3, 10, 17, 24, 31 janvier 1868. — *Fouilles de Pompéi et de Vienne.* — *Collection de terres cuites grecques* de M. Comnos, à Athènes. — *Inscription militaire.* — *Inscription d'Algérie.*

Nous empruntons à ce numéro une lettre de M. Allmer, sur une importante mosaïque récemment découverte à Vienne en Dauphiné :

« J'ai l'honneur de vous adresser la description d'une nouvelle mosaïque récemment trouvée à Vienne, à très-peu de distance au nord de celle mentionnée au Bulletin d'octobre 1867, n. X. La construction d'un égout dans une rue dite *des Gargates* en avait d'abord fait apercevoir une partie; une fouille pratiquée bientôt après au même endroit a mis au jour la portion restée enfouie de ce somptueux pavage, et a permis d'en déterminer l'étendue et la composition. Il présentait une surface de huit mètres de long sur quatre mètres de large, divisée par une tresse de couleurs éclatantes en vingt-deux compartiments carrés, disposés, à partir du fond de la salle aussi décorée jusqu'à la moitié de sa longueur, sur quatre rangs de quatre compartiments chacun, et de là jusqu'à l'entrée, qui était tournée vers l'ouest, autrement dit vers le Rhône, et était marquée par une large bordure blanche faisant retour à droite et à gauche, sur deux rangs seulement, la largeur de la bordure compensant la suppression d'un rang de chaque côté. Dans ces compartiments étaient insérés autant de médaillons alternativement carrés et ronds; ceux-ci encadrés dans une torsade pareille pour tous; ceux-là dans des registres d'oves, dans de doubles rangées de postes noires et blanches, dans des plates-bandes ornées de feuillages. — Les médaillons de la partie formée de seize compartiments rangés sur quatre lignes, avaient pour sujets des animaux, auxquels étaient entremêlés quelques personnages presque entièrement dépouillés de leurs cubes, mais dont les attitudes étaient, malgré cela, encore reconnaissables à la silhouette restée nettement découpée sur le fond. Je puis signaler parmi les personnages un archer décochant une flèche et qui sera, si l'on veut, un Actéon, et parmi les animaux un lion en marche, une panthère bondissante, un sanglier et un onagre dans l'action de courir, un lévrier attaché à un arbre et s'élançant en aboyant avec fureur contre un cerf broutant, qui lui correspondait de l'autre côté de la mosaïque, et dont la tête est magnifiquement coiffée d'une ample ramure.

« Du côté de l'entrée, quatre des six tableaux qui y sont accouplés sur deux rangs, sont plus grands que les autres par suite de l'absence de l'encadrement, et offraient aux regards la tétrade des Saisons. L'Hiver est symbolisé par une tête de femme au teint pâle, voilée presque jusque sur le bas du front d'un *flammeum* blanc, à reflets jaunes et verdâtres, qui, descendant le long des joues pour se rejoindre sous le menton, se répand

en plis fins et légers sur les épaules et au-devant de la poitrine; elle est couronnée d'une branche de pin à laquelle adhèrent deux cônes vis-à-vis des tempes. La tête qui représente Carpo, l'Heure de l'Automne, est celle d'une belle jeune femme aux cheveux bruns et ondoyants, couronnée de feuilles et de fruits de figues. L'Heure de l'Été est brune aussi et a le front ceint d'épis de blé et de pavots des champs; une boucle brillante pend à son oreille; le haut du visage manque, mais, à l'aide du modèle fourni par l'Automne, pourra être aisément restitué. L'on n'a rien retrouvé du tableau qui devait contenir la tête de Thallo, l'Heure du Printemps. C'est une perte qui décomplète et déprécie singulièrement une collection sans contredit des plus curieuses.

« Entre les tableaux de l'Hiver et de l'Automne, faisant face à l'entrée, et ceux du Printemps et de l'Été, venaient deux médaillons carrés à encadrements de plates-bandes décorées de feuilles de laurier ou d'oranger. L'un représente Jason, s'apprêtant à monter sur l'Argo, dont on aperçoit la poupe et l'échelle d'abordage. Il ne reste du chef des Argonautes, qui était dans l'attitude d'une action vive, que le bas de ses jambes nues : il devait avoir sur les épaules, suivant la description des poëtes, une peau de léopard ou de lion, ou porter, comme sur des vases peints, le costume thessalien, la chlamyde et le pétase. L'autre médaillon, où l'on voit au-dessus d'un lit de parade, en partie détruit, un *velarium* tendu entre deux arbres, nous fait assister, si je ne me trompe, à l'heureux dénouement de l'expédition argonautique, c'est-à-dire au mariage de Jason avec Médée. »

BIBLIOGRAPHIE

Histoire d'Hérode, roi des Juifs, par M. de Saulcy, membre de l'Institut. 1 vol. grand in-8, 387 p., chez Hachette, 1867.

M. de Saulcy continue le cycle de ses études judaïques. Il nous donnait l'année dernière *Les derniers jours de Jérusalem*, qui ont eu un si grand et si légitime succès. Il nous donne cette année l'*Histoire d'Hérode.* Ainsi se trouve à peu près complète cette grande épopée juive qui commence au retour de la captivité de Babylone et a pour dénouement la chute de Jérusalem.

L'histoire d'Hérode est très-instructive. Nous ne connaissions jusqu'ici, pour ainsi dire, que la légende de ce règne de trente-sept ans, qui commence quarante ans avant l'ère chrétienne pour finir quatre ans seulement avant la naissance de Jésus-Christ, et embrasse par conséquent une période des plus intéressantes pour nous, celle qui a immédiatement précédé la grande révolution d'où datent les temps modernes. M. de Saulcy nous remet sous les yeux, d'après l'historien Joseph, et en le commentant, l'histoire vraie de ces trente-sept années. Nous y voyons Hérode tel qu'il est, et nous nous étonnons qu'on ait pu donner le nom de *Grand* à cet usurpateur qui ne profita du pouvoir que pour livrer aux Romains la patrie qui l'avait adopté. M. de Saulcy nous promet bientôt l'histoire des Macchabées : l'histoire de cette dynastie si éminemment nationale fera encore mieux ressortir tout l'odieux de la conduite d'Hérode. On se figurerait difficilement, au reste, l'état d'anarchie auquel était arrivée la Judée à cette époque : le parti national y paraît complétement étouffé ; une série d'intrigants se disputent le pouvoir et la protection de Rome. Antipater, le père d'Hérode, puis Hérode lui-même est à leur tête, profitant de toutes les circonstances pour augmenter son influence et préparant ainsi de longue main son scandaleux avénement à la dignité royale. Et cependant peut-on croire que la vie morale se fût complétement retirée du sein de la nation juive? Non, assurément; mais elle était comme cachée dans les rangs inférieurs de la nation où se préparait sourdement la grande révolution qui devait transformer le monde et vaincre Rome même, si dure alors envers les Juifs. C'est une grande leçon pour ceux qui ne voient dans l'histoire que les événement extérieurs. La vie d'Hérode est un véritable drame ; mais la nation juive n'y joue pour ainsi dire aucun rôle ; elle y est la foule spectatrice écrasée sous les pieds des chevaux des vainqueurs et quelquefois même

des vaincus. Quant à Hérode, il est bien le héros de ce drame qui se joue à son profit. Son énergie, sa tenacité, son courage expliquent son triomphe ; on se surprend par moment à s'intéresser à cette nature intrépide. Sa fuite de Jérusalem, la nuit, avec toute sa famille, devant la trahison des Parthes, est un magnifique tableau et où il montre un grand caractère. Ni les revers ne l'abattent, ni les demi-succès ne le satisfont. Dans la plus grande détresse il continue à rêver le trône comme il l'avait fait dans sa première prospérité. Les vents, en effet, lui redeviennent favorables au moment où tout semblait perdu, et le fugitif et l'exilé devient roi par le fait d'Antoine et du sénat romain. Que fera-t-il de sa royauté ? Il faut d'abord qu'il conquière une à une toutes les villes de ce royaume que Rome lui donne, mais qui refuse d'obéir à un prince imposé par l'étranger. Il faut qu'il obtienne d'Antoine la mise à mort d'Antigone, le représentant de la dynastie Asmonéenne dont le dernier rejeton trouble son sommeil. Enfin il est le maître. Le sang cessera-t-il de couler? Non. Il faut achever l'extermination des partisans d'Antigone, qui sont recherchés avec acharnement et livrés au supplice sans miséricorde. C'est ainsi que le nouveau roi met à profit la paix que la trahison et la victoire lui ont faite. Ce n'est pas tout : il faut qu'il attire à Jérusalem le vieil Hyrcan, son bienfaiteur, qui vivait paisible à Babylone. Ils doivent, lui fait-il dire, partager le pouvoir. Hyrcan ajoute foi à ces fallacieuses paroles, et paye plus tard de sa vie cette naïve confiance dans un homme qu'il devait pourtant connaître de longue date. Pendant ce temps le jeune Aristobule, prêtre de sang asmonéen, élevé d'abord à la dignité de grand-prêtre, périssait à dix-huit ans, étouffé dans un bain. Puis vient le tour de la femme d'Hérode, la belle et malheureuse Mariamme, sœur d'Aristobule, qu'Hérode, malgré un ardent amour pour elle, fait mettre à mort à la suite de fureurs jalouses insensées. Quelle triste et lamentable histoire! quelle sanglante tragédie! Et nous ne sommes qu'à la treizième année du règne d'Hérode. C'est à ce moment que commence sa manie de construire. Contrairement au vœu et à la tradition de la nation juive, il institue en l'honneur de César des jeux quinquennaux, et fait bâtir à cette occasion un théâtre à Jérusalem même et un amphithéâtre dans la plaine voisine. La fondation d'Herodia ou Herodium, magnifique palais dominant une ville splendide, suit bientôt. Puis s'élèvent Sébaste et Césarée. Toutes les forteresses de la Judée sont réparées. De nouvelles provinces viennent étendre le territoire du royaume. La prospérité politique d'Hérode est au comble. Il a toute la faveur d'Auguste comme il avait eu celle d'Antoine et de César. Ce n'est pas seulement la Judée, ce sont une foule de villes étrangères qui ont à s'applaudir de ses libéralités : des temples, des gymnases s'élèvent sur plusieurs points du monde grec et romain. Il veut laisser partout un éclatant témoignage de son incroyable prospérité ; le temple de Jérusalem lui-même est réédifié à nouveau. Et cependant ses fureurs contre sa famille ne s'arrêtent pas ; son frère et trois de ses enfants périssent encore par ses ordres : enfin lui-même meurt dans le désespoir, sentant un immense vide autour de lui et

ayant la conscience de n'avoir pu fonder une dynastie durable. Telle est l'histoire d'Hérode. Cette vie d'un ambitieux doué de rares qualités, mais perdu d'orgueil, inspire de nombreuses réflexions. Nous laisserons le lecteur les faire lui-même. Elles surgissent en foule à la lecture de l'intéressant récit de M. de Saulcy. A. B.

Les Religions et les Philosophies dans l'Asie centrale, par le comte DE GOBINEAU, ministre de France à Athènes. Paris, Didier, in-18, 2e édit., 1866.

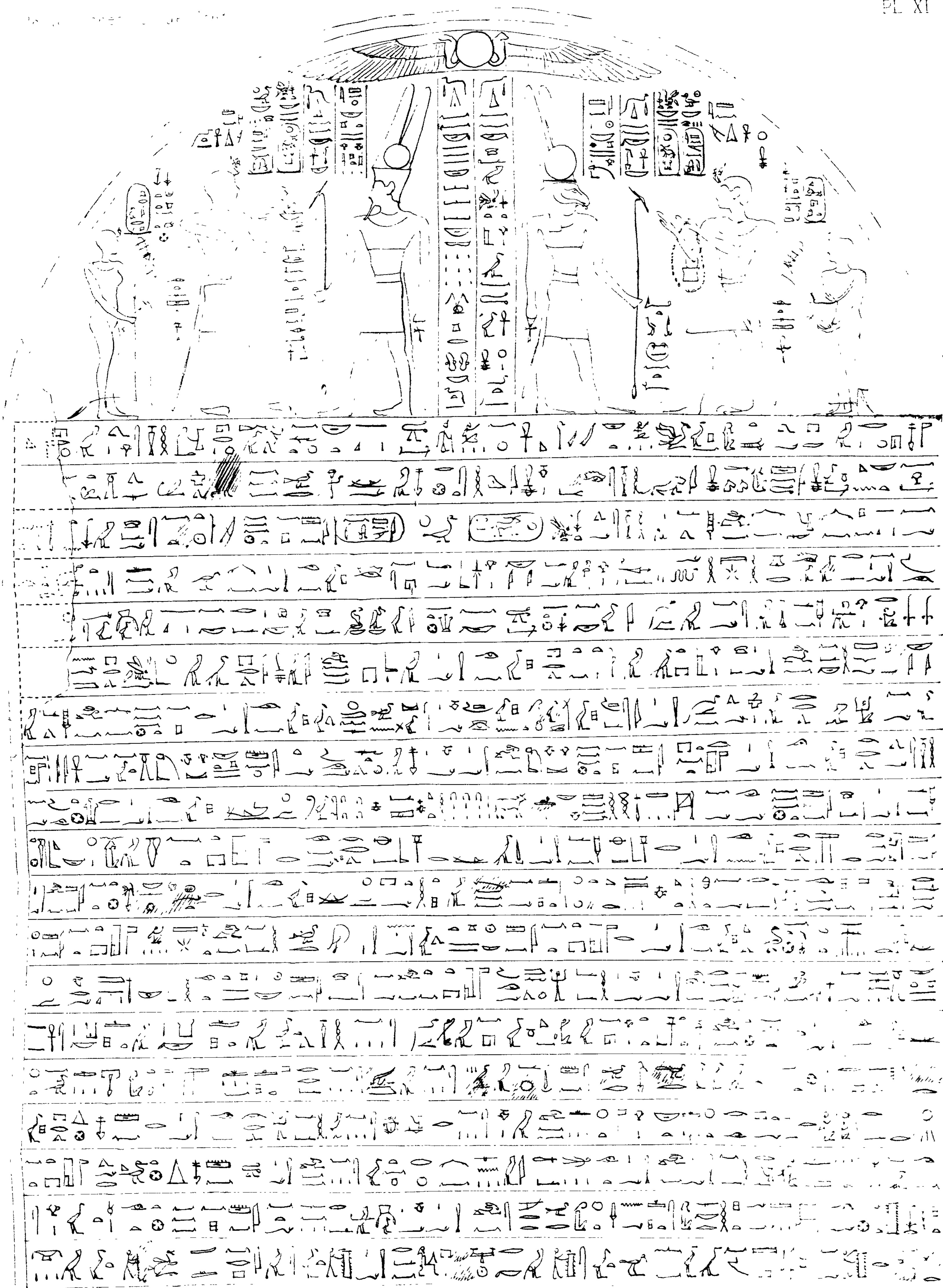
Ce livre est la continuation et le développement de recherches que M. de Gobineau avait inaugurées avec succès dans son dernier ouvrage, publié en 1859 sous le titre de *Trois ans en Asie*. Dès que l'honorable diplomate, établi en Perse, eut appris la langue du pays et s'y fut créé des relations, la curiosité de son esprit, qui l'avait déjà porté vers les plus difficiles problèmes de l'ethnologie et de la philologie, se concentra tout entière sur une seule étude, l'analyse des notions religieuses, philosophiques et morales qui gouvernent l'esprit des Orientaux. Une fois qu'il eut institué cette enquête et qu'il se fut enfermé dans cette étude, dont le cadre était restreint et nettement tracé, ce qui avait pu paraître, dans ses premiers travaux, excès d'imagination et hardiesse aventureuse, ne fut plus que pénétrante sagacité et vive intelligence des nuances les plus subtiles et les plus fines. Il faut avoir soi-même voyagé en Orient pour sentir combien l'entreprise est difficile, quels obstacles nous rencontrons, sur ce terrain, dès que nous ne voulons plus nous arrêter au dehors, à la surface, dès que nous voulons pénétrer au fond des choses, et percer du regard ce mur d'airain qui semble se dresser entre l'Occident et l'Orient, comme pour séparer à tout jamais l'Européen de l'Asiatique. Il y a là pour nous, de l'autre côté de cette barrière, comme un monde nouveau d'instincts, de sentiments et d'idées, et toute une théorie de la vie et du bonheur qui n'est point la nôtre. C'est là une différence bien autrement profonde que celle de la langue, des coutumes et du vêtement, mais qui frappe moins au premier abord, parce qu'elle porte sur des phénomènes tout intérieurs, sur des nuances morales, sur d'intimes et secrètes dispositions qui modifient tous les jugements. Pour arriver à mesurer la distance qui sépare d'un Français ou d'un Anglais, je ne dirai pas un paysan musulman, mais un Turc même instruit dans la science traditionnelle des mosquées ou un émir bédouin, il ne suffit pas de parler plus ou moins facilement le turc ou l'arabe, il faut encore bien comprendre et ne plus jamais oublier que, sous des mots dont nous croyons trouver l'équivalent dans nos dictionnaires, nos interlocuteurs orientaux cachent sans cesse des idées qui nous sont étrangères. On l'a déjà dit, et avec raison ; en passant d'une langue dans une autre, la pensée d'un homme ou d'un auteur se modifie, s'altère toujours jusqu'à un certain point. Cela est vrai même de l'anglais ou de l'allemand au français ; mais des langues orientales à une de nos langues modernes, la part de l'intraduisible est dix fois plus grande. Comme le montre avec insistance M. de Gobineau, en bien des choses, de nous autres Euro-

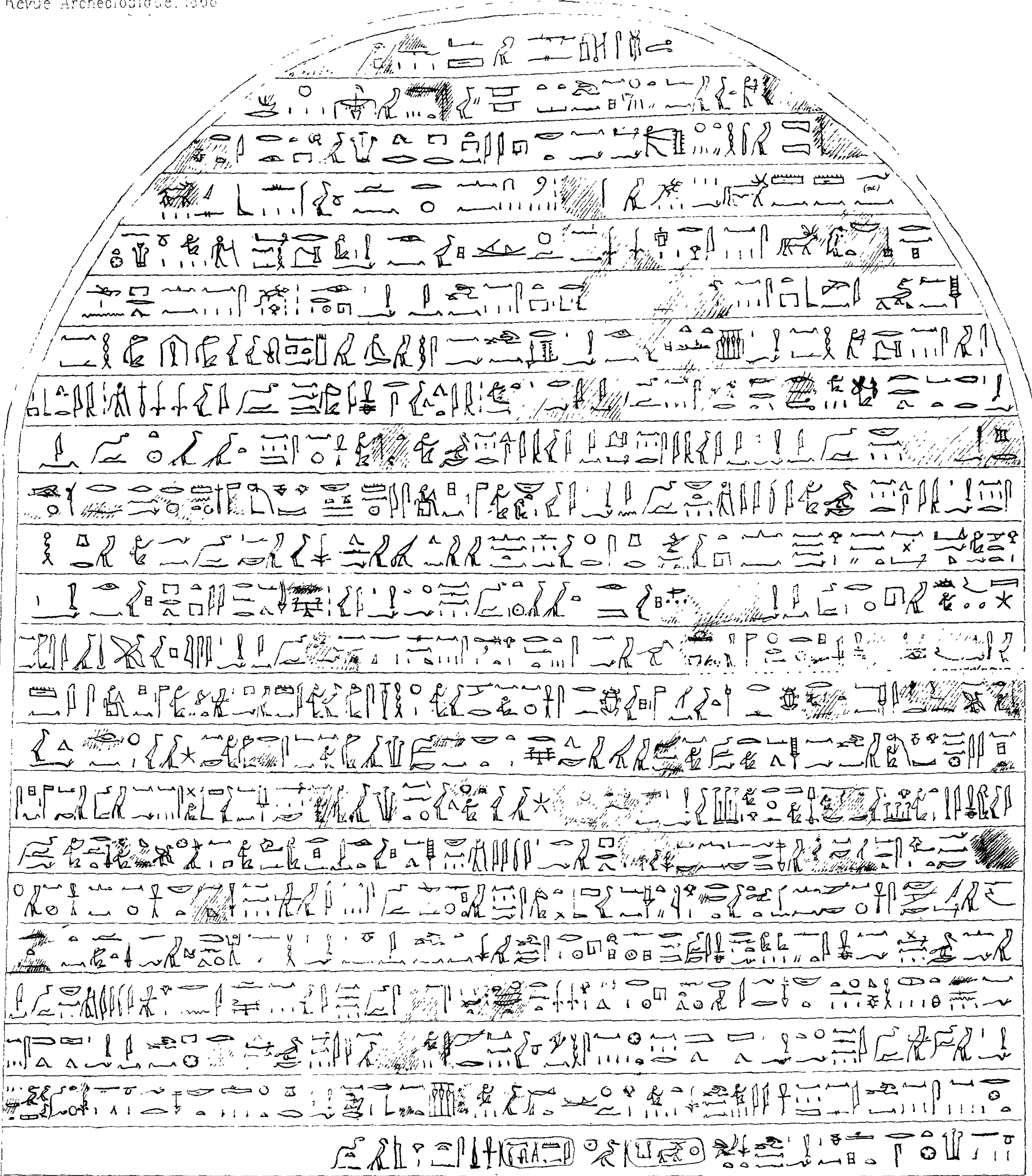
péens à ces fils d'une civilisation si profondément séparée de la nôtre, il n'y a point ce que la science, dans sa langue nette et précise, appelle une commune mesure. Le premier pas à faire, pour l'observateur qui pense que rien d'humain ne doit lui rester étranger, mais qui ne veut pas se payer de mots et d'apparences, c'est de commencer à soupçonner ces différences et à sentir l'obstacle. Une fois averti et mis sur ses gardes, il pourra peut-être, à force d'attention, arriver à se détacher parfois de lui-même et de ses manières de juger et de sentir, à se mettre, pour quelques instants au moins, dans la situation d'esprit de celui-là même dont il étudie et voudrait traduire la pensée. Cette barrière infranchissable dont je parlais tout à l'heure, sans doute il ne parviendra pas à la renverser, mais, qu'on me passe la comparaison, il se haussera jusqu'à la crête du mur, et il regardera par-dessus ; il reconnaîtra ainsi quelques points de cette terre étrange et inconnue, et il pourra essayer d'en décrire les principaux aspects.

C'est ce qu'a fait, avec une plus nette intelligence des données du problème et avec plus de succès qu'aucun de ceux qui depuis longtemps aient abordé ce domaine, l'auteur de ce livre; aussi la *Revue* ne pouvait-elle différer plus longtemps de le recommander à ses lecteurs. Si, en effet, l'archéologue étudie avec une si patiente curiosité les monuments figurés de toute espèce que nous a laissés le passé, ce n'est point. comme ce que l'on appelait autrefois *l'antiquaire*, pour y trouver un simple plaisir de collectionneur et d'amateur de raretés, c'est, s'il mérite son nom, pour suppléer par les monuments au silence ou aux lacunes de l'histoire écrite, c'est pour chercher, dans toutes ces formes imprimées à la matière par un effort de la main humaine, les habitudes qu'elles supposent, les besoins auxquels elles répondaient, les idées qu'elles traduisaient, les croyances et les espérances religieuses qu'elles expriment plus ou moins naïvement. L'histoire des religions, qui est l'histoire même de ce qu'il y a de plus délicat et de plus noble dans l'âme humaine, a dû une bonne partie de ses progrès pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler, à une étude plus méthodique et plus sagace des monuments figurés; mais pour interpréter ces représentations qui le plus souvent ne sont accompagnées d'aucune explication écrite, et qui restent parfois pour nous les seuls débris de conceptions originales et de cultes aujourd'hui disparus, il faut se servir de tout ce que des documents d'une autre nature, livres dogmatiques, poésies et hymnes, législations, récits des historiens et des voyageurs, nous auront appris sur les croyances des peuples qui nous intéressent. C'est, il est vrai, l'état actuel des esprits dans l'Asie centrale et les formes les plus récentes de la spéculation religieuse que nous expose M. de Gobineau ; mais quelque chose change-t-il dans cette Asie qui, selon la formule d'Hegel, n'est pas dans le temps, et n'est que dans l'espace ? Les noms, les étiquettes peuvent varier de siècle en siècle; mais ce tour d'esprit particulier qu'a si bien décrit et défini le savant voyageur reste toujours le même et donne naissance à des sectes qui ne font que se répéter et se continuer sous des titres

différents. C'est ainsi qu'en étudiant l'islamisme persan, sous la conduite de ce guide habile, nous y démêlerons à chaque instant des éléments, des traditions, des conceptions qui remontent jusqu'à cette période sassanide sur laquelle nous avons si peu de données authentiques, et que nous aidaient à deviner, plus que toute autre chose, ses monuments figurés. Or l'étude directe des croyances religieuses qui sont restées comme inhérentes à la Perse ne profitera-t-elle pas à l'interprétation de ces monuments d'un autre âge? En lisant ce livre, n'y trouvons-nous pas aussi, sur les mœurs, sur l'étiquette royale, la composition de l'armée, les habitudes domestiques, les fêtes, les divertissements, les représentations dramatiques, une foule de renseignements qui peuvent nous aider à comprendre quelques détails des grandes scènes figurées dans ces bas-reliefs qui, depuis les montagnes de la Lydie jusqu'à celles de la Perse et de la Médie, se trouvent sculptés au flanc des rochers ou sur les murailles des palais aujourd'hui détruits, comme ceux de Ninive et de Persépolis?

Nous signalerons à l'attention de ceux que préoccupe l'histoire religieuse de l'humanité, comme tout particulièrement importants et intéressants, les chapitres relatifs à la nouvelle religion qu'a vue naître la Perse il y a une vingtaine d'années, au Babisme. Jamais de pareils phénomènes n'ont été étudiés d'aussi près par un critique aussi bien préparé à cette tâche. M. de Gobineau n'a pas été témoin oculaire des scènes qu'il raconte; mais il en a recueilli l'impression toute vive de la bouche même d'un grand nombre de ceux qui y avaient assisté comme spectateurs ou comme acteurs, il a vu la légende se former et se développer sous ses yeux, et a pu prendre sur le fait les procédés au moyen desquels l'imagination émue colore d'une teinte miraculeuse les événements dont le témoin non prévenu trouverait tout d'abord une explication toute rationnelle et naturelle. Il y a là des documents que ne saurait plus négliger tout historien des grandes crises religieuses que le genre humain a traversées. G. P.





LA STÈLE DU JORGE

ESSAI

SUR

LA STÈLE DU SONGE

Vers la fin de la XXe dynastie, l'Ethiopie, qui pendant près de six siècles avait été soumise à l'autorité des Pharaons, et à la longue était devenue égyptienne de mœurs et de religion, se sépara de l'Égypte et se donna des rois particuliers. Pendant quelque temps les deux États vécurent en paix l'un à côté de l'autre; puis, à la suite d'événements encore inconnus, les Éthiopiens envahirent l'Égypte et la soumirent. Les historiens grecs nous avaient conservé le souvenir de ces conquêtes et la mémoire des princes qui régnèrent à cette époque sur la vallée du Nil : à ces trois noms, déjà célèbres dans l'antiquité classique, il faut ajouter désormais ceux de Pianx'i et d'Amen-meri-nout que les fouilles de M. Mariette ont fait récemment sortir de leur oubli séculaire. Piankhi nous est maintenant bien connu par le beau Mémoire de M. de Rougé; les cartouches d'Amen-meri-nout se trouvaient déjà dans une inscription copiée autrefois par Champollion, et conservée maintenant au Musée de Berlin; mais cette inscription datée de l'an II ne contient qu'une généalogie et ne pouvait fournir aucun renseignement sur ce roi et sur le temps où il avait régné. C'est à une stèle, découverte en 1863 par M. Mariette au Gebel-Barkal, dans les ruines de Napata, l'ancienne capitale du royaume éthiopien, que nous devons de connaître, en partie, l'histoire de ce prince, et de pouvoir fixer approximativement l'époque vers laquelle il vivait. Cette stèle, qui se trouve maintenant au musée de Boulaq, est gravée sur les deux faces et contient quarante-deux lignes d'écriture. La teinte de la pierre et la gaucherie de la

gravure la rendaient presque illisible, ainsi que j'ai pu le constater moi-même, en collationnant sur des empreintes, en papier, le texte que j'avais entre les mains; et il a fallu à M. Dévéria toute sa patience et toute sa finesse d'intuition pour déchiffrer chaque signe et reconstituer chaque mot. Une fracture de la pierre a fait d'ailleurs disparaître la fin des sept premières lignes de la face antérieure; sur la face postérieure, des lacunes assez considérables interrompent à chaque instant le texte, et, surtout vers la fin, rendent, sinon impossible, du moins fort difficile, tout essai de traduction littérale.

Selon l'usage, le disque ailé, flanqué des deux urœus symboliques, occupe le sommet de la stèle. Une double bande d'hiéroglyphes sépare en deux parties distinctes le registre supérieur. A droite « le roi du Haut et Bas Pays, seigneur des deux mondes (Ra-ba-Ka), fils du soleil, seigneur des diadèmes (Amen-meri-nout), chéri d'Ammon, vivificateur, comme le soleil, » offre un collier à son père Ammon-Ra criocéphale, « seigneur du trône des deux mondes sur la montagne sainte. » Le dieu répond à cette offrande, par les souhaits et les promesses d'usage : « Je t'accorde de dominer en roi du Haut et Bas Pays sur le trône de l'Horus des vivants, comme le soleil, à jamais. » Derrière le roi, « la royale sœur, régente de Nubie (Kerheta), » agite le sistre et fait une libation. A gauche, Amen-meri-nout, suivi cette fois de la « royale sœur, royale épouse, régente d'Égypte (Ker?.... arbi ou arai), » offre l'emblème de la déesse Ma au dieu Ammon-Ra, « seigneur du trône des deux mondes dans Apt-u, » qui lui donne à son tour « toutes les plaines, toutes les montagnes, tous les barbares rassemblés sous ses sandales, à jamais. »

Comme on le voit, tous les détails de ce tableau sont calculés de manière à faire bien ressortir les prétentions des rois éthiopiens à la souveraineté de l'Égypte et de l'Éthiopie. La double urœus se dresse sur le front du prince; les dieux de l'Égypte et de l'Éthiopie, Ammon de Napt et Ammon de Thèbes, ont tous deux part à ses hommages et reçoivent également de lui le nom de père; enfin, des deux femmes qui accompagnent le roi et qui toutes deux portent au front l'urœus royale, l'une a le titre de régente de Nubie, l'autre, celui de régente d'Égypte. Amen-meri-nout se considérait donc de droit et de fait comme roi d'Égypte et d'Éthiopie, et tous successeurs eurent

la même prétention. C'est ainsi que nous voyons le roi Hor-si-atef Amen-si-meri, vers le temps des Ptolémées, c'est-à-dire à une époque où l'Éthiopie, loin de songer à envahir l'Égypte, avait grand'peine à se défendre contre les attaques des tribus barbares, prendre néanmoins la double urœus et rendre hommage au dieu Ammon de Thèbes comme au dieu Ammon de Napata.

L'inscription principale commence par une série de titres, qui constitue le protocole officiel du prince régnant. Il est curieux d'observer que les princes éthiopiens, contrairement à l'usage des souverains égyptiens, n'avaient qu'un nombre relativement modéré de qualifications honorifiques : les titres de Pianx'i ne remplissent que trois lignes de la stèle sur cent cinquante-neuf, ceux d'Asran ou Aslan n'occupent qu'une seule ligne. Le protocole d'Amen-meri-nout ne fait pas exception à la règle ; il n'a que deux lignes et demie de texte. « Le dieu bon, au jour de sa manifestation, c'est un dieu Toum pour tous les êtres intelligents; ses deux cornes dominent les vivants ; roi suprême, il est maître de toute la terre ; il combat avec la harpé au jour de la bataille, il s'élance en avant au jour de la lutte (?), vaillant comme Mendou, brave comme un lion terrible. Il remplit le cœur comme X'ent-Hesert; bon dans sa navigation, la Méditerranée est le terme qu'elle atteint........ Lorsqu'il conduit cette terre, on ne combat point, on ne résiste point à l'élan du roi du Haut et Bas Pays (Ra-ba-ka), fils du soleil (Amen-meri-nout), chéri d'Ammon de Napt. » Le commencement et la fin de cette série de titres n'offrent aucune difficulté, pourvu que l'on consente à suppléer à la fin de la deuxième ligne le mot ou tout autre verbe ayant le même sens. La partie intermédiaire est assez embarrassante : dans la lacune qui s'y trouve je ne sais quel signe placer. Le dieu X'ent-Hesert est le dieu Toth ; mais j'ignore complétement où se trouve cette ville que l'inscription nomme , Hesert. Quant à la traduction du membre de phrase suivant, elle me paraît contestable; la seule chose à peu près certaine que j'y voie, c'est qu'il y est question de la Méditerranée. Ce fait d'un roi éthiopien portant ses armes jusqu'aux embouchures du Nil, a pu paraître assez considérable aux Éthiopiens pour qu'on ait jugé à propos de le faire entrer dans le protocole officiel de ce roi.

Immédiatement après cette série de titres, commence le récit his-

torique. « L'année de son élévation en qualité de roi très-gracieux (1), le roi vit en songe, pendant la nuit, deux serpents, l'un à sa gauche, l'autre à sa droite. A son réveil, il ne les trouva plus : Qu'on m'explique cela (2) sur-le-champ. Or, on lui répondit par ces paroles : Tu possèdes le pays du Midi ; soumets les pays du Nord ; que les diadèmes des deux régions brillent sur ta tête, afin que tu aies tout le pays dans sa longueur et dans sa largeur........ avec toi. » Ainsi, au début de l'action, Amen-meri-nout ne règne pas encore ; il ne réside même pas, comme indique la phrase suivante, à Napata, dans la capitale de l'Éthiopie. Il est probable néanmoins que c'était un personnage considérable dans l'État ; peut-être même est-il régent de Nubie, ou gouverneur de Thébaïde, car le prêtre qui lui explique son rêve lui dit : « Tu possèdes les pays du Midi. » Ce rêve lui-même, quelque étrange qu'il puisse nous paraître, n'était pas chose extraordinaire à cette époque. M. Mariette a déjà fait remarquer l'importance que prennent les songes dans ces derniers temps de l'histoire d'Égypte. C'est à la suite d'un songe que le prince de Bakhtan renvoie à Thèbes la statue du dieu Khonsu ; à la suite d'un songe que Sabakon se retire en Éthiopie et que le prêtre Séthos se résout à marcher contre Sennachérib ; à la suite d'un songe enfin qu'Amen-meri-nout est élu roi. Ce rêve est d'ailleurs assez ingénieusement imaginé : les deux serpents que le prince voit pendant son sommeil, rappellent heureusement les deux urœus qui surmontent la coiffure royale et qui représentent l'Égypte et l'Éthiopie ; du même coup, le dieu révèle au prince son avénement et ses victoires. Une lacune, suivie de plusieurs mots à moitié effacés, nous empêche de saisir la fin de l'explication qui est donnée de ce songe ; mais aussitôt après nous voyons s'accomplir la prédiction. « Cette année-là même, Sa Majesté s'étant levée sur le trône d'Horus, se manifesta dans le lieu où elle se trouvait comme se manifeste Horus dans le Bas Pays lorsqu'il apparaît dans............. circulant derrière lui (?). Sa Majesté dit : C'est la vérité que ce songe ; .... ce qu'a vu son cœur........ »

Je ne suis pas sûr du sens de [hiéroglyphes] ; ce mot a quelquefois le sens *bas*, *déprimé* ; mais l'a-t-il ici ? Je ne sais comment lire le mot mutilé qui se trouve à la ligne sept ; je ne comprends pas non plus le sens du membre de phrase [hiéroglyphes] qui d'ailleurs

(1) Je supplée [hiéroglyphes] après le mot [hiéroglyphes].

(2) Je supplée [hiéroglyphes] après [hiéroglyphes].

est une addition de M. Brugsch. Les empreintes des monuments montrent qu'un éclat de pierre a fait disparaître quelques mots en cet endroit. Par bonheur cette lacune, toute fâcheuse qu'elle soit, ne nuit pas au sens général du morceau. Le prétendant a déjà conquis la première des couronnes que le sort lui réserve; la suite du récit va nous montrer ce qu'il fait pour obtenir la seconde.

Son premier soin est de faire confirmer son élection par les prêtres d'Ammon de Napt. « Les prêtres éthiopiens, dit Diodore de Sicile, choisissent d'abord les membres les plus vénérables de leur ordre; ensuite, dans une fête célébrée suivant certains rites, celui de ces prétendants que vient à saisir le dieu dont on promène l'image, est proclamé roi par le peuple. A l'instant, chacun se prosterne devant lui et lui rend les mêmes hommages qu'aux immortels, comme à un être investi par la Providence du pouvoir suprême (1). » Une stèle curieuse, découverte à Gebel-Barkal en même temps que celle d'Amen-meri-nout, nous permet de contrôler le témoignage de Diodore et nous fait assister à une pareille élection (2). C'est donc pour se faire approuver des prêtres et de la divinité, que le roi Amen-meri-nout se rend dans la capitale de l'empire éthiopien. « Le roi alla à Napt, sans que personne s'opposât à sa marche. Il entra dans le temple d'Ammon de Napt qui réside sur la montagne sainte, et son cœur fut rempli de joie, après qu'il eut vu son père Ammon-Ra, seigneur des trônes des trônes des deux mondes qui réside sur la montagne sainte, et qu'on lui eut apporté les fleurs anx'u de ce dieu. Voici que le roi ayant exalté Ammon de Napt, lui fit de grandes offrandes et lui donna trente-sept bœufs, quarante vases de liqueur hak et de liqueur as', et cent plumes d'autruche. » Cette partie du texte n'offre aucune difficulté. Bien que le mot [hiéroglyphes] ne soit pas suivi en cet endroit du déterminatif [hiéroglyphe], j'ai cru devoir le traduire par le mot *fleurs*. Un peu plus loin, je me suis permis de corriger le texte : à un signe que je ne connais pas, j'ai substitué le signe [hiéroglyphe], *taureau*.

Une fois reconnu et proclamé à Napata, le roi se mit en mesure de conquérir la seconde couronne que les dieux lui promettaient.

(1) Οἱ μὲν γὰρ ἱερεῖς ἐξ αὐτῶν τοὺς ἀρίστους προκρίνουσιν, ἐκ δὲ τῶν καταλεχθέντων ὃν ἂν ὁ θεὸς κωμάζων κατά τινα συνήθειαν περιφερόμενος λάβῃ, τοῦτον τὸ πλῆθος αἱρεῖται βασιλέα · εὐθὺς δὲ καὶ προςκυνεῖ καὶ τιμᾷ καθάπερ θεόν, ὡς ὑπὸ τῆς τοῦ δαιμονίου προνοίας ἐγκεχειρισμένης αὐτῳ τῆς ἀρχῆς. (Diodore de Sicile, l. III, ch. 5.)

(2) Aug. Mariette, *Quatre pages des archives officielles de l'Ethiopie.*

« Le roi, étant parti pour les pays du Nord, adora plus que tous les autres dieux, le dieu dont le nom est caché. Le roi, s'étant approché d'Éléphantine, traversa le Nil pour se rendre à Éléphantine. Arrivé au temple de Num, seigneur de Kebht, il se tint dans la posture de l'adoration devant ce dieu, fit de grandes oblations, donna du pain, du hak aux dieux de la cataracte, et fit des offrandes au Nil dans sa source. » Ce dieu dont le nom est caché est peut-être Osiris, peut-être aussi Toum ; le texte ne nous donne pas le nom de l'endroit où ce dieu était adoré. Pour justifier la traduction que j'ai donnée du mot [hiéroglyphes], il suffit de se rappeler qu'Éléphantine était située dans une île comme Philæ. J'ai traduit [hiéroglyphes] par *Nil*, comme dans les inscriptions ptolémaïques du temple d'Edfou. Il est singulier, à dire vrai, que le roi Amen-meri-nout prétende adorer le Nil dans sa source aux environs d'Éléphantine ; il faut dire cependant qu'une tradition égyptienne, rapportée par Hérodote, plaçait près de Syène les sources du Nil. Il y avait à cette place, de chaque côté du Nil, deux grands rochers d'où jaillissait le Nil ; la forme du mot [hiéroglyphes] employé assez souvent dans le sens de *cataracte*, semble avoir donné naissance à cette tradition.

« Le roi étant parti pour Xeft-hi-neb-s de Thébaïde, la ville d'Ammon, arriva jusque dans la ville de Thèbes. Comme il entrait dans le temple d'Ammon-Ra, seigneur du trône des deux mondes, le prophète Sent-Ur vint au-devant de lui avec les quatre horoscopes du temple d'Ammon-Ra, seigneur du trône des deux mondes. Ils lui apportaient les fleurs anx'i du dieu dont le nom est caché. Sa Majesté, son cœur fut dans l'allégresse après qu'elle eut vu ce temple. Après avoir exalté Ammon-Ra, seigneur du trône des deux mondes, elle institua de grandes panégyries dans tout le pays. Comme le roi partait pour le pays du Nord, l'Est et l'Ouest se réjouissaient d'une grande joie ([hiéroglyphes]). Ils disaient : Va en paix ; que ton essence soit en paix ; que ton essence vivifie les deux mondes. Va, pour relever les temples qui tombent en ruines, pour rétablir leurs éperviers divins et leurs emblèmes, pour faire des offrandes divines aux dieux et aux déesses et des offrandes funéraires aux mânes, pour purifier chaque homme en sa demeure, pour accomplir toutes les cérémonies en l'honneur du cycle divin. Les sentiments hostiles qui remplissaient leurs cœurs firent place à

des sentiments de joie. » Dans ce paragraphe, deux mots seuls offrent quelque difficulté : le mot [hieroglyphs] qui désigne une catégorie de prêtres du temple d'Ammon-Ra à Thèbes, et le nom des fleurs *anx'i* du dieu dont le nom est caché. Comme le mot [hieroglyphs] veut dire *heure* et que, d'après le déterminatif [hieroglyphs], les fonctions de ces prêtres semblent être en rapport avec l'observation des phénomènes célestes, j'ai traduit [hieroglyphs] par le mot *horoscope*, dont se sert Clément d'Alexandrie dans le passage où il établit la hiérarchie des prêtres égyptiens. Il se pourrait pourtant que ce mot signifiât seulement *les quatre hommes de l'heure*, les quatre prêtres qui, ce jour-là, étaient de service au temple. Dans les fleurs du dieu dont le nom est caché, M. Mariette voit le lierre que les Égyptiens, au rapport de Plutarque, nommaient χενόσιρις ([hieroglyphs]). A part ces difficultés purement grammaticales, une chose frappe d'abord dans tout ce récit : le roi éthiopien entre en Égypte sans éprouver aucune résistance ; partout, au contraire, on l'accueille avec les honneurs réservés d'ordinaire aux rois légitimes. A Éléphantine, il est introduit dans le temple de Num. Quand il arrive à Thèbes, le grand prêtre Sent-Ur et d'autres prêtres viennent au-devant de lui. La population, il est vrai, semble nourrir contre lui des sentiments hostiles, mais bientôt gagnée par ses bienfaits et sa piété envers les dieux, elle lui redevient favorable et l'acclame à son départ. Enfin, ce qui est plus remarquable encore, il n'est question nulle part d'un roi d'Égypte auquel Amen-meri-nout ferait la guerre. De tout cela il faut, semble-t-il, conclure que le prédécesseur d'Amen-meri-nout régnait de fait et de droit, sinon sur toute l'Égypte, au moins sur la Thébaïde, et qu'à cette époque Thèbes et son territoire étaient une dépendance directe de l'Éthiopie.

Il paraît toutefois que l'autorité de ce roi sur la Basse Egypte n'était qu'une autorité purement nominale. En effet, depuis la fin de la XXI[e] dynastie toute la vie de l'Égypte semblait s'être concentrée à Memphis et dans le Delta ; les grandes villes qui s'élevaient sur les diverses branches du Nil, Saïs, Tanis, Mendès, Bubaste et d'autres encore se disputaient le pouvoir, et, ne pouvant que rarement réunir sous leur autorité l'Égypte entière, s'étaient du moins rendues indépendantes les unes des autres. Quand Amen-meri-nout quitta Thèbes, les princes de ces villes oublièrent un instant leurs querelles et se

liguèrent pour faire face à l'ennemi commun. « Sa Majesté s'étant approchée de Memphis, les fils de la rebellion sortirent pour combattre Sa Majesté. Le roi en fit un si grand carnage qu'on ne connaît point le nombre de ceux qui périrent. » A la suite de cette victoire, « Sa Majesté s'étant emparée de Memphis entra dans le temple de Ptah-res-sbti-ew; elle fit de nombreuses oblations à Ptah-Sokaris, et consacra des offrandes à Pacht la grande amante. Sa Majesté son cœur fut dilaté par la joie quand elle les présenta à son père Ammon de Napt. Le roi donna ordre au Sam (?)..... de construire à neuf une salle hypostyle, n'en trouvant pas une construite auparavant dans le temple vénérable. Il la fit construire en pierres revêtues d'or, lambrisser en bois de cèdre; il la remplit des parfums (?) de l'Arabie ( ); les portes furent incrustées d'or et leur garniture fut d'étain. Il fit construire également un promenoir ( ) derrière la première salle pour fournir le lait à ces taureaux nombreux en milliers, centaines et dizaines (1); quant au nombre de leurs jeunes veaux et de leurs mères génisses, on ne le connaît point. » J'ai traduit par *étain* le mot , auquel on donne le plus souvent le sens de *plomb*. A cette époque, en effet, l'étain était excessivement rare et l'on ne possédait en Orient que la petite quantité de ce métal que les Phéniciens y importaient d'Angleterre. Le plomb, au contraire, était loin d'être rare et avait une valeur beaucoup moins considérable. Il semble donc probable que partout où l'on voit le métal nommé énuméré parmi les ornements des temples ou les offrandes consacrées aux dieux, il faut traduire par *étain* et non par *plomb*.

Memphis prise, la guerre n'était pas finie. « Après cela, Sa Majesté partit pour combattre les chefs des pays du Nord. Elle vint jusqu'au pied de leurs enceintes fortifiées, pour combattre avec eux jusque dans leurs retraites (2). Le roi resta longtemps en leur présence, mais nul ne sortit pour combattre avec Sa Majesté. Le roi, de retour au mur blanc, se reposait dans son palais et méditait d'envoyer de

(1) Je supplée , etc.

(2) Je supplée la lacune avec les mots :

nouveau ses guerriers pour combattre contre les ennemis; il disait : Que mes guerriers aillent (?); quand on vint lui dire : Voici que ces grands chefs viennent au lieu où se trouve Sa Majesté et se dirigent vers notre seigneur (1). Le roi dit : Viennent-ils pour combattre, ou viennent-ils pour se soumettre? [Si c'est pour se soumettre], je leur accorde sur-le-champ la vie. On lui répondit : Ils viennent pour se soumettre au grand roi notre maître. Le roi dit : Mon maître, ce dieu vénérable, Ammon-Ra, seigneur du trône des deux mondes qui réside sur la montagne sainte, ce dieu bienfaisant pour qui connaît son nom, qui envoie des songes à ceux qu'il aime, qui donne la force à celui qui est suivant son essence, qui ne trahit pas celui qui agit selon ses dessins; personne ne s'égare sous sa conduite (); voyez, ce qu'il m'a dit pendant la nuit, je l'ai vu pendant le jour. Sa Majesté dit: Que je les voie à l'instant(??) L'on dit à Sa Majesté: En cet instant (?) ils se tiennent devant la porte (?). Sa Majesté s'étant manifestée pour les voir comme fait le dieu soleil sur la montagne solaire (2), les trouva couchés sur le ventre, la figure contre terre, par crainte de sa face. Le roi dit : C'est la vérité ce qu'il a dit.... arrive ce qui est ordonné par le dieu; c'est lui qui fait que je vivifie; que j'aime le dieu Soleil, que je chante les louanges d'Ammon dans son temple; puissé-je diriger la barque de ce dieu vénérable (c'est une allusion à ce passage du rituel qui représente les rois bienfaisants admis à conduire sur les eaux célestes la barque du Soleil et des autres dieux), Ammon de Napt qui réside sur la montagne sainte..... » A partir de cet endroit jusqu'au milieu de la ligne 36, les nombreuses lacunes qui coupent le texte m'ont empêché de comprendre. Toutefois aucun fait important n'est contenu dans les deux lignes que je ne puis traduire : il semble que le discours du roi se terminait et que les chefs vaincus répondaient au roi. Après quoi le chef de la confédération prenait la parole : «Voici que se leva le noble chef de la ville de Supti Pi-ker..... pour parler. Il dit : Tu massacres qui il te plaît; tu fais vivre qui il te plaît; l'on ne résiste pas au feu de ta double plume. » Les autres reprirent tous

(1) Je supplée après les mots .

(2) Je supplée, d'après les traits qui restent sur la pierre :

(*sic*)

ensemble en ces termes : « Puissions-nous respirer les souffles de la vie; celui que tu ne connais point, ne vit pas. Soyons ses serviteurs comme le sont ceux qui se trouvent derrière lui, ainsi que tu l'as dit le jour où tu as été élu roi (, etc.) Sa Majesté son cœur fut en joie après qu'elle eut entendu leurs paroles. Elle leur donna des pains, de la boisson, toute sorte de bonnes choses. Après que le jour se fut passé à donner ces présents pour faire..... ils dirent : Voici que nous venons devant notre seigneur. Le roi dit : Qu'ils viennent. Ils dirent devant Sa Majesté : Nous allons vers nos villes pour en retirer les tributs que nous donnons à Sa Majesté,.... nous te servons; nous sommes les esclaves de tes temples. Par la grâce de Sa Majesté ils retournèrent dans leurs villes avec la vie sauve, et envoyèrent des gens du Nord pour aller vers le lieu où se trouvait Sa Majesté, avec toute sorte de bonnes choses des pays du Midi et des provisions des pays du Nord, pour apaiser le cœur de Sa Majesté qui est le roi du Haut et Bas Pays (Ra-ba-ka), fils du Soleil (Amen-meri-nout), vie, santé, force, qui domine sur le trône d'Horus éternellement. »

Les nombreuses lacunes qui interrompent à chaque instant le texte rendent impossible une traduction littérale; elles m'avaient même induit à donner à l'une des dernières phrases un sens tout à fait différent de celui qu'elle a en réalité. M. Déveria, qui avait autrefois commencé de traduire ce monument, m'a fait voir une faute et m'a, par sa bienveillance, évité une erreur considérable. Grâce au sens qu'il a bien voulu m'indiquer, je crois avoir saisi, sinon la signification particulière de chaque mot, ce qui est bien difficile avec un texte si mutilé, du moins la suite des faits rapportés dans les dernières lignes de cette inscription.

En résumé, cette stèle nous apprend qu'un prince nommé Amen-meri-nout réunit sous son sceptre les deux royaumes d'Égypte et d'Éthiopie. Il succéda à un autre prince éthiopien qui, lui aussi, régnait également sur l'Égypte et sur l'Éthiopie, et nul prétendant sérieux ne s'éleva contre lui en Égypte; c'est du moins ce qui résulte de certains passages de cette inscription que nous avons notés en passant. La guerre qu'il soutint contre les chefs du Delta se termina par la soumission de ces chefs, et depuis Méroé jusqu'aux bouches du Nil, toute la vallée obéit à ses lois.

Mais à quelle époque ce roi vivait-il? Je ne crois pas qu'il vécut vers la fin de la XXIII[e] dynastie; à cette époque, la dynastie bubas-

tite, quoique bien affaiblie, régnait encore à Memphis, et si Amen-meri-nout s'était trouvé en face d'un prince de cette dynastie, il n'aurait pu s'empêcher de le nommer. Au contraire, le personnage le plus important de la Basse Égypte est un chef du nôme de Sup-ti, d'ailleurs inconnu.

C'est donc, ou bien dans l'intervalle qui sépare la XXV[e] dynastie de la XXVI[e], ou plutôt entre deux des rois éthiopiens déjà connus, entre Schaba-to-ka et Tahraka, par exemple, qui semblent, d'après les monuments assyriens, ne pas avoir régné immédiatement l'un après l'autre, qu'il faudrait, jusqu'à nouvel ordre, placer Amen-meri-nout. La découverte de plusieurs autres monuments du même roi pourra seule faire cesser toute incertitude à cet égard, et fixer d'une manière définitive la place qu'il doit occuper dans la série des rois d'Égypte.

G. Maspero.

NOTE

SUR LE GLOSSAIRE GAULOIS

DE ENDLICHER

Le nombre des mots gaulois dont la signification nous a été transmise par les anciens auteurs est si restreint, que toute addition qui peut l'augmenter est très-précieuse pour la connaissance de cette langue. Nous croyons donc rendre un service aux études celtiques en publiant les observations que nous adresse de l'Inde, où il réside actuellement, M. Whitley Stokes, sur le petit Glossaire découvert et publié en 1836, par Endlicher, à Vienne. Malgré sa date déjà reculée, ce glossaire n'a guère attiré l'attention des celtistes, et Zeuss lui-même n'en a fait aucune mention. L'analyse à laquelle le soumet M. Stokes est très-propre à en faire sentir toute l'importance. ADOLPHE PICTET.

De nominibus Gallicis. Hoc caput integrum describimus.

Lugduno, desiderato monte; *dunum* enim montem.

Aremorici, antemarini; quia *are* ante.

Arevernus, ante obsta.

Roth violentum, *Dan* et in gallico et in hebreo iudicem; ideo *hrodanus* iudex violentus.

Brio, ponte.

Ambe, rivo; *Interambes*, inter rivos.

Lautro , balneo.

Nanto, valle; *Trinanto*, tres valles.

Anam, paludem.

Caio, breialo sive bigardio.

Onno, flumen.
Nate, fili.
Cambiare, rem pro re dare.
Avallo, poma.
Doro, osteo.
Renne, arborem grandem.
Treicle, pede.
(*Catalog. codd. mss. Bibl. palat. Vindob.*, pars 1, p. 199, Vindobonæ, 1836.)

Étienne Endlicher a trouvé le Glossaire ci-dessus dans un manuscrit du neuvième siècle conservé à la Bibliothèque palatine de Vienne.

Le nom *Lugdunum* (Lyon) est expliqué de même dans les *Notæ veteres ad Itinerarium Burdigalense*, citées par Ducange et aussi par Diefenbach (*Origg. Eur.* 325). La forme gauloise la plus ancienne est *Lugudûnon* (Λουγουδοῦνον, νῦν δὲ Λούγδουνον καλούμενον, Dio Cass. XLVI, c. 50), que Siegfried a expliqué comme un composé de *lugu* « petit » (= irl. *lau*, *lu*, compar. *laigiu*; gr. ἐ-λαχύς, sansc. *laghu*-s., lat. *le*(g)*vis*) et de *dúnon* (latinisé *dunum*), ici glosé par « mons » et dans Plutarque (*de Flum.*) par τόπον ἐξέχοντα. C'est l'irlandais *dún*, « castrum, » le vieux gallois *din* (gl. arx), le haut allemand *zaun*. Quand on se souvient de l'usage habituel des diminutifs que les grammairiens appellent ὑποκοριστικοί, on peut comprendre comment un mot dont la signification réelle était « mons parvus, » a pu finir par signifier « mons desideratus. »

Are-morici (gl. antemarini), *are* (gl. ante), *are-vernus* (gl. ante obsta). Une glose qui rappelle la première de ces trois, est citée par Diefenbach, *Origg.* p. 231, dans l'*Itin. Hieros.*, dans l'*Itin. Anton.* ed. Wesseling, p. 617 : « *Aremorici* ante mare, *are* ante, *more* dicunt mare; et ideo *Morini* Marini. » La prép. *aré* (le vers d'Ausonius prouve que l'*e* est long) a été comparée par Ebel (*Beitræge*, III, 36) à παραί. Mais tout ce que nous savons des lois phonétiques gauloises rend improbable la supposition de la perte d'un *p* initial en cette langue, et j'aimerais mieux rattacher *aré* au vieux latin *ar* (dans *arbiter*, etc.) et peut-être au sanscr. *árât*, « prope. » *Morici* est le nom. plur. masc. de *moricos*, « marinus », lequel est un adjectif dérivé de *mori* (irland. *muir*, gallois *mor*) = le latin *mare*.

Dans *are-vernus* (gl. ante obsta) je vois une seconde personne du singulier de l'impératif moyen. L'*s* représente le sanscr. -*sva*, dans *bhar-a-sva* = φέρου pour φέρ-ε-σο. Quant à la racine, je rapprocherais ce verbe du sanscr. *vrnómi* de la cinquième classe, de *vr* « résis-

ter. » *Vernus* serait ainsi = *vrnushva*. Le *datalages* de l'inscription sur la plaque d'argent trouvée à Poitiers est peut-être un autre exemple de cette forme en *s*. Cf. le vieux gallois *datolaham* (Zeuss, Gr. p. 1070). Je ne sais si *cecos* (gl. dimitte, Dief. *Origg*. 289) n'en serait point un troisième exemple.

La glose *hrodanus*, leg. *rhodanus* (gl. judex violentus), se trouve aussi dans l'*Itin. Hieros.*, cité par Diefenbach, *Origg.*, p. 407, 408, où la première syllabe est mieux expliquée par « nimium. » La vraie lecture est *ro-danus* ou *rodanos*. *Ro-* est le préfixe intensitif bien connu (Zeuss, 829, 833), et *danus*, « judex, » est un dérivé de la racine DHÂ, « ponere, » comme le grec θέ-μις, le zend *dâ-tam*, le goth. *dôm-s* et l'angl. *doom*. Il est possible que le nom d'homme irlandais *Rodan* (Four Masters, ed. O'Donovan, Ad. 448) soit le même mot que ce *Rodanus* gaulois. Le nom du fleuve *Rodanus* n'a rien de commun avec ce terme. Il vient de la racine RAD findere, fodere. Ainsi le nom du fleuve *Scultenna* (Gallia Cispadana) est un congénère de l'irland. *scoltaim*, « scindo, diffindo, » lat. *culter* pour *sculter*. En grec, Χάραδρος (cf. χαρ-άσσω) est le nom de plusieurs torrents.

Brio (gl. ponte), quand on se rappelle les formes *Brivo-durum* (plus tard *Briodurum), Brivo-Isaræ*, « Pont-Oise, » *Samaro-briva*, etc., semble avoir perdu un *v* intermédiaire. *Brivo*, alors, est l'abl. sg. du gaulois *brivos* (*brivo-n* ?), « pont. » qui est (suivant M. Pictet) un congénère du gallois *briw*, « coupure, » *briwio*, « briser, » comme le haut allemand *brücke* est un congénère de *brechen*.

Ambe (gl. rivo) est l'abl. sg., et *ambes* dans *inter-ambes* (gl. inter rivos) est l'acc. plur. d'*ambis*, un thème en *i* de la racine AB, ainsi que le nom de fleuve gaulois *A-m-bris*, le gallois *A-m-byr* (lib. Landav., 165, 191, 216), ὄ-μ-βρος, *i-m-ber*, sanscr. *a-m-bu*, « aqua » (Glück, *Neue Jahrb.* 1864, p. 600). On trouve la racine sans la nasale dans *Abona* (Tacit., *Ann.*, XII, 31), maintenant *Avon*, Ἄβος (Ptol. II, 2), *Abusina*, irland. *abh*, « fluvius, » et *aibhell*, *uisce*, « eau. »

La prép. *inter* (vieux irl. *eter*, *etar*, Zeuss, 615) est le latin *inter*, osq. *anter*. Je ne la retrouve pas dans les langues britanniques.

Lautro (gl. balneo) est l'abl. sg. d'un gaulois *lautron* = le grec λουτρόν, racine LU, de laquelle viennent le latin *lu-o, lu-strum*, etc. Je ne connais pas cette racine dans les langues néoceltiques.

Nanto (gl. valle) est encore un abl. sg. d'un thème neutre en *o*. Je m'attendais à voir *nantu* (cf *brâtu-de*), car le dérivatif *Nantuates* indique un thème en *u*. Le nominatif (ou accusatif?) plur. de ce mot se voit dans *tri-nanto* (gl. tres valles), auquel il faut comparer *nanto*,

comme *avallo* (gl. poma), avec l'acc. plur. *dvorico*, « porticus, » que M. Pictet a récemment trouvé dans l'inscription gauloise de Guéret. Il va sans dire qu'ici l'*o* est identique au latin *ă*, au grec α. Dans le vieux irlandais il se perd régulièrement dans les neutres pluriels comme *nert*, « virtutes, » *olc*, « mala » (Z., 354), *arm*, « arma » (Z., 368), *membur*, « membra » (Z., 1006). Dans le néoceltique, *nanto-n* est représenté par le gallois *nant*, « ravine, ruisseau, » cornique *nans* (gl. vallis) plur. *nanssow*.

Le nombre *tri* se trouve aussi dans *triganarus* et τριμαρκισία.

Anam (gl. paludem) est le gaulois *anan* (*ânan*?) latinisé : cf. *logan*, « tombeau » (vieux gallois *lo*), sur l'inscription de Todi. Je ne connais rien de semblable à ce mot, excepté un *an* irlandais, « eau, » cité par O'Reilly s. v. *Aidbeis*. Cf., peut-être, le nom de fleuve espagnol *Anas* (Guadi-*ana*), et Ἄναυα, un lac salé au midi de la Phrygie, si ces deux noms sont des mots indo-européens.

Caio (gl. breialo sive bigardio) est un abl. sg. Je ne connais la signification d'aucun de ces mots latins. Le gaulois *caio-n* signifie peut-être une maison : cf. le gallois *cae*, le vieux irlandais *cae* dans *cerdchae*, et le bas latin *cayum*, « domus » (Diez, *Etym. Wört.*, I, 121, s. v. *Cayo*).

Onno (gl. flumen) est probablement un thème féminin en *â*, et p. ê. le corrélatif de l'irland. *inn*, « fluctus, unda, » et du sanscr. *andha*, « eau. » La glose d'Ausonius sur *Divona*, « fons addite Divis, » se base sur une identité présumée entre la terminaison *ona* et le mot *onno*. *Dévona* est un corrélatif du sanscr. *dévana* n. « das strahlen, » « glænzen, » Bœhtlingk-Roth.

Nate (gl. fili) devrait être *gnâte*, le vocatif sing. de *gnâtos* = le lat. (*g*)*natus*, de la racine GAN. Cf. une glose citée par Diefenbach, *Origg.* 362 : « Gnatus, filius, lingua Gallica et natus. »

Cambiare (gl. rem pro re dare). La terminaison de ce mot est latine. La racine se trouve aussi dans *Cambos*, une épithète de Mercure (De Wal, p. 52), que Siegfried a comparé avec le Mercurius *Nundinator*, Mercurius *Negotiator*. Voyez aussi Diez, *Etym. Wörterbuch*, I, 102.

Avallo (gl. poma), leg. *aballo*, vient d'un thème neutre en *o*, et paraît un nominatif ou accusatif pluriel : cf. irland, *abhall*, *ubhall*, gallois *afal*.

Doro (gl. osteo) est l'ablatif sg. de *doron*, ou plutôt (si nous nous rappelons *dvorico*) de *dvoron* = le sanscr. *dvâram*. On trouve le

gén. sg. de ce mot dans la glose *Isarno-dori*, c'est-à-dire *ferrei ostei*, citée par Diefenbach, *Origg.*, p. 367.

Renne (gl. arborem grandem) paraît un acc. sg. neutre d'un thème en *i*. Je ne puis l'expliquer, à moins cependant que ce mot n'ait perdu un *p* initial : cf. le gallois *prenn*, « arbre. »

Treicle (gl. pede) paraît être l'abl. sg. d'un thème en *i*, et venir de **tregile*, **tragile*, de la racine TRAGH, dans *ver-tragos* gl. κύων ποδώκης, irland. *traig*, « pied, » τρέχω. Le changement du *g* en *c* est dû peut-être à l'élision de la voyelle suivante.

WHITLEY STOKES.

Calcutta, décembre 1867.

VASES PEINTS INÉDITS

DE LA

COLLECTION DZIALYNSKI

L'an dernier, à l'exposition de l'Histoire du travail italien, le concours obligeant de madame la comtesse Dzialynska nous avait mis à même d'apprécier doublement le mérite de sa collection (1). Aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir apprendre qu'elle s'est considérablement enrichie à la suite d'acquisitions importantes que M. Dzialynski vient de faire pendant un voyage dans l'Italie méridionale. Guidé par une connaissance sûre et un goût éclairé, un tel amateur ne pouvait manquer d'être largement récompensé de ses peines. M. le comte Dzialynski a, en effet, rapporté une série de vases du premier ordre, autant par la beauté des figures que par l'intérêt des sujets et des inscriptions. La lecture des plus curieuses d'entre elles, et la description de quelques peintures, dont M. Dzialynski a bien voulu me permettre de donner la primeur aux lecteurs de la *Revue*, feront juger de cette élite de monuments figurés et épigraphiques.

N° 1. En première ligne doit être placée une calpis à couverte noire très-fine, sur laquelle on voit une figure de femme debout, jouant de la lyre. Les chairs, c'est-à-dire le visage, les pieds et les mains, sont peintes en couleur blanche, tandis que le reste du personnage, les cheveux, les vêtements et la lyre, est exprimé au moyen de traits gravés avec une pointe qui a entamé le vernis de façon à tracer une sorte de silhouette. C'est la célèbre Sappho, comme l'indique l'inscription ΦΣΑΘΟ, tracée auprès d'elle par le même

(1) Exposition universelle de 1867. Histoire du travail. *Catalogue des antiques de la galerie italienne*, nos 30, 148, 155-157, 174.

procédé. L'orthographe de ce nom diffère sensiblement de celle que nous montre le précieux vase de Munich, publié par Steinbüchel (1) et Millingen (2). Mais il faut remarquer que Ψαπφώ est une forme appartenant au dialecte éolien, dans lequel étaient écrites les poésies de Sappho. Or le premier caractère de l'inscription qu'on pourrait regarder comme une antique figure du Π (3), paraît plutôt, après un examen attentif, être un Φ négligemment tracé, c'est-à-dire l'aspiration du Π. Ce changement a lieu dans le nom Φερέφασα sur un beau vase de Girgenti (4). Quant au quatrième, sa complication (que nous n'avons pu reproduire qu'imparfaitement) pourrait y faire voir les deux lettres ΠΦ en monogramme. Peut-être aussi faut-il l'attribuer seulement à l'hésitation de la main, qui, mal habile à se servir du poinçon, a fait éclater le vernis presque partout où elle a passé. Nous lisons donc ΦΣΑΠΦΟ ou tout au moins ΦΣΑΦΟ; et l'on connaît aussi la forme Ψάφω.

Notons maintenant trois vases signés de noms d'artistes.

N° 2. Une cylix rouge, de la fabrique habituelle de Tléson, fils de Néarque, qui porte la signature répétée des deux côtés : TLESON HO NEAPXO EΓOIESEN.

Puis deux noms nouveaux dans la liste des céramographes.

N° 3. Une olpé noire de fabrique très-ancienne, décorée seulement d'une zone rouge sur laquelle est la légende : KPITON EΓOIESEN : VEΓOSVS. Cette Olpé, signée de Criton, ressemble particulièrement à celle qu'a publiée M. de Witte en 1862 (5), et qui porte l'inscription : Λυσίας μ' ἐποίησεν ἡμιχώνῃ. L'interprétation de la seconde partie de notre inscription souffre seule quelque difficulté; mais je pense qu'on ne doit pas lire autrement que : ἡ (Ηε)πόσις, *breuvage* (6). Cette lecture trouve un solide appui dans la comparaison avec le mot ΗΔΥΠΟΤΟΣ qui se lit sur un oxybaphon, con-

(1) *Sappho und Alkaios*, Wien, 1822, petit in-fol.

(2) *Ancient uned. Monum.*, pl. XXXIII. — V. aussi Dubois-Maisonneuve, *Introd. à l'étude des vases*, pl. LXXXI. — Welcker, *Alte Denkmæler*, II, pl. XII. — O. Jahn, *Beschreibung der Vasensammlung Kœnig Ludwigs in der Pinakothek*, n° 753.

(3) Kirchhoff, *Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1863. — Thenon, *Revue archéologique*, nouv. série, t. VIII, p. 441-447 et pl. XVI. — Fr. Lenormant, *Revue numismatique*, 1864, p. 103. — Max Pinder (*Die antiken Münzen des Kœniglischen Museums*, p. 55) fait remarquer que la forme du Ͻ (Φ) est voisine de celle du *phé* des Phéniciens.

(4) Politi, *Spiegaz. di cinque vasi di premio*, tav. VII. — *Élite des monum. cér.*, t. III, p. 121 et 176, pl. LXII.

(5) *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, p. 71, 25 avril 1862.

(6) Le digamma en forme de V se trouve dans l'alphabet antique donné par M. Kirchhoff.

servé au Louvre et publié par M. Miller (1). Quant à l'υ placé pour un ι dans le mot ΠΟϟVϟ, on n'a pas lieu de s'en étonner, si l'on considère que le même changement se produit dans l'écriture du mot παῖς sur l'amphore de Nola suivante. Si l'on n'admettait pas la transcription du dernier groupe de lettres, telle que je viens de le proposer, on pourrait chercher dans VEΓΟϟVϟ, en considérant le premier caractère comme un λ, quelque dérivé de λείϐω et λίϐος, signifiant vase à verser goutte à goutte, ou de λέπω avec le sens de mince vaisseau. Je n'insisterai pas ici sur ce point.

N° 4. Ce vase nous montre l'Aurore poursuivant Céphale; au revers, un vieillard appuyé sur son sceptre. On y trouve les mots : ΚΑΛΟΣ ΗΟ ΠΑVΣ (*sic*); plus loin, ΚΑΛΕ ΗΕ ΓΑVϟ (*sic*); ailleurs encore : ΣVΑΠ ΟΗ ΣΟVΑΚ (*sic*). Au milieu de cette irrégularité dans la forme des lettres, on remarquera principalement l'emploi simultané du Σ à trois et à quatre jambages.

N° 5. Le second nom d'artiste nouveau se voit sur un dépas à figures rouges de petites dimensions, et d'une exécution très-soignée, qui représente de chaque côté un groupe de satyres et de ménades composé de quatre personnages. Au centre de l'un des groupes on lit en deux lignes, ainsi disposée, la signature de Σωτάδης :

ϟΟΤΑΔΕϟ
ΕΓΟΙΕ

Ce vase a la plus grande analogie avec le dépas de la collection Luynes signé du nom d'Epigène (2).

N° 6. Je soumettrai maintenant à l'appréciation des archéologues une amphore à anses cordées d'un beau style et de l'école de l'artiste Euphronios. Sur chaque côté est peinte une figure qui n'a pas moins de deux cent trente-cinq millimètres de haut. [D'abord un éphèbe couronné d'ache et entièrement nu qui incline une amphore apode dont le contenu s'échappe et coule jusqu'à terre, sous la forme d'un liquide de couleur pourpre. Ce premier côté porte des inscriptions en quatre places différentes. Près de la tête de l'éphèbe, on lit, horizontalement par rapport au personnage, ΑΘΕΝΙΟϟ. Puis, sur trois lignes tracées parallèlement à la direction de la figure, c'est-à-dire en sens vertical : ΕΝ+Ε, par derrière; ΗΔ... entre les jambes : en cet endroit du champ, le vase a souffert, et l'inscription paraît

(1) *Rev. arch.*, nouv. sér., 1862, p. 90.
(2) *Ann dell' Inst. arch.* 1850, Tav. d'agg. H. et I.

interrompue; enfin, OINON, par devant. AΘENIOΣ est le nom de l'éphèbe, soit qu'il ait été écrit pour Ἀθήναιος, soit qu'il exprime Ἄθηνις au génitif. Les trois autres mots font évidemment partie d'une même phrase ENꝈE HΔ(VN) OINON, en rétablissant ainsi le second mot interrompu. Il faut lire : Ἔγχει ἡδὺν οἶνον, *verse l'agréable vin*, sens qui s'accorde parfaitement avec l'action représentée par la peinture. La même épithète, appliquée au vin, se trouve dans ces vers de l'Odyssée (I, 354) :

Οἶνον ἐν ἀμφιφορεῦσι δυώδεκα πᾶσιν ἀφύσσας
Ἡδὺν, etc.

L'inscription HΔYΠOTOΣ, que j'ai citée plus haut, et le nom HΔYOIN... (Ἡδύοινος) porté par un satyre dans une peinture vasculaire (1), répondent, je crois, suffisamment à l'objection qu'on pourrait faire relativement à l'H pris, non comme une simple aspiration, mais comme une voyelle : HEΔVΣ HOINOΣ se lit sur une cylix de la Pinacothèque de Munich (2); notre vase présente les mêmes expressions, avec absence d'aspiration de part et d'autre.

L'autre côté n'est pas moins intéressant : il nous montre un satyre barbu, couronné de lierre et vu de dos (pose fort curieuse), qui tient une tibia de chaque main. Il retourne la tête qui est vue de profil (*respiciens*), a des oreilles d'animal, une queue de cheval, et sur sa bouche est appliqué le bandeau que portaient les aulètes dans l'exercice de leur art. Deux inscriptions sont tracées dans le champ : à droite, OIΦON; à gauche, BPIKON. Ces deux mots me paraissent encore constituer une phrase qui pourrait être ainsi interprétée : Οἴφον (aoriste second d'οἴφω, sans augment, *Gloss.*, forme poétique et ionienne, comme γοόν de γοάω dans Homère); βρίχον serait là pour βρίακχον (la bacchante). Cette légende conviendrait parfaitement à la figure que nous montre ce côté de l'amphore. Je crois donc qu'il est inutile de chercher à employer ici le mot Βρικός donné, d'après Hesychius, dans le *Thesaurus* d'Henri Estienne (éd. de 1833) : il en faudrait justifier la forme accusative; nous avons d'ailleurs une autre altération du mot sur un vase où BPIAXOΣ désigne un satyre (3).

Ce vaisseau, brisé et raccommodé dans l'antiquité, conserve les mar_

(1) Laborde, *Vases de Lamberg*, I, pl. 65. — Gerhard, *Antike Bildwerke*, pl. XVII.

(2) J. de Witte, *Cat. d'une coll. de vases* (Canino), n° 135. — Otto Jahn, *Beschreibung des Vasensamml.*, n° 331. — Miller, *Rev. arch.*, loc. cit., p. 91.

(3) *Cat. di scelte Ant. etr. trov. negli scavi del princ. di Canino*, 1829, n° 1005. — R. Rochette, *Journ. des Savants*, 1830, p. 124. — Henri Étienne, *sub verbo*.

ques des agrafes à l'aide desquelles avaient été réunis les morceaux. Les vases qui portent des phrases pour inscriptions sont fort rares, et surtout quand ils réunissent différentes propositions.

N° 7. C'est à cette même classe qu'appartient une péliké à figures rouges sur laquelle on voit un jeune homme, disant à un éraste qui lui présente une bourse : ΔOΣ MOI, *donne-la-moi.* Le même sujet est répété des deux côtés, mais l'inscription ne se lit que sur une seule face. Dans la peinture anépigraphe, les traits de l'homme barbu ont un caractère tellement individuel qu'on serait presque tenté d'y reconnaître un portrait.

D'autres inscriptions intéressantes nous sont offertes par des vases à sujets agonistiques :

N° 8. Une olpé, dont le bord est décoré d'un quadrillé rouge et noir, nous montre encadrée dans un tableau une figure rouge de discobole avec l'inscription rétrograde : VΣIAΠƎΡIA+ d'un côté, et IAИΣOɅAK de l'autre. L'acclamation Χαῖρε παῖ σὺ, καλὸς ναί, n'est pas la seule chose à remarquer : l'anatomie singulière et pleine d'inconséquences de la poitrine et des jambes du discobole prouve bien que la peinture est due à un artisan italiote imitant les productions de l'art grec, tout en demeurant étranger à ses principes.

N° 9. Sur une olpé de même dimension que la précédente et qui semble sortir des mêmes mains, est peint un éphèbe entièrement nu qui lance un javelot au moyen de l'*amentum.* Ce détail, dont l'usage a été expliqué par M. P. Mérimée (1), d'après une amphore panathénaïque du Musée britannique, est très-distinct sur le vase de M. le comte Dzialynski, et cette peinture est, sous ce rapport, très-précieuse pour la connaissance du maniement des armes chez les anciens.

La même olpé porte en outre l'inscription ΜΕΛΙΕΥΣ ΚΑΛΩΣ. On le voit, les vases n[os] 8 et 9, qui sont identiques et très-probablement contemporains, se distinguent par la configuration des Λ et des Σ. Μηλιεύς est l'ethnique d'un bourg d'Acarnanie (2). Dans ΚΑΛΩΣ écrit par un Ω, faut-il voir l'adverbe καλῶς, *bien*, ou simplement un atticisme pour καλός? C'est ainsi que, sur d'autres vases, nous lisons ΔιόνυσΩς (3) — Ἀλκίμαχ Ως καλΩς (4).

(1) *Revue archéologique*, nouv. sér., 1860, p. 210.
(2) Steph. Byzant., *De urb. et pop.*, 1678, p. 465.
(3) Panofka, *Musée Pourtalès*, pl. XXVII.
(4) *Monum. de l'Inst. arch.*, t. I, pl. IX.

Plusieurs compositions mythologiques et héroïques sont accompagnées d'inscriptions.

N° 10. Je signale à l'attention des connaisseurs un grand oxybaphon d'un dessin exquis, appartenant à la seconde manière des figures rouges. On y voit Bacchus, ΔΙΟΝVΣΟϟ (*sic*), dans l'appareil accoutumé, barbu, couronné de lierre, vêtu d'une tunique courte et d'un péplus, chaussé d'endromides et appuyé sur un thyrse, en face duquel est le satyre ΟΝΟΡΙΟΝ, qui lui sert de ministre pour la cérémonie qu'il accomplit, et vide le contenu d'une amphore dans un grand cratère placé entre eux deux. Au-dessus du cratère, on lit ces mots : ΑΛΚΙΜΑΧΟϟ ΚΑΛΟϟ (*sic*), en deux lignes. A droite, derrière Bacchus, est la ménade ΜΑΙΝΑϟ qui caresse une petite biche vue par derrière, en perspective, et au-dessus de laquelle on lit : ΑΞΙΟ///ΡΙ///ΠΗC (probablement Ἀξιοπρεπής) ΚΑΛΟϟ. A gauche, est une autre ménade, ΠΟΛVΝΙΚΑ, vêtue d'une tunique talaire et d'un péplus, le visage vu de trois quarts, les cheveux flottant sur les épaules. Elle pose le pied droit sur une pierre, et s'accoude sur son genou ; de la main gauche elle tient un thyrse. En regard, est le satyre ΜΙΜΑΣ (*sic*) assis sur un rocher et jouant de la double flûte, dans l'attitude de Marsyas. Sur un vase publié par Millingen (1), un satyre dans la même pose porte le nom de Κῶμος.

La variété des formes du sigma (ϟ, Σ, S, et enfin C) est tout à fait remarquable. La dernière de ces formes avait déjà été signalée par M. de Witte à la fin du nom ΤΡΙΠΤΟΛΕΜΟC inscrit sur un vase provenant aussi de l'Italie méridionale (*Élite des mon. cér.*, t. III, p. 172, note 2). Le présent oxybaphon permet de voir par quelles modifications successives, et dues probablement à la rapidité de l'écriture, le *sigma* est arrivé à la forme *lunaire*.

Le revers montre une ménade tenant un thyrse, et deux satyres enveloppés dans des tribons et appuyés sur des bâtons, auprès d'un terme d'Hermès qui est figuré de face.

N° 11. Une charmante cylix à figures rouges nous offre plusieurs noms de satyres et de ménades. A l'intérieur, c'est le satyre ΔΗΜΩΝ (Δήμων), qui danse en présence de la ménade ΚΟΡΩ (Χορώ) (2); à l'extérieur, deux satyres et deux ménades de chaque côté. L'un des groupes est composé du satyre ΑΙΕΤΟϟ (Αἰετός), de la ménade

(1) *Peint. ant. des vases de Coghill*, in-fol., 1817, pl. XIX.

(2) Voir sur la forme de ce nom : Gerhard, *Trinksch. und Gef.* 1848, 1re part., p. 7. — Bœckh, *Corpus*, 7398, 7461, vol. IV, p. 106, 117. — H. Estienne, *Thes.*, edit. Hase, etc., 1831-1865, *sub verbo*.

EVBOIA (Εὔβοια), du satyre KIΣΣOΣ (Κισσός) et de la ménade KINVPA (Κινύρα, *la plaintive*). — Dans l'autre, nous lisons le nom de satyre ΛHMNOΣ (Λῆμνος), et les noms des ménades ΔHΛOΣ (Δῆλος) et THΘVΣ (Τηθύς).

N° 12. Sur un stamnos à figures rouges, est représenté Hercule terrassant Antée, avec les noms HERAKΛEΣ ΣOIATNA. Ils sont tous deux nus et barbus, et ne se servent d'aucune arme. Derrière le héros, sa massue et son corytus sont accrochés à une colonne d'ordre dorique avec entablement et corniche. A l'extrémité opposée, une femme prend la fuite en étendant les bras, comme sur le grand cratère du musée du Louvre (1). M. de Witte a, sur une hydrie de la collection Durand (2), considéré cette femme comme la personnification de la Lybie. Gerhard la regarde comme une représentation de la *Valeur*, reconnaissant dans une inscription barbare tracée sur une amphore du Musée de Munich (3), les éléments du mot Ἀνδρεία.

Au revers, est figuré l'armement d'un jeune guerrier en présence d'une femme qui lui tient ses armes, d'un vieillard et d'un personnage de très-petite taille enveloppé dans son manteau. Est-ce à cause du manque de place que l'on a ainsi réduit ce dernier, ou a-t-on voulu figurer un enfant? Je penche plutôt pour la dernière opinion, et la présence de cet enfant ajoute un sens nouveau à la scène de congé si connue; car nous y trouvons les quatre états principaux de la vie : l'homme en âge de porter les armes, le vieillard, la femme et l'enfant. Tandis que le premier part, les trois derniers restent à la maison.

N° 13. Amphorisque à tableaux jaunes et à figures noires et blanches, du style d'un vase de Lamberg (4), de plusieurs autres du Louvre à sujets héracléens, et de celle qui représente Jupiter et Diane Phosphoros, actuellement au Cabinet des médailles de Paris (don Luynes) (5). — Nous voyons le petit Achille que Pélée ΠEΛEVΣ tient dans la main et présente au centaure Chiron +EPON qui porte deux lièvres attachés à un bâton. Un grand chien blanc complète la composition. C'est un sujet que les artistes d'un grand talent ont aimé à traiter, témoin la belle amphore de Pamphæus conservée

(1) *Monum. ed ann. dell' Inst. arch.* (années in-fol.), 1855, pl. V.

(2) *Descr. des antiquités du chev. E. Durand*, n° 305.

(3) *Auserl. gr. Vasenb.*, pl. CXIV, t. II, p. 106.

(4) Millingen, *Ancient uned. Monum*, pl. IX. — Laborde, *Vases de Lamberg*, I, p. 14, vignette. — *Élite des mon. cér.*, I, pl. VI.

(5) Minervini, *Monum. ined. possed. da R. Barone*, Naples, 1852, pl. I.

au musée du Louvre, et l'admirable stamnos du cabinet de M. Albert Barre, que nous avons décrit dans le Catalogue de l'exposition italienne (1).

Le tableau du revers représente Mercure et Maïa, accompagnés d'un bélier; avec de fausses inscriptions.

Madame la comtesse Dzialynska possède deux autres amphorisques de la même fabrique, si remarquable par l'emploi abondant de la peinture blanche et la finesse des traits de retouches.

N° 14. L'Aurore, HEOΣ, poursuivant Céphale, est le sujet qui décore une calpis, sur le col de laquelle on lit KAΛE.

N° 15. Une fine amphore de Nola représente un éphèbe portant un aulopis, en face d'une jeune fille qui tient un bouclier et une lance; l'épisème du bouclier est un grand A.

N° 16. Sur un autre vase se trouve un épisème de bouclier très-intéressant : c'est le type composé de trois croissants et d'un globule central, exactement semblable à celui d'une série d'as italiques (2).

N° 17. Sous le pied d'une coupe apode brûlée et sans aucune décoration, est tracée à la pointe l'inscription suivante en caractères étrusques, indiquant qu'elle fut la propriété d'un certain *Carpennius*.

I M · Ƨ Ǝ I И V П ◁ И > Ƨ Ǝ П V >

N° 18. Amphore de Nola. Victoire volant et apportant une grande cithare à un musicien en longue robe, qui tend la main pour la recevoir. Ces deux figures, occupant chacune une face de l'amphore, sont accompagnées d'un côté des légendes barbares : ΛVIOΣ EVI et ΛVIOΣ IΛVOΣ; de l'autre, IΣOIVΛ (légende rétrograde) et ΛVIOE ΛVIOΣ, dans lesquelles on reconnaît les éléments des mots Λύχος εὖ, Λύχος χαλός.

N° 19. Une calpis qui, à en juger par son beau vernis noir et par le style de la figure rouge qu'elle porte, paraît être un peu postérieure au vase représentant Sappho, mais sortir du même atelier, nous montre l'Aurore ailée s'élevant dans les airs, une hydrie de la forme dite calpis dans les mains (3). Le mouvement de cette figure est admirable.

N° 20. Une pièce capitale de la collection est un superbe rhyton

(1) Histoire du travail. *Antiques de la galerie italienne*, n° 154.

(2) Marchi e Tessieri, *L'Æs grave del Mus. Kircher.*, classe III, pl. XI, n°s 1-3.

(3) Cf. le lécythus du Louvre. Millingen, *Ancient unedited Mon.*, in-4°, pl. VI. — *Elite des mon. cér.*, II, pl. CVIII *a*.

en forme de tête de bélier, véritable chef-d'œuvre de céramique. Je n'ai pas le loisir ici d'en pouvoir faire apprécier le mérite au point de vue de l'art, je me bornerai à indiquer les sujets qui le décorent. Sur le col, on voit deux épisodes de la scène d'Ariadne endormie dans l'île de Naxos et surprise par un satyre. Au-dessous de ce col et sur la partie postérieure de la tête du bélier, on remarque une peinture représentant Bacchus qui fait une libation en présence d'un satyre, figures qui occupent une place tout à fait insolite. Cette circonstance contribue encore à rendre ce beau vase extrêmement remarquable.

Je citerai encore trois des plus importants vases anépigraphes.

N° 21. Une cylix apode de la fabrique de Santa-Maria de Capoue est décorée de figures extrêmement fines; d'un côté, nous voyons un prêtre accomplissant une cérémonie religieuse auprès d'un autel sur lequel est allumé du feu. De l'autre, ce même prêtre examine les entrailles d'un bélier qui vient d'être immolé, et qui est étendu sur une table. Un jeune ministre tient l'animal par les pieds de derrière.

La scène des présages exprimée d'une façon aussi complète est un sujet nouveau parmi les représentatio s céramographiques. Nous connaissions seulement ces compositions dans lesquelles un guerrier inspecte le foie d'une victime (ἡπατοσκοπία), et ce curieux vase qui nous montre un bélier immolé aux pieds du devin Tirésias (1).

N° 22. Un stamnos à belles figures rouges montre d'un côté l petit Bacchus confié aux Hyades (2). L'une d'elles le tient dans ses bras, à moitié enveloppé dans son péplus, et semble le présenter à une seconde nymphe qui tient une lyre de la main gauche; derrière celle-ci, une troisième femme place un stamnos sur un trapèze, afin d'accomplir une cérémonie bacchique. — Le revers représente deux suivantes de Bacchus tenant chacune un scyphus et précédées d'une troisième qui porte une torche (3).

(1) *Bullet. arch. Napol.*, tav. V-VI, p. 100. — *Archæologische Zeitung*, 1844, p. 290. — *Monum. inéd. de l'Inst. arch.*, vol. IV, 1845, tav. XIX. — *Annales*, t. XVII, p. 210.

(2) Voy. J. de Witte, *Nouv. Annales de l'Inst. arch.*, 1837, t. I, p. 290. — Duc de Luynes, *Descript. de quelques vases peints*, in-fol., pl. XXVIII.

(3) Comparez les *riti bacchici* des vases suivants : *Museo Borbonico*, vol. XII, tav. XXI-XXIII — J. de Witte, *Études sur les vases peints*, 1865, p. 93. — *Annali dell' Inst. arch.*, 1862, tav. d'agg. D. — *Monumenti*, vol. VI, tav. V et XXXVII. — *Ibid.*, vol. VII, tav. LXV et LXXXII — Gerhard, *Denkmæler*, taf. CCXXV. — On a vendu dernièrement, à Paris, un scyphus à figures rouges représentant Bacchus imberbe, nu et debout, devant lequel un satyre apporte un trapèze à quatre pieds;

N° 23. Enfin une grande amphore à volutes, de Ruvo, est remarquable par le nombre et la hardiesse des belles figures qui la décorent. La lutte de Pélée et de Thétis est encadrée d'un grand nombre de personnages accessoires, parmi lesquels on remarque au premier plan une nymphe de l'Océan assise sur un hippocampe, au milieu de dauphins et de monstres marins. Toutes ces figures se mêlent, s'entrecroisent et forment l'ensemble le plus harmonieux. — Au revers est une procession d'initiés.

Madame la comtesse Dzialynska possède encore un grand cratère représentant le combat d'un Grec contre une Amazone à cheval; plusieurs lécythus à fond blanc, une sorte d'aryballe sur lequel est peint le supplice de Marsyas, enfin plusieurs beaux vases, déjà publiés, parmi lesquels je citerai l'hydrie brûlée dont la peinture a été commentée par M. Otto Jahn (1), le stamnos où l'on voit un Bacchus-colonne (στῦλος), décrit par M. Minervini (2), et le scyphus qui représente Thésée et Skiron (3).

HENRI DE LONGPÉRIER.

28 mars 1868.

cette peinture montre probablement les apprêts d'une cérémonie comme celles qui font le sujet des compositions précédentes.

(1) *Ann. dell' Inst. arch.*, 1866, p. 326, tav. d'agg. U.

(2) *Monum. ined. possed. da R. Barone*, pl. VII.

(3) *Monum. dell' Inst. arch.*, vol. III, 1842, tav. XLVII.

EXAMEN

DE LA

SIGNIFICATION ATTRIBUÉE AUX NOMS D'HOMMES

SARMENTIUS, PROJECTUS, STERCORIUS;

ÉTYMOLOGIE DE *TULLUS, PIRASIUS*

Dans un intéressant Mémoire publié par la ***Revue archéologique*** (1), M. E. Le Blant a cherché à établir que les vocables, tels que ***Calumniosus***, ***Injuriosus***, ***Importunus***, ***Molestus***, ***Fœdula***, ***Stercorius***, etc., qu'on lit dans les auteurs ou sur un assez grand nombre d'épitaphes, étaient des termes de reproche ou de mépris infligés par les païens aux premiers chrétiens et acceptés par ceux-ci avec une sorte de résignation fière et joyeuse. Le caractère étrange de ces noms n'était pas resté inaperçu, et Cannegieter en avait même fait le sujet d'une dissertation spéciale, encore utile à consulter, malgré les connaissances plus étendues que nous possédons dans cette partie de l'onomastique latine. Je me borne à en extraire, à cause de sa justesse et de son à-propos, le passage suivant (2) qui pourrait servir d'épigraphe aux études faites sur la même matière depuis cet érudit: « Atque ut Gentilibus exprobrarent injurias et contumelias quas animo æquissimo patiebantur Christiani, se ***Contumeliosos***, ***Projectos***, ***Rejecticios*** nominabant. ***Contumeliosum*** accipe non qui infert, sed qui accipit contumeliam. »

(1) *Recherches sur quelques noms bizarres adoptés par les premiers chrétiens* (*Rev. arch.*, juillet 1864).

(2) H. Cannegieteri : *De mutata Romanorum nominum sub principibus ratione* 1758 (cap. de Nomin. Christian. prisc., p. 76).

En revenant sur cette question, je dois tout d'abord déclarer que je n'ai nullement l'intention d'infirmer les conclusions de la thèse de M. E. Le Blant dans ce qu'elles ont de général; je demande seulement à faire quelques réserves pour les noms de *Sarmentius*, *Projectus* et *Stercorius*, dont l'examen attentif m'a conduit à une interprétation différente de celle qu'a adoptée l'auteur.

Pour la commodité du lecteur, qui me saura sans doute gré de lui épargner de fastidieux renvois, je ferai précéder mes propres observations du texte même des passages, — entre tirets, — que je me propose de réviser.

SARMENTIUS.

— « Nommez-nous *Sarmenticii,* » disait Tertullien aux Gentils à l'occasion d'une nouvelle injure, « jetez cette parole dérisoire à ceux que vous brûlez dans un cercle de sarments. Soit! l'instrument de notre supplice est notre appareil de victoire; notre robe brodée de palmes, c'est le char de notre triomphe. ».... Dans le pays même (Afrique romaine) où les fidèles recevaient le surnom dérisoire dont parle Tertullien, je trouve un évêque appelé *Sarmentius*, vocable qui fut aussi celui d'un magistrat de l'époque de Constance. —

Il résulte de ce passage que M. E. Le Blant étend au nom de *Sarmentius* la signification cruelle de *Sarmenticius*; mais il faut reconnaître en même temps que l'auteur paraît avoir confondu, par une inadvertance bien excusable, deux vocables tout à fait différents; *Sarmentius*, nom d'un évêque africain, ne peut, à cause de l'analogie évidente, être séparé de ceux des *Ampelius*, *Vindemius*, *Vindemialis*, *Vinitor*, *Segetius*, *Sementius*, autres évêques de la même région et de la même époque, dont Morcelli a donné la liste dans son *Africa Christiana*. Si, d'après l'autorité de Tertullien, il est vrai que *Sarmenticius* signifiant « celui qui n'est bon qu'à brûler aux sarments » a pu devenir une épithète réservée aux fidèles, une semblable attribution n'est pas applicable à *Sarmentius*, dénomination bien inoffensive, empruntée comme *Ampelius*, *Vinitor*, etc., à la culture de la vigne.

Du reste, l'acception dépréciative par laquelle *Sarmenticius* diffère surtout de *Sarmentius*, a pour signe grammatical le suffixe, ou plutôt le débris de suffixe *-c-*, intégralement lat. *cu*, anciennement *co*, gr. κο, sanscr. *ka*. Ce suffixe, qui sert en sanscrit à former des possessifs, confère en principe aux mots si nombreux où on le voit figurer, un sens général d'appartenance; en vertu d'une asso-

ciation naturelle d'idées, cette acception se spécialise quelquefois en celle de péjoratif (c'est le cas de *Sarmenticius*), comparable à l'acception que prend en français la terminaison, d'origine germanique, *ard* (pour *hart* « durus »), comme dans *pendard,* « qui mérite la corde. » Je prends un exemple pour bien mettre en lumière le changement d'acception du suffixe *cu*, *co*. Dans *Itali-cu-s*, *publi-cu-s*, ἱππι-κό-ς, on ne peut lui méconnaître le sens d'appartenance, de propriété, tandis que dans les féminins en *trix*, *tri-c-s*, dérivés de masculins en *tor*, il joue le rôle de diminutif, les féminins n'étant, en quelque sorte, que de véritables diminutifs des masculins correspondants; ainsi, *geni-tor* et *geni-trix* (*geni-tri-c-s*), *imperator* et *imperatrix.*

Les détails dans lesquels je viens d'entrer m'ont paru nécessaires pour la complète démonstration que j'avais en vue. Pour en revenir à *Sarmenticius*, il n'est pas hors de propos de noter qu'à une époque encore peu éloignée de nous, le supplice du feu a de nouveau donné lieu à un sobriquet qui équivaut exactement au *Sarmenticius* des Romains, et que pour les hérétiques, en butte aux mêmes persécutions que les premiers fidèles, la similitude de destinée s'est continuée jusque dans le choix de l'épithète de *fagots* qui leur fut affectée.

PROJECTUS.

— « Puis viennent les noms qui ne sont autres que des termes vagues de reproche ou de mépris : *Fœdulus*, *Fœdula*, que je note quatre fois en Gaule; *Malus*, *Mala*, *Maliciosus*, *Pecus*, *Ima*, qui semblent pouvoir être joints à cette série, *Molesta*, *Prœjectus*, *Projectus* et *Projectitius* (en note), dont le sens est si bien établi par le texte d'Ammien Marcellin : « Salutat te Palladius Projectitius, qui non aliam ob causam dicit se esse projectum nisi quod in causa Tripolitanorum apud aures sacras mentitus est. »

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que l'insistance de Palladius à expliquer son surnom, au lieu de conserver à ce vocable sa signification habituelle, a, tout au contraire, pour effet de l'en faire dévier et de lui prêter un sens purement de circonstance. Il n'y a là qu'un jeu de mots qui ne peut constituer un argument et que je crois avoir le droit de récuser, préférant m'en tenir aux textes de Plaute, desquels il ressort que l'appellatif *Projectus*, et, avec une intention plus marquée, *Projecticius*, servait à désigner l'enfant que, suivant la coutume barbare des anciens, ses parents exposaient

sur la voie publique quand ils ne voulaient pas l'élever. Il suffit, en effet, de rappeler les passages suivants de la *Cistellaria* :

Lemnique despondit natam adulescentulo
Amore capto illius *projecticiæ*.
Requirens servos reperit quam *projecerat*.
(Argument attribué à Priscien.)

Eam postquam peperit, jussit parvam *projici*.
(Act. 2, sc. 3, v. 74.)

Si l'on observe que *Projecticius* est préférable à *Projectitius*, comme orthographe étymologique, il n'échappera à personne que les considérations développées précédemment au sujet du suffixe *-c-*, expliquent la nuance de signification qui existe entre *Projectus* et *Projecticius*.

Je ne crois donc pas que ces vocables soient des épithètes injurieuses, à l'adresse spéciale des chrétiens; ce sont des appellatifs comparables à *Spurius*, qui rappellent une naissance malheureuse, et ne sont pas sans analogie avec nos noms de famille *Trouvé*, *Sauvé*, *Perdu*, etc., probablement imposés d'office dans le principe à des enfants nés de parents inconnus.

On sait que chez les anciens les dénominations étaient souvent tirées des circonstances qui accompagnaient la naissance, telles qu'un accouchement pénible, l'absence du père, le moment ou l'heure de la journée, l'ordre de primogéniture; de là les noms de *Agrippa*, *Servius*, *Cæso* (1), *Proculus*, *Proculeius*, *Lucius*, *Manius*, *Crepereius*, *Vespronius*, *Primus*, *Secundus*, *Tertius*, *Quartus*, *Quintus* et *Quintius*, *Sextus* et *Sextius*, *Septimus* et *Septimius*, *Octavius*, *Nonus* et *Nonius*, *Decimus*, *Undecimilla*, *Meridianus*. Au sujet des vocables empruntés aux noms de nombre, je crois qu'il y a une distinction à faire; les simples adjectifs ordinaux, comme *Sextus*, *Quintus*, peuvent indiquer l'ordre de primogéniture, mais leurs dérivés en *ius*, *io*, comme *Primio*, *Quintius* et *Quintio*, *Sextius* et *Sextio*, *Octavius*, se rapportent plutôt à l'heure de la journée; il faut, en effet, noter que la série de ces appellatifs ne dépasse pas le nombre onze, et que *Meridianus* peut tenir la place du douzième; de plus, les anciens tenaient un compte minutieux de la durée de la vie, puisque sur certaines inscriptions l'existence du défunt était relatée à une heure

(1) *Agrippa*, venu au monde par les pieds et difficilement; *Servius*, enfant dont la mère est morte en lui donnant la vie; *Cæso*, venu par les flancs incisés de sa mère.

près. L'heure de la naissance était donc scrupuleusement observée aussi, et souvent le nom de l'enfant était choisi de manière à en faire une mention perpétuelle.

Par opposition à *Projectus*, *Projecticius*, le prénom *Tullus*, d'où le gentilice *Tullius* (écrit parfois *Tulius*), a dû vraisemblablement, comme je le crois, être réservé dans l'origine à l'enfant que les parents se décidaient à conserver; le nouveau-né était posé à terre, et on ne le nourrissait qu'autant que le père, après l'avoir considéré, ordonnait de le lever, *tollere* (1); sinon l'enfant était exposé sur la voie publique, dans son berceau renfermant des objets destinés à le faire reconnaître. De là aussi le nom de *Levana* (2) (du verbe *levare*), déesse qui présidait à cette formalité. A cet égard le témoignage de Plaute est péremptoire :

Ego *projeci*, alia mulier *sustulit*.

Celui de Térence ne l'est pas moins :

Quidquid peperisset, decreverunt *tollere*
(*Andria*, Act. 1, sc. 4, v. 14.)
Si puellam parerem, nolle *tolli*.
(*Heauton*. Act 3, sc. 5, v. 14.)

Je dois dire que M. G. Curtius, comparant le sanscr. *tóla-mi*, « *tollo*, » *túlá-mi* « *pondero*, » *tólana-m*, « *ponderatio*; » le grec τλῆ-ναι, ταλ-αντο-ν; le latin *tulo*, *tollo*, *tolleno*, *tolerare*, fait entrer *Tullianum* dans ces rapprochements, mais ne parle point de *Tullus*, *Tullius* (3), comme on pourrait s'y attendre. Je crois que l'explication que je propose pour ces vocables, en m'appuyant sur l'étymologie de la racine *tal*, *tol*, les ramène d'une manière satisfaisante dans le cercle des formes rapprochées par le philologue allemand. La question est résolue pour le radical de *Tullus*; quant au suffixe, il y a doute sur la caractéristique, car la présence de la double *l* signifie que cette caractéristique a été oblitérée par l'assimilation; cependant le suffixe devant être à signification passive pour convenir à l'étymologie proposée, il est permis de conjecturer que *Tul-lus* est pour *Tul-nus* (comme *collis* pour *col-ni-s*), ou pour *Tul-sus* (comme *vel-le* pour *vel-(e)-se*), participe passif de *tulo*. On comprendrait que, dans ce dernier cas, la forme rivale (*t*) *latus* = τλητος eût supplanté *tul-sus*, ou *tullus*, qui ne serait resté usité que comme appellatif.

(1) *Voy*. Forcellini, au mot *Tollere*.
(2) Saint Augustin, *Cité de Dieu*, 4, 11.
(3) M. Mommsen fait dériver *Tullus* de *tollere*, mais sans aucun essai d'explication. (*Reinisches Museum*, t. XV, p. 197.)

STERCORIUS.

— « Enfin les noms si fréquents de *Stercorius* et de *Stercus*... Je néglige les exemples du vocable *Sterculus*, parce qu'il peut être considéré comme dérivé, ainsi que tant d'autres, du nom d'une divinité; tandis qu'on ne peut douter que *Stercoreus* ne représente une ignoble et grossière injure (voir Plaute, *Miles Gloriosus*, II, 1). Cette certitude m'engage à considérer comme des noms de fidèles ceux que l'on rencontre sur des marbres incomplétement caractérisés ou classés pàr les collecteurs au nombre des monuments païens. » —

Cannegieter professait une opinion analogue lorsqu'il disait : « Non etiam a fœtidis et pudendis inter gentiles nominibus abstinuerunt Christiani, cujusmodi est *Stercorius*, quo præcipue delectati videntur, ut despiciendam ac tetram humani corporis conditionem docerent : crebrum illud in cippis vetustis. »

Je ne puis partager le sentiment de M. E. Le Blant, non plus que celui de Cannegieter, et voici pourquoi.

D'abord, il existe trois inscriptions auxquelles il est bien difficile de ne pas accorder une attribution païenne :

DIS. MANIS. PARENTIS. (*sic*) || BENE. FECERVNT. FILIO || DIGNO. STERCORIO. QVI || VIXIT. ANVM. ET. MESES. V. ||

(Donat. *Suppl. ad Murat.*, p. 374, 2.)

D. M. || AVRELIA MAXIMA || QVAE VIX. AN. XXXV || NATA MVNICIPIO APVLI || AVR. MAXIMVS || MILITIAE PETITOR || CONIVX CONIVGI || ET FILIAE ISTERCORIAE || D. B. R. T. B. F. ||

(Murat, p. 788, 7)

D. M. || FLA. AVGVSTALIS || LEG. PRIIT. MOES. MILITA || VIT. ANNIS. V. MES. VI. DIE || XII. ORAS. IIII. VIXIT. ANNIS || XLI. MES. VII. DIE XV ORAS || IIII. ABVIT. CONIVGEM. C || ASTORINAM ANNIS. VIII. MES. III. DIE. VI. ORAS || IIII. ET FILIVM STIRCORIVM || QVI VIXIT. AN. III

(Murat, p. 814, 4.)

Je supprime le reste de l'inscription à cause de sa longueur, ne conservant que la portion qui intéresse le débat. On sait que la for-

mule dédicatoire D. M. ou DIIS MANIBUS n'implique pas nécessairement que les épitaphes où elle se lit soient païennes. En effet, dans quelques cas assez rares et pour des causes qui ont été diversement expliquées, elle se montre sur le même marbre avec d'autres formules d'un caractère incontestablement chrétien; or ces dernières lignes font défaut dans les inscriptions que je viens de rappeler, et l'on ne peut, sans pétition de principe, invoquer la présence de l'appellatif *Stercorius*, si l'on n'a, au préalable, établi par d'autres considérations l'attribution exclusivement chrétienne de ce vocable. Dans ces termes, je suis fondé à le regarder comme également apte à être porté par un chrétien ou par un païen. De tous temps, le bas peuple emploie des expressions grossières et ignobles sans y attacher de signification dégradante; c'est à ce point de vue que j'envisage les épitaphes dont il s'agit. S'il en était autrement, comment expliquer que d'affectueux parents imposent à leurs enfants de pareils vocables, et les consacrent avec piété sur des monuments funéraires? Il est, en effet, digne de remarque que la plupart de ces épitaphes appartiennent à des enfants en bas âge; et ne conviendrait-il pas dès lors d'adopter pour *Stercorius* une explication analogue à celle de Κοπρώνυμος, surnom que reçut l'un des Constantins, parce qu'il se salit lorsqu'il fut tenu sur les fonts baptismaux? Pour compléter la comparaison, il ne reste qu'à substituer à la cérémonie du baptême, la formalité de l'imposition du nom, *nominalia*, qui, chez les païens, avait lieu le huitième jour après la naissance pour les filles, et le neuvième pour les garçons. Dans cet ordre d'idées, les diminutifs *Sterculus*, *Istercula*, *Sterculio*, constituent topiquement d'excellents appellatifs pour des enfants en bas âge, tandis que *Sterceia* (1), *Sterceius* se rapporteraient avec non moins de convenance aux fonctions de la nourrice ou du gardien des enfants.

Quoi qu'il en soit de cette explication, je crois devoir émettre une autre conjecture. Les noms que j'examine ici ne sont point rares sur les inscriptions africaines; le recueil de M. Léon Renier en fournit cinq exemples qui n'offrent aucun indice d'attribution chrétienne: ce sont celles de *Antonius Sterculus*, n° 327; *Sittia Stercula*, n° 2,101; *Valeria Istercula*, n° 1,273; *Flavia Sterceia*, n° 655; *Tannonius Sterceius*, n° 3,223. La multiplicité de ces appellatifs dans une région bien déterminée me donne à supposer qu'ils pourraient bien en être originaires; d'autant plus qu'ils me paraissent correspondre à *Pirasius*, nom d'un évêque qui prit part à la collation de Carthage, en

(1) Tertul., *Adv. Valent.*

484. En effet, puisque nous sommes en terre sémitique, il est légitime de rapprocher, abstraction faite de la désinence de latinisation, *Pirasius* du nom biblique פֶּרֶשׁ *Peresch* (II, Chron. VII, 16), forme que Gesenius explique ainsi : « excrementa, fimus, faces in ventriculo, a separando et excernendo dictæ. » Il y aurait même lieu de rechercher si l'*i* final de *Pirasius* appartient au thème et indique un patronymique sémitique en *i*, *Pirasi-us*, ou si, appartenant au suffixe des noms latins en *ius*, il doit faire analyser ainsi : *Piras-ius*, quoique *a priori* ce dernier cas soit peu vraisemblable. Au biblique *peresch* comparez aussi l'arabe *farts* de même sens. Un autre nom biblique, גִּלֲלַי, *Gilalai* (Néh. XII, 36,) est également interprété *Stercoreus* par Gesenius, qui le rapporte à la racine גלל, *stercus*, a forma rotuada dictum. » Cet auteur fait en même temps allusion à l'usage encore en pratique dans certaines localités privées de bois, dont les populations emploient la fiente des chameaux en guise de combustible. Nous avons peut-être là la véritable clef de la signification des appellatifs *Stercorius*, *Sterceius*, *Stercutius*, *Stercatius* (1), etc , qu'il ne faudrait plus considérer comme des sobriquets de mépris, mais comme des dénominations empruntées à la fumure des terres, à l'entretien des étables et des écuries (comparez *Porcuaria*, *Pecuarius*), ou à des occupations domestiques du caractère local dont parle Gesenius. Il en résulterait que ces noms seraient les équivalents latins du punique *Pirasius*, de la même manière que *Bonifatius* correspond à *Namgedde*, à *Namphamo* ; *Benedictus*, à *Baricio*, à *Barigbal*, à *Birictbal*; *Donatus*, *Datianus*, *Dativus*, à *Zabidus*; *Adeodatus*, à *Muthumbal*, à *Baliton*, à *Zabdibol*; *Ferrius* (et peut-être *Ferreolus*), à *Birzil*, etc. Tous ces noms appartiennent à l'onomastique de l'Afrique romaine, et j'ai déjà eu occasion de démontrer avec plus de détail qu'ils peuvent être rangés en deux séries, l'une latine, l'autre punique, concordant terme à terme et embrassant un nombre assez considérable de formes différentes.

Une dernière observation; l'empressement que nos contemporains mettent à répudier les noms mal sonnants qu'ils tiennent de leurs ancêtres, prouve qu'ils sont loin d'être animés des sentiments de résignation que la théorie de M. Le Blant attribue aux premiers chrétiens; en effet, le *Bulletin des lois* nous apprend que des noms de famille, tels que *Méda*, *Mérida*, *Médier*, et bien d'autres, ne sont que des formes déguisées par l'addition ou la suppression d'une seule

(1) Je relève la forme remarquable *Stercatius* (*Stercutius?*) dans les *Act. Sanct.*, 24 juill., t. V, p. 535.

lettre, et destinées à détourner la malignité des plaisants ou à mettre en défaut l'indiscrète perspicacité d'un étymologiste.

Des sentiments de même nature ont dû exister chez les anciens qui ne voyaient aucun inconvénient, je parle de ceux des classes inférieures, à porter un nom plus ou moins grossier, mais qui, chrétiens aussi bien que païens, n'y auraient certainement point consenti si au fond de ces appellatifs avait résidé une intention injurieuse ou avilissante.

Dans l'admirable doctrine du christianisme, les fidèles apprenaient le pardon des outrages et la résignation aux souffrances; mais sa morale était trop élevée pour jamais leur enseigner la dégradation volontaire.

Pour conclure, je crois qu'il y a lieu, d'après les considérations précédentes, de rayer les trois noms *Sarmentius*, *Projectus* et *Stercorius* de la liste de proscription où les range M. E. Le Blant.

ROBERT MOWAT.

FOUILLES D'UN TUMULUS

DANS LA FORÊT DE CARNOET

COMMUNE DE QUIMPERLÉ (FINISTÈRE)

On voit au Musée de Cluny, sous le n° 1,798, une série d'armes et d'ornements en pierre, en bronze, en argent et en or, portant cette étiquette : « Objets d'origine celtique et gallo-romaine, trouvés dans un tombeau de la forêt de Carnoët (Finistère) par M. Boutarel, et donnés au Musée de Cluny par le ministre des finances. » En voici le catalogue :

1° Une chaîne en or du poids de deux cent vingt-cinq grammes ;

2° Une chaîne en argent fortement oxydée, composée d'un grand anneau et de deux autres plus petits ;

3° Un casse-tête en silex ;

4° Trois glaives ou poignards en bronze oxydés et portant les marques d'une couche d'argent ;

5° Une pique en bronze ;

6° Un petit poignard en bronze ;

7° Une pierre rouge ayant la forme d'un quadrilatère rectangle, percée d'un trou au sommet de chaque angle ;

8° Une amulette en pierre verte percée d'un trou ;

9° Plusieurs flèches en silex dentelées.

Il est impossible, en raison de l'intérêt toujours croissant qui s'attache à l'étude des monuments mégalithiques, qu'un archéologue n'éprouve pas, en passant devant cette vitrine, un vif regret de n'avoir sur une découverte aussi curieuse d'autre renseignement que la note que je viens de citer. Ce regret, je l'ai ressenti comme d'autres, mais j'ai pensé qu'il ne serait pas impossible de retrouver les person-

nes à qui cette découverte est due. En effet, j'ai été assez heureux pour les retrouver toutes, à l'exception de M. Boutarel. Ce sont : MM. Peyron, négociant ; Julien, receveur des douanes ; Binet, professeur de médecine vétérinaire à l'École d'agriculture du Lezardeau, demeurant tous trois à Quimperlé, et Le Doze, propriétaire cultivateur au manoir de l'Ile, en la commune de Clohars-Carnoët. Quoique les fouilles du tumulus de Carnoët remontent à vingt-cinq ans, les renseignements détaillés que je dois à l'obligeance de ces messieurs me permettent d'en donner une description presque aussi exacte que si elles avaient été faites hier.

La forêt domaniale de Carnoët commence à une lieue de Quimperlé et s'étend le long de la rivière qui descend de cette ville à la mer, jusqu'aux dépendances de l'abbaye de Saint-Maurice, fondée au XIIe siècle. Quelques tuiles à rebord qui ont été trouvées à l'entrée de cette forêt, peuvent faire supposer que les Romains y ont eu un établissement. Au moyen âge les ducs de Bretagne y avaient un château important qui, de sa situation au milieu des bois, prit le nom de Carnoët (Caër-an-coet, *castellum nemoris*). On en voit les ruines au bord de la rivière. C'est entre ces ruines et l'ancien village paroissial de Lothea, dans la partie N.-E. de la forêt, que se trouve le tumulus qui fait l'objet de cette note.

C'est une éminence régulièrement arrondie, dont la hauteur est d'environ quatre mètres, et le diamètre de vingt-six mètres. Elle est formée à sa surface d'une couche d'argile jaunâtre épaisse de cinquante centimètres. Le reste du tumulus se compose de moellons mêlés à de la terre. Il renferme à sa partie centrale, et au niveau du sol naturel, un dolmen, ou chambre sépulcrale, formé de neuf piliers et d'une plate-forme aujourd'hui brisée. La longueur de cette chambre à l'intérieur est de deux mètres, et sa largeur d'un mètre cinquante centimètres. La hauteur des piliers est aussi d'un mètre cinquante centimètres. Ces piliers sont des pierres plates de choix, qui ont été taillées sur les côtés, afin de pouvoir les rapprocher assez exactement les unes des autres pour empêcher la terre de pénétrer à l'intérieur. C'est évidemment dans le même but que des coins de pierre ont été fortement enfoncés dans les intervalles qui existent aux quatre angles de la chambre, à la partie inférieure des piliers. L'épaisseur de la plate-forme était de dix-huit centimètres, et celle de la couche de terre et de pierres qui la recouvrait, de deux mètres vingt-cinq centimètres.

Au mois de juillet 1843, M. Peyron, adjudicataire d'une coupe de bois dans la partie de la forêt où est situé le tumulus, voulut pro-

fiter de la présence de ses ouvriers sur les lieux pour y faire des fouilles. Il en demanda l'autorisation à M. Boutarel, inspecteur des forêts, à Quimperlé, qui y consentit à la condition que les fouilles se feraient sous ses yeux. Elles furent commencées dès le matin, en présence de MM. Peyron, Julien, Binet et Le Doze. Les ouvriers attaquèrent le tumulus par la partie supérieure, en y creusant un trou en forme de puits, et arrivèrent dans l'après-midi à la chambre sépulcrale. Elle était en parfait état de conservation. M. Peyron fit alors couper un jeune plant, dont on se servit comme d'un levier pour renverser la plate-forme. Mais cette pierre, qui était probablement fendue, se brisa dans un de ses angles, laissant une ouverture à peine suffisante pour donner passage à un homme. Un jeune ouvrier y entra le premier, et voici ce qu'il remarqua à l'intérieur de la grotte, dans laquelle la terre extérieure n'avait pas pénétré, au moins d'une manière appréciable :

Au milieu de la chambre, dans le sens de sa longueur, était une rangée de pierres plates au nombre de cinq à six, d'environ trente centimètres de côté. A droite et à gauche de cette ligne de pierres, les objets suivants étaient rangés d'une manière symétrique :

1° Une chaîne en or;

2° Une chaîne en argent très-oxydée et fragile comme du verre. Elle était formée de plusieurs anneaux dont quelques-uns furent détachés par les personnes présentes. On en a conservé longtemps des fragments à Quimperlé. Je n'ai pu, malgré mes recherches, en retrouver aucun.

3° Cinq poignards ou lances en bronze.

L'ouvrier remit ces objets à M. Boutarel et sortit de la chambre, où il fut remplacé par M. Le Doze, qui y trouva une hache en bronze que le premier explorateur n'avait pas remarquée. Mécontent de ce que M. Boutarel s'emparait de tous les objets, M. Le Doze, au lieu de lui remettre la hache qu'il venait de découvrir, la cacha dans une de ses bottes avant de sortir de la chambre. Il la donna plus tard à M. Lagillardaie, collectionneur de Quimperlé, dont le cabinet a été dispersé à sa mort. J'ai pu m'assurer, d'après le dessin que M. Le Doze a bien voulu me faire de cette arme, que c'était une hache à ailerons, sans anneau, semblable à celles que l'on trouve assez fréquemment en Bretagne, associées aux lances, aux épées et aux poignards en bronze.

M. Boutarel voulut à son tour entrer dans la grotte, mais son embonpoint l'en ayant empêché, il fit aussitôt briser la plate-forme par un maçon. On découvrit alors sur le sol de la chambre, mais recou-

vertes d'une légère couche de terre grasse et onctueuse au toucher :

1° Une pierre rouge ayant la forme d'un quadrilatère rectangle, percée d'un trou au sommet de chaque angle (1);

2° Une pierre verte percée d'un trou ;

3° Des pointes de flèches en silex dentelées, au nombre de dix à douze suivant les uns, d'une vingtaine suivant les autres.

Dans l'espoir de retrouver d'autres sépultures, M. Boutarel fit faire ensuite des tranchées en croix dans le tumulus ; mais ce travail n'amena aucune découverte nouvelle.

La pierre rouge, la pierre vertie et une partie des pointes de flèches en silex furent remises à M. Boutarel, qui profita, le mois suivant, du passage du duc de Nemours à Lorient, pour lui offrir l'ensemble de la trouvaille, qui fut ensuite déposée au Musée de Cluny. Si l'on compare le catalogue donné au commencement de cet article à la liste fournie par les personnes qui ont pris part aux fouilles, on verra que la science n'a guère à regretter que la perte de la hache trouvée par M. Le Doze. Quant au casse-tête en silex mentionné dans ce catalogue, aucune des personnes présentes ne se souvient de l'avoir vu.

La chambre sépulcrale du tumulus de Carnoët est un dolmen qui ne diffère des autres monuments du même genre, que par le soin avec lequel il est construit. Son état parfait de conservation au moment de la découverte, et l'ordre dans lequel étaient placés les objets qu'il renfermait, éloignent toute idée d'une violation qui aurait eu pour but d'y introduire les objets en bronze que l'on y a trouvés.

Tous les témoins de la fouille sont d'accord pour déclarer qu'il n'y avait ni vases, ni ossements, ni fragments de charbons, soit dans la chambre, soit à l'extérieur, mêlés à la terre du tumulus. On peut en conclure avec certitude que le corps n'a pas été brûlé, mais qu'il a été inhumé, comme c'était l'usage dans les sépultures dites de l'âge de la pierre. Le cadavre a dû être placé sur la rangée de pierres plates qui se trouvait au milieu de la chambre, et c'est en partie de sa décomposition que provenait ce terreau noir et gras dans lequel quel-

(1) M. Toullemont, maire de Plobannalec (Finistère), a trouvé, sous un dolmen de cette commune, une pierre rouge qui ne diffère de celle du tumulus de Carnoet qu'en ce qu'au lieu d'être percée d'un trou à chaque angle, elle n'en présente qu'un à chacune de ses extrémités. M. Wilde a publié le dessin d'une pierre semblable dans le premier volume de son Catalogue du musée de l'Académie de Dublin. On regarde en Angleterre ces sortes de pierres comme des polissoirs. Cette attribution me paraît bien douteuse.

ques-uns des objets étaient enfouis et que l'on pouvait pétrir avec les doigts comme un mastic.

Telle est la relation sommaire d'une des découvertes les plus importantes, au point de vue archéologique, qui aient été faites en Bretagne. Elle nous montre, en effet, l'industrie du bronze, non pas à son début, mais à une période avancée de perfectionnement, contemporaine d'un monument en tout semblable à ceux que l'on attribue exclusivement, au moins en France, à l'époque dite *âge de la pierre*. Je ne veux pour le moment en tirer aucune conclusion. L'étude de la *question celtique*, compromise tout d'abord par l'esprit de système, est à peine commencée. Ce n'est que lorsque de nombreuses observations auront été faites par des gens compétents, qu'il sera permis de hasarder une solution. Quant aux rêveries *bardiques* dont on voudrait embrouiller la question, sous prétexte de la résoudre, il faut les renvoyer au delà du détroit, qu'elles n'auraient jamais dû franchir.

Je voudrais, en terminant, exprimer un vœu. Le tumulus de Carnoët est aujourd'hui dans l'état où M. Boutarel l'a laissé, il y a vingt-cinq ans. La chambre, à l'exception de la plate-forme, est intacte. Mais que le besoin de pierres se fasse sentir pour la construction d'une maison de garde, ou pour toute autre construction, et cet intéressant monument ne sera pas plus respecté que ne l'a été le château ducal de Carnoët, dont les murs ont pendant si longtemps servi de carrières. Pour éviter un accident aussi regrettable, il est à souhaiter qu'il soit recommandé à la sollicitude de M. l'inspecteur des forêts, à Lorient. Ce tumulus n'est pas le seul qui existe dans la forêt de Carnoët. Mon ami M. Audran, notaire à Quimperlé, m'informe qu'il s'en trouve un second, ayant à peu près les mêmes dimensions que le premier, au S.-O. et sur la lisière de la forêt. Il a été fouillé par les gardes il y a une vingtaine d'années. Mais ils n'y ont pas découvert de sépulture.

R.-F. Le Men.

31 mars 1868.

NOTE

SUR

UNE SÉPULTURE DE L'AGE DE LA PIERRE POLIE

DÉCOUVERTE AUX ENVIRONS DE BOULOGNE-SUR-MER

Le plateau qui, à l'ouest de Boulogne, s'étend jusqu'aux garennes de Condette, bordé par la mer, entouré par la Liane qui coulait dans toute la vallée, ne se reliant à la terre ferme que par une étroite presqu'île du côté d'Écaux, offrait une situation trop belle et d'une défense trop facile pour n'avoir pas été habité dès les temps les plus reculés. L'homme de l'âge du renne s'établit sur les bords de notre détroit qui venait de s'ouvrir, et laisse dans le lœss de Châtillon, du Partel, etc., les traces de son industrie. Plus tard, à l'âge de la pierre polie, des peuplades campent sur notre plateau, et nous lèguent, comme témoins de leur passage, de nombreux silex épars sur le sol, l'atelier de fabrication d'Alpreck, et surtout les tumulus qui, avant l'établissement du camp d'Équihen, couvraient ces hauteurs. Un chemin, dit celtique, mène vers Écaux; c'est le long de cette ancienne voie que sont situés quatre tumulus près desquels était la sépulture que nous avons fouillée en octobre 1867.

Une avenue, en pente douce, longue de six mètres, conduisait au caveau funèbre, qui semble n'avoir été clos que par quelques blocs de grès simplement posés à côté les uns des autres. A l'entrée de la sépulture, on a trouvé une hache en silex qui paraît avoir été destinée à servir de nucléus (*Cf.* Leguay: *Rev. archéol.*, 1867), et deux haches polies, cassées vers le milieu, évidemment brisées lors de l'ensevelissement et analogues à celles que M. Leguay a signalées dans son étude sur les *Sépultures de l'âge archéologique de la pierre chez les Parisii*. Un foyer existait aussi près de l'entrée.

La fouille du caveau funéraire, outre les restes d'environ neuf individus, a donné les objets suivants :

Une hache en silex, polie, très-belle, longue de $0^m,115$; sa largeur à la petite extrémité est de $0^m,025$, et à la grande extrémité de $0^m,053$;

Un grattoir retaillé avec soin sur chaque bord, de $0^m,065$ de long ;

Un autre grattoir moins parfait, de $0^m,070$, trouvé contre un crâne;

Une ébauche de grattoir ;

Cinq à six éclats de silex taillés dans le type dit couteau ;

Deux éclats acérés, ayant pu servir de flèches ;

Une ébauche de petite hachette semi-circulaire ;

Une dizaine d'éclats de silex de la craie, pouvant rentrer dans le type désigné sous le nom de *silex votifs;*

Quelques morceaux et rognons de silex bruts, des silex craquelés par le feu, et quelques fragments de charbon de bois.

Passons au monument lui-même. Sa construction a été des plus simples. Au fond, le caveau était bouché par une grande dalle placée à peu près du S. au N.; cette dalle, en pierre brute, a $1^m,25$ de long sur 1 mètre de large; elle provient du terrain portlandien situé, au plus près, à trois kilomètres de distance. A droite, le mur est formé d'une autre plaque de calcaire et d'une série de blocs de grès ferrugineux, placés les uns contre les autres; ce mur a deux mètres de long, et est, comme la sépulture, orienté N. N. O. - S. S. E. Le mur de gauche, séparé du mur de droite par une largeur de 1 mètre 40 cent., est construit de la même manière, en blocs de grès bruts. Le plafond s'est éboulé à une époque indéterminée et s'est brisé; il devait être composé de plaques de calcaire portlandien. Inclinée contre le mur de gauche, sous un angle d'environ quarante degrés, nous avons retrouvé une des dalles qui le composaient. Le plancher est à environ deux mètres de la superficie du sol actuel; il ne présente pas trace de pavage.

Les couches sablonneuses qui composent le terrain au-dessus du plafond, sont de formation relativement moderne, et certainement postérieurs à l'ensevelissement. Il n'a pas existé de tumulus au-dessus du caveau funéraire : le plafond devait venir affleurer le sol.

Les individus ensevelis à Équihen (hommes, femmes, enfants) appartenaient à la race dite celtique, légèrement croisée avec la race dite autochtone ou ligure. Les cadavres avaient été inhumés, la face tournée vers l'entrée, dans la position accroupie; ce qui, du reste, est la position généralement observée dans les tombeaux de l'âge de la pierre polie. Nous devons avoir à faire ici à une sépulture de

famille, analogue à celles qui ont été signalées à Saint-Jean-d'Alcas et à Aubussarque par M. Cazalis de Fondouce (*Derniers temps de la pierre polie dans l'Aveyron*, 1867).

« Il est à supposer, dit M. Lartet en parlant de la célèbre sépulture d'Aurignac, quoiqu'elle soit d'une époque bien antérieure, il est à supposer qu'à chaque circonstance d'inhumation d'un corps humain, la dalle était écartée pour un moment, et ensuite réappliquée aussitôt la cérémonie terminée (1). »

D. Haigneré et Em. Sauvage.

(1) Deux sépultures semblables ont été découvertes il y a quelques années, l'une à quelques centaines de mètres du monument qui fait le sujet de cette note, l'autre à environ trois kilomètres, à Saint-Étienne.

LE

GÉNIE DES COMBATS DE COQS

Au mois de janvier dernier, j'ai publié dans cette *Revue* un miroir enrichi de dessins gravés, trouvé dans les environs de Corinthe en 1867, et dont je devais la communication à l'obligeance de M. Albert Dumont, élève de l'École française d'Athènes. J'ajoutais que cet intéressant monument était le premier de ce genre qui eût été trouvé en Grèce. A peine avais-je signalé à l'attention des savants ce miroir de travail grec, que M. Alexandre Bertrand recevait de Lyon une lettre dont j'extrais les passages suivants :

Lyon, 27 février 1868.

« Monsieur,

« La *Revue* du mois de janvier signale comme le seul connu un miroir gravé, véritablement grec. Il en existe un autre au Musée de Lyon ; comme celui que la *Revue* fait connaître, il a été trouvé à Corinthe. Son origine est parfaitement certaine ; c'est mon oncle, M. Aimé Brugas, qui l'a acheté à Corinthe en 1844 et en a fait don au Musée de Lyon. Il est décrit et lithographié assez grossièrement dans le *Catalogue Comarmond*, sous le n° 312. C'est un miroir à boîte ; les deux parties existent ; il est parfaitement complet.

« Veuillez agréer, etc.

« ÉMILE BRUGAS. »

Un calque habilement fait par M. Martin Daussigny, conservateur du Musée de Lyon accompagnait cette lettre.

Aussitôt que j'eus jeté les yeux sur cet admirable calque, je n'eus rien de plus pressé que d'écrire à M. Émile Brugas, afin d'obtenir des renseignements plus complets sur l'état du miroir et sur la



place exacte occupée par la gravure. La réponse ne se fit pas attendre. M. Émile Brugas s'empressa de m'écrire et de me fournir, avec une courtoisie et une grâce parfaites, tous les renseignements que je pouvais désirer. Voici des extraits de sa lettre :

Lyon, 12 mars 1868.

« Monsieur,

« Je m'empresse de vous donner les renseignements que vous me faites l'honneur de me demander sur le miroir grec conservé au Musée de Lyon.

« La gravure n'est pas sur le miroir proprement dit, elle est à l'intérieur du couvercle ; ce qui peut faire hésiter un moment, c'est que l'argenture n'est conservée que sur la partie gravée (1) ; mais un examen attentif de l'emboîtement des deux pièces et de l'argenture de la partie gravée, montre bien vite où était la surface refléchissante.

« Pour aider mes explications, je donne ici une coupe des deux pièces, le miroir étant fermé.

« 1. Côté du mirage ;

« 2. Côté de la gravure.

« Le côté du mirage se trouvait ainsi parfaitement garanti par le couvercle, qui laissait à vide un espace de deux ou trois millimètres. C'est le dedans de ce couvercle qui porte la gravure, à son tour garantie par le miroir lui-même. Le côté du mirage est d'un beau poli, mais l'argenture en a complétement disparu. La surface extérieure *a*, entourée d'un rebord assez épais et concave intérieurement, est ornée de plusieurs cercles concentriques d'un assez fort relief. Cette surface était destinée à être vue quand le miroir était fermé, et, en cet état, il ressemble beaucoup à une patère sans manche. La surface *b* est dé-

(1) Depuis que j'ai publié le miroir de M. Albert Dumont, j'ai pu m'assurer par moi-même, en examinant le monument original, qu'une légère couche d'argent recouvrait autrefois la gravure représentant deux danseuses. Ainsi, le premier des miroirs trouvé à Corinthe et publié dans la *Revue* offre, comme celui du Musée de Lyon, la même particularité.

corée d'un simple cercle. C'est sur cette face que reposait l'ustensile.

« Maintenant, y avait-il une charnière? Je ne le crois pas. On ne voit aucune trace de soudure, et les deux pièces s'insèrent l'une dans l'autre d'une manière si juste qu'un mouvement de rotation devait être nécessaire pour les faire entrer et sortir.

« Quant à l'argenture de la surface gravée, elle ne sert qu'à l'ornementation. En effet, l'artiste a ménagé un fond couleur de bronze, dans l'état actuel jaune d'or. Le plus grand morceau de ce fond non argenté existe autour du coq et devant la figure du personnage; quatre ou cinq autres petits lambeaux de fond apparaissent entre la cuisse et le bras, derrière l'aile et, enfin, partout où un contour est parfaitement extérieur. L'argenture est excessivement fine, d'une épaisseur inappréciable, et malgré quelques petites bavures, les contours sont admirablement observés. Il n'y a pas le moindre doute à avoir sur l'intention artistique de ces réserves dans l'argenture; elles reparaissent régulièrement dans la bordure qui entoure le sujet.

« Veuillez agréer, etc.

« ÉMILE BRUGAS. »

Mais il est temps d'aborder l'examen du sujet gravé à l'intérieur du couvercle (voir pl. XIII). Je commencerai par en donner la description.

Un Génie hermaphrodite ailé, tourné à gauche et assis sur une chlamyde qui en tombant laisse entièrement à nu son beau corps, tient dans ses deux mains un coq. Le Génie porte pour parure des boucles d'oreilles, un bracelet au poignet et une périscélide à la cheville gauche. Une double guirlande qui semble être formee de petites perles se croise sur la poitrine, descendant des épaules sur les flancs. Au doigt annulaire de la main gauche est une bague. Enfin la coiffure de femme achève de caractériser ce Génie, qui est tout à fait semblable aux Génies ailés représentés sur les vases peints dont on a de si nombreux exemples à la dernière période de l'art céramographique.

Une riche bordure encadre ce charmant sujet. Dans le champ on voit des traits irréguliers et ondulés, dont je ne saurais deviner l'intention. Certains miroirs de travail étrusque montrent la même particularité. On dirait que ce ne sont que des hachures destinées à remplir le champ des compositions. Dans les produits de la céramographie, surtout à une époque très-ancienne, les peintres semaient dans les parties vides des fleurs, des rosaces, de petites branches

d'arbre, ornementation qui tenait sans doute à l'imitation des tapisseries de l'Orient.

Il se pourrait aussi que ces traits irréguliers que l'on observe dans le champ fussent destinés à indiquer des rochers et une espèce de caverne dans laquelle serait assis le Génie.

Le miroir du Musée de Lyon appartient à l'époque la plus belle et la plus florissante de l'art hellénique, si l'on considère la beauté du style, la fermeté et la pureté du dessin, qui se remarquent dans le groupe du Génie et du coq.

Mais quel peut être ce Génie qui tient un coq sur lequel il porte les regards avec une certaine affection? C'est le Génie de la lutte, en grec Ἀγών, qui, à Olympie, était représenté sous la forme d'un éphèbe tenant des haltères (1) et qui rappelle l'Hermès Ἐναγώνιος, le dieu de la palestre.

Les Génies des jeux sont représentés sur les monuments tantôt sans ailes, tantôt ailés, Ἔρωσι μικροῖς ἐοικότες, comme dit Lucien (2). C'est aussi sous la forme de jeunes enfants que sont figurées les coudées de l'inondation du Nil (3), comme cela se voit dans le célèbre groupe du Nil, placé au musée du Vatican (4). Plusieurs bas-reliefs de sarcophages romains montrent les Génies des jeux sous la forme de petits Amours sans ailes ou ailés (5). Sur les monnaies de bronze frappées à Nicée de Bithynie à l'époque de l'empire romain, on voit un athlète debout, posant de la main droite une couronne sur sa tête et tenant de la gauche une palme. La légende ΙЄΡΟϹ ΑΓΩΝ indique que cet athlète vainqueur personnifie la lutte, qu'il est le représentant des jeux sacrés, Ἀγών (6). On rapprochera de ce type l'Hercule se couronnant lui-même, figuré sur les monnaies d'argent frappées à Héraclée de Lucanie (7). Hercule, on le sait,

(1) Paus. *Elid.*, I, 26, 3. — Cf. *Arch. Zeitung*, 1849, p. 9 et suiv.

(2) *Rhet. Præcept.*, 6. — (3) Lucian., *loc. cit.*

(4) Visconti, *Museo Pio Clem.*, I, tav. XXXVII.

(5) Clarac, *Musée de sculpt. ant. et moderne*, pl. 187, 188, 189, 190, 191, etc.

(6) Mionnet, t. II, p. 456, n° 246, et *Suppl.*, t. V, p. 106, n° 573.

(7) Eckhel, *Num. anecd.*, p. 36, tab. III, 12. — Mionnet, t. I, p. 153, n° 506, et *Suppl.*, t. I, p. 296, n° 644.

Ce rapprochement appartient à Duchalais, qui, quelque temps avant sa mort, avait écrit un Mémoire très-intéressant sur le dieu *Agon*. Ce Mémoire n'a jamais été imprimé, et je crains qu'il ne soit complétement perdu pour la science, car j'ignore ce que sont devenus les papiers de mon regretté ami, qui avait l'habitude de me communiquer les travaux de quelque importance qu'il faisait. Tous ceux qui ont connu Duchalais se rappellent son ardeur pour le travail, et les connaissances variées qu'il possédait. Le travail sur le dieu des ieux et des luttes agonistiques était

était regardé comme le lutteur par excellence, πρῶτος ἀγωνιστής (1).

L'urne des jeux avec la palme, accompagnée de la même légende, ΙЄΡΟϹ ΑΓΩΝ, remplace, sur d'autres monnaies de Nicée, l'athlète vainqueur (2). Quelquefois c'est la Fortune assise tenant un gouvernail et une corne d'abondance, près de laquelle on lit : ΙΕΡΟϹ ΑΓΩΝ (3).

ΑΓΩΝΟΘΕΣΙΑ désigne sous une forme féminine le Génie des jeux, la divinité qui préside aux jeux, sur les monnaies de Thessalonique, et cette légende est gravée près d'une tête de femme dans laquelle on croit généralement reconnaître les traits d'Octavie, la sœur d'Auguste, la femme du triumvir Marc Antoine (4). Enfin Philostrate (5), en décrivant un tableau dans lequel les différents genres de combats gymnastiques étaient figurés sous la forme de jeunes enfants, παλαίσματα, représente Palestra, la fille d'Hermès, la personnification de la palestre, comme une jeune fille sous des formes jeunes mais vigoureuses, qui ne permettent pas de la prendre plutôt pour une fille que pour un éphèbe. Τὸ δὲ εἶδος τῆς Παλαίστρας, εἰ μὲν ἐφήβῳ εἰκάζοιτο, κόρη ἔσται· εἰ δὲ εἰς κόρην λαμβάνοιτο, ἔφηβος δόξει, κ. τ. λ.

D'après ce qui précède, on comprend maintenant pour quelle raison l'habile artiste auquel on doit le charmant groupe du miroir grec, conservé au Musée de Lyon, a représenté le Génie des jeux sous des apparences ambiguës où l'on a cherché à combiner ensemble les formes les plus belles des deux sexes.

Une pierre gravée, publiée par Gerhard (6), montre le Génie des jeux, Ἀγών, sous la figure d'un éphèbe debout et ailé; il est entièrement nu et on reconnaît de suite son caractère androgyne aux formes de son corps, sans qu'il soit nécessaire de faire attention à sa coiffure de femme. D'une main il tient une palme et de l'autre il

rempli de vues neuves et ingénieuses, et de rapprochements heureux. Qu'il me soit permis de rendre ici hommage à la mémoire de cet antiquaire laborieux qu'une mort prématurée a enlevé à la science.

(1) Pindar. *Nem.*, X, 98 et Schol. — Cf. Spanheim *ad* Callimach. *Hymn. in Dianam*, 160. — Il est aussi surnommé Παλαίμων, comme habile lutteur. Tzetz. *ad* Lycophr. *Cassandr.*, 663.

(2) Mionnet, *Suppl.*, t. V, p. 106, nos 569-572. — Cf. p. 159, nos 925, 927; p. 163, nos 951, 953, etc.

(3) Sestini, *Mus. Hedervar.*, t. II, p. 63, no 108. — Mionnet, *Suppl.*, t. V, p. 159, no 926.

(4) Mionnet, t. I, p. 495, no 348, et *Suppl.*, t. III, p. 126 et 127, nos 811 et 812. — Cousinéry, *Voyage en Macédoine*, t. I, p. 28.

(5) *Icon.*, II, 33.

(6) *Arch. Zeitung*, 1849, Tav. II, 2.

s'appuie sur un grand bouclier rond que soutient de ses deux mains un petit Amour accroupi. L'éminent archéologue de Berlin n'a pas remarqué le caractère hermaphroditique de ce Génie, auquel il n'hésite pas à donner le nom d'*Agon*.

Le miroir grec du Musée de Lyon rappelle un autre monument; c'est le bas-relief sculpté sur chaque côté du siége destiné au prêtre de Bacchus, dans le théâtre de Bacchus à Athènes (1). On y voit également un Génie nu et ailé, accroupi et mettant aux prises deux coqs. M. Beulé qui a publié ce curieux monument, a reconnu, comme moi, le Génie de la lutte dans l'éphèbe accroupi et ailé, et en même temps il n'a pas manqué de rappeler plusieurs passages relatifs aux combats de coqs chez les anciens. Ces sortes de combats étaient surtout chers aux Athéniens, chez lesquels ils étaient établis par une loi comme institution publique.

Les combats de coqs avaient lieu tous les ans dans le théâtre de Bacchus à Athènes, et ce fut vers l'époque des guerres médiques qu'ils furent institués par un décret du peuple. Élien (2) raconte, en effet, que Thémistocle, marchant à la tête des Athéniens pour aller combattre les Perses, rencontra sur son chemin deux coqs qui se battaient; il s'arrêta pour les regarder et commanda à l'armée de s'arrêter aussi. Puis se tournant vers ses concitoyens, il leur dit : « Voyez ces combattants, ce n'est ni pour leur patrie, leurs dieux, ni pour les tombeaux de leurs pères, la gloire, la liberté, ou pour leurs enfants, qu'ils se livrent ces assauts. L'un brûle de l'emporter sur l'autre, aucun ne veut céder. » On dit que les Athéniens animés par ce discours remportèrent la victoire. Ce fut la victoire de Salamine.

Les jeunes gens étaient tenus d'assister à ces combats (3). Diogène de Laërce (4) raconte de son côté que Socrate, pour exciter le courage du général Iphicrate, lui montra un combat entre les coqs du barbier Midias et ceux de Callias.

Le philosophe stoïcien Chrysippe enseignait que le coq est propre à tirer les hommes de la torpeur et à exciter dans les cœurs une ardeur belliqueuse (5).

Les auteurs anciens font de fréquentes allusions aux combats de coqs, et on y trouve aussi la mention de combats de cailles et de perdrix. Les combats d'oiseaux n'avaient pas lieu seulement à Athènes.

(1) *Revue arch.* 1862, pl. XX et p. 349.
(2) *Var. Hist.*, II, 28.
(3) Lucian. *de Gymnas.*, 37.
(4) II, 30. — Cf. Schol. *ad* Aristophan. *Aves*, 1297, 1299.
(5) Plutarch. *de Stoicorum repugn.*, t. X, p. 336, ed. Reiske.

Il est question de combats de coqs à Pergame (1), et plus tard cet usage s'introduisit chez les Romains. Plutarque (2) dit que Marc Antoine et Octave faisaient combattre des coqs; Caracalla et Géta se livraient au même plaisir, au dire d'Hérodien (3).

Les monuments qui ont conservé la mémoire des combats de coqs, sont très-nombreux. J'en citerai ici quelques-uns.

Kœhler a rassemblé un grand nombre de textes dans lesquels il est question de combats d'oiseaux et surtout de coqs, quand il a publié, en 1835, la curieuse statue de l'Alectryonophore, conservée à Saint-Pétersbourg (4). Cette statue, comme l'indique le nom qu'on lui a donné, le *porteur de coqs*, représente un homme âgé et sans barbe, vêtu d'une tunique courte sans manches, soutenant de la main gauche un sac suspendu à l'épaule et dans lequel se trouvent deux coqs; sa main droite est posée sur un chevreuil qui se cabre.

Les sarcophages, les cippes funéraires montrent des combats de coqs. Zoëga (5) a donné la description d'un de ces sarcophages conservé au Collége Romain.

Au musée du Louvre, il y a un sarcophage où l'on voit, au-dessous du portrait du personnage auquel ce monument funéraire était destiné, deux enfants qui excitent leurs coqs l'un contre l'autre et vont les faire combattre (6).

Sur des sarcophages chrétiens on trouve des sujets analogues (7) et Boldetti (8) a publié un verre enrichi de figures dorées où l'on voit deux Génies qui font combattre des coqs.

Une curieuse mosaïque, découverte à Pompéi en 1835 et conservée au Musée de Naples, montre la lutte de deux coqs, accompagnés chacun de leur Génie et d'un enfant. La lutte est terminée, le vainqueur reçoit une couronne de son Génie et l'enfant s'approche de

(1) Pline, *H. N.*, X, 21, 25. — (2) *In Antonio*, 33. — (3) *Hist.*, III, 10.

(4) Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, sciences politiques*, etc., t. III, gr. in-4° avec une planche lithographiée. — Voir sur les combats de coqs, Roulez, *Bull. de l'Académie royale de Bruxelles*, 1840, t. VII, 1re partie, p. 440 et suiv. — Otto Jahn, *Archæologische Beitræge*, p. 427, Berlin, 1847. — Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 377 et suiv. — Becker, *Charicles*, I, p. 149 et suiv.

(5) *Bassirilievi*, II, p. 194, n. 9.

(6) Clarac, *Musée de sculpt. ant. et moderne*, pl. 191, 200. — Cf. encore les sculptures décrites par Gerhard, *Hyperboreisch-Rœmische Studien*, p. 144, et *Beschreibung der Stadt Rom*, II, 2, p. 73. — Th. Panofka, *Weihgeschenke*, p. 15.

(7) Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 73 et 329. — Bottari, *Sculture e pitture sagre*, tav. CXXXVII.

(8) *Osservazioni sopra i cimeterj di Roma*, p. 216, 2.

lui pour lui offrir une palme. Le vaincu, tout sanglant, baisse la tête; son Génie ainsi que l'enfant pleurent. Dans le fond est un Hermès drapé (1).

Les combats de coqs sont souvent figurés sur les vases peints. Plusieurs personnages y assistent; ce sont les éphèbes qui excitent leurs coqs au combat, et les spectateurs qui prennent plaisir à voir la lutte (2). Les pierres gravées montrent des scènes analogues (3).

On voit également sur les monnaies anciennes des coqs, par exemple sur les pièces d'Aquinum du Latium, d'Hadria du Picénum, de Calès, de Suessa, de Calatia, de Naples, de Téanum, de Vénafrum, de Camarina, d'Himéra, de Sélinonte, de Clazomène, de Carystus dans l'Eubée, d'Ithaque, d'Antioche de Pisidie, de Germanicopolis de Paphlagonie, etc. Les monnaies de Dardanus de la Troade montrent le coq, et on y voit aussi deux coqs placés en face l'un de l'autre (4). Pollux (5) dit que les habitants de Dardanus avaient mis sur leur monnaie un combat de coqs. On voit un combat de ces oiseaux sur les monnaies d'Ophrynium, autre ville de la Troade (6), et enfin un coq vainqueur avec la palme est figuré dans le champ de quelques tétradrachmes d'Athènes (7).

Quant aux vases donnés en prix aux Panathénées, Pallas y est représentée debout, vibrant la lance, entre deux colonnes doriques, surmontées la plupart du temps de deux coqs qui font allusion aux luttes, comme l'a fait observer depuis longtemps un illustre archéologue allemand, M. Éd. Gerhard, (8), dont la science déplore la perte récente.

(1) *Bull. de l'Inst. arch.* 1836, p. 8. — W. Zahn, *Die schœnste Ornamente und merkwürdigsten Gemælde aus Herculanum, Pompei und Stabiae*, II, Taf. L.

(2) Roulez, *Bull. de l'Académie royale de Bruxelles*, *l. cit.* — Dubois-Maisonneuve, *Introduction à l'étude des vases peints*, pl. LXVII. — Judica, *Antichità di Acre*, tav. XXI. — *Mus. Gregorianum*, vol. II, tab. V, 1. — Gerhard, *Berlin's ant. Bildwerke*, n° 623. — Gerhard, *Trinkschalen*, Taf. I, Berlin, 1840, in-folio. — Cf. *Annales de l'Inst. arch.*, t. XXXV, p. 241.

(3) Winckelmann, *Pierres gravées du baron de Stosch*, p. 133 et suiv., n°s 696-701, et p. 553, n°s 193-195. — Toelken, *Verzeichniss d. geschnittenen Steine*, Berlin, 1835, p. 144, n°s 490-492; p. 352, n°s 82 et 83, et p. 418 et suiv., n°s 234-240. — Otto Jahn, *Arch. Beitræge*, Taf. III, 4, 5, 6. — *Pierres gravées du duc d'Orléans*, t. I, pl. XXXIX. — Th. Panofka, *Bilder ant. Lebens*, Taf. III, 5, 6.

(4) Mionnet, t. II, p. 654.

(5) *Onomast.*, IX, 84.

(6) Mionnet, *Suppl.*, t. V, p. 578, n° 500. — Cf. Sestini, *Mus. Hedervar*, t. II, p. 139, n° 1, et Add., tab. III, 10.

(7) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 377. — Un coq avec la palme paraît aussi sur les monnaies d'Éphèse. Mionnet, III, p. 89, n° 215.

(8) *Annales de l'Inst. arch.*, 1830, t. II, p. 214. — Phidias avait représenté un

Des coqs placés en face l'un de l'autre sont souvent figurés sur de petits vases de style oriental; une palmette ou une fleur de lotus les sépare. A une époque plus récente, on voit apparaître encore les deux coqs sur des amphores à peintures noires (1).

Une cylix à peintures rouges, décorée à l'extérieur de scènes de gymnastique, a pour sujet à l'intérieur un coq, autour duquel on lit l'acclamation ΠΡΟΣΑΓΟΡΕVΟ (2), qui indique une félicitation adressée soit à l'éphèbe qui avait remporté la victoire dans la palestre, soit à l'oiseau vainqueur.

Le combat de Thésée contre le Minotaure est représenté assez souvent sur les vases peints. Mon savant ami M. Roulez a publié une amphore à peintures noires, conservée au Musée de Leyde, et où, près du groupe des combattants, on a placé deux coqs (3).

J'ai dit que le Génie des luttes agonistiques rappelle l'Hermès Ἐναγώνιος, le dieu qui préside à la palestre. Aussi le coq est-il un des attributs les plus fréquents d'Hermès (4).

Les coqs jouaient aussi un grand rôle dans le gymnase. Parmi les cadeaux offerts aux éphèbes figure souvent le coq. Jupiter en fait don à Ganymède (5); quelquefois il est l'attribut d'Éros (6), et nombre de vases peints montrent des sujets licencieux où le coq paraît (7). On voit des scènes analogues sur quelques bas-reliefs, et entre autres sur un bas-relief de travail gallo-romain, trouvé, il y a peu de temps, à la Sainte-Fontaine, département de la Moselle, et conservé au Musée de Metz. Ce bas-relief a été publié dans le *Bulletin de la*

coq sur le casque d'une statue de Pallas placée dans son temple à l'acropole d'Élis, parce que, ajoute Pausanias (*Elid.*, II, 26, 2), cet oiseau aime les combats.

(1) *Monum. inédits de l'Inst. arch.*, t. II, pl. XXVI, 11, et pl. XXVII, 27. — Laborde, *Vases de Lamberg*, II, pl. XLV.

(2) Gerhard, *Rapp. volcente*, 482, 779. — *Muséum étrusque du prince de Canino*, n° 563.

(3) *Choix de vases peints du Mus. d'antiq. de Leyde*, pl. X, Gand, 1854, in-folio.

(4) Albricus philosophus, *De deorum imag.*, 6. — Cf. Fulgent, *Myth.*, I, 21.

(5) Passeri, *Pict. in vasculis*, tab. CLVI. — *Élite des mon. céramogr.*, t. I, pl. XVIII. — Une autre peinture montre Jupiter qui indique de la main à Ganymède un coq volant devant lui. Gerhard und Panofka, *Neapels ant. Bildwerke*, p. 365, n° 1857. — Cf. *Élite des monum. céramogr.*, t. I, p. 316, et t. II, p. 119.

(6) *Élite des mon. céram.*, t. IV, pl. XLIX.

(7) *Cat. Durand*, n° 665. — *Cat. Magnoncour*, n° 32. — On a souvent cité le passage suivant de Pétrone (*Satyricon*, 86) : *Proxima nocte cum idem liceret, mutavi optionem : et si hunc, inquam, tractavero improba manu, et ille non senserit, gallos gallinaceos pugnacissimos duos donabo patienti.* — Voir surtout Roulez, *Choix de vases peints du Musée d'antiquités de Leyde*, p. 69 et suiv.

Société impériale des antiquaires de France (1). On y voit cinq éphèbes; l'un tient dans ses bras un grand coq; à gauche, paraît un homme barbu, enveloppé dans son manteau. Il est évident que ce sujet appartient à la série des représentations du gymnase et je suis complétement de l'avis de mon savant ami M. Anatole de Barthélemy, que ce sujet rentre dans la catégorie des scènes de palestre souvent figurées sur les vases peints (2) et où paraissent des éphèbes qui reçoivent des cadeaux de plusieurs espèces. Le rapprochement avec un fragment de bas-relief conservé au Musée de Verdun et où l'on voit un homme barbu, placé derrière un éphèbe qui porte un coq, ne peut laisser subsister aucun doute sur l'intention qui a présidé à l'exécution de ces monuments.

A l'acropole d'Athènes on voyait la statue d'un bel éphèbe portant sous chaque bras un coq et se précipitant la tête en bas. On racontait une anecdote au sujet de cette statue. L'Athénien Mélès, dit Pausanias (3), méprisant le métèque Timagoras, lui ordonna de monter sur le sommet le plus élevé du rocher et de se précipiter en bas. Timagoras, toujours prêt à complaire au jeune homme au péril de sa propre vie, se jeta du haut de l'acropole. Mélès, quand il le vit expirant, eut tant de regrets de sa perte qu'à son tour il s'élança du même sommet et se donna la mort.

Les Athéniens consacrèrent en cette occasion un autel à Antéros.

Élien (4). qui a rapporté la même histoire, change seulement les noms des deux personnages, et donne au jeune éromène le nom de Timagoras et à l'éraste celui de Mélitus. Il ajoute aussi que ce fut de désespoir que Mélitus se précipita du haut du rocher, et qu'en apprenant la fin tragique de son ami, Timagoras prit ses coqs sous ses bras et courut à l'acropole, d'où il s'élança à son tour.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les rapports du coq avec les exercices du gymnase. Ce qui précède suffit pour faire comprendre l'intention qui a fait donner au Génie des combats de coqs le caractère de l'hermaphrodite.

J. DE WITTE.

(1) Année 1865, p. 61.
(2) Voir *Bull. de la Société imp. des antiquaires de France*, *l. cit.*, p. 59 et suiv.
(3) *Attica*, 30, 1.
(4) *Ap.* Suid. *vv.* Μέλιτος, Ἄτεγκτος et Ἀτέραμνον. — Cf. *Élite des monuments céramographiques*, t. I, p. 201 et suiv., p. 218; t. III, p. 19.

DE

L'EXPLOITATION DES MÉTAUX

EN GAULE

***Lettre au directeur de la* REVUE ARCHÉOLOGIQUE.**

Monsieur le Directeur,

Le dernier numéro de la *Revue archéologique* contient un intéressant article de M. Daubrée sur l'*Exploitation des métaux en Gaule.* On y trouve réunis un grand nombre de faits dont feront leur profit les futurs historiens de la Gaule. Mais sur ce point la philologie apporte à l'archéologie et à l'histoire quelques renseignements négligés par M. Daubrée; permettez-moi de vous les signaler.

Quand une localité devient connue par la richesse de ses mines, il arrive souvent que l'ensemble de demeures qui s'agglomèrent à l'entour reçoit son nom de la mine qui a donné naissance au village. Or, il est deux métaux que nous rencontrons dans la toponomastique de la Gaule, avec l'addition de mots signifiant « fort » ou « champ. » Ces métaux sont l'argent et le fer.

Je n'ai pu parcourir les principaux recueils topographiques de notre pays, et je vais simplement vous citer quelques noms qui se présentent en ce moment à mon esprit. Je les trouve pour la plupart identifiés à des localités modernes dans l'excellent livre de M. J. Quicherat : *De la formation française des noms de lieu.*

Nous avons d'abord l'ancien nom gaulois de Strasbourg, *Argentoratum*, appelée plus tard *Argentina* ou *Civitas Argentinensis. Argento* est le thème du nom gaulois de l'argent. Ce nom correspond à l'ancien irlandais *argat*, au sanscrit *rag'ata*, au latin *argentum*, à l'osque *arageto.* Quant au mot *ratum*, il se trouve sous la forme *ratin* dans

l'inscription du menhir de Vieux-Poitiers, et M. Pictet, dans un travail que les lecteurs de la *Revue* n'ont certes pas oublié, le rapprochait, après M. Whitley Stokes, de l'ancien irlandais *ráith* (plus anciennement **ráti*), et le traduisait par *propugnaculum*. Ainsi le nom le plus ancien de Strasbourg signifie « Fort de l'argent. » Il devait donc s'y trouver une mine d'argent. Les nombreuses mines d'argent que M. Daubrée a signalées en Alsace transforment cette supposition en certitude.

Au nom d'*Argento-ratum* s'ajoute le nom assez fréquent *Argentomagus* ou « champ de l'argent. » Ce nom était, d'après M. Quicherat (p. 49), l'ancien nom des localités qui s'appellent aujourd'hui Argenton (dans le département de l'Indre) et Argentan (dans le département de la Manche). Ajoutons encore le nom *Argentogilum*, plus tard *Argentolium*, aujourd'hui Argenteuil (dans le département de Seine-et-Oise). Le suffixe *ogilum* ou *ogilus*, qui se rencontre dans un grand nombre de noms de lieux des pays celtiques du continent, n'a pas encore été expliqué d'une façon satisfaisante (1). S'il fallait y voir un suffixe roman, ce nom ne nous mènerait pas plus loin que la période gallo-romaine; mais peut-être serait-ce, comme il est arrivé si souvent, une forme nouvelle donnée à un nom plus ancien, ou un nom nouveau donné à un centre d'habitation depuis longtemps existant. C'est ainsi que, pour nous borner à un nom déjà cité, la ville de Strasbourg existait depuis bien des siècles avant qu'elle assumât le nom romano-germanique qu'elle porte encore aujourd'hui.

Un autre nom cité par M. Quicherat (p. 44) nous fournit encore le thème *argento*; c'est le nom *Argentaus*, aujourd'hui Argental (dans le département de la Loire). M. Quicherat fait remarquer avec beaucoup de justesse que cette forme est pour une forme plus ancienne, **argentavus*, où nous retrouvons le thème *argento* avec le suffixe AV fréquent en gaulois (sur ce suffixe, voir Zeuss, *Grammatica celtica*, p. 746). Au *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (époque celtique), que publie la Commission de la topographie des Gaules, j'emprunte les noms *Argentovaria* et *Argenteus*. *Argentovaria* est, nous dit la Commission, une « station des itinéraires entre Bâle et Strasbourg. » « On n'a aucune raison, continue la Commission, de croire qu'Argentovaria existait à l'époque de l'indépendance gauloise. » Ce qui infirme quelque peu le jugement de la Commission, c'est que nous avons ici un nom gaulois latinisé, formé du thème *argento* et du

(1) Voyez des exemples de ce suffixe, donnés au mot *Auteuil*, par M. Houzé, dans son *Etude sur la signification des noms de lieux en France*.

suffixe gaulois *ov* (1); quant à la terminaison *aria*, je n'en saurais rien dire de certain, mais je la croirais plus volontiers latine.

« *Argenteus* est, nous dit la Commission, un fleuve du département du Var, aujourd'hui l'*Argens.* » La Commission ajoute : « Quant à ce nom, il est manifestement tiré du latin et fait allusion à la couleur argentée de ses eaux. » La terminaison de ce nom est latine, sans contredit; mais les exemples que nous avons donnés plus haut, prouvent *manifestement* que le thème peut en être gaulois. Peut-être aussi les eaux de ce fleuve ont-elles autrefois charrié de l'argent.

Je n'ai encore trouvé qu'un nom de lieu où entre le nom du fer. C'est *Iserno-durum* (ou *Isarno-durum*), aujourd'hui Isernore (dans le département de l'Ain), d'après M. Quicherat (p. 49). *Durum*, comme l'ont montré feu Zeuss et feu Glück, et comme le répétaient ici même l'an dernier MM. Pictet et d'Arbois de Jubainville, signifie « fort. » Quant à *Iserno*, ou mieux *Is-erno*, il signifie « fer, » comme nous le montre la comparaison avec l'irlandais *iarn* (pour **isarn*), le cambrien *haearn*, le cornique *hoern*. Comparez le sanscrit *ayas*, le latin *æs*, gén. *æris* pour **æsis*, et le gothique *eisarn* (ferreus). *Is-erno-duru-m* signifie donc « le fort du fer. » Le suffixe *ern* ou *arn* étant fréquent dans les langues celtiques, mais rare dans les langues germaniques, il est possible que ce mot (et probablement la chose avec le mot) ait été emprunté aux Gaulois par les Germains. M. Pictet faisait déjà remarquer, dans la *Revue archéologique* de l'an dernier, que le gothique *kélikn* (turris) est très-probablement pris du gaulois. Il est intéressant de voir, à l'aube obscure de l'histoire, les Celtes initier les Germains aux rudiments de la civilisation.

Ou la philologie m'abuse, Monsieur le Directeur, ou il me semble qu'il faut voir d'anciennes mines gauloises dans ces noms de lieu où entrent les thèmes *Argento*, « argent, et *Isarno*, » « fer. » Je ne vous ai apporté que peu d'exemples, mais j'ai confiance qu'en étudiant de plus près l'ancienne topographie de notre pays, on fera entrer dans ce cadre un plus grand nombre de noms de lieu, et que par là on parviendra à jeter quelques lumières nouvelles sur l'industrie minière de nos ancêtres.

Veuillez agréer, etc.

HENRI GAIDOZ.

Paris, 14 avril 1868.

(1) Sur le suffixe *ov*, voir Zeuss, *Grammatica celtica*, p. 746.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL

M. Ch. Robert, correspondant, termine la lecture de son mémoire sur *les Légions d'Auguste*. Ce mémoire discute et, ce semble, rectifie sur plusieurs points les opinions de M. Mommsen sur le même sujet. Nous reviendrons sur cette communication.

M. Ernest Desjardins communique une inscription latine, récemment découverte, qui lui a été transmise par M. Lejean et qui jette un jour nouveau sur le système de douane établi dans l'Empire romain.

La discussion sur l'intervention de soldats romains dans les scènes de la Passion continue. M. Le Blant demande à fixer en quelques mots les termes définitifs de son opinion, qui s'est un peu modifiée par suite de nouvelles recherches. Selon lui, il faut distinguer dans les faits de la Passion deux phases distinctes : 1° l'arrestation; 2° le jugement et l'exécution. — « En définitive, j'estime, dit-il, que les soldats romains ont dû paraître, avec les Juifs, au jardin des Olives, et que, dans le procès de J.-C., l'intervention de l'*Apparitio* n'a commencé qu'au moment où N.-S. a été introduit dans le prétoire de Pilate. » M. Naudet reprend la question et examine successivement : 1° La thèse particulière, *Sont-ce des soldats qui ont crucifié Jésus-Christ?* 2° La thèse générale, *Les soldats romains prenaient-ils une part active dans l'exécution des suppliciés?* Cette lecture importante ne saurait être analysée en quelques mots. Nous engageons nos lecteurs à recourir aux comptes rendus officiels où ils trouveront cette note *in extenso*.

M. Benoist, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, est admis à lire des *Observations* sur les vers 684 et 686 du troisième livre de l'*Enéide;* cette lecture donne lieu à une note de M. Miller sur le même sujet.

A. B,

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— Nous avons reçu la circulaire suivante, que nous nous empressons de reproduire :

Monsieur,

Un don particulier de 500 francs vient d'être mis à la disposition de la Société archéologique, pour être affecté par elle à l'ouverture d'un concours dont le prix serait décerné en 1869, vingtième anniversaire de sa fondation.

La Société archéologique a accueilli avec empressement la pensée d'offrir ce nouvel encouragement aux études sérieuses, si honorablement cultivées en notre province, et, dans sa séance du 14 février 1868, sur le rapport d'une commission spéciale, elle a voté l'ouverture et fixé les conditions du concours.

La Société, Monsieur, réclame en cette circonstance le sympathique appui de tous ceux qui, comme vous, s'intéressent aux progrès des sciences historiques et archéologiques ; elle ose donc espérer que vous voudrez bien donner au concours par elle ouvert, la publicité qui vous paraîtra convenable, et notamment en faire connaître le programme aux personnes que vous croirez disposées à y prendre part.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

Le secrétaire,
E. BIMBENET.

Le président de la Société archéologique,
BOUCHER DE MOLANDON.

Programme du concours. — I. Une médaille de 500 fr. sera décernée en séance publique, au cours de l'année 1869, à l'auteur du meilleur travail d'histoire concernant, soit une localité importante de l'Orléanais, soit un de ses principaux établissements religieux, civils ou militaires, soit une période déterminée des annales de la province ou de quelqu'une de ses villes, ou à l'auteur du meilleur mémoire d'archéologie ou de numismatique relatif à l'Orléanais.

II. Les membres titulaires *résidants* de la Société sont seuls exclus du droit de concourir; seuls ils composeront le jury d'examen.

III. Les mémoires devront être remis à M. le secrétaire de la Société archéologique, ou lui être adressés, francs de port, au siége de la Société, hôtel de la Préfecture, à Orléans, avant le 1er *mars* 1869, *terme de rigueur*.

IV. Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront seulement une devise ou épigraphe. Cette épigraphe sera reproduite sur l'enveloppe d'un billet cacheté joint au mémoire et contenant le nom de l'auteur, son adresse, et la déclaration, signée de lui, que son travail est inédit et n'a été présenté à aucun concours antérieur.

V. Les billets cachetés, annexés aux travaux jugés dignes du prix ou d'une mention honorable, seront seuls ouverts.

VI. Tout auteur qui se serait fait connaître, avant le jugement du concours, en sera exclu par ce seul fait.

VII. La Société publiera ses décisions; les auteurs des mémoires couronnés en seront immédiatement informés.

VIII. Les manuscrits adressés au concours, cotés et paraphés par le président et l'archiviste de la Société, resteront dans ses archives. Toutefois, la Société ne prétendant aucun droit de propriété sur les ouvrages non couronnés, les auteurs en pourront faire prendre copie sans déplacement, après avoir justifié que le travail leur appartient. »

(*Ext. des délibérations de la Société arch. de l'Orléanais*, 14 février 1868.)

— Nous reproduisons la lettre suivante, adressée à M. Alexandre Bertrand par M. Tournal, conservateur des antiques du musée de Narbonne.

« Monsieur,

On a découvert la semaine dernière, dans un jardin situé à cinq cents mètres de la ville, sur la rive gauche du canal, et à vingt centimètres seulement de profondeur, deux grandes pierres d'une longueur totale de deux mètres quatre-vingts centimètres et qui ont dû faire partie d'un grand *conditorium* ou *sepulcrum commune*, construit non loin de la ville, sur l'ancienne voie Domitienne qui suivait la côte de la Méditerranée jusqu'en Espagne.

Ces deux pierres, que je viens de faire transporter au musée, étaient placées bout à bout et entourées de terre végétale. Elles avaient donc été déplacées, mais leur position relative devait être primitivement la même.

Les trous qu'elles portent sur leur face supérieure ont vingt centimètres de diamètre et trente centimètres de profondeur. Ils étaient incontestablement destinés à renfermer des urnes funéraires. Les pierres qui recouvraient ces vases et garantissaient leur conservation, devaient figurer, sur le couronnement du tombeau, des espèces de créneaux, et rompre ainsi la monotonie de la ligne droite (1). Tout fait présumer qu'elles étaient

(1) Nous croirions plutôt que la face supérieure des pierres qui portaient les inscriptions était recouvertes par des espèces d'*arcosolia* analogues à ceux qui se

seulement juxtaposées, de telle sorte qu'on pouvait facilement les déplacer pour introduire de nouvelles urnes dans les cavités réservées.

On remarque, sur le tombeau merveilleusement conservé du boulanger Quintus Vergilius, qui se trouve aux portes de Rome, des cavités du même genre; mais elles sont en vue, disposées horizontalement, et n'avaient probablement pour but que de concourir à l'ornementation du monument, tandis que celles du musée de Narbonne sont verticales et se trouvaient cachées par de grandes pierres. Il convient encore d'observer que notre tombeau, du moins dans la partie la plus élevée, n'avait que quarante-cinq centimètres d'épaisseur, puisque la pierre sur laquelle se trouvent gravées les inscriptions est sculptée sur les deux faces.

Malgré la nature peu résistante en apparence de la roche employée pour exécuter ce monument (calcaire lacustre marneux, miocène du bassin de Narbonne), l'inscription est parfaitement conservée et divisée en deux parties. La beauté des caractères, l'absence de ligatures, la surélévation du T et le style général indiquent la fin du premier ou le commencement du second siècle.

·M·MAECIO	Q·POMPEIO
M·F·OCEANO	Ə·PHILOTERO
NVMISIAE·W·L	V///VALERIAE·L·F·SEVERAE
PRIVATAE	
C·MAECIO·INGENVO	Θ
EQVITI·LEG·X·GEM	

On remarque, à l'extrémité de la partie droite, un Θ isolé qui constate l'existence d'une troisième inscription, maintenant détruite. Cette lettre devait précéder le nom d'un personnage mort avant l'exécution du tombeau, comme la lettre V qui précède le nom de Valeria Severa, affranchie de Lucius, indique que le tombeau avait été élevé du vivant de cette femme.

Il est facile de voir, puisque l'inscription de la partie gauche commence par un point, que les nom, prénom et cognom de Marcus Mæcius Oceanus, fils de Marcus, devaient également être précédés d'un Θ, ou bien d'un V (VIVOS pour VIVUS, conformément à l'ancienne ortographe).

L'inscription n'offre qu'un intérêt secondaire, puisqu'elle ne renferme qu'une liste de noms; j'observe cependant que nous ne possédons à Narbonne, du moins à ma connaissance, que des monuments élevés à divers empereurs par les soldats de la dixième légion (*Decumani Narbonenses*), tandis que nous avons ici la sépulture d'un simple cavalier de cette légion. L'inscription nous apprend en outre, qu'à une certaine époque, deux lé-

trouvent en si grand nombre dans les *columbaria* et dans les catacombes de Rome. Ces voûtes, faites sans doute ici de briques et garnies de stuc, abritaient les *ollæ* fixées par leur fond dans les trous dont parle M. Tournal. (*Rédaction.*)

gions furent réunies en une seule pour former la sixième légion (LEG. X. GEM). Nous devons encore faire remarquer le double V qui accompagne le nom de Numisia Privata et précède L (Liberta). Les noms commençant par un double V sont assez communs dans le ve et le vi^e siècles mais j'ignore s'il en existe des exemples sur les monuments antérieurs aux grandes migrations germaniques. Ne pourrait-on pas admettre que le double V n'est autre chose qu'une M renversée, et lire, dans ce cas, *Numisia privata affranchie de Marcus* (1)?

Une particularité digne de remarque, c'est que l'inscription paraît, au premier abord, avoir été gravée sur un calcaire mou. Les lettres sont, en effet, entourées d'un léger bourrelet analogue à celui qui résulterait d'un refoulement de l'argile si l'on traçait des caractères sur une pâte argileuse. Cette circonstance peut être attribuée à l'action d'un corps gras et coloré, destiné primitivement à garantir les lettres contre l'influence des agents atmosphériques. Cette substance ayant pénétré par imbibition le bord des lettres seulement et les ayant garanties de l'usure, tandis que les intervalles ont été corrodés, on comprend que toutes les lettres se trouvent ainsi entourées d'une espèce de bourrelet.

La Commission archéologique de Narbonne aurait beaucoup désiré pouvoir exécuter des fouilles, afin de rechercher les autres parties du monument dont j'ai essayé de vous donner une idée; mais le propriétaire du jardin s'y est opposé. »

Narbonne, 9 avril 1868.

— M. Edmond Baume, architecte à Alexandrie, nous a communiqué, par une lettre en date du 28 mars, une inscription qu'il a récemment découverte dans cette ville. Nous l'avons montrée à M. Ernest Desjardins, qui nous remet à ce sujet la note suivante.

« L'inscription que vous m'adressez me semble devoir se lire ainsi :

C · OCTAVIO · C · F · CLA ·
VALENTI · MIL · LEG · XXII
7 CRITTI · FIRMI · CORNICVLARIO
CASTRICI · PROCVLI · PRAEF · CASTROR

Gaio Octavio Valenti, Gaii filio, Claudia tribu, militi legionis vigesimæ secundæ, centuriæ Crittii Firmi, corniculario Castricii Proculi præfecti castrorum.

(1) Il y a ici une inadvertance de M. Tournal. Le caractère qu'il a pris pour un double V n'est évidemment autre chose que le M/, abréviation bien connue du prénom Manius. Il faut donc lire *Numisiæ Privatæ, Manii Numisii libertæ*, ce qui pourrait signifier aussi, « affranchie de Numisia, fille de Manius Numisius. » Les femmes n'ayant pas de prénoms, les affranchis d'une femme mettaient souvent le prénom du père de cette femme avant le mot *libertus*. Numisia est probablement la femme de M. Mæcius. (*Rédaction*.)

« A C. Octavius Valens, fils de Caius, inscrit dans la tribu Claudia, soldat de la légion XXII[e], de la centurie (du centurion) Crittius Firmus, corniculaire (greffier du tribunal militaire) de Castricius Proculus, préfet du camp. »

Le nom Crittius n'est pas commun, celui de Castricius se rencontre fréquemment (Murat., 469,1; — 344,3; — 1524,11; — 882,1, etc.).

Le signe 7 désigne aussi bien la *centuria* que le grade de centurion. L'usage de désigner les centuries par le nom de leur chef est très-répandu. Voyez *Centuria Bassi*, Murat., p. 790,2; *Centuria Grani*, 1095; *Centuria Julii Fortis*, 11, 4; 7 Sabiniani, 544,4; 7 Sallustii Proculi, 849,3, etc.

Le signe 7 ne peut signifier ici *Centurio*, ni s'appliquer à C. Octavius Valens, en supposant même que CRITTI fût le nom, mal écrit, d'une cohorte quelconque (*CoH ITTVreorum*, par exemple); car il n'aurait pas été *cornicularius* après avoir été centurion et on n'aurait pas placé sa qualité de soldat en tête de ses titres.

Le *cornicularius* était le soldat chargé des fonctions de greffier du tribunal militaire; son nom lui venait de ce qu'il était placé à l'extrémité, à la corne de l'hémicycle formant le tribunal.

On sait, sans avoir recours à l'épigraphie, ce qu'étaient les *præfecti castrorum* (voy. Tacit., 1[er] l. des *Ann.*). Ce qui fait l'intérêt de l'inscription d'Alexandrie, c'est la dernière ligne. On trouve fréquemment des *cornicularii* du *legatus pr. pr. leg.*; plus souvent, du *tribunus*; souvent aussi de la *legio*; je ne vois pas dans Gruter, dans Muratori, dans Orelli, un seul *cornicularius* du préfet du camp. Maffei en donne un seul exemple dans l'inscription suivante :

PRO · SAL · AVGG
MARTI · CONSER
P · AEL · RVFINVS
///////// ADIVTOR
OFFR · AT · VOVIT
CORNIC · PRAE
KASTR · LEG · XIII · G
V · L · P.

Mus. Ver., p. 248, n° 4.

Il était assez usité d'indiquer le nom du chef au tribunal duquel siégeait le *cornicularius* (voy. le *cornicularius Julii Proculi, tribuni cohortis decimæ urbanæ*. Murat., p. 806, n° 6, etc.). »

Cette inscription a été trouvée, en 1868, sur l'emplacement de l'ancienne Nicopolis, à l'ouest et non loin du *Castellum Romanorum*. Elle est gravée sur une dalle de pierre de 1m,56 sur 0m,30 et 0m,005 d'épaisseur. »

Nous remercions M. Baume de sa communication, et nous espérons

qu'elle sera bientôt suivie d'autres envois, auxquels la *Revue* fera le meilleur accueil.

— Dans la première séance du mois de janvier de l'Académie de Berlin, M. Émile Hübner a communiqué une nouvelle copie, relevée avec le plus grand soin par le docteur Gurlitt, d'une inscription qui se trouve en Portugal, dans la province Beira Baixa, dans le voisinage de Vizeu. Écrite en caractères latins, cette inscription se compose de mots qui, à l'exception des quatre premiers, très-certainement latins, appartiennent à une langue inconnue. M. Hübner, sans hasarder une tentative d'interprétation qui serait peut-être prématurée, se borne à rapprocher ce texte d'un autre texte épigraphique trouvé aussi en Portugal, à Freixo de Numão, au nord-ouest de Vizeu; il fait aussi remarquer que ces deux textes proviennent de la partie du Portugal qui paraît avoir été habitée dans l'antiquité par une population celtique.

Voici l'inscription de Vizeu, telle que la donne cette copie dans laquelle M. Hübner déclare avoir toute confiance :

RVFIN ET
TIRO SCRIP
SERVNT
VEAMNICORI
DOENTI
ANCOM
LAMATICOM
CROVCEAIMACA
REAICOI · PETRAVIO ET
ADOM · PORCOMIOVEN
CAEILOBRICOI

En voici la transcription en caractères courants :

Rufin[*us*] *et*
Tiro scrip[*serunt*].
[*v*]*eamnicori*
doenti
an[*u*]*gom*
lamaticom
crouceaimaca
reaicoi . petrevio ei
adom . porcomiove[*as*]
caeilobricoi

Voici l'inscription de Freixo de Numão, dont on n'a d'ailleurs qu'une copie ancienne qui est loin de présenter les mêmes garanties :

IVNO
VEAMVAEARVM
TARBO ꟿ AN
CNVNARVM
SACRVM
CIṘI
CVR

— Nous extrayons d'un article de M. Louis Revon, dans la *Revue savoisienne*, les nouvelles suivantes :

« *Fouilles dans les fins d'Annecy*. Dans le numéro de décembre de la *Revue savoisienne*, j'ai raconté par suite de quels procédés les bronzes découverts dans la propriété Bonetto nous ont échappé. Achetés au prix de 6,500 fr. par un antiquaire, ils ont été revendus 42,000 fr. à un collectionneur de Paris, M. Auguste Parent, fils du célèbre entrepreneur. M. Parent, qui a placé d'une manière inamovible le capital d'une rente de 150,000 fr· destinée à son musée particulier, a le projet, dit-on, de léguer ses collections au Louvre. Nous serons un peu consolés le jour où nous apprendrons que les bronzes d'Annecy peuvent être étudiés dans un musée national, où il sera d'ailleurs facile d'obtenir des moulages.

Les archéologues sont encore divisés pour la détermination de ces bronzes. Ils ne sont d'accord que sur un point : la plus belle des têtes, celle qui est de grandeur moyenne, qui a la barbe et la chevelure bouclées, le front élevé, une physionomie intelligente, et que l'on avait d'abord supposée être un Hadrien, est définitivement classée sous le nom d'Antonin le Pieux. Les deux autres représenteraient, selon M. Gosse, des proconsuls du temps de Trajan. L'une de ces têtes porte des traces d'argenture ou plutôt d'étamage, ce qui ferait présumer qu'elles ont été exécutées dans les Gaules, où l'art de l'étamage a été inventé. D'après M. Kuhn et d'autres antiquaires, la tête colossale, d'un tiers plus grande que nature, pourrait être un Hadrien, et il ne serait pas impossible que la plus petite fût encore un Antonin.

Quant à la statuette, il y a autant d'avis que d'examinateurs. M. Gosse y voit un Mercure Agorée; d'autres persistent à en faire un jeune gymnaste vainqueur ; d'autres enfin disent que l'objet brisé tenu par la main gauche ne figure ni le caducée de Mercure ni la palme d'un vainqueur, et que c'est l'extrémité d'un rhyton ou d'une corne d'abondance.

Depuis la publication de mon premier compte rendu, les minages ont continué dans la propriété Bonetto, et n'ont été terminés qu'au commencement de ce mois. Voici l'inventaire des nouvelles trouvailles, presque toutes achetées par le musée d'Annecy.

Objets en terre : 27 contre-poids en forme de pyramide quadrangulaire (12 étaient entassés, et dans les fouilles de décembre on en avait déjà trouvé 14 réunis au même point, ce qui nous confirme dans l'idée que c'étaient des contre-poids destinés à tendre la chaîne dans les métiers à tisser, plutôt que des poids de balances); 27 contre-poids cylindro-sphériques; 5 couvercles de vases en terre noire, à bouton; cotylisque; cupule; petit vase ovoïde; vase à beau vernis brun et couvert d'impressions triangulaires; nombreux débris d'amphores, d'assiettes, d'urnes, de petits vases en terre samienne ou en terre brune, rouge ou noire. J'ai pu dresser une nouvelle liste de 38 marques de fabrique :

ACIMETO	Fond samien.
A · RVSSA	Id.
ATTIANI	Id.
AVG · VASSO · F	3 fois, sur des bords de jattes.
CAICATIM	Fond samien.
CATVLLVS · F	4 fois, en rond sur fonds noirs.
OF · CAT	Écrit de droite à gauche sur fond samien.
C · P · IVLI	En rond sur fond noir.
DO...	Fragment de jatte.
EL....I	Fond samien.
G	Contre-poids.
IVITANI	Fond samien. Le V est barré de manière à former les lettres VIT.
MACRINVS	Fond samien. Ce nom existe à Genève, dans l'Allier, à Fécamp, au musée de Londres, etc.
MARCELLINII	Fond samien. Dans l'Allier on a MARCIILLIN.
MACRIANIA	Fond samien.
MARTINVS	9 fois, en rond sur fonds noirs. Nous l'avions déjà trouvé 5 fois dans les fouilles de décembre.
MIM	Anse d'amphore.
N....PVS · F	En rond sur fond d'assiette noire.
NOSTR · F	En rond sur fond noir. Nous avons au Musée NOSTER · F, provenant d'anciennes fouilles des Fins. Le musée de Genève a NOSTERI.
....NTINI M	Fond samien.
P · S . AV †	Anse d'amphore. Ce nom existe dans l'Allier (Tudot, p. 71).
SEVVO FEC +	3 fois, en rond sur fonds noirs. Le Musée a une marque semblable provenant des Fins. Ce nom existe au musée de Genève (H. Fazy), dans l'Allier (Tudot, *Figurines*, p. 72), et à Lyon (Comarmond, *Mus. lapid.*, p. 472).
....SON	En rond sur fond noir.
SVOBNIKKI	Fond samien ou imitation de terre samienne. Cette marque se retrouve à Genève (H. Fazy, 2e *Note antiq. Tranchées*, pl. I).

Objets en fer : 2 enclumes offrant le vrai type de l'*incus* romaine, trouvées à quelques pas de l'endroit où les minages avaient fait découvrir en 1854 tout l'outillage d'une forge; 2 ciseaux à ressort, semblables à

ceux qu'on emploie pour tondre les moutons; 3 ciseaux de serrurier, un fer à poinçonner, plusieurs couteaux, une clef, des tas de grands clous et des crochets.

Objets en bronze : fibule, style, crochet figurant une tête de serpent, crochet à boucle, jet de fonderie.

Objets divers : grain de collier en émail vert, fragments de fioles en verre, style en ivoire, 3 plaques en marbre blanc; meule complète, en granit, et fragments de meules en lave basaltique; défense de sanglier, mâchoires de cochon, de bœuf et de divers ruminants.

Monnaies : 2 Antonins, gr. br.; 1 Marc Aurèle, m. br.; 15 petits et moyens bronzes de Faustina, Maximianus, Gallienus, Salonina, Aurelianus et Diocletianus.

Un nouveau trésor a été découvert le 24 décembre, dans une urne en terre, tout près de l'endroit où gisaient les 10,700 pièces de la trouvaille de 1866. Nous avons réussi, non sans peine, à acheter pour le Musée ce tas de 3,828 pièces, pesant plus de 11 kilogrammes. Nous avons lieu de croire que ces 3,800 monnaies ne constituent pas la totalité de la trouvaille, ou qu'on a fait d'autres découvertes; car nous avons appris qu'un voyageur, attaché à une maison de Lyon, a acheté au sieur Bonetto près de 300 médailles semblables aux nôtres. Dans l'ancien trésor, la plupart des pièces, primitivement saucées, avaient perdu leur éclat sous une forte couche d'oxyde; dans le nouveau, la couche d'argent qui recouvre le bronze a conservé toute sa fraîcheur. En attendant que M. Éloi Serand, notre zélé numismate, publie dans la *Revue* un inventaire détaillé, je dirai seulement que sur les 857 médailles qu'il a déjà classées, nous avons compté 11 Valerianus, 362 Gallienus, 57 Salonina, 35 Postumus, 26 Victorinus, 1 Marius, 13 Tetricus P., 277 Claudius Gothicus, 20 Quintillus et 55 Aurelianus.

Un large puits, en matériaux irréguliers, avait été fouillé dans les recherches de décembre. En janvier, on en a rencontré deux autres plus étroits, en petit appareil régulier. J'ai remarqué que, dans les trois, le déblaiement a amené une grande quantité de fragments de gargoulettes romaines, en terre jaunâtre, offrant une large panse et un col orné de une ou deux anses. Il paraît donc bien prouvé maintenant que ces puits sont de l'époque gallo-romaine.

Après avoir achevé ses minages dans le jardin, M. Bonetto a miné une portion du champ voisin, situé plus au nord, portant le n° 394 du nouveau cadastre. Comme nous l'avions prévu, c'est dans cette direction que se trouve réellement la ville romaine. Les fouilles ont mis au jour de longues murailles, très-solides, en moellons unis par un mortier extrêmement dur. Ce mortier est formé de sable grossier, siliceux, bien lavé, et de chaux grasse caustique, offrant encore après dix-huit siècles une réaction alcaline très-prononcée, comme nous l'a fait remarquer M Étienne Machard. Une muraille de sept pieds d'épaisseur, probablement un mur d'enceinte, vient aboutir à un édifice rectangulaire, long de 30 mètres.

Une pierre de 1 mètre sur 0m,75, et épaisse de 0m,25, se trouvait à un angle, une autre semblable à mi-longueur; plus loin, une colonne en calcaire blanc, de 0m,30 de diamètre, était couchée le long du mur. Dans une encoignure formée extérieurement à l'angle N.-E. par la réunion de plusieurs murailles, on a trouvé deux autres fragments de colonnes et une pierre longue de 0m,96, taillée en corniche sur la face antérieure et offrant un trou carré à la partie supérieure. Cette pierre paraît avoir été le dessus d'un piédestal sur lequel était peut-être une statue : M. Ducis nous a donné un fragment en marbre blanc, exhumé à côté de cette corniche; c'est la partie comprise entre l'épaule et le coude, ayant appartenu à une statue de demi-nature. Sous la corniche était un crampon en fer; une longue fiche a été trouvée sous une pierre d'angle; enfin, quelques rares débris de tuiles se sont rencontrés dans cette enceinte, que je suppose avoir été un monument public : les minages n'y ont pas fait découvrir le moindre reste de poterie, d'outil ou d'ustensile. »

—— Sommaire du *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° III, mars 1868.

Réunions des 7, 14 et 21 février 1863. — Inscription militaire. — Vases avec noms d'artistes. — Benndorf et Schœne : Museo Lateranense. — Rectifications.

—— Le dernier numéro du *Bullettino di Archeologia cristiana* de M. de Rossi contient une étude sur un sceau de plomb, orné d'une inscription grecque et d'emblèmes chrétiens, qui figurait à l'Exposition universelle de l'an dernier parmi différents objets antiques envoyés par le bey de Tunis. M. de Rossi, en examinant le caractère des symboles et leur style, arrive à prouver que ce petit monument ne peut être antérieur au IVe ni postérieur au Ve siècle de notre ère. Viennent ensuite quelques renseignements tirés du *Bulletin monumental* de M. de Caumont sur une mosaïque chrétienne récemment découverte à Dié dans l'Isère, et représentant les quatre fleuves du Paradis terrestre. Le numéro se termine par quelques additions aux articles parus dans le courant de l'année et par une analyse du tome II de la *Roma sotterranea cristiana*. Nous nous réservons de revenir sur cet important ouvrage dès qu'il nous sera parvenu.

BIBLIOGRAPHIE

Voyage en Égypte et en Nubie, par J.-J. Ampère, de l'Académie française, etc. Paris, Michel Lévy, in-8°.

On sait quelles études libres et variées ont rempli la vie de cet aimable et mobile esprit que la mort nous a enlevé avant le temps en 1865, et qui a laissé presque autant d'amis que de lecteurs. Dans le cours d'une vie qui n'a été longue que par le bon emploi qu'il en a fait, M. Ampère a touché à presque tous les objets dont s'est occupée la vaste et féconde curiosité d'un siècle historien et critique; dans ce monde des choses de l'intelligence dont son illustre père avait voulu délimiter les provinces et tracer la carte, il s'est aussi capricieusement promené que sur la surface de la planète. De même qu'il a parcouru toute l'Europe, l'Égypte, l'Asie Mineure, l'Amérique du nord, il a successivement abordé les littératures germanique et scandinave, les littératures de l'Orient, les origines de la littérature française, les législations et la poésie de la Grèce, l'égyptologie, l'histoire et l'archéologie de l'Italie ancienne et moderne; puis tout d'un coup on le voyait s'arracher à ses labeurs d'érudit, à ses doctes recherches sur le passé de l'humanité; il se mettait à étudier le présent et il s'efforçait de deviner l'avenir, non plus à l'aide des in-folios feuilletés dans les bibliothèques, mais en visitant, au delà de l'Océan, ces cités nouvelles que voit grandir l'Amérique. Au propre comme au figuré, par la manière dont il a conduit ses travaux comme par ses perpétuels déplacements, M. Ampère a surtout été un voyageur; mais ce voyageur avait le coup d'œil prompt et pénétrant : il est telle région de la connaissance humaine et telle contrée du globe qu'il a mieux mesurée et embrassée du regard, encore qu'il n'y ait pas séjourné, que beaucoup de ceux-là mêmes qui y avaient passé toute leur vie.

Une des pointes les plus hardies et les plus brillantes qu'ait ainsi poussées M. Ampère, c'est l'excursion qu'il a faite, vers le milieu de sa carrière, d'abord dans la grammaire égyptienne de Champollion et sur le terrain de l'égyptologie, puis bientôt en Égypte même et dans la vallée du Nil; c'était au moment où M. Ampère commençait à se lasser du moyen âge et du vieux français, et avant qu'il ne s'éprît pour Rome de cette passion qui a rempli les dernières années de sa vie et inspiré ses derniers

ouvrages. Avec quelle verve il attaqua cette étude nouvelle, avec quel enthousiasme il se fit l'élève de Champollion et se saisit du flambeau qu'avait allumé ce génie, c'est ce qu'il faut voir dans le volume où se trouvent réunis pour la première fois, grâce à la piété d'un ami et au concours d'un intelligent éditeur, les articles, relatifs à l'Égypte, que M. Ampère a publiés dans la *Revue des Deux Mondes*, de 1846 à 1849. Sans doute, Ampère n'a pas persévéré assez longtemps dans cette voie, il n'a pas assez étudié les langues congénères de l'ancien égyptien, il n'a pas assez pâli sur les hiéroglyphes pour avoir fait avancer cette science qu'il aimait si sincèrement; les dieux de l'Égypte, demandez à Champollion, à Lepsius, à MM. Mariette et de Rougé, sont des dieux jaloux, qui ne souffrent point de partage ! Il n'en est pas moins vrai qu'Ampère a rendu un grand service à l'égyptologie, et que sa campagne égyptienne a eu d'autres résultats que de l'occuper et de le distraire pendant quelques années : c'est son témoignage surtout qui a popularisé la découverte de Champollion et qui a conquis aux méthodes de la science nouvelle la confiance de ce public lettré qui ne lit pas les livres d'érudition et les recueils des Académies, mais qui lit la *Revue des Deux Mondes*. Avant la croisade entreprise par Ampère, ceux qui essayaient de faire entrer dans l'histoire générale les données que leur fournissait le déchiffrement des hiéroglyphes, rencontraient sans cesse sur leur chemin une incrédulité qu'il était d'autant plus difficile de combattre que l'on ne pouvait faire la preuve devant des sceptiques qui commençaient par se déclarer ignorants et incompétents.

Les temps sont changés, et Ampère est pour beaucoup dans ce changement : on sait aujourd'hui dès le collége qu'une inscription hiéroglyphique se lit et se traduit, à quelques signes près, comme une inscription grecque, et qu'elle est d'une lecture d'autant plus facile et plus certaine qu'elle appartient à une époque plus reculée. Le livre d'Ampère n'en reste pas moins utile et aimable à lire ; c'est la meilleure introduction que l'on puisse imaginer à l'étude de l'Égypte. Description du pays et des monuments, comparaison perpétuelle du présent et du passé, commentaire animé des inscriptions, observations sur les mœurs, tout concourt à donner envie de visiter cette étrange et superbe contrée, d'en interroger les monuments, d'apprendre à épeler cette écriture et cette langue que l'on appelle encore *mystérieuses* par habitude et par routine. Le *Voyage en Egypte et en Nubie* aura peut-être l'honneur de décider plus d'une vocation.

G. P.

Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques, par François LENORMANT, sous-bibliothécaire de l'Institut. Tome premier : Israélites, Egyptiens, Assyriens. Paris, Lévy fils, 1868, in-18.

Nous ne pouvons aujourd'hui que signaler à nos lecteurs cet important ouvrage de notre savant collaborateur ; la *Revue* aura l'occasion d'y revenir. C'est une tentative qui, nous l'espérons, sera récompensée par le succès, pour faire pénétrer dans l'enseignement de nos maisons d'édu-

cation des notions de tout genre qui n'étaient guère sorties jusqu'ici des ouvrages d'érudition. Il était temps, pour l'Égypte, l'Assyrie, la Phénicie, que les élèves de nos lycées eussent quelque idée de ce que les découvertes des archéologues et des philologues ont ajouté, depuis cinquante ans, au peu que les historiens grecs nous ont raconté de ces civilisations qu'ils ont souvent mal comprises. M. Lenormant connaît mieux que personne toutes ces sources de la haute science auxquelles il a été accoutumé à puiser dès la jeunesse. Une observation seulement : il aurait pu, ce nous semble, sans paraître trahir ces convictions chrétiennes qu'il affirme si hautement dans sa préface, nommer M. Renan parmi les hommes dont les travaux font autorité pour l'étude de la civilisation phénicienne. G. P.

Mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins, par L. Friedlænder, professeur à l'Université de Kœnigsberg; traduction libre faite sur le texte de la 2e édition allemande, avec des considérations générales et des remarques, par Ch. Vogel, membre de la Société d'économie politique de Paris. Tom. I, comprenant : la ville et la cour, les trois ordres, la société et les femmes; tom. II, comprenant : les spectacles et les voyages des Romains. Reinwald, 1865, 1867, in-8°.

Nous ne sommes pas, en général, très-partisan du système de traduction qui semble à la mode maintenant parmi ceux qui entreprennent de faire connaître au public français quelques-uns des plus considérables ouvrages qu'ait produits la science allemande contemporaine; il nous déplaît de voir des livres comme ceux de Preller dépouillés de toutes ces notes qui fournissent la preuve, souvent nécessaire, des assertions de l'auteur, et qui permettent de les contrôler aussitôt en recourant aux textes originaux. Le résultat que l'on obtient ainsi est moins heureux que l'on ne s'imagine; en donnant au volume un air moins rébarbatif, en le faisant moins gros et un peu moins cher, on lui gagne peut-être quelques lecteurs parmi les gens du monde, mais on en perd tout autant d'un autre côté; on écarte ceux qui font de ces matières une étude un peu spéciale, et que la traduction ne dispenserait pas de recourir sans cesse au texte allemand; ils aiment encore mieux, quitte à donner quelques coups de dictionnaire, se procurer l'original que de s'exposer à des erreurs en prenant pour point de départ des affirmations dont ils n'auraient pu vérifier les sources et apprécier par eux-mêmes, grâce aux notes critiques, la valeur et l'exactitude. Heureusement pour M. Friedländer et pour son œuvre, M. Vogel a appliqué la méthode nouvelle avec plus de réserve et de mesure que n'avait fait M. Dietz pour la *Mythologie romaine* de Preller; ici, les notes ne sont point complétement supprimées, mais les plus importantes ont été introduites et fondues dans le texte; pour celles qui ne paraissaient point au traducteur se prêter à cette incorporation, pour de longs passages latins et grecs qu'il n'a cru devoir ni traduire ni reproduire au bas des pages, les renvois tout au moins sont soigneusement conservés. De cette manière, si le lecteur érudit et curieux ne rencontre pas dans le volume même les citations qui confirment les dires de l'auteur,

au moins lui est-il toujours possible de retrouver, sur les rayons de sa bibliothèque, le texte dont s'est prévalu M. Friedländer. C'est peut-être, pour qui ne veut point croire sur parole, un peu plus de peine à prendre; mais d'autre part le livre, écrit par un homme de mérite et d'esprit, traduit dans une langue aisée et courante, gagne à ce remaniement de se lire plus aisément, de s'adresser à un plus grand nombre de personnes. Grâce à la discrétion qu'il a mise à user de la liberté qui lui avait été laissée par la confiance de l'auteur, M. Vogel a fait des avances aux gens du monde sans tourner le dos aux érudits, sans leur rendre sa traduction inutile ou d'un usage incommode.

Quant au livre lui-même de M. Friedländer, il serait superflu de le vanter; la réputation en est déjà européenne. M. Friedländer est plus qu'un simple érudit, qu'un adroit compilateur; il a cette vive imagination sans laquelle on n'est pas historien. Jointe à l'étude des textes, l'étude des lieux mêmes et de leurs ruines lui a permis de tracer, de l'ancienne Rome, de la ville, de la cour, de la société et de ses relations, des spectacles et des voyages, des tableaux pleins de mouvement et de vie. Cet ouvrage est le naturel complément de toutes les histoires romaines, et il est d'autant plus précieux que la plus complète et la plus instructive de toutes, celle de M. Mommsen (1), s'arrête au début même de cette période impériale à laquelle s'appliquent précisément les descriptions de M. Friedländer.

G. P.

—— La *Société de linguistique* vient de publier le premier fascicule de ses *Mémoires* : elle a été ainsi au-devant des esprits instruits et curieux qu'elle ne compte pas parmi ses adhérents encore trop peu nombreux, elle a fait son premier acte de force et de vie en s'adressant au public. La *Revue* ne pouvait passer sous silence cet utile effort; la philologie et l'archéologie se tiennent de près, et ce sont les deux guides qui aident l'historien du passé humain à combler les lacunes de l'histoire écrite, à remonter au delà des temps que nous ont racontés les Hérodote, les Thucydide et les Tite-Live. Tout archéologue qui n'a pas tout au moins de justes notions sur les saines méthodes philologiques et qui ne se tient pas au courant des découvertes de la grammaire comparée risque de commettre, en archéologie même, bien des erreurs, bien des bévues. C'est à ce titre que nous appelons l'attention sur les réunions de la Société de linguistique et sur les travaux qui en sortent. Nous ne pouvons mieux les faire connaître qu'en empruntant à la *Revue critique* la note où elle analyse ce premier cahier, qui, nous l'espérons, sera suivi, à intervalles assez rapprochés, d'autres semblables et de même valeur.

La Société de linguistique de Paris. — « Voici une des meilleures preuves

(1) Le 6e volume de la traduction française, par M. Alexandre, vient de paraître. Il va jusqu'au départ de César pour la guerre des Gaules. L'ouvrage entier aura huit volumes. Le 8e volume contiendra des tables faites avec soin et qui rendront le livre d'un usage plus commode encore.

des progrès que font dans notre temps les études philologiques, qui y sont encore si nouvelles. Il existe depuis deux ans à Paris une Société de linguistique, qui s'affermit et s'étend chaque jour, et promet de servir efficacement la science (1). Présidée successivement par MM. Egger et Ernest Renan, la Société a actuellement pour président M. Brunet de Presle, pour secrétaire M. Michel Bréal. De pareils noms garantissent la valeur et la solidité des travaux.

« Le premier fascicule des *Mémoires de la Société de linguistique* vient de paraître (2) : il fait mieux que donner des espérances; il réalise celles qu'on pouvait concevoir. Le morceau le plus important et le plus neuf est le travail de M. Francis Meunier, *De quelques anomalies que présente la déclinaison de certains pronoms latins*. Citons aussi l'*Étude* de M. d'Arbois de Jubainville *sur le verbe auxiliaire breton* KAOUT (*avoir*). Ces deux dissertations sont tout à fait dans l'esprit que la Société s'efforce, avec toute raison suivant nous, de faire prévaloir : il s'agit bien moins de répandre dans le public les résultats de la science ou de vulgariser, comme l'auraient souhaité quelques personnes, les travaux de la critique allemande, que de faire des études originales et de chercher à enrichir la science elle-même. C'est par là que les travaux de la Société compteront sérieusement dans l'œuvre commune et seront appréciés même hors de France. L'article de M. Meunier, notamment, ne peut manquer de provoquer une discussion intéressante et fructueuse.

« Le numéro contient encore d'excellentes observations de M. Egger sur l'*État actuel de la langue grecque*, accompagnées de conseils judicieux que les Grecs, à en juger par M. Rangabé, ne semblent pas près de suivre ni même de comprendre. — Le *Discours* de M. Bréal à l'ouverture du cours de *Grammaire comparée* au Collége de France, en décembre 1867, morceau rempli, comme on peut s'y attendre, de fines et pénétrantes remarques, d'autant plus intéressantes cette fois qu'elles roulent surtout sur un sujet tout à fait à l'ordre du jour, l'état actuel et les divisions (on pourrait presque dire les schismes) de la science allemande. Enfin une note de M. G. Paris sur l'étymologie du mot *fade*, une autre de M. R. Mowat sur les noms propres latins en *atius* complètent ce fascicule intéressant.

G. P.

(1) Pour tous les renseignements, s'adresser à M. Léger, administrateur, 6, rue Boutarel.

(2) Paris, libr. A. Franck, 1868, 96 p. gr. in-8.

FRAGMENT HISTORIQUE INÉDIT

EN DIALECTE IONIEN

RELATIF AU SIÉGE D'UNE CITÉ GAULOISE.

Parmi les extraits des historiens grecs réunis à la fin du volume de la *Poliorcétique*, se trouve un fragment historique anonyme, écrit en dialecte ionien et relatif à un fait de l'histoire des Gaules inconnu jusqu'à ce jour. Plusieurs savants, philologues ou antiquaires, ont jugé ce fragment digne d'un examen particulier. Du côté des philologues, je citerai M. Gomperz, de Vienne, qui a entrepris sur cette portion de mon œuvre un travail critique dont je me plais à reconnaître la valeur, alors même que je n'en accepte pas toutes les conclusions. D'autre part, de savants antiquaires français m'ont témoigné le désir d'avoir des explications précises sur la partie de ce texte qui intéresse leurs études. Je crois donc répondre au vœu des hellénistes aussi bien que des archéologues en publiant une seconde édition de ce fragment, revue sur le manuscrit et accompagnée d'observations nouvelles.

I

DESCRIPTION DU MANUSCRIT.

Ce fragment occupe, dans le manuscrit unique qui nous l'a conservé, un seul feuillet (1). Écrit au commencement du xe siècle, sur un vélin d'une grande finesse, il présente les caractères paléographiques suivants : écriture demi-onciale inclinée de gauche à droite,

(1) Bibl. imp. mss. suppl. gr. 607, fol. 17 r° et v°, *olim* β'.

ponctuation presque nulle, accentuation inégale et rare, esprits ayant la forme angulaire (⅃ L), confusion de certaines lettres par ressemblance de figure (β, κ, η), séparation des mots souvent arbitraire, impliquant la transcription directe d'un texte oncial faite par un scribe peu instruit. Mutilé au commencement et à la fin, ce fragment n'a ni titre, ni début, ni conclusion, et son origine nous demeurerait inconnue s'il ne se rattachait, par le fond comme par la forme, à un autre fragment qui, écrit à la même époque et faisant partie de la même série, se trouve ailleurs dans le même manuscrit (1). Ce second morceau, de quelques lignes seulement, est connu depuis vingt ans par une copie de Minoïde Minas (2) que M. Charles Müller a publiée à la fin du second volume des œuvres de Flavius Josèphe dans la collection Didot (3). Il porte dans le manuscrit original l'inscription suivante, en lettres onciales :

ЄΚΤѠΝЄΥCЄΒΙΟΥΒΙΘ̄

ΠΟΛΙΟΡΚΙΑΘЄCCΑΛѠΝΙΚΗCΥΠΟCΚΥΘѠΝ

Ἐκ τῶν Εὐσεβίου βι[βλίον] θ'.

Πολιορκία Θεσσαλονίκης ὑπὸ Σκυθῶν.

c'est-à-dire : « Extrait d'Eusèbe, livre IX. Siége de Thessalonique par les Scythes. »

Cette inscription, suivie de treize lignes de texte, doit être considérée comme l'annonce d'un long récit historique dont le feuillet qui nous occupe n'est qu'un fragment arbitrairement détaché. L'auteur de ce récit, Eusèbe, est un historien du IIIe siècle de notre ère dont le nom est connu, mais dont les œuvres sont perdues (4). Nous apprenons, par la découverte de ces extraits, qu'il écrivit son histoire en dialecte ionien. Il faudra désormais inscrire le nom de ce tardif imitateur d'Hérodote parmi ceux des écrivains qui, au milieu de la décadence des lettres grecques, essayèrent, par un caprice d'archaïsme littéraire, de faire revivre les formes surannées des anciens dialectes.

(1) Fol. 103 v°, *olim* πζ'.
(2) Bibl. imp. mss. supp. gr. 485.
(3) Paris, Didot, 1847, 2 vol. in-4°.
(4) Voir, au sujet de cet Eusèbe, C. Müller, *Fragm. hist. græc.*, III, 728.

II

TEXTE DU FRAGMENT.

.... τὴν ὄψιν αὐτὴν τοῦ πολέμου, οὔτε τῶν ἀντιπολεμίων ἀπορρηθῆναι, καὶ ἐς τὰ ἀρήια τοῖς ἐν τοῖς παιδηίοις ἀθύρμασι εὑρίσκεε ἑωυτῷ παρεούσης εὐςοχίης [1] καὶ τοξεύσαντα οὐκ ἁμαρτεῖν, κατὰ δὲ κτεῖναι ἄνδρα [2] πολέμιον, καὶ ἐπὶ τῷ ἔργῳ τούτῳ μεγαλοφρονεύμενον [3] προσθεῖναι καὶ δεύτερον · τῷ γὰρ βεβλημένῳ τῶν πολεμίων τινὸς παραςάντος καὶ τὸ βέλος ἐξειουμένου [4], τοξεῦσαι αὖτις καὶ τυχόντα ἐπὶ τῷ προτέρῳ καὶ τοῦτον καταχτεῖναι · τοῦτο ἰδομένους τοῦ παιδὸς τὸ ἔργον, τοὺς μὲν πολεμίους θώματι ἐνέχεσθαι μυρίῳ, τοὺς δὲ πολιήτας καὶ ἐπὶ μέζον αὐτοῦ τῇ προθυμίῃ προσερχομένου [5] ἐπισχεῖν καὶ ἀναρπάσαι μιν, φόβῳ σχομένους μή τινι ἄρα πάλιν κότῳ [6] ἐπὶ παραδόξοις οὕτως ἐκ φθόνου δαίμονος ἐγκυρήσῃ [7].

Ταῦτα μὲν δὴ οὕτως ἐγίνετο. Πρὸς δὲ τὰ ἐπιφερόμενα ἐκ τῶν μηχανημάτων καὶ πολλὰ ἀντιτεχνησαμένων τῶν ἀπὸ τοῦ τείχεος, τὰ μάλιςα λόγου ἄξια καὶ ἀφηγήσιος ἐπυθόμην γενέσθαι, τουτῶσε [8] ταῦτα σημανέω. Τῇ μὲν ὦν ἀπὸ τῶν πυρφόρων βελέων ἐλπιζομένῃ ὠφελίῃ κατὰ πάντων ὁμοίως τῶν μηχανημάτων ἐχρέοντο [9]. Τὰ δὲ πυρφόρα ταῦτα βέλεα ἦν τοιάδε · ἀντὶ τῆς ἄρδιος τῆς πρὸς τῷ ἄκρῳ τοῦ ὀϊςοῦ [10] εἶχε ταῦτα [11] τάπερ δὴ μεμηχάνητο ὥςε τὸ πῦρ αὐτὸ ἐπιφέρειν · ταῦτα δὲ ἦν σιδήρεα, ἔχοντα ἔνερθεν ἐκ τοῦ πυθμένος κεραίας ἐπεκβεβλημένας · αἱ δὲ [12] κεραῖαι, χωρὶς ἐπ᾽ ἑωυτέων ἐλαυνόμεναι, ἔπειτα καμπτόμεναι [13], κατὰ κορυφὴν πρὸς ἀλλήλας ξυνήγοντο · συναφθεισέων δὲ τούτων ἐς ἄκρον ἀκὶς ἰθείη καὶ ὀξυτάτη ἀπὸ πασέων ἐξήιε · τῆσδε δὴ μεμηχανημένης οὕτως ἔργον ἦν

[1] Le texte de ces premières lignes paraît altéré. On le donne ici d'après le manuscrit. M. Gomperz propose de lire : τὴν ὄψιν οὔτε τοῦ πολέμου οὔτε τῶν ἀντιπολέμων (?) ἀπορηθῆναι, καὶ ἐς τὰ ἀρήια, ὡς ἐν τοῖς παιδηίοις ἀθύρμασι εὑρίσκεθ᾽, ἑωυτῷ παρεούσης εὐστοχίης. Après ces derniers mots, il suppose une lacune.

[2] Ms : τειναι ανδρι.

[3] Ms : μεγαλοφρονευεμενον, sans doute pour μεγαλοφρονεύμενον = μεγαλοφρονεόμενον = μεγαλοφρονούμενον.

[4] C'est la leçon du ms. M. Gomperz propose ἐξειομένου = ἐκσειομένου.

[5] Ms : προσερχομενους. M. Gomperz propose προερχομένου.

[6] Ms : παλινκοτω. M. Gomperz écrit en un seul mot παλινκότῳ.

[7] Ms : ἐγκυρησ η.

[8] C'est la leçon du ms. M. Gomperz propose τούτοισι.

[9] Ms : ἐχθρεοντο. — [10] Ms : ἴστου.

[11] Il semble qu'il manque un mot.

[12] Ms : αἱ δε κεραια. — [13] επι τα καμπτομενα.

κατοτέω ἂν ἐνειχθείη [1] προσπεπερονημένην [2] μιν ἐνεςάναι. Ταύτης μὲν τῆς ἀχίδος ἔργον ἦν τοῦτο · τὸ δ' ἐπὶ τῷ πυρὶ σπουδαζόμενον ὧδε ἐνηργέετο [3] · χαμπτόμεναι αἱ κεραῖαι κόλπον κοῖλον κατὰ τὸν [4] διεςεῶσαι ἦσαν ἀπ' ἀλλήλέων ἐποίεον, οἷον δὴ καὶ τῶν οὕτως [5] ἐχουσέων γυναικῶν ἠλακάται [περὶ ἃς] δὴ [6] ςρέφεται τὸ εἴριον ἔξωθεν περιβαλλόμενον, ἀπ' ὧν δὴ τὸν [7] ςήμονα κατάγουσι · μεταξὺ τούτου τοῦ κόλπου εἴσω ςυππίον [8] ἢ καὶ ξύλα λεπτὰ θείου αὐτοῖσι προσπλασσομένου ἢ καὶ τῷ Μηδείῳ ἐλαίῳ καλεομένῳ αὐτὰ χρίσαντες [9] ἐνετίθεσαν [10]. Τοῦ δ' ὧν ἀτράκτου τοξευομένου ἤτοι ὑπὸ μηχανῆς ἢ καὶ τοξοτέων, τὰ ἐνεχόμενα ὑπὸ τῆς ῥύμης ἐξήφθη τε [11] καὶ ἀφθέντα [12] φλόγας ἐποίεε [13]. Τοιούτοισι μὲν δὴ κατὰ πάντων τῶν μηχανημάτων ἐχρέοντο, καὶ ἀπὸ τούτων πολλῶν ἅμα ἐκπεμπομένων ὠφελίη [14] τις ἐγείνετο · ἀπό γε ὀλίγων ἢ σμικρὴ ἢ οὐκ ὧν δή τις τοσαύτη προσήιε [15] · ἢ γὰρ ὑπὸ τῶν βυρσέων ἔργοντο, ἢ καὶ ἀπὸ σβετηρίων [16] πολλῶν μηχανημάτων.

Τόδε δὲ παρὰ [μὲν] [17] Μακεδόνων αὐτῶν οὐκ ἤκουσα, ἐν δ' ἑτέρῃ [18] πολιορκίῃ ἔμαθον ἀντιτεχνηθῆναι [19] πρὸς τὰ πυρφόρα ταῦτα βέλεα, Κελτῶν προσκαθημένων πόλει Τυρρηνῶν καλεομένῃ. Ἔςιν δὲ αὕτη χώρης τῆς Γαλατίης [20] τῶν ἐν τῇ Ἑσπέρῃ [21] κατοικημένων ἔθνεος τοῦ Λουγδονοσίου. Χρόνος — δέκατον ἔτος [22] προσεκατέατο τῇ πολιορκίῃ — ἦν ἐν τῷ δὴ Γαλατίῃ πᾶσα καὶ τὰ ταύτῃ προσεχέα ἔθνεα ἀρχῇ τῇ Ῥωμαίων οὐ πιθέσκετο, ἀλλὰ ἀπεςήκεε [καὶ] τοῖσι ἐπανεςηκόσι συνεφρόνεε [23]. Τότε γὰρ τῶν Κελτῶν τῶν πέρην Ῥήνου ἐπιςρατευσαμένων, μοίρη [24] ἀπὸ τούτων ἀποσχισθεῖσα [25] καὶ προσκαθημένη τῇ πόλει τῇ λεγμένῃ..... [26]

[1] C'est la leçon du ms. M. Gomperz propose κατ' ὅτευ ἂν ἐνειχθῇ.

[2] On peut aussi décomposer πρὸς πεπερονημένην.

[3] Ms : ενηργεε τὸ. — [4] M. Gomperz propose κατ' ὅσον.

[5] M. Gomperz corrige καὶ [αἱ] τῶν [ἱστοὺς] ἐχουσέων. J'admettrais volontiers cette correction.

[6] Le ms. porte : Π V αδης τρεφεται το ιριον. — [7] Ms : το. — [8] Ms : στυπτιον.

[9] Ms : χρησαντες, corrigé par le scribe lui-même en χρείσαντες.

[10] Ms : ενετειθεσαν. — [11] Ms : εξεφθετο — [12] Ms : εφαεντα. — [13] Ms : ποιεε. — [14] Ms : ὠφελειη. — [15] Ms : προσειη.

[16] Le ms. écrit ainsi pour σβεστηρίων.

[17] Ms : τοδε δε παρα δε. — [18] Ms : εν δε τηρη. — [19] Ms : αντιτεχθηναι. — [20] Ms : ταλατιης — [21] Ms : τῆσπερη.

[22] Je donne la leçon du ms. M. Gomperz propose de supprimer le mot ἔτος et de lire : Χρόνος δὲ κατ' ὃν προσεκατέατο τῇ πολιορκίῃ ἦν κ. τ. λ. Cette correction est très-ingénieuse : toutefois je n'oserais prendre sur moi de supprimer un mot aussi important que le mot ἔτος, sans nécessité absolue.

[23] Ms : επεστηκεε τοῖσεεπανεστηκοσι συνεφρονεε. — [24] Ms : μορι V η.

[25] Correction de première main dans le ms. Le scribe avait d'abord écrit ἀποσπασθεῖσα.

[26] Le ms. ne présente aucune trace de lacune, mais il y a interruption dans le

καταφλεχθεισέων σφι πολλέων μηχανήσασθαι· ἐξόπισθεν τῶν μηχανέων ἔλυτρα ὀρύξαντες, πλέα ὕδατος ταῦτα ἐποίεον· ἔπειτα μολυβδίνους σεγανοὺς ἀγωγοὺς τοὺς ὑποδεξομένους καὶ πα[ράζοντας τὸ ὕδωρ [1] .....

III

ANALYSE ET TRADUCTION.

Le morceau qu'on vient de lire doit se diviser en trois parties.

La première partie (*lignes* 1-40) est la fin d'un récit qui retraçait un événement dramatique arrivé pendant un siége. La ville assiégée paraît être la ville de Thessalonique en Macédoine, investie par des barbares auxquels le manuscrit donne ailleurs le nom de Scythes. Un enfant, habile à tirer de l'arc, vise de loin et frappe un assiégeant. Un des compagnons du blessé s'avance pour extraire le fer de la plaie, mais il est atteint à son tour.

« A la vue de cet exploit du jeune héros, les ennemis sont saisis d'un étonnement immense. Mais les citoyens, voyant son audace s'accroître, le retiennent et l'enlèvent, possédés par la crainte de le voir succomber à un retour de la fortune jalouse de succès si étranges. »

La seconde partie (*lignes* 10-35) renferme la description technique des moyens de défense opposés par les assiégés aux attaques de leurs adversaires. L'auteur se complaît à décrire un engin de guerre destiné à lancer le feu, afin d'incendier les machines ennemies. Ces *traits qui portent la flamme* (πυρφόρα βέλεα), ainsi qu'il les appelle, ne sont pas sans analogie avec un instrument décrit par l'Anonyme inédit de Bologne et figuré dans un dessin qui représente effectivement un soldat tenant à la main une *arme à feu* (2). Cette arme byzantine est caractérisée dans le document de Bologne par les mots στρεπτὸν ἐγχειρίδιον πυροβόλον. Elle eut sans doute avec le feu grégeois des rapports qu'il ne m'appartient pas d'examiner. Remarquons seulement que la description faite ici par notre historien date du IIIe siècle de notre ère, et qu'elle est antérieure par conséquent à l'époque byzantine. Cette description paraît complète, mais altérée :

sens. La phrase suivante pourrait être complétée ainsi : [οὓς ἔμαθον, μηχανέων] καταφλεχθεισέων σφι πολλέων, μηχανήσασθαι [τάδε].

(1) Le ms. ne fournit que les lettres πα..... Le reste manque.

(2) Voir le texte et la figure dans notre *Poliorcétique des Grecs*, p. 262, lig. 7, fig. CI.

il faudra plus d'un effort pour l'éclaircir sur tous les points. Je l'ai donnée aussi exactement que possible d'après le manuscrit.

La troisième partie (*lignes* 36-47) est relative, non plus au siége de Thessalonique par les Scythes, mais au siége d'une cité gauloise par les Celtes d'outre-Rhin. Ce morceau, historiquement important, mérite d'être traduit, avec les quelques lignes qui le précèdent et qui marquent la transition.

« Ils (les Macédoniens de Thessalonique) se servaient de ces traits (les πυρφόρα βέλεα) contre toutes les machines. Lorsque ces traits étaient lancés en grand nombre et simultanément, il y avait un réel avantage à s'en servir : mais lorsqu'ils étaient peu nombreux, cet avantage devenait peu considérable ou presque nul, car l'effet en était contrarié, soit par les peaux (1), soit par les nombreux appareils destinés à éteindre l'incendie (2). »

« Ce qui va suivre ne m'a pas été raconté par les Macédoniens : c'est dans un autre siége, à ce que j'ai appris, qu'a été imaginé le moyen de combattre l'effet de ces flèches incendiaires. Les Celtes assiégeaient une ville dite *des Turreni*. Cette ville appartient à la région de la Galatie située en Occident, et fait partie de la nation Lyonnaise. Le siége dura dix ans. C'était le temps où la Galatie entière et les nations voisines n'obéissaient pas à la domination romaine, mais avaient fait défection et embrassé le parti des insurgés. Alors les Celtes d'au delà du Rhin ayant fait irruption, une partie de l'armée d'invasion se détacha et vint assiéger la ville susdite .... Beaucoup de leurs machines ayant été brûlées, ils imaginèrent (ce qui suit). Derrière les machines ils creusèrent des réservoirs et les remplirent d'eau. Ensuite ils firent des conduits couverts en plomb, destinés à transmettre l'eau .... »

Là s'arrête le fragment. On notera dans ce dernier passage :

1° La mention de la Gaule sous le nom de *Galatie d'Occident* (χώρης τῆς Γαλατίης τῶν ἐν τῇ Ἑσπέρῃ κατοικημένων). L'auteur, qui écrivait en Orient, connaissait surtout les Galates d'Asie Mineure ;

2° La mention de la région ou province, littéralement ***nation***, appelée Lyonnaise (ἔθνεος τοῦ Λουγδονοσίου) ;

3° Le nom de la ville située dans cette région (πόλις Τυρρηνῶν) ;

4° Le fait du siége de cette ville par les Celtes d'outre-Rhin

(1) Il s'agit des peaux d'animaux fraîchement écorchés dont on couvrait les machines construites en bois, pour les préserver des atteintes du feu. (Voir à ce sujet, dans notre *Poliorcétique des Grecs*, le traité d'Apollodore, p. 173, l. 14 ; et l'Anonyme inédit de Bologne, p. 246, l. 19.)

(2) On trouvera la description de ces appareils dans Apollodore (*Poliorcétique des Grecs*, p. 174, l. 1-7) et dans l'Anonyme inédit de Bologne (*ibid.*, p. 247, l. 6-15).

(Κελτῶν τῶν πέρην Ῥήνου) à une époque où la Gaule entière était révoltée contre Rome (Γαλατίη πᾶσα... ἀρχῇ τῇ Ῥωμαίων οὐ πιθέσκετο).

Il y a dans ces quelques lignes l'indication d'un fait historique, relatif à l'ancienne Gaule, dont il importerait de déterminer la place exacte dans l'espace et dans le temps. Je remets le soin de résoudre ce double problème, tout ensemble géographique et chronologique, aux savants archéologues qui étudient avec un zèle et un succès croissants les plus lointaines origines de notre histoire nationale.

C. Wescher.

NOUVELLES TESSÈRES

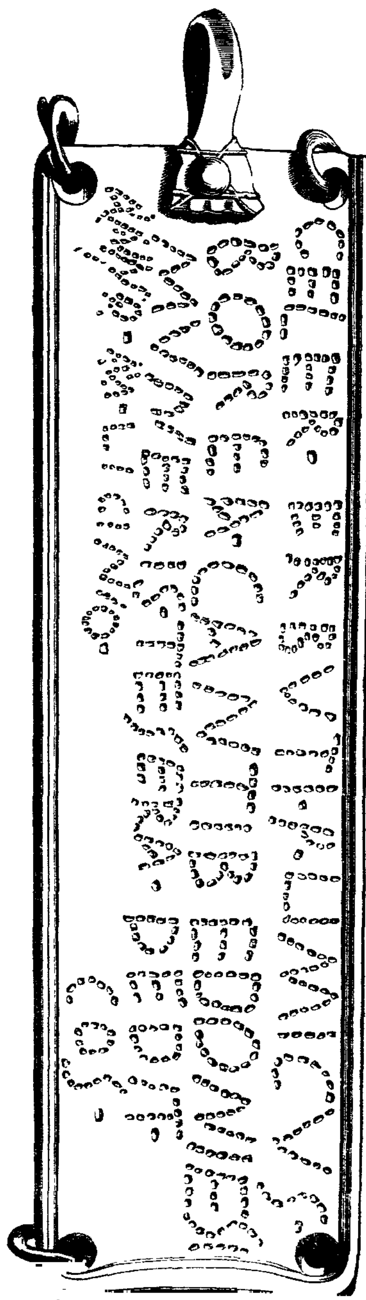
DE GLADIATEURS [1]

I

Dans l'Andalousie du Sud, dans la province d'Huelva, entre Niebla et Moguer sur les bords du Rio Tinto, une petite table de bronze recouverte d'une inscription latine a été découverte l'an dernier. Le correspondant de l'Académie à Madrid, M. A. Guerra, la communiqua à M. Haupt dans une lettre latine, à laquelle il avait joint un dessin très-exact, différentes empreintes en papier et différentes réductions. La lettre de M. Guerra parut en espagnol dans la Revue de Madrid, ***Revista de bellas artes*** (1867, p. 219); mais les faits qu'elle renferme ne sont pas par là devenus accessibles au monde scientifique. On ne s'étonnera donc pas de nous voir publier ici une fois de plus ce monument intéressant sous plus d'un rapport, avant qu'il trouve sa place dans les additions au second volume du ***Corpus Inscriptionum Latinarum.***

(1) Nous empruntons au Bulletin (*Monatsbericht*) de l'Académie royale de Berlin une intéressante dissertation de M. Emile Hübner. Ce savant a bien voulu nous autoriser à la traduire pour la *Revue*, et nous envoyer, pour cette traduction, des additions que l'on trouvera indiquées par des crochets. Nous engageons nos lecteurs à répondre à l'appel de M. Hübner en nous communiquant tous les petits monuments de ce genre qui se trouveraient exister, à leur connaissance, dans des collections publiques ou privées, et qu'ils auraient lieu de croire inédits. C'est seulement en formant de nombreuses séries de chacune de ces espèces de tessères que l'on arrivera à expliquer les uns par les autres ces menus débris de la civilisation antique et à en tirer tous les renseignements qu'ils peuvent nous fournir sur bien des points obscurs et délicats. (*Note de la rédaction.*)

Le dessin, de la grandeur de l'original, est reproduit ici par la gravure sur bois :



Comme il arrive souvent dans les inscriptions confiées à de minces tables d'airain, à l'argent et à l'or, les lettres ne sont pas gravées par le ciseau en lignes continues, mais tracées au moyen d'entailles faites les unes à côté des autres, de sorte qu'elles semblent comme une réunion de points. M. Guerra croit y avoir reconnu trois différents ciseaux; à l'un il attribue les creux oblongs (▭▭), au second les entailles triangulaires (▿ ▿) et au troisième les points ronds (°°°). Il est possible que par un traitement inégal de la surface métallique le même ciseau ait produit ces différents creux. M. Guerra remarque de plus que la surface écrite est sur bien des points couverte de points ronds sans qu'on en voie le motif. Un examen attentif de l'original par une personne compétente ferait peut-être connaître s'il ne faut pas, pour une part du moins, attribuer ces points ronds à des tentatives faites plus tard; il n'est point rare que des objets d'airain aient subi le même traitement, tantôt par hasard, tantôt avec l'intention de mieux déterminer la valeur de l'or que l'on croyait y trouver. Ou bien faudrait-il y reconnaître les traces d'une écriture plus ancienne et de nouveau effacée? L'écriture est, comme son aspect le montre, gravée d'une façon assez légère et maladroite; on dirait une main peu habituée à ce travail. D'après la forme des lettres (les larges E et M, le N régulièrement incliné en avant, le S faiblement courbé) on pourrait avec autant de droit l'attribuer aux dernières années de la République qu'au premier siècle de notre ère, surtout quand on considère l'origine provinciale de cette inscription et le peu de soin apporté à son exécution. Après l'examen exact et répété de l'original et de ses parties douteuses, que sur ma prière M. Guerra a fait avec un soin minutieux, aucun doute ne peut rester sur la lecture. Je donne ici la transcription du texte, en complétant les abréviations, que je compte justifier par la suite :

Celer Erbuti f(ilius) Limicus Borea Cantibedoniesi
Muneris tesera(m) dedit anno M. Licinio co(n)s(ule)

La première difficulté réside dans l'F de la première ligne que j'ai prise pour *filius*. Au premier coup d'œil on pourrait vouloir y reconnaître un P ouvert par le haut. C'était d'abord l'opinion de M. Guerra et il l'expliquait par *p(ronepos)*. Mais cette abréviation est sans exemple, et pour anticiper sur l'explication qui va suivre, il n'y a aucune explication acceptable de P. Bien plus, un P ouvert par le haut est, en soi, chose inouïe et contredirait la loi bien établie de

l'écriture romaine, d'après laquelle il était, comme on sait, toujours ouvert par en bas. Ce P devrait donc (si c'était un P) être regardé comme manqué par le graveur. Mais la forme de l'F, quoiqu'ici elle soit mal réussie, se justifie parfaitement. On n'a point besoin pour cela de remonter jusqu'au F formé de deux traits (I'), et qui correspond à l'E formé aussi de deux traits (II), et duquel est sorti, dans l'ancienne cursive de Graffiti de Pompéi, la forme assez fréquente IC. Car alors il serait étrange, quoique nullement sans exemple, de trouver dans notre inscription un E ayant la forme ordinaire, et non plus composé de deux traits (II). F ne se présente ici qu'une fois. Dans notre lettre l'artisan a fait trop courte la barre transversale supérieure de l'F, et celle-ci semble être presque une prolongation du trait vertical. Le trait du milieu est dirigé en haut comme le sont souvent les deux traits de l'F (F). Il faut donc s'en tenir à F, et cette lettre nous donne le sens le plus proche et le plus simple. Car le fait bien établi d'autre part que l'addition de *filius*, avant le nom du père, manque souvent dans les inscriptions lusitaniennes, comme le grec υἱός, ne suffit pas pour motiver ici son absence. L'usage est selon la bonne coutume latine de l'y ajouter; l'omettre est une exception qui résulte d'une coutume étrangère.

Nous parlerons plus tard du sens de la deuxième ligne; la lecture n'en présente aucun doute. D'après l'affirmation expresse de M. Guerra, il n'y a devant BEDONIESI pas l'ombre de point.

A la fin de la troisième ligne, où un petit espace reste vide, il ne manque rien; les empreintes le montrent, et sur ma demande M. Guerra me l'a assuré.

La lecture de la quatrième ligne n'est pas non plus douteuse, toute étrange et toute barbare que soit la rédaction de la date. Sur les doutes que M. Mommsen avait élevés à propos de l'exactitude de cette ligne, M. Guerra m'a envoyé des réductions spéciales et un dessin très-exact du commencement de la ligne qui prouvent qu'il n'y a de possible que la lecture donnée ici. La surface écrite est justement ici couverte de plusieurs de ces creux ronds dont on a parlé. C'est ainsi que près de l'A, entre les deux N, dans l'O et dans l'M on voit des points de tout genre qui, en réalité, ont presque l'air de restes d'une écriture plus ancienne, mais qui pourtant laissent reconnaître très-clairement le texte donné ici. Sur l'A on voit surtout un crochet ('). composé de cinq petits points creux, dont la réunion ressemble à un fragment d'un ancien S ou à un *apex*. Pourtant ce n'est visiblement pas de l'écriture proprement dite.

Si différente qu'elle soit des tessères connues de gladiateurs en

ivoire ou en os, la forme extérieure fait immédiatement reconnaître dans notre tablette une semblable tessère. Le contenu de l'inscription va le confirmer expressément.

Après que M. Mommsen eut le premier réuni et soumis à la critique un certain nombre de tessères de gladiateurs (1), après la discussion pénétrante à laquelle M. Ritschl (2) a soumis ces matériaux qu'il a encore augmentés, on peut avec certitude, ou tout au moins avec une grande vraisemblance, en affirmer ce qui va suivre. A Rome et en Italie les gladiateurs recevaient, probablement de ceux qui donnaient les jeux (*munerarii*), de petites tessères (d'ordinaire elles étaient quadrangulaires) en ivoire ou en os (de la grosseur d'un petit doigt ou au-dessous), munies d'une anse et qu'on portait généralement à un ruban. Sur les quatre côtés on trouve gravés : le nom du gladiateur en question (au nominatif); le nom de son *dominus* ou de son *patronus*, selon qu'il était esclave ou affranchi (au génitif); le jour, probablement le jour où la tessère avait été donnée au gladiateur désigné par l'expression de *spectatus* (nous nous en tenons provisoirement à cette explication), et enfin l'année. On ne compte pas plus de soixante de ces *tesseræ*, depuis le temps de Sylla à celui de Vespasien, qui nous soient connues. Elles présentent toutes à peu près la même forme et le même aspect; leurs inscriptions sont en somme analogues par le contenu et la disposition. Mais tandis que de beaucoup le plus grand nombre des tessères trouvées à Rome, ou au moins dans l'Italie du Centre (je devais dire toutes), porte en général la date du jour et de l'année, sur les trois uniques tessères que l'on connaisse encore des Gaules cisalpine et transalpine (elles viennent de Parme, de Modène et d'Arles), on ne trouve désigné que le mois et l'année. La tessère d'Arles, qui, malheureusement, n'existe plus (C. I. L., t. I, 776 *a*), a, en outre, au lieu de l'abréviation ordinaire *sp*(*ectatus*), la désignation plus étendue de *spectat*(*us*) *mun*(*ere*). Car il faut indubitablement lire ainsi avec Ritschl la fausse leçon VVN (résultat d'une erreur de copie au lieu de MVN); *munus* ne peut naturellement, d'après l'usage bien établi, signifier ici que *spectacle de gladiateurs*.

A la règle des exemples connus jusqu'ici se dérobe la tessère découverte en Espagne, la première connue de cette province. Et tout d'abord par la matière. Jusqu'ici on n'a pas connu de tessère en

(1) *Corpus inscr. lat.*, vol. I, nos 717 776 *b*.

(2) *Abhandlungen der Münchener Akademie*, 1864, cl. I, vol. 10, div. 2me, p. 293 et suiv. — Voyez ses additions dans le *Rheinisches Museum*, XIX, p. 459; XXI, p. 292, 468. Voyez aussi Henzen dans le *Bulletin* de l'Institut de correspondance archéologique, 1865, p. 103 et suiv.

airain, au moins on n'en a pas connu dont l'authenticité ne fût contestée : aussi, lorsqu'il s'agit des tessères, les soupçonne-t-on tout d'abord, quand elles sont en airain, d'être fausses. Pour justifier la matière de notre tessère, on n'a pas besoin de remarquer la richesse en cuivre de la contrée où elle a été trouvée; il faut aussi se demander si un aussi petit objet n'aurait pas été apporté de loin. Par sa forme aussi, notre tessère diffère visiblement des tessères déjà connues, si elle n'en diffère pas dans une telle mesure qu'on ne puisse reconnaître une analogie réelle, déterminée par l'identité du but. En effet, nous avons ici devant nous non pas un petit bâton à quatre côtés, mais une petite table de bronze. Mais comme le démontre l'anse qui y est attachée d'une façon tout à fait analogue aux anses des tessères d'ivoire, cet objet devait originairement être porté attaché par un ruban. A l'aide des quatre trous des coins (trois d'entre eux ont encore de petits anneaux d'airain), la tablette a dû être, sinon dès l'origine, du moins plus tard, arrangée de façon à pouvoir être fixée sur du bois ou sur toute autre matière. Comme il s'agit d'une tablette et non d'un petit bâton, il n'y a d'écriture que sur un côté. Sur le revers, il n'y a, comme M. Guerra me le dit expressément, aucune trace d'écriture.

Le contenu et la forme de l'inscription présentent aussi une analogie générale avec les tessères d'ivoire, malgré des différences évidentes dans le détail.

Tout d'abord se trouve au nominatif le nom de *Celer*, fils d'*Erbutius*, de la nation des *Limici;* le nom propre de l'homme est donc romain (peut-être est-ce une traduction d'un nom indigène); le nom de son père est indubitablement indigène (comparer les noms lusitaniens, *Clautius*, C. I. L., t. II, 646, *Dutia*, 341, 352, 447, *Goutius*, 680, 840). Les *Limici*, situés dans la Lusitanie du Nord auprès d'un fleuve qui s'appelle encore aujourd'hui *Lima*, sont bien connus; leurs demeures sont donc bien loin du lieu où l'on a trouvé la tessère. Pour cette raison on pourrait, comme on l'a dit, regarder la découverte comme accidentelle; mais il n'y a là aucune nécessité. La nomenclature tout entière, le simple nom de l'individu, l'indication de son père et de sa patrie font reconnaître dans Celer un étranger de naissance libre, peut-être même un *civis Latinus*, comme on en rencontre souvent dans les inscriptions pendant tout le premier siècle. On ne peut donc pas le considérer comme un gladiateur.

Les mots de la troisième ligne (nous anticipons pour toucher d'abord quelque chose de certain) sont clairs : *muneris tesera dedit. Tesera* est indubitablement l'accusatif, avec la suppression de l'*m* finale,

suppression si fréquente dans la prononciation et dans l'écriture. L'absence de la réduplication de l'*s*, et cela dans un mot étranger, ne peut pas, à côté de la réduplication d'*anno* dans la quatrième ligne, compter comme un critère qui indiquerait le temps de la république; la chute de l'*m* à la fin du mot, tout à fait ordinaire dans la langue vulgaire, n'offre pas davantage une date certaine. *Celer* a donc donné une tessère à l'occasion d'un *munus*, c'est-à-dire à l'occasion d'un combat de gladiateurs; ce sens n'est nullement douteux. L'explication que Ritschl a donnée de la tessère d'Arles et la désignation traditionnelle de ces petits objets comme tessères reçoivent leur confirmation de l'expression *muneris tessera* que nous trouvons ici.

Il est également certain qu'à la fin se trouve l'indication de l'année, sous une forme étrange sans doute et que nous expliquerons plus tard. Douteux au contraire reste le sens de la seconde ligne. Voyons tout d'abord ce qui ressort des autres.

Tandis que sur les tessères d'ivoire manque le nom du *munerarius* que nous considérons provisoirement comme délivrant la tessère (le *dominus* ou *patronus* du gladiateur ne doit pas être regardé comme identique), et tandis que par conséquent l'inscription tout entière de la tessère apparaît sous la forme d'une remarque ajoutée au nom du gladiateur, nous avons ici avec le *verbum finitum* une phrase complète qui exprime, d'une façon où l'on ne peut se méprendre, la distribution de la tessère de la part du *munerarius*. Cela pourrait mener à la supposition que notre tablette, qui n'est pas un petit bâton à quatre côtés, n'est pas une tessère au sens propre du mot, mais l'indication authentique d'une distribution qui aurait été faite d'une tessère proprement dite. Mais à cette supposition répugne la forme de la tablette qui, comme nous l'avons vu, devait visiblement être portée à un ruban comme les tessères d'ivoire. De plus, le mot *tessera*, à en prendre le sens étymologique, n'est point réservé aux objets à quatre faces. Les *tesseræ hospitales,* dont nous possédons un bon nombre, ne sont aussi que des tablettes d'airain. Il faut donc tenir pour certain que l'inscription de la tablette doit être essentiellement jugée par l'analogie des inscriptions que présentent les tessères d'ivoire.

Des parties qui composent régulièrement les inscriptions des tessères d'ivoire, il nous manque encore, dans ce que nous avons expliqué jusqu'ici, la plus importante, c'est-à-dire le nom du gladiateur auquel cette tessère a été donnée. Nous avons donc à le chercher dans la deuxième ligne de notre inscription. On attend le régime

de *dedit;* et, en effet, le deuxième mot de la deuxième ligne nous montre un véritable datif dans *Cantibedoniesi*. D'après sa formation ce mot est visiblement un adjectif ethnique : la chute de l'*n* à la terminaison est chose ordinaire et n'a pas plus d'importance chronologique que la forme *tesera* que nous avons remarquée plus haut. Dans le premier mot de la ligne, toute personne sans prévention ne pourra reconnaître autre chose que le datif correspondant d'un nom, auquel l'adjectif suivant ajoute la dénomination de la patrie. En un mot, on est presque forcé de voir dans *Borea* le nom du gladiateur, et dans *Cantibedoniesi* l'indication de sa patrie. Ce serait donc le gladiateur qui n'apparaît pas dans le reste du texte et auquel est donné la *tessera muneris*. Il faudrait, ce me semble, une raison majeure pour échapper à ce simple raisonnement.

On peut y faire deux objections ; d'abord que *Borea* n'est pas la forme d'un datif, ensuite que pour les gladiateurs qui figurent sur ces tessères, on ne trouve pas ailleurs la désignation de la patrie.

Il est difficile d'établir que ce nom de *Borea* ait quelque chose de commun avec le grec Βορέας. Le nom du dieu du vent n'a jamais été, que je sache, employé comme nom d'homme libre ou d'esclave ; ce n'est surtout pas au fond de la Lusitanie qu'il faut l'attendre. C'est bien plus vraisemblablement un nom indigène, un nom lusitanien dont la forme n'a qu'une ressemblance tout à fait accidentelle avec la forme du nom grec. D'après J. Becker (1), un thème *Borm*... se retrouve dans beaucoup de noms celtiques et lusitaniens.

Nous ne pouvons dire avec certitude quelle peut avoir été la terminaison du nominatif. Il est vrai que dans les inscriptions latines les noms étrangers apparaissent toujours avec une terminaison latine. Un nom en *a* aurait probablement reçu les flexions de la première déclinaison. Que dans le latin le plus ancien que nous connaissons, presque tous les cas de la première déclinaison se terminaient souvent par un simple *a*, ou tout au moins étaient ainsi écrits dans les inscriptions, nous ne voulons pas le rappeler pour expliquer le datif *Borea*. Mais nous pouvons prouver par des exemples, que des noms lusitaniens en *o*, comme celui de *Maeillo* ou *Maelo* qui se rencontre assez souvent, ont *oni* au génitif : *Maeilo Camali f.*, *Progela Maeilloni f.*, *Dutaius Arantoni f.*, se trouvent sur une même inscription de Lusitanie (C. I. L., t. II, 453). Bien plus, dans une autre inscription du même pays se trouve deux fois le nom indubitablement latin de *Modestus* avec un génitif en *is : Quintus Modestis*, *Placida Modestis*,

(1) *Bonner Jahrbücher*, XXXIV, p. 15 et suiv.

Boudicas Laccis (peut-être *Boudica Slaccis;* Boudica est le nom celtique bien connu de la reine Bretonne, que Tacite appelle Boadicea), *Modestis Cirtiatiss* (*sic*), d'après la copie très-digne de foi de Mariangelus Accursius (C. I. L., II, 455). Là où de pareilles flexions étaient possibles (on peut en ce cas penser à l'ancien suffixe indo-européen du génitif *s*), personne ne s'étonnera du datif *Borea,* quelque terminaison qu'ait eue le nominatif. Peut-être y a-t-il une analogie entre *Borea* et *Progela* que nous présente l'inscription citée plus haut, et qui n'a nullement besoin d'être un féminin. [Un datif en *a* semblable à *Borea* se trouve, à ce qu'il paraît, sur un autel consacré au *Deo Æreda* (Du Mége, *Monuments religieux des Volsci Tectosages*, p. 206, 25), et probablement aussi sur l'inscription de Nas près de Nancy (Orelli, 3274), si *Ateala Solli f.* n'y est pas plutôt un ablatif. M. J. Becker (*Bonner Jahrbücher,* XLII, p. 93) considère ces formes comme des datifs d'une flexion provinciale.]

La seconde objection semble au premier abord plus sérieuse. Comme on sait, les gladiateurs romains étaient, à peu d'exceptions près, esclaves. D'après le droit romain ils étaient donc des *choses* et n'avaient point de patrie. Mais personne ne niera que parmi les descendants de Viriathe, contempteurs de la mort, il n'ait pu se rencontrer des hommes libres qui, par goût et en vue du profit, aient embrassé la profession de gladiateur. Que Borea n'ait pas été un homme libre au sens du droit romain, il ne s'ensuit pas qu'il ait été un esclave et ce n'est pas sans raison que la mention d'un *dominus* ou d'un *patronus* a été omise ici. Dans les jeux qui eurent lieu en l'honneur de Claude, à propos de son triomphe britannique (Suétone, *Claude*, chap. 21), beaucoup d'affranchis d'origine étrangère ainsi que les prisonniers bretons combattirent dans le cirque (1). Comme on l'a remarqué plus haut, *Cantibedoniesi* forme un seul mot: on ne peut donc penser à la traduction en *Canti* et en *Bedoniesi* pris chacun pour un mot et regarder celui-là comme le nom du père (sans *filius*), celui-ci comme nom de la patrie. Si Borea voulait se savoir distingué d'homonymes qui peut-être exerçaient le même métier, si sa patrie prenait part à la gloire qu'il s'acquérait sur l'arène, qui pouvait empêcher lui ou le *munerarius* d'ajouter à son nom individuel l'indication de sa patrie? De même dans l'Espagne contemporaine, qui, en vertu de la férocité native de la race ibérique, a dans ses spectacles favoris, les combats de taureaux, conservé le dernier reste des spec-

(1) Πολλοὶ καὶ τῶν ξένων ἀπελευθέρων καὶ οἱ αἰχμαλωτοὶ οἱ βρεττανοὶ ἐμαχέσαντο (Dion, LX, 30).

tacles romains (car ces combats de taureaux sont indubitablement sortis des *venationes* du cirque romain ou de l'arène), dans l'Espagne contemporaine, disons-nous, il n'est pas rare de rencontrer parmi les *espados* célèbres, des noms et des dénominations comme celles de *Pepe el Sevillano* ou de *el Jerezano* tout court. Le fait que le nom de la patrie ne se trouve pas, sur les tessères romaines d'ivoire, ajouté à celui du gladiateur, ne nous fournit point une raison décisive contre cette explication; car il ne s'y agit que d'esclaves véritables ou d'affranchis, membres de ces grandes bandes de gladiateurs que les *domini* exerçaient et entretenaient par spéculation. Déjà les trois tessères gauloises se distinguent, à certains égards, par leur forme, de la masse des tessères romaines. Si nous avions un plus grand nombre de tessères venant des provinces, nous trouverions peut-être d'autres faits analogues. L'adjonction de la patrie au nom du gladiateur est, sans doute, jusqu'ici, une singularité; mais cette singularité n'est nullement inexplicable ou impossible. On ne sait où est *Cantibedonia*, si telle est la forme de ce nom de lieu; il se présente ici pour la première fois (1).

A ces considérations positives s'en ajoute une négative. C'est que, autant que je puis juger, il ne se présente pas une autre explication raisonnable de la deuxième ligne de notre inscription. Voudrait-on regarder *Borea* comme une désignation de localité étendant celle de *Limicus*, dans le sens où, sur nos inscriptions lusitaniennes, on rencontre *d(e) v(ico) Talabora* (C. I. L., t. II, 453), ou *de vico Bœdoro gentis Lintonum* (C. I. L., II, 365), désignations dans lesquelles, du reste, manque la *civitas* (comme ici celle des *Limici*), à laquelle ne correspond pas la *gens* ou la *gentilitas?* Mais alors *Cantibedoniesi* serait superflu. Et si on voulait considérer ce dernier mot comme un déterminatif de plus, dans un sens géographique plus étroit ou plus étendu, on aurait une accumulation inouïe de déterminatifs géographiques, et on serait en outre obligé de prendre cette forme *Cantibedoniesi*, qui est bien évidemment au datif, pour un nominatif, *Cantibedoniesis*, que le graveur aurait eu en vue, mais dont, faute d'espace, il aurait dû omettre l'*s* finale. Cela n'est pas impossible en soi; cela est arrivé dans quelques cas; mais cette explication ne brillerait pas par la simplicité. Admettons même que *Celer Erbuti filius Limicus Borea Cantibedoniesi(s)* soit réellement, quoique contre l'usage, la nomenclature des titres d'un seul homme, alors s'élève la

(1) [Nous ferons seulement remarquer que Ptolémée, II, 6, place une Βεδουνία et des Βεδουνίσιοι chez les Ἀστουροί de la Tarragonaise. H. G.]

question : A qui donc a-t-il alors donné la *muneris tesseram?* Est-il vraisemblable que sur cette tessère ou (en admettant que ce ne soit pas la tessère elle-même, mais un signe qui la rappelle) sur cet acte qui en fait foi, le nom de celui qui y est le plus intéressé, le nom du gladiateur à qui elle est destinée, manque absolument, et que le *munerarius* annonce seulement qu'il a à telle époque donné une tessère, sans indiquer à qui? Nous n'avons pas encore beaucoup de notions certaines sur l'usage et le sens des tessères de gladiateurs, mais il me semble qu'accepter une telle inscription, outre qu'elle est sans exemple, emporte trop d'invraisemblance. Je ne puis donc faire autre chose que reconnaître dans le Borea de Cantibedonia le gladiateur auquel Celer donna la *tessera muneris*.

Il nous reste, pour finir, à éclaircir l'indication de l'année. *Anno M. Licinio consule,* — tels sont les termes de la tablette, — est évidemment sorti d'une méprise et du mélange de deux façons de dater possibles chacune en soi, c'est-à-dire *Anno M. Licinii consulis* et *M. Licinio consule.* Nous retrouvons la même confusion dans une autre inscription provinciale venant de Gaule (Henzen, 5214, récemment reproduite par Mommsen dans l'*Hermès*, II, p. 109), qui désigne ainsi l'an 44 : *Anno C. Passieni II T. Statilio Tauro co(n) s(ulibus)*. La formule *anno illius et illius* est à sa place dans la désignation de l'année d'après les éponymes municipaux ; elle est ordinaire et par conséquent familière aux provinces. Cette évidente méprise du graveur donne un nouvel appui à la supposition, plus haut défendue, du manque de déclinaison dans le nom de Borea. Ne nommer qu'un seul consul contredit évidemment la règle, mais est arrivé dans tous les temps (sans compter les cas assez rares où il n'y eut réellement qu'un seul consul), quand l'espace ou d'autres motifs réclamaient la plus courte désignation possible. Le fait que l'année n'est pas indiquée par là avec clarté et sûreté, mais que différentes années peuvent y être mentionnées, correspond à une certaine négligence qui n'est pas rare dans l'antiquité. L'absence du cognomen, qui augmente l'obscurité de la désignation, est au contraire conforme à la plus ancienne façon officielle de dater, qui laisse constamment de côté les *cognomina* des consuls. La question est de savoir de quelle année il s'agit ici. M. Guerra pensait aux fameux consuls de l'an 684 (71 avant Jésus-Christ), Cn. Pompeius et M. Licinius Crassus. Mais ces derniers doivent être écartés pour une double raison. C'est d'abord la règle que, lorsque de deux consuls un seul est nommé dans la date, c'est le *consul major*, celui qui dans la proclamation du vote a été nommé le premier. C'est aussi celui qui

dans les dates officielles est nommé le premier (1). Mais cette année-là c'était Pompée; comme il va de soi, et surtout en Espagne où il avait ses principaux adhérents, on ne l'aurait point passé sous silence pour nommer l'autre consul. De plus, comme nous l'avons remarqué, ni l'écriture, ni les formes grammaticales (comme *Tesera* et *Cantibedoniesi*) ne sont des critères décisifs de l'époque républicaine, comme on aurait le droit d'en trouver dans une inscription de l'an 684. Nous avons justement, de 680 à 690, un nombre d'inscriptions (C. I. L., I, 591 à 597) qui ne nous laissent aucun doute sur le caractère de la langue et de l'écriture de ce temps-là. Les fastes nous montrent encore deux M. Licinius dans les consulats de M. Licinius Crassus avec L. Calpurnius Piso en l'an 27 après J.-C. et de C. Læcanius Bassus avec M. Licinius Crassus en l'an 64 de J.-C. Mais dans le second de ces consulats, il nous apparaît, du moins d'après la rédaction que Borghesi a donnée de ces fastes, qui repose avec certitude sur les monuments, que Licinius a occupé la seconde et son collègue Læcanius la première place. Il ne serait donc pas justifiable de le trouver seul nommé. Quant à la supposition que dans ANNO, écrit d'une façon peu claire, se cache le reste du nom de ce consul, *C. Læcanius Bassus* (de sorte que l'inscription aurait porté : C. LAECANIO. M. LICINIO), outre que le nouvel et consciencieux examen de l'original par M. Guerra l'exclut, elle serait au moins très-invraisemblable, parce que si sous la République et jusque dans les premiers temps du règne d'Auguste on a dans les dates omis les cognomina, il n'en est plus de même sous Néron. Il ne nous reste donc plus qu'à voir dans le Licinius ici nommé, le consul de l'an 27, M. Licinius Crassus, qui, en effet, était cette année-là *consul major*. L'écriture et les formes grammaticales de l'inscription ne permettent pas, comme nous l'avons dit, une décision précise; mais s'il fallait choisir entre le temps de Néron et celui de Tibère, tout bien considéré, il faudrait donner la préférence à la première moitié du siècle.

Il faut enfin remarquer que dans cette tessère, la première d'une province éloignée que nous connaissions, la date n'est pas indiquée par le jour et l'année, comme dans les tessères de Rome et de l'Italie centrale, ni même par l'année et le mois, comme dans les tessères que nous avons des Gaules cisalpine et transalpine, mais seulement par l'année. Si donc la nouvelle tessère ne concorde pas avec celles qui étaient connues jusqu'ici, elle présente avec elles une analogie

(1) Voyez ces règles dans Borghesi, *Œuvres*, V, p. 75, et dans les *Prolégomènes* que Rossi a mis à ses *Inscriptiones christianæ Urbis Romæ*, part. II, § 2.

satisfaisante. Cette circonstance nous donne le droit d'appuyer fortement l'interprétation de notre tablette d'airain sur l'analogie des monuments semblables connus jusqu'ici.

II

A cette occasion, il ne me paraît pas hors de propos de donner les détails que mes précédentes études et mon examen du *British Museum* (commencé l'an dernier et terminé cette année pour le *Corpus Inscriptionum Latinarum*) m'ont permis de rassembler, sur les tessères de gladiateurs et les tessères de tout genre qu'avec vraisemblance on regarde en partie comme des tessères de spectacle. Dans les discussions approfondies dont ces petits objets ont été la matière de la part de Mommsen et de Ritschl, cités plus haut, de la part d'Henzen (dans les *Annali* XX, 1848, p. 273 et suiv.; XXII, 1850, p. 357 et suiv.) et de Wieseler (dans les *Programmes de l'Université de Gottingue*, pour les semestres d'été 1866 et d'hiver 1866-1867), on n'avait pu, la plupart du temps, prendre en considération les nombreux et beaux exemplaires de cette classe de monuments que possède le British Museum.

Sept parmi les tessères de ce Musée sont indubitablement modernes; d'abord celles que Mommsen a déjà reconnues comme telles (C. I. L., t. I., p. 201, *t*, *v*, *w*, *x* et *aa*), celle que Ritschl (n° 41) désigne avec raison comme une copie moderne d'un ancien original, une enfin dont on peut dire la même chose (C. I. L., I., 737, — Ritschl, n° 27), qui, évidemment, faite avec les livres, est une reproduction d'un original connu au XVIe siècle. Près des six qui sont indubitablement authentiques (C. I. L., I. 717, 719, 722, 723, 761, 775), vient se placer celle d'Héliodore de l'an 785, ajoutée par Wieseler (*Commentatio* II, p. 5) et ensuite par Ritschl (*Rhein. Mus.*, XXI, p. 469), puis une très-mal conservée que j'ai ainsi copiée :

1°

. . . .

IARVTILI

SP · NON · OCTOB

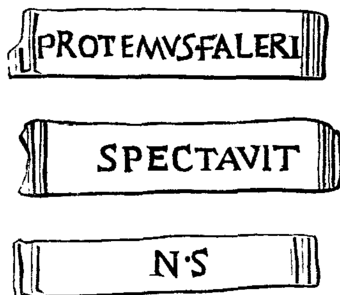
///////VMIO///////

La face antérieure qui contenait le nom est entièrement fruste; le

second côté montre clairement le nom déjà connu, *Tarutili;* le consulat de la quatrième ligne montre seulement le nom d'un Postumius: il y en a trop dans les fastes pour qu'on puisse préciser l'année. La beauté de l'écriture ne permet pas de la placer avant la seconde moitié du VIIe siècle. L'anse et le trou destinés à suspendre la tessère sont adaptés comme à l'ordinaire. Je n'ai pas vu d'autres tessères de gladiateur au British Museum.

Le même musée possède en outre un grand nombre de tessères qui portent également de l'écriture et qui, par la forme, correspondent tout à fait aux tessères de gladiateurs, mais qui, d'après leurs inscriptions, avaient évidemment un autre but. Quel était ce but, c'est ce qu'il est impossible de deviner. Je les rassemble ici parce qu'elles donnent une idée de la variété des emplois de ces petits objets.

2° Vient d'abord celle que Wieseler cite (*Comm.*, I, p. 5) et que Ritschl a éditée, d'après la copie de Wieseler (*Rheinisches Museum*. XXI, p. 469); la gravure suivante la reproduit d'après un estampage pris par moi :



C'est un long petit morceau de bois à quatre côtés, tout à fait semblable aux tessères de gladiateurs; seulement les surfaces en sont plus étroites sur les côtés que sur les parties antérieure et postérieure. Le second côté est resté sans écriture, bien qu'il y ait des traces de graffiti; l'anse (aujourd'hui brisée) et le trou sont adaptés comme dans les tessères de gladiateurs. Bien que j'aie considéré cette tessère avec la plus grande méfiance et avec une pleine conscience des difficultés que présente le *spectavit*, il m'a été impossible d'y découvrir aucun motif de soupçon. Le N. S. signifie, comme l'a remarqué Mommsen, probablement *n*(*onis*) *s*(*extilibus*) ou *s*(*eptembribus*) : cette double signification ne prouve rien contre la sûreté de l'explication. La coupe des lettres est claire et nette, leur forme est parfaitement régulière. Les noms sont anciens et il n'y a rien à

reprendre. *Protemus* (Cf. C. I. L., 571, 943) paraît identique avec le nom de *Prothymus*, rare sur les inscriptions latines, mais fréquent dans les inscriptions grecques, et qui se rencontre dans une inscription de Sæpinum (*Annali*, de 1854, p. 21, n° 3); c'est donc un nouvel exemple pour la transcription bien connue de l'υ grec par *œ* ou *e* en latin. On ne peut guère imaginer un rapprochement avec le nom, rare aussi, de Protimus (par exemple, I. N., 4423), en grec Πρότειμος; car un *e* latin devrait alors contre la règle se trouver ici pour le grec ει. Je ne hasarde aucune explication de *spectavit*. La tessère analogue, qui a été vue au XVIe siècle par des témoins dignes de foi (C. I. L., t. I, p. 200 *b* = Ritschl, n° *71), avec l'inscription *Pilomusus Pereti spectavit*, ne peut être rejetée pour cette raison unique que nous ne l'avons plus sous les yeux et qu'une copie seule nous en a été transmise. Car on ne peut prouver par aucun exemple qu'à une époque aussi reculée on ait déjà falsifié ces petits objets. Enfin il ne faut pas rejeter non plus jusqu'à plus ample informé la tessère de Guasco avec l'inscription *Diocles Vecili* | *spectavit* | *a. d. VK. Febr.* (Ritschl, n° *70). Les inscriptions de ces trois tessères sont rédigées de façon si claire et si savante, que la pensée de faux en est exclue; la vue de la tessère de Londres y contredit aussi. Je laisse en réserve la question de savoir si le *spectavit*, qui est par trois exemples authentiquement établi comme ancien, suffit à mettre en doute l'explication, si bien fondée du reste, que Ritschl donne du *spectat* de la tessère d'Arles (qui peut être aussi la forme entièrement écrite de la 3e pers. sing. du présent) et du *sp.* des autres tessères. Il n'est pas obligatoire de tirer de ces tessères une conclusion qui s'impose à toutes les autres.

3° Tout à fait semblable au n° 2 est une autre tessère, à quatre côtés, avec anses (il n'y a pas de trou reconnaissable). Elle porte l'inscription :

PILON · NOVI

en beaux caractères anciens qui me semblent républicains. Il n'y a jamais rien eu sur les trois autres côtés.

4° Tout à fait semblable de forme (sauf absence de trou et d'anse) est la suivante, qui, sur les parties antérieure et postérieure, porte :

OVF
XVI

Les côtés sont vides : il me semble impossible de penser à autre

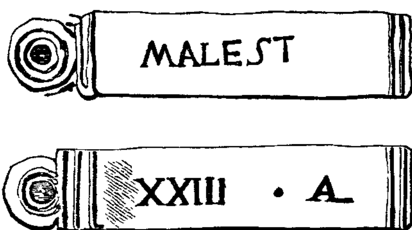
chose qu'à la *tribus Oufentina* et à la signification bien connue de la tribu dans une époque postérieure, comme division de la plèbe dans les jeux du cirque et dans les distributions officielles ; il ne faut pas penser à la formule pompéienne *o(ro) v(os) f(aciatis)*. L'écriture est excellente, de la fin de la République ou du commencement d'Auguste.

5° De forme semblable est la suivante; les caractères en sont très-bons, et elle contient seulement ces signes :

XX CV

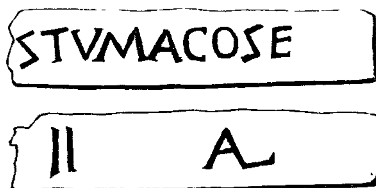
Trois côtés sont restés sans inscription.

6° De même genre et de même forme que les numéros 3 et 4, seulement un peu plus plate, est la suivante :



La lettre qui a pu se trouver avant XXIII est incertaine; le point est nettement marqué. L'origine des tessères 2-6 est tout à fait inconnue.

7° La suivante, au contraire, vient de la collection de Sir William Temple, ainsi vraisemblablement de Naples, de Pompéi ou des environs. Du côté gauche manque, avec l'anse, un morceau qui ne devait pas être très-long :



Sur les côtés moins larges il n'y a rien. L'écriture avec l'S anguleuse produit l'impression de l'époque républicaine.

8° L'anse a la forme d'une tête d'enfant avec des cheveux bouclés et le κρώβυλος (comme on représente souvent Eros et Harpocrate). Une autre tessère offre le même ornement (C. I. L., t. I, 739 = Ritschl, n° 30, table 1, N). La tessère tout entière se rétrécit par en bas, si bien qu'elle fait l'impression d'un petit Hermès. Les côtés moins larges ne portent rien d'écrit. Le côté postérieur a :

A L I I I X

Les deux premières lettres, AL ou AI, sont assez frustes, les trois traits suivants tout à fait sûrs. Ce qui vient ensuite est obscur, n peut y voir le reste d'un Q ou d'un X, ou d'un D; peut-être aussi n'est-ce aucune lettre; de sorte qu'on pourrait peut-être lire AL.... (comme sur les nos 6, 7 et 17), III. [Comparez aussi la tessère du Musée Borgia (aujourd'hui au Musée de Naples), publiée par Mommsen (*Inscr. Regni Neap. Latinæ*, n° 6304, 4) :

BENIGNE · PR · DAT
XXX ΛLANT · III · VIR

Et une autre de la collection Kestner, publiée par Henzen (dans son travail sur les tessères, tab. 53, 46) :

VAPIO
VIII ΛL]

9° Semblable dans la forme aux nos 2-6, l'anse et le trou sont normaux ; sur la face antérieure se trouvent les lettres, faites de petits cercles, chacun avec un point au milieu :

N V M F I V S

Sur les côtés il n'y a rien; par derrière on voit le signe ⅏, également formé de petits cercles comme l'inscription.

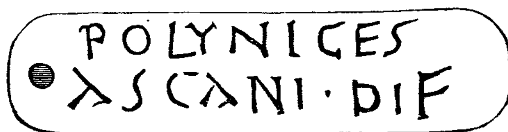
10° Tout à fait semblable à la précédente, elle porte par devant, en lettres formées de cercles :

C Y R

Rien sur le côté opposé. Cette tessère vient aussi de la collection de Sir William Temple.

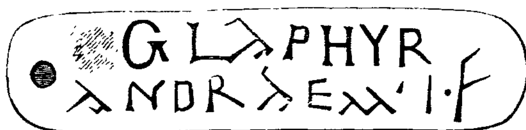
Les trois suivantes sont différentes de forme : elles sont demi-cylindriques, à extrémités arrondies, et portent sur la surface antérieure, tracées d'une main rapide et qui n'est certainement plus républicaine, les inscriptions suivantes :

11°



Polynices
Ascani dif....?

12°



Glaphyr(us)
Andraemii f.?

Le point après l'M de la deuxième ligne semble être le commencement d'un premier I (1).

13° VICTOR

14° Semblable est aussi la suivante, morceau d'os creux et à quatre côtés, qui, du côté droit, où l'anse (on pourrait aussi dire le bouton) est brisée, se rétrécit un peu ; les côtés non écrits sont ornés de cannelures, et entre les faces antérieure et postérieure se partage l'inscription :

L · APPVLEIVS
HILARVS

L'écriture est laide et a l'air presque moderne. Pourtant, comme

(1) [Les deux inscriptions 11 et 12 ont été publiées, mais inexactement, par Jac. Phil. Tomasinus, dans son traité *De Tesseris hospitalibus* (2e édit., Amsterdam, 1770, in-12, p. 107). La tessère à laquelle elles appartiennent se trouvait alors en possession de Jean-Baptiste Casali, à Rome.]

les creux des lettres sont remplis de sable, on ne peut pas bien juger. Je ne veux pas pour cela condamner absolument cette tessère.

Indubitablement fausse, au contraire, est l'inscription d'un semblable morceau d'os cylindrique, qui en soi semble être antique :

CONSENSVS
SENAT.
ET. EQ. ORDINI

Aux tessères du British Museum, j'en ajoute quelques autres que j'ai ou vues moi-même dans différentes collections, ou recueillies dans différentes publications.

15° Dans les *Philosophical Transactions* (vol. XLV de 1785, n° 486, p. 224 et suiv.), est publiée par J. Ward une tessère que R. Gough a reproduite dans ses additions à la seconde édition de la *Britannia* de Camden (t. II, p. 56). Elle avait été trouvée, un peu avant 1747, dans la bourgade de Mergate ou Marketstreet (paroisse de Caddington dans le Bedfordshire), et elle avait été communiquée à la *Royal Society* de Londres par J. Clark. Elle est d'airain et n'est écrite que sur le côté le plus large. Je reproduis ici (en le réduisant de moitié) le dessin de Ward, parce que je n'ai pu établir où cette tessère se trouve aujourd'hui. Il n'y a aucune raison de douter de son authenticité.





La première de ces inscriptions est intelligible et peut avec grande vraisemblance s'expliquer, *tes (sera) dei Mar (tis)* ; dans la seconde on a voulu voir une dénomination locale du dieu, mais cette explication n'est pas prouvée.

16° A Kings Sedgemoor près de Somerton, dans le Sommersetshire, on a trouvé une tessère d'os (*a piece of bone*), et, en 1851, elle a été

présentée par un M. W. Shaling à la réunion de l'*Archæological Institute of Great Britain* (voy. les publications de cette Société qui se rapportent à cette réunion, p. LXV). Sur un côté se trouve le nom :

APRILIS

en caractères qui se rapprochent de la cursive.

17° Dans la collection de M. B. Hernandez, à Tarragone, j'ai vu, en 1860, une petite tessère d'ivoire à quatre côtés, tout à fait de la forme des nos 2-6 ; sur les deux faces les plus larges, j'ai lu :

FVRRIIDE

et

II A

Les deux côtés étroits ne portent aucune écriture. Les lettres pointées de la première ligne sont obscures ; l'inscription de la seconde ligne correspond, comme on voit, exactement avec la tessère de sir William Temple, que nous avons donnée sous le n° 7.

18° Dans la même collection se trouve une tessère avec anse ronde. Il n'y a d'écriture que sur un des côtés les plus larges. Elle renferme le nom :

MONTANI

Non pas, comme à l'ordinaire, en traits gravés, mais en caractères qui ressortent de la tessère. Il n'y a pourtant pas à douter de l'authenticité.

19°, 20°, 21°. Pendant mon dernier séjour à Paris, j'ai vu dans la collection du Louvre, mais malheureusement à travers les glaces d'une vitrine fermée, trois petites tessères d'ivoire de forme longue, semblable à celles que j'ai déjà décrites. La première, qui porte l'inscription

PERSES

a une anse avec un trou, de même que la seconde, qui a

X I

La troisième n'a pas d'anse, maintenant du moins; elle porte en anciens caractères :

VAΓIO

[Ce nom de Vapio se retrouve sur la tessère de la collection Kestner, citée plus haut; et sur une autre du Musée de Naples, donnée par Mommsen (*Insc. Regni Neap.*, n° 6304, 4), VAPIO | IIII.]

Je ne puis dire si les autres côtés de ces trois tessères portent de l'écriture.

Les collections françaises ne semblent pas être aussi riches en tessères que le *British Museum;* mais on ne sait pas encore avec exactitude ce qu'elles renferment sous ce rapport. On peut dire la même chose de toutes les autres collections d'Europe, publiques et privées. La réunion que je donne ici de tous les matériaux qui me sont connus, pourra peut-être amener à la lumière des exemplaires, jusqu'ici négligés, de ce genre d'intéressants petits monuments. Il serait précipité de vouloir rattacher des essais d'explication à ce groupe que le hasard a formé.

Mais grouper ces objets sert du moins à montrer à quels usages variés et à nous inconnus ces tessères de matière différente pouvaient être employées dans l'antiquité. Personne ne voudra soutenir que la désignation TESSÈRES DE GLADIATEURS convienne à toutes. Quand on aura rassemblé un plus grand nombre de chaque genre, ce sera la matière d'un examen attentif.

On peut aussi ajouter à la collection que Wieseler a donnée des tessères rondes, appelées tessères de spectacle. Il serait désirable que ce savant se décidât à publier encore une fois sa collection, en lieu accessible, mais avec des gravures (c'est ici indispensable) et un numérotage continu, car sa façon de les compter permet difficilement de se rendre compte de l'ensemble.

Dans ce but et pour montrer la richesse toujours croissante du British Museum en cette matière, je réunis les notes suivantes.

La tessère avec la tête de Mars et l'inscription Ἄρης entre les chiffres XIII et IΔ, autrefois entre les mains de Visconti (Wieseler, I, p. 7, 5 *c*) est à Madrid : voyez mes *Antiken Bildwerke in Madrid*, p. 193.

Près de la tessère qui porte l'image d'un théâtre ou d'un amphithéâtre (Wieseler, I, p. 14, 2 β), s'en range une qui se trouve dans une collection de Madrid avec le nom Ἱερών entre les chiffres XII et IB; voir mes *Antiken Bildwerke in Madrid*, p. 252.

A Tarragone, dans la collection de M. B. Hernandez, j'ai vu une tessère ronde d'ivoire avec les chiffres E E (*sic*) sur un côté et avec un V sur l'autre côté.

La *res incerta* sur la tessère du British Museum (Wieseler, I, p. 12 *a*) avec l'inscription :

\ P A N o Y c

C Є P A П I c

I

(c'est ainsi, et non pas ΦANOYC, que j'ai lu), est l'ornement de tête bien connu d'Isis et de Serapis, le disque solaire avec les cornes de taureau, etc. Sur la tessère avec le temple (Wieseler, I, p. 16, 1 *a*) se trouve entre les chiffres III et Γ non pas AΛCOC, comme le donne Wieseler, mais AΛCoYC, ἄλσους.

Je n'ai pas vu au British Museum la tessère avec Πύθια qui doit s'y trouver d'après Wieseler (II, p. 5).

Sur la tessère avec tête de femme du même musée (Wieseler, II, p. 7, 7), les chiffres ne sont pas V et E comme Wieseler les donne, mais XV et IЄ, qu'il attribue à la tessère suivante (tête de femme avec diadème [Junon ?] et sceptre par devant. — II, p. 7, 8), sur le revers de laquelle je n'ai rien vu. Mais les mêmes chiffres, XV et IЄ, se trouvent sur une tessère semblable du musée, qui, sur l'autre côté, montre gravée profondément une tête de femme qui pourrait être celle d'une Muse, et par derrière, à ce qu'il semble, un bout d'échelle. Peut-être y a-t-il ici confusion? Une troisième tessère qui porte les mêmes chiffres XV et IЄ présente sur la partie antérieure un homard. Je ne trouve pas celle-ci citée par Wieseler.

Je ne trouve pas non plus citée une tessère du British Museum qui sur un côté porte trois pommes de grenade travaillées avec art, et de l'autre côté le chiffre LIV. Outre ces deux tessères j'ai vu au British Museum les suivantes que Wieseler ne mentionne pas, et qui, pour la plupart, ne montrent de figures ou d'écriture que sur un côté :

Deux avec des chiffres grecs et latins, l'une avec X et au-dessous I, l'autre avec XIIII et au-dessous IΔ ;

Quatre avec des chiffres romains, IV (et une petite branche de palmier), XVII, XX, XXV ;

Une avec la lettre A, une autre avec la lettre F, qui est ici répétée au revers.

Sur une tessère convexe, dont la surface extérieure montre de

ornements circulaires comme on en trouve souvent sur les boucliers de guerre, se trouve une légende grecque :

CPΩNA
XI

Sur une tessère polie la légende latine .

L · A
XVI

Sur une petite tessère de silex, ronde et plate, se trouve grossièrement gravé, en caractères rapides mais indubitablement anciens, sur un côté :

BAEB

et sur l'autre :

LICA

Sur une tessère de silex plus petite se trouve, en bons caractères, sur un côté M et sur l'autre N.

Il y a de plus deux tessères de pierre dont l'une montre de chaque côté une flèche, et l'autre un caducée avec d'autres petits emblèmes, et sur le revers, à ce qu'il semble, des arbres dans une clôture.

Sur une petite tessère d'ivoire, j'ai lu, en caractères très-rapidement tracés, l'inscription :

STLVII
OLL

Quatre tessères en forme de poissons me semblent être nouvelles : l'une avec un revers plat sans inscription; la seconde avec le chiffre X; la troisième avec le chiffre VII; la quatrième est encore en silex et porte le chiffre XII avec C par-dessous. Nouvelle est également une tessère qui a la forme d'un lièvre assis. Les chiffres XI et IA, ne se trouvent pas, comme à l'ordinaire, sur le revers plat, mais sur l'étroite surface principale. Trois ont la forme d'outres; deux d'entre elles montrent sur le revers plat les chiffres V et VIII; la troisième a sur le côté plat le chiffre Γ, et sur l'autre côté une inscription incompréhensible en caractères fantastiques, avec un petit oiseau par dessous. Je mentionne enfin une petite tessère d'airain carrée, dans la forme d'une *tabella ansata*, portant le chiffre X.

Je n'ai pas vu moi-même les deux tessères par lesquelles je termine cet examen, j'en dois la connaissance à la bienveillante communication de M. Samuel Birch du British Museum. Elles se trouvent toutes deux dans la collection de l'égyptologue bien connu, Sir Gardener Wilkinson, qui pourrait peut-être donner quelques renseignements sur leur origine. Ce sont deux petites tessères d'os, qui évidemment vont ensemble, de la grosseur d'une pièce d'un franc. L'une porte sur la partie antérieure les mots :

COS
IV
DES

C'est-à-dire *co(n)s(ul)des(ignatus) quartum;* rien au revers. L'autre a sur un côté SC et sur l'autre IV; c'est-à-dire *s(enatus) c(onsulto) quartum.* Les caractères me semblent indiquer le troisième siècle.

ÉMILE HUBNER.

Traduit de l'allemand par H. GAIDOZ.

INTAILLES

À

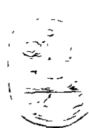
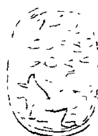
LÉGENDES SÉMITIQUES

Dans un travail que la *Revue* a inséré (1) et qui était consacré à certaines questions de paléographie sémitique, je me suis appuyé, pour établir mes classifications, sur les légendes des pierres gravées trouvées en Orient, et conservées dans les collections publiques ou privées. Ces intailles étaient pour la plupart inédites et j'en annonçais la publication prochaine. Diverses causes ont retardé l'exécution de ce projet : la principale était le désir d'arriver à réunir le plus grand nombre possible d'empreintes ; pendant ce temps quelques-uns de ces monuments ont été publiés, et pour peu que j'attende encore, la série que j'ai formée, divulguée en détail, aura perdu une partie de son intérêt : je me décide donc à la donner telle qu'elle est aujourd'hui, avec ses lacunes inévitables, et en l'accompagnant de quelques courtes explications.

Ces intailles sont toutes des cachets ou sceaux portant le nom de leur possesseur. C'est d'après la forme de ces noms que j'ai classé les monuments en trois familles : *phénicienne, araméenne* et *hébraïque*.

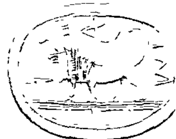
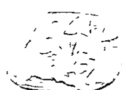
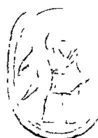
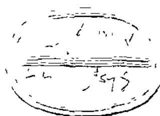
Les deux derniers groupes sont plus rigoureusement déterminés que le premier, les formes araméennes et juives ayant leurs caractères spéciaux. Sous la rubrique « phénicienne » se rangeront nécessairement des intailles exécutées ailleurs que dans les villes de la côte et qui auraient plus justement porté le nom d'une des peuplades sémitiques du littoral : mais en présence de caractères indé-

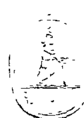
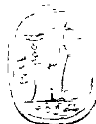
(1) *Revue archéologique*, avril 1865, p. 319 et suiv.

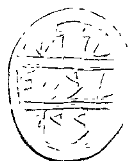
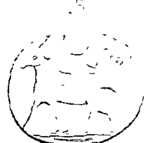










terminés, et craignant les inconvénients d'une classification infinitésimale, j'ai préféré réunir ensemble tous ces monuments, et inscrire en tête du groupe ainsi obtenu le nom de la nation qui tient la première place dans l'histoire de la propagation de l'écriture, et la première aussi, je crois, dans l'exécution des petits objets d'art dont j'ai entrepris la description.

INTAILLES PHÉNICIENNES.

1. — Scarabée en agate de ma collection : rapporté d'Alep par M. Waddington.

Le dieu égyptien Thoth à tête d'ibis, tenant dans sa main un rouleau de papyrus; en face de lui le dieu Khons, tenant le sceptre à tête de cucupha; entre les deux, le symbole égyptien de la vie; au-dessus, le symbole phénicien du soleil et de la lune.

לשלם. (*Appartenant*) *à Shallum.*

Ce scarabée est du même aspect que l'Abibal du Musée de Florence, considéré par le duc de Luynes comme contemporain de Salomon. C'est une des plus anciennes, sinon la plus ancienne des intailles phéniciennes connues : le style des figures est tout à fait égyptien ; nulle trace encore d'influence assyrienne. De plus, la forme des lettres accuse une haute antiquité : par un curieux hasard, sur les trois lettres de la légende, il y a les deux lettres caractéristiques ש et מ, celles dont les transformations fournissent jusqu'à présent les meilleurs éléments de classification ; toutes deux sont ondulées; donc, suivant la méthode que nous avons adoptée (1), nous devons considérer le monument comme antérieur au VIIe siècle; je le crois même plus ancien que le VIIIe. Il est curieux de voir à cette époque reculée le dieu Thoth adoré par un Phénicien. On sait la place importante que ce personnage divin tient dans les écrits attribués à Sanchoniathon; il y est désigné comme l'initiateur suprême, le créateur des lettres, des arts, des sciences. Ce rôle est conforme aux données de la mythologie égyptienne, et son intervention dans la mythologie phénicienne est souvent attribuée à une influence relativement moderne, au mouvement d'idées qui amena les compilations d'écrits hermétiques vers le commencement de

(1) Voyez *Journal asiatique*, août 1867, p. 174.

notre ère. Sans nier aucunement cette influence égyptienne, je crois qu'il faut en faire remonter la date à une époque beaucoup plus reculée. Cette opinion a déjà été exprimée par M. Renan (1), et notre scarabée fournit un argument nouveau en sa faveur.

2. — Scarabée de jaspe rouge, de la collection de Luynes, provenant de Beyrouth.

Sphinx de style égyptien ; devant lui, le symbole de la vie.

לעזם עבד עזרבעל

A Ouzzam, serviteur d'Azrubaal.

Cette pierre est, comme la précédente, d'une haute antiquité : le *mim* est ondulé; les deux *zaïn* sont gravés à l'envers, mais ce genre d'incorrection se rencontre fréquemment sur les pierres gravées. Les noms propres sont essentiellement phéniciens; *Ouzzam* est à ajouter aux nombreux dérivés de la racine עזז, *firmavit*, *invaluit*, tels que *Ouzza, Ouzzi*, *Ouzziah*, *Azbaal*, etc.

3. — Scarabéoïde de cornaline jaspée; collection de Luynes.

Le dieu El tenant un sceptre.

לעזא. *A Ouzza.*

Suivant Sanchoniathon (Orell. 38), El était représenté avec quatre ailes, deux déployées et deux abaissées, symbole du mouvement perpétuel. Ici, quoique le nombre des ailes soit réduit à deux, leur position respective me fait penser que l'on a voulu représenter le même dieu.

4. — Scarabée de cornaline; collection de Blacas.

Deux divinités égyptiennes en regard l'une de l'autre et tenant à la main le symbole de vie. Les lettres de la légende sont dispersées sans ordre; je la lis ainsi :

לבכא. *A Baka.*

Cette pierre doit aussi être assez ancienne : on remarquera la forme du *kaph*, qui est presque identique à celle du *kappa* grec primitif.

בכא = *fletus.*

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXIII, 2e partie, p. 312 et 353.

5. — Empreinte communiquée par M. le duc de Luynes. J'ignore où se trouve l'original.

Personnage debout, tenant un sceptre surmonté d'un croissant.

(?) לכתרא. *A Kethara.*

Le nom propre n'est pas très-certain.

6. — Scarabée du Cabinet impérial de Vienne, déjà publié incorrectement par M. Lajard (*Rech. sur Vénus*, XIV, B, 1), et exactement par M. Lévy (*Phöniz. Stud.*, II, 110). Il est très-intéressant en ce qu'il représente une dame phénicienne, assise sur une chaise élevée ou trône, et se faisant servir à boire par une suivante. Les costumes rappellent d'une manière frappante ceux des bas-reliefs assyriens. La légende est en caractères que je ne crois pas postérieurs au VII[e] siècle; elle se lit ainsi :

לאחתמלך אשת ישע
A Akhotmelek, femme de Joshua'.

Les noms propres pourraient aussi bien être hébreux que phéniciens : l'analogie ou plutôt l'identité des deux langues rend la distinction difficile quand les noms ne renferment pas dans leur composition le nom d'une divinité caractéristique. Mais l'aspect de la légende n'est pas hébraïque; on peut s'en convaincre en comparant ce monument avec les intailles évidemment juives dont nous donnons plus loin la figure.

7. — Scarabéoïde de calcédoine blanche; collection de Luynes.

Taureau chargeant.

לתנדו בן אלאמת
A Tenodo, fils d'Elamat.

Le premier nom est douteux; le second signifie : *Deus veritatis.*

Cette pierre est moins ancienne que la précédente; quoique le *mim* soit encore ondulé, le *taw* n'a plus la forme d'une croix.

8. — Scarabée du Musée britannique.

Lion et scarabée, de style égypto-assyrien.

עשנאל. *A'shenel* (*ira Dei*).

9. — Pierre du Musée britannique.

Lion passant.

לאחמה. *A Akhimah.*

La légende a déjà été publiée par M. Rawlinson (1), qui la considère comme une contraction pour *Akhi-umah* (*matris frater*).

10. — Scarabée de calcédoine; Musée du Louvre.

Lion couché; devant lui, un oiseau qu'il semble dévorer.

לאלבר[ך]. *A Elbarak* (*El benedixit*).

11. — Calcédoine blanche veinée de bleu, légèrement bombée du côté de la légende, et percée d'un trou. Collection de M. Pérétié, à Beyrouth.

Personnage debout, les mains levées en signe d'adoration, entre trois aigles (?). Imitation du style égyptien.

Sur l'autre face :

ליזנאל בן אלחנן

A Yezenel (*El audit*), *fils de Elhannan* (*El largitus est*).

Ces noms sont de forme tout à fait hébraïque, l'aspect de la pierre aussi; la disposition de la légende en deux lignes séparées par un double trait se retrouve souvent sur les cachets judaïques : pourtant la paléographie est phénicienne.

12. — Scarabée de cornaline, monté en argent.

Imitation de la barque sacrée ou baris égyptienne, surmontée du disque ailé.

חב. *Kheb...*

Collection de M. Pérétié, à Beyrouth. Provenant d'Amrith, l'ancienne Marathus.

13. — Scarabéoïde de cornaline rouge; collection de Luynes.

Divinité de style égyptien, avec le soleil et la lune sur la tête, et un sceptre à la main.

למצרי *A Mitsri* (*l'Égyptien*).

La forme des lettres est moins ancienne. Le *mim* est sans ondulations.

(1) *Journal of the R. Asiat. Soc.*, nouv. sér., I. 240.

14. — Scarabée de cornaline, appartenant à M. le vicomte de Rougé.

Prêtre debout, en longue tunique, coiffé de la mitre assyrienne, un sceptre à la main, devant un pyrée ou autel du feu; au-dessus, croissant lunaire.

לאבעד בן זכר

A Abied, fils de Zaker.

אבעד = *Pater testimonii.* Nom de forme très-commune en hébreu. Comp. Abigaïl, Abner, Absalon, etc....

זכר = *Memoria.* Nom biblique.

15. — Empreinte communiquée par M. le duc de Luynes. Provenance inconnue.

Chameau passant à droite.

למראחד ou סראחד

A Marekhad ou *Sarekhad.*

Il est assez difficile de décider si la première lettre du nom est un *mim* ondulé ou un *samech.*

Dans les deux cas, le nom propre a une apparence syrienne et signifie : *Dominus unus* ou *unicus.*

16. — Scarabée de lapis-lazuli; collection de Luynes.

Scarabée volant.

לעזר. *A Azer.*

La légende n'est pas très-distincte, néanmoins je crois l'avoir lue exactement.

17. — Cornaline brûlée, légèrement bombée, percée d'un trou dans toute sa longueur pour être montée en bague. Collection de M. Pérétié : provenant de Tyr.

לכפר. *A Kepir.*

Le sujet est assez difficile à déterminer; c'est un lion ailé ou de face, ou peut-être un scarabée : *Kepir* veut dire *Lion;* peut-être sont-ce des « armes parlantes? » *Keper* est le nom du scarabée en égyptien; peut-être y a-t-il là un jeu de mots sur le nom du possesseur et le symbole qu'il a adopté?

18. — Cachet d'exécution assez grossière. Musée britannique.

לנן שלבש הברכה·

A Nun qui est revêtu de bénédiction.

נן hébr. נון est le nom du père de Josué. — La formule qui suit est justifiée par de nombreux exemples tirés de la Bible. Le relatif abrégé ש pour אש ou אשר, indique une époque plus récente que celle des intailles précédentes. La forme du *schin*, qui est barré, conduit à la même conclusion; mais la même lettre se trouvant à la ligne suivante avec la forme ondulée, je pense que la pierre appartient à l'époque de transition, c'est-à-dire au VIe siècle. M. Rawlinson (*O. c.* 242) a publié cette légende, qu'il considère comme exprimant un seul nom propre assyrien : *Nana-sha-labshahu-birkat.*

19. — Cristal de roche, légèrement bombé, de la collection de M. Pérétié : provenant d'Amrith.

Quadrupède cornu (antilope?), passant à gauche; au-dessus, le soleil et la lune.

חיר· *Hur* ou *Hir.*

Le nom propre n'est pas très-certain; si nous le lisons bien, il est dérivé de la racine חיר qui a plusieurs sens, mais qui, dans la composition des noms propres, a surtout ceux de *blancheur*, *noblesse.*

20. — Cornaline bombée, de la collection de M. Pérétié : provenant d'Amrith.

Prêtre vêtu de la tunique assyrienne, coiffé du *pschent* égyptien, immolant un quadrupède cornu (?) femelle qui allaite quatre petits enfants; au-dessus, le soleil, la lune et le disque ailé.

שקב· *Shaqab.*

Ce nom ne répond à aucune racine hébraïque; peut-être est-il fautivement écrit; la lettre du milieu a été effacée une première fois et regravée, sa forme est d'ailleurs assez indécise; quant au *schin*, il est gravé à l'envers. Tout dénote dans l'exécution de ce nom l'incertitude ou la négligence.

Le sens symbolique du groupe représenté sur ce petit monument m'échappe complétement; la date me paraît être le Ve siècle.

21. — Cachet de jaspe vert à deux faces; ma collection : provenant d'Alep.

Lion dévorant un taureau; au-dessus, une sauterelle; au-dessous, la lettre א.

℟. חתם מן מברכבעל. *Sceau de Mbarekbaal.*

חתם = *Sigillum*, est connu déjà par d'autres pierres gravées.

L'emploi de la préposition מן pour exprimer le génitif est excessivement rare en hébreu; aussi je me suis longtemps refusé à accepter cette interprétation qui m'avait été suggérée par M. de Longpérier : c'est faute de pouvoir couper autrement la phrase que je l'adopte.

מברכבעל, *Benedicens Baali*. nom de même forme que les noms bibliques; מריבבעל, *Impugnans Baalem;* מחללאל, *Laudans Deum.*

22. — Empreinte communiquée par M. le duc de Luynes : provenance inconnue.

Le dieu grec Mars debout, casqué, appuyé sur sa lance et portant son manteau sur le bras gauche.

בל. *Bel.*

Cette pierre a été gravée sous l'influence grecque, mais l'archaïsme de la figure empêche de la considérer comme postérieure au IVe siècle : elle est contemporaine des monnaies d'Aïnel et d'Azbaal, rois de Gebal. La paléographie confirme cette manière de voir : les deux lettres de la légende appartiennent à l'alphabet que j'ai nommé *sidonien*. On s'en convaincra en comparant le *Lamed* à ceux des intailles reproduites sur la même planche : il possède le petit appendice vertical qui caractérise la forme « sidonienne. »

Si l'on ajoute à cette série les deux intailles que nous avons publiées dans le *Journal asiatique* (1), on aura un ensemble qui donne le tableau presque complet des modifications de l'écriture phénicienne depuis le IXe ou Xe siècle jusqu'au IVe siècle avant notre ère.

(1) Août 1867, p. 161, 165.

INTAILLES ARAMÉENNES.

23. — Calcédoine du Musée britannique.

Personnage debout en costume assyrien.

לּהדרקיע בר הרבעד·

A Hadraqia', fils de Horba'd.

Ce cachet a déjà été publié par M. Lévy (1), et je ne le reproduis ici que comme point de comparaison paléographique. Je l'ai cité (2) comme le plus ancien monument de l'écriture araméenne, gravé, je pense, vers le VII[e] ou VIII[e] siècle avant notre ère. A cette époque, on le voit, l'écriture araméenne et l'écriture phénicienne étaient absolument identiques.

24. — Cylindre appartenant au Musée britannique.

Le dieu Hadad avec une couronne de rayons, tenant à la main un objet indéterminé; devant lui un personnage assyrien, qu'à son visage imberbe, à ses longs cheveux on reconnaît pour un eunuque : il a les mains levées vers le dieu en signe d'adoration; derrière lui, un prêtre qui sans doute accomplit l'initiation.

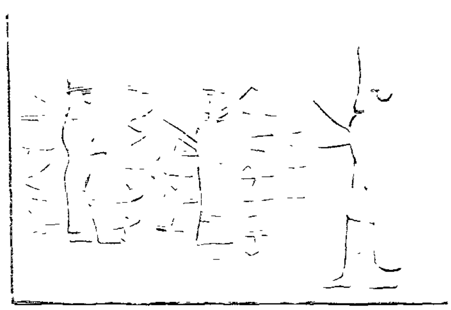
לּאכדבן	*A Akadban,*
בר גברד	*fils de Gebrod*
סרסא	*l'Eunuque,*
זי הקרב	*qui adore*
לּהדד	*Hadad.*

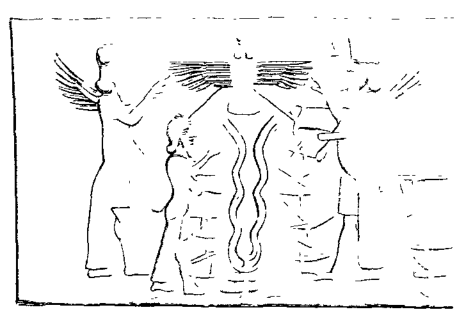
Ce cylindre a déjà été publié par M. Lévy (*O. c.* p. 24), qui considérait la troisième lettre de la quatrième ligne et la deuxième de la dernière ligne comme des מ (3). M. Rawlinson (*O. c.* 232) a justement remarqué que ces lettres sont des ה, lecture d'ailleurs que M. Lévy a depuis adoptée. Cette forme donnée à la lettre *hé* est la première modification que les Araméens aient introduite dans l'alphabet phénicien : à cela près, l'écriture de notre légende est presque

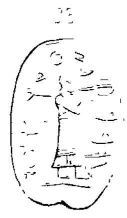
(1) *Phœn. Stud.*, II, 30.

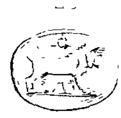
(2) *Revue archéol.*, art. cité, p. 333.

(3) J'ai moi-même reproduit cette lecture (*O. c.* p. 332), tout en faisant mes réserves au sujet de ces deux lettres.









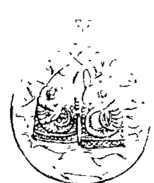












semblable à celle du monument précédent; on remarque seulement une tendance à l'ouverture des lettres bouclées, ouverture qui doit un peu plus tard consommer la séparation définitive de la branche araméenne et de la branche phénicienne.

Ce qui est important à constater ici, c'est le caractère araméen de la langue employée, caractère qui se manifeste par l'emploi du mot בר, *fils*, du relatif זי, de l'état emphatique. L'emploi du ה, comme affixe de la conjugaison *Aphel*, se trouve aussi dans les parties araméennes du livre de Daniel.

Le dieu Hadad, dont le nom signifie «unique,» ainsi que l'avait déjà remarqué Macrobe (*Sat.*, I, 23), est un dieu solaire; comme tel il est couronné de rayons et tient à la main une fleur ou des épis; seulement la statue décrite par Macrobe est ornée de rayons dirigés de haut en bas, circonstance qui ne se retrouve pas ici.

25. — Cylindre du Musée britannique.

Personnage assyrien, les mains élevées en signe d'adoration, et accompagné de son nom ירפאל, *Yirphaël.* Il adore une triade divine composée du dieu suprême El ou Ilou, représenté comme sur les bas-reliefs assyriens avec un buste humain, un disque ailé et une queue d'oiseau, puis de deux divinités ailées et barbues d'un caractère indéterminé. Un rayon partant du disque d'El vient frapper le front d'Yirphaël; devant ce personnage, une ligne ondulée représente la foudre (?).

La légende officielle, qui est indépendante du nom gravé à côté de la figure, et qui est écrite en sens contraire, se lit ainsi :

ירפאל בר הרעדד·

Yirphaël, fils de Hora'dad.

Yirphaël a le même sens que Raphaël, *sanavit El* : Hora'dad = *Horus firmavit* (?),

M. Lévy a déjà publié ce cylindre (*O. c.* p. 29); mais, trompé sans doute par une empreinte défectueuse, il s'est complétement mépris sur l'arrangement des lignes et le sens de l'inscription.

26. — Scarabée de cornaline, provenant des ruines de Ninive. Musée du Louvre.

Lion de style assyrien; au-dessus, scarabée égyptien les ailes déployées.

רפתי. *Raphati* (*Sanatio mea*).

Cette pierre gravée a été découverte par M. Victor Place, ainsi

qu'un scarabée phénicien (1), au milieu d'un dépôt considérable d'amulettes de toute espèce enfoui sous les fondations d'une des portes du palais de Khorsabad. Le taureau ailé qui recouvrait ce dépôt étant dû roi Sargon, notre cachet a été gravé au plus tard dans les dernières années du VIIIe siècle. J'ai déjà cité (2) cette légende comme preuve de l'uniformité de l'alphabet employé à cette époque par les Phéniciens, les Juifs et les Araméens : je considérais alors cette pierre comme hébraïque, comme étant peut-être le cachet d'un captif samaritain emmené par Salmanassar en 720, et employé par Sargon à la construction de son palais. Je me fondais sur la forme du nom רפתי, qui peut être regardé comme l'abréviation du nom essentiellement hébraïque רפתיהו (*Sanatio Jehovah*). C'est ainsi que le nom מתניהו, *Mathaniahou* (*Donum Jehovah*), présente les formes successivement abrégées מתניה, מתני, מתן, *Mathaniah*, *Mathani*, *Mathan*. Aujourd'hui, je suis moins absolu dans mon opinion; tout en pensant que le petit monument peut être hébraïque, je le classe parmi les monuments araméens, les noms propres araméens terminés en *i* étant aussi très-nombreux et les symboles qui décorent la pierre paraissant plutôt avoir été gravés par un idolâtre que par un Israëlite (3).

27. — Scarabée d'hématite; collection de Luynes.

Personnage debout en costume imité de l'égyptien, une sorte de sceptre à la main.

לכרזי. *A Karouzi.*

Nom propre formé avec le verbe araméen כרז, *clamavit*, d'où כָרוֹז *præco*, κήρυξ. Ce mot se trouve dans le livre de Daniel (III, 4), où quelques critiques l'ont considéré comme un emprunt fait à la langue grecque. Notre pierre gravée, par les caractères paléographiques de la légende, appartient au VIIe ou au VIIIe siècle avant notre ère, et nous prouve l'emploi de la racine כרז à une époque antérieure non-seulement à Daniel, mais à toute intervention de la Grèce dans les affaires araméennes.

28. — Demi-ellipsoïde de calcédoine. Collection de M. Pérétié : trouvé à Beyrouth.

Dieu solaire syrien, Belsamin ou Hadad, en costume assyrien,

(1) Publié par M. de Longpérier, *Journal asiatique*, 9-10 octobre 1855.
(2) *Art. cité*, p. 336.
(3) Nous verrons plus loin que cette raison est loin d'être absolue.

une fleur à la main, au milieu d'un cercle, surmonté du disque ailé d'imitation égyptienne; dessous, croissant porté par deux lions, symbole de la déesse syrienne Atergatis ou tout autre (1), dont le caractère à la fois lunaire et tellurique est indiqué par le croissant et par les lions qui jouent ici le rôle des lions portant la figure de la mère des dieux, Rhéa-Cybèle. Ces trois groupes constituent une sorte de triade formée du dieu suprême représenté par le disque ailé, et de ses deux puissances composantes, l'une solaire et mâle, l'autre lunaire et femelle.

La légende qui accompagne cette représentation est très-difficile à lire, la lettre du milieu du mot de gauche est même toute nouvelle pour moi : elle paraît être un ק, ce qui donnerait pour ce mot la lecture הקח, dont le sens m'échappe complétement. Pour l'expliquer, il faut avoir recours à l'hypothèse, supposer une erreur du graveur qui aurait oublié de retourner le mot, et le lire à l'envers : חקה, *insculpsi*. Le mot suivant paraît être le nom propre נחם, *Nahum*. La légende serait donc la signature de l'artiste qui a gravé le cachet.

J'ai classé cette pierre parmi les araméennes à cause de la forme du ח qui n'a qu'une barre transversale, comme le H moderne, et de la forme du ה qui se rapproche du type que nous rencontrerons tout à l'heure.

29. — Agate blanche bombée, de la collection de M. Pérétié : provenant de Beyrouth.

Deux personnages vêtus de longues tuniques, la tête ceinte de bandelettes, en adoration de chaque côté d'un autel(?); au-dessus, le soleil et la lune.

לאחלכד. *A Akhilaked.*

La dernière lettre est douteuse.

30. — Cylindre du Musée britannique.

Le dieu El domptant deux griffons.

הרחו. *Harkhou.*

La forme du ח et celle du ה sont bien caractéristiques, et tout à fait araméennes.

(1) Cf. Macrobe, *Sat.*, 1, 23.

31. — Pierre du Musée britannique.

Personnage debout devant un pyrée, de style chaldéo-persan; au-dessus, le soleil et la lune.

לפלזירשמש. *A Pal-ziar-shemesh.*

Ce nom est de forme tout à fait assyrienne; il commence par le mot *Pal*, qui veut dire *fils*, et entre dans la composition d'un grand nombre de noms assyriens (Teglat-pal-assar, Nebo-pal-assar, Sardanapale..... pour ne citer que des noms classiques). Ensuite il se compose de trois éléments, comme la plupart des noms assyriens : le troisième est le nom du soleil; le second est assez difficile à expliquer et est d'ailleurs d'une lecture douteuse : d'après M. Fr. Lenormant, זיר = זהר, *splenduit*, d'où le nom entier prendrait le sens de *Filius-splendoris-solis*. Je laisse la question à décider aux assyriologues. A l'appui de son opinion, mon savant ami me signale un cylindre assyrien, gravé dans un ouvrage de M. Lajard (1), et sur lequel il lit le nom propre suivant écrit en caractères cunéiformes, פל־רמת־שין, *Pal-rimit-sin* (*filius-excelsionis-luni*).

32. — Cylindre du Musée britannique dont je ne reproduis que la légende. La figure complète en a été déjà donnée plusieurs fois, entre autres par M. Lévy (*O. c.*, p. 40 et fig. 14). Mais la légende a toujours été mal transcrite, même par M. Rawlinson (*O. c.*, p. 238). Le sujet du cylindre est la lutte d'un personnage initié avec un griffon et un taureau à tête humaine, sous la protection d'Ormuzd : le style de la gravure est perse, de l'époque des Achéménides. La légende, quoique araméenne, se compose de noms propres perses.

חתם פרשנדת בר ארתדת·

Sceau de Parshandat, fils d'Artadat.

Cette lecture est due à M. Rawlinson, et je n'ai rien eu à y changer, si ce n'est que j'ai supprimé un ן à la fin du second nom propre : l'addition de cette lettre, que M. Lévy prend pour un י, est fautive : la lettre n'existe pas sur l'original, et une circonstance toute fortuite a induit en erreur tous les interprètes de ce petit monument : l'empreinte en soufre que le British Museum, avec sa libéralité ordinaire, met à la disposition de tous les travailleurs, est faite de telle façon que, par suite de la révolution du cylindre sur la matière

(1) *Rech. sur Mitra*, pl. XVIII, fig. 5.

molle du moule, l'extrémité de la queue du griffon apparaît à la suite du dernier mot de la légende et simule, à s'y tromper, une lettre faisant partie du mot lui-même Mais il n'en est rien en réalité : le mot n'a que cinq lettres et se lit *Artadat* sans aucune difficulté.

L'écriture, dont je me suis efforcé de reproduire le caractère, est tout à fait araméenne, et se rapproche de celle des monnaies ciliciennes et des autres monuments de la même époque.

33. — Empreinte communiquée par M. le duc de Luynes.

Deux têtes de bélier affrontées; dessous, trois poissons.

חתם נרגש בר שרש·

Sceau de Nergash, fils de Sheresh.

Le style des figures gravées est inspiré de l'art grec. Je ne crois pas ce petit monument antérieur au ve, peut-être même au ive siècle.

L'écriture de la légende est presque semblable à celle du cylindre précédent.

Des nuances séparent seules cet alphabet araméen du type des papyrus Blacas, type de transition dont, par une dernière transformation, est sortie l'écriture dite *carrée*, c'est-à-dire celle des inscriptions de Palmyre, de Jérusalem, du Haouran, immobilisée dans l'hébreu moderne ou *aschourit*, tandis que dans les autres familles elle continuait sa marche progressive. Je n'insiste pas sur cette question, que j'ai déjà développée dans cette *Revue;* je me borne à renvoyer au travail que je lui ai consacré, ainsi qu'aux tableaux qui l'accompagnent : je n'ai voulu donner ici que les preuves à l'appui de l'opinion exprimée alors.

INTAILLES HÉBRAIQUES.

34. — Cône de calcédoine. Ma collection : rapporté d'Alep par M. Waddington.

Taureau passant à droite.

לשמעיהו בן עזריהו

A Schemaiahou, fils de Azariahou.

Les noms propres ne peuvent être qu'hébraïques, ils sont même très-communs dans la Bible. Le premier signifie : *Jehovah exaudivit*;

le second, *Jehovah adjuvit*. Il n'y a aucun doute sur la nationalité de ce petit monument. Quant à sa date, on peut la trouver par l'analogie. En le comparant aux nombreux cachets babyloniens de nos musées, cachets dont il a la forme, le style, la matière, on est amené à le considérer comme étant du VIIe siècle au plus tard; l'ondulation simultanée du *schin* et du *mim* confirme encore cette manière de voir. C'est donc très-probablement le plus ancien monument hébraïque découvert jusqu'à présent : il aura été gravé sur les bords de l'Euphrate pour un Juif déporté qui, tout en conservant les noms et l'écriture de la mère patrie, s'est laissé aller à enfreindre la loi mosaïque sur la représentation des animaux vivants. Cette loi, d'ailleurs, n'a jamais été très-rigoureusement observée, je crois, avant les temps pharisaïques. Salomon avait donné l'exemple du relâchement en introduisant les lions et les taureaux dans la décoration du temple et du trône royal; ses successeurs, moins orthodoxes encore, quelques-uns même tout à fait idolâtres, tels que Achaz et Manassé, les rois d'Israël, presque tous adonnés aux cultes phéniciens et syriens, habituèrent les yeux du peuple juif au spectacle des symboles figurés et des représentations animales. Il faut donc s'attendre à trouver sur les monuments juifs de ces époques des figures d'animaux et des images empruntées aux croyances des peuples voisins : le taureau qui se voit sur notre cachet est le symbole de la déesse syrienne ou phénicienne, spécialement d'Asthoreth, la déesse lunaire de Sidon; comme tel il était sans doute représenté dans les sanctuaires de Samarie où Jézabel entretenait quatre cents prêtres d'Asthoreth; sous le nom de « veau d'or » (3 Reg. 12, 28) il avait à Bethel un temple spécial, élevé par Jéroboam (975) et détruit seulement par Josias trois siècles plus tard (622); enfin il était sans doute au nombre des « abominations » dont Manassé avait rempli le temple de Jérusalem lui-même.

Il n'est donc pas étonnant qu'un Juif, transporté en Assyrie de Samarie ou de Jérusalem, ou bien habitant la Palestine sous le règne d'un de ces rois prévaricateurs, ait fait graver sur son cachet la figure d'un taureau.

35. — Cône d'agate, de la collection de Luynes.

Deux bouquetins couchés.

לנתניהו בן עבדיהו·

A Nathaniahou, fils de Abdiahou.

Ces noms sont aussi incontestablement bibliques que les précé-

dents, et le cachet est hébraïque, malgré la présence des bouquetins, animaux consacrés à la déesse syrienne, plus spécialement, je crois, sous la forme d'Anat.

Cette intaille et la précédente nous donnent deux très-bons exemples de l'écriture primitive des Juifs. Elle diffère à peine, on le voit, de l'écriture phénicienne archaïque, avec laquelle elle se confondait évidemment à l'origine. La forme la plus caractéristique est celle du *waw*, dont la tête est chargée d'un trait transversal, reste d'un ancien type phénicien disparu, dont le souvenir se retrouve aussi dans le digamma ou *F* des alphabets primitifs de la Grèce.

36. — Cachet du Musée britannique, provenant d'Assyrie(?).

לחנניה בן גדיה·

A Hananiah, fils de Gadiah.

Les deux traits, placés après le second mot, sont des traits explétifs sans aucun sens, et destinés à remplir l'espace resté vide à la fin de la ligne : M. Rawlinson (*O. c.*, p. 242) les considère comme un ח, la lettre précédente est pour lui un ס, ce qui lui donne le nom très-barbare ודיסח, *Udisakh*, auquel je préfère de beaucoup mon explication.

Les noms obtenus ainsi sont tout à fait hébraïques, mais ils sont écrits en caractères se rapprochant de l'araméen.

37. — Cône de calcédoine, de style babylonien; ma collection : rapporté de Damas par M. Waddington.

לסריה בן בנסמרנר·

A Sariah, fils de Ben-Somerner.

Le premier nom est tout à fait juif, il équivaut à שׂריה, *Pugnat Jehovah;* le second est moins caractérisé; néanmoins, comme le nom Ben-Abinadab, il peut être considéré comme formé du mot בן, *filius*, et d'un nom complet סמרנר = שׂמרנר, *Custos lucernæ.*

L'écriture employée est l'écriture *araméenne*. La langue est elle-même aramaïsée par la substitution du ס au שׂ : je crois aussi que le mot בן, *fils de*, était primitivement écrit בר; une correction, très-visible sur la pierre, a fait disparaître un côté de la boucle du *resh* et l'a transformé ainsi en *noun*. Le *hé* a la forme caractéristique que nous avons déjà remarquée sur les pierres gravées araméennes; mais les lettres bouclées sont fermées, le *mim* est encore ondulé, ce

qui nous indique une époque contemporaine des cylindres gravés sous les nos 24, 25, 30, c'est-à-dire le VIIe siècle au plus tard. Notre cachet hébraïque est donc à peu près contemporain du cachet no 34, hébraïque lui-même, mais exécuté à l'aide d'un alphabet un peu différent. J'ai déjà eu l'occasion de démontrer (1) que les Hébreux se sont servis de deux alphabets distincts : l'un que j'ai appelé, avec saint Jérôme, *archaïque*, τὰ ἀρχαῖα στοιχεῖα, dérivé du phénicien, conservé par archaïsme sur les monnaies juives et aboutissant à l'écriture samaritaine; l'autre connu sous le nom d'hébreu *carré*, ou *aschourit*, dérivé de l'araméen et suivant les phases paléographiques de cet alphabet jusqu'au jour où il s'est immobilisé dans les formes qui servent encore aujourd'hui. Sans pouvoir préciser l'époque à laquelle l'écriture araméenne avait commencé à être employée par les Juifs simultanément avec l'écriture archaïque, je supposais qu'elle coïncidait avec les grandes invasions assyriennes, et j'ajoutais que les premiers monuments écrits par les Juifs en caractères *aschourit* devaient ressembler beaucoup aux cylindres assyriens à légendes araméennes qui sont reproduits sur notre planche. Les cachets que nous publions en ce moment confirment entièrement notre opinion, et nous permettent en même temps de constater, dès le VIIe siècle, l'emploi par les Hébreux du double alphabet.

L'alphabet archaïque, avons-nous dit, a conservé jusqu'après l'ère chrétienne les formes du phénicien primitif. Il est certain pourtant que, pendant cette longue période, des modifications de détail ont dû y être apportées : c'est en effet ce qui a eu lieu, et il suffit de comparer l'écriture samaritaine à celles de nos pierres gravées pour en être convaincu. J'ai réuni en 1865, sur un même tableau (2), les principaux types connus alors, et j'y renvoie le lecteur. Il y verra que les traits qui distinguent l'alphabet archaïque hébreu de basse époque sont les suivants :

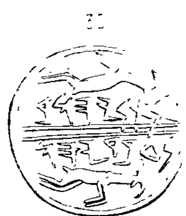
Le *kaph*, le *mim* et le *noun* ont leur haste inférieure retournée presque à angle droit vers la gauche; de cette façon le *noun* ressemble à un *beth* araméen du Ve siècle.

Le *zaïn* voit ses deux branches s'allonger, puis il reçoit un petit appendice qui lui donne une forme toute spéciale.

Le *schin*, tout en restant ondulé, s'arrondit parfois de manière à ressembler à un ω grec.

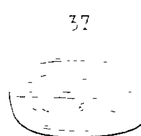
(1) *Revue archéologique*, art. cité, p. 335-350.
(2) Voy. l'*art. cité*, pl. IX, no 11.







37

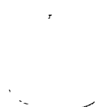














INTAILLES HÉBRAÏQUES

Le *waw* garde sa double branche transversale et affecte souvent une forme qui se rapproche de celle de l'Υ grec.

Lorsque ces caractères se rencontrent sur un monument, on est en droit, je crois, de le considérer comme hébraïque (juif ou samaritain) même quand la forme des noms ou des symboles semble accuser une autre nationalité. Nous avons indiqué les causes qui, sous la domination des Assyriens ou des Perses, ont fait fléchir sur ce point l'orthodoxie judaïque.

Ces considérations paléographiques nous ont amené à classer parmi les intailles hébraïques les cinq cachets qu'il nous reste à décrire.

38. — Pierre du Musée britannique.

Imitation d'un sphinx égyptien ailé à tête d'épervier, coiffé du pschent.

·לזכר הושע

Pour le souvenir d'Hoscheæ.

Le nom est tout à fait juif; et quant à l'écriture, elle reproduit tous les caractères que nous venons d'énumérer.

39. — Divinité à genoux sur une fleur de lotus, la tête ornée de la coiffure d'Hathor. Imitation du style égyptien.

·לאביו עבד עזיו

A Abiou, serviteur de Ouzziou.

Les noms propres sont tout à fait juifs, ainsi que la paléographie.

Cette pierre a été publiée par M. Blau (*Zeitsch. Deutsch Morg. Gesel.* 1865, XIX, 535). Il traduit עבד par *fecit*, et considère le second nom comme la signature de l'artiste : je ne saurais être de son avis.

40. — Ellipsoïde à deux faces, trouvé à Jérusalem par M. Reichardt, missionnaire protestant, qui a eu l'obligeance de m'envoyer une empreinte.

Deux personnages barbus, coiffés d'une tiare sphérique, en adoration devant une triade composée du dieu perse Ormuzd, du soleil et de la lune.

R'. ·למנחמת אשת גדמלך

A Menahemet, femme de Gadmoloch.

Les traits qui terminent la première ligne sont explétifs et n'ont

aucune valeur : le ה est écrit à l'envers, ainsi que le ר qui a la tête en bas.

Menahemet, féminin de *Manahem*, *Consolator*, nom biblique très-connu.

Gadmoloch, *fortuna Moloch*, composé avec le nom divin מלך, qui peut être considéré ici comme le dieu national des Ammonites, à cause des analogies qui existent entre les formes paléographiques de la légende et les formes hébraïques.

On peut comparer à cette pierre celle que j'ai publiée dans le *Journal asiatique* (1) et attribuée aux *Moabites*, autre peuplade qui gravitait dans le même cercle que les Hébreux (2) et qui devait se servir de la même écriture.

41. — Améthyste de la collection de Luynes.

לעזא בן בעלחנן.

A Ouzza, fils de Baalhanan.

Ouzza, *fortitudo*, nom biblique bien connu, *Baal-hanan*, *Gratia Baalis*, nom de même forme que *Iehohanan*, mais composé avec le nom du dieu phénicien Baal.

Le type de l'écriture est tout à fait hébraïque : malgré son aspect archaïque, je ne crois pas le monument antérieur au IVe siècle : l'*aleph*, particulièrement, ne me paraît pas très-ancien.

42. — Cône en agate de ma collection; découvert à Beyrouth par M. Pérétié.

Figure grossière d'Ormuzd

ליחץ. *A Iakhats.*

Le *tsade* final est écrit à l'envers. Il est difficile de se prononcer d'une manière absolue sur la nationalité de ce petit monument : par la paléographie il paraît hébraïque. Le nom propre est dérivé du verbe חצץ, *divisit*, et correspond au nom biblique יחצאל dont il est l'abréviation, comme חנן est celle de חננאל ou חנניהו. (Voy. plus haut, p. 442.) La date de cette intaille me paraît être le IVe ou le Ve siècle.

M. DE VOGÜÉ.

(1) Août 1867, p. 173.

(2) Les Ammonites et les Moabites étaient descendants de Loth.

RECHERCHES

SUR UN

POÈME LATIN DU IV[e] SIÈCLE

RETROUVÉ PAR M. L. DELISLE

M. Léopold Delisle a publié dans l'un des derniers numéros de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1) un petit poëme latin inédit, qui mérite de fixer l'attention des philologues et qui trouvera sa place naturelle dans la prochaine édition de l'*Anthologie latine*. Il est contenu dans les trois derniers feuillets du beau manuscrit de Prudence que possède la Bibliothèque impériale (Fonds latin, n° 8084), révisé au commencement du VI[e] siècle par *Vettius Agorius Basilius Mavortius* (2). Ce poëme avait été déjà remarqué par les bénédictins, qui en ont reproduit les premiers vers dans le *Nouveau traité de diplomatique*, et par Saumaise qui en a donné deux courts extraits dans son commentaire sur la vie d'Héliogabale par Lampride (3). De là ces deux extraits ont passé d'abord comme deux épigrammes distinctes dans l'Anthologie latine de Burmann (4), qui ne se doutait pas que le poëme entier existât encore dans celle de Meyer (5). Mais M. L. Delisle a rendu à la science un service signalé

(1) 1867, 6[e] série, tome III, 4[e] livraison, p. 297.

(2) M. Delisle a découvert son nom au folio 45 du manuscrit. Voy. la *Bibl. de l'École des Chartes, l. c.*, et les Comptes rendus mensuels de l'Académie de Berlin.

(3) *Script. Hist. Aug.*, ed. Paris, 1620, in-fol., p. 180-181.

(4) I, 56 et 58.

(5) 605-606. Le second de ces deux fragments a été donné aussi par Philippus a Turre (dans Sallengre, *Thesaur.*, III, p. 859).

en le publiant. Voici, du reste, les observations dont il fait précéder le texte :

« Les auteurs du *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ regiæ* ont négligé les trois derniers feuillets du manuscrit, qui ne sont pas en lettres capitales, mais qui ne doivent pas être beaucoup plus récents que le reste du volume. Ces trois feuillets, écrits en belles lettres onciales, renferment un petit poëme chrétien de la fin du quatrième siècle ou du cinquième, qui est probablement resté inédit jusqu'à ce jour. C'est une série d'invectives contre les dieux du paganisme. — Il y a dans le style et la versification de ce petit poëme beaucoup de traces de barbarie. Je laisse aux latinistes exercés le soin d'en établir le texte et de discuter le sens de plusieurs passages qui sont fort obscurs..... Les lacunes que présente la copie suivante, tiennent à l'état de dégradation dans lequel nous sont parvenus les deux derniers feuillets. »

Encouragé par l'invitation que M. L. Delisle adressait aux latinistes, j'ai voulu essayer de rétablir, s'il était possible, le texte du poëme, et d'expliquer les passages obcurs. Si je n'y ai pas réussi entièrement, je crois cependant avoir apporté des améliorations notables qui faciliteront la tâche des commentateurs, et j'espère que les réflexions dont je fais suivre le poëme, les notes que j'y ajoute, pourront au moins mettre sur la voie de solutions définitives les érudits qui s'en occuperont plus tard.

Mon premier devoir était d'examiner le manuscrit afin d'avoir une base sûre pour des restitutions. Je m'aperçus aussitôt que M. Delisle avait dû avoir une patience extrême pour lire les derniers feuillets, et qu'il avait fallu toute l'habileté de l'éminent paléographe pour en déchiffrer certaines parties ; j'avoue même que si je n'avais eu sa publication sous les yeux, si je n'avais pu à mon aise me pénétrer du sujet, je me serais probablement laissé rebuter par la difficulté. Les trois feuillets sont de ce parchemin excessivement mince et transparent qu'on croit être de la peau d'antilope et qui fait à peu près l'effet de notre papier *pelure d'oignon.* Le premier feuillet est assez bien conservé, les lettres du verso se voient renversées au recto, et réciproquement, mais au moins elles sont entières et l'on peut encore distinguer ce qui appartient à chaque côté. Dans les deux autres feuillets, c'est différent : ici l'encre a complétement rongé et percé à jour le parchemin, transformant la feuille en une sorte de dentelle. Les lettres sont enchevêtrées les unes dans les autres et souvent forment des trous plus ou moins considérables. Quelquefois il ne reste plus que des languettes très-étroites qui, par suite de la

sécheresse, se sont enroulées vers la partie supérieure ou inférieure des lignes. Seuls les *d* sont facilement reconnaissables à cause du trait qui dépasse la ligne ; les *c*, les *e* et les *o* se distinguent à peine l'un de l'autre. Souvent, lorsque l'encre n'a pas rongé le parchemin, elle s'est effacée presque entièrement. En m'aidant, sur le conseil de M. Delisle, d'un papier végétal sur lequel je traçais le fac-simile des lettres et que je reportais ensuite renversé sur l'autre face du feuillet, je suis parvenu à reconnaître d'un bout à l'autre le texte du poëme, tel qu'il a été publié ; j'ai pu, en outre, déchiffrer quelques mots et quelques lettres qui avaient échappé à M. Delisle, ou qu'il avait lus autrement (1) ; cette circonstance et l'utilité qu'il y a à répandre ce poëme dans le cercle plus spécial des philologues, m'ont engagé à reproduire ici le texte entier. Comme je n'en donne pas la première édition, j'ai cru pouvoir y introduire quelques corrections que je considère comme indubitables et qui sont indiquées par des lettres italiques (2). J'ai mis entre crochets [ ] les mots et les vers que je crois corrompus et où je ne pouvais proposer aucune correction plausible. Je donne au bas des pages, en lettres capitales, la reproduction exacte du texte manuscrit pour tous les passages où j'ai fait quelque changement; j'y joins les variantes proposées par les éditeurs. On trouvera dans les notes que j'ajoute plus loin la justification des corrections admises et quelques autres corrections que je ne donne que sous forme d'hypothèses.

Dicite, qui colitis lucos, antrumque S*i*b*y*llae,
Id*ae*umque nemus, Capitolia celsa Tonantis,

VARIANTES. (*N. B.* Les leçons du manuscrit sont en capitales. Celles de Saumaise, Burmann, Meyer, Philippe a Turre, tirées des ouvrages cités p. 451, ainsi que celles de M. Delisle et les lettres incertaines du texte, sont en *italique*.) — 1. SYBILLE. — 2. IDEUM.

(1) Ce sont : v. 63 : *tua*; v. 64 : *semper*; v. 66 presque entier; v. 68 : *Saturni*, dont la lecture est certaine; v. 70 : *Egeriæ*; v. 73 : *Cymbala*; v. 74 : *Quis Gal*atea; v. 75 : *Judicio Paridis* ; v. 80 : *sui*; v. 86 : *ut*.

(2) J'ai cru pouvoir corriger l'orthographe de quelques mots, lorsque l'erreur était évidente et semblait provenir d'une fausse prononciation. Ainsi j'ai écrit *Danaen*, *Parthenopes*, *Sibyllae*, *Megales*, au lieu de *Danain*, *Parthenopis*, *Sybillae*, *Megalis*, formes qui résultent peut-être de l'influence de l'itacisme. — On remarquera en revanche d'excellentes formes, que je me suis gardé de changer, telles que *inmitis*, *formonsus*, *pulcerrima*, *conponere*, etc. Quant à *comulat* (v. 117), voir les notes critiques et explicatives dans le prochain article. D'après certaines fautes (confusion des *e* et des *i* par exemple) on serait porté à croire que le manuscrit a été copié sur un texte en capitales ; mais d'autres erreurs, surtout la confusion des *c* avec les *t* et les *s*, des *u* avec les *o*, pourraient faire penser qu'il a été écrit sous dictée.

Palladium Priamique Lares Vestaeque sacellum,
Incestosque deos, nuptam cum fratre sororem,
Inmitem puerum, Veneris monumenta nefanda,
Purpurea quos sola facit praetexta sacratos,
Quis numquam verum Phoebi curtina locuta est,
Etruscus ludit semper quos vanus aruspex;
Juppiter hic vester, Ledae superatus amore,
Fingeret ut cycnum, voluit canescere pluma,
Perditus ad Danaen flueret subito aureus imber,
Per freta Parthenopes taurus mugiret adulter.
Haec si monstra placent, nulla sacrata pudica.
Pellitur arma Jovis fugiens regnator Olympi :
Et quisquam supplex veneratur templa tyranni,
Cum patrem videat nato cogente fugatum!
Postremum, regitur fato si Juppiter ipse,
Quid prodest miseris perituras fundere voces?
Plangitur in templis juvenis formonsus Adonis;
Nuda Venus deflet; gaudet Mavortius heros;
Juppiter in medium nescit finire querellas,
Jurgantesque deos stimulat Bellona flagello.
Convenit, his ducibus, proceres sperare salutem!
Sacratis vestras liceat conponere lites!
Dicite, praefectus vester, quid profuit urbi
Qu*od* Jovis ad solium raptum tra*be*atus abisset,
Cum poenas scelerum tracta vix morte rependat?
Mensibus iste tribus voto qui concitus urbem
Lustravi*t*, *m*etas tandem pervenit ad aevi.
Quae fuit haec rabies animi? Quae insania mentis?
[Sed] Jovis vestram posset turbare quietem.
Quis tibi justitium incussit, pulcerrima Roma,
Ad saga confugerent populus quae non habet olim?
Sed fuit in terris nullus sacratior illo
Quem Numa Pompilius, e multis primus aruspex,
Edocuit vano ritu, pecudumque cruore
Pollu*ere*, insanum, bustis putentibus aras.
Non ipse est vinum patriae qui prodidit olim,
Antiquasque domus, turres ac tecta priorum
Subvertens, urbi vellet cum inferre ruinam,

7. UIRUM; *verum*, Del. — 10. CYCYNUM. — 11. DANAIN. — 12. PARTHENOPIS. — MUGIRE (T). — 16. NATOSOGENTE; *cogente*, Del. — 25. URBII — 26. QUEMIOUISADSOLIUMRAPTUMTRACTATUSABISSET. — 27. POENASCELERUM. — 28. UOTUM. — 29. LUSTRAUISAETAS; *Lustravit*, *metas*, Del. — 30. ANIMIQUE (A); — 31. IOVI. — 36 PAECUDUM. — 37. POLLUIT. — BUSTI. — 39. ANTIQUAQUE, *Antiquasque*, Del. — TURRESATECTA; *ac tecta*, Del.

Ornaret lauro postes, convivia daret,
Pollutos panes infectos ture vaporo,
Poneret in risum. [Quaerens quod edere morti
Gallaribus subito membra circumdare subitus,]
Fraude nova semper miseros profanare paratus,
Sacratus vester urbi quid praestitit oro?
Quid [hierium] docuit sub terra quaerere solem,
Cum sibi forte pyrum fossor de rure dolasset,
Diceretque esse deum comitem Bacchique magistrum.
Sarapidis cultor, Etruscis semper amicus,
Fundere qui incautis studuit conc*re*ta venena,
Mille nocendi vias, totidem conqu*ir*eret artes.
Perdere quos voluit percussit luridus anguis,
Contra Deum verum frustra bellare paratus,
Qui tacitus semper lugeret tempora pacis,
Ne proprium interius posset vulgare dolorem.
Quis tibi taurobolus vestem mutare suasit,
Inflatus dives subito mendicus ut esses,
Obsitus et pannis, modi*c*a st*i*pe factus epœta,
Sub terra missus, pollutus sanguine tauri,
Sordidus, infectus, vestes servare cruentas?
Vivere cum speras viginti mundus in annos,
[Abieras censor meliorum cedere vitam]
Hinc tua confisus posset quod fama latere,
Cum canibus Megal*es* semper circumdatus esses
Quem l*asciv*a *c*horum me*retr*ix comita*ret* ovantem.
Sexaginta senex annis duravit ephoebus,
Saturni cultor, Hellenae semper amicus.
[Qu.ctis faunos .que] deos persuaserat esse
Egeriae Nymphae comites Saturosque P*a*nasque,
Nympharum Bacchique com*es* Triv*i*aeque sacerdos,
Cum lustrare choro*s* ac mo*l*les sumere thyrsos
Cym*b*ala*que* inbuerat quatere Berec*y*ntia mater.
Quis Galatea potens iussit Iove prosata summo,
Iudicio Paridis pulcrum sortita decorem,
Sacrato liceat nulli servare pudorem,

42. INFECTOUS; *infectans?* Del. — 49. BHACCIQUE. — 51. CONCERTA. — 52. CONQUERERET. — 53. PERCUSSLURIDUS (IT above L). — 59. STEPEFACTUSEPETA; *Obsitus et pannis modicis, tepefactus* ...... Salm. Burm. Meyer, *nepeta* conj. Del. — 64. *tua* om. Del. POSSENT. — 65. MAGALIS; *semper* om. Del. — 66. QUEMLA//CIUACORUMMC/////IRIxCOMITARECOUANTEM. — 67. EFŒBUS. — 69 QU*i*CTISFAUNOS*i*QUEDEOS. — 70. EGAERIAENYMFAE. — POENASQVE; *Panasque*, Del. — 71. BACCHIQ.COMAETRIVAEQVE; *comes Triviaeque*, Del. — 72. CUMLUSTRARETHORUSACMOLESSUMERETHYRCOS. — 73. CYMALAQUEM. — BERECNTIA (A above C); *Berecyntia*, Del. — 76. Sacrati*s*, Del., le ms. a bien o.

Plangere cum vocem soleant Megalensibus actis.
Christicolas multos voluit sic perdere demens,
Qui vellent sine lege mori donaret honores,
Oblitosque sui caperet quos demonis arte;
Muneribus cupiens quorundam frangere mentes
.... parva mercede profanos
Mitteret inferias miseros sub tartara secum
Solvere .... foedera leges
Leucadium fecit fundos curaret Afrorum
Perdere Marcianum sibi proconsul ut .....
Quid tibi .a..afus custos quid pronuba *Mater*
Saturnusque senex potuit praestare sacrato?
Quid tibi Neptuni promisit fuscina, demens?
Reddere quas potuit sortes Tritonia virgo?
Dic mihi Sarapidis templum cur nocte petebas?
Quid tibi Mercurius fallax promisit eunti?
Quid prodest coluisse Lares Janumque bifrontem?
Quid tibi Terra parens, Mater formonsa Deorum?
Quid tibi sacrato placuit latrator Anubis?
Quid miseranda Ceres, *quid rapta* Proserpina matri?
Quid tibi Vulcanus claudus, pede debilis uno?
Quis te plangentem non risit, calvus ad aras
Sistriferam Fariam supplex cum forte rogares?
Cumque Osirim miserum lugis latrator Anubis,
Quem tenet inventum rursum quem perderet *Isis*
Post lacrimas ramum fractum portaret olivae.
Vidimus argento facto juga ferre leones
Lignea, cum traherent juncti stridentia plaustra,
Dextra laevaque [situm] argentea frena tenere,
Egregios proceres currum servare *Cubebae*,
Quem traheret conducta manus Megalensibus actis,
Arboris excisae truncum portare per urbem,
Attin castratum subito praedicere solem.
Artibus seu magicis, procerum dum quaeris honores,
Sic miserande jaces parvo donatus sepulcro.
Sola tamen gaudet meretrix, te consule, Flora,

80. OBLITUSQUE. — 82. A////NLiOStA////AEPARUA, etc. — 83. M//////////IASMISEROS. — 84. SOLUERE'/////CLEy//FA//AFOEDERALEGES. — 86. MACIANUM (R above). — 87. Le dernier mot manque dans le ms. — 89. QUIDMISERANDECERISSUBTESPROSERPINAMATER (R above); *Ceres*, Del, — 100. OSSYRIM. — 101. QUAE. — PERDERE'//////. — 105. LEVAQUE. — 106. AEGREGIOS. — CIRILLAE; *Cybelae*, Salm. — TRAHERE. — 108. ARBORIBUS; *Arboris*, Salm. Del. — 110. QUAERES; *Quaeris*, Del. — 111. IACIS; *jaces*, Del.

Ludorum turpis genetrix Venerisque magistra,
Conposuit templum nuper cui Symmacus heres.
Omnia quae in templis positor tot monstra colebas
Implorat conjunx; manibusque altaria supplex
Dum comulat donis, votaque in limine templi
Solvere diis deabusque parat superisque minat*ur*,
Carminibus magicis cupiens Aceronta movere,
Praecipitem inferias miserum sub tartara misit.
Desine post ydropem talem deflere maritum,
De Jove qui Latio voluit sperare salutem.

115. POSITUS. — 116. IPSAMOLATMANIBUSCONIUNX. — 117. LIMINA. — 118. MINAT////; *minatus*, Delisle.

On comprendra aisément que je ne donne pas de traduction, car à chaque instant on perd le fil des idées et il y a trop de passages tout à fait obscurs et incompréhensibles. Je renvoie donc aux notes critiques et explicatives, que j'aurais voulu mettre au bas du texte, mais elles y auraient occupé trop de place et je me suis vu forcé de les rejeter à la fin de mon travail.

I

Observations générales.

Il eût été assez intéressant de déterminer la date et l'auteur du poëme (1), ainsi que le personnage auquel s'adressent les invectives. Par malheur, les lacunes semblent porter précisément sur le passage qui aurait pu nous fournir peut-être quelques renseignements plus précis (v. 82-86). On peut s'en tenir, si l'on veut, à ce qu'a dit M. Delisle en parlant des cérémonies mentionnées dans la pièce et qui, suivant lui, ont dû avoir lieu vers la fin du IV siècle. Je crois cependant pouvoir ajouter ici quelques réflexions générales qui résument les recherches auxquelles je me suis livré et serviront peut-être à poser nettement les questions.

Ce poëme anonyme n'est certes pas un chef-d'œuvre littéraire. L'auteur, qui est bien au-dessous de Prudence, viole sans cesse les

(1) Je ne sais sur quoi se fonde Philippus a Turre (*l. c.*) pour attribuer à Commodianus le fragment de notre poëme qu'il a reproduit.

lois de la métrique et celles de la grammaire. On dirait un mauvais exercice de vers latins ou de déclamation poétique, éclos dans quelque école de rhétorique. On est frappé d'ailleurs de l'inégalité de ton et de style qui règne dans la pièce. Tandis que les invectives contre les dieux de la fable sont en général rédigées en vers assez coulants, celles contre les personnes sont embrouillées et pleines de fautes. C'est que les premières sont des lieux communs ou des réminiscences, tandis que pour les secondes l'auteur était obligé de puiser dans son propre fonds. Quant à la suite des idées, elle est parfois si insaisissable qu'on en est à se demander si, au lieu d'un poëme unique, nous n'avons point une série d'épigrammes diverses et émanant d'auteurs différents. Pourtant le manuscrit ne porte aucune marque de séparation, et, en y réfléchissant bien, on voit que le poëte en veut à un seul et même personnage auquel il revient de temps en temps, mais qu'il interpelle rarement à la deuxième personne; plus souvent il s'en prend aux païens en général.

La confusion de tous les cultes et de toutes les légendes n'a rien d'étonnant; elle ne doit pas être mise uniquement à la charge de l'auteur. On reconnaît très-bien cette époque de la lutte suprême entre le christianisme et le paganisme, où celui-ci, réunissant toutes ses forces, cherchait à fondre en une seule toutes les religions anciennes; où, poussé dans ses derniers retranchements, il admettait tous ces rites orientaux, ces cérémonies symboliques exprimant des idées de renaissance et de purification; où il tendait vers un monothéisme idéal dans lequel venaient se confondre les notions de dualisme, de trinité et de polythéisme (1). Le soleil était adoré sous les noms de presque tous les dieux anciens, mais surtout sous ceux de *Sol invictus* et de *Mithra* (2). Dans le culte de Cybèle ou de la *Magna Mater* se concentrait celui d'une foule d'autres déesses (3), et les mystères eux-mêmes tendaient à se confondre, surtout ceux de Cérès, d'Isis et de Cybèle, auxquels venaient se rattacher encore ceux de Bacchus.

(1) Voy. entre autres, Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, — A. Maury, *Religions de la Grèce antique*, III, p. 259 et suiv. — Preller, *Rœmische Mythologie*, p. 710 et suiv.

(2) Macrobe, *Sat.* I, c. 17-23. — Preller, p. 754.

(3) Apulée, *Métam.*, XI, p. 257 Bip : *Me primigenii Phryges Pessinunticam nominant Deum Matrem; hinc Attici Cecropiam Minervam; Cyprii Paphiam Venerem; Cretes Dictynnam Dianam; Siculi Stygiam Proserpinam; Eleusinii Vetustam Deam Cererem; Junonem alii, alii Bellonam, alii Hecaten, Rhamnusiam alii: Ægyptii Reginam Isidem.*

Vers la fin du IVe siècle, le parti païen était représenté par un certain nombre de grandes familles dont les membres semblent avoir redoublé de fanatisme et s'être fait initier à tous les mystères imaginables; surtout aux tauroboles, comme on le voit par les inscriptions de cette époque (1). Les cérémonies du culte de Cybèle et d'Isis avaient lieu très-fréquemment, et à cette occasion on voyait des processions de prêtres (*Galli*) qui se rendaient eunuques en public, et exécutaient au son d'une musique barbare des danses accompagnées de contorsions extravagantes.

C'est à des manifestations de ce genre que fait surtout allusion notre auteur. Mais il attaque tout particulièrement un personnage qui devait être un des chefs du parti païen, et avoir rempli, outre un bon nombre de fonctions sacerdotales, les charges civiles de préfet et de consul; enfin, il avait eu autorité à un titre quelconque sur le gouvernement de l'Afrique. Quant aux noms qui se trouvent dans la pièce, ils sont au nombre de trois : *Leucadius*, qui a dû être *rationalis Africæ (fundos curaret Afrorum*, v. 85); —*Marcianus;* — enfin *Symmaque* le fils (*Symmacus heres*, v. 114). Les deux premiers personnages nous sont inconnus; leurs noms se trouvent bien être ceux de fonctionnaires importants de l'époque (1), mais rien ne prouve que ce soit d'eux qu'il est question ici. Quant à Symmaque fils, ce ne peut être que le fils du célèbre orateur ou l'orateur lui-même. Si nous savions à quelle date un Symmaque a fait élever un temple à Flore, la question serait tranchée; mais sur ce point toutes mes recherches ont été vaines. Pour en revenir au personnage principal, les seuls détails qui pourraient encore nous aider à retrouver son nom se trouvent aux vers 25-27, où l'on voit qu'il avait dû mourir d'une mort violente ou subite, et ensuite aux vers 32 et 33, d'où il semble résulter qu'à cette époque Rome avait dû courir un grand danger qui avait fait prendre les armes à tous les citoyens. Il s'agit donc de retrouver le temps et le personnage auxquels ces données peuvent s'appliquer de la manière la plus vraisemblable.

CH. MOREL.

(1) Beugnot, I, p. 438 et suiv. Il faut cependant être en garde contre le texte des inscriptions transcrites dans cet ouvrage.

(2) Un Marcien fut préfet de Rome sous Attale. — Un Leucadius est cité sous le règne de Maxime (Sulpice Sévère, *Dial.* II (III), 11, 8, éd. Halm : *Narsete comite et Leucadio præside quorum ambo Gratiani partium fuerant, pertinacioribus studiis quæ non est temporis explicare, iram victoris emeriti*).

(*La suite prochainement.*)

ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE[1]

Le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, publié à Rome par le savant chevalier de Rossi, vient d'entrer dans sa sixième année, signalant, comme toujours, des monuments découverts depuis peu ou encore inédits.

Le double fascicule de janvier-février nous apporte, tout d'abord, un exemplaire curieux de l'un de ces verres que l'on retrouve, au IIIe et au IVe siècle, chez les païens comme chez les chrétiens, et dont le Florentin Philippe Buonarruoti, puis le savant Père Garrucci nous ont donné de précieux recueils. Le sujet retracé sur ce petit monument n'avait été rencontré qu'une seule fois, jusqu'à cette heure, dans les conditions où il se présente; c'est le frappement du rocher, avec cette circonstance remarquable que le miracle biblique est accompli par saint Pierre que désigne son nom écrit en capitales. Il y a là un fait important, au point de vue de la symbolique chrétienne, puisque cette figuration accuse une fois de plus le lien qu'établissaient nos pères entre la loi antique et la nouvelle, la diffusion de la foi et l'eau jaillissant du rocher.

M. le chevalier de Rossi donne ensuite une intéressante collection d'épitaphes chrétiennes trouvées dans la catacombe de Saint-Calliste et dont la plus curieuse est, à mes yeux, cette inscription placée dans les marches d'un escalier, ainsi que cela se pratiqua au quatrième

(1) Notre savant collaborateur M. Edmond Le Blant, membre de l'Institut, a bien voulu se charger de nous donner, tous les deux mois, une revue des principaux documents fournis par le *Bulletin* de M. de Rossi, qui, on le sait, paraît six fois par an; l'auteur des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* se réserve d'ailleurs de profiter de l'occasion pour communiquer à nos lecteurs les faits nouveaux qui seraient venus à sa connaissance dans cet ordre de recherches, et pour présenter ses observations et ses vues personnelles à propos des monuments qu'il signalerait, avec M. de Rossi, à l'attention des archéologues français. (*Rédaction.*)

siècle, alors que la place commença à faire défaut dans les galeries souterraines.

MIRAE BONITATIS SECVNDE
QVAE VIXIT PVRA FIDE ANNOS
VIGINTI PVDICA CESSAVIT
IN PACE ID VIRGO FIDELIS
BENEMERENTI QVIESCET ID IVL
PALVMBO SINE FELLE M ET N.

Deux particularités entre autres doivent être relevées dans ce petit texte. Les mots *pura fide* qui se retrouvent sur un monument de notre sol (1), rappellent à Rome, sans doute, aussi bien que dans la Gaule, que toutes les âmes n'avaient point su rester dans les sentiers de la vraie doctrine, et que l'Église eut souvent à soutenir de longs combats contre l'hérésie. Les dernières lettres de l'épitaphe présentent un intérêt pratique, si, comme j'incline à le croire, M. le chevalier de Rossi les a exactement interprétées. On connaissait déjà, par les médailles et par les inscriptions, des mentions chronologiques bizarrement formulées, à notre point de vue, puisque parfois les chiffres des consulats sont exprimés sans aucune indication de noms propres. C'est ainsi que nous lisons pour toute date sur quelques monuments, III ET II COS, TER ET SEMEL COS (2), COS III (3), POST VI (4). Il paraît s'agir ici d'une autre sorte de singularité, c'est à dire des noms de deux consuls, Mamertinus et Nevitta, exprimés par de simples initiales, comme le sont, sur une gemme gravée (5), ceux de Quintus Fabius Catullinus et Marcus Flavius Aper, qui reçurent les faisceaux en l'année 130.

Une autre inscription du même hypogée donne le nom de l'un de ces clercs exorcistes que Lucien poursuivait de ses mordantes railleries (6) et qu'un autre ennemi des fidèles, le jurisconsulte Ulpien, semble désigner, parmi plusieurs autres, dans une loi du Digeste où il distingue, au point de vue du salaire, les véritables médecins de ces vils charlatans qui prétendent, dit-il, guérir par des imprécations et

(1) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, nº 428 : FEDE PVRV*s*.
(2) Marini, *Iscrizioni Albane*, p. 49; *Fratelli Arvali*, p. 155 et 488.
(3) Schwartz, *Dissert. selectæ*, tab. ad p. 235.
(4) De Rossi, *Inscr. christ. rom.*, t. I, nº 29.
(5) Ficoroni, *Gemmæ litteratæ*, tab. VII, nº 6.
(6) *Epigr.*, éd. Reiske, t. III, p. 681.

des charmes. « Medicos fortassis quis accipiet etiam eos, qui alicujus « partis corporis, vel certi doloris sanitatem pollicentur; ut puta si « auricularius, si fistulæ, vel dentium; non tamen si incantavit, si « imprecatus est, si, ut vulgari verbo impostorum utar, exorcizavit. « Non sunt ista medicinæ genera, tametsi sint qui hos sibi pro- « fuisse cum prædicatione adfirment (1). »

Le savant romain termine son fascicule en publiant l'épitaphe d'Ursinus, nouvellement découverte dans la cathédrale d'Évreux, et dont j'ai parlé, il y a quelques mois, dans la *Revue de Normandie* (2). Cette inscription, que l'on semblait regarder comme un monument de notre sol, appartient, ainsi que je l'ai dit, à la série des marbres des Catacombes. Donnée à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, elle a depuis passé à Évreux par des circonstances que les antiquaires de cette ville ont, je crois, fait récemment connaître.

L'épitaphe d'Ursinus, dont on n'a retrouvé que des fragments, ne présente par elle-même aucun intérêt. Elle a été envoyée en France parce qu'elle marquait, aux Catacombes, une sépulture accompagnée d'un de ces vases de sang qui, selon l'opinion commune, désignent des tombes de martyrs. J'ai dit ailleurs, dans une dissertation spéciale, à laquelle j'aurais beaucoup à ajouter, ma façon de voir sur ce signe qui ne me semble rien moins que décisif (3). Il me suffira de renvoyer le lecteur à ce travail, en me bornant à rappeler ici que les plus éminents parmi les savants et les archéologues d'autrefois, Mabillon, Muratori, Marini, Angelo Mai, ont, avec une hardiesse qui ne se retrouve pas dans leurs publications, formulé à ce sujet, dans leurs notes manuscrites et leurs correspondances, des doutes auxquels je m'associe pleinement.

EDMOND LE BLANT.

(1) L. I, § 3. « De extraordinariis cognitionibus » (*Digest*, l. T, tit. 13). Voir, pour l'accusation d'imposture dirigée contre les premiers chrétiens, saint Jérôme, *Epist.* 54, § 5, ad Furiam : « Ubicumque viderint christianum, statim illud de trivio : ὁ γραικὸς, ὁ ἐπιθέτης, » etc.

(2) Livraison d'octobre 1867.

(3) *La Question du vase de sang*, 1858, in-8°; *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, n° 655.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI

M. Quicherat fait la première lecture d'un mémoire sur *le prétendu fragment du poëte Turnus.*

M. de Witte lit une note sur quelques amphores panathénaïques trouvées à Bengazi, régence de Tripoli, et acquises, par les soins de M. Newton, pour le Musée britannique. M. de Witte communique les dessins des principales de ces amphores, dessins qu'il a obtenus de l'obligeance du conservateur du Musée britannique. Au nombre de ces amphores, il y en a deux qui portent des noms d'archontes athéniens, Polyzèle et Euthycrite, l'un de l'an 367, l'autre de l'an 328 avant notre ère. Sur une troisième amphore, on lit un nom de fabricant, Κιττός ἐποίησεν, exemple unique, jusqu'à ce jour, dans cette classe de vases. Une quatrième amphore, ce qui est extrêmement curieux, montre le groupe des tyrannicides Harmodius et Aristogiton, peint sur le bouclier de Pallas

M. de Witte profite de l'occasion pour entrer dans quelques détails chronologiques sur les vases donnés en prix aux Panathénées.

M. Dehèque lit, en communication, une note développée et motivée, dans laquelle il croit pouvoir ajouter aux cent soixante-deux dèmes de l'Attique constatés par M. Hanriot, ancien membre de l'École française d'Athènes, dans un excellent travail *sur la topographie des dèmes de l'Attique,* un nouveau dème dont il détermine le nom et la situation par l'étude des localités, des monuments et des auteurs. Ce serait le dème Ἡράκλειον, nommé ainsi du temple d'Hercule voisin, près de la *voie sacrée d'Eleusis*, à l'endroit où la mer est le plus resserrée entre Salamine et le continent.

— M. Maury lit, en communication, un remarquable travail ayant pour titre : *Note sur les monuments des Tchoudes.* La *Revue* publiera ce mémoire dans son prochain numéro.

Nous ne devons pas oublier dans ce compte rendu, quelque succinct qu'il soit, de mentionner un fait qui, bien que n'ayant rien de scientifique, est de nature à intéresser tous ceux qui aiment à voir la science honorée comme elle mérite quand elle est unie à la dignité du caractère. Dans la séance du 8 mai, une médaille commémorative a été remise par le bureau de l'Académie à M. Naudet, son doyen, qui venait d'accomplir sa cinquantaine d'académicien. L'Académie et le public ont été vivement impressionnés de cette touchante cérémonie. M. Naudet a quatre-vingt-deux ans; il est entré à l'Académie en août 1817. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Dans la dernière séance de la Société des Antiquaires, M. Perrot a présenté de la part de M. Tissot, ancien consul de France à Andrinople, aujourd'hui sous-directeur au ministère des affaires étrangères, les deux inscriptions suivantes, qui paraissent inédites, et qui appartiennent à une région bien pauvre jusqu'ici en textes épigraphiques.

A *Kirk-kilisseh* (Σαράντα ἐκκλησίαις), dans le mur d'une maison du bazar. L'inscription a été trouvée en 1836 à Heraklitza, près de Kirk-kilisseh. Kirk-kilisseh est à huit ou dix lieues environ vers l'est d'Andrinople.

ΑΠΟΛΛΩΝΙ	Ἀπόλλωνι
ΑΛΣΗΝΩ	ἀλσηνῷ
ΘΕΩΠΡΟΓΟΝΙ	Θεῷ προγονι

A *Vyza*, l'ancienne Byza, à quelques milles au sud-est de Kirk-kilisseh·

ΒΑΣΙΛΕΥΣΚΟΤΥΣΒΑΣΙΛΕΑΣΑΔΑΛΑΝ
ΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΑΝΠΟΛΕΜΟΚΡΑΤΙΑΝ
ΤΟΥΣΕΑΥΤΟΥΓΟΝΕΙΣΘΕΟΙΣΠΑΤΡΩΟΙΣ

Βασιλεὺς Κότυς βασιλέα Σαδάλαν
καὶ βασίλισσαν Πολεμοκρατίαν
τοὺς ἑαυτοῦ γονεῖς · θεοῖς πατρῴοις.

M. Perrot, dans une note qui sera publiée par le *Bulletin de la Société des Antiquaires*, a indiqué les difficultés que présentent ces textes et les renseignements qu'ils nous fournissent. Le second surtout, qui nous donne trois noms de princes de la famille royale des Odryses, est d'une réelle importance. Nous renvoyons à ces éclaircissements; nous avons voulu seulement, en donnant ces monuments aussitôt qu'ils nous ont été communiqués, mettre les voyageurs qui se dirigeraient vers cette contrée si mal connue sur la voie de nouvelles découvertes. A ce titre, nous reproduirons

encore quelques indications qui accompagnent les copies de M. Tissot : A Vyza, avec l'inscription de Cotys, auraient été trouvés, il y a maintenant près de quarante ans, des fragments de sculptures et une tête de femme, ornée d'un diadème et d'un voile. La tête aurait été envoyée à Constantinople. Dans un village appelé *Skopelos*, à trois heures de Kirk-kilisseh, se voient les ruines d'un castrum romain, au milieu desquelles est creusé un grand puits quadrangulaire. Les habitants de Skopelos et d'un autre bourg voisin, Petra, se distinguent par leur stature élevée et leur caractère belliqueux. »

—— *La Chapelle et le Tombeau des Longueil à Saint-Jacques de Dieppe.* — « L'église Saint-Jacques possède une chapelle vulgairement connue sous le nom de *Chapelle des Noyés*, parce qu'elle est le siége d'une société charitable établie en 1825 pour procurer aux noyés les avantages de la sépulture chrétienne. Cette chapelle, la plus ancienne de l'église, puisqu'elle remonte au moins à la fin du XIIIe siècle, était autrefois appelée *Saint-Sauveur-de-Longueil*. Ce surnom de Longueil lui venait de ses fondateurs, les sires de Longueil, qui y avaient droit de banc, de litre et de sépulture. Jean de Longueil avait été le principal bienfaiteur de cette chapelle dès 1300, sous le règne de Philippe le Bel, et il l'avait dotée de six à huit maisons qui portent encore la trace de cette donation seigneuriale.

Jean de Longueil ne paraît pas avoir été inhumé dans sa chapelle. Les chroniques ne nous parlent que de ses deux descendants. Le premier est Geoffroy Martel, sire de Longueil et gouverneur de Pontoise, qui fut tué à la bataille de Poitiers, le 18 septembre 1356. « Son corps fut rapporté en cette chapelle et y fut inhumé, et on y éleva un mozolé (*sic*) où il étoit représenté à genoux avec sa cotte d'armes sous une arcade, où, depuis que les religionnaires ont renversé cette statue, on a mis un confessionnal. Il y a aussi dans cette chapelle la sépulture de Guillaume de Longueil, son fils, gouverneur de Caen et de Dieppe, qui fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. »

Depuis longtemps le souvenir de cette double sépulture féodale n'existait plus que dans les livres et les manuscrits. Un lambris en planches, placé, nous ne savons à quelle époque, contre les murs de la chapelle, avait fait disparaître le dernier vestige du monument sépulcral. Ce lambris ayant été récemment enlevé, à l'occasion d'importantes restaurations dont cette chapelle est en ce moment l'objet, la muraille du nord nous a fait voir une arcade qui ne peut être que le tombeau mentionné par les chroniqueurs. Le fond de l'arcade est encore tapissé de moulures trilobées, genre de décoration qui caractérise parfaitement le XIVe siècle.

Au bas de l'arcade on aperçoit aussi la place de la dalle de marbre ou d'ardoise qui recouvrit autrefois la maçonnerie destinée à supporter la statue du sire de Longueil.

Comme nous l'avons déjà dit, le mausolée fut détruit en 1562, lors des guerres de religion ; mais les chroniqueurs ne disent pas si la sépulture a été violée à cette époque, et tout porte à croire qu'elle le fut.

Désirant nous assurer de la véritable destination de cette arcade qui, au siècle dernier, était devenue un confessionnal et que quelques-uns, autour de nous, considéraient comme un banc seigneurial, nous avons commencé une fouille archéologique. Nous n'avons pas tardé à rencontrer dans l'arcature elle-même, et à une légère profondeur, le caveau maçonné des Longueil. Il était très-petit, puisqu'il ne mesurait en longueur que deux mètres cinq centimètres et quarante-cinq centimètres en profondeur. La largeur aux pieds était de vingt centimètres, et de soixante-cinq à la tête. Cet étroit espace n'en avait pas moins contenu deux corps, dont nous avons reconnu les têtes et retrouvé les ossements en grand désordre. La voûte, en effet, s'était effondrée et de grossiers matériaux remplissaient la cavité. Dans les débris qui en sont sortis nous n'avons reconnu d'autres objets d'art que les fragments d'un vase en terre blanche, recouverts de vernis verdâtre. Ces débris provenaient d'un pichet du XVI[e] siècle, entièrement semblable à ceux de Bouteilles et de Martin-Église. Il avait autrefois contenu du charbon, et l'encens y avait brûlé le jour des funérailles.

L'avantage de la recherche qui vient d'avoir lieu a été, tout d'abord, de fixer la destination funéraire de l'arcade nouvellement découverte; puis de constater la présence actuelle de deux corps que tout porte à considérer comme ceux des héros tombés dans les funestes journées d'Azincourt et de Poitiers. Ainsi remis par l'archéologie sur la trace certaine du passé, nous nous ferons un devoir de conserver avec respect un souvenir chevaleresque qui ajoute à l'intérêt déjà si puissant qui s'attache à l'église Saint-Jacques de Dieppe. » L'abbé COCHET.

Quelques jours après cette communication, M. l'abbé Cochet nous en faisait une seconde, relative à la même église.

« M. le curé de l'église Saint-Jacques de Dieppe fait restaurer avec splendeur la chapelle de Sainte-Marguerite pour l'embellissement de laquelle il ne recule devant aucun sacrifice. Cette chapelle, la plus grande de l'église après celle de la Sainte-Vierge, est une élégante construction de la Renaissance et doit avoir été élevée au temps d'Ango, à l'époque de la plus grande prospérité commerciale de Dieppe.

Elle a souvent changé de nom et de patronage. Avant la Révolution elle était connue sous le nom de Saint-Jean-Baptiste. Précédemment elle avait porté les noms de Saint-Michel et de Saint-Nicolas. Du patronage de Saint-Nicolas qui, suivant les chroniqueurs, existait en 1581, il reste aujourd'hui un fragment de peinture murale qui vient d'apparaître. C'est la célèbre scène des trois clercs sauvés par le saint évêque de Myre et une inscription française qui a tous les caractères du temps de la Ligue.

Sous l'inscription comme sous le tableau se voient les armes parfaitement conservées des Guillebert de Rouville, qui sont d'or à trois merlettes de sable. Cet écu brillant émaille une litre noire destinée à porter le deuil des seigneurs-patrons. En effet, au bas des armes et sur la frange de la litre, on lit l'inscription suivante : « Le conseiller Jean Guillebert décéda le 25[e] jour (d'oc)t(o)bre 1587. »

Cette litre, ces armes, cette inscription ont pour nous une signification. Elles nous rappellent que les Guillebert de Rouville, patrons temporels et peut-être fondateurs de cette chapelle, y possédaient un caveau sépulcral que les derniers travaux viennent de faire apercevoir. Cette découverte vérifie l'assertion d'un chroniqueur anonyme du XVIIIe siècle qui nous assure que « les Guillebert, sieurs de Rouville, ont ici une cave en tombeau, où fut inhumé, autour de l'an 1710, le sieur Pierre Guillebert de Rouville, lieutenant criminel au baillage d'Arques et bailly de Dieppe. »

Ce caveau, que le hasard vient de rouvrir sous nos yeux, était fermé au moyen d'une longue pierre jadis gravée sans doute, mais aujourd'hui complétement muette. Sa profondeur est d'un peu plus de 2 mètres; sa longueur, d'un mètre 87 centimètres, et sa largeur, de 91 centimètres. L'appareil en est simple et presque grossier. Quatre barreaux de fer soutenaient cette dalle usée par les pieds des fidèles.

Au premier aspect il ne nous a présenté que trois cercueils en bois de chêne, enduits de bitume et dont les planches disjointes laissaient apercevoir les restes mortels des défunts. Nous avons examiné ce caveau avec le soin le plus respectueux. Nous y avons constaté la présence de plus de 12 inhumations successives, représentées par 12 têtes appartenant à des personnes de l'âge le plus différent.

Au-dessous de cette masse d'ossements nous est apparu un cercueil de plomb que nous attribuons au conseiller Jean Guillebert dont l'inscription nous a gardé le souvenir. Ce cercueil, placé à la profondeur d'environ 2 mètres, est long de 1 mètre 80 centimètres, profond de 25 centimètres, large de 30 centimètres aux pieds et de 52 aux épaules. Sa forme est celle du corps humain. Comme tous les sarcophages en plomb du XVIe siècle, il présente pour la tête une boîte circulaire. Nous avons déjà eu l'occasion de constater à Dieppe cette forme tumulaire, dans les deux cercueils de plomb découverts en septembre 1866, aux anciennes Ursulines de cette ville.

Le cercueil qui nous occupe était en très-grande partie effondré, par suite de dépôts successifs que l'on avait accumulés sur lui. Le corps qu'il renfermait ne nous ayant rien offert de particulier, nous avons rendu au caveau tous les ossements qui en étaient un moment sortis. Nous espérons que les descendants des Guillebert de Rouville qui existent encore, voudront consacrer par une inscription commémorative le souvenir des magistrats qui, pendant trois siècles, sont descendus tour à tour dans ce caveau et dont la paix du sanctuaire a si bien protégé les restes. »

L'abbé COCHET.

— On lira avec intérêt l'extrait suivant d'une lettre que nous adresse d'Athènes M. Blondel, membre de l'École française :

« Parmi les objets les plus intéressants, récemment donnés au Musée de la Société archéologique d'Athènes par le Comité des Archéophiles, je crois devoir vous signaler un sistre en bronze, dans un état de parfaite conservation, si toutefois, comme je le pense, les trois barres transversales

sont antiques. La hauteur de l'instrument est de 0,16. Le manche est formé de deux figures de divinités ou de monstres accroupis, adossés l'un à l'autre et posés sur un petit piédestal, à côté duquel se tiennent deux sphinx également accroupis. Au-dessus, deux têtes de femme, autant qu'on peut en juger par la coiffure, accolées l'une à l'autre et séparées des deux figures précédentes par une sorte d'anneau, terminent le manche. La partie supérieure de l'instrument offre plusieurs particularités à noter. C'est d'abord, du côté droit, immédiatement au-dessus du manche, le symbole suivant :

La partie circulaire A est assez saillante et présente un aspect phallique. Dans la même position, mais du côté gauche, se trouve ce signe ; même observation que la précédente sur le point désigné par la lettre A. Le rebord antérieur du sistre, à un centimètre environ au-dessus du manche, supporte deux sphinx, qui y sont appliqués l'un en face de l'autre. Enfin un dernier point mérite l'attention : l'instrument est terminé, à la partie supérieure, par un petit animal accroupi. Un autre sistre de la même collection, sur lequel j'aurai peut-être à revenir, en présente plusieurs, à la même place, disposés symétriquement.

Je vous signalerai, au nombre des objets en bronze de la nouvelle acquisition du Musée, un miroir fort beau et fort bien conservé, qui demande quelques mots de description. La hauteur totale du miroir est de 0,435; le diamètre, de 0,17; le manche servant de pied a 0,26, enfin le support du manche a 0,045. La hauteur du manche est moindre de 0,04 en ne le prenant qu'au-dessous du disque du miroir et en négligeant les ornements qui le terminent à la partie supérieure. Le disque est uni sur les deux faces; du moins, il m'a été impossible d'y découvrir aucune trace de dessin. Le manche est formé par une figure de femme vêtue d'une tunique talaire (ποδήρης χιτών) et d'un péplos; la tête est nue; le bras droit, à partir du coude, est allongé en avant; le bras gauche offre une disposition assez singulière : il est relevé sur la poitrine et passe sous un pli du péplos; la main s'appuie contre le sein. Dans les proportions de la figure, mon ami et mon collègue M. Bigot me fait justement remarquer que le développement des hanches ne répond pas à la largeur des épaules; l'artiste paraît avoir un peu sacrifié l'exactitude en ce point à l'effet d'ensemble, qui est du meilleur goût : sa figure élargie par le haut se relie mieux au reste de l'ornementation. Au-dessus de la femme sont disposés deux génies nus et ailés; celui de gauche étend la main gauche sur sa tête; celui de droite a le bras droit et la main également tendus en avant, avec cette différence que la direction du bras n'aboutit pas à la tête, mais au-dessous de la tête de la femme. Comme ces deux génies sont deux pièces détachées, on pourrait supposer que celui de droite a été un peu déplacé, et que le bras s'est trouvé ainsi incliné plus bas; un examen attentif et répété m'a convaincu du contraire, et mon opinion s'appuie sur l'autorité de l'habile et savant conservateur du Musée, M. Kouma-

noudis. Il resterait à expliquer l'intention, peut-être symbolique, qu'a eue l'artiste en diversifiant l'attitude des deux génies. Le miroir se termine à la base par un piédestal ou support à pieds de griffon. Deux autres miroirs en bronze, également trouvés en Grèce et appartenant l'un au Musée britannique, l'autre à la collection particulière de l'ancien ministre de Russie à Athènes, M. le comte Blondoff, pourraient être utilement comparés au beau miroir du Musée de la Société archéologique; je dois cette note à la mémoire savante de M. le professeur Comnos. »

—— On annonce la découverte d'une grotte à ossements dans le calcaire bleu de la Pointe-Pescade, à 6 kil. d'Alger, sur le littoral. La Société de Climatologie de l'Algérie y a déjà fait, nous écrit-on, de premières fouilles qui ont donné des couteaux et des pointes de flèches en silex, des restes de foyers et de nombreux ossements de ruminants au nombre desquels on signale des os de moufflon à mouchettes et d'antilopes, espèces qui sont aujourd'hui reléguées dans le sud de l'Afrique. Les fouilles continuent.

—— Sommaire du *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* du mois d'avril (2 feuilles) : Réunions du 28 février et des 6 et 13 mars. — Fouilles de Sélinonte. — Sanctuaire mithriaque à Rome. — Antiquités de Bénévent. — Cachets d'oculistes romains. — Fragment d'autel. — Friederichs, *L'amour avec l'arc d'Hercule.*

Nous recommandons à tous ceux qui s'occupent d'histoire religieuse, et qui ont un peu étudié ce curieux quatrième siècle où s'achève la lutte entre les deux cultes et où triomphe décidément le christianisme, l'intéressant article où M. Henzen, à propos d'une inscription récemment découverte à Rome, cite et explique plusieurs autres textes épigraphiques relatifs au même sanctuaire mithriaque et à la même famille sénatoriale, aux sacrifices que l'aristocratie romaine de la capitale fait jusqu'au dernier moment pour soutenir le vieux culte déjà condamné par l'État et privé du budget qui le faisait vivre.

—— Le numéro de janvier du *Bulletin de l'Académie de Berlin* (*Monatsbericht der K. Pr. Akademie der Wissenschaften*) contient, outre la communication de M. Hübner relative à une inscription probablement lusitanienne que nous avons reproduite dans notre dernier numéro, une dissertation de M. Kirchhoff sur une inscription archaïque de Iulis dans l'île de Céos. M. Kirchhoff publie pour la première fois ce texte d'après une ancienne copie de Ross restée jusqu'ici inédite; il la déchiffre, la restitue, et en déduit un alphabet que les formes très-rares de quelques-uns de ses caractères rendent intéressant pour les savants qui se sont occupés de décrire et de classer les variétés antiques de l'alphabet grec.

BIBLIOGRAPHIE

Essai sur le droit public et privé de la république athénienne. Le droit public, par Georges PERROT. 1 vol. in 8, chez Ernest Thorin. 1867.

M. Georges Perrot est un de ces esprits nets et précis qui ne savent pas se payer de mots et éprouvent le besoin de se rendre un compte exact des choses. Conduit en Grèce par un goût prononcé pour les études historiques, il s'est donné la tâche d'approfondir quelques-uns des problèmes restés obscurs touchant l'organisation intérieure de la démocratie athénienne. Les déclamations des érudits contre Athènes lui paraissaient injustes. Quelques textes anciens où cette démocratie est sévèrement jugée par les Grecs eux-mêmes, complaisamment réunis en faisceau par des hommes qui vivaient dans une société absolument différente, lui semblaient donner non le portrait, mais la caricature du véritable Athénien. La grandeur d'Athènes, à l'époque de Périclès, sous l'empire de cette même législation, n'était-elle pas d'ailleurs un témoignage assez éclatant des mérites relatifs d'une constitution que l'on aurait cependant volontiers fait passer pour un monument de la folie humaine. M. Perrot s'est donc mis à rechercher non pas seulement dans les historiens, mais dans les orateurs et les poëtes, dans les orateurs surtout, les traces éparses du droit public et privé : il a péniblement reconstitué le code athénien tel qu'il était appliqué par les contemporains de Lysias et de Démosthènes. Il s'est, pour ainsi dire, fait un instant Athénien lui-même, pour mieux pénétrer dans l'esprit des institutions qu'il voulait connaître. Il est entré ainsi, par la pensée, dans chacune des assemblées du peuple. Il a assisté aux séances des différents tribunaux, et a interrogé une foule de témoins sur les détails qui, au premier abord, lui paraissaient obscurs, sur les règlements dont l'application lui semblait difficile. C'est le résultat de cette longue et minutieuse enquête qu'il nous donne aujourd'hui, en commençant par ce qui se rapporte au *droit public*. Le *droit privé* viendra ensuite. Il expose d'abord, avec beaucoup de clarté et en homme qui connaît parfaitement le terrain sur lequel il marche, les différents rouages de la démocratie athénienne. Il montre comment les institutions les moins pratiques en apparence, comme le tirage au sort des plus hautes magistratures par exemple, fonctionnaient sans inconvénient grave, mitigées

qu'elles étaient dans l'usage par le bon sens populaire. C'est là une étude extrêmement instructive et qu'il faudrait mettre entre les mains de tous ceux qui veulent se faire une idée juste de ce qu'était la vie sociale dans le monde hellénique ancien. Le livre est divisé en trois chapitres :

I. La Constitution athénienne : *où résidait à Athènes la souveraineté? — Des assemblées. — Les Prytanes et les Proèdres. — De l'indemnité accordée aux citoyens pour l'exercice des fonctions publiques. — Les orateurs. — La dokimasie. — Le sénat de l'Aréopage.*

II. Les sources du droit. — *Le vieux droit coutumier. — Les lois de Dracon et de Solon. — La législation athénienne après l'établissement de la démocratie. — Les decrets du sénat. — Les décrets du peuple.*

III L'organisation judiciaire. — *L'Aréopage: compagnie de judicature. — Les Ephètes. — Les Héliastes. — Les Archontes. — Les tribunaux spéciaux. — Les jugements arbitraux. — Les arbitres publics, les arbitres privés. — Les juges des dèmes, les juges maritimes.* — Conclusions.

On est étonné de l'étendue des recherches qui ont été nécessaires pour la rédaction de chacun de ces chapitres. Chaque ligne est le résumé d'une longue série de textes que M. Perrot analyse et condense pour nous, en leur donnant une forme saisissable même pour les moins initiés aux habitudes antiques. Aucun étalage inutile d'érudition dans ce livre d'érudition pure. C'est là un rare et vrai mérite. L'étude de M. Perrot, tout en étant à la portée du public, peut d'ailleurs beaucoup apprendre même aux plus instruits. Ce sont là des cuvrages à encourager d'une façon spéciale. Ils sont utiles à tous les points de vue. Ils vulgarisent la science, ils font réellement connaître l'antiquité et la font juger comme la doivent juger les modernes; ils témoignent qu'on peut être savant sans être pédant. Nous souhaitons un succès aux *Essais sur le droit public athénien*; ils le méritent.

A. B.

De la place de l'homme dans la nature, par Th.-H. Huxley, traduit, annoté et précédé d'une Introduction par le docteur E. Dally, secrétaire général adjoint de la Société d'anthropologie de Paris.

Nous recommandons tout particulièrement ce livre à nos lecteurs: nous leur recommandons surtout la préface. Les vues nouvelles de la science sur le problème de nos origines y sont exposées avec une grande netteté et un talent de style incontestable. On accuse l'école à laquelle appartiennent MM. Huxley et Dally, d'être matérialiste. C'est là un grand mot à l'usage des ignorants ou des fanatiques. M. Dally ne croit, en fait de science, qu'aux vérités qui sont susceptibles de démonstration, et il a bien raison. Il a le plus grand respect pour les faits d'observation. A-t-il tort? Cela veut-il dire qu'il n'y a dans ses écrits ni souffle élevé, ni enthousiasme, ni admiration pour les grandeurs de la création? Lisez les quatre-vingt-quinze pages qui précèdent la traduction de Huxley et vous verrez de quelle ardeur généreuse, de quelle foi véritable est animée la jeune génération de savants dont M. Dally est un des représentants les

plus actifs. Nous ne savons pas si les solutions vers lesquelles penchent évidemment MM. Huxley et Dally auront, en définitive, gain de cause, mais nous ne pouvons nous empêcher d'être profondément sympathique à des savants qui vouent leur vie à la recherche des plus hauts problèmes que l'homme puisse se poser et qui apportent dans cette recherche un amour ardent de la vérité et une sincérité absolue. Se méfier de la science, se révolter contre l'évidence de certains faits, est-ce avoir confiance en Dieu? Dieu a fait la lumière pour qu'elle réjouisse le cœur de l'homme et non pour qu'elle lui soit un sujet d'effroi. L'indication succincte des problèmes soulevés dans l'ouvrage qui nous inspire ces réflexions justifient suffisamment nos paroles. *Le Problème de nos origines, la Vie organique, Hypothèse de l'espèce, Série animale, Transformation des formes organiques, les Anthropoïdes et les Hommes*, sont des chapitres où se trouvent résumés toutes les découvertes faites depuis un demi-siècle dans le domaine des sciences d'observation. Un examen des principaux ossements humains fossiles signalés dans ces derniers temps et une analyse des travaux du Congrès international palæo-anthropologique, tenu à Paris le 19 avril dernier, terminent ce volume qui ne peut manquer d'exciter un vif intérêt auprès de tous les esprits vraiment éclairés.

A. B.

— Nous recevons, à l'instant, le livre suivant que nous nous empressons d'annoncer. Tous les musées de province devraient imiter celui de Rennes :

Catalogue raisonné du Musée archéologique de la ville de Rennes, par M. André, conseiller à la Cour impériale.

FIN DU DIX SEPTIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SEIZIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JANVIER

LIVRAISON DE FÉVRIER

LIVRAISON DE MARS

LIVRAISON D'AVRIL

LIVRAISON DE MAI

LIVRAISON DE JUIN

ERRATA :

Pag. 413. *Au lieu de* Clautius, *lisez* Cloutius.
— 416. — Ateala, *lisez* Ateula.
— 417. — Talabora, *lisez* Talabara.
Ibid. — Lintonum, *lisez* Pintonum.
Pag. 422. — Pereti, *lisez* Pereli.
— 416. remarquer que la leçon Boadicea, qui figure dans nos éditions classiques de Tacite, repose sur une mauvaise lecture, et doit être abandonnée.

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS. — II. ÉGYPTE. — III. ORIENT ET GRÈCE. — IV. ITALIE.
V. GAULE AVANT LA CONQUÊTE.
VI. GAULE DEPUIS LES ROMAINS. — VII. PAYS DIVERS.
VIII. LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE.

I. SOCIÉTÉS.

II. ÉGYPTE.

III. ORIENT ET GRÈCE.

IV. ITALIE.

V. GAULE AVANT LA CONQUÊTE.

VI. GAULE DEPUIS LES ROMAINS.

VII. PAYS DIVERS.

VIII LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Typ. de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.